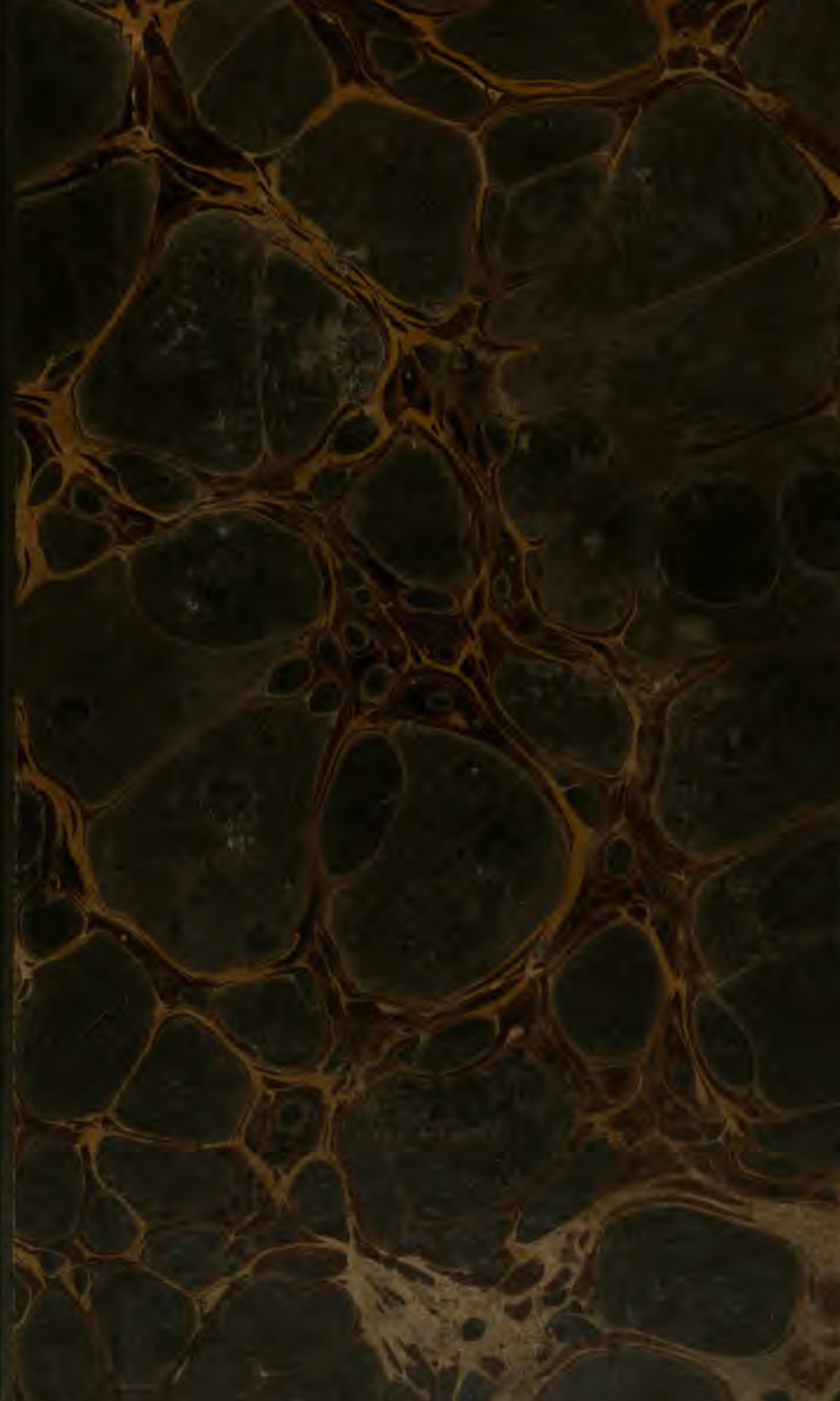
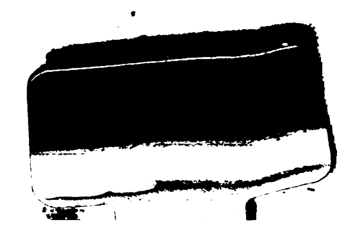




DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES NATURELLES.

TOME XXXIV.

MYD — NIK.

Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.

F. G. Levrault

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES NATURELLES,

DANS LEQUEL

ON TRAITE MÉTHODIQUEMENT DES DIFFÉRENS ÊTRES DE LA NATURE, CONSIDÉRÉS SOIT EN EUX-MÊMES, D'APRÈS L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNOISSANCES, SOIT RELATIVEMENT A L'UTILITÉ QU'EN PEUVENT RETIRER LA MÉDECINE, L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES ARTS.

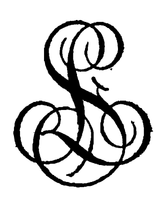
SUIVI D'UNE BIOGRAPHIE DES PLUS CÉLÈBRES NATURALISTES.

Ouvrage destiné aux médecins, aux agriculteurs, aux commerçans, aux artistes, aux manufacturiers, et à tous ceux qui ont intérêt à connoître les productions de la nature, leurs caractères génériques et spécifiques, leur lieu natal, leurs propriétés et leurs usages.

PAR

Plusieurs Professeurs du Jardin du Roi, et des principales Écoles de Paris.

TOME TRENTE-QUATRIÈME.



F. G. Levrault, Éditeur, à STRASBOURG,
et rue de la Harpe, N.° 81, à PARIS.
Le Normant, rue de Seine, N.° 8, à PARIS.
1825.

Liste des Auteurs par ordre de Matières.

Physique générale.

M. LACROIX, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Collége de France. (L.)

Chimie.

M. CHEVREUL, professeur au Collége royal de Charlemagne. (Ch.)

Minéralogie et Géologie.

M. BRONGNIART, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B.)

M. BROCHANT DE VILLIERS, membre de l'Académie des Sciences. (B. de V.)

M. DEFRANCE, membre de plusieurs Sociétés savantes. (D. F.)

Botanique.

M. DESFONTAINES, membre de l'Académie des Sciences. (Desf.)

M. DE JUSSIEU, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (J.)

M. MIRBEL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B. M.)

M. HENRI CASSINI, membre de la Société philomatique de Paris. (H. Cass.)

M. LEMAN, membre de la Société philomatique de Paris. (Lem.)

M. LOISELEUR DESLONGCHAMPS, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. (L. D.)

M. MASSEY. (Mass.)

M. POIRET, membre de plusieurs Sociétés savantes et littéraires, continuateur de l'Encyclopédie botanique. (Poir.)

M. DE TUSSAC, membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur de la Flore des Antilles. (De T.)

Zoologie générale, Anatomie et Physiologie.

M. G. CUVIER, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi, etc. (G. C. ou CV. ou C.)

M. FLOURENS. (F.)

Mammifères.

M. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (G.)

Oiseaux.

M. DUMONT DE S.te CROIX, membre de plusieurs Sociétés savantes. (Ch. D.)

Reptiles et Poissons.

M. DE LACÉPÈDE, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (L. L.)

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École de médecine. (C. D.)

M. CLOQUET, Docteur en médecine. (H. C.)

Insectes.

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École de médecine. (C. D.)

Crustacés.

M. W. E. LEACH, membre de la Société roy. de Londres, Correspond. du Muséum d'histoire naturelle de France. (W. E. L.)

M. A. G. DESMAREST, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école royale vétérinaire d'Alfort, etc.

Mollusques, Vers et Zoophytes.

M. DE BLAINVILLE, professeur à la Faculté des Sciences (De B.)

M. TURPIN, naturaliste, est chargé de l'exécution des dessins et de la direction de la gravure.

MM. DE HUMBOLDT et RAMOND donneront quelques articles sur les objets nouveaux qu'ils ont observés dans leurs voyages, ou sur les sujets dont ils se sont plus particulièrement occupés. M. DE CANDOLLE nous a fait la même promesse.

M. F. CUVIER est chargé de la direction générale de l'ouvrage, et il coopérera aux articles généraux de zoologie et à l'histoire des mammifères. (F. C.)

DICTIONNAIRE
DES
SCIENCES NATURELLES.

MYDAS. (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes à deux ailes, de la famille des aplocères, mal orthographié par Fabricius et autres auteurs, et que nous avons fait figurer dans l'atlas de ce Dictionnaire, planche 48, fig. 8. Voyez Midas. (C. D.)

MYDAS. (*Erpétol.*) Voyez Midas. (H. C.)

MYDAUS. (*Mamm.*). Nom tiré du grec, et qui signifie *puant*. Il a en effet été appliqué, comme nom générique, à un animal qui répand une très-mauvaise odeur et qui se lie par là aux Mouffettes, comme il le fait encore par la structure de ses dents. Avant qu'on eût une connoissance exacte de cet animal, on l'avoit considéré comme une espèce de ce dernier genre; mais, ayant pu l'étudier plus particulièrement, j'ai dû l'en séparer pour en former le type d'un genre nouveau. En effet, les mydaus diffèrent des mouffettes par des caractères très-marqués. Comme elles, ils sont plantigrades, et leurs pieds ont cinq doigts armés d'ongles propres à fouir. Ils ont l'un et l'autre le même système de dentition (voyez Mouffettes); seulement les dents mâchelières des mydaus sont beaucoup plus écartées, et leurs incisives, au lieu d'être sur une ligne droite, sont sur un arc de cercle très-petit. Du reste, toute l'organisation extérieure est différente. Leur tête, au lieu de rappeler la physionomie

des chats ou des putois, rappelle celle des blaireaux : ils n'ont qu'une queue inutile et très-courte ; l'oreille est presque tout-à-fait dépourvue de conque externe ; les narines s'avancent fort au-delà des mâchoires et sont environnées par un mufle qui a de la ressemblance avec celui du cochon. Il y a quatre mamelles pectorales et deux inguinales. Presque tous les poils sont soyeux, et les moustaches très-rares. Le pelage est peu fourni aux parties supérieures, et les parties inférieures, comme le museau, sont presque nues. On ne connoît rien de leurs mœurs, mais on peut conjecturer qu'ils vivent dans des terriers et qu'eux-mêmes se creusent ces retraites. Lorsqu'ils sont poursuivis par leurs ennemis, ils répandent une odeur forte et désagréable, ce qui les avoit fait nommer par Marsden, qui en parla le premier dans son Histoire de Sumatra, *Stinckard*. C'est à M. Leschenault qu'on doit la connoissance de cet animal : il en rapporta une peau et une squelette de Java, et c'est ensuite de ces premières notions qu'il fut introduit dans les catalogues méthodiques sous le nom de mouffette de Java. On ne connoît encore, comme nous l'avons dit, qu'une seule espèce de mydaus, qui porte à Sumatra le nom de télagon, nom que nous avons dû conserver comme nom spécifique.

Le Télagon, *Midaus meliceps*, a la peau couleur de chair et presque tous les poils d'un brun marron très-foncé. On en trouve cependant quelques-uns sur la poitrine, ou cachés parmi les autres, qui sont blancs et d'une apparence soyeuse. Cette couleur brune est la principale du télagon ; mais le sommet de sa tête et une ligne qui se prolonge quelquefois le long du dos jusqu'à l'extrémité de la queue, sont blancs. Nous en donnerons la figure dans l'Atlas de ce Dictionnaire. (F. C.)

MYE, *Mya*. (*Malacoz.*) Genre d'animaux mollusques de la classe des acéphalés lamellibranches, famille des pyloridés, établi par Linné, mais avec des caractères si peu tranchés que Gmelin a pu y accumuler des espèces de genres et même de familles fort éloignées, comme des vulselles, des pernes, des hiatelles, des unios, etc. Retzius en a retranché, le premier, les unios ; Daudin, les hiatelles ; Bruguière et M. de Lamarck, les vulselles, les pernes, les glycimères, les lu-

traires ; et enfin M. G. Cuvier, les byssomies : en sorte que, dans l'état actuel de la science, le genre Mye, beaucoup plus circonscrit, peut être caractérisé ainsi : Corps ovale, alongé, subcylindrique ; les bords du manteau simples et réunis dans leur longueur, si ce n'est à la partie antérieure du bord inférieur, où ils forment un orifice arrondi, prolongés en arrière par un long tube indivis, enveloppé d'un épiderme épais ; pied très-petit, ovale et assez antérieur ; bouche également petite, ronde, accompagnée d'appendices buccaux très-courts et très-grêles ; branchies ovalaires fort minces, peu développées et se prolongeant jusque dans les tubes, l'externe beaucoup plus courte que l'interne, qui est réunie à celle du côté opposé. Coquille ovale, alongée, épidermée, subéquivalve, inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités, à sommets peu marqués ; charnière dissemblable ; la valve gauche pourvue d'une grosse lame cardinale, se plaçant horizontalement dans une fossette ou échancrure correspondante de la valve droite, et portant quelques rudimens de véritables dents divergentes ; ligament intérieur s'insérant dans la fossette. Deux impressions musculaires petites, outre une impression abdominale fortement excavée en arrière.

Les myes, dont l'organisation n'offre rien de bien remarquable que la grosseur et la longueur des tubes, qui sont enveloppés par une couche épidermique épaisse, continuée avec l'épiderme de la coquille, et dans laquelle ces tubes jouent librement, vivent constamment enfoncées verticalement et profondément dans la vase ou dans le sable de l'embouchure des rivières et des anses des bords de la mer. On n'en connoît encore qu'un petit nombre d'espèces dont deux seulement sont des mers d'Europe.

La M. TRONQUÉE ; *M. truncata*, Linn. ; Enc. méth., pl. 229, fig. 2, *a*, *b*. Coquille grossière, plus ou moins irrégulière, ovale, ventrue, arrondie en avant, tronquée presque carrément en arrière ; la lame cardinale arrondie, entière, se portant en arrière : couleur d'un blanc roussâtre sous un épiderme d'un brun jaunâtre. De l'océan Européen, et surtout des mers du Nord, où elle est fort commune.

La M. DES SABLES ; *M. arenaria*, Linn. ; Enc. méth., pl. 229, fig. 1, *a*, *b*. Coquille moins grossière et moins irrégulière

que la précédente, plus alongée et arrondie en arrière comme en avant; une ou deux petites dents divergentes sur la lame cardinale : couleur d'un blanc plus ou moins sale ou jaunâtre. Commune dans les sables des mers du Nord et de la Manche.

La M. SOLEMYALE; *M. solemyalis*, Lamk. Coquille oblongue, mince, pellucide, obtuse aux deux extrémités, très-inéquilatérale; le côté antérieur très-court, le postérieur prolongé et un peu radié : couleur blanchâtre. Des mers de la Nouvelle-Hollande. Appartient-elle bien évidemment à ce genre?

M. de Lamarck rapporte encore avec raison à ce genre, sous le nom de MYE ÉRODONE, *M. erodona*, la coquille sur laquelle Daudin a établi son genre Érodone, et dont il a été parlé à ce mot.

Quant aux espèces de myes de Gmelin, les n.ºs 3, 4, 9, 15, 16, 17, 22, 23, 24, sont évidemment des UNIOS; le n.° 5 est le type du genre PERNE; le n.° 6, celui du genre VULSELLE; le n.° 7, du genre HIATELLE; le n.° 10, du genre LUTRAIRE; les n.ºs 11, et 13 sont des ANATINES; le n.° 17 est le type du genre GLYCIMÈRE, et le n.° 21 du genre BYSSOMYE de M. G. Cuvier. Voyez ces différens mots et le *genera* de l'article MOLLUSQUES. (DE B.)

MYE. (*Foss.*) Quoique, jusqu'à présent, les couches coquillières de la France n'aient pas présenté, à ma connoissance, des espèces bien distinctes du genre Mye à l'état fossile, il n'en est pas de même de celles d'Angleterre où on en a trouvé en assez grand nombre, que M. Sowerby a décrites et figurées dans son ouvrage sur les fossiles d'Angleterre.

Mya mundibulata, Sow., *Min. conch.*, tom. 1.er, pag. 83, pl. 43. Coquille gibbeuse, un peu aplatie vers le milieu, striée transversalement, à bord postérieur carré et bâillant, et à bord antérieur droit; longueur quatorze lignes, largeur un pouce et demi. Lieu natal, le canal Devise dans le Wiltshire en Angleterre.

Mya intermedia, Sow., *loc. cit.*, tom. 1.er, p. 173, pl. 76, fig. 1. Coquille unie, déprimée, deux fois plus large que longue, à bouts arrondis, à côté postérieur un peu bâillant, à côté antérieur petit et à bord supérieur droit; largeur, deux pouces et demi. Lieu natal, le calcaire coquillier de Bognor.

Mya plana, Sow., même planche, fig. 2. Coquille un peu déprimée, lisse, presque équilatérale, à bord postérieur alongé et à bord supérieur arrondi; largeur neuf lignes, longueur cinq à six lignes. Lieu natal, près de Woolwich en Angleterre. Comme on ne voit pas les charnières de la première et de la deuxième espèce ci-dessus, on n'est pas très-certain qu'elles dépendent du genre Mye; mais il n'en est pas ainsi de la *Mya plana*, dont on voit clairement la dent de la charnière.

Mya subangulata, Sow., même pl., fig. 3. Cette espèce ne paroît différer de la *mya plana* que parce que son bord antérieur est un peu sinueux, et que sur son bord postérieur il se trouve deux carènes.

Mya lata, Sow., *loc. cit.*, tom. 1.er, pag. 185, pl. 81. Coquille ovale, déprimée, à bord postérieur tronqué, mince et bâillant; largeur près de trois pouces, longueur deux pouces. Lieu natal, Norfolk et Suffolk. Il paroît que cette espèce a de très-grands rapports avec la *mya truncata* qui vit dans nos mers.

Mya arenia, Sow., *loc. cit.*, tom. 4, pag. 88, pl. 364. Coquille ovale, à bord postérieur pointu, à bord antérieur arrondi, portant une large dent à la charnière; largeur deux pouces et demi, longueur un pouce neuf lignes. On la trouve dans les mêmes lieux que celle qui précède immédiatement, et il paroît que M. Sowerby la regarde comme l'analogue de celle qui porte le même nom et qui vit dans la Manche.

Mya ? gregarea, Sow., *loc. cit.*, tom. 4, pag. 87, pl. 363. Coquille ovale, convexe, lisse, un peu triangulaire, tronquée à son bord postérieur et à bord supérieur retroussé en dedans; largeur quatorze lignes, longueur dix lignes. Lieu natal, Headonhill et Calbourne. Il paroît que M. Sowerby n'est pas très-certain que ces coquilles appartiennent au genre Mye, dont elles n'ont pas tous les caractères.

Mya ? litterata: Sow., *loc. cit.*, tom. 3, pag. 45, pl. 224, fig. 1; Parkinson, *Organ. remains*, pl. 13, fig. 16; Knorr, *Petrif.*, vol. 3, tab. V. C., fig. 2. Coquille ovale-transverse, subéquilatérale, convexe, mince, couverte de sillons longitudinaux qui se dirigent obliquement vers le milieu de la coquille; largeur deux pouces, longueur treize à quatorze

lignes. Lieu natal, Whitby en Angleterre et Gundershofen en Alsace. Ces coquilles ont le test extrêmement mince, et on ne les rencontre que dans un état de pétrification qui ne permet pas de voir leur charnière. Il paroît qu'elles étoient bâillantes, au moins à l'un de leurs bouts. Mais on ne peut savoir si elles appartiennent plutôt au genre Mye qu'à celui des anatines. Le test mince de ces dernières auroit plutôt laissé la trace des sillons dont elles sont couvertes, que celui des myes, qui, en général, est fort épais.

M. Sowerby a figuré dans la même planche la *Mya ? scripta*, fig. 2 — 5 et la *Mya ? angulifera*, fig. 6 et 7; mais je pense qu'on peut regarder ces coquilles comme des variétés de la même espèce.

On trouve à Léognan près de Bordeaux, dans le dépôt qui contient un si grand nombre d'espèces de corps marins fossiles, des débris de coquilles qui ne peuvent appartenir qu'à une espèce du genre Mye. J'ai trouvé beaucoup de charnières de ces coquilles, sans avoir jamais pu en rencontrer une seule qui fût entière.

Cette charnière est munie d'une dent en forme de cuilleron, qui a quelquefois plus d'une ligne de longueur, et qui est relevée perpendiculairement au plan de la valve, comme dans les Myes à l'état vivant. Quelques débris indiquent que cette espèce devoit être considérablement tronquée, et qu'elle pouvoit avoir cinq à six lignes de longueur du sommet au bord supérieur, sur une largeur à peu près égale; elle porte des stries longitudinales du côté de la troncature, et des stries rugueuses et transverses sur le côté qui lui est opposé. J'ai donné à cette espèce le nom de *Mya ignota*.

Dans son Voyage au pôle nord, M. De Buch annonce qu'il a trouvé aux environs de Drontheim la *Mya truncata* avec des huîtres et d'autres coquilles placées sous des couches d'argile. (D. F.)

MYGALE, *Mygale*. (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes sans ailes, de la famille des aranéides ou acères à mandibules non en pinces, mais à crochet ou ongle mobile; à abdomen pédioulé, à palpes insérés à l'extrémité libre des machoires, et non à leur base.

Ce nom de *mygale* a été introduit dans la science par M. Walckenaer, dans son Tableau des aranéides, publié en 1805. Il l'a emprunté des Grecs, qui, par ce mot Μυγάλη, désignoient, à ce qu'il paroît, une petite espèce de souris qui ressembloit à la belette par son museau, Απο τȣ̃ μυὸς καὶ γαλῆς : or, le mot γαλῆ signifie *mustela*. C'est ainsi qu'on a nommé la musaraigne, dont le nom pourroit lui-même être dérivé des deux mots, *mus araneus*, dont le dernier est peut-être une contraction d'*arenaceus*, ce qui signifieroit souris des sables et non souris-araignée. Quoi qu'il en soit, cette dénomination de mygale est maintenant un double emploi en zoologie ; car M. Cuvier l'a introduite pour désigner le desman ou le rat musqué de Russie (*sorex moschatus*).

Ce genre Mygale est très-bien caractérisé par la manière dont les palpes, alongés en forme de pattes, se détachent de l'extrémité de la mâchoire. Les mœurs de ces insectes sont très-remarquables. On les a subdivisés en deux groupes ou deux sous-genres, suivant que la grosse pièce de la mandibule qui supporte le crochet mobile, est lui-même armée de pointes plus ou moins alongées, qui ont l'apparence d'un peigne ou d'un râteau ; celles-là sont dites mygales maçonnes ou mineuses, parce qu'elles travaillent la terre de diverses manières pour dresser leurs piéges ou pour s'y creuser des galeries, qu'elles tapissent de soie et où elles se tiennent en embuscade. Les autres n'ont point les mandibules ainsi armées de pointes acérées : elles atteignent de grandes dimensions ; elles ne se creusent pas de terriers ; elles sont erratiques ou coureuses.

Nous ne décrirons pas ici les mœurs de ces mygales ni leur organisation, ayant présenté à cet égard tous les détails nécessaires à l'article Araignée dans le deuxième volume de ce Dictionnaire. Nous allons en faire connoître seulement quelques espèces.

1.re Section. *Mygales à mandibules garnies de pointes : vivant sous terre dans des trous qu'elles ferment avec un opercule mobile.*

1. Mygale maçonne, *Mygale cœmentaria.* Elle a été figurée par M. Walckenaer dans le troisième cahier de son Histoire des aranéides, planche 10. M. Latreille la décrit ainsi :

Car. Brune, luisante, corselet à enfoncement transversal en arrière, à carène et bords plus clairs, à duvet serré.

Il paroît que c'est là l'espèce observée par Dorthez aux environs de Montpellier, et dont il a fait connoître les mœurs dans le second volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, où elle est figurée, planche 17, fig. 6. Cest probablement celle qu'a observée l'abbé Sauvages. M. Latreille l'a figurée, ainsi que son nid, fermé et ouvert, dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris, in-4.°, planche 6, page 128. On la trouve aux environs de Montpellier, où M. Marcel de Serres a eu occasion de l'observer.

Voici comment M. Latreille décrit son nid : un canal cylindrique creusé dans un terrain calcaire et nu, le plus souvent situé en pente ou coupé à pic, afin d'empêcher le séjour des eaux, dont la voûte est consolidée par une toile qui la tapisse ; telle est la retraite de notre araignée. Son issue est fermée par une porte circulaire, une sorte de trappe formée de plusieurs couches de terre détrempée et liées ensemble par des fils de soie ; raboteuse et inégale en-dessus, mince, plane et très-lisse en-dessous ; tapissée de soie sous la face inférieure ; fixée par une sorte de charnière à la partie la plus élevée du bord de l'ouverture, afin de se fermer par son propre poids : reçue dans son contour par une feuillure tellement appliquée qu'elle ne déborde pas, et que, se confondant par le nivellement, par sa couleur et ses aspérités avec le terrain environnant, elle ne puisse pas attirer les regards de l'observateur, etc. Retirée dans son habitation, toutes les secousses, tous les ébranlemens qui ne détruisent pas cette porte, ne peuvent l'obliger à sortir ; mais, si l'on touche à cette porte, si quelque bruit s'y fait entendre, elle accourt aussitôt du fond de sa retraite, et le corps renversé, accrochée par les pattes à la toile qui tapisse l'opercule, elle le tire fortement à elle, et si on tire cette porte avec la force nécessaire pour la faire céder, il en résulte une sorte de lutte de pulsion et de répulsion. Obligée de céder à la nécessité, elle se précipite au fond de son habitation, et si on va l'en tirer, au lieu de courage, elle ne montre plus que de l'abattement et de la tristesse. Les efforts que l'on a faits pour la nourrir captive, ont toujours été inutiles.

2. Mygale de Sauvages : *M. Sauvagesii*; *Aranæ*, Rossi, *Fauna Etrusca*, tome 2, pl. 9, fig. 11 ; M. pionnière, Walckenaer.

Car. Semblable à la précédente, mais plus grande et plus pâle, avec deux mamelons alongés, distincts, servant de filière.

2.e Section. *Mygales à mandibules non garnies de râteaux : ne se creusant pas de terriers.*

3. Mygale aviculaire, *M. avicularia.* C'est cette espèce dont nous avons fait figurer un individu mâle dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 56, fig. 1. Elle varie beaucoup pour la taille. Il en est dont le tronc a jusqu'à deux pouces de long et qui occupent un espace de près de six pouces, lorsqu'elles étalent tout-à-fait les pattes. Leur couleur est d'un brun roussâtre ou noirâtre. Elles sont très-velues, surtout sur les pattes, dont les antérieures et les postérieures sont les plus longues.

Cet insecte est souvent rapporté de Cayenne, de Saint-Domingue et des Antilles. On prétend qu'il s'empare des oiseaux-mouches, dont il suce le sang ; mais on n'est pas bien d'accord sur ses mœurs. Dans les colonies on le regarde comme venimeux. On prétend aussi que ses poils brisés pénètrent dans la peau et y font naître des ampoules, comme ceux des chenilles processionaires.

Toutes les autres espèces de ce genre sont étrangères à l'Europe. (C. D.)

MYGALE. (*Mamm.*) Ce nom paroît avoir été employé par les anciens pour désigner les musaraignes. M. Cuvier l'a rapporté au genre Desman, qu'il compose de mammifères assez voisins de cenx-ci. (Desm.)

MYGALURUS. (*Bot.*) M. Link fait sous ce nom un genre des *festuca myurus* et *festuca bromoides*, plantes graminées. (J.)

MYGINDE, *Myginda.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des *rhamnées*, de la *tétrandrie tétragynie* de Linnæus ; offrant pour caractère essentiel : Un calice fort petit, à quatre divisions ; quatre pétales ; quatre étamines non saillantes ; un ovaire supérieur ; quatre styles ; autant de stigmates ; un drupe globuleux, contenant une noix monosperme.

Myginde diurétique : *Myginda uragoga*, Linn. ; Lamk., *Ill.*

gen., tab. 76; Jacq., *Amer.*, 24, tab. 16. Arbrisseau dont la racine est noueuse; le tronc revêtu d'une écorce brune au dehors, orangée en dedans; l'intérieur blanchâtre, solide, très-amer; les feuilles opposées, ovales ou lancéolées, finement dentées; les pétioles courts et rougeâtres; les fleurs disposées en corymbes ou en petites grappes; les pédoncules filiformes, opposés, souvent bifurqués; chaque branche de la bifurcation divisée en deux ou trois pédicelles uniflores. La corolle est d'un rouge pourpre, fort petite; les pétales arrondis. Le fruit est un drupe globuleux, de couleur rouge, mou, de la grosseur d'un petit pois, contenant une noix osseuse, à une loge. Cet arbrisseau croît dans les environs de Carthagène. Les Espagnols le nomment *yerva di maravedi*, à cause du prix médiocre de sa racine, que l'on vend comme diurétique, et qui est employée en infusion ou en décoction. Ses feuilles jouissent de la même propriété, mais à un degré inférieur.

Myginde ovale : *Myginda rhacoma*, Swartz, *Flor. Ind. occid.*, p. 340; Jacq., *Icon. rar.*, 2, tab. 311; *Rhacoma crossopetalum*, Linn., *Spec.*; Brown, *Jam.*, 145, tab. 16, fig. 1. Petit arbrisseau divisé en rameaux dichotomes, légèrement pubescens, revêtus d'une écorce verdâtre, à quatre angles membraneux. Les feuilles sont opposées, ovales, un peu arrondies, médiocrement mucronées, dentées, glabres en-dessus, blanchâtres et légèrement pubescentes en-dessous; les fleurs disposées en cime ou presque en ombelle; les pédoncules opposés, filiformes, légèrement velus. Le calice est un peu rougeâtre; la corolle petite; le fruit une petite baie drupacée, arrondie. Cette plante croît à la Jamaïque.

Myginde a larges feuilles : *Myginda latifolia*, Swartz; *Flor.*, p. 342; Vahl, *Symb.*, 2, pag. 32. Arbrisseau de trois ou quatre pieds, dont les rameaux sont lisses, tétragones, garnis de feuilles opposées, pétiolées, elliptiques, alongées, glabres, obtuses, crénelées; les pétioles sont courts; les pédoncules axillaires; les pédicelles uniflores; les fleurs peu nombreuses, petites, blanchâtres : elles ont l'ovaire globuleux; deux ou quatre stigmates sessiles, en tête. Le fruit est un drupe sec, arrondi, renfermant un noyau osseux, alongé et ridé. Cette plante croît aux Antilles. (Poir.)

MYGRAINE. (*Bot.*) Ancien nom françois du grenadier. (L. D.)

MYIOTHÈRES. (*Ornith.*) Illiger, qui a appliqué aux fourmiliers le nom de *myiothera*, que MM. Cuvier et Temminck écrivent *myothera*, lequel est tiré de deux mots grecs correspondant aux termes latins *musca* et *venor*, a cité comme synonymes les fourmiliers de Buffon, *myrmecophaga* de Lacépède, et a déclaré qu'il étendoit ce genre, le 36.e de sa méthode, aux pies-grièches étrangères dont le bec est dépourvu de dents. La famille *myiothères* de M. Vieillot comprend les genres *Platyrhynque*, *Todier*, *Conophage*, *Gallite*, *Moucherolle*, *Tyran*, *Bécarde*, *Pithys*, et *Ramphocène*. (Ch. D.)

MYITIS. (*Bot.*) Voyez Miytis. (J.)

MYLABRE, *Mylabris*. (*Entom.*) Genre d'insectes établi sous ce nom par Fabricius dans l'ordre des coléoptères. Il appartient au sous-ordre des hétéromérés par le nombre des articles aux tarses, et à la famille des vésicans ou des épispastiques par la mollesse et la flexibilité des élytres.

Le nom de mylabre est tout-à-fait grec, μυλαβρὶς : on le trouve dans Aristophane et Dioscoride qui l'emploient, ainsi que Pline, et qui semblent regarder ce nom comme correspondant à celui de cantharide; car ils disent que les meilleures sont celles qui ont les ailes traversées de bandes jaunes ou noires.

Quoi qu'il en soit, on peut caractériser, ainsi qu'il suit, le genre Mylabre.

Corps oblong, bossu, non métallique; antennes un peu en masse; corselet plus étroit que les élytres.

Comme nous avons fait figurer une espèce de ce genre dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. X, fig. 8, nous y renvoyons le lecteur, pour suivre avec nous la comparaison que nous allons faire des mylabres avec les autres genres de la même famille.

D'abord nous lui ferons observer que, parmi les insectes coléoptères à élytres mous et flexibles, la seule famille des épispastiques présente cinq articles aux tarses des pattes moyennes et antérieures, et quatre aux postérieures, c'est-à-dire qui soient hétéromérés.

La forme des antennes, qui se terminent insensiblement ou

brusquement en masse, distingue ce genre et celui des cérocomes de tous les autres de la même famille qui ont les antennes en fil, comme les cantharides, les zonites et les apales; ou en chapelet, comme les méloës, les dasytes, les lagries, les notoxes et les anthices. Le seul genre des Cérocomes pourroit donc être confondu avec celui des Mylabres, si dans les premiers le corps n'étoit généralement d'un brillant métallique et les antennes composées de neuf articles seulement; tandis que, chez les insectes qui nous occupent, le corps ne présente pas de couleurs brillantes, et les antennes offrent onze articulations pour le moins.

Les mylabres ont le plus grand rapport de structure, d'apparence et de propriétés avec les cantharides, et même dans tout l'Orient et à la Chine on se sert des espèces de ce genre pour faire des vésicatoires.

On ne connoît pas mieux l'histoire des mylabres que celle des cantharides. On trouve les insectes parfaits sur les fleurs, surtout sur celles des plantes synanthérées ou composées.

Ce genre, auquel on a rapporté une vingtaine d'espèces, n'en contient que quatre observées en Europe; les autres sont principalement d'Afrique.

Nous n'indiquerons que les espèces européennes, telles que,

1.° Le Mylabre de la chicorée, *M. cichorei.* C'est celui que nous avons fait représenter pl. X, n.° 8.

Car. Il est noir; ses élytres sont jaunes, avec trois bandes noires, une à l'extrémité, une au tiers postérieur, et l'autre, interrompue au tiers antérieur.

On le trouve dans le Midi de la France, même à Fontainebleau. Il paroît que cette espèce est officinale dans tout l'Orient.

2.° Le Mylabre dix-points, *M. decempunctata.* Il est figuré dans l'ouvrage d'Olivier sur les coléoptères, n.° 47, pl. 1, fig. 4.

Car. Noir; les élytres sont d'un jaune testacé, chacun avec cinq points noirs.

On trouve cet insecte dans le Midi de la France et en Italie, où il a été décrit par Allioni.

3.° Mylabre des fleurs, *M. floralis.*

Car. Noir brillant; élytres d'un jaune pâle, à extrémité

noire et à trois petits points noirs sur chacun. Il se trouve en Hongrie.

4.° Mylabre clavicorne, *M. clavicornis.*

Car. Noir; élytres testacés, à cinq marques noires, dont trois taches marginales et deux points vers la suture. (C. D.)

MYLASIS. (*Entom.*) Pallas désigne sous ce nom un genre d'insectes coléoptères qui comprend le ténébrion géant de Linnæus, rapporté de l'Amérique méridionale. (C. D.)

MYLIA. (*Bot.*) Nous avons donné ce nom au genre que Raddi a établi, aux dépens des *jungermannia*, sous la dénomination de *Frullania*, parce qu'à l'époque où son travail a paru, la lettre F de ce Dictionnaire étoit publiée, et que nous n'aimons pas à renvoyer à un supplément éloigné. Raddi caractérise ainsi ce genre : *Calice* subtriangulaire, s'ouvrant par le sommet en trois lanières arrondies et un peu pointues, plane-convexes dans la partie supérieure, avec deux stries un peu saillantes, et de petits tubercules plus ou moins comprimés; *corolle* monopétale, à limbe diversement partagé; *capsule* ovale ou ovale-arrondie, quadrivalve; *épillets* ovales, formés par des écailles convexes, embriquées, renfermant les organes mâles ou anthères. (Voyez les articles Jungermannia et Hépatiques pour l'interprétation des termes employés par Raddi.)

Cet auteur décrit deux espèces de ce genre. L'une est son *Frullania major*, Jungerm., tab. 2, fig. 2, qu'il donne pour le *Jungermannia dilata*, Linn. (Mich., *Gen.*, pl. 6, fig. 5), et qui en paroît un peu différente.

La seconde est le *Frullania minor*, *l. c.*, fig. 3, ou *J. tamarisci*, Linn. (Mich., *Gen.*, pl. 6, fig. 6.) Ces deux espèces ont été décrites à l'article Jungermannia, tom. XXIV, p. 281.

Le nom de *mylia* rappelle celui du célèbre médecin Guillaume Mylius, de Leyde, auquel les naturalistes doivent des découvertes importantes, et entre autres celle de l'animal si voisin des encrinites, et qui nous a le premier donné l'idée de ce que pouvoient avoir été ces restes fossiles. C'est aussi à la munificence de ce médecin que Michéli devoit la gravure de la planche 11 de son *Nova genera.*

M. Raddi dédie son genre à M. Léonard Frullani, conseiller d'État à Florence.

Nous prendrons occasion ici de parler d'un genre qu'on a établi sous le nom de *Lejeunia*, et qui n'est pas assez distingué du genre *Jungermannia*, tel que l'a défini Raddi, pour mériter d'en être distingué. Michéli avoit observé que les *jungermannia* qu'il a figurés pl. 6, fig. 19 et 20, portoient des capsules qui, selon lui, ne s'ouvroient point en plusieurs valves, et il en avoit conclu qu'elles étoient d'une seule pièce. Ces deux *jungermannia*, trouvées de nouveau aux environs de Florence par Raddi, ont été décrites par lui dans sa *Jungermannographie étrusque;* il a remarqué que les capsules s'entr'ouvroient en quatre valves, comme les autres *jungermannia*, mais ne se fendoient pas jusqu'à la base en quatre parties distinctes. C'est précisément ce caractère que madame de Libert, de Malmédi, a observé dans deux jungermannia, qu'elle rapporte aux deux de Michéli, et dont elle fait le genre *Lejeunia.* La première de ses espèces est le *jungermania calcarea*, Libert, *Ann. gen. scient. Brux.*, v. 6, p. 373, pl. 97, fig. 1, que nous ne pensons pas, comme l'auteur, être le *jungermannia* de Mich., pl. 6, fig. 19, et que Raddi a reproduite mieux sous le nom de *jungermannia conspicua* (*Jung.*, p. 23, pl. 5, fig. 2) : il est possible cependant que ce soit le *jungermannia minutissima* (*Engl. Bot.*, pl. 1633, et Hook., *Brit.* (*Jung.*, pl. 52).

La seconde espèce seroit le *jungermannia serpyllifolia*, Dicks. (Hook., *Brit. Jung.*, pl. 42), que Raddi prend pour celle figurée tab. 6, fig. 19, par Michéli. Il paroît donc qu'il y a quelque confusion dans les auteurs, par rapport à ces espèces: ce que nous laissons à expliquer à d'autres botanistes. (Lem.)

MYLIO. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'une Daurade que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, tom. XIII, p. 551. (H. C.)

MYLIOBATE, *Myliobatis.* (*Ichthyol.*) D'après le grec μυλη (*meule*) et βάτις (*raie*), M. le professeur Duméril a fait de ce mot le nom d'un genre de poissons chondroptérygiens appartenant à l'ordre des trématopnés et à la famille des plagiostomes. Ce genre, formé aux dépens de celui des raies de Linnæus et de la plupart des autres ichthyologistes, est reconnoissable aux caractères suivans :

Squelette cartilagineux; ni opercules, ni membranes aux branchies, qui s'ouvrent par des trous arrondis; catopes distincts; bouche large, située en travers sous le museau, qui est pointu et aplati comme le corps et la tête; celle-ci saillante hors des nageoires pectorales, qui sont très-étendues transversalement; mâchoires garnies de dents larges, plates, assemblées comme les carreaux d'un pavé; queue grêle, fort longue, terminée en pointe, armée d'un fort aiguillon denté en scie des deux côtés, et munie en-dessus, vers sa base, d'une petite nageoire.

Il est aisé de distinguer les Myliobates des Pastenagues, qui ont les dents menues, serrées en quinconce; des Raies proprement dites et des Rhinobates, qui ont la queue munie de deux nageoires dorsales; des Rhina, qui ont le museau court, large et arrondi; des Torpilles, dont les dents sont petites et aiguës et la queue courte et charnue; des Céphaloptères, qui ont les dents finement dentelées et la tête tronquée en avant. (Voyez ces différens noms de genres et Plagiostomes.)

Parmi les espèces qui composent ce genre, nous citerons:

La Mourine, qu'on appelle aussi Aigle de mer, *Myliobatis aquila; Raia aquila*, Linnæus. Corps lisse, aplati horizontalement, en forme de disque, sans tubercules aiguillonnés, d'un brun foncé en-dessus, un peu plus clair et même de couleur olivâtre sur les côtés; ventre d'un gris sale uniforme; tête relevée, terminée par un museau alongé, presque arrondi, non entouré par la nageoire pectorale; yeux gros et saillans, à iris d'un vert mêlé de gris et à pupille noire. Dents aplaties, disposées par rangées, comme soudées en chevron, sur un seul rang au milieu et régulièrement hexagonales sur les côtés, où elles sont d'ailleurs placées sur trois rangs; catopes très-près de l'anus; nageoire anale nulle; queue deux fois plus longue que le corps et la tête réunis, arrondie, très-mobile et terminée par un filament délié; peau épaisse, coriace, recouverte d'un enduit gluant.

Ce poisson, qui acquiert des dimensions assez considérables pour peser trois, cinq, six et même huit cents livres, habite et la mer Méditerranée et l'Océan, mais plus rarement cependant vers les parties septentrionales de l'Europe, que dans les eaux des climats chauds et tempérés. Au rapport de

M. Risso, il fréquente toute l'année la côte de Nice, et Sonnini l'a souvent observé sur les rivages de l'Égypte.

Partout, au reste, il préfère les fonds vaseux et se nourrit de mollusques et de petits poissons. Mais c'est particulièrement dans le voisinage des tropiques qu'il atteint le maximum de sa taille. C'est aussi sur les côtes de l'ancienne Grèce, au sein d'une nation guerrière et savante, dont l'imagination, fécondée par les bienfaits qu'a répandus la nature sur un heureux climat, rapprochoit les êtres pour les embellir ou les ennoblir l'un par l'autre, que la mourine a reçu le nom d'aigle, ἀετὸς, nom qui rappelle une certaine analogie de forme avec le dominateur des airs, et qui a été adopté par le plus grand nombre de naturalistes modernes eux-mêmes. Ses nageoires pectorales, d'une extrême étendue transversale, lui donnent en effet quelque ressemblance avec un oiseau de proie qui auroit les ailes étalées et rappellent l'étonnante envergure du roi des oiseaux.

Sa chair, dure, sans saveur et d'une odeur désagréable, est un manger médiocre et de difficile digestion, ainsi que l'a déjà depuis long-temps noté Galien, d'après un certain Philotime. Les pauvres même ne se nourrissent que de celle des jeunes individus, et, dans les marchés de Rome, on n'en vend point du poids de plus de deux livres; encore en faut-il, comme le dit Belon, déguiser l'odeur à force d'ail, dont on l'assaisonne.

Son foie, au contraire, qui est jaunâtre, bilobé et très-volumineux, est un aliment agréable et fournit une grande quantité d'huile.

L'aiguillon situé sur sa queue, entre la petite nageoire qui garnit la base de celle-ci et sa pointe, est généralement redouté, et avec juste raison, jusquà un certain point.

Cet aiguillon est très-fort, très-gros et assez long pour présenter quelquefois une taille d'environ quatre à cinq pouces et même plus, comme l'ont pu observer plusieurs naturalistes, et notamment Gronow et M. le comte de Lacépède. Sa pointe est tournée vers l'extrémité la plus déliée de la queue; il est un peu aplati et hérissé, des deux côtés, de pointes d'autant plus grandes, de dentelures d'autant plus prononcées, qu'elles sont plus près de sa racine, vers laquelle elles sont dirigées. Son sommet est blanc; sa base livide.

Il se détache du corps de l'animal au bout d'un certain temps, ordinairement d'un an, et sa chute est précédée de l'apparition, dans le voisinage, d'un ou de deux nouveaux aiguillons, destinés à remplacer le premier.

Assuré d'un pareil moyen d'attaque et de défense, c'est avec une sorte de fierté que ce volumineux poisson agite sa large masse au milieu des flots; ses mouvemens sont communément lents et mesurés, comme j'ai pu m'en assurer par moi-même dans la mer de Cette, non loin de Montpellier, et c'est à cette circonstance qu'il doit le nom de *glorieuse*, par lequel l'ont désigné les Languedociens, frappés, dit Rondelet, de ce qu'il nage *comme en gravité*. Mais, en même temps, les vibrations de sa longue queue flagelliforme sont si rapides, que l'aiguillon dont elle est armée est lancé aux alentours avec la vîtesse d'un trait décoché par un vigoureux archer. Il s'enfonce ainsi profondément dans les corps qu'il atteint, et met à mort la proie qui a été saisie et retenue par les contours multipliés de la longue lanière à laquelle il est attaché, soit que le poisson atteigne l'animal qu'il poursuit, soit qu'à demi couvert de vase et en embuscade au fond des eaux, il s'empare de celui que le malheur conduit près de son asyle.

On comprend bien qu'une pareille arme peut devenir dangereuse même pour l'homme, vu que les dentelures qui garnissent ses côtés sont disposées de manière à la faire pénétrer facilement dans la chair, et à l'empêcher d'en sortir sans occasioner de graves déchiremens; et voilà pourquoi les pêcheurs, qui se sont emparés d'un aigle de mer, s'empressent de couper l'aiguillon qui le rend redoutable, et pourquoi en Sardaigne, et dans quelques autres lieux, il est défendu de vendre ce poisson avec le piquant qui arme sa queue.

Dans les blessures qu'il fait, cet aiguillon n'agit cependant que d'une manière mécanique, en raison de sa grandeur, de sa dureté, de ses dentelures et de la force avec laquelle l'animal s'en sert pour frapper. Le limon qui peut le recouvrir, les petits corps étrangers qui peuvent s'être fixés à sa surface, et qu'il abandonne dans la plaie, doivent, dans plus d'un cas, à la vérité, augmenter la gravité des acci-

dens; mais cet instrument vulnérant n'est le conducteur d'aucune liqueur empoisonnée, et nous devons ranger au rang des fables les faits merveilleux qu'Oppien, Pline et Ælien ont rassemblés, dans leurs écrits, sur la puissance délétère, sur les effets funestes de ce prétendu venin, qu'aucune glande ne paroît consacrée à filtrer, et qui, chez les anciens, faisoit de l'aiguillon dentelé dont il s'agit une arme plus prompte à donner le trépas que les flèches empoisonnées des peuples sauvages, pénétrant dans le corps avec la force de l'acier et l'activité du toxique le plus violent, conservant sa vertu malfaisante long-temps après avoir été détachée du corps du poisson qui la portoit, anéantissant par son simple contact, l'animal le plus vigoureux, desséchant la plante la plus vivace, faisant périr l'arbre le plus gros. Aussi étoit-ce l'arme enchantée que la magicienne Circé remettoit à ceux qu'elle vouloit rendre vainqueurs de tous leurs ennemis. Tel fut le don qu'elle fit à Télégone, le fils qu'elle avoit eu d'Ulysse, lequel, disent les anciens mythes grecs, s'en servit malheureusement pour donner la mort à son père.

Certainement ce qu'on a avancé à ce sujet a été exagéré. Mais il n'en demeure pas moins vrai que, lorsque cet aiguillon a été enfoncé dans nos parties, et spécialement dans la main et l'avant-bras, formés par une si grande réunion de nerfs, de vaisseaux, de tendons et d'aponévroses, qu'il y a été agité en différens sens, et qu'il en a été arraché violemment, on doit voir survenir tous les accidens qui suivent les piqûres avec déchirement, comme des inflammations intenses et douloureuses, des abcès sous-aponévrotiques, des convulsions, le tétanos, des douleurs intolérables, des vomissemens et une foule d'autres symptômes alarmans ou même la mort. On n'a pas besoin, pour expliquer ces terribles effets, d'admettre la présence d'un venin spécial; tout ici est presque mécanique, ainsi que semblent l'avoir prouvé les expériences récentes de Spallanzani, contradictoirement à l'opinion de plusieurs naturalistes, de Linnæus en particulier. Au surplus, on a toujours raison de redouter les coups de l'aigle de mer; peu importe, pour leurs suites, qu'on se trompe ou non sur la cause des maux qu'ils déterminent lorsqu'on en est atteint.

Il faut aussi, lorsque de pareils accidens se manifestent, tenir constamment compte de la disposition dans laquelle se trouve l'individu blessé. Presque toujours, dans ce cas, on reconnoît qu'il est sous l'influence de quelque diathèse herpétique, scrofuleuse, syphilitique, ou de quelque affection gastrique prête à se développer. Toutes choses égales d'autre part, les symptômes doivent être beaucoup moins graves chez les sujets sains et robustes, où ils se bornent souvent à une inflammation purement locale.

La première indication à remplir en pareille occurrence, est de laver largement la plaie avec de l'eau tiède, avec un décoctum de racine de guimauve, ou avec un alcoholat aromatique, comme celui de mélisse ou de romarin ; on doit ensuite se confier aux soins d'un chirurgien instruit.

La Narinari : *Myliobatis narinari*; *Raia narinari*, Artédi. Piquant de la queue double ; yeux petits ; nageoire dorsale de la queue vers le milieu de cette partie ; dos d'un gris de fer parsemé de taches blanches.

Ce poisson habite les mers du Brésil, dont les habitans, selon Marcgrave de Liebstædt, le nomment *narinari pinima*. On le trouve aussi, dit Barrère, dans la mer qui baigne les côtes limoneuses de la Guiane, où les colons françois l'appellent *raie chauve-souris*. Sa chair est de bon goût, et son volume tel qu'un seul individu de cette espèce peut, au rapport de Marcgrave, rassasier quarante hommes.

C'est encore au genre Myliobate qu'il faut rapporter les *raia flagellum* et *raia Nieuhowii* de Schneider, et une nouvelle espèce à museau échancré, des côtes d'Égypte, dont parle M. Cuvier. (H. C.)

MYLOCARYUM. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la *décandrie monogynie* de Linnæus ; offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq découpures profondes ; cinq pétales ; dix étamines ; les filamens dilatés et comme anguleux dans leur milieu ; un ovaire supérieur ; point de style ; un stigmate sessile, en tête, trigone ; une capsule à trois ou quatre ailes ; autant de loges monospermes.

Mylocaryum a feuilles de troëne : *Mylocaryum ligustrinum*, Willd., *Enum.*, 1, pag. 454 ; Pursh, *Flor. Amer.*, tab. 14.

Arbrisseau d'environ huit pieds, toujours vert, dont les rameaux sont cylindriques, d'un brun jaunâtre; les feuilles alternes, médiocrement pétiolées, alongées, lancéolées, glabres à leurs deux faces, plus pâles en-dessous, longues d'environ un pouce et demi, rétrécies à leur base, obtuses à leur sommet. Les fleurs sont disposées en grappes simples, terminales, longues d'un pouce et demi, munies de bractées caduques, blanchâtres, brunes à leur sommet : le calice est très-petit, à cinq divisions bordées de blanc; la corolle blanche; l'ovaire supérieur, privé de style; le stigmate trigone, en forme de tête. Le fruit est une capsule à trois ou quatre ailes, de la grosseur et de la figure du *polygonum fagopyrum*. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale. (Poir.)

Ce genre de plantes, fait par Willdenow, est, selon Richard, le même que le *cliftonia* de Banks et Gærtner fils, déjà adopté, lequel doit être placé dans la famille des éricinées près du *clethra*. (J.)

MYLŒQUE. (*Entom.*) M. Latreille désigne sous ce nom de genre de petits coléoptères qui correspondent aux ptomophages d'Illiger.

Μύλοικος. Ce nom est donné par Pline, liv. 30, chapitre dernier, à un insecte qui habite les meules de fourrages. (C. D.)

MYLOSPHORA. (*Bot.*) Necker avoit substitué ce nom à celui de *singana*, donné par Aublet à un de ses genres de la Guiane, lequel vient dans la famille des guttifères. (J.)

MYLOSTOME. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'une Daurade, décrite dans ce Dictionnaire, tom. XII, p. 551. (H. C.)

MYNTI. (*Bot.*) Nom caraïbe du caïmitier, *chrysophyllum cainito*, cité dans l'Herbier des Antilles de Surian, qui dit que les Nègres mangent son fruit. Il a la forme d'une olive, ce qui lui a fait donner le nom d'olivier des Nègres, cité dans l'Herbier de Vaillant. (J.)

MYOCTONON. (*Bot.*) Selon Pline, quelques personnes donnoient ce nom à l'aconit, parce qu'on attribuoit à sa racine la propriété de tuer les rats, même de loin, par sa seule odeur. (J.)

MYODE, *Myodes*. (*Entom.*) M. Latreille a formé ce genre pour placer les ripiphores à élytres extrêmement courts, tels que le *ripiphorus subdipterus* de Fabricius, qu'il appelle myode de Dorthez. (Desm.)

MYODOQUE, *Myodocha.* (*Entom.*) Nom donné par M. Latreille à un genre d'insectes hémiptères, de la famille des rhinostomes, voisin des podicères et des gerres. (C. D.)

MYOGASTRIQUE. (*Ornith.*) Daudin, d'après Fourcroy, applique ce terme aux oiseaux à estomac musculeux, par opposition aux *hyménogastriques*, dont l'estomac est membraneux. Les oiseaux myogastriques peuvent, comme les ruminans, dégorger les graines renfermées dans leur jabot. C'est ainsi que les pigeons donnent à manger à leurs petits. (Ch. D.)

MYOLOGIE. (*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des muscles. Voyez Muscles. (F.)

MYOMYCES. (*Bot.*) Battara nomme ainsi les agarics solitaires qui ont le chapeau bombé ou pointu. (Lem.)

MYONIME, *Myonima.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *rubiacées*, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel : Un calice très-petit, presque entier à son limbe; une corolle monopétale; le tube court; le limbe à quatre divisions obtuses; quatre étamines, à anthères oblongues et saillantes; un ovaire inférieur; un style; un stigmate un peu épais; une baie sèche non couronnée, contenant une noix à quatre loges monospermes.

Myonime ovoïde; *Myonima obovata*, Poir., Encycl.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 68, fig. 1; vulgairement Bois de rat. Arbrisseau distingué par son feuillage brillant : il se divise en branches dont les rameaux sont opposés : leur écorce est crevassée, d'un blanc cendré. Les feuilles sont opposées, très-entières, en ovale renversé, épaisses, coriaces, vernissées et brillantes en-dessus; les pétioles très-courts; les fleurs axillaires, opposées, au nombre de deux ou trois, sur des pédoncules solitaires. Le fruit est une baie rougeâtre, de la grosseur d'un grain de raisin, sphérique, un peu comprimée et offrant alors quatre angles peu saillans, couronnée par le calice. Cette plante croît à l'île de Bourbon.

Myonime a feuilles de myrte; *Myonima myrtifolia*, Poir., Encycl.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 68, fig. 2. Cet arbrisseau est revêtu d'une écorce mince et roussâtre, qui se déchire en petites écailles transparentes. Son bois est dur, légèrement teint en rouge; ses feuilles sont opposées, médiocrement pétio-

lées, ovales, lancéolées, aiguës, longues d'un pouce au plus, vernissées en-dessus, plus pâles en-dessous; les fleurs disposées comme dans l'espèce précédente; les fruits globuleux, point comprimés, ni anguleux, de couleur rougeâtre, à peine couronnés par le calice, qui disparoît souvent. Cette plante croît à l'Isle-de-France. (Poir.)

MYOPE, *Myopa.* (*Entom.*) Fabricius a établi sous ce nom un genre d'insectes diptères, dont la bouche consiste dans un suçoir saillant, alongé, sortant de la tête, coudé dans l'état de repos.

Ce genre appartient à la famille des haustellés ou sclérostomes. Il peut être caractérisé par les particularités suivantes:

Antennes dirigées en avant, à poil latéral simple; suçoir horizontal dans le repos, coudé deux fois sur lui-même; tête très-grosse, à front et bouche enflés.

L'étymologie de ce nom est absolument grecque et signifie *apparence de mouche*, de μυὶα, et de ωπὶς, *aspect.*

On peut voir une espèce de ce genre figurée dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 46, fig. 5, où la tête, représentée de profil, laisse apercevoir la disposition et la forme des antennes, la boursouflure du front et les deux coudes du suçoir n.° 5, etc.; et, d'après cette figure, on verra facilement pourquoi ce genre est distingué de tous ceux de la même famille.

D'abord, les antennes, qui offrent un poil isolé, caractérisent suffisamment les myopes d'avec toutes les espèces qui ne présentent pas cette disposition, telles que les cousins, les asiles, les taons, les chrysopsides, les empides, les bombyles et les conops: ensuite, les hippobosques ont, à la vérité, un poil isolé; mais il est terminal, et, s'il est latéral dans les stomoxes, il y est velu ou plumeux: enfin, la forme de l'abdomen, qui est plus ovale, obtus dans les rhingies, les distingue d'avec les myopes, qui ont l'abdomen arrondi à sa base et en masse à l'extrémité libre, comme dans les conops.

On ne connoît pas les particularités des mœurs de ces insectes, car leurs larves n'ont pas été observées. On pourroit présumer, d'après la forme de leur abdomen, semblable à celui des conops, des oëstres, que ces insectes, sous l'état parfait, déposent leurs œufs dans le corps d'autres animaux,

où leurs larves se développeroient en parasites; mais c'est une conjecture. On trouve ces insectes sur les fleurs, particulièrement sur celles des ombellifères et des corymbifères. Les principales espèces sont les suivantes :

1. Myope ferrugineux, *M. ferruginea.* C'est l'espèce que nous avons fait figurer dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 46, où elle est indiquée à tort comme le M. noir, parce que le nom a été donné pour la figure en noir. Geoffroy l'a décrite comme un asile, tome 2 de son Histoire des insectes, page 473, sous le nom de panaché de fauve, à ailes noires.

Car. D'un jaune ferrugineux, avec deux lignes dorsales et quatre taches sur le corselet; front jaune.

2. Myope noir, *M. atra.*

Car. Il est tout noir, avec les lèvres enflées blanches.

3. Myope testacé, *M. testacea.*

Car. Il est jaune, avec l'extrémité de l'abdomen grise; les ailes portent un point brun au milieu; la bouche, à lèvres enflées, est blanchâtre. C'est l'espèce qu'on trouve le plus communément dans les bois aux environs de Paris.

4. Myope boursouflé ou joufflu, *M. buccata.*

Car. Ferrugineux; abdomen à taches blanchâtres, formées par des poils soyeux; ailes brunes; bouche blanchâtre.

5. Myope annelé, *M. annulata.*

Car. Noirâtre; pattes jaunâtres; testacées à bandes noires. (C. D.)

MYOPHONE. (*Ornith.*) Ce nom a été donné à un genre d'oiseaux dont M. Temminck a figuré, pl. 170 de ses Oiseaux coloriés, une espèce sous la dénomination de Myophone luisant, *Myophonus metallicus.* Cette espèce, qui a été trouvée dans l'île de Java par le professeur Reinwardt, est placée, dans le Musée de Paris, à côté des rolliers; elle est à peu près de la même grosseur qu'eux, et longue de douze pouces; son bec, très-gros, est fort et dur; la mandibule supérieure, qui est droite, se termine par un crochet plus marqué, et l'ouverture en est garnie de quelques soies roides; de petites plumes tournées en avant couvrent la membrane qui tapisse les fosses nasales; les tarses sont très-longs; les ailes ne s'étendent pas jusqu'à la moitié de la queue, qui est carrée. Sa couleur dominante est un bleu noirâtre,

entremêlé de teintes plus ou moins sombres, et qui présente des reflets divers, suivant les incidences de la lumière, mais qui est toujours plus foncé à la tête, au ventre et à l'extrémité des rémiges, que sur les autres parties du corps. Des taches de couleur d'acier poli, à reflets bleuâtres et métalliques, sont dispersées sur les joues, le cou et la poitrine, et des nuances semblables bordent les plumes du dos et les couvertures des ailes; le bec, d'un beau jaune, a l'arête noire : les pieds sont de cette dernière couleur. (Ch. D.)

MYOPIE. (*Anat. et Phys.*) Vice de la vision, opposé à la *presbytie*, et qui dépend surtout de la trop grande convexité de la cornée et du cristallin, comme la *presbytie* du trop grand aplatissement de ces deux parties.

Ceux qui sont *myopes* ne peuvent distinguer que les objets très-rapprochés; ils ont la vue courte. Ceux qui sont *presbytes*, au contraire, ne distinguent nettement que les objets éloignés; ils ont, comme on dit, la vue longue.

Une cornée trop saillante, un cristallin trop dense ou trop convexe, etc., rapprochent trop brusquement les rayons lumineux; une cornée plus aplatie, un cristallin moins dense ou moins convexe, une rétine plus voisine du cristallin, etc., ne les rapprochent pas assez vite.

Dans le premier cas, les rayons, envoyés par des objets trop éloignés, se réunissent trop tôt avant d'arriver à la rétine; dans le second, les rayons, envoyés par des objets trop proches, arrivent à la rétine avant d'avoir eu le temps de se réunir. Dans le premier cas, l'image est confuse, parce qu'elle vient de loin; elle est confuse dans le second, parce qu'elle vient de près.

On remédie à la *myopie* par l'emploi des lunettes concaves, et à la *presbytie* par celui des lunettes convexes. Voyez Œil. (F.)

MYOPORE, *Myoporum*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *myoporinées*, de la *didynamie angiospermie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, à cinq divisions; une corolle presque en soucoupe; le tube court; le limbe à cinq lobes presque égaux; quatre étamines didynames, souvent une cinquième, rarement fertile; un ovaire

supérieur; un style; un stigmate obtus; un drupe en baie, à deux ou à quatre loges monospermes.

Ce genre renferme les *andrewsia* de Ventenat, les *pogonia* d'Andrews. Ce dernier nom avoit déjà été employé par M. de Jussieu pour une plante de la famille des orchidées. M. Brown y a substitué celui de *myoporum*.

Myopore elliptique : *Myoporum ellipticum*, Rob. Brown, *Nov. Holl.*, 1, pag. 515; *Pogonia glabra*, Andr., *Bot. repos.*, tab. 283; *Andrewsia glabra*, Vent., Malm., tab. 108. Arbrisseau de trois ou quatre pieds, dont la tige est droite, divisée en rameaux alternes, peu ouverts, garnis de feuilles glabres, alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, luisantes, entières, parsemées en-dessous de petits points blanchâtres. Les pétioles sont articulés; les fleurs axillaires, quelquefois solitaires, pendantes, blanchâtres, d'une grandeur médiocre; le calice est glabre, à cinq découpures profondes, linéaires, aiguës; la corolle hypocratériforme, une fois plus longue que le calice, pubescente à l'intérieur; le tube cylindrique, de la longueur du calice; l'orifice fermé par des poils; le limbe à cinq lobes ovales, arrondis; les étamines ont la longueur du tube. Le fruit est un drupe enveloppé par le calice, contenant un noyau osseux, à quatre loges monospermes. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande.

Myopore débile : *Myoporum debile*, Rob. Brown, *loc. cit.*; *Pogonia debilis*, Andr., *Bot. repos.*, tab. 212; *Andrewsia debilis*, Vent., Malm., pag. 109. Ses tiges sont couchées, chargées de rameaux foibles, rabattus, couverts d'une écorce glanduleuse, raboteuse, garnis de feuilles alternes, pétiolées, presque disposées sur deux rangs, linéaires-lancéolées, glabres à leurs deux faces, entières à leur base, dentées vers leur sommet; les pédoncules sont solitaires, axillaires, uniflores; la corolle est bleue; les drupes sont un peu comprimés, un peu plus courts que le calice. Cette plante croît dans la Nouvelle-Hollande, aux environs du port Jackson.

Myopore denté : *Myoporum serratum*, Rob. Brown, *l. c.*; *Pogonia tetrandra*, Labill., *Nov. Holl.*, 1, pag. 59, tab. 83. Arbrisseau de cinq à six pieds, dont les rameaux sont droits, glabres, cylindriques, garnis de feuilles alternes, étroites, lancéolées, glabres, dentées en scie, rétrécies en pétiole à

leur base, longues d'environ trois pouces et plus; les pédoncules réunis plusieurs ensemble dans l'aisselle des feuilles, simples, uniflores; le calice a cinq découpures aiguës; le tube de la corolle est un peu plus long que le calice, dilaté et velu à son orifice; le limbe à cinq lobes arrondis; les anthères sont un peu saillantes. Le fruit est un drupe, ou baie, globuleux, renfermant une noix à quatre loges, avec des semences solitaires, ovales, alongées, blanchâtres, attachées à la partie supérieure des loges. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande.

Myopore diffus; *Myoporum diffusum*, Rob. Brown, *l. c.* Ses tiges sont diffuses et glanduleuses; les rameaux alternes, garnis de feuilles alternes, lancéolées, dentées à leur base, entières au sommet ou quelquefois dentées; à dentelures recourbées; les pédoncules solitaires, axillaires, uniflores; les drupes un peu comprimés, plus courts que le calice. Dans le *myoporum lætum*, Forst., *Prodr.*, les feuilles sont oblongues, médiocrement dentées à leur sommet, lisses, glabres, luisantes; la corolle velue. Ces plantes croissent à la Nouvelle-Hollande. (Poir.)

MYOPORINÉES. (*Bot.*) Cette nouvelle famille de plantes, établie par M. R. Brown en 1810 dans son *Prod. Flor. Nov. Holl.*, tire son nom du genre *Myoporum* qui en fait partie, et se rapporte près des verbénacées, dans la classe des hypocorollées ou plantes dicotylédones à corolle monopétale insérée sous le pistil. Aux caractères énoncés elle joint les suivans, dont l'ensemble forme son caractère général.

Un calice persistant à cinq divisions; une corolle à limbe presque égal ou quelquefois bilabié; quatre étamines didynames insérées à son tube, accompagnées quelquefois d'un cinquième filet, toujours stérile; un ovaire libre à deux ou quatre loges, remplies chacune d'un ou deux ovules pendans; un style; un stigmate à peine divisé; un brou recouvrant une noix à deux ou quatre loges, dans lesquelles sont une ou deux graines, dont l'embryon, entouré d'un périsperme, a sa radicule dirigée supérieurement.

Les plantes de cette famille sont des arbrisseaux dont les feuilles simples sont alternes ou opposées, non stipulées; les fleurs sont axillaires, dépourvues de bractées.

En examinant le caractère de cette famille, on reconnoît qu'elle a une grande affinité avec les verbénacées, dont elle diffère principalement par ses graines insérées au sommet des loges; l'embryon dénué de périsperme et renversé, c'est-à-dire, ayant sa radicule dirigée supérieurement. Les genres qu'elle renferme, sont le *myoporum* de Forster, nommé aussi *pogonia* par M. Andrews et *andrewsia* par Ventenat; le *bontia* de Linnæus, le *pholidia*, le *stenochilus* et l'*eremophila*, genres nouveaux de M. R. Brown, observés dans la Nouvelle-Hollande. Cet auteur ajoute avec doute, dans une section séparée, l'*avicennia* de Linnæus, dont les graines sont situées de même dans leurs loges. (J.)

MYOPOTAME. (*Mamm.*). Voyez Potamys. (F. C.)

MYOPTÈRE, *Myopteris*. (*Mamm.*) Petit genre de chéiroptères insectivores, formé par M. Geoffroy Saint-Hilaire, pour placer la chauve-souris décrite par Daubenton sous le nom de rat-volant.

Les myoptères ont deux incisives à chaque mâchoire, dont les inférieures sont bilobées et les supérieures pointues et simples; quatre canines, huit molaires en haut et dix en bas, toutes à couronne hérissée de tubercules aigus. Leur nez est simple; leur chanfrein méplat, sans feuilles, membranes, ni sillons; leur museau gros; leurs oreilles sont larges, isolées, latérales, avec l'oreillon intérieur; leur membrane interfémorale moyenne enveloppe la première moitié de la queue, et celle-ci a son extrémité libre.

Les molosses diffèrent principalement des myoptères, en ce que leurs larges oreilles sont réunies, que leur oreillon est externe, et que leur chanfrein est convexe. Les taphiens, quoique aussi fort rapprochés de ces chéiroptères, s'en éloignent néanmoins parce qu'ils ont quatre incisives inférieures au lieu de deux, et que leur mâchoire supérieure est dépourvue entièrement de cette sorte de dents, et aussi parce que leur membrane interfémorale est plus vaste que la leur.

Le Myoptère rat-volant: *Myopteris Daubentonii*, Geoffr., Descript. de l'Égypte, Hist. nat., tom. 2, p. 113; Rat-volant, Daubenton, Mémoires de l'Acad. roy. des sc., année 1759, p. 386, est l'unique espèce de ce genre. La longueur totale de sa tête et de son corps est de trois pouces; le dessus

de ces parties est de couleur brune, le dessous d'un blanc sale avec une légère teinte de fauve : ses membranes présentent des teintes de brun et de gris. La patrie de cette chauve-souris est inconnue. (Desm.)

MYOPTERUS. (*Bot.*) Un des noms grecs anciens donnés au *thlaspi*, suivant Mentzel. (J.)

MYORTOCHON, MYOTON. (*Bot.*) Mentzel cite ces noms grecs pour l'*auricula muris* de quelques anciens, qui est la piloselle, *hieracium pilosella*. (J.)

MYOSCHILOS. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des *éléagnées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions très-profondes; point de corolle; cinq étamines attachées au fond du calice; un ovaire inférieur; un style trigone; un stigmate bi-ou trifide; un drupe couronné par le calice, contenant un noyau monosperme.

Myoschilos a longues feuilles; *Myoschilos oblonga*, Ruiz et Pav., *Fl. Per.*, 3, tab. 242, fig. *a*. Arbrisseau de six à huit pieds, dont les rameaux sont nombreux, élancés, de couleur brune, souvent parsemés de taches cendrées; les feuilles éparses, rapprochées, médiocrement pétiolées, droites, alongées ou ovales-lancéolées, longues d'un demi-pouce, entières, sinuées, un peu pubescentes dans leur jeunesse. Les fleurs sont sessiles, imbriquées, munies chacune de trois écailles ovales, concaves : ces fleurs forment des épis courts, axillaires, en forme de chaton, solitaires ou réunis trois à trois; le calice est de couleur purpurine, à divisions ovales, étalées, très-profondes; les filamens sont subulés; les anthères arrondies; l'ovaire est oblong. Le fruit est un drupe ovale ou globuleux, d'un pourpre foncé, de la grosseur d'un pois, couronné par le calice. Cette plante croît sur les collines, au Chili. (Poir.)

MYOSERIS. (*Bot.*) Dans la seconde partie de l'*Enumeratio plantarum horti berolinensis*, publiée par M. Link, en 1822, nous remarquons que ce botaniste a reproduit, sous le nom de *Myoseris*, notre genre *Intybellia*, décrit dans le Bulletin des sciences de 1821, page 124, et dans le tome XXIII, page 547, de ce Dictionnaire. Le genre *Lagoseris* de M.

Marschall, plus ancien que notre *Intybellia* et que le *Myoseris* de M. Link, avoit d'abord été fondé par l'auteur sur une seule espèce, qui est l'*Hieracium purpureum* de Willdenow; et, dans ce premier état, il correspond exactement à l'*Intybellia* et par conséquent au *Myoseris*. Ce n'est qu'en 1819 que M. Marschall a rapporté au même genre le *Crepis nemausensis* de Gouan; mais cette dernière plante avoit déjà été présentée par nous comme type d'un genre distinct, nommé *Pterotheca*, dans le Bulletin des sciences de Décembre 1816, p. 200. (Voyez notre article Lagoseris, t. XXV, p. 124.)

Nous remarquons aussi, dans l'*Enumeratio* de M. Link, un genre *Lagoseris*, qui n'est point celui de M. Marschall, et qui paroît avoir été proposé dans la Flore portugaise de MM. Hoffmansegg et Link. Ce genre *Lagoseris* de M. Link diffère, suivant lui, du genre *Crepis*, par l'aigrette stipitée. Ce ne seroit donc qu'une copie aussi exacte qu'inutile du genre *Barkhausia*, établi par Mœnch en 1794, et adopté depuis par M. De Candolle et la plupart des botanistes. Mais M. Link ne s'arrête pas là, et comme s'il eût pris à tâche de tout brouiller, de tout confondre, en cette partie, il nomme *Borkhausia* un genre distingué du *Crepis* par l'aigrette stipitée sur les fruits du disque, sessile ou presque sessile sur ceux de la circonférence. N'est-il pas évident que ce genre n'est encore qu'une copie du genre *Hostia* de Mœnch, publié en 1802? (Voyez notre article Hostie, tom. XXI, pag. 442.) Et en supposant que le nom d'*Hostia* dût être changé, comme ayant été précédemment employé par Jacquin, étoit-il convenable de lui substituer le nom de *Borkhausia*, qui semble choisi tout exprès pour faire confusion avec celui de *Barkhausia*, dont il ne diffère que par une lettre; ce nom de *Barkhausia* étant consacré depuis longtemps à un autre genre immédiatement voisin, auquel celui-ci doit peut-être se réunir, qu'en tout cas il faut conserver sous ce nom, et qu'aucun botaniste, sans doute, excepté MM. Hoffmansegg et Link, ne sera tenté de nommer *Lagoseris*? Ajoutons que M. Link admet dans son *Borkhausia* des espèces qui devroient entrer dans son *Lagoseris*, et qu'il admet dans son *Lagoseris* des espèces qui devroient entrer dans son *Borkhausia*.

Nous pourrions présenter beaucoup d'autres remarques analogues, sur la syngénésie de l'*Enumeratio* de M. Link : mais, voulant nous borner ici à quelques-unes de celles qui concernent la tribu des Lactucées, à laquelle se rapporte son *Myoseris*, nous terminerons cet article en faisant observer que l'auteur attribue l'*Hyoseris fœtida* de Linné au genre *Arnoseris* de Gærtner. Cette attribution paroîtra bien peu convenable à ceux qui liront notre description générique de l'*Arnoseris* (tom. XXV, pag. 214), et nos observations sur le *Leontodontoides* de Micheli (même tome, pag. 212), qui est l'*Hyoseris fœtida* de Linné. (H. Cass.)

MYOSOTIDE ou SCORPIONE; *Myosotis*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des borraginées, Juss., et de la pentandrie monogynie, Linn., qui présente pour principaux caractères : Un calice monophylle, à cinq divisions; une corolle monopétale en forme de soucoupe, à tube court et muni, à sa partie supérieure, de cinq écailles convexes, rapprochées et à limbe partagé en cinq découpures; cinq étamines à filamens très-courts, renfermées dans le tube; quatre ovaires supères, surmontés d'un seul style filiforme, de la longueur du tube; quatre graines lisses ou bordées, renfermées dans le calice, agrandi et tenant lieu de péricarpe. Ce genre ne diffère des héliotropes que par les écailles dont est munie l'entrée du tube de sa corolle.

Les myosotides sont des plantes le plus souvent herbacées, rarement suffrutescentes, a feuilles simples, alternes, et dont les fleurs, dans le plus grand nombre, sont disposées en épis latéraux et terminaux. On en connoît une quarantaine d'espèces, répandues dans les différentes parties du monde, mais dont la majeure partie, cependant, se trouve en Europe. Nous n'en mentionnerons que quelques-unes, parce que ces plantes présentent peu d'intérêt.

Myosotis signifie en grec oreille de souris, et ce nom a été donné aux plantes de ce genre à cause de la forme des feuilles de plusieurs espèces.

Myosotide annuelle, vulgairement Oreille-de-souris : *Myosotis annua*, Decand., Fl. fr., 3, pag. 629; *Myositis arvensis*, Roth, *Fl. Germ.*, 1, pag. 87, Bull., *Herb.*, t. 355.

Sa racine est fibreuse, vivace; elle produit une tige herbacée, droite, un peu rameuse, hérissée, ainsi que les feuilles et les calices, de poils blancs et nombreux. Ses feuilles radicales sont spatulées, les caulinaires oblongues et sessiles. Ses fleurs sont petites, ordinairement d'un bleu céleste, quelquefois presque tout-à-fait jaunes, n'ayant le plus souvent de cette couleur que l'entrée de la gorge de la corolle; elles sont portées sur des pédicelles nus et plus longs qu'elles, disposées au sommet de la tige et des rameaux en grappes roulées en spirale avant leur développement. Le tube de la corolle est plus court que les divisions du calice, et son limbe est presque droit, peu évasé. Ses graines sont lisses et brillantes. Cette plante fleurit au printemps et pendant une partie de l'été; elle est commune dans les champs, sur les collines, au bord des bois, dans les lieux secs.

Cette espèce est très-sujette à varier, selon la nature du terrain où elle croît : nous l'avons trouvée, dans les lieux arides et sablonneux, n'ayant pas six lignes de hauteur; tandis que, dans les endroits ombragés et un peu gras, elle s'élève à un pied et plus. Ces différences dans la grandeur ne sont nullement constantes, non plus que la couleur variable des fleurs, et elles ne peuvent constituer des variétés distinctes, comme quelques auteurs ont voulu les établir sous les noms de *myosotis collina*, de *myosotis sylvatica* et de *myosotis versicolor*.

Myosotide vivace : *Myosotis perennis*, Decand., Fl. fr., 3, pag. 629; *Myosotis palustris*, Roth, *Fl. Germ.*, 1, pag. 87; *Myosotis scorpioides*, *β*, Linn., *Spec.*, 188; *Scorpioides palustris perennis, viridioribus foliis*, Moris., *Hist.*, 3, pag. 451, s. 11, tab. 31, fig. 4. Cette espèce se distingue de la précédente par sa racine vivace; par sa tige couchée à sa base, rampante, radicante et ensuite redressée, presque simple; par ses fleurs plus grandes, dont le tube est égal aux divisions du calice et évasé. Elle présente d'ailleurs deux variétés principales : l'une, croissant dans les eaux, les lieux humides et marécageux, est presque glabre; l'autre, habitant dans les bois et sur les montagnes aux lieux un peu secs, est plus ou moins chargée de poils, surtout sur les calices. L'une et l'autre variétés sont communes en France et

dans une grande partie de l'Europe. M. De Candolle fait mention d'une troisième variété, dont les fleurs sont sessiles entre les feuilles, et qu'il a trouvée au sommet du col de Saint-Remi dans les Alpes. Toutes ces plantes fleurissent en Mai, Juin et pendant la plus grande partie de l'été : leurs fleurs sont ordinairement d'un bleu tendre, avec la gorge jaune; mais nous en avons observé des individus dont les corolles étoient couleur de chair, et d'autres qui les avoient blanches.

Les fleurs de la myosotide vivace sont de charmantes miniatures, qu'il faut voir de près pour apprécier tout ce qu'elles ont de joli. Elles méritent d'être placées dans les endroits frais et humides des jardins, et encore mieux sur les bords des pièces d'eau ou des ruisseaux dans les jardins paysagers. Leur gentillesse leur a valu le nom vulgaire de *souvenez-vous de moi*. La jeune fille qui les connoît ne manque pas d'en donner un bouquet à son amie; celle-ci, pour lui répondre dans le même langage, cherche la fleur du géranier, qu'on a nommée *aussi-fais-je*, et elle n'est heureuse que lorsqu'elle l'a trouvée et qu'elle peut la donner à son tour comme gage de son innocente tendresse.

Myosotide petite; *Myosotis pusilla*, Lois., *Not.*, 36, tab. 1, fig. 2. Cette plante n'a guère qu'un pouce de haut et quelquefois six à huit lignes seulement : elle se distingue des individus nains de la myosotide annuelle par ses tiges étalées, rameuses dès la base; par ses fleurs peu nombreuses, ne formant pas une grappe nue, mais disposées dans les aisselles des feuilles supérieures. Ses fleurs sont très-petites; elles nous ont paru, d'après les échantillons secs que nous avons vus, avoir été blanches ou d'un bleu très-clair. Les graines sont très-lisses, luisantes, noirâtres et une ou deux ensemble dans chaque calice. Cette espèce a été trouvée, par M. G. Robert, dans les champs en Corse : elle est annuelle.

Myosotide naine; *Myosotis nana*, Vill., Dauph., 2, pag. 459. Sa racine est une souche vivace, d'où naissent plusieurs tiges redressées, d'un à deux pouces de hauteur, et n'ayant parfois que quelques lignes. Ses feuilles inférieures, ovales-oblongues, spatulées, chargées, ainsi que les tiges et les calices, de longs poils blancs, sont nombreuses et forment

une touffe ou rosette à la base des tiges. Ses fleurs sont d'un bleu très-vif, grandes comparativement à la plante, peu nombreuses au sommet des tiges. Ses graines sont au nombre de quatre, quelquefois de trois, rarement de cinq, triangulaires, aplaties sur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, dentelé, s'engrenant avec le feuillet de la graine voisine. Cette espèce croît parmi les rochers escarpés sur les sommets des hautes Alpes du Dauphiné, du Valais, du Mont-Cenis, etc.

Myosotide frutiqueuse; *Myosotis fruticosa*, Linn., *Mant.*, 201. Sa tige est ligneuse, haute d'environ un pied, divisée en rameaux nombreux, garnis de feuilles alternes, linéaires, presque lisses, chargées seulement de quelques poils. Ses fleurs sont petites, sessiles, disposées en épi à l'extrémité des tiges, et toutes tournées du même côté. Leur calice renferme, après la floraison, quatre graines lisses et très-petites. Cette espèce croît au cap de Bonne-Espérance.

Myosotide en corymbe; *Myosotis corymbosa*, Ruiz et Pav., *Fl. Peruv.*, 2, pag. 5. Sa racine est fibreuse, annuelle; elle produit plusieurs tiges cylindriques; la plupart étalées sur la terre, bifurquées dans leur partie supérieure, garnies de feuilles linéaires, sessiles, éparses. Ses fleurs sont blanches, trois fois plus grandes que le calice, d'abord disposées en corymbe terminal, puis s'alongeant en épi. Cette plante croît au Chili, dans les champs. (L. D.)

MYOSOTIS. (*Bot.*) Daléchamps donnoit ce nom à une drave, *draba verna*, plante crucifère; Tournefort, à un genre de la famille des caryophyllées, qui est maintenant le *cerastium* de Linnæus, et ce dernier a rétabli pour un genre de Borraginées, réuni auparavant au *lithospermum*, le nom de *myosotis*, qui lui avoit été donné primitivement par Lobel. (J.)

MYOSOTON. (*Bot.*) C'est sous ce nom que Mœnch sépare le *cerastium pentandrum* de son genre primitif, parce qu'au lieu de dix étamines il n'en a que cinq. Ce genre n'a pas été adopté. (J.)

MYOSURUS. (*Bot.*) Linnæus, dans son *Hort. Cliff.*, avoit rapporté à ce genre une plante qu'il a ensuite réunie aux *ranunculus*, comme l'avoient fait avant lui Morison et Boccone, et il l'avoit nommée *ranunculus falcatus*. Cette espèce

diffère des autres par ses capsules prolongées en un long bec, et portant sur les côtés deux vésicules vides. Ces caractères ont déterminé Mœnch et M. Persoon à en faire le nouveau genre *Ceratocephalus*. Voyez Ratoncule. (J.)

MYOTHERA. (*Ornith.*) Nom générique donné par Illiger aux oiseaux connus sous la dénomination françoise de *fourmiliers*. (Desm.)

MYOTON. (*Bot.*) Voyez Myortochon. (J.)

MYOUTIS. (*Bot.*) Synonyme de Myitis (voyez ce mot) chez les anciens. (Lem.)

MYOXOCÉPHALE. (*Ichthyol.*) Steller a formé sous ce nom un genre de poissons, qui ne diffère pas de celui des Cottes. (Desm.)

MYOXUS. (*Mamm.*) Nom latin des rongeurs du genre des Loirs. (Desm.)

MYR. (*Ornith.*) Ce mot, avec les additions *hest*, *bok*, *sneppe*, *snipe*, est donné par Othon-Fréderic Müller, dans son *Prodromus Zool. Dan.*, n.° 182, comme désignant, en Danemarck, la bécassine proprement dite, *scolopax gallinago*, Linn., laquelle est appelée en Islande *myr-skitt*, et, suivant Olafsen et Povelsen, dans leur Voyage en Islande, *myraskitr*. (Ch. D.)

MYRACANTHOS. (*Bot.*) Un des noms grecs donnés, suivant Mentzel, au panicaut ou chardon roulant, *eryngium*. (J.)

MYRE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un congre que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tom. X, p. 273. (H. C.)

MYRIADÈNE, *Chiliadenus*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Septembre 1817 (pag. 138), appartient à l'ordre des synanthérées, à notre tribu naturelle des inulées, et à la section des inulées-prototypes, dans laquelle nous l'avons placé entre les deux genres *Jasonia* et *Carpesium* (tom. XXIII, p. 565). Voici les caractères génériques du *Chiliadenus*, observés par nous sur des échantillons secs, étiquetés *Erigeron glutinosum*, Linn., et *Inula saxatilis*, Lamck., dans les herbiers de MM. de Jussieu et Desfontaines.

Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, réguliflore, androgyniflore. Péricline égal aux fleurs, formé de

squames imbriquées, appliquées, largement linéaires, coriaces, surmontées d'un appendice inappliqué, bractéiforme, foliacé. Clinanthe inappendiculé, plan, fovéolé. Ovaires alongés, cylindracés, hispides inférieurement, glandulifères supérieurement; aigrette double : l'extérieure courte, grisâtre, composée de squamellules inégales, irrégulières, laminées, membraneuses; l'intérieure longue, rougeâtre, composée de squamellules filiformes, barbellulées. Anthères munies de longs appendices basilaires barbus. Styles d'inulée.

Nous ne connoissons qu'une espèce de ce genre.

Myriadène camphré : *Chiliadenus camphoratus*, H. Cass.; *Myriadenus*, H. Cass., Bull., Sept. 1817, pag. 138; Dict., tom. XXIII, pag. 565; *Chrysocoma saxatilis*, Decand., Fl. fr., tom. V, pag. 468; *Chrysocoma camphorata*, Rob. et Cast., *ibidem; Erigeron glutinosum flore luteo*, Pourr., Mém. de l'acad. de Toul., tom. III, pag. 318; *Inula saxatilis*, Lam., Fl. fr., tom. II, pag. 153; Decand., Fl. fr., tom. IV, pag. 154; *Erigeron glutinosum*, Linn., *Mant.*, pag. 112; *Conyza montana saxatilis, hyssopi folio villoso et glutinoso, hispanica*, Barr., *Ic.*, tab. 158. C'est une plante herbacée, poilue dans sa jeunesse, devenant ensuite presque glabre, exsudant une matière visqueuse qui la rend gluante, et qui répand une odeur de camphre. Sa racine est vivace, et produit plusieurs tiges droites, longues de six à douze pouces, simples inférieurement, divisées supérieurement en quelques rameaux simples et disposés en corymbe; les feuilles sont nombreuses, lancéolées-linéaires, pointues, entières, souvent un peu tordues de manière à être obliques sur la tige; les calathides, composées de fleurs jaunes, sont solitaires au sommet des rameaux. Cette plante a été trouvée en Catalogne, et aux environs de Marseille, sur les rochers exposés au soleil.

Le genre *Chiliadenus* est très-analogue au *Jasonia* (t. XXIV, pag. 200); mais il en diffère suffisamment par sa calathide incouronnée, et par ses ovaires alongés, hispides inférieurement, glandulifères supérieurement. Il a quelque affinité par ses ovaires avec le *Carpesium* (tom. VII, pag. 146).

Notre *Chiliadenus camphoratus* a été découvert par Barrelier, qui l'attribuoit au genre *Conyza*. Linné rapporta cette

plante au genre *Erigeron*, d'où elle fut transférée par M. de Lamarck dans le genre *Inula*[1]. MM. Castagne et Robillard, ayant remarqué que la calathide étoit privée de couronne, ont cru pouvoir fixer définitivement la plante en question dans le genre *Chrysocoma*, auquel en effet elle semble appartenir, si l'on ne consulte que les caractères techniques, extérieurs et superficiels, exclusivement admis avant nous, pour la distinction des genres, dans l'ordre des synanthérées. Cependant l'aigrette double et les anthères appendiculées à la base sont deux caractères étrangers aux vrais *Chrysocoma*, et que les botanistes ont quelquefois employés pour caractériser certains genres. Quant à nous, le motif le plus grave pour exclure la plante en question du genre *Chrysocoma*, c'est qu'elle appartient à notre tribu naturelle des inulées, tandis que les *Chrysocoma* sont des Astérées. C'est pourquoi nous avons proposé, dans le Bulletin des sciences de Septembre 1817, le nouveau genre *Myriadenus*, ainsi nommé à cause des glandes nombreuses qui garnissent la plante, et notamment la partie supérieure des ovaires. Mais, ce nom ayant été précédemment appliqué par M. Desvaux à un genre de légumineuses, nous lui substituons, pour notre genre, le nom de *Chiliadenus*, qui diffère suffisamment du premier pour l'œil et pour l'oreille, quoiqu'il ait à peu près la même signification. Les nouveaux genres se multiplient tellement de jour en jour par les découvertes des voyageurs et les observations exactes des botanistes, qu'il deviendra bientôt impossible de les nommer, si l'on persiste à maintenir les règles arbitraires, frivoles et pédantesques qu'on prétend imposer aux noms génériques.

Le présent article ayant pour objet un genre de la tribu des inulées, nous allons profiter de cette occasion pour indiquer ici quelques changemens à faire dans notre tableau des Inulées, tom. XXIII, pag. 560.

I. M. Link, dans son *Enumeratio plantarum horti berolinensis*, cite le *Gnaphalium leyseroides* de M. Desfontaines comme

---

1 Est-il bien certain que notre plante soit l'*inula saxatilis* de Lamarck? Cet auteur affirme que sa plante est radiée, et qu'elle n'est point l'*erigeron glutinosum* de Linné.

synonyme du *Longchampia capillifolia* de Willdenow. Si cela étoit vrai, notre genre *Leptophytus* seroit le même que le genre *Longchampia* de Willdenow, plus anciennement publié, mais fort mal décrit (voyez nos articles Leptophyte, tom. XXVI, p. 77, et Longchampie, tom. XXVII, p. 172). Cependant la synonymie de M. Link nous paroît bien peu vraisemblable, et nous ne pourrions l'admettre qu'autant qu'elle seroit fondée sur quelque document authentique ou sur une tradition non équivoque. En effet, selon Willdenow, qui paroît avoir observé des individus vivans, le *Longchampia* auroit la calathide entièrement composée de fleurs hermaphrodites, à corolle tubuleuse, quinquédentée; les aigrettes des fruits marginaux seroient semblables ou presque semblables à celles des fruits intérieurs; ces aigrettes ne seroient pas plumeuses, mais seulement poilues au sommet en forme de petit pinceau; le clinanthe seroit tout-à-fait nu; la plante en question habiteroit probablement le Mexique; enfin elle seroit analogue aux *Ageratum* et *Stevia*, auprès desquels Willdenow n'hésite pas à ranger son *Longchampia*, qui, suivant lui, ne diffère de ces deux genres que par le péricline. Il n'est donc pas facile de croire que ce *Longchampia* soit notre *Leptophytus*, qui habite le royaume de Tunis, qui diffère à peine des *Leysera*, et qui a la calathide pourvue d'une couronne de fleurs femelles ligulées, les aigrettes de la couronne différentes de celles du disque, qui sont plumeuses, le clinanthe muni d'une rangée de paléoles.

II. Le genre *Anaxeton* de Gærtner est composé de quatre espèces, dont la première (*anaxeton fœtidum*) appartient réellement au genre *Helichrysum* (voyez tom. XXV, pag. 469); la seconde (*anaxeton arboreum*) doit, selon nous, être considérée comme le vrai type du genre *Anaxeton*, que nous caractérisons, d'après Bergius, de la manière suivante :

Anaxeton. Calathide incouronnée, équaliflore, quinquéflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline supérieur aux fleurs, formé de squames plurisériées : les extérieures lancéolées, aiguës; les intermédiaires ovales, obtuses, bidentées et rougeâtres au sommet, ciliées à la base; les intérieures cunéiformes, blanches, rétuses au sommet, ciliées inférieu-

rement. Clinanthe hérissé de fimbrilles laineuses. Ovaires cylindriques; aigrette composée de squamellules peu nombreuses, filiformes. Corolles à cinq divisions. = Calathides rapprochées en capitules irréguliers.

Quoique nous n'ayons point vu l'*Anaxeton*, il nous semble, d'après la description de Bergius, que ce genre, interposé, dans notre tableau (pag. 562), entre le *Lepiscline* et l'*Edmondia*, seroit bien plus convenablement placé à la suite de l'*Endoleuca*.

III. La troisième espèce admise par Gærtner dans le genre *Anaxeton*, est son *anaxeton crispum*, qui n'a été vu ni par lui ni par nous, mais qui doit certainement constituer un genre distinct, que nous proposons de nommer *Billya*, et auquel nous attribuons les caractères suivans, empruntés à la description de Bergius.

Billya. Calathide discoïde : disque pluriflore, réguliflore, masculiflore; couronne pauciflore, tubuliflore, féminiflore. Péricline supérieur aux fleurs, formé de squames subunisériées, appliquées, linéaires, velues, surmontées d'un appendice étalé, arrondi, obtus, glabre, blanc. Clinanthe nu vers le centre, garni vers la circonférence de squamelles analogues aux squames du péricline, mais plus petites. *Fleurs du disque :* Faux-ovaire très-petit; style masculin, simple, inclus. Corolle à cinq divisions. *Fleurs de la couronne :* Ovaire grand, oblong, comprimé, glabre, luisant; aigrette composée de squamellules peu nombreuses, sétacées, crépues; style féminin, exsert, portant deux stigmatophores filiformes, roulés en dehors. Corolle tubuleuse, très-grêle.

Ce genre *Billya* doit être placé dans notre tableau, parmi les Inulées-Gnaphaliées, à clinanthe squamellifère (p. 561), et il peut être intercalé entre le *Piptocarpha* et le *Cassinia*.

La seule espèce connue est le *Gnaphalium crispum* de Bergius, que nous proposons de nommer *Billya Bergii*.

Gærtner admettoit encore, dans son genre *Anaxeton*, comme quatrième espèce, le *Gnaphalium nudifolium* de Bergius, qu'il nommoit *Anaxeton nudifolium*. Cette plante n'est congénère d'aucune des trois autres; elle appartient à notre genre *Lepiscline*, et a été décrite dans ce Dictionnaire (t. XXVI, p. 50) sous le nom de *Lepiscline nudifolia*.

Il résulte de ce qui précède, et des remarques déjà présentées par nous (tom. XXVI, pag. 52), que les quatre *Anaxeton* de Gærtner appartiennent à quatre genres différens, qui sont l'*Helichrysum*, l'*Anaxeton*, le *Billya*, le *Lepiscline*.

IV. Le *Xeranthemum spinosum* de Linné ne nous est connu que par la description et la figure données par Burmann; et quoique cette description et cette figure soient incomplètes et insuffisantes, il est toutefois évident que la plante en question doit constituer un genre particulier, voisin de l'*Edmondia*, et distingué par les caractères suivans :

Macledium. Péricline formé de squames imbriquées, appliquées, surmontées d'un grand appendice étalé, radiant, scarieux, coloré, pétaloïde, terminé par une longue arête spiniforme. Fruits comprimés; aigrette composée de squamellules filiformes, garnies de barbelles.

Ce genre, dont nous ne connoissons qu'une espèce, *Macledium Burmanni*, sera placé dans notre tableau entre l'*Edmondia* et l'*Argyrocome* (pag. 562).

Nous avons décrit dans ce Dictionnaire (t. XIV, p. 252) les caractères du genre *Edmondia;* voici ceux du genre *Argyrocome,* observés par nous sur un individu vivant d'*Argyrocome retorta*[1], Gærtn., qui est le type de ce genre.

Argyrocome. Calathide discoïde : disque multiflore, réguliflore, androgyniflore; couronne unisériée, interrompue, pauciflore, ambiguïflore, féminiflore. Péricline très-supérieur aux fleurs, formé de squames régulièrement imbriquées, appliquées : les extérieures très-petites, ovales, coriaces, vertes au milieu, diaphanes sur les bords, surmontées d'un très-grand appendice inappliqué, concave, ovale-lancéolé-acuminé, scarieux, blanc-roussâtre; les intérieures oblongues, coriaces, uninervées, vertes dans le milieu, diaphanes sur les bords, surmontées d'un très-long appendice radiant, oblong-lancéolé, scarieux, très-blanc. Clinanthe convexe, fovéolé, à réseau saillant, irrégulièrement denté. *Fleurs du disque :* Ovaire oblong, cylindracé, hérissé de gros poils charnus; aigrette très-longue, composée de squamellules nombreuses, unisériées, égales, contiguës, un peu entregreffées à la base, filiformes, grêles, à partie inférieure barbellu-

lée, à partie moyenne presque nue, à partie supérieure barbellée. Corolle à cinq divisions. Anthères munies de longs appendices basilaires barbus. Style d'Inulée-Gnaphaliée. *Fleurs de la couronne :* Ovaire et aigrette semblables à ceux du disque. Corolle un peu plus courte et beaucoup plus grêle que celle du disque, à quatre ou cinq divisions, sans aucun vestige de fausses-étamines.

Ayant observé le *Xeranthemum bracteatum* de Ventenat, et les *Gnaphalium semipapposum* et *apiculatum* de Labillardière, nous avons reconnu que ces trois plantes devoient être rapportées au genre *Argyrocome*, quoique leurs caractères génériques ne soient pas exactement identiques sur tous les points avec ceux décrits ci-dessus : mais les différences sont peu importantes, parce qu'elles ne touchent que les caractères accessoires, et non les caractères essentiels. Il en résulte que le genre *Argyrocome* comprend des espèces à péricline doré, ce qui contraste avec son nom. Mais ce très-léger inconvénient n'autorise point à changer le nom d'*Argyrocome ;* car il faudroit changer aussi, par le même motif, celui de *Chrysanthemum* et presque tous les noms génériques significatifs, qui ne conviennent que bien rarement à toutes les espèces des genres ainsi nommés.

V. Nous avions indiqué, dans l'article *Helichrysum* de notre tableau, le tom. XX, pag. 449, de ce Dictionnaire, où se trouvent décrits les caractères assignés d'abord par nous au genre dont il s'agit ; mais il faut y ajouter l'indication du tome XXV, pag. 469, où nous avons modifié de nouveau les caractères génériques de l'*Helichrysum*, afin de les rendre exactement applicables à toutes les espèces qu'il convient d'attribuer à ce genre.

VI. Lorsque nous avons rédigé notre tableau des Inulées, nous n'avions point encore vu le *Shawia* de Forster, que nous avons admis avec un signe dubitatif dans cette tribu, en l'intercalant entre l'*Endoleuca* et le *Perotriche* (pag. 563). Depuis cette époque, nous avons observé l'échantillon authentique qui existe dans l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle ; et quoique cet échantillon soit dépourvu de styles, d'étamines et de corolles, l'inspection des feuilles, des périclines et des fruits a suffi pour nous convaincre que

le *Shawia* étoit mal placé dans notre tableau. Il faut donc l'en exclure et le reléguer parmi les synanthérées non classées, jusqu'à ce que l'observation de tous les organes floraux, et surtout celle du style, puisse faire connoître avec certitude à quelle tribu ce genre appartient réellement. Cependant nous hasarderons de rapporter avec doute le *Shawia* à notre tribu naturelle des vernoniées, et de placer cette vernoniée douteuse auprès du genre *Gymnanthemum* décrit dans le tome XX (pag. 108) de ce Dictionnaire. Quoi qu'il en soit, voici ce que nous avons observé:

Les calathides du *Shawia* ne sont point du tout rassemblées en capitule; les unes sont pédonculées et parfaitement isolées; d'autres sont sessiles et fasciculées; les pédoncules ou petits rameaux qui les portent, sont garnis d'une sorte de *tomentum* roux et comme glanduleux; le péricline est formé de squames régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, parsemées en dehors de points glanduliformes; elles ne sont ni scarieuses, ni colorées, ni appendiculées; les extérieures sont courtes, ovales; les intérieures longues, oblongues-lancéolées; le clinanthe est petit, ponctiforme, nu, et ne porte qu'une seule fleur; le fruit est oblong, subcylindracé, un peu épaissi de bas en haut, velu, presque tomenteux, muni d'un petit bourrelet basilaire cartilagineux, annulaire; il paroît être noirâtre et un peu strié, quand on enlève les poils qui le couvrent; l'aigrette, plus longue que le fruit, est d'un gris roussâtre, et composée de squamellules nombreuses, très-inégales, filiformes, barbellulées, tout-à-fait analogues à celles de la plupart des vernoniées; nous avons remarqué que ces squamellules sont presque nues vers la base et très-barbellulées vers le sommet, ce qui semble être contraire à la description de Forster, qui dit: *pappus pilosus, basi pubescens.*

La description complète de l'unique espèce qui constitue ce genre n'ayant jamais été publiée, nous croyons faire une chose utile en traduisant ici littéralement celle que nous avons lue dans le manuscrit latin de J. R. Forster, qui nous a été communiqué par M. de Jussieu.

Shawia paniculata, Forst. Tige arborescente, rameuse; rameaux cylindriques, étalés, un peu striés, incanes. Feuilles

alternes, ovales-oblongues, pétiolées, très-entières, ondulées, obtuses, vertes et glabres en-dessus, tomenteuses et d'un blanc sale en-dessous, longues de deux pouces, étalées; pétioles presque cylindriques, longs d'un demi-pouce. Panicules axillaires et terminales, composées. Pédoncules universels étalés, roides, cylindriques, incanes, tomenteux, longs de trois pouces; pédoncules partiels divergens, alternes, longs d'un pouce, divisés en pédicelles uniflores, très-courts; les inférieurs portant environ dix pédicelles, et les supérieurs en portant graduellement un moindre nombre. Calice imbriqué, cylindrique, de cinq ou six écailles oblongues, aiguës, dont trois intérieures plus longues, presque égales. Corolle courte, infundibuliforme, à limbe quinquéfide, linéaire, étalé. Ovaire oblong. Style à stigmate bifide, étalé. Graine solitaire, oblongue, laineuse. Aigrette pileuse, pubescente à sa base. Réceptacle, nu.

VII. Le genre *Disparago* ne nous étoit connu que par les descriptions de Gærtner et de Bergius, lorsque nous avons traité de ce genre (tom. XIII, pag. 348), et même lorsque nous l'avons rangé dans notre tableau (t. XXIII, p. 563). Mais, depuis cette dernière époque, nous avons observé une espèce nouvelle de *Disparago*, qu'il est utile de décrire ici, parce que cette description prouvera que les caractères génériques précédemment tracés par nous, d'après Gærtner et Bergius, doivent être rectifiés et modifiés sur plusieurs points importans.

Disparago lasiocarpa, H. Cass. Les rameaux sont cylindriques, tomenteux, garnis de feuilles alternes, sessiles, dont la partie inférieure est dressée contre le rameau, tandis que la supérieure est arquée en dehors: ces feuilles sont linéaires, épaisses, coriaces, ayant la face extérieure ou inférieure glabre, l'autre face laineuse, les bords courbés en-dessus. Les capitules sont solitaires au sommet des rameaux, et leur base est entourée de quelques feuilles formant une sorte d'involucre très-irrégulier et incomplet; chaque capitule est composé d'environ sept à neuf calathides immédiatement rapprochées sur un petit calathiphore oblong, court, subcylindracé, nu, c'est-à-dire, ne portant point de bractées interposées entre les calathides. Chaque calathide est semi-

radiée, composée de deux fleurs, dont l'une, régulière, hermaphrodite, constitue le disque, et l'autre, ligulée, neutre, constitue la demi-couronne radiante. Le péricline, supérieur à la fleur du disque, inférieur à la fleur de la couronne, est oblong, étroit, subcylindracé, formé de squames régulièrement imbriquées, appliquées; les extérieures plus courtes, subcanaliculées, oblongues, coriaces, membraneuses sur les deux bords latéraux, laineuses derrière le sommet, qui est un peu aigu, cilié, épaissi; les squames intérieures plus longues, lancéolées, glabres, subcoriaces inférieurement, scarieuses et roussâtres supérieurement, très-aiguës au sommet. Le clinanthe est petit, nu, ponctiforme. La fleur du disque offre: 1.° un ovaire oblong, tout couvert d'une couche épaisse de poils excessivement longs, dressés, appliqués, très-fins, flexueux, laineux, blancs; 2.° une aigrette longue, entourée inférieurement par les poils de l'ovaire, et composée d'environ quinze à vingt squamellules unisériées, égales, filiformes, garnies d'un bout à l'autre, presque jusqu'à la base, de longues barbes très-fines, disposées sur les deux côtés; 3.° une corolle purpurine, à cinq divisions; 4.° des étamines à anthères munies d'appendices apicilaires longs, comme lancéolés, et d'appendices basilaires membraneux; 5.° un style de Gnaphaliée; 6.° un grand nectaire en godet. La fleur de la couronne offre: 1.° un très-petit rudiment de faux ovaire, presque nul, glabre, inaigretté; 2.° une corolle à tube long, grêle, à limbe radiant, non biligulé, mais simplement ligulé, grand, elliptique-oblong, de couleur purpurine, point denté au sommet.

Nous avons fait cette description sur deux petits fragmens que M. Desfontaines nous a permis de détacher d'un bel échantillon sec appartenant au grand herbier général du Muséum d'histoire naturelle, où il n'étoit point nommé.

VIII. Le genre *Leucophyta* de M. R. Brown, placé dans notre tableau entre le *Calocephalus* et le *Richea* (pag. 563), doit être retiré de cette place pour être plus convenablement rangé entre les deux genres *Stœbe* et *Disparago*, dans le groupe des Inulées-Gnaphaliées à calathides rassemblées en capitule et à tige ligneuse. Voyez notre article Leucophyte (tom. XXVI, pag. 158), où nous avons décrit complétement,

d'après nos propres observations, les caractères génériques et spécifiques de cette plante.

IX. Notre genre *Duchesnia* (pag. 565) ne peut pas conserver ce nom, précédemment appliqué par M. Smith à un autre genre voisin du *Fragaria;* c'est pourquoi nous proposons de nommer *Francœuria* le genre proposé par nous, en 1817, sous le nom de *Duchesnia.*

X. Le dernier changement que nous indiquons ici pour notre tableau des Inulées, consiste dans la substitution du nom de *Chiliadenus* à celui de *Myriadenus.* (H. Cass.)

MYRIADENUS. (*Bot.*) Desv., Journ. bot., 2, pag. 121, tab. 4, fig. 11. Sous ce nom, M. Desvaux a indiqué l'*ornithopus tetraphyllus*, Linn., comme pouvant constituer un genre nouveau par la forme de son fruit, par les deux bractées qui accompagnent le calice, et qui l'enveloppent de manière à faire soupçonner au premier aspect qu'elles forment le calice. (Poir.)

MYRIANTHE, *Myrianthus.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, très-voisin de la famille des *cucurbitacées*, de la *monoécie monadelphie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel: Des fleurs monoïques; un calice à quatre divisions concaves; point de corolle; des étamines monadelphes, à trois anthères; un fruit inférieur en baie, à douze ou quatorze loges polyspermes; les semences ailées à leurs bords.

Myrianthe en arbre; *Myrianthus arborea*, Pal. Beauv., *Fl. Owar.* et *Benin.*, 1, pag. 6, t. 11 et 12. Arbre de la hauteur d'un pommier ordinaire, dont les branches et les rameaux sont très-étalés. Ses feuilles ont l'aspect de celles du maronnier; elles sont alternes, pétiolées, à cinq ou six digitations inégales, lancéolées, longues d'environ six pouces, d'un vert pâle en-dessus, blanchâtres en-dessous, inégalement dentées à leurs bords; les pétioles de la longueur des feuilles; les fleurs petites, disposées en une panicule très-lâche dont l'extrémité des divisions, un peu renflée et charnue, soutient un grand nombre de fleurs à peine longues d'une ligne; les divisions du calice ovales, obtuses, ciliées à leurs bords. Les trois étamines, forment, par leur réunion, un axe pyramidal, divisé à son sommet en trois portions, dont chacune

porte une anthère. Les fleurs femelles n'ont point été observées. Le fruit est inférieur, en forme de baie ovale, arrondie, très-grosse, presque toujours rétrécie, et comme étranglée vers son sommet, divisée en douze ou quatorze loges polyspermes; les semences sont ovales, aplaties, un peu velues, semblables à celles d'une courge, environnées d'une aile membraneuse; l'embryon est comprimé, sans périsperme. Cette plante croît aux environs d'Agathon, au royaume de Benin. (Poir.)

MYRIANTHEIA. (*Bot.*) Petit-Thouars, *Nov. gen. Madag.*, pag. 21, n.° 71. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, peu connu encore, établi par M. du Petit-Thouars; il paroît appartenir à la famille des *rosacées*, de la *polyadelphie polyandrie* de Linnæus. Il se rapproche des *homalium*, auquel peut-être il pourra être réuni lorsque le fruit aura été observé. Il comprend des arbres ou arbrisseaux de l'île de Madagascar. Ses feuilles sont épaisses, alternes, médiocrement pétiolées. Les fleurs sont nombreuses, disposées en grappes axillaires; elles offrent pour caractère essentiel : Un calice campanulé, à cinq divisions alongées, conniventes; cinq pétales onguiculés, plus courts que le calice; les étamines distribuées en cinq paquets, insérées sur le calice; chaque paquet composé de quatre à cinq filamens; cinq écailles alternes avec les paquets; un ovaire à demi inférieur, conique à son sommet, contenant quatre ovules, dont très-souvent un seul persiste; quatre styles courts. Le fruit n'est pas connu. (Poir.)

MYRIAPODES ou MILLEPIEDS, *Millepedes seu Myriapoda.* (*Entom.*) Noms sous lesquels on désigne la famille des insectes aptères à mâchoires dont le corps est composé d'anneaux à peu près semblables entre eux, sans distinction de corselet ni d'abdomen, et dont les articulations portent chacune, au moins, une paire de pattes.

Parmi les insectes ce sont les seuls dont le corps est muni de plus de huit pattes; ceux de la famille des acères ou aranéides en ayant huit au plus, et les polygnathes n'en ayant que sept paires ou quatorze pattes en totalité. C'est cette particularité du grand nombre de pattes, qui dépasse dans quelques genres le nombre de cent et au moins celui de trente, qu'on a

cherché à rappeler par la dénomination de *myriapodes*, tirée de deux mots grecs, dont l'un, μυριὸς, signifie *multipliés*, *nombreux*, et l'autre, πῦς-ποδα, au pluriél, correspond à *pieds*.

Les myriapodes, ainsi que déjà nous avons eu occasion de le dire dans les articles Aptères et Insectes, auxquels nous invitons le lecteur à recourir, pour éviter les répétitions, se distinguent de tout l'ordre des insectes privés d'ailes, par les particularités suivantes : D'abord des rhinaptères, comme des puces, des tiques, des pous, des leptes, des sarcoptes, par le développement remarquable de leurs mâchoires, lesquelles manquent absolument dans les genres dont nous venons de citer les noms. Ensuite la non-distinction des anneaux qui forment leur abdomen, d'avec ceux qui correspondent au corselet, les sépare des ricins, des forbicines, des araignées et des autres genres qu'on a rangés dans les familles des ornithomyzes, des nématoures et des acères, lesquels n'ont d'ailleurs que six ou huit pattes au plus. Enfin, la seule famille des polygnathes ou quadricornes, chez lesquels les anneaux du corps forment aussi une série continue, sans distinction de corselet, diffère essentiellement de celle des myriapodes qui nous occupe, parce que les cloportes et autres genres voisins ont, comme l'un des noms de la famille l'indique, quatre antennes distinctes, et que d'ailleurs tous les segmens de leur corps ne sont pas également munis d'une paire de pattes; que de plus leur bouche est tout autrement conformée.

Les myriapodes constituent une famille bien distincte d'animaux qui lient les insectes avec les classes voisines : elle fait le passage de la famille des aranéides avec les quadricornes, lesquels eux-mêmes ont la plus grande analogie avec les crustacés.

On n'a jusqu'ici rapporté que sept genres à la famille des myriapodes. On connoît peu leurs mœurs et leurs modes de développement : il y a parmi eux des espèces carnassières et d'autres qui ne se nourrissent que de végétaux. La plupart fuient la lumière, se retirent sous les pierres et dans les lieux humides. C'est pendant la nuit qu'ils pourvoient à leur subsistance. On a observé parmi les scolopendres des espèces qui brillent pendant l'obscurité et à certaines époques de

leur existence d'une lumière phosphorescente ; d'autres, à ce que l'on dit, sont douées de la propriété électrique.

On distingue les genres d'après le nombre des pattes dont les anneaux du corps sont munis. Trois de ces genres, ceux des scolopendres, des lithobies et des scutigères n'en ont qu'une seule paire à chaque segment du tronc, tandis que les iules, les polyxènes, les glomérides et les polydesmes en ont deux à chaque anneau. (Voyez, dans l'atlas de ce Dictionnaire, les planches 57 et 58.) Les trois premiers genres ont entre eux la plus grande analogie. Cependant les scutigères se distinguent tout-à-fait par la longueur excessive de leurs antennes, de leurs pattes et surtout des postérieures (pl. 58, fig. 6), tandis que les scolopendres et les lithobies ont, comparativement, les antennes courtes, ainsi que les pattes. Les lithobies ont en outre les anneaux du corps successivement et alternativement plus courts et plus longs. Quant aux autres genres, les glomérides offrent la plus grande ressemblance avec les cloportes, et surtout avec les armadilles. Les autres ont le corps non ovale, mais alongé : il est cylindrique dans les iules, et anguleux dans les polydesmes ; enfin, dans les polyxènes, les anneaux, qui sont aussi anguleux et aplatis, sont munis, ainsi que la queue, d'un faisceau de poils qui peuvent s'étendre et se resserrer à la volonté de l'animal. Le tableau synoptique qui suit donne une idée de la distribution méthodique des genres de cette famille.

59.e Famille. Les Millepieds ou Myriapodes.

Car. Aptères à mâchoires : à abdomen peu distinct, muni de pattes sur tous les anneaux.

Paire de pattes	double par anneau du corps	long	cylindrique		6. *Iule.*
			anguleux ; queue	poilue	4. *Polyxène.*
				sans poils.	5. *Polydesme.*
		court, ovale, se roulant			7. *Gloméride.*
	unique sur les anneaux	égaux : antennes		courtes	1. *Scolopendre.*
				très-longues	2. *Scutigère.*
		inégaux : antennes courtes.			3. *Lithobie.*

(C. D.)

MYRICA. (*Bot.*) Tragus, Gesner, Dodoens et d'autres donnoient ce nom au tamaris. Clusius l'avoit appliqué à une

espèce de fucus qu'il nommoit *myrica marina.* Linnæus s'en est servi pour désigner le *galé* de Tournefort. Voyez Galé. (J.)

MYRIOCOCCUM. (*Bot.*) Nouveau genre de la famille des champignons, établi par Fries, qu'il place entre le *polyangium* de Link et l'*Arachnion* de Schweitz, trois genres voisins du *Nidularia.* Il ressemble à une outre ou à un sac cotonneux, floconneux et poudreux, qui renferme des conceptacles ou sporanges nombreux, globuleux, polyspermes, fixés à des filamens entrelacés; les séminules sont agglomérées. L'enveloppe de ce champignon, c'est-à-dire le sac qui le forme, se détruit entièrement avec l'âge. On n'en connoit qu'une espèce.

Le Myriococcum précoce; *M. præcox,* Fries, *Syst. Myc.,* 2, 304. Petite espèce fixée à la terre, au bois, aux mousses, à la paille, etc., sur lesquels il végète, par de petites radicules byssoïdes, blanches, rampantes, qui produisent des tubercules extérieurs, difformes, confluens, de deux à quatre lignes de diamètre, qu'on prendroit d'abord pour un *sphæria blanc,* avec des ouvertures proéminentes brunes : ces tubercules sont formés par un amas de nombreux globules qui couvrent et interceptent de toute part des filamens blancs et comme feutrés; ces globules ou sporanges sont charnus, solides, d'un rouge de feu tirant sur le brun. Fries a découvert ce champignon en Suède, au printemps, dans les bois aux environs de Femsjö; il lui trouve des rapports avec le genre *Sclerotium,* et de grandes affinités avec le *Spumaria* et les *Mucedines.* (Lem.)

MYRIODACTYLON. (*Bot.*) Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, établi par M. Desvaux, et qui diffère très-peu du *chætophora* de Schranck et Agardh, avec lequel même ce dernier naturaliste l'a réuni. M. Desvaux caractérise ainsi son genre : *Substance gélatineuse, multiforme, presque plane, rameuse, palmée, pleine intérieurement, filamenteuse, à filamens rameux, un peu articulés.* Cet auteur en décrit une espèce nouvelle, *M. spinulosum,* dont les rameaux sont étroits et roides à l'extrémité. On la trouve dans les eaux courantes du Haut-Poitou.

Une seconde espèce est l'*ulva incrassata* d'Hudson, ou *batrachospermum fasciculatum* de Vaucher et de De Candolle,

décrite dans le Bulletin des sciences de la société philomatique, n.° 43, par M. Bosc, qui la nomme *conferva incrassata*; c'est aussi le *rivularia endiviæfolia*, Roth.

Le genre *Chætophora* de Schranck est caractérisé de cette sorte par Agardh : *Filamens géniculés, naissant d'une base commune; gemmes en masses éparses dans la fronde;* il ajoute : Fronde très-gélatineuse, palmée, globuleuse ou filiforme; filamens confervoïdes, rameux, articulés sensiblement, atténués, terminés par un poil transparent qui dépasse la fronde; gemmes en masses éparses dans la fronde, dures, blanchâtres, formées de filamens épais, et donnant naissance à des filets qui produisent de nouveaux individus; couleur d'un vert gai ou purpurine. Il divise son genre en deux sections : la première comprend les espèces filiformes, dont les filamens partent de l'axe de la fronde, savoir, *Ch. rubra, nodulosa* et *vermiculata*. La deuxième offre les espèces dont les filamens partent du bas de la fronde, savoir, *Ch. endiviæfolia, cornu-damæ, confervoides, fuscicola, plana, elegans, pisiformis* et *tuberculosa*, qui ont presque toutes été décrites par Roth, et placées dans son genre *Rivularia*. Suivant Lyngbye, le caractère générique du *Chætophora* doit être posé ainsi : *Masse gélatineuse*, alongée ou globuleuse, remplie de filamens rameux, articulés; ce caractère coïncide mieux avec celui du *Myriodactylon*, et par conséquent ce genre est le même que le *Chætophora* de Lyngbye. Ce rapprochement est encore confirmé par le rejet que cet auteur fait des espèces de la première section d'Agardh dans le genre *Chordaria*, et enfin parce que Agardh lui-même reconnoissoit que sa deuxième section représentoit le genre *Myriodactylon*.

Le *Chætophora* ou *Myriodactylon* s'est enrichi de quelques espèces décrites par Lyngbye. (Lem.)

MYRIOPHYLLE, *Myriophyllum*. (*Zooph.*) Zanichelli (*Monograph. venet.*, p. 1714) et Ginanni (*Adriat.*, t. 11, fig. 24) employoient déjà ce nom générique pour distinguer une espèce de sertulaire, la *S. myriophyllum*, Gmel., que M. Lamouroux a placée dans son genre Aglaophenia. Voyez ce mot et Sertulaire. (De B.)

MYRIOPHYLLE ou VOLANDEAU (*Bot.*), *Myriophyllum*, Linn. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ona-

graires, Juss.; et de la *monoécie polyandrie* du système sexuel; dont les principaux caractères sont, d'avoir des fleurs monoïques; dans les fleurs mâles, un calice de quatre folioles un peu inégales; une corolle de quatre pétales caducs, quelquefois nuls; huit étamines à filamens capillaires : dans les fleurs femelles, un calice et une corolle comme dans les mâles; quatre ovaires supères, oblongs, surmontés chacun d'un stigmate velu, sessile ou presque sessile; quatre noix monospermes et presque globuleuses. Quelques espèces n'ont que quatre étamines et que deux ovaires.

Les myriophylles sont des herbes aquatiques flottantes dans l'eau, au-dessus de laquelle elles élèvent leurs sommités au moment de la floraison; leurs fleurs sont la plupart ailées, verticillées; leurs feuilles sont sessiles, verticillées, disposées en épi interrompu; les mâles situés dans la partie supérieure de l'épi, et les femelles dans l'inférieure. On en connoît maintenant huit espèces: quatre indigènes de l'Europe, deux qui se trouvent en Amérique, une dans les Indes, et la dernière à la Nouvelle-Hollande. Nous ne parlerons ici que des premières.

Myriophylle a épi, vulgairement Volant d'eau : *Myriophyllum spicatum*, Linn., *Spec.*, 1409; *Flor. Dan.*, t. 681. Ses tiges sont foibles, rameuses, assez longues, garnies dans toute leur partie inférieure de feuilles ailées, pectinées, verticillées par quatre à cinq, et composées de folioles capillaires, opposées et rapprochées. Les fleurs sont herbacées, verticillées, disposées en épi droit, terminal, long de trois à quatre pouces, dépourvu de feuilles. Cette plante croît en Europe, en Amérique, et dans le nord de l'Afrique, dans les eaux tranquilles et les étangs.

Myriophylle a fleurs alternes; *Myriophyllum alterniflorum*, Dec., Fl. fr., 5, p. 529. Cette espèce se distingue de la précédente par ses tiges plus grêles et plus délicates; par ses feuilles composées de folioles plus écartées, alternes, et par son épi plus court, composé d'un petit nombre de fleurs et toutes alternes, excepté les inférieures, verticillées deux à trois ensemble. Elle a été trouvée aux environs de Nantes et de Paris.

Myriophylle verticillé : *Myriophyllum verticillatum*, Linn., *Spec.*, 1410; *Flor. Dan.*, t. 1046. Ses tiges sont cylindriques, plus ou moins longues, selon la hauteur des eaux, garnies dans

toute leur longueur de feuilles verticillées par quatre, ailées, pectinées, à pinules rapprochées et opposées. Ses fleurs sont disposées dans les aisselles des feuilles supérieures et forment un épi feuillé, long de six pouces et plus. Cette espèce croît au milieu des eaux stagnantes, en Europe et dans l'Amérique septentrionale.

Myriophylle pectiné ; *Myriophyllum pectinatum*, Dec., Fl. fr., 5, p. 529. Cette espèce a le port du myriophylle à épi; mais elle s'en distingue, parce que ses fleurs sont accompagnées de bractées oblongues linéaires, pinnatifides, à pinnules régulièrement disposées en peigne. Elle a été observée dans les eaux tranquilles aux environs de Montpellier, et probablement qu'on la trouvera dans plusieurs autres parties de la France et même de l'Europe, quand on saura la distinguer du *myriophyllum spicatum*, avec lequel elle a jusqu'à présent été confondue.

Les myriophylles n'ont d'autre utilité que d'être propres à être convertis en fumier. Ils sont quelquefois si communs dans certaines mares, qu'ils les remplissent presque entièrement, et qu'il peut être avantageux, pour les cultivateurs, de les faire arracher avec de grands râteaux pendant l'été, afin de les employer comme engrais, après les avoir laissés sécher pendant quelque temps. (L. D.)

MYRIOPHYLLUM. (*Bot.*) Il est difficile de déterminer avec précision quelle étoit la plante ainsi nommée par Pline et Dioscoride. Tous deux la nomment également *myriophyllum* et *millefolium;* ils disent qu'elle a les feuilles du fenouil et croît dans les lieux aquatiques, et ils lui attribuent les mêmes vertus vulnéraires. Matthiole et Daléchamps en font aussi mention en citant ces auteurs, et ils en donnent même des figures qui appartiennent à des plantes ombellifères ; et C. Bauhin, dans son *Pinax*, rapporte aussi l'énoncé de ces commentateurs parmi ses millefeuilles aquatiques, que les auteurs modernes ont négligées : d'où il résulte que, malgré ces diverses indications, le véritable *myriophyllum* ou *millefolium* des auteurs anciens restera encore indéterminé. Il paroît au moins que ce n'est point le *myriophyllum* des modernes, plante de la famille des cercodiennes. (J.)

MYRIOSTOMA. (*Bot.*) Ce genre, établi par Desvaux pour

placer le *lycoperdon colliforme* de Dickson (*Crypt. Brit.*, *fasc.* 1, tab. 3, fig. 3), ou *geastrum colliforme*, Pers., diffère du genre *Geastrum*, par son péridium soutenu sur plusieurs pédicules courts, comprimés, un peu ligneux, et dont la partie supérieure est percée d'un grand nombre d'ouvertures régulières, petites, arrondies, ciliées et saillantes. Ce péridium est sphérique, déprimé et recouvert d'une pellicule très-mince, argentée, et renfermé, ainsi que ses pédicules, dans une enveloppe externe ou collerette, qui se déchire inégalement en plusieurs lanières rayonnantes, offrant sur leur face interne de petites cavités correspondant aux ouvertures saillantes du péridium. Ce genre nous paroît bien caractérisé, et doit être conservé. C'est à Dickson que nous devons la connoissance de l'espèce qui le compose. Cette espèce n'a été trouvée jusqu'ici qu'en Angleterre dans les endroits sablonneux; elle est brunâtre, et laisse échapper de son péridium, lors de la maturité, une poussière brune abondante. (Lem.)

MYRIOSYDRUM. (*Bot.*) Ce genre, établi par Rafinesque-Schmaltz, et dont nous ne connoissons que le nom, est établi par lui dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'Analyse de la nature (Palerme, 1815). Il le place entre ses genres *Phyxalium* et *Vermilara* (*Spongodium!* Lamx.), dans la famille des algues près des *rivularia*. Cependant il nous semble que ce genre *Myriosydrum* est le même que Rafinesque a publié ensuite sous le nom de *Myrsidrum*, qui en paroît l'abrégé, et auquel il auroit réuni le *Vermilara*. Voyez Myrsidrum. (Lem.)

MYRIOTHECA. (*Bot.*) Voyez Marattia. (Lem.)

MYRIOZOOS. (*Polyp.*) Donati (*Adriat.*, 52, t. 8) décrit et figure sous ce nom générique les singuliers animaux et le polypier dont Linnæus a fait son *millepora truncata*, conservé sous le même nom par M. de Lamarck. Voyez Millepore. (De B.)

MYRISTICA. (*Bot.*) Voyez Muscadier. (Poir.)

MYRMECIA. (*Bot.*) Nom substitué par Schreber et Willdenow à celui de *tachia*, employé par Aublet pour un de ses genres de la Guiane dans la famille des gentianées. Voyez Tachi. (J.)

MYRMÉCODE. (*Entom.*) M. Latreille désigne sous ce nom de genre, quelques espèces de mutilles, insectes hyménoptères de la famille des myrméges ou fourmis, dont le corselet chez les femelles se trouve évidemment divisé en trois segmens, et chez lesquelles le second article des antennes est enfermé dans le premier. (C. D.)

MYRMECOPHAGA. (*Ornith.*) Voyez Myiothères. (Ch. D.)

MYRMÉCOPHAGE, *Myrmecophaga* [Mangeur de fourmis]. (*Mamm.*) Nom donné par les naturalistes aux mammifères édentés qni composent le genre des Fourmiliers. (Desm.)

MYRMÉGES ou FORMICAIRES. (*Entom.*) Nous avons désigné ainsi une famille d'insectes hyménoptères qui sont caractérisés par leurs antennes brisées, filiformes, par leur abdomen arrondi et pédiculé, et par la brièveté de leurs mâchoires, qui ne dépassent pas les mandibules.

Les noms donnés à cette famille ont été empruntés de ceux de la fourmi, en latin *Formica*, Μύρμηξ (*Myrmex*) en grec.

Les myrméges, comparés aux autres insectes du même ordre, diffèrent en effet de ceux qui sont rangés dans les autres familles par les considérations suivantes :

1.° Des uropristes, comme les mouches à scie; parce que leur abdomen est pédiculé, non sessile; que les femelles sont munies d'un aiguillon et non d'une tarière, et que leurs antennes sont brisées.

2.° Des mellites, comme les abeilles, qui ont la lèvre inférieure et les mâchoires beaucoup plus longues que les mandibules.

3.° Des chrysides, qui ont l'abdomen concave en-dessous, susceptible de se rouler en boule, en même temps que leur corps, comme leur nom l'indique, est en général d'un brillant métallique.

4.° Des ptérodiples, comme les guêpes, qui ont les ailes supérieures pliées en long et comme doublées dans l'état de repos.

5.° Enfin des quatre autres familles, telles que celles des anthophiles, des néottocryptes, des oryctères et des entomotilles; parce qu'aucun des insectes qu'on y rapporte n'a les antennes en fil et brisées.

Les mœurs des myrméges ont été particulièrement étudiées

dans les Fourmis (voyez ce mot); nous les avons fait connoître avec détail. Celles des mutilles et des doryles sont beaucoup moins connues : on ne sait même pas positivement s'il y a dans ces deux derniers genres des individus neutres; mais les mâles diffèrent beaucoup des femelles, celles-ci ressemblant beaucoup aux neutres et perdant très-facilement leurs ailes.

Nous ne rapportons que trois genres à cette famille, ce sont les Doryles, les Fourmis et les Mutilles, faciles à distinguer les unes des autres par la disposition du pétiole qui unit le ventre au corselet, parce qu'il est excessivement court chez les doryles; long, noueux ou écailleux, dans les fourmis, et court, sans nœud ni écailles, dans les mutilles. Nous avons fait figurer une espèce de chacun de ces trois genres sur la planche 32 de l'atlas qui fait partie de ce Dictionnaire.

M. Latreille, dans le troisième volume du Règne animal distribué d'après son organisation, a divisé le genre des Fourmis et celui des Mutilles chacun en six autres, comme nous allons l'indiquer.

1.° Les Fourmis, qui n'ont qu'un seul nœud au pédicule de l'abdomen, dont les mandibules sont triangulaires, dentelées et incisives; qui ont les antennes insérées près du front et qui manquent d'aiguillon. Telles sont les fourmis que nous avons fait connoître, tome XVII, page 313, sous les noms de fauve, sanguine.

2.° Les Polyergues, qui n'ont pas d'aiguillon; dont les antennes sont insérées près de la bouche, et dont les mandibules sont étroites, arquées ou très-crochues. Telle est la fourmi amazone.

3.° Les Ponères, qui ont un aiguillon, au moins chez les neutres et les femelles, et qui n'ont qu'une seule écaille ou un seul nœud sur le pédicule de leur abdomen. Telle est la fourmi resserrée de Latreille, qu'il nomme en latin *coarctata*.

4.° Les Myrmices, ayant aussi un aiguillon, mais deux nœuds au pédicule de l'abdomen. Telle est la fourmi rouge des bois.

5.° Les Attes de Fabricius, dont les palpes sont très-courts, mais semblables d'ailleurs aux myrmices; les mulets ou ouvrières ont la tête très-grosse. Telle est en particulier la fourmi de visite ou céphalote.

6.° Enfin, les CRYPTOCÈRES, qui sont des espèces propres à l'Amérique du Sud, et dont les antennes, comme le nom l'indique, peuvent êtres reçues ou se cacher dans une rainure pratiquée sur chaque côté de la tête, qui est très-grande et très-plate. Telle est la *formica atrata,* Linn.

Parmi les Mutilles on distingue,

1.° Les LABIDES, nom donné par M. Jurine à des insectes de l'Amérique méridionale, de Surinam, qui ressemblent aux doryles; mais avec des mandibules plus courtes et moins étroites.

2.° Les MUTILLES proprement dites, qui ont les antennes insérées près du milieu du devant de la tête et dont l'abdomen est conique.

3.° Les APTÉROGYNES, semblables aux mutilles, mais qui ont les deux premiers anneaux de l'abdomen en forme de nœuds.

4.° Les MYRMOSES, semblables encore aux mutilles; mais dont le corselet est partagé en deux segmens distincts.

5.° Les MYRMÉCODES, sortes de mutilles, dont le corselet offre trois articulations.

6.° Les MÉTHOQUES, qui ont le dessus du corselet comme noueux ou articulé. (C. D.)

MYRMÉLÉON ou FOURMILION, *Myrmeleon.* (*Entom.*) FOURMILION, *Formicaleo.* Nom donné par Linnæus à un genre d'insectes névroptères de la famille des *tectipennes* ou *stégoptères*, caractérisé par les particularités suivantes:

Antennes courtes, crochues, un peu en fuseau; abdomen très-étroit et très-long; ailes inférieures et supérieures à peu près d'égale largeur; tarses à cinq articles.

Tous ces insectes ont quatre ailes nues, de consistance égale, à nervures saillantes en réseau et maillées, et des mâchoires comme tous les névroptères; mais ces mâchoires sont bien distinctes, non cachées par les palpes ou par les lèvres. Dans l'état de repos, leurs ailes sont couchées dans la longueur du corps, et forment ainsi au-dessus du ventre une sorte de toit.

Le nombre des articles qu'ils ont aux tarses, les sépare d'avec quatre autres genres de la même famille qui n'en offrent que deux, trois ou quatre seulement, comme les *psoques*, les *termites*, les *perles* et les *raphidies*; ensuite leurs

antennes, qui ne sont point en soie, comme dans les *hémérobes*, ou en fil comme dans les *panorpes* et les *semblides*, les rapprocheroient seulement des *ascalaphes*, si dans les espèces de ce dernier genre la masse que forment les antennes n'étoit terminale, tandis que dans les myrméléons le renflement de l'antenne simule une sorte de fuseau prismatique et légèrement recourbé en crochet.

Le nom de myrméléon est la traduction en grec des mots latins *formica leo*, *μυρμηξ*, *fourmi*, et *λέον*, *lion*. Nous avons fait figurer une espèce de ce genre, ainsi que sa larve, son cocon et sa nymphe, sous le n.° 1 de la planche 26 de l'atlas de ce Dictionnaire.

Nous ne ferons pas une nouvelle histoire de ce genre d'insectes, que Réaumur a si bien tracée dans le dixième mémoire du tome VI, page 333, de son immortel ouvrage; quoique nous les ayons beaucoup observés, nous nous contenterons d'en présenter une analyse abrégée.

Il paroît que les mœurs, si remarquables, de cet insecte, n'étoient pas connues des anciens. Valisnieri, qui les a décrites dans la Galerie de Minerve, en 1697, a cru les avoir observées le premier. Réaumur a reconnu que M. de la Hire et M. Desbillettes connoissoient la larve et les mœurs de ces insectes avant 1690. Poupart en a donné, en 1704, une histoire abrégée dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, page 236 à 247 : il y a joint de bonnes figures.

Le nom de fourmilion convient mieux à la larve qu'à l'insecte parfait. Cette larve, planche 26, n.° 1 *a*, a une forme toute particulière. Son corps est conique, légèrement déprimé, pointu par derrière. Sa tête supporte deux longues cornes, sorte de mandibules pointues, dentelées, percées à leur extrémité, et qui lui servent pour sucer sa proie : elle a six pattes, et elle se meut principalement en arrière, comme le font les écrevisses. Elle se creuse dans le sable une fosse, en forme d'entonnoir, au fond de laquelle elle se place et se tient immobile, le corps caché, les deux cornes écartées. Malheur à la fourmi ou à tout autre petit insecte qui vient à passer sur le bord de la fosse. Le sable s'éboule sous ses pattes; il tombe dans l'embuscade qui lui a été dressée. En vain il voudroit s'échapper, il ne peut s'accrocher à rien.

Bientôt il est saisi, piqué, paralysé, sucé jusqu'à la mort, et son cadavre desséché est lancé à une grande distance, afin qu'il ne serve pas d'indice pour le piége qui attend d'autres victimes.

Nous venons de raconter en abrégé le sort de l'insecte qui devient la proie du fourmilion ; mais les détails des manéges, les différens artifices que ce dernier est obligé d'employer pour préparer sa fosse et se rendre le maître des efforts que fait sa victime pour lui échapper, méritent d'être connus.

Chaque fourmilion ne passe pas sa vie dans le même trou creusé en entonnoir ; mais il y demeure au moins plusieurs jours de suite. Plus il y a séjourné, plus le diamètre de l'entrée est grand, quand le sable est bien mobile. Les grains qui en forment le bord s'éboulent, comme nous l'avons dit, lorsque quelque insecte vient à passer dans le voisinage et surtout lorsqu'il arrive à quelques-uns de tomber dans le précipice. Les mouvemens mêmes que le fourmilion se donne au bord du trou, occasionnent dans ses parois des ébranlemens qui suffisent pour déterminer à rouler des grains très-mobiles. Il ne leur donne pas le temps de s'accumuler au fond du trou, ce qui empêcheroit ses cornes d'être prêtes à agir pour saisir la proie. Il charge sa tête de ceux de ces grains de terre, de sable ou de pierre, qui y sont tombés ; et comme il a la faculté de relever brusquement cette tête plate, il s'en sert pour lancer en l'air, comme avec une pelle, tous ces corps qui le gênent, jusqu'à ce qu'ils tombent dehors, souvent bien au-delà du bord.

Quand le fourmilion est resté inutilement en embuscade au fond de son entonnoir, il suppose probablement que la place est mauvaise, et il va tendre ailleurs son piége. Il se met donc en marche pour choisir un site plus heureux. Le chemin qu'il fait est marqué par une sorte de sillon, d'une ligne ou deux de profondeur, dont la largeur est égale à celle du corps de l'insecte. On peut compter quelquefois dans ce sillon le nombre de mouvemens que le corps du fourmilion a produits pour parcourir une étendue déterminée ; car l'insecte n'avance qu'à reculons avec l'extrémité postérieure de son corps, et quand sa tête s'enfonce au moyen de deux coups de soulèvemens rapides, exécutés à droite et à gauche,

il la débarrasse et laisse ainsi la marque de sa manière de cheminer.

Lorsque le fourmilion a rencontré un sable mobile dans un lieu bien abrité contre le vent et la pluie, et en même temps exposé à l'ardeur du soleil, il commence par en tracer l'enceinte, suivant qu'il veut donner plus ou moins de diamètre à l'entrée de l'entonnoir qu'il va se creuser. Cette fosse est généralement proportionnée à la taille ou au développement qu'a acquis cette larve. Les plus grosses se creusent quelquefois des fosses qui ont jusqu'à trois pouces de diamètre ; mais le plus communément les entonnoirs sont dans les dimensions de trois pouces de circonférence à leur base. Le sommet où se tient tapis l'insecte en embuscade, est ordinairement à la distance des trois quarts du diamètre, c'est-à-dire, à une profondeur de neuf lignes pour un diamètre extérieur d'un pouce. C'est donc un espace qu'il a fallu que l'insecte vidât. Pour en venir à bout, il a dû exécuter bien des mouvemens; car il ne parvient à bien réussir qu'autant qu'il marche à reculons, en décrivant une spirale concentrique, et au fur et à mesure qu'il avance, il se sert de sa patte antérieure, et correspondante à l'axe du cône, pour charger sa tête du sable qu'il veut lancer au loin et au pourtour du cercle extérieur qu'il s'est tracé. Ce travail se fait par intervalles, avec une rapidité extrême, tellement que, dans certains momens, il semble qu'il sort du sable une espèce de pluie. Mais, comme la patte antérieure d'un côté paroît se fatiguer en chargeant la tête de sable, l'insecte, pour la reposer, se retourne et décrit une spirale en sens inverse, de manière que la patte antérieure du côté opposé remplace l'action de la première.

Quelquefois l'insecte parvient à creuser son cône en un quart d'heure. On a remarqué que les temps couverts, ou l'époque de la journée pendant laquelle le soleil ne donne pas sur les sables qui recouvrent les fourmilions, conviennent le mieux à leur travail.

Quand un insecte est tombé dans la fosse, les deux cornes de la larve, qui sont tendues et en arrêt, se débandent brusquement et viennent le serrer comme dans un piége, et c'en est fait de lui, lors même qu'il est supérieur en force

au fourmilion. Tous les mouvemens qu'il se donne pour lui échapper sont inutiles. La larve, cramponnée sous le sable, agite alors sa tête avec violence pour étourdir sa proie par des secousses très-brusques qui la font battre sur le sable. Il est probable que, pendant ce temps, la serre du fourmilion, qui pénètre dans les chairs de la victime, y inocule un poison subtil; car plusieurs fois nous avons remarqué que les insectes saisis éprouvoient une sorte de convulsion qui précédoit leur paralysie complète, et quelques-uns de ceux que nous avons voulu, par expérience, enlever au fourmilion quelque temps après qu'ils avoient été saisis, n'ont pas tardé à périr dans une sorte de paralysie que nous avons regardée comme un empoisonnement, et peut-être comme une sorte de bienfait de la nature, analogue à ce qui survient aux petits animaux qui sont blessés par les vipères avant d'être avalés tout vivans.

Au reste, les fourmilions ont, à ce qu'il paroît, besoin de sentir remuer leurs victimes. Celles qui ont l'instinct de simuler la mort par une immobilité complète, parviennent quelquefois à s'échapper miraculeusement. Plusieurs fois nous avons fait tomber dans leurs cônes de petites vrillettes, espèces de coléoptères qui vivent sous les écorces, et qui ont l'habitude de se contracter et d'entrer dans une sorte de catalepsie au moment où ils craignent le danger. Cette faculté les a sauvées d'une mort certaine. Le fourmilion, trompé par leur immobilité, leur solidité, les aura pris pour un grain de sable, un fragment pierreux; car il les a lancées au loin, et Réaumur a observé le même fait en jetant successivement dans des cônes l'abdomen encore mou et pour ainsi dire vivant de quelques diptères qu'il venoit de saisir. Cette partie succulente, mais immobile, a été successivement rejetée par plus de vingt larves de fourmilions.

Réaumur a fait connoître l'organisation des mâchoires. Il a décrit et figuré, tome VI de ses Mémoires, planche 33, fig. 6 et 7, les parties qui les composent. La pointe la plus acérée est composée de deux parties; l'une, formant la convexité, est mobile dans une canaliculation de l'autre, qui est concave et plus solide. C'est au jeu de la pièce mobile qu'est dû, à ce qu'il paroît, l'acte de la succion, ou le trans-

port des humeurs du corps de l'insecte saisi dans celui de son ennemi. Celui-ci semble donc avoir deux œsophages, comme certaines araignées. Il paroît que ces sucs absorbés sont déjà si bien animalisés qu'il n'en est rien perdu pour l'alimentation, car ces larves ne paroissent pas rendre d'excrémens. L'ouverture qu'on observe à l'extrémité de leur abdomen, n'est pas celle du tube digestif : elle donne issue à un canal formé de deux pièces emboîtées, dont l'intérieure est une véritable filière, à l'aide de laquelle l'insecte construit une coque de soie très-régulière, que nous ferons connoître par la suite.

Les fourmilions paroissent vivre pendant deux ans sous cette forme de larve. Ce n'est certainement qu'à la seconde année de leur existence que les plus grosses larves, celles qui paroissent avoir acquis l'extrême de leur développement, se disposent à se métamorphoser. C'est vers la fin de Juin, en Juillet et en Août, que nous trouvons les nymphes de ces insectes aux environs de Paris. En cherchant alors dans les sables où l'on voit des cônes creusés, on rencontre le plus souvent des sortes de pilules, ou des boules très-régulières et parfaitement sphériques, d'un sable à grains très-fins, homogènes, que l'insecte a trouvé le moyen d'agglutiner ou plutôt de retenir à l'aide de fils très-déliés autour de la coque soyeuse qu'il s'est filée.

Quand on ouvre cette coque (voyez dans l'atlas de ce Dictionnaire, planche 26, fig. 1, *b*, *c*), on voit qu'elle est intérieurement composée d'une matière tissue d'un fil tellement fin et soyeux, qu'elle a l'apparence et la blancheur du plus beau satin. C'est là que se trouve la nymphe de l'insecte, qui a tout-à-fait changé de forme. La dépouille de larve se trouve à côté; on remarque que l'insecte en est sorti du coté du dos. La nymphe que nous avons fait figurer, ressemble jusqu'à un certain point à l'insecte parfait, mais privé d'ailes et dans un état de contraction telle que le corps n'a pas le quart de la longueur qu'il doit obtenir. Tout son corps est enveloppé d'une sorte de fourreau membraneux, qui reste engagé dans la coque au moment où l'insecte, après l'avoir détruit dans un point à l'aide de ses mâchoires, en sort et semble s'accoucher lui-même. Cette opération se fait très-rapidement.

L'insecte parfait, dont nous avons également donné la figure, est tel que nous en avons présenté les caractères au commencement de cet article. Les mâles sont beaucoup plus petits que les femelles. Les deux sexes répandent, au moment où on les saisit et peut-être naturellement, une odeur très-agréable, analogue à celle de la rose, que plusieurs insectes des sables paroissent également exhaler. Les femelles ne pondent qu'un petit nombre d'œufs; ces œufs sont des portions de cylindres arrondis à leurs deux extrémités. Leur couleur est ordinairement d'un gris argenté, et la coque qui les revêt est assez solide pour résister à une forte pression. Nous ignorons combien de temps ces œufs conservent leur forme. Nous n'avons jamais pu observer l'accouplement. Il est très-probable qu'il se fait dans l'air; car nous avons eu plus de cent individus conservés vivans dans des boîtes de verre, et jamais la réunion des sexes ne s'est opérée sous nos yeux. Les femelles ont pondu, avant de mourir, des œufs non fécondés.

On trouve trois ou quatre espèces de fourmilions aux environs de Paris; mais elles ont été confondues sous le nom de celle qui est la plus commune et qu'on appelle,

1. Myrméléon fourmilion, *M. formicarium,* dont nous avons fait figurer le mâle, planche 26, n.° 1.

Car. Il est noirâtre, tacheté de jaune; les ailes sont transparentes, avec des nervures noires; quelques taches obscures, éparses; une tache blanchâtre, alongée sur l'extrémité libre de la côte externe.

2. Myrméléon fourmilynx, *M. formica lynx.*

Car. Il est jaunâtre; ses ailes sont très-légères, à nervures jaunâtres, absolument sans taches.

3. Myrméléon a lignes, *M. lineatum.*

Car. Jaune; ailes très-légères; toutes les quatre marquées d'une tache blanche, alongée, sur le bord externe.

4. Myrméléon irisé, *M. iridatum.*

Car. Noirâtre; ailes très-légères, irisées, à nervures en réseau noirâtre; une tache blanche, carrée, sur le bord externe de chaque aile.

5. Myrméléon libelluloïde, *M. libelluloides.*

Car. Très-grand; abdomen et corselet à lignes jaunes et noires; ailes grises à points, et grandes taches brunes.

6. Myrméléon de Pise; *M. pisanum*, Rossi. Figuré par Devillers, Entom. europ., tom. III, planche 7, sous le nom d'*occitanicum*.

Car. Corselet d'un rouge cendré, avec deux lignes longitudinales noires; abdomen noir, bordé de blanc; ailes grises, sans taches, à nervures longitudinales, tachetées de noirâtre. Cette espèce a beaucoup de rapport avec la libelluloïde. (C. D.)

MYRMICE, *Myrmica.* (*Entom.*) M. Latreille désigne ainsi un sous-genre parmi les fourmis, qui comprend les espèces à aiguillon, dont le pétiole de l'abdomen est formé de deux nœuds, et dont les antennes sont découvertes. Telle est la fourmi rouge des bois. (C. D.)

MYRMOSE, *Myrmosa.* (*Entom.*) Sous-genre établi par M. Latreille parmi les mutilles. M. Jurine n'a reconnu que des mâles; il en a figuré un, planche 9, genre 14, sous le nom de Porte-selle, *Ephippium.* Voyez ci-dessus l'article Myrméces. (C. D.)

MYRMOTHERA. (*Ornith.*) M. Vieillot applique aux fourmiliers seuls ce nom, qui désigne des mangeurs de fourmis. (Ch. D.)

MYROBATINDUM. (*Bot.*) Genre de Vaillant, réuni au *Lantana* de Linnæus dans la famille des verbénacées. (J.)

MYROBOLAN. (*Bot.*) Nom d'une espèce de prunier. (L.D.)

MYROBOLAN EMBLIC. (*Bot.*) Voyez Phyllanthe. (Lem.)

MYROBOLAN A FEUILLES DE FRÊNE. (*Bot.*) Ce sont les Monbins. Voyez ce mot. (Lem.)

MYROBOLAN MYREPSYQUE. (*Bot.*) Voyez Ben. (Lem.)

MYROBOLANS D'AMÉRIQUE. (*Bot.*) Ce sont les fruits des *trichilia* et de l'hernandier. (Lem.)

MYROBROMA. (*Bot.*) Salisbury (*Parad.* 82.) a indiqué, sous le nom de *myrobroma fragrans*, le *vanilla planifolia* d'Andrews. Voyez Vanille. (Poir.)

MYRODENDRUM. (*Bot.*) Schreber et Willdenow ont substitué ce nom pour désigner le genre *Houmiria* d'Aublet, qui avoit aussi été nommé *vernisekia* par Scopoli. (J.)

MYRODIA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *malvacées*, de la *monadelphie polyandrie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel: Un calice tubulé, à trois ou cinq dents; cinq pé-

tales; des étamines monadelphes; un ovaire supérieur; un style; un stigmate à deux lobes; une capsule coriace, à deux loges monospermes.

MYRODIA A LONGUES FLEURS : *Myrodia longiflora*, Willd., *Spec.*, 3, pag. 843; *Quararibea guianensis*, Aubl., Guian., 2, tab. 278; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 571; Cavan., *Diss.*, 3, tab. 71, fig. 2. Arbrisseau de huit à dix pieds, dont l'écorce est grisâtre et le bois blanc, peu compact. Les branches sont flexibles, droites, longues, rameuses, garnies de feuilles molles, ovales, lancéolées, entières, vertes, longues de six à neuf pouces, glabres à leurs deux faces; les pétioles courts et renflés, avec deux stipules caduques; les fleurs médiocrement pédonculées, au nombre de deux à cinq dans l'aisselle des feuilles; les pédoncules chargés de petits corps glanduleux, verdâtres, en forme d'écailles; le calice est rude, cylindrique, long d'environ un pouce, à trois ou cinq dents, souvent fendu latéralement; la corolle blanche, à pétales longs, étroits, ondulés, attachés par un onglet au fond du calice; les étamines sont réunies en un tube grêle, beaucoup plus long que la corolle, pourvu de quatre à cinq glandes au sommet, au-dessus des anthères; le style est saillant; la capsule longue d'un pouce et demi, verdâtre, en partie enveloppée par le calice. Cette plante croît dans la Guiane, sur le bord des rivières d'eau douce. Son écorce est filamenteuse, et peut servir à faire des liens.

MYRODIA TURBINÉ : *Myrodia turbinata*, Swartz, *Flor. Ind. occid.*, 1, pag. 1227; *Quararibœa turbinata*, Poir., Encycl., Suppl. Arbre de trente à cinquante pieds, dont les feuilles sont elliptiques, acuminées, très-entières, glabres, membraneuses, d'un vert gai, ovales-lancéolées, quelquefois longues d'un pied; les pétioles courts et pubescens; les pédoncules solitaires, axillaires, uniflores; les fleurs blanchâtres, d'une grandeur médiocre, avec le calice turbiné (deux calices selon Swartz); les onglets des pétales de la longueur du calice; leur limbe alongé, un peu tomenteux en-dessous; la colonne des étamines tomenteuse, plus courte que les pétales; les anthères sessiles, nombreuses, globuleuses, à une seule loge. Le fruit est une capsule arrondie, à deux loges, de la grosseur d'une cerise. Cette plante croît aux Antilles. (POIR.)

MYROSME, *Myrosma*. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *amomées*, de la *monandrie monogynie* de Linnæus; offrant pour caractère essentiel : Un calice double, l'extérieur à trois divisions profondes, l'intérieur à trois découpures plus courtes; une corolle irrégulière, composée d'un tube très-court; le limbe à cinq divisions, les deux supérieures échancrées, les trois inférieures plus longues, trifides; un filament inséré sur le bord de la découpure inférieure, intermédiaire; une anthère ovale; un ovaire inférieur; un style épais, fendu; le stigmate presque à trois valves; une capsule trigone, à trois valves; les semences nombreuses.

Myrosme a feuilles de balisier; *Myrosma cannæfolia*, Linn. fils, *Suppl.*, pag. 80. Plante qui a quelques rapports avec le balisier, dont la racine est charnue, courte, ovale, horizontale, comme divisée par anneaux, munie à son sommet de gaines larges, ovales, s'engainant les unes les autres; les feuilles sont glabres, ovales; les inférieures pourvues de pétioles alongés qui forment une sorte de tige par leur ensemble; la hampe est cylindrique, un peu velue, terminée par une articulation, d'où sort une feuille et un pédoncule cylindrique, soutenant des fleurs en grappe, imitant le chaton du houblon, imbriqué d'écailles alternes en bractées, chacune d'elles contenant deux fleurs avec deux folioles, dont l'extérieure plus large, ovale, membraneuse; l'intérieure plus courte, plus étroite. Cette plante croît à Surinam; elle présente la forme d'un arbrisseau. (Poir.)

MYROSPERMUM. (*Bot.*) Voyez Mirosperme. (Poir.)

MYROTHECIUM. (*Bot.*) Genre de champignons, voisin du *Peziza* et du *Tympanis*, établi par Tode, qui comprend de petits champignons en forme de coupe sessile, dont le bord est développé en manière de valve, et le milieu rempli de séminules réunies en une masse molle et visqueuse. Tode en décrit six espèces.

Le M. roridum (Tode, *Fung. Meckl.*, t. 5, fig. 38), qui est cotonneux, blanc, avec des cupules hémisphériques, rapprochées, semblables à des gouttes de rosée, contenant des séminules brunes. Cette espèce est peut-être l'*himantia subcorticalis*, Pers., *Mycol. Eur.*, p. 2; elle est le type du genre

Dacridium de Link. (Voyez Dacridium.) Elle se trouve sur les écorces des arbres.

Le M. inundatum (Tode, *Fung. Meckl.*, t. 5, fig. 39) ressemble à une membrane cotonneuse blanche; ses conceptacles, de forme variable, très-rapprochés, très-humides, contiennent des séminules d'un vert noirâtre. Cette espèce est la seule que Link conserve dans le genre *Myrothecium*, qu'il définit ainsi : Champignon composé d'un sporangium de figure indéterminée, à péridium simple, floconneux, lâche, finissant par disparoître dans le milieu; à sporidies très-petites, globuleuses; un peu fluide dans le jeune âge, puis compacte. Il ajoute que ce genre a beaucoup d'affinité avec le *Trichoderma*, dont il ne paroît différer que par l'état fluide du *Myrothecium* dans sa jeunesse.

Le M. stercoreum (Tode, *l. c.*, t. 5, fig. 4) est membraneux, noir, agrégé avec des séminules renflées d'un blanc brunâtre.

Le M. hispidum (Tode, *l. c.*, t. 5, fig. 41) est coriace, hispide, brun, épars, avec les séminules diaphanes et brunâtres. M. Persoon pense que cette espèce peut être son *Peziza rosæ*.

Le M. douteux a une forme parabolique; il est agrégé; ses séminules sont noirâtres et peu nombreuses; en outre, les bords de ses capsules ne sont point développés en membrane ou valve. Toutes ces plantes croissent sur les écorces d'arbres, le bois pourri et même le fumier.

Le genre *Myrothecium* de Tode est peu connu; nous avons indiqué celles des espèces qu'on croit avoir retrouvées : Persoon l'avoit abandonné; mais Link, en le restreignant de beaucoup, l'a rétabli; il le place près du *Mucor;* Nées, près du *Chætomium* de Kunze et de l'*Amphisporium* de Link, ainsi que de son *Dichosporium*. Ehrenberg, en adoptant ce dernier rapprochement, place le *Myrothecium* immédiatement après les genres *Diderma* et *Didymium*. Enfin Fries le rapproche du genre *Trichoderma*, et fait de ces deux genres une section particulière.

Les genres *Dichosporium*, *Chætomium* et l'*Amphitrichium* de Nées, voisins de ce dernier genre, qui, ayant des affinités avec le *Myrothecium*, n'ont pas été mentionnés à leur lettre

respective dans ce Dictionnaire à cause de leur publication récente, le sont maintenant à l'article MYCOLOGIE. (LEM.)

MYROXYLUM. (*Bot.*) Linnæus fils donne ce nom générique à un arbre du Pérou de la famille des légumineuses, dont le fruit est pareil à celui du *myrospermum* de Jacquin, auquel il convient de le réunir, quoiqu'on lui attribue des feuilles pennées à folioles opposées sans impaire et des pétales insérés sous l'ovaire, tandis que le *myrospermum* a les folioles alternes et les pétales périgynes. Nous ajouterons que, suivant M. Achille Richard, le *tolufera* de Linnæus fils et ce *myroxylum* sont le même genre; on ne le confondra pas avec le *myroxylon* de Forster ou *xyloma* du même, genres très-différens, dont on ne connoît pas encore les affinités. Voyez MIROXYLE. (J.)

MYRPYTTA. (*Ornith.*) C'est, en Smolande, le pluvier doré à gorge noire, lequel est un mâle, sous sa livrée d'été, du pluvier doré, ou proprement dit *charadrius pluvialis* et *apricarius*, Linn. et Lath. (CH. D.)

MYRREJR. (*Bot.*) Nom arabe que Forskal cite, soit pour le *scorzonera orientalis*, soit pour son *picris scabra*, auquel il donne aussi celui de *murrejr*, mentionné par M. Delile pour son *picris altissima*. On trouve encore dans Forskal une autre scorsonère sous le nom de *myrr*, et sous celui de *morrejr*, soit le *calcitrapa*, soit son *hieracium uniflorum*. (J.)

MYRRHE. (*Chim.*) Voyez GOMMES RÉSINES, tome XIX, page 180. (CH.)

MYRRHIDA. (*Bot.*) Selon C. Bauhin, ce nom est donné par Pline au *geranium moschatum* et au *geranium cicutarium*. (J.)

MYRRHIDE; *Myrrhis*, Tournef., Gærtn. (*Bot.*). Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *ombellifères*, Juss., et de la *pentandrie digynie*, Linn., auquel on assigne les caractères suivans : Collerette universelle nulle; collerette partielle formée de cinq folioles entières; calice très-court, à cinq dents; cinq pétales inégaux; cinq étamines; un ovaire infère, surmonté de deux styles; fruit oblong, terminé par un bec court, composé de deux graines accolées l'une à l'autre, convexes d'un côté et creusées de cinq sillons de l'autre.

Ce genre, d'abord établi par Tournefort, avoit ensuite été supprimé par Linnæus, qui en avoit réuni les espèces aux *scandix* et aux *chærophyllum*; mais Gærtner, venu après l'illustre Suédois, ayant trouvé que plusieurs espèces ne convenoient pas à ces deux derniers genres, a rétabli les *myrrhis* de Tournefort; et aujourd'hui les botanistes y rapportent non-seulement plusieurs *chærophyllum* et *scandix* de Linnæus, mais encore d'autres plantes tirées des *bunium* et des *sison*, dont elles n'ont pas les caractères. Par le moyen de cette réunion le genre *Myrrhis* comprend maintenant environ vingt-cinq espèces, dont nous ne décrirons que quelques-unes, parce qu'elles sont plus recommandables sous le rapport de leurs propriétés.

Les myrrhides sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, composées, et dont les fleurs, petites, ordinairement blanches, sont portées sur des pédoncules insérés sur un point commun, et qui divergent ensuite comme les rayons d'un parasol.

Myrrhide aromatique : *Myrrhis aromatica*, Spreng., *in* Rœm., *Syst. veget.*, 6, pag. 509; *Chærophyllum aromaticum*, Linn., *Spec.*, 371. Sa tige est haute d'un pied et demi à deux pieds, rameuse, chargée de quelques poils épars. Ses feuilles inférieures sont deux fois ailées, à folioles ovales, inégales et dentées. Ses fleurs sont blanches, petites, un peu irrégulières, disposées en ombelles pédonculées et terminales. Cette plante croît en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, dans le Levant, etc. : elle est vivace.

Myrrhide dorée : *Myrrhis aurea*, Spreng. *in* Rœm., *Syst. veget.*, 6, p. 511; *Chærophyllum aureum*, Linn., *Spec.*, 370; Jacq., *Fl. Aust.*, t. 64. Sa tige est droite, un peu rameuse, légèrement velue, haute d'un pied et demi à deux pieds. Ses feuilles sont deux fois ailées, un peu velues, composées de folioles profondément pinnatifides, à divisions étroites et pointues. Les fleurs sont blanches, un peu rougeâtres en dehors, disposées en ombelles assez amples. Les fruits sont profondément cannelés d'un beau jaune à l'époque de leur maturité. Cette plante croît dans les lieux un peu couverts des montagnes de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, etc. : elle est vivace.

Myrrhide du Canada : *Myrrhis canadensis*, Spreng. *in* Rœm., *Syst. veget.*, 6, pag. 516; *Sison canadense*, Linn., *Spec.*, 363. Sa tige est droite, striée, un peu foible, haute de quinze à vingt pouces, munie à sa base de feuilles composées de trois folioles dentées, dont les deux latérales sont un peu lobées. Ses fleurs sont petites, blanches, régulières, disposées, au sommet des tiges, en ombelles qui ne sont composées que de trois à cinq rayons inégaux. Cette plante est originaire de l'Amérique septentrionale; on la cultive au Jardin du Roi : elle est vivace.

Myrrhide couchée : *Myrrhis procumbens*, Spreng. *in* Rœm., *Syst. veget.*, 6, pag. 516; *Scandix procumbens*, Linn., *Spec.*, 369. Sa racine produit plusieurs tiges couchées, menues, longues d'un pied ou environ. Ses feuilles sont deux fois pinnatifides, à découpures lancéolées, obtuses. Ses fleurs sont blanches, disposées en ombelles qui n'ont que trois à quatre rayons. Cette espèce croît naturellement dans la Virginie, la Pensylvanie et le Maryland.

Myrrhide terre-noix, vulgairement Terre-noix : *Myrrhis bunium*, Spreng. *in* Rœm., *Syst. veget.*, 6, pag. 517; *Bunium bulbocastanum*, Linn., *Spec.*, 349. Sa racine est une bulbe arrondie d'un gris noirâtre, de la grosseur d'une noisette : elle produit une tige haute de quinze à dix-huit pouces, striée, un peu rameuse, peu garnie de feuilles. Celles-ci sont deux à trois fois ailées, divisées en découpures étroites et linéaires. Ses fleurs sont blanches, portées sur des ombelles composées de sept à huit rayons. Cette espèce croît dans les champs et les pâturages, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc.; elle est vivace.

Les racines de cette plante ont un goût analogue à celui de la châtaigne; on les mange, dans les pays où elles sont communes, après les avoir fait cuire dans l'eau ou sous la cendre, et même en les assaisonnant de diverses manières. On ne les cultive point exprès, parce qu'elles sont trop petites et qu'elles n'offriroient pas assez d'avantages pour dédommager des frais qu'elles pourroient occasioner; on se contente de faire ramasser, après les labours, celles que la charrue a laissées à découvert. Les cochons en sont très-friands, et quand on les mène dans les champs où il y en

a, ils savent bien les trouver en fouillant la terre avec leur grouin. Les feuilles et les fruits de la terre-noix ont une odeur un peu aromatique; les derniers ont été employés autrefois comme stomachiques et carminatifs. (L. D.)

MYRRHINA. (*Min.*) Voyez MURRINA. (LEM.)

MYRRHIS. (*Bot.*) Voyez MIRRHIDE. (L. D.)

MYRSIDRE, *Myrsidrum.* (*Amorph.*) M. Rafinesque-Schmaltz a donné ce nom générique aux corps organisés dont Olivi avoit formé le genre LAMARCKIA, adopté par Stackhouse (Néréide britannique) sous le nom de CODIUM (voyez ce mot), et qui a pour type l'*Alcyonium bursa* de Linnæus. A l'imitation d'Olivi et de Cavolini, il pense que c'est un végetal. Les caractères qu'il assigne à ce genre sont les suivans: Corps solide, composé d'une base centrale fibreuse, à laquelle est attachée une grande quantité de petites vessies alongées, qui forment très-souvent, par leur réunion, une masse solide, dont la surface est granulée. Il place ce genre dans sa division des végétaux acotylédones marins, auprès de deux autres genres nouveaux, PHYSIDRUM et PHYOTRIS, dont il diffère principalement par la disposition des vessies; et il y renferme six espèces: le M. BOURSE, *Alcyonium bursa*, Linn.; le M. VERMIFORME, *Lamarckia vermilara* d'Olivi, *Fucus tomentosus*, Stackh., *Fucus fungosus*, Desfont., *Ulva tomentosa*, Decand., Fl. fr.; le M. DILATÉ, *M. dilatatum*, beaucoup plus grand que le précédent et dont les rameaux, et surtout les bifurcations, sont larges, comprimées et dilatées; le M. EN MASSUE, *M. clavatum*, composé de lobes ovales, inégaux, simples, groupés entre eux; le M. RÉPANDU, *M. effusum*, simple, lobé, difforme, étalé; le M. RAMEUX, *M. ramosum*, rameux, avec des branches éparses, cylindriques, obtuses, entières on bifurquées. Ces quatre dernières espèces diffèrent-elles réellement, la sixième de la première et les trois pénultièmes de la seconde? Voyez LAMARCKIA. (DE B.)

MYRSIDRUM. (*Bot.*) Ce genre de Rafinesque-Schmaltz est le même que le LAMARCKIA d'Olivi, ou CODIUM de Stackhouse, SPONGODIUM de Lamouroux et MYRIOSIDRUM. Voyez ce dernier nom et MYRSIDRE, plus haut. (LEM.)

MYRSINE. (*Bot.*) Voyez MIRSINE. (POIR.)

MYRSINÉES. (*Bot.*) Quelques auteurs ont donné ce nom

à la famille de plantes désignée précédemment, dans le Supplément du second volume, sous celui d'ardisiacées. (J.)

MYRSINITES. (*Bot.*) Un des noms anciens du titimale, *euphorbia*, employé par Linnæus comme spécifique pour une des espèces. (J.)

MYRSIPHYLLUM. (*Bot.*) Sous ce nom, Willdenow, dans les Actes des curieux de la nature de Berlin, sépare du *medeola* les *M. asparagoides* et *angustifolia*, qui ont un port différent de celui du *M. virginica*, des feuilles non verticillées, mais alternes et accompagnées de deux spathes, un calice réfléchi en dehors et l'ovaire droit sur un pivot. Voyez Médéole. (J.)

MYRSTIPHYLLUM. (*Bot.*) P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, fait sous ce nom un genre de plantes auquel il attribue un petit calice à cinq dents, une corolle monopétale campanulée à cinq divisions, cinq étamines insérées à son ouverture, au fond du calice un ovaire, un style simple, un stigmate bilobé, une baie sèche à deux loges monospermes. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, simples, fermes et lisses. Linnæus ne cite point ce genre; Swartz en fait une espèce de *psychotria* dans la famille des rubiacées, en conservant le nom de Browne comme spécifique. (J.)

MYRTACANTHA. (*Bot.*) Lobel nommoit ainsi le fragon, *ruscus aculeatus*. (J.)

MYRTE; *Myrtus*, Linn. (*Bot.*). Genre de plantes dicotylédones polypétales, qui, dans la Méthode naturelle de M. de Jussieu, a donné son nom à la famille des *myrtées*, et qui dans le Système sexuel est placé dans l'*icosandrie monogynie*. Ses principaux caractères sont les suivans : Calice monophylle, à quatre ou cinq divisions persistantes; corolle de quatre à cinq pétales insérés sur le calice; étamines nombreuses, également attachées au calice et de la longueur de la corolle; un ovaire infère, surmonté d'un style simple et terminé par un stigmate obtus; une baie à deux ou trois loges contenant chacune deux ou trois graines réniformes.

Les myrtes sont des arbres ou des arbrisseaux aromatiques, à feuilles simples, opposées, et dont les fleurs sont

latérales ou terminales, tantôt disposées en corymbe ou en panicule, quelquefois solitaires dans les aisselles des feuilles. On en connoît cinquante et quelques espèces, qui sont toutes exotiques, excepté une seule qui croît naturellement dans le Midi de l'Europe et dans les parties les plus chaudes de la Provence. Nous ne parlerons ici que des espèces cultivées dans les jardins, et de celles que quelques propriétés rendent recommandables.

Myrte commun : *Myrtus communis*, Linn., *Spec.*, 673; Duham., Nouv. édit., 1, pag. 202, tab. 43. Cette espèce n'est qu'un arbrisseau dans nos jardins et même en Provence; mais, dans les parties méridionales de l'Europe et dans le Levant, elle s'élève en arbre. Sa tige est droite, divisée en rameaux nombreux, roussâtres, garnis de feuilles opposées, quelquefois ternées, presque sessiles, ovales ou ovales-lancéolées, lisses, d'un beau vert, persistantes, parsemées de points glanduleux et semi-transparens. Ses fleurs sont blanches, de grandeur médiocre, solitaires dans les aisselles des feuilles sur des pédoncules égaux à ces mêmes feuilles ou un peu plus longs. Ces fleurs ont un calice muni de deux petites bractées à sa base, et à cinq divisions; une corolle de cinq pétales et ordinairement plus de vingt étamines. Le fruit est une petite baie globuleuse, d'un bleu foncé, presque noirâtre et ayant une odeur aromatique assez forte. Le myrte commun croît naturellement en Provence, en Italie, en Espagne, dans le Levant, en Asie et en Afrique. Il offre plusieurs variétés, qui ne diffèrent que par leurs feuilles plus grandes ou plus petites, plus aiguës ou plus obtuses; rapprochées et serrées les unes contre les autres ou assez distantes, d'un vert uniforme, ou panachées ou bordées de blanc. Une variété, et c'est la plus recherchée dans les jardins, a les fleurs doubles. Olivier, dans son Voyage dans l'empire Ottoman, parle encore de deux autres variétés, qu'il a vues généralement cultivées comme arbres à fruits sur les côtes de Syrie, et qui sont remarquables par leurs baies aussi grosses que des cerises et d'un excellent goût. Dans l'une de ces variétés les fruits étoient rouges, et blancs dans l'autre.

La verdure perpétuelle du myrte, l'odeur suave qu'il ré-

pand, l'ont fait remarquer chez les peuples de l'antiquité, et le leur ont fait consacrer à divers usages religieux ou autres. Les Hébreux, dans la solennité de la fête des tabernacles, avoient coutume de porter dans leurs mains des rameaux mêlés de branches de myrte, de palmier et d'olivier.

Les Grecs l'avoient consacré à Vénus, peut-être à cause de son élégance et de son odeur voluptueuse et stimulante. Les poëtes racontent que cette déesse ayant été vue par des satyres, lorsqu'au moment de sa naissance elle se séchoit sur le bord de la mer, elle se déroba à leurs regards en se cachant sous des myrtes. D'autres ont dit que cet arbre ne lui fut dédié que lorsqu'elle s'en fut couronnée après que Paris lui eut adjugé la pomme de préférence à Junon et à Pallas. Selon un dernier récit, le myrte n'étoit pas moins cher à Minerve qu'à Vénus, et il devoit même son origine à la première. Myrsine joignoit, à la beauté la plus parfaite, la force des athlètes les plus vigoureux. Honteux d'avoir été vaincus par elle à la course et à la lutte, de jeunes Athéniens la tuèrent. Minerve la métamorphosa en myrte, arbrisseau appelé comme elle par les Grecs μυρσινε, et aussi μυρτος. Plus ordinairement on fait dériver ces noms de μυρον, *parfum*.

Quoi qu'il en soit, le myrte figuroit toujours dans les fêtes de Vénus, tandis qu'il étoit aussi sévèrement interdit que la présence des hommes dans celles de la bonne déesse. Une des trois Grâces étoit représentée avec un bouquet de myrte à la main; et la muse Érato, qui présidoit aux poésies amoureuses, étoit couronnée de ses feuilles. On devoit avoir à la main un rameau de laurier en récitant en public les vers d'Homère. On en portoit un de myrte pour ceux d'Eschyle et de Simonide. Dans les festins joyeux, une branche de cet arbre passoit de main en main avec la lyre, et c'étoit pour chaque convive l'ordre de chanter à son tour des vers érotiques. Ornement des fêtes joyeuses, symbole des plaisirs, il rendoit les funérailles moins lugubres, et rappeloit l'idée des voluptés au milieu des images de la mort : c'est pourquoi on ornoit de branches de myrte les statues des héros, en célébrant l'anniversaire de leur mort.

Virgile a placé dans les enfers un bois de myrte, et c'est dans ses sentiers solitaires qu'il fait errer les ames qui sur la terre ont été victimes d'un cruel amour :

Hic quos durus amor crudeli tabe peredit,
Secreti celant calles, et myrtea circum
Sylva tegit. (Énéid., liv. 6, v. 442.)

Chez les Romains, le myrte étoit, comme chez les Grecs, consacré à la mère des amours; car Pline nous apprend qu'il y avoit à Rome un ancien autel dédié à Vénus Myrtée; mais cet arbre étoit encore employé pour servir à l'ornement de certaines cérémonies militaires. Ainsi dans le petit triomphe ou l'ovation, qu'on décernoit pour les victoires qui avoient coûté peu de sang ou qui avoient été remportées sur des ennemis peu redoutables, le triomphateur étoit couronné de myrte.

Les anciens habitans de l'Italie, les Volsques, les Sabins et les Samnites, étoient armés de javelots faits de bois de myrte, qu'ils lançoient de loin, avant que d'en venir à l'épée. Virgile fait allusion à cet usage dans ses Géorgiques et dans son Énéide.

At myrtus validis . . . . hastilibus bona.
(Géorg., v. 447.)

Énée, voulant fonder une ville dans la Thrace, prépare un sacrifice pour se rendre les dieux favorables; il arrache des branches de myrte pour en parer l'autel. Soudain il en voit couler des gouttes de sang, et il entend une voix plaintive lui reprocher sa cruauté. Ces rameaux de myrte couvrent la tombe du jeune Polydore, fils de Priam, et ils sont originairement les traits dont l'a fait accabler le perfide Polymnestor.

. . . . Et densis hastilibus . . . . . . horrida myrtus.
(Énéid., III, v. 24 et suiv.)

Pline parle du myrte comme ayant d'abord été étranger à l'Italie, et il en donne pour preuve que le nom qu'il porte est tiré du grec; mais nous ne croyons pas qu'on doive admettre cette manière de voir du naturaliste romain : il nous paroît beaucoup plus probable que le myrte a toujours été indigène dans plusieurs parties du Midi de l'Europe, où il

est si commun qu'on en trouve des bois entiers, et les environs de Rome étoient sans doute du nombre des cantons où le myrte croissoit naturellement. Nous en trouvons même la preuve, ce nous semble, dans ce que rapporte le même auteur dans son chapitre 29 de son livre XV, où il traite assez longuement de l'histoire et des propriétés de cet arbre. En effet, voici ce que dit Pline : « Cependant, dès la fondation de Rome il y avoit déjà des myrtes dans le lieu où est située cette ville; car on rapporte que, lorsque les Romains et les Sabins, sur le point d'en venir aux mains, à l'occasion de l'enlèvement des Sabines, eurent mis bas les armes, ils se purifièrent avec des rameaux de myrte, et cet arbre fut alors choisi, parce qu'il est consacré à Vénus et à l'union des époux. Je ne sais même s'il ne fut pas le premier de tous les arbres qu'on planta dans la place publique de Rome, ce qui étoit un illustre présage des destinées de cette ville; car, au devant du temple de Romulus, l'un des plus anciens de Rome, il y eut pendant long-temps deux myrtes sacrés, l'un appelé patricien, l'autre plébéien. Le patricien, pendant bien des années, fut plus grand et plus beau, tandis que le plébéien étoit chétif et misérable; et pendant tout ce temps le sénat fut florissant. Mais le myrte plébéien commença à reprendre de la vigueur, et le patricien à devenir languissant, lorsqu'à l'époque de la guerre des Marses l'autorité du sénat vint à s'affoiblir. »

A part le merveilleux des deux myrtes plantés devant le temple de Romulus, merveilleux qu'on aimoit à croire du temps de Pline, ce passage contredit entièrement ce que le même auteur a avancé sur l'origine étrangère du myrte; car, si cet arbre existoit déjà dès la fondation de Rome, dans le lieu où cette ville fut bâtie, qui l'y auroit apporté, s'il n'eût pas été naturel en Italie? A cette époque les peuples encore barbares de cette contrée n'avoient que peu de relations avec les Grecs. Et en supposant qu'ils eussent communiqué avec les nations étrangères pour affaires de commerce, comment croire qu'ils eussent pensé à transplanter chez eux un arbre qui offroit aussi peu d'utilité réelle que le myrte.

Cependant, comme toutes les plantes qui dans l'antiquité

ont eu une célébrité poétique, on attribuoit au myrte, chez les Grecs et les Romains, un grand nombre de vertus, dont Dioscoride et Pline nous ont laissé une longue énumération. Nous ne rappellerons que les principales de ces vertus, en disant que les feuilles ou les fruits étoient recommandés contre la dyssenterie, la diarrhée, les hémorrhagies, les hydropisies, les maladies de la vessie et de la tête en général, le poison des champignons vénéneux, etc. On préparoit aussi avec les fruits une huile et un vin de myrte; ce dernier, appelé *myrtidanum*, jouissoit de plusieurs propriétés particulières.

Aujourd'hui le myrte est dépouillé pour nous de toutes ces illusions riantes, qui, chez les anciens, lui prêtoient un charme particulier et le faisoient employer dans leurs festins ou dans leurs cérémonies; il est devenu inutile à nos usages modernes, et nous ne faisons même plus aucun cas des propriétés qu'il possède réellement. Ainsi, quoique toutes ses parties, écorce, feuilles, fleurs, fruits, contiennent un principe astringent assez prononcé, uni à une huile volatile et aromatique qui annonce des propriétés astringentes et excitantes bien marquées, on n'a pas cherché dans ces derniers temps à en faire aucune application utile à l'art de guérir.

L'eau distillée de feuilles et de fleurs de myrte a eu autrefois de la réputation sous le nom d'*eau d'ange*: elle étoit recherchée des dames comme propre à nettoyer, à raffermir et à parfumer la peau; mais d'autres préparations cosmétiques l'ont fait oublier depuis assez long-temps. Il en est de même de l'huile et de la pommade préparées avec les baies de cet arbre, auxquelles l'imagination de quelques pharmacopoles s'étoit plu jadis à attribuer une vertu qui la rendoit bien précieuse pour certaines personnes. Ces préparations avoient, disoit-on, la vertu singulière de faire renaître cette fleur idéale, trésor de la jeune beauté, et qui, comme toute autre fleur, ne peut être cueillie qu'une seule fois.

Une propriété plus réelle que possèdent les baies de myrte, c'est de convenir, par leur saveur aromatique et piquante, pour l'assaisonnement de divers alimens et pour la

préparation de certaines sauces; mais il y a bien long-temps qu'on a perdu l'usage de s'en servir sous ce rapport, puisque, d'après ce qu'en dit Pline, on peut croire oue, depuis la découverte du poivre, la préférence accordée à cette dernière substance les a fait oublier. On a essayé, en Allemagne, d'employer ces baies pour la teinture; mais elles ne donnent qu'une couleur ardoisée et sans éclat. Plusieurs oiseaux, surtout les merles et les grives, en sont friands, et lorsqu'ils en mangent une certaine quantité, cette nourriture les engraisse en peu de temps et donne à leur chair une saveur très-délicate.

A Naples, dans la Calabre et dans quelques cantons de la Provence, on emploie les feuilles de myrte, à cause de leur stipticité, pour tanner les cuirs.

Dans le Midi de l'Europe, en Provence et en Languedoc, où les myrtes vivent en pleine terre; leur culture n'exige que très-peu de soin. On peut aussi dans les parties maritimes de la Normandie, de la Bretagne et autres provinces de l'ouest, les planter en pleine terre; mais ils n'y deviennent pas aussi beaux, et sont sujets à geler dans les hivers rigoureux, à moins qu'on ne prenne le soin de les couvrir pendant les fortes gelées. Dans le centre et dans le Nord de la France, il faut absolument les mettre en caisse ou en pot, afin de les rentrer dans l'orangerie pendant l'hiver. Plantés de cette dernière manière, ils ont besoin d'une terre substantielle; celle qu'on prépare pour les orangers leur convient bien. Ils demandent de fréquens arrosemens pendant l'été.

Les myrtes se multiplient bien de graines; mais, comme par ce moyen on n'obtiendroit le plus souvent que des pieds à fleurs simples, et que l'on préfère généralement les variétés à fleurs doubles, on aime mieux employer pour leur propagation les marcottes et les boutures : celles-ci ont d'ailleurs un autre avantage, c'est de donner des pieds qui fleurissent beaucoup plus tôt que ceux provenus de semis. Dans le climat de Paris, pour assurer la reprise des boutures, les jardiniers font celles-ci dans des pots qu'ils enfoncent dans des couches recouvertes de châssis, et ils leur donnent dans les premiers temps de fréquens arrosemens.

Au printemps suivant ces boutures sont bonnes à être replantées séparément dans des pots, et pour assurer leur reprise, on les met encore pendant quelques jours sur couche : dans le courant de l'été elles donnent ordinairement des fleurs.

Dans les pays chauds on fait avec le myrte des haies, des rideaux de verdure, des tonnelles, qu'il faut tondre exactement tous les ans, afin qu'ils restent bien garnis. A Paris et dans tous les lieux où le myrte ne peut vivre en pleine terre, on l'élève communément sur une seule tige, et l'on fait prendre à sa tête une forme bien arrondie, en le soumettant à une taille rigoureuse.

Les myrtes vivent long-temps; il en existe, dans le Midi de l'Italie et en Sicile, qui ont plusieurs siècles.

Myrte cotonneux : *Myrtus tomentosa*, Lam., Dict. encycl., 4, p. 411; Lois., Herb. de l'amat., n.° et t. 267. Cette espèce s'élève en arbre dans son pays natal; dans nos serres elle ne forme qu'un arbrisseau de quelques pieds de hauteur. Sa tige se divise en rameaux opposés, recouverts d'une écorce cendrée, et garnis de feuilles de même opposées, pétiolées, ovales-oblongues, un peu épaisses, d'un vert assez foncé en dessus, cotonneuses et grisâtres en-dessous, avec trois nervures saillantes. Les fleurs sont d'un rose foncé, larges de quinze lignes, solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, portées sur des pédoncules d'un pouce de longueur et tout couverts, ainsi que les calices, de petits poils courts, qui font paroître toutes ces parties blanchâtres. Ce myrte est originaire des parties méridionales de la Chine, d'où il a été apporté en Europe, il y a quarante et quelques années. On le cultive en pot ou en caisse, et on le rentre dans la serre tempérée pendant l'hiver. Il se multiplie de marcottes et de boutures. Pour assurer la reprise de ces dernières, on les fait sur couche et sous cloche. Ses fleurs paroissent en Juillet et Août.

Myrte musqué : *Myrtus ugni*, Lam., Dict. enc., 4, p. 412; Molini, Hist. nat. du Chili, p. 161 et 352. Cette espèce est un arbrisseau de trois à quatre pieds, dont la tige se divise en rameaux opposés, garnis de feuilles ovales, petites, également opposées, assez semblables à celles du buis. Ses fleurs sont blanches, à cinq pétales, solitaires dans les ais-

selles des feuilles sur des pédoncules longs et filiformes. Il leur succède des baies rouges, arrondies ou ovales, couronnées par le calice, et de la grosseur d'une petite prune. Ce myrte croît naturellement au Brésil et au Chili. Les naturels de ce dernier pays font avec ses fruits, qui ont une odeur aromatique très-douce et qui cependant se fait sentir au loin, une sorte de vin agréable, bon pour l'estomac, et que les étrangers préfèrent aux meilleurs vins muscats.

Myrte luma; *Myrtus luma*, Molin., Hist. nat. du Chili, p. 173. Cette espèce diffère du myrte commun par sa tige, qui s'élève à plus de quarante pieds, et parce que ses feuilles sont presque rondes. Ses fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles. Cet arbre croît au Chili. Son bois est très-bon pour la fabrication des voitures, et tous les ans on en embarque une très-grande quantité pour le Pérou. Les Indiens font avec ses baies une sorte de vin agréable.

Myrte très-grand; *Myrtus maxima*, Molin., Hist. nat. du Chili. Cet arbre, qui est indigène du Chili comme le précédent, s'élève à plus de soixante pieds. Ses feuilles sont presque ovales, alternes; ses pédoncules sont multiflores; son bois est estimé pour différens ouvrages.

Myrte piment: *Myrtus pimenta*, Linn., *Spec.*, 676; *Myrtus arborea aromatica, foliis laurinis*, Sloan., *Jam.*, 161, *hist.* 2, p. 76, t. 191, fig. 1. Cette espèce est un grand arbre, dont les feuilles sont alternes, lancéolées, assez semblables à celles du laurier, et les fleurs disposées en grappes axillaires et terminales. Elle est originaire de la Jamaïque. Ses baies, cueillies avant la maturité et desséchées, fournissent cette espèce d'aromate connue sous les noms de *toute-épice*, de *piment* ou *poivre de la Jamaïque*, et qu'on emploie, ainsi que les autres épices, pour assaisonner divers mets. Ces baies, réduites en poudre, se vendent en Hollande sous le nom de poudre de clous de girofle. On en retire par la distillation une huile essentielle, également vendue sous le nom d'huile de girofle, et qui est en effet assez analogue à la véritable. Les autres parties de l'arbre ne sont pas moins aromatiques que les fruits : ses feuilles servent, dans le pays, à préparer des bains qu'on regarde comme utiles, principalement pour dissiper l'œdématie.

Dans l'île de Ceilan on mange les baies du *Myrtus cariophyllata*, Linn. Son écorce, roulée comme la cannelle, est grisâtre et connue dans les pharmacies sous le nom de *cassia cariophyllata*. Son odeur et sa saveur sont assez analogues à celles des clous de girofle. Cette écorce est stimulante et un peu astringente; elle n'est que peu ou point employée aujourd'hui. (L. D.)

MYRTE BATARD ou MYRTE DU BRABANT. (*Bot.*) Noms vulgaires du galé odorant. (L. D.)

MYRTE ÉPINEUX. (*Bot.*) Nom vulgaire du fragon piquant. (L. D.)

MYRTE JUIF. (*Bot.*) C'est une variété du myrte commun, dont les feuilles sont verticillées trois par trois, et qui étoit recherchée des Juifs pour leurs cérémonies religieuses. (L. D.)

MYRTE DES MARAIS. (*Bot.*) C'est le galé. (L. D.)

MYRTE PIMENT. (*Bot.*) Voyez MANIGUETTE. (LEM.)

MYRTE SAUVAGE. (*Bot.*) Nom vulgaire du fragon piquant. (L. D.)

MYRTÉES. (*Bot.*) Cette famille de plantes, qui tire son nom du myrte, un de ses genres les plus connus, est réunie presque toute entière dans l'icosandrie monogynie de Linnæus. Elle se rapporte, dans la méthode fondée sur les affinités, à la classe des péripétalées ou dicotylédones polypétales à étamines insérées au calice. On y retrouve les autres caractères suivans.

Un calice monosépale, en tube ou en godet, adhérent à l'ovaire, divisé au-dessus en plusieurs lobes, nu ou accompagné de deux bractées ou écailles; des pétales insérés à son sommet au-dessous de ses divisions, alternes avec elles et en nombre égal; étamines nombreuses, insérées au même point au-dessous des pétales; filets ordinairement distincts, quelquefois réunis par le bas en une seule gaine ou en plusieurs paquets; anthères biloculaires, petites, ordinairement arrondies et comme arquées autour de l'extrémité des filets, qui est souvent un peu dilatée dans son point d'union avec elles; un ovaire simple, adhérent au calice en tout, ou plus rarement en partie, et le débordant alors par sa partie supérieure; style toujours simple; stigmate simple ou plus rarement divisé; une baie ou un brou, ou plus rarement une capsule, à une ou plusieurs loges dont chacune contient une

ou plusieurs graines; embryon droit ou courbé, dénué de périsperme, à radicule dirigée vers l'ombilic de la graine.

Les plantes de cette famille sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux ordinairement opposés ou plus rarement alternes. Les feuilles sont, de même, opposées ou quelquefois alternes, très-souvent criblées de petits points glanduleux transparens; les fleurs sont axillaires ou terminales, solitaires ou diversement réunies, opposées ou plus rarement alternes.

Les myrtées tiennent d'une part aux onagraires par l'absence du périsperme et l'adhérence de l'ovaire au calice, au sommet duquel sont portées les étamines; elles en diffèrent par les anthères plus courtes et en nombre indéfini, les feuilles souvent pointillées : d'une autre part, elles ont de l'affinité avec les mélastomées par la situation respective des divers organes de la fleur; mais celles-ci diffèrent par le nombre défini des étamines, la forme alongée et arquée des anthères, les feuilles jamais pointillées, toujours opposées et marquées de plusieurs nervures longitudinales de la base au sommet.

On a divisé les myrtées en deux sections caractérisées principalement par la situation respective des fleurs et des feuilles.

Dans la première, qui comprend les vraies myrtées, les fleurs, soit axillaires, soit terminales, sont toujours opposées; les feuilles sont ordinairement opposées et souvent pointillées. Elle se compose des genres suivans : *Calitrix* de M. Labillardière; *Carallia* de Roxburg; *Alangium, Dodecas, Melaleuca* dont le *Tristania* et le *Beaufortia* de M. R. Brown sont peut-être congénères; *Leptospermum, Fabricia* de Gærtner; *Metrosideros* du même auquel l'*Angophora* de Cavanilles est réuni; *Psidium*, dans lequel il faut refondre, avec Linnæus fils, le *Decaspermum* de Forster et peut-être notre *Guapurium* ainsi que le *Campomanesia* de la Flore du Pérou; *Myrtus, Eugenia, Caryophyllus*, que M. Kunth réunit tous trois en un seul dont le *Greggia* et le *Sysigium* de Gærtner feront encore partie; *Eucalyptus* de L'héritier; *Calyptranthes* de Swartz; *Eudesmia* de M. Brown; *Pileanthus* de M. Labillardière; *Chamælaucium* de M. Desfontaines; *Decumaria* de Willichius ou *Forsythia* de Walther; *Punica, Philadelphus* ou *Syringa* des jardiniers; *Sonneratia, Fœtidia, Catinga.*

La seconde section est caractérisée par des fleurs toujours alternes, souvent disposées en épis terminaux, et des feuilles ordinairement alternes et jamais pointillées. On y rapporte les genres *Butonica* de Rumph ou *Barringtonia* de Forster ; *Stravadium* auquel le *Mexichea* de Sonnerat et le *Meteorus* de Loureiro sont réunis ; *Careya* de Roxburg ; *Dicalix* de Loureiro ; *Drupatris* du même ; *Grias* avec doute ; *Pirigara*, *Couroupita*, *Lecythis*; et peut-être *Couratari* d'Aublet, qu'on avoit cru congénère du *Zanonia* dans les cucurbitacées.

Un dernier genre *Calothamnus* de M. Labillardière est placé à la fin, dans une section distincte, comme ayant seulement des rapports incomplets avec les myrtées.

A cette énumération de genres, nous ajouterons, 1.° que, si l'*alangium* a un périsperme, comme l'indique M. Corréa dans les Annales du Muséum, 10, 161, t. 8, il devra dès-lors être écarté de cette famille et soumis à un nouvel examen de ses autres caractères ; 2.° que l'énormité du volume de la radicule et la ténuité extrême des lobes de l'embryon du *couroupita* et du *lecythis*, auxquels on joindra peut-être dans la suite le *bertholetia*, pourroit déterminer un jour la création d'une nouvelle famille voisine, où le *couratari* et le *pirigara* seront peut-être encore admis. (J.)

MYRTIDANUM. (*Bot.*) Excroissance inégale, raboteuse, en forme de verrue, qui vient sur le myrte, dans lès lieux surtout où cet arbrisseau est abondant, et qui, au rapport de Dioscoride, a plus d'astringence que le myrte. Suivant Galien, le même nom est donné par Hippocrate au fruit du myrte, qui est un poivre des Persans : Daléchamps entre dans quelques détails à ce sujet, et il ajoute même que, suivant Pline, le *myrtidanum* est le vin fait avec le fruit du myrte sauvage. Ainsi ce nom est appliqué à divers produits du myrte. (J.)

MYRTIFOLIA. (*Bot.*) L'arbre cité sous ce nom par Sloane est le *celastrus myrtifolius* de Linnæus. (J.)

MYRTILLE. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'airelle anguleuse. (L. D.)

MYRTILLITES. (*Foss.*) Langius a donné ce nom à des polypiers de la grosseur d'une noisette, et qui ordinairement portent un trou à leur centre. Bourguet les a figurés

dans son Traité des pétrifications, pl. 13, fig. 55, 56, 60 et 63, et les a regardés comme des fleurs et des fruits de plantes marines. Les figures 56, 60 et 63 paroissent se rapporter à un polypier qu'on trouve dans la craie, et auquel nous avons donné le nom d'Alcyon globuleux. (Voyez ce mot, vol. 1.er, Suppl., pag. 108.)

Le polypier qui se trouve figuré sous le n.° 55, et qui porte un pédicule, paroît appartenir au genre Hallirhoé de Lamx.; nous l'avons nommé hallirhoé myrtillite, *hallirhoe myrtillites*. (D. F.)

MYRTILLUS. (*Bot.*) Ce nom étoit donné par Tragus, Matthiole, Daléchamps et d'autres, à des airelles qui étoient des *vitis idœa* de Gesner et de Clusius; des *vaccinia* de Dodoëns, Gérard et Lobel; des *vaccinium* de Tournefort et de Linnæus. Ce dernier nom leur est resté, et le premier est devenu seulement le nom spécifique de l'airelle ordinaire. (J.)

MYRTO-BALANUS. (*Bot.*) L'emblique ou myrobolan emblique, *emblica* de Gærtner, étoit ainsi nommé par Breynius. C'étoit le *phyllanthus emblica* de Linnæus. (J.)

MYRTO-CISTUS. (*Bot.*) On trouve sous ce nom, dans Clusius, un millepertuis, *hypericum balearicum*. (J.)

MYRTO-GENISTA. (*Bot.*) On trouve sous ce nom, dans les Centuries de Breynius, la plante que Linnæus a nommée *sophora biflora*, et qui maintenant est réunie au genre *Podalyria*. (J.)

MYRTOÏDES. (*Bot.*) Linnæus, dans l'*Hort. Cliff.*, avoit d'abord cité sous ce nom son *myrtus zeylanica*. Le même avoit été donné à une section des onagraires, tenant le milieu entre cette famille et celle des myrtées, différente de cette dernière par le nombre défini de ses étamines; mais cette section doit être détruite, parce que quelques-uns de ses genres sont reportés à des familles éloignées, et que d'autres restent dans les vraies onagraires, ou doivent être repoussés dans les myrtées. (J.)

MYRTOMELIS. (*Bot.*) Gesner nommoit ainsi l'amelanchier, *mespilus amelanchier*, L. (J.)

MYRTOPETALUM. (*Bot.*) Un des noms anciens de la renouée, *polygonum aviculare*, cité par Pline. (J.)

MYRTUS. (*Bot.*) Indépendamment des véritables espèces

de Myrte (voyez ce mot), plusieurs autres arbrisseaux ont reçu ce nom de divers auteurs : ainsi le galé, *myrica*, a été nommé *myrtus brabantica*, *myrtus nemoralis*; le fragon, *ruscus*, a été un *myrtus sylvestris*; le *polygala chamebuxus* étoit un *myrtus tenuifolia* de Thalius. (J.)

MYSCOLE, *Myscolus*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Mars 1818 (pag. 33 et 34), appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Lactucées, et à notre section des Lactucées-Prototypes, dans laquelle nous l'avons placé à la suite du genre *Scolymus* (tom. XXV, pag. 60). Voici les caractères génériques du *Myscolus*, observés par nous sur des individus vivans des deux espèces appartenant à ce genre.

Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, fissiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, formé de squames pauciseriées, régulièrement imbriquées, appliquées inférieurement, inappliquées supérieurement, oblongues-lancéolées, coriaces-charnues, terminées au sommet par une petite épine, et pourvues sur les deux côtés d'une petite bordure scarieuse, blanche, frangée, ciliée ou denticulée; les squames intérieures offrant sur la partie inférieure de leur face interne une gouttière ou rainure longitudinale, médiaire, cylindrique, bordée à sa base par deux lèvres rapprochées, qui enferment complétement un ovaire et le bas de la corolle. Clinanthe élevé (au moins sous les fruits mûrs), ovoïde ou conique, épais, charnu; garni de squamelles comme imbriquées, courtes, larges, suborbiculaires, ou ovales-obtuses, comme tronquées au sommet, membraneuses sur les bords, creusées sur leur face interne d'une cavité bordée par deux lèvres immédiatement ou presque immédiatement rapprochées, qui enferment un ovaire et la base de la corolle. Ovaires obcomprimés, elliptiques ou obovales, glabres, lisses, ou munis de cinq ou six côtes; point de col; aigrette composée de deux squamellules correspondant aux deux côtés de l'ovaire, égales, longues, filiformes, fortes, inappendiculées inférieurement, hérissées supérieurement de très-longues barbellules : on trouve quelquefois une troisième squamellule plus courte, et le rudiment d'une quatrième; d'autres fois on trouve, outre les deux

grandes squamellules latérales, une très-petite aigrette stéphanoïde, dimidiée, située sur la face extérieure. Corolles munies de poils nombreux et longs, occupant le sommet du tube. Anthères pourvues de poils très-longs et très-fins.

Myscole a grandes calathides : *Myscolus megacephalus*, H. Cass.; *Scolymus grandiflorus*, Desf., *Fl. atl.*, tom. 2, pag. 240. C'est une plante herbacée, dont la tige, haute de plus d'un pied et demi, est dressée, rameuse, velue, ailée par les décurrences des feuilles, à ailes larges et bordées de dents épineuses; les feuilles sont alternes, sessiles, décurrentes; les inférieures longues de dix pouces, larges de deux pouces et demi, roides, coriaces, profondément pinnatifides, à divisions lancéolées, sinuées, dentées, épineuses sur les bords, à face supérieure glabriuscule et offrant des taches blanches, à face inférieure verte et velue; les feuilles supérieures sont graduellement plus petites; les calathides, ordinairement solitaires, sont les unes terminales, occupant le sommet de la tige et des rameaux, les autres sessiles à l'aisselle des feuilles supérieures : ces calathides, composées de fleurs jaunes, sont très-épaisses, et hautes de quinze lignes au moins, ou de deux pouces au plus; chacune d'elles est ordinairement environnée, à sa base, de deux, trois, ou quatre petites feuilles verticillées, inégales, formant une sorte d'involucre; le péricline est très-inférieur aux fleurs et pubescent; le clinanthe est élevé, ovoïde, presque conique, même pendant la fleuraison; ses squamelles ont deux lèvres qui ne se rejoignent pas tout-à-fait, et laissent par conséquent à nu le milieu de l'ovaire qu'elles embrassent; les ovaires portent une aigrette de deux ou quelquefois trois squamellules très-longues, laminées à la base, filiformes du reste, presque nues inférieurement, très-barbellulées supérieurement, et il y a en outre quelques rudimens avortés d'une très-petite aigrette stéphanoïde, dimidiée, située sur la face extérieure; les corolles offrent une large touffe de poils nombreux, longs, flexueux, filiformes, un peu charnus, garnissant la face extérieure du sommet du tube et de la base du limbe. Nous avons fait cette description sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, où il fleurissoit en Août et Septembre.

M. Desfontaines nous apprend que cette plante est vivace par sa racine, qu'elle est très-commune dans les champs incultes de la Barbarie, et que les Arabes mangent ses tiges crues ou cuites dans l'eau bouillante.

Myscole a petites calathides: *Myscolus microcephalus*, H. Cass.; *Scolymus hispanicus*, Desf., *Fl. atl.*, tom. 2, pag. 240. Cette seconde espèce a une tige herbacée, dressée, haute de près de cinq pieds, rameuse, cylindrique, pubescente; ses feuilles sont alternes, décurrentes, inégales; les inférieures longues de cinq pouces, larges de quinze lignes, oblongues, roides, coriaces, glabriuscules ou à peine pubescentes, lobées, sinuées, dentées, à dents spinescentes au sommet; les feuilles supérieures graduellement plus courtes et ovales; les calathides sont petites, rapprochées, et disposées en très-longs épis terminaux; chacune de ces calathides est sessile dans l'aisselle d'une bractée ou petite feuille lancéolée, recourbée, très-roide, épineuse au sommet et sur les bords; deux autres bractées, plus petites, sont situées sur les deux côtés de la calathide, l'une à droite, l'autre à gauche; le clinanthe est planiuscule pendant la fleuraison; mais, après cette époque, il devient conique; les ovaires, munis d'un bourrelet apicilaire, portent une aigrette de deux longues squamellules, et quelquefois une troisième squamellule plus courte et le rudiment d'une quatrième, mais sans aucun vestige d'aigrette stéphanoïde; l'appendice apicilaire des anthères est ligulé, et non échancré comme dans le *Scolymus maculatus*, Desf. Nous avons décrit cette espèce sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi, où ils fleurissoient au mois d'Août. Elle est bisannuelle, selon M. Desfontaines. M. De Candolle prétend qu'elle est plus commune en France que le *Scolymus maculatus*, et qu'on la trouve non-seulement dans nos provinces méridionales, mais encore jusqu'aux environs de Nantes, et probablement d'Orléans.

De tous les botanistes qui ont écrit sur le genre *Scolymus*, M. Desfontaines (*Fl. atl.*, tom. 2, pag. 240) nous paraît être le seul qui ait bien connu les caractères génériques et spécifiques des trois plantes attribuées avant nous à ce genre. Ce seroit une tâche longue, pénible, fastidieuse et peu utile, de

noter toutes les erreurs[1] commises par les autres botanistes, tant sur les caractères génériques que sur la distinction des espèces, dont la synonymie se trouve embrouillée d'une manière presque inextricable par suite de l'inexactitude des descriptions. Il sera plus court et plus utile d'exposer ici les caractères du vrai genre *Scolymus*, et de décrire la seule espèce de ce genre, afin que nos lecteurs puissent facilement comparer, vérifier et juger les distinctions génériques et spécifiques établies par nous.

Scolymus. Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, fissiflore, androgyniflore. Péricline ovoïde-campanulé, inférieur aux fleurs extérieures; formé de squames paucisériées, imbriquées, appliquées inférieurement, inappliquées supérieurement, oblongues-lancéolées, coriaces-charnues, terminées au sommet par une petite épine, et pourvues sur les deux côtés d'une petite bordure scarieuse, blanche, denticulée; les squames intérieures offrant à leur base sur la face interne une cavité recouverte par deux lèvres longitudinales croisées, et dans laquelle un ovaire est complétement enfermé. Clinanthe élevé, même pendant la fleuraison, conique-ovoïde, épais, charnu; garni de squamelles comme imbriquées, courtes, larges, arrondies, tronquées, membraneuses sur les bords, creusées sur leur face interne d'une cavité fermée par deux lèvres longitudinales, croisées, et enveloppant complétement un ovaire. Ovaires obcomprimés, obovales ou elliptiques, glabres, lisses, ou munis de cinq côtes, terminés au sommet en un col très-court, très-gros, à peine manifeste, qui ne porte qu'une petite aigrette

---

[1] Nous avons commis nous-même une erreur, dans le Bulletin des sciences de 1818, p. 34, en attribuant au genre *Myscolus* un clinanthe planiuscule, parce que nous ne connoissions alors que le *myscolus microcephalus*, dont nous n'avions observé le clinanthe que pendant la fleuraison. Les étranges contradictions que l'on remarque en comparant les descriptions des divers botanistes, supposent nécessairement que d'habiles observateurs ont commis des erreurs grossières, ou bien qu'il existe réellement plus de deux espèces distinctes, confondues sous les noms de *scolymus maculatus* et *hispanicus*; ou, enfin, que les caractères génériques et spécifiques de ces plantes subissent des variations presque sans exemple, et qu'il importeroit beaucoup de bien constater.

stéphanoïde, complète, continue, courte, inégale, oblique, membraneuse ou cartilagineuse. Corolles garnies de longs poils fins, épars sur la partie supérieure du tube et sur la partie inférieure du limbe. Anthères pourvues de longs poils fins, et ayant l'appendice apicilaire court, tronqué, presque échancré.

Scolymus pectinatus, H. Cass. (*Scolymus maculatus*, Desf., *Fl. atl.*, tom. 2, pag. 240.) Plante herbacée, haute d'environ deux pieds; racine annuelle, selon M. Desfontaines; tige dressée, à branches très-longues, étalées, à rameaux supérieurs disposés en corymbe; la tige et les branches très-garnies d'ailes dentées, épineuses; feuilles alternes, décurrentes; les inférieures longues de huit pouces, larges de deux pouces, oblongues, scabres en-dessus, velues en-dessous, souvent presque pinnatifides, à lobes dentés, épineux; les feuilles supérieures plus courtes, ovales-lancéolées, cartilagineuses sur les bords; calathides hautes d'un pouce, rapprochées en groupes au sommet des rameaux; chaque calathide entourée d'une sorte d'involucre formé par plusieurs bractées verticillées, inégales, roides, pinnatifides, découpées en dents de peigne, à divisions subulées, spinescentes; corolles jaunes; anthères moitié noirâtres et moitié jaunâtres. Nous avons fait cette description spécifique, et celle des caractères génériques, qui précède, sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi, où ils fleurissoient en Septembre.

En comparant nos descriptions génériques du *Myscolus* et du *Scolymus*, on reconnoîtra que ces deux genres méritent d'être distingués, au moins comme sous-genres, parce qu'ils diffèrent en ce que les fruits du *Myscolus*, absolument privés de col, portent une aigrette de deux squamellules opposées, latérales, égales, longues, filiformes, nues inférieurement, très-barbellulées supérieurement; tandis que les fruits du vrai *Scolymus*, pourvus d'un col peu manifeste, ne portent qu'une petite aigrette stéphanoïde, complète, continue, courte.

Les *Scolymus* et *Myscolus* ont de l'affinité naturelle avec les *Sonchus*, et ont dû par conséquent être rangés par nous dans la section des Lactucées-Prototypes, dont ils offrent

d'ailleurs presque tous les caractères, ayant le fruit aplati, et la corolle garnie, sur sa partie moyenne, de poils longs et fins. La seule anomalie qu'ils présentent, à cet égard, est dans leur aigrette, qui diffère beaucoup de celle qu'ont ordinairement les Lactucées-Prototypes.

Il est bon de remarquer que, dans les *Scolymus* et *Myscolus*, les squamelles extérieures du clinanthe sont beaucoup plus courtes et d'une tout autre forme que les squames intérieures du péricline, quoique les unes et les autres, presque immédiatement rapprochées et séparées seulement par un rang de fleurs, enveloppent également et de la même manière les ovaires qu'elles accompagnent.[1] Cela vient à l'appui de la règle générale que nous avons adoptée, suivant laquelle nous attribuons, dans tous les cas, au péricline les bractées qui se trouvent en dehors de la rangée la plus extérieure des fleurs, et au clinanthe celles qui se trouvent en dedans de cette rangée circulaire. On sait qu'il y a certains cas où les autres botanistes s'écartent de cette règle.

Le nom de *Myscolus* est l'anagramme de *Scolymus*. (H. Cass.)

MYSIS. (*Crust.*) Genre de crustacé de l'ordre des décapodes macroures. Voy. Malacostracés, tom. XXVIII, p. 333. (Desm.)

MYSODENDRUM. (*Bot.*) M. Bancks a établi ce genre pour quelques espèces de *viscum*. Voyez Gui. (Poir.)

MYSON. (*Bot.*) Genre de champignons créé par Adanson sur des espèces de *boletus*, Linn., et qu'il place entre ses genres *Kordera* et *Agaricon*. Il est ainsi distingué : Côrps ovoïde ou demi-ovoïde, ou en lames convexes et piquées en-dessous de petits trous en tuyaux ; attaché par toute sa surface inférieure ; substance subéreuse ; graines ovoïdes couvrant la surface interne des trous. Les deux *agaricum* de Michéli, *Nov. gen.*, pl. 62 et 63, sont rapportés à ce genre

1 La différence de grandeur et de forme qu'on observe ici entre les squames du péricline et les squamelles du clinanthe, résulte de ce que les squamelles n'ont conservé que la partie basilaire, et que tout le surplus est avorté. Quant aux deux lèvres qui enveloppent l'ovaire, leur production est sans doute déterminée par la présence de cet ovaire, lorsqu'il touche immédiatement, soit une squame, soit une squamelle ; et ces deux lèvres ne sont probablement que les deux bords latéraux dilatés et repliés en dedans.

par Adanson. Ce sont aussi des espèces du genre *Polyporus*, Fries, dont le myson n'est qu'une division. Adanson paroît croire que le champignon que les anciens Grecs nommoient *myson*, est une espèce de *polyporus*. On doit faire remarquer que le myson (ou *mysi*, comme l'écrit Pline) étoit une production souterraine que les anciens eux-mêmes ont considérée comme une truffe, qui naissoit en Afrique du côté de Tripoli dans la Cyrénaïque. Daléchamps croit que le myson des Grecs, mal rendu chez Pline par *mysi*, est une sorte de truffe blanche, très-recherchée des Africains, qui l'appellent *terser*, ce qui, selon Paulet, s'accorde avec la réputation, déjà établie du temps de Pline, dont jouissoient les truffes blanches d'Afrique. Le mysi surpassoit les autres truffes par sa douceur et par la délicatesse de son goût. (Lem.)

MYSSI. (*Ornith.*) Brisson cite la dénomination polonoise de *jastrzab myssi* comme désignant la buse commune, *falco buteo*, Linn. Voyez Jastrzab. (Ch. D.)

MYSSIAH. (*Ichthyol.*) A Dsjida, on donne ce nom au lyzan. Voyez Lyzan. (H. C.)

MYSTAX. (*Bot.*) La plante que Rai citoit sous ce nom est maintenant l'*hugonia* de Linnæus, genre de la famille des hermanniées. (J.)

MYSTE, *Mystus.* (*Ichthyol.*) Voyez Machoiran et Silure. (H. C.)

MYTILACÉS, *Mytilacea.* (*Malacoz.*) Famille de mollusques acéphales, comprenant un petit nombre de genres voisins des Moules, et, en effet, démembrés pour la plupart du genre Mytilus de Linné. Voyez le *Genera* à la suite de l'article Mollusques. (De B.)

MYTILÈNE. (*Ornith.*) Voyez Mitilène. (Ch. D.)

MYTILITE. (*Foss.*) C'est le nom générique que M. Schlotheim a donné aux Mytiloïdes. Voyez ce mot. (D. F.)

MYTILOÏDES. (*Foss.*) On trouve dans presque tous les terrains de craie, tant de la craie blanche que de la craie tufau, des coquilles subéquilatérales, dont le test est très-mince, et qui ont quelquefois jusqu'à cinq pouces de longueur. Elles sont presque deux fois plus longues que larges, et leur forme a beaucoup de rapports avec celle des moules. Elles sont couvertes de forts sillons concentriques, qui

suivent dans leur direction les accroissemens de la coquille. Leur forme, et surtout le peu d'épaisseur de leur test, font présumer qu'elles ne portent point de dents à la charnière.

Ces coquilles ont été remarquées depuis long-temps par les naturalistes qui se sont occupés de pétrifications. On en voit une figure dans l'ouvrage de Knorr sur les pétrifications, part. 2, pl. 26, fig. 2, où il est dit que la coquille figurée se trouve à l'île de Malte. Elles ont aussi été figurées dans celui de Mantell, qui contient la description des terrains de craie des environs de Brighton, tab. 27, fig. 3, et tab. 28, fig. 2 et 3 et peut-être 1 et 4.

Dans la Description géologique des environs de Paris, M. Brongniart a placé provisoirement ces coquilles auprès du genre des Moules et leur a donné le nom de Mytiloïdes. M. Schlotheim les avoit rangées parmi les ostracites dans le tableau des pétrifiations propres à chaque terrain, inséré dans le *Taschenbuch*, etc., de Leonhard, 7.e année, pag. 91, en donnant à cette espèce le nom spécifique de *labiatus*, et depuis il a désigné la même espèce, dans son *Petrefactenkunde*, sous le nom de *mytilites problematicus*. Dans l'ouvrage ci-dessus cité, M. Brongniart lui a donné le nom de *Mytiloides labiatus*, et l'y a fait figurer pl. 3, fig. 4.

Cette espèce ne peut être confondue avec les Inoceramus, dont la charnière est épaisse et crénelée; elle auroit plus de rapports, par le peu d'épaisseur de son test et par les sillons dont ces coquilles sont couvertes, avec des coquilles qu'on trouve dans la couche à baculites de Néhou, département de la Manche, et qui paroît dépendre du terrain de la craie; mais celles-ci sont très-inéquilatérales, et ont une charnière linéaire qui ne se trouve pas dans les autres.

On trouve des mytiloïdes au Mesnil, près de l'Aigle; à Senonches, département de l'Eure; à Auvermesnil, vallée de Saint-Germain (accompagnées d'ammonites dans ce dernier endroit), dans les environs d'Argenton et du Blanc, département de l'Indre; près de Nemours, de Sens et de Joigny, et dans la montagne de Sainte-Catherine près de Rouen.

Je possède une pierre brune et pesante, à pâte fine, à

cassure conchoïde et de la grosseur du poing, qui est remplie de moules intérieurs de ces coquilles : leur test a disparu, et à sa place il se trouve une couche très-mince d'un enduit pyriteux et brillant. Je ne sais d'où vient ce morceau, mais je ne doute nullement qu'il ne vienne d'un terrain de craie; on est d'autant plus fondé à le croire, qu'indépendamment de ces coquilles qui signalent la craie, on aperçoit dans ce morceau quelques endroits qui sont encore blancs, et où il semble qu'elle se soit conservée avec la couleur qui lui est la plus ordinaire.

Dans l'ouvrage de Knorr ci-dessus cité, on voit, part. 2, pl. 57, la figure de cinq coquilles fossiles trouvées à Quedlinbourg, qui paroissent avoir de grands rapports avec les mytiloïdes; comme celles-ci, elles sont chargées de forts sillons, et l'une d'elles a plus de huit pouces de longueur sur cinq pouces de largeur vers le bord supérieur. Je ne sais si ces morceaux ont été trouvés dans la craie; mais je possède des moules de coquilles semblables qui proviennent de cette substance. Sur l'un d'eux, qui est fort grand, il reste encore une grande partie du test, qui est aussi mince que du papier; et on conçoit difficilement l'existence d'une coquille aussi grande et aussi fragile, qui devoit constituer une espèce différente du *Mytiloides labiatus*, tant par sa taille que par ses sillons plus rares, et qui ne partent pas du sommet, mais qui paroissent prendre naissance sur les côtés à mesure de l'accroissement de la coquille. (D. F.)

MYTTEX. (*Ornith.*) Voyez Mittek. (Ch. D.)

MYTULITE. (*Foss.*) C'est un des noms qu'on donne aux moules fossiles. (D. F.)

MYTILUS. (*Malacoz.*) Nom latin du genre Moule. (De B.)

MYUROS. (*Bot.*) Ce nom, que Aétius donnoit au *saponaria ocymoides*, a été employé par Linnæus, comme simple spécifique, pour désigner une espèce de fétuque. (J.)

MYXA, MYXOS, MYXARIA, MALCITA. (*Bot.*) Ces divers noms étoient donnés par Césalpin, Daléchamps, Cordus et d'autres, au sebestier, *sebestena* de Tragus et Gesner, *cordia* de Plumier, que Linnæus a nommé *cordia myxa*. L'azédarach a été nommé *myxus alba* par Gesner. (J.)

MYXINE; *Myxine*. (*Ichthyol.*) Linnæus avoit donné ce nom

à un animal placé par lui au milieu des vers intestinaux, mais dont Bloch, se fondant sur des rapports anatomiques frappans, a fait le type d'un genre parmi les poissons sous l'appellation de GASTROBRANCHE (voyez ce mot), en quoi il a été suivi par M. le comte de Lacépède et par la plupart des ichthyologistes modernes, excepté par M. le professeur Duméril, qui a fait du mot *myxine* le nom d'un genre particulier dans sa famille des poissons cyclostomes. Ce genre est reconnoissable aux caractères suivans :

Opercules nulles; corps cylindrique, nu, visqueux, sans nageoires paires; bouche arrondie à l'extrémité du corps; lèvres tentaculées; trous des branchies placés sous le ventre, au nombre de deux, et correspondant chacun à six branchies distinctes et en forme de placenta.

A l'aide de ces notes on distinguera facilement les MYXINES des LAMPROIES et des AMMOCÈTES, qui n'ont point les lèvres tentaculées, et des EPTATRÈMES, qui ont sept trous latéraux pour les branchies. (Voyez ces différens noms de genres, et CYCLOSTOMES et TRÉMATOPNÉS.)

Ce genre ne renferme encore qu'une espèce ; c'est :

La MYXINE GLUTINEUSE : *Myxine glutinosa*, Linn.; *Gastrobranchus cæcus*, Bloch, Lacépède. Dents sur deux rangs, fortes, dures, plutôt osseuses que cartilagineuses, et, comme celles de la lamproie, retenues dans des capsules membraneuses ; une seule dent recourbée au bout de l'anneau maxillaire, qui est d'ailleurs lui-même tout-à-fait membraneux ; langue armée sur ses côtés de dentelures fortes et disposées sur deux rangs de chaque côté ; huit barbillons ; un évent muni d'une soupape et pénétrant dans la bouche par la paroi supérieure ; corps garni en arrière d'une nageoire qui contourne la queue ; aucune trace d'yeux.

Ce poisson, qui ne parvient presque jamais à la taille d'un pied, a le dos bleu, les flancs rougeâtres et le ventre blanc ; ses lèvres, molles et extensibles, lui donnent la faculté de se coller contre les corps auxquels il a intérêt de se fixer, et sont tellement disposées, que l'ouverture de sa bouche circulaire représente une sorte de ventouse, d'autant plus solide qu'elle est retenue en place à l'aide du crochet ou grapin dont est armée la lèvre supérieure. Son corps, assez délié,

présente de chaque côté une rangée longitudinale de petites ouvertures par où s'écoule une mucosité si abondante que ce singulier animal semble convertir en gelée l'eau des vases où l'on cherche à le conserver en vie. Une matière semblable s'échappe en outre de presque toute la surface de la peau et l'enduit d'une sorte de vernis.

La myxine vit habituellement dans l'océan septentrional d'Europe, jusque sur les côtes du Groënland, selon Othon Fabricius, Kalm, Bloch et Gunner, qui, entre autres naturalistes, se sont occupés de son histoire. Elle est totalement aveugle et se cache souvent dans la vase. Fréquemment aussi elle se cramponne sur les parties les plus molles des grands poissons pour les déchirer et en sucer le sang, dont elle se nourrit. On prétend qu'elle s'introduit aussi dans leur corps, se glisse dans leurs intestins et les perfore pour s'en repaître, habitude qui a dû contribuer d'autant plus à la faire confondre avec les annélides ou avec les helminthes, que les deux rangées transversales, pectinées, tranchantes et comme dorées de la bouche des amphitrites, se retrouvent absolument dans la sienne, comme l'ont démontré, par de curieuses recherches d'anatomie comparative, Bloch et M. le professeur Duméril.

Les œufs de ce poisson, disposés, en général, comme ceux des lamproies, éclosent hors du corps de la femelle, où cependant ils deviennent quelquefois très-gros, et présentent quelque analogie avec ceux des reptiles de la famille des Ophidiens. (H. C.)

MYXOTRICHUM. (*Bot.*) Voyez Oncidium. (Lem.)

MYZINE, *Myzine.* (*Entom.*) M. Latreille désigne sous ce nom de genre des espèces d'hyménoptères qui sont des scolies à mandibules dentées (voyez Scolie). Telle est la tiphie maculée de l'Amérique septentrionale, décrite par Fabricius. (C. D.)

N

NA. (*Bot.*) Voyez Nagi. (J.)

NA. (*Bot.*) C'est le nom du navet en Languedoc. (L. D.)

NAAHVAL. (*Mamm.*) Nom du Narwhal chez les Islandois. (Desm.)

NAAJM. (*Bot.*) Nom arabe, suivant Forskal, d'une graminée, qui est son *phalaris disticha*, *agrestis pungens* de Vahl, commun sur les terrains sablonneux voisins d'Alexandrie. (J.)

NAAMITHA. (*Ornith.*) Nom chaldéen de l'autruche, *struthio camelus*, Linn. (Ch. D.)

NAATSJONI. (*Bot.*) Nom indien, suivant Rumph, du coracan, *eleusine coracana*, plante graminée. C'est le *neiem el salib* des Égyptiens, suivant Veslingius. Il est nommé *nacheni* à Pondichéry, suivant Cossigny. (J.)

NAATSME. (*Bot.*) Kæmpfer cite sous ce nom le jujubier ordinaire, *ziziphas*. (J.)

NABA. (*Bot.*) Nom japonois, cité par Kæmpfer, du champignon des couches, *agaricus campestris*, que l'on fait sécher et que l'on mêle dans les ragoûts. Le même nom est donné dans le Brésil, selon M. Vandelli, au navet, *brassica napus*. (J.)

NABA. (*Ornith.*) L'autour, *falco palumbarius*, Linn., est ainsi nommé chez les Chaldéens, et le même oiseau est appelé *nez* par les Arabes, selon Gesner. (Ch. D.)

NABAK. (*Bot.*) Voyez Nabq. (Lem.)

NABALE, *Nabalus*. (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes, que nous proposons, appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Lactucées, et à notre section des Lactucées-Hiéraciées, dans laquelle nous le plaçons entre les deux genres *Prenanthes* et *Hieracium*. Voici les caractères génériques du *Nabalus*, tels qu'ils résultent de nos observations sur trois espèces de ce genre.

Calathide pendante, incouronnée, radiatiforme, plurisériée, subduodécimflore, fissiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs extérieures, oblong-campanulé, formé d'environ huit squames subunisériées, se recouvrant par les bords; égales, appliquées, oblongues, obtuses, subfoliacées,

un peu membraneuses sur les bords; la base du péricline entourée de plusieurs squamules surnuméraires inégales, irrégulièrement disposées, paucisériées, imbriquées, appliquées, ovales, obtuses. Clinanthe planiuscule, nu, un peu fovéolé. Ovaires oblongs, courts, s'alongeant un peu après la fleuraison, subcylindracés ou subpentagones, glabres, lisses, à peine amincis vers la base, comme tronqués au sommet, sans col ni bourrelet apicilaire distinct; aigrette longue, très-colorée, même avant la fleuraison, rousse et comme dorée, jaune à la base, composée de squamellules nombreuses, inégales, filiformes, fortes, roides, très-cassantes, très-barbellulées. Corolles blanchâtres, entièrement glabres, à tube élargi de bas en haut, à limbe large. Styles très-longs, dépassant beaucoup le tube anthéral, à collecteurs noirs.

Nabale a trois folioles; *Nabalus trifoliolatus*, H. Cass. C'est une plante herbacée, dont la tige, haute d'un pied et demi, est dressée, presque simple, épaisse, cylindrique, glabre, ramifiée supérieurement en panicule; les feuilles sont alternes, étalées, glabriuscules, à pétiole bordé ou ailé par la décurrence des deux folioles latérales, à limbe divisé jusqu'à sa base en trois folioles lancéolées, inégalement et irrégulièrement dentées ou lobées, comme ciliées sur les bords, la médiaire plus grande, les deux latérales décurrentes sur le pétiole; les calathides sont nombreuses et disposées en grappes, qui sont réunies en une panicule terminale; chaque calathide est pédonculée, pendante, et composée d'environ douze fleurs, à corolle blanchâtre et à aigrette roussâtre. Nous avons décrit cette espèce sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, où il étoit étiqueté *prenanthes alba*, et où il fleurissoit vers la fin de Juillet.

Nabale trilobé: *Nabalus trilobatus*, H. Cass.; *An? Prenanthes alba*, *var.* β, Linn., *Sp. pl.*, édit. 3, pag. 1122. Cette plante, qui me paroît suffisamment distincte de la précédente, a la tige plus haute et plus épaisse; ses feuilles sont aussi plus grandes, pétiolées, à pétiole bordé ou ailé, à limbe trilobé, ayant le lobe terminal ovale-lancéolé, et les deux lobes latéraux irréguliers; les calathides, composées de onze fleurs, sont pendantes, et portées sur des pédon-

cules garnis de petites écailles; le péricline, formé de huit squames, est glabre, lisse, vert inférieurement, rougeâtre supérieurement; les corolles sont blanches, un peu rosées. Nous avons observé cette plante au Jardin du Roi, où elle n'étoit point nommée, et où elle fleurissoit vers le milieu d'Août. Ce ne peut pas être le *prenanthes rubicunda* de Willdenow; cependant nous présumons que c'est le *prenanthes alba*, *var.* β, de Linné, parce que la phrase de Gronovius, citée par Linné, paroît se rapporter assez bien à notre plante.

Nabale a feuilles entières : *Nabalus integrifolius*, H. Cass.; *An? Prenanthes alba*, Linn., pag. 1121. Celle-ci diffère essentiellement des deux précédentes, en ce que ses feuilles ont le pétiole simple, non bordé, et le limbe subsagitté, entier, sinué-denté. Nous l'avons vue au Jardin du Roi, où elle fleurissoit vers la fin d'Août: elle n'étoit point nommée; mais nous pensons que ce doit être le vrai *prenanthes alba.*

Les trois espèces que nous venons de signaler, habitent probablement l'Amérique septentrionale. Elles constituent, selon nous, un genre différent du véritable *prenanthes*, ayant pour type le *prenanthes purpurea*, qui nous a offert les caractères génériques suivans :

Prenanthes. Calathide pendante, incouronnée, radiatiforme, unisériée, tri-quadriflore, fissiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, cylindracé-campanulé, formé de quatre ou cinq squames subunisériées, se recouvrant par les bords, égales, appliquées, oblongues, obtuses au sommet, subfoliacées, épaisses et charnues à la base, un peu carénées sur le dos, un peu membraneuses sur les bords; la base du péricline entourée d'environ cinq squamules surnuméraires très-inégales, subunisériées, ou plurisériées et comme imbriqnées, appliquées, ovales, obtuses. Clinanthe très-petit, plan, nu. Ovaires pédicellulés, oblongs, courts, épais, subobovoïdes, subcylindracés ou subpentagones, glabres, lisses, un peu amincis vers la base, tronqués au sommet, sans col ni bourrelet, apicilaire distinct; aigrette longue, blanche, composée de squamellules nombreuses, inégales, filiformes, assez fortes, roides, très-barbellulées. Corolles pourpres, ayant le sommet du tube élargi et entouré de

poils épars, longs et fins, et le limbe très-arqué en dehors. Styles très-longs, dépassant beaucoup le tube anthéral, à collecteurs pourpres.

En comparant cette description générique du vrai *prenanthes* avec celle du *nabalus*, on reconnoît que ces deux genres ont une très-grande analogie; mais que cependant ils diffèrent, en ce que le *nabalus* a la calathide composée d'environ douze fleurs, disposées sur plus d'un rang circulaire, le péricline formé de squames moins nombreuses que les fleurs, les aigrettes très-colorées, même en préfleuraison, et les corolles blanchâtres; tandis que le vrai *prenanthes* a la calathide composée de trois ou quatre fleurs disposées sur un seul rang circulaire, le péricline formé de squames aussi nombreuses ou même plus nombreuses que les fleurs, les aigrettes blanches, et les corolles pourpres. La plupart des botanistes trouveront ces différences insuffisantes, parce qu'ils s'inquiètent fort peu de l'inexactitude des caractères génériques par eux admis, et que la couleur de l'aigrette et de la corolle ne leur paroît pas digne d'attention. Ils attribuent aux *prenanthes* une calathide composée d'environ cinq fleurs disposées sur un seul rang circulaire, un péricline formé de squames aussi nombreuses que les fleurs, et l'aigrette sessile; ils attribuent aux *chondrilla* une calathide composée d'environ douze fleurs disposées sur plusieurs rangs circulaires, un péricline formé de squames moins nombreuses que les fleurs, et l'aigrette stipitée. En admettant ces caractères, on ne peut rapporter exactement, ni au genre *Prenanthes*, ni au genre *Chondrilla*, les *Nabalus*, qui ont la calathide composée d'environ douze fleurs disposées sur plus d'un rang, le péricline formé de squames moins nombreuses que les fleurs, et l'aigrette sessile. La couleur de l'aigrette est, en général, chez les lactucées, un caractère beaucoup plus important qu'on ne pense; et ce caractère est surtout bien remarquable chez les *nabalus*, dont l'aigrette est très-colorée, même avant la fleuraison, ce qui n'a lieu dans aucun autre genre que je sache. La couleur blanche de la corolle ne mérite pas moins de considération, attendu qu'aucune autre lactucée n'offre cette couleur, hors le cas de variation accidentelle.

L'excellent botaniste Vaillant, qu'il faut presque toujours citer avec éloge, quand on parle de la fondation d'un genre de synanthérées, est le premier auteur du genre *Prenanthes*, qu'il a parfaitement caractérisé en ces termes : « Fleurs pendantes; un seul rang de demi-fleurons; calice un peu écailleux, ou à base à chaton; placenta ras; ovaires en coins ou cylindres, à couronne de poils. » Il rapportoit à ce genre cinq espèces, dont la première est le *prenanthes purpurea*, qui doit par conséquent être considéré comme le vrai type du genre.

Depuis Vaillant, le genre *Prenanthes* a été détérioré dans ses caractères et dans sa composition ; et nous croyons qu'il faut le rétablir à peu près dans le même état où son fondateur l'avoit conçu. Linné et ses successeurs ont dédaigné le caractère de calathides pendantes, que Vaillant avoit principalement considéré, et auquel fait allusion le nom générique. Il est vrai que ces sortes de caractères sont inusités dans la définition des genres; mais, si l'on écarte les idées étroites et systématiques sur lesquelles sont fondées ces exclusions, on reconnoîtra peut-être que, dans le cas particulier dont il s'agit, le caractère en question est le plus notable de tous, et qu'il se lie à d'autres circonstances, telles que les styles très-longs, dépassant beaucoup le tube anthéral, et le limbe des corolles très-arqué en dehors. Linné paroît avoir remarqué la longueur des styles de *prenanthes;* car, dans son *Genera plantarum*, où il assigne au *chondrilla*, comme à presque tous les autres genres de lactucées, un style égal aux étamines (*stylus longitudine staminum*), il assigne au *prenanthes* un style plus long que les étamines (*stylus staminibus longior*). M. de Lamarck a mal à propos confondu en un seul genre les *chondrilla* et *prenanthes*, qui n'appartiennent pas à la même section naturelle.

Dans notre article Lactucées (tom. XXV, pag. 61), nous avions attribué les deux genres *Chondrilla* et *Prenanthes* à notre section des lactucées-prototypes. Mais, depuis, nous avons reconnu : 1.° que le *prenanthes muralis* de Linné, transféré par d'autres dans le genre *Chondrilla*, et qui est bien certainement une lactucée-prototype, ne peut appartenir légitimement ni au genre *Chondrilla* ni au genre *Pre-*

nanthes, et qu'il doit constituer un genre distinct, que nous avons nommé *mycelis*, et que nous avons laissé auprès du *lactuca* (voyez notre article MYCÉLIDE); 2.° que le genre *Chondrilla*, ayant pour type la *chondrilla juncea*, et pour caractères ceux que nous avons décrits dans l'article MYCÉLIDE, doit faire partie des lactucées-crépidées, et commencer la série des crépidées à aigrette barbellulée, en sorte qu'il se trouvera placé entre le *koelpinia* et le *zacintha*; 3.° que le vrai genre *Prenanthes*, et le *Nabalus*, qui en faisoit partie et que nous avons détaché, doivent tous deux être attribués aux lactucées-hiéraciées, et commencer cette section, en sorte que le *Prenanthes*, placé en première ligne, suivra immédiatement les lactucées-crépidées, et que le *Nabalus*, placé en seconde ligne, précèdera immédiatement le *Hieracium*, qui, au lieu d'être le premier genre de la section, ne sera plus que le troisième. (Voyez tom. XXV, pag. 63.)

Le caractère des lactucées-hiéraciées est d'avoir le fruit court, aminci à la base, tronqué au sommet, et l'aigrette composée de squamellules filiformes, fortes, roides, très-barbellulées. Les *Prenanthes* et *Nabalus* offrent ce caractère, et, par conséquent, ils appartiennent à cette section. Il est vrai que le port et les apparences extérieures semblent les rapprocher très-naturellement des lactucées-prototypes: mais, outre que leur fruit et leur aigrette n'offrent point du tout les caractères propres aux prototypes, nous avons remarqué, dans le nombreux genre *Hieracium*, quelques espèces qui s'allient fort bien par le port et les apparences extérieures avec les *Nabalus* et *Prenanthes*. Ajoutons que la coloration remarquable de l'aigrette des *Nabalus* est un signe important d'affinité avec les *Hieracium*. Le vrai *Prenanthes*, dont l'aigrette est blanche, s'en éloigne davantage et confine aux crépidées.

La *crepis pulchra* de Linné, transférée par Mœnch, Willdenow et de Candolle dans le genre *Prenanthes*, n'appartient certainement point à ce genre, tel que nous le concevons; et elle doit, selon nous, rester dans le genre *Crepis*, quoique les squamules surnuméraires qui entourent la base de son péricline soient appliquées, au lieu d'être inappliquées. Si ce caractère étoit suffisant pour constituer un genre dis-

tinct, le nouveau genre qui seroit formé par la plante en question devroit être placé entre le *Crepis* et l'*Intybellia*, dans la section des lactucées-crépidées, dont cette plante offre exactement tous les caractères. (H. Cass.)

NABBA. (*Bot.*) Suivant Forskal, quelques Arabes donnent ce nom à l'arbre nommé plus communément Chadar (voyez ce mot), dont il a fait son genre *Chadara*, rapporté au *Grewia*. (J.)

NABBA et TUABBA. (*Mamm.*) Les Hottentots désignent par ces noms le rhinocéros unicorne. (Desm.)

NABEL-KRAYE. (*Ornith.*) L'oiseau auquel les Allemands donnent ce nom, et ceux de *næbel-kræe* et *nebel-kræhe*, est la corneille mantelée, *corvus cornix*, Linn. (Ch. D.)

NABIN. (*Mamm.*) Pline dit que les Éthiopiens de son époque nommoient ainsi la giraffe ou *cameleopardalis*. (Desm.)

NABIROP. (*Ornith.*) Il a déjà été question dans ce Dictionnaire, tom. XV, pag. 505, de l'oiseau ainsi nommé par les Hottentots, et que M. Levaillant a décrit et figuré parmi les étourneaux, tom. 2, p. 125, et planche 89 de son Ornithologie d'Afrique. Daudin en a fait, au tom. 1.er de son Traité d'ornithologie, p. 312, un de ses stournes ou étourneaux merles. C'est le *turdus auratus* de Gmelin, et le merle violet de Juida, pl. enl. de Buffon, n.° 540. M. Cuvier le range aussi parmi les merles, au tom. 1.er, p. 354, de son Règne animal. Cet oiseau vit en grandes troupes comme les étourneaux : on ne le trouve point dans les environs du cap de Bonne-Espérance : mais il est très-commun dans les autres parties sud de l'Afrique, où il ne reste pas toutefois pendant la saison des pluies. Il est de la taille de la grive litorne, *turdus pilaris*, Linn. Ses plumes, fines et soyeuses, offrent des reflets de pourpre et d'or. La nourriture principale de ces oiseaux consiste en vers et en insectes, qu'ils cherchent sur le dos et dans les excrémens des bestiaux ; ils mangent aussi diverses baies. Ils nichent dans les troncs d'arbres ou en terre, comme les martinets et les guépiers, et leur ponte est de cinq à six œufs d'un vert bleuâtre. (Ch. D.)

NABIS, *Nabis*. (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes hémiptères, formé par M. Latreille pour placer quelques espèces de réduves, qui ont les antennes insérés plus bas que les au-

tres et dont le corselet forme un plan continu, non bilobé en arrière. Les *reduvius guttula* et *apterus* sont les types de ce genre. (Desm.)

NABKA. (*Bot.*) Voyez Nabq. (Lem.)

NABLONION, *Nablonium*. (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes, que nous proposons, appartient à l'ordre des synanthérées, à notre tribu naturelle des anthémidées, à la section des anthémidées-prototypes, et au groupe des santolinées, dans lequel nous le plaçons entre les deux genres *Santolina* et *Lyonnetia*. Voici ses caractères :

Calathide subglobuleuse, incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline subhémisphérique, inférieur aux fleurs; formé de squames bi-trisériées, à peu près égales, appliquées : les extérieures larges, ovales, aiguës au sommet, subfoliacées dans le milieu, diaphanes sur les bords; les intérieures oblongues, submembraneuses, divisées au sommet en trois lanières subulées. Clinanthe planiuscule, garni de squamelles analogues aux squames intérieures du péricline, presque égales aux fleurs, oblongues, un peu concaves, scarieuses, ayant le sommet trifide, ou lacinié et acuminé. Fruits très-grands, obcomprimés, larges, cunéiformes, très-glabres, lisses, luisans, prolongés au sommet sur les côtés en deux cornes très-longues, très-divergentes, épaisses, roides, subulées, spinescentes au sommet, creusées en gouttière sur la face interne, accrues et arquées en dehors après la fleuraison; péricarpe épais, comme fongueux ou subéreux, à cavité obovoïde contenant une graine attachée par sa base au fond de cette cavité. Corolle à cinq divisions, articulée par sa base sur le sommet de l'ovaire. Cinq étamines insérées au milieu de la hauteur du tube de la corolle. Style d'anthémidée, à base épaissie, arrondie, articulée sur un petit nectaire, qui occupe le centre de l'aréole apicilaire de l'ovaire.

Nous ne connoissons qu'une seule espèce de ce genre.

Nablonion fausse-calycère : *Nablonium calyceroides*, H. Cass. Petite plante herbacée, probablement annuelle; racine simple ou multiple, pivotante, très-longue, grêle, fibreuse, portant sur son collet une touffe de feuilles qui entourent la base de la tige, et produisant quelquefois des

stolons ou jets rampans, simples, desquels il naît de distance en distance des touffes de feuilles et des racines; feuilles radicales nombreuses, inégales, très-entières, tantôt glabres sur les deux faces, tantôt glabres et vertes en-dessus, tomenteuses et blanches en-dessous, à l'exception de la nervure médiaire; la partie inférieure de la feuille est plus étroite, pétioliforme, linéaire, membraneuse; la partie supérieure est oblongue-lancéolée, acuminée; tige très-courte, simple, dressée, scapiforme, cylindrique, striée, légèrement garnie de poils laineux, privée de vraies feuilles, mais pourvue de quelques bractées alternes, très-longues, étroites, linéaires, scarieuses, diaphanes; calathide solitaire au sommet de la tige, large de trois à quatre lignes, haute d'environ deux lignes et demie; corolles jaunes.

C'est à l'inépuisable bienveillance de M. Desfontaines que nous devons l'avantage d'avoir observé cette plante remarquable, dont l'herbier du Muséum possède plusieurs échantillons recueillis dans l'île de King, située entre la Nouvelle-Hollande et la terre de Diémen.

Le genre *Nablonium* se distingue très-bien de tous les autres genres composant le groupe des santolinées, par la forme singulière de ses fruits, qui offrent extérieurement une si grande analogie avec ceux du *calycera*, que je crus d'abord devoir m'assurer si l'ovule étoit attaché à la base ou au sommet de la cavité du péricarpe.

Le nom de *nablonium* est dérivé du mot grec *νάϐλον*, ou du mot latin *nablum*, qui signifient *psaltérion*, parce que le fruit offre par sa forme quelque ressemblance avec une lyre antique.

Le groupe des santolinées, auquel appartient le genre *Nablonium*, a subi quelques changemens depuis la publication de notre tableau méthodique des Anthémidées (tom. XXIX, pag. 179), et il est à propos de les faire connoître ici. Dans ce tableau, le groupe dont il s'agit étoit composé des sept genres *Hymenolepis*, *Athanasia*, *Lonas*, *Diotis*, *Santolina*, *Lasiospermum*, *Anacyclus*. Aujourd'hui le même groupe se trouve composé des dix genres *Hymenolepis*, *Athanasia*, *Lonas*, *Morysia*, *Diotis*, *Santolina*, *Nablonium*, *Lyonnetia*, *Lasiospermum*, *Marcelia*. Le genre *Morysia*, inter-

posé entre le *Lonas* et le *Diotis*, a été décrit dans notre article Morysie (tom. XXXIII, pag. 59). Le genre *Nablonium*, mis à la suite du *Santolina*, vient d'être décrit ci-dessus. Il nous reste à décrire le *Lyonnetia*, qui précède le *Lasiospermum*, et le *Marcelia*, qui le suit. Mais, auparavant, nous devons nous occuper du genre *Anacyclus*, qui, étant convenablement réformé, doit être éliminé du groupe des santolinées, parce que sa calathide est ordinairement radiée. Ce genre appartient réellement aux anthémidées-prototypes vraies, et il doit être placé à la tête de ce groupe, immédiatement avant l'*anthemis*, en sorte qu'il se trouve à la suite du *Marcelia*, qui termine les santolinées.

Tournefort est le véritable auteur du genre *Anacyclus*, qu'il classoit parmi les radiées, et qu'il nommoit *Cotula*, en lui donnant pour type l'*anthemis valentina* de Linné, et lui assignant les caractères suivans, remarquables par leur exactitude : *Cotula est plantæ genus, flore nunc radiato, nunc flosculoso, cujus scilicet discus ex plurimis flosculis, corona verò, si adsit, ex semiflosculis componitur, embryonibus insidentibus, et calyce plerumque squamoso comprehensis; embryones autem deinde abeunt in semina plana, cordiformia et quasi alata.* Vaillant, mal inspiré cette fois, nomma *Santolinoides* un genre correspondant à peu près au *Cotula* de Tournefort; et il appliqua exclusivement le nom générique de *Cotula* à la *cotula turbinata* de Linné, que Tournefort avoit placée à la fin de son genre *Cotula*, et qui, évidemment, n'étoit point congénère de l'*anthemis valentina*, véritable type de ce genre. Linné augmenta le désordre, en réunissant, sous le nom de *cotula*, les deux genres *Ananthocyclus* et *Cotula* de Vaillant, et en nommant *Anacyclus* un genre qui correspond à peu près au *Cotula* de Tournefort et au *Santolinoides* de Vaillant. Ce genre *Anacyclus*, tel qu'il est caractérisé et composé par Linné, ne semble différer du genre *Anthemis* que par la calathide non radiée. Mais M. Persoon, dans son *Synopsis plantarum* (tom. II, pag. 464), et M. de Candolle, dans sa Flore françoise (tom. V, pag. 480), ont établi que cette différence étoit ici trop inconstante [1] pour distinguer les

1 Necker divise le genre *Anacyclus* de Linné en deux genres, qu'il

deux genres, et que le caractère essentiellement distinctif du genre *Anacyclus* résidoit dans la forme de ses fruits. Ces botanistes auroient peut-être dû remarquer qu'en réformant ainsi le genre *Anacyclus*, ils le ramenoient exactement à l'état dans lequel Tournefort l'avoit primitivement constitué sous le nom de *Cotula*. Les observations que j'ai faites sur plusieurs espèces d'*Anacyclus*, m'ont persuadé que ce genre pouvoit être défini plus exactement qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Je propose de reconnoître l'*Anthemis valentina* de Linné comme le type du genre en question, et de le caractériser ainsi :

Anacyclus. Calathide toujours couronnée, ordinairement radiée, quelquefois discoïde : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore ; couronne ordinairement radiante, quelquefois non radiante, unisériée, liguliflore, féminiflore. Péricline orbiculaire, convexe, ou subhémisphérique, à peu près égal aux fleurs du disque ; formé de squames paucisériées, inégales, irrégulièrement imbriquées, appliquées, ovales-oblongues, coriaces, terminées par un appendice décurrent, marginiforme, arrondi, souvent plus ou moins découpé, scarieux. Clinanthe convexe ou conique, garni de squamelles inférieures aux fleurs, larges, planiuscules, subcunéiformes, acuminées, coriaces-membraneuses. Ovaires obcomprimés, obovales, glabres, lisses, pourvus, sur chacune des deux arêtes latérales, d'une large bordure plane, aliforme, membraneuse-charnue, et portant, sur la face intérieure, une aigrette stéphanoïde, plus ou moins manifeste, irrégulièrement découpée, dimidiée, continue avec la bordure. Corolles du disque, à tube articulé sur l'ovaire, obcomprimé, à limbe à cinq divisions papillées sur la face intérieure, et portant chacune, derrière le sommet, une grosse corne calleuse, courte sur les divisions extérieures, longue sur les divisions intérieures. Corolles de la couronne à tube ordinairement articulé sur l'ovaire, obcomprimé, à languette ordinairement radiante, plus ou moins longue, large, elliptique, à peine bi-tridentée au sommet.

---

nomme *Anacyclus* et *Hiorthia* : il attribue à l'*Anacyclus* les espèces dont la calathide est radiée, et à l'*Hiorthia* les espèces dont la calathide est discoïde.

Dans les fleurs intérieures du disque, l'aigrette et la bordure de l'ovaire sont beaucoup plus petites, peu apparentes, et les appendices corniformes de la corolle sont plus grands. L'aigrette stéphanoïde semble quelquefois nulle, ou non manifeste, sur les ovaires de la couronne, qui sont alors continus avec la corolle.

Anacyclus pyrethrum, H. Cass. (*Anthemis pyrethrum*, Linn.) Plante herbacée, inodore; tiges étalées, couchées sur la terre, longues d'environ un pied, cylindriques, rameuses, pubescentes; feuilles alternes, d'un vert un peu glauque, garnies de longs poils blancs et mous; les radicales longues d'environ quatre pouces, larges d'environ un pouce, pétiolées, linéaires, tripinnées, à divisions très-étroites, linéaires, un peu charnues; les feuilles caulinaires beaucoup plus courtes et sessiles; calathides larges de près d'un pouce, courtement radiées, solitaires au sommet des tiges et des rameaux; disque jaune; couronne un peu interrompue, composée d'environ douze languettes distancées, non contiguës, radiantes, courtes, larges, blanches en-dessus, rouges en-dessous, terminées par trois dents arrondies; péricline hémisphérique, plus ou moins garni, ainsi que son support, de longs poils blancs, mous, formé de squames ovales, obtuses, coriaces, membraneuses et diaphanes sur les bords, foliacées au sommet; clinanthe planiuscule ou peu convexe, arrondi, subhémisphérique, à squamelles obovales-suborbiculaires, presque entièrement diaphanes-membraneuses pendant la fleuraison, devenant ensuite fermes, coriaces, cartilagineuses, épaissies au sommet. Le fruit des fleurs femelles est continu par son sommet avec la base de la corolle, qui persiste sans se dessécher, tandis que le reste de cette corolle se dessèche; l'aigrette de ces mêmes fleurs, paroissant greffée avec la base persistante de la corolle, n'est point manifeste et semble être nulle. Sauf cette petite anomalie, qui nous a paru exister aussi dans l'*Anacyclus clavatus*, la plante que nous décrivons nous a offert tous les caractères génériques du type de l'*Anacyclus*, décrit ci-dessus.

Le vrai genre *Anacyclus*, tel que nous le concevons, diffère du vrai genre *Anthemis* par deux caractères principaux : 1.° les ovaires obcomprimés et munis d'une large

bordure sur les deux arêtes latérales; 2.° les corolles du disque portant une longue corne calleuse, très-remarquable, sur leurs divisions intérieures. On pourroit diviser ce genre en deux sections, dont la première seroit caractérisée par les ovaires de la couronne aigrettés et articulés avec la corolle, la seconde par les ovaires de la couronne inaigrettés et continus avec la corolle.

Lyonnetia. Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, presque turbiné, irrégulier, variable, formé de squames ordinairement trisériées, inégales, obimbriquées, appliquées: les extérieures oblongues, obtuses, ayant leur partie inférieure plus large, plus épaisse, coriace, et la supérieure appendiciforme, subfoliacée; les intermédiaires un peu plus courtes et plus larges, ovales-oblongues, obtuses, coriaces, membraneuses sur les bords, foliacées au sommet; les intérieures courtes, squamelliformes, oblongues-spatulées, membraneuses, diaphanes. Clinanthe conoïdal, garni de squamelles inférieures aux fleurs, demi-embrassantes, oblongues-lancéolées, diaphanes, membraneuses. Ovaires obovoïdes, glabres, tous privés de bordure longitudinale, mais ayant une aigrette stéphanoïde, courte, membraneuse, dimidiée, nulle sur la face extérieure. Corolles à cinq divisions.

Lyonnetia pusilla, H. Cass. Une racine longue, épaisse, pivotante, rameuse, produit plusieurs tiges inégales, longues d'environ un pouce et demi, ascendantes, presque simples, un peu scapiformes, cylindriques, souvent un peu arquées et épaissies vers le haut, presque nues ou pourvues seulement de quelques feuilles alternes, et couvertes de longs poils blancs, appliqués, qui garnissent aussi les deux faces des feuilles; les feuilles supérieures sont simples, entières, linéaires; les inférieures, plus longues et plus larges, ont une partie inférieure linéaire, pétioliforme, et une partie supérieure, formant limbe, pinnatifide, presque pinnée, à divisions oblongues, ovales, ou lancéolées, entières ou incisées; les feuilles radicales sont bipinnatifides, longues d'environ un pouce; les calathides, larges de quatre lignes, hautes de trois lignes, sont solitaires au sommet de chaque

tige ou branche, qui forme une sorte de pédoncule épais; le péricline est couvert, comme les autres parties de la plante, de longs poils blancs, appliqués; les corolles sont jaunes.

Nous avons fait cette description générique et spécifique sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, sous le nom de *Cotula aurea*, et sur un échantillon sec de l'herbier de M. de Jussieu, étiqueté *Anacyclus creticus*.

Notre genre *Lyonnetia*, dédié au célèbre entomologiste Lyonnet, diffère essentiellement du genre *Anacyclus*, 1.° en ce que toutes les fleurs de sa calathide sont hermaphrodites et à corolle régulière, 2.° en ce que ses ovaires sont tous privés de bordure longitudinale.

Marcelia. Calathide subglobuleuse, discoïde: disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne non radiante, unisériée, liguliflore, féminiflore. Péricline presque égal aux fleurs, orbiculaire, convexe, subhémisphérique; formé de squames inégales, paucisériées, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues-lancéolées, coriaces-foliacées, munies d'une large bordure membraneuse. Clinanthe conique, très-élevé, garni de squamelles inférieures aux fleurs, demi-embrassantes ou concaves, oblongues, membraneuses, uninervées. Ovaires tous uniformes, obovoïdes-oblongs, ou subcylindracés, glabres, point comprimés, ni obcomprimés, ni bordés ou ailés; aigrette nulle. Corolles de la couronne à languette non radiante, plus courte que le style, tronquée au sommet, bordée de glandes en sa partie supérieure, et bordée en sa partie inférieure de deux ailes latérales, qui sont la prolongation de celles du tube, lequel est obcomprimé et bordé d'une membrane sur chaque côté. Corolles du disque à cinq divisions.

Marcelia aurea, H. Cass. (*Anacyclus aureus*, Linn.) Une souche épaisse, courte, paroissant un peu ligneuse, produit plusieurs tiges dressées ou étalées, hautes de six à neuf pouces, foibles, grêles, rameuses, pubescentes, grisâtres; les feuilles sont alternes, longues d'environ dix lignes, larges de trois ou quatre lignes, sessiles, linéaires, pubescentes, pinnées ou bipinnées, à pinnules courtes, linéaires, un peu épaisses et charnues, parsemées de petits points blancs, et

terminées par une pointe blanche; les calathides, larges de trois ou quatre lignes, et composées de fleurs jaunes, sont solitaires au sommet de longs pédoncules formés par la partie supérieure nue de la tige et de ses rameaux. Cette plante, que nous avons décrite sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi, a une forte odeur d'*Anthemis*.

Notre genre *Marcelia* se distingue des vrais *Anacyclus* par la forme de ses ovaires, qui ne sont ni aplatis, ni bordés, ni aigrettés. Il ne diffère essentiellement des *Chamæmelum* que par sa calathide, qui est discoïde, au lieu d'être radiée : mais il s'éloigne beaucoup, au moins par ses caractères techniques, des *Cotula*, parmi lesquels M. de Candolle (Fl. fr., tom. V, pag. 480) étoit disposé à le placer. (H. Cass.)

NABOUROUP. (*Ornith.*) Cet oiseau d'Afrique, dont M. Levaillant a figuré le mâle, pl. 91, presque à côté du nabirop, et que Daudin a rangé parmi les stournes, sous le nom de *sturnus nabouroup*, est de la taille du merle commun. M. Levaillant avoue qu'il existe une extrême ressemblance entre lui et le roupenne; mais il fait observer que celui-ci est plus gros et plus long de deux pouces, que sa queue est étagée; tandis que les pennes caudales du nabouroup sont presque toutes égales, et que le roux n'occupe point les mêmes places et offre d'autres différences sur les pennes alaires. Au reste, cet oiseau habite en troupes chez les grands et les petits Namaquois, et il se nourrit surtout des baies d'une espèce d'ébénier. Il a un chant soutenu, qui est fort agréable, et ses mœurs sont les mêmes que celles du nabirop et des espèces voisines. Les colons hollandois prétendent qu'il niche dans les rochers. (Ch. D.)

NABQ, NABK, SIDR. (*Bot.*) Noms arabes, suivant M. Delile, d'un jujubier, *ziziphus Spina Christi*, qui étoit le *rhamnus napeca* de Forskal. Le fruit est nommé *nabqah*. Voyez Enneb. (J.)

NACELLE ou CARÈNE. (*Bot.*) Partie de la corolle des légumineuses papilionacées, formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs. (Mass.)

NACELLE. (*Conchyl.*) Nom donné quelquefois encore par les marchands à une espèce de patelle, *patella fornicata*, L., et même à l'ensemble des valves dorsales des oscabrions,

à cause d'une certaine ressemblance avec un petit bateau. M. de Lamarck a aussi quelque temps employé ce nom pour désigner le genre établi avec le *patella borbonica*, qu'il a depuis changé en celui de NAVICELLE. Voyez ce mot. (DE B.)

NACHENI. (*Bot.*) Voyez NAATSJONI. (J.)

NACHL, NACHAL. (*Bot.*) Noms égyptiens du palmier dattier, dont le bois, suivant Forskal, résiste long-temps à l'humidité et est employé avec succès pour consolider diverses constructions. Il dit que le *corypha*, autre palmier, *tæfl* des Égyptiens, sert aux mêmes usages. Voyez MACHLA. (J.)

NACH-RAVEN. (*Ornith.*) Suivant Buffon c'est le nom allemand de l'engoulevent d'Europe, *caprimulgus europæus*, Linn., qu'on appelle aussi *naeht-rabl*, etc. (CH. D.)

NACHTIGALL. (*Ornith.*) C'est le nom du rossignol commun, *motacilla luscinia*, Linn., en allemand. (CH. D.)

NACHT-RAB. (*Ornith.*) Nom allemand du bihoreau d'Europe, *ardea nycticorax*, Linn., selon Buffon. (CH. D.)

NACHT-SCHWALBE. (*Ornith.*) Nom de l'engoulevent d'Europe dans Frisch, *caprimulgus europæus*, Linn. (CH. D.)

NACHU. (*Bot.*) Nom arabe du *sison nummi*, plante ombellifère, cité par Forskal. (J.)

NACIBE: *Nacibæa* Aubl.; *Manettia*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *rubiacées*, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à quatre ou huit divisions, rarement cinq ou dix; une corolle tubulée, resserrée et barbue à son orifice; le limbe à quatre, rarement cinq divisions; quatre ou cinq étamines non saillantes, attachées au tube de la corolle; un ovaire inférieur, un style; un stigmate bifide; une capsule ovale, comprimée, à deux loges, presque à deux coques, à deux valves, couronnée par le calice; les semences nombreuses, entourées d'un bord membraneux, attachées dans chaque valve à un axe central.

NACIBE ÉCARLATE: *Nacibæa coccinea*, Aubl., *Guian.*, tab. 37, fig. 1; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 64. Arbrisseau sarmenteux, dont les tiges sont noueuses, presque quadrangulaires, divisées en longs rameaux grêles, cylindriques, portant à chaque

nœud des feuilles opposées, pétiolées, longues de trois pouces, vertes, ovales, luisantes, aiguës. Il naît, dans chaque aisselle, un bouquet de fleurs, réunies trois ou quatre à l'extrémité de chaque ramification du pédoncule; leur calice est oblong, renflé, à quatre stries, à huit dents aiguës; le tube de la corolle blanc, pointillé de rouge, long d'environ six lignes; le limbe à quatre lobes ovales, aigus, de couleur écarlate, velus en-dessous; l'orifice formé de poils d'un jaune doré; une capsule à deux loges, dont chacune, partagée en deux, s'ouvre par le côté en deux valves; les semences couchées les unes sur les autres, bordées d'un feuillet membraneux. Cette plante croît à Cayenne.

Nacibe en ombelle : *Nacibœa umbellata*, Poir., Encycl.; *Manettia umbellata*, Ruiz et Pav., *Flor. Per.*, 1, tab. 90, fig. *a*. Cet arbrisseau a des tiges grimpantes, rameuses, cylindriques, garnies de feuilles opposées, pétiolées, rabattues, ovales, presque en cœur, longues de deux pouces et plus, luisantes; les stipules conniventes; les pédoncules axillaires, uniflores, formant une ombelle munie d'un involucre à quatre folioles; le calice à quatre découpures lancéolées; la corolle bleue, longue d'un pouce, barbue à son limbe et à son orifice; les capsules glauques, ovales; les semences entourées d'une petite aile membraneuse. Cette plante croît dans les grandes forêts au Pérou.

Nacibe a grappes : *Nacibœa racemosa*, Poir.; *Manettia racemosa*, *Flor. Per.*, *l. c.*, tab. 89, fig. *a*. Cette espèce a des tiges pubescentes, cylindriques et grimpantes, longues de huit à douze pieds; ses rameaux tétragones, très-longs, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, unilatérales, entières, médiocrement pubescentes, longues de deux ou trois pouces; des stipules ciliées, à demi circulaires, persistantes; les pédoncules pubescens chargés de dix à douze fleurs pédicellées; à la base de chaque pédicelle deux bractées linéaires-subulées; le calice velu, à quatre, cinq, quelquefois huit, dix divisions; la corolle purpurine, courte, pubescente; une capsule ovale et pubescente. Cette plante croît au Pérou, dans les grandes forêts.

Nacibe uniflore : *Nacibœa uniflora*, Poir.; *Manettia uniflora*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 3, p. 387. Cette plante,

grimpante et médiocrement ligneuse, a les rameaux quadrangulaires, fistuleux, légèrement hispides, dichotomes; les feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, très-aiguës, d'un vert gai, parsemées en-dessous de très-petits poils, longues de trois pouces; les stipules courtes, ovales; les fleurs terminales solitaires; le calice à huit divisions, un peu hispide; la corolle rouge, glabre, hérissée à son orifice, à quatre lobes; quatre anthères presque sessiles; l'ovaire hérissé; une capsule en poire, à huit côtes, glabre, d'un brun noir. Cette plante croît aux lieux ombragés, dans la Nouvelle-Andalousie.

Nacibe a fleurs aiguës : *Nacibæa acutiflora*, Poir.; *Manettia acutiflora*, *Flor. Per.*, *l. c.*, tab. 89, fig. *b*. Ses tiges sont glabres, cylindriques, grimpantes; ses rameaux filiformes; ses feuilles pétiolées, opposées, lancéolées, étroites, longues de trois pouces, glabres, entières; ses stipules vaginales, acuminées; ses pédoncules solitaires, axillaires, très-courts, chargés d'une à trois fleurs pédicellées, munies d'une bractée bifide; la corolle est purpurine, presque en soucoupe; le tube court, velu à son orifice; le limbe à quatre divisions aiguës; les filamens sont très-courts; les anthères droites, linéaires. Le fruit est une capsule bivalve, à deux loges bifides; les semences sont comprimées, orbiculaires, membraneuses à leurs bords. Cette plante croît dans les grandes forêts du Pérou. (Poir.)

NAÇOURY. (*Ornith.*) L'oiseau que, suivant M. Savigny (Système des oiseaux d'Égypte et de Syrie, pl. 37), les Arabes appellent ainsi, est son *pandion fluvialis*, c'est-à-dire, l'orfraie ou aigle de mer, *falco haliætus*, Linn. (Ch. D.)

NACRE. (*Malacoz.*) Partie interne d'un assez grand nombre de coquilles univalves ou bivalves, qui, par la disposition des molécules calcaires composantes, réfléchit la couleur blanche de la lumière avec un éclat particulier en la décomposant ou non. C'est la matière qui constitue les Perles. Voyez ce mot et Mollusques, chapitre de l'*organisation des coquilles*. (De B.)

NACRÉ. (*Entom.*) Geoffroy a désigné sous ce nom, dans son Histoire des insectes des environs de Paris, deux papillons, qu'il distingue par les noms de *grand* et de *petit*. Le

premier, dont il a donné la figure, tom. 2, fig. 1 et 2, est le *papilio aglaja* de Linnæus ; et le second, le *lathonia*, rangés tous deux parmi les NYMPHALES. Voyez ce mot et l'article PAPILLON. (C. D.)

NACRITE. (*Min.*) Ce minéral, par sa forme en petites écailles, par sa structure très-laminaire, par son éclat nacré, par sa consistance comme onctueuse, par sa flexibilité non élastique, se rapproche beaucoup extérieurement des talcs et des micas. Mais sa composition paroissoit l'en éloigner, lorsque j'ai cru devoir le distinguer comme espèce, pour être conséquent au principe de spécification que j'avois adopté.

Depuis cette époque (1807) il n'a pas été analysé de nouveau [1]. Il n'est donc pas mieux connu ; mais le talc et le mica ont été soumis, surtout ce dernier, à de nombreuses analyses ; et les résultats obtenus laissent toujours de grandes différences entre le nacrite, le talc et le mica.

Par tous ses caractères extérieurs le nacrite se rapproche du talc, et il est désigné sous le nom de talc granuleux dans beaucoup de Minéralogies ; mais il en diffère trop essentiellement par la composition, pour croire que ces différences ne viennent que de l'imperfection des analyses.

Le nacrite renferme, d'après M. Vauquelin :

de la potasse	8 à 17,
de l'alumine.......	18 à 26,
de l'oxide de fer...	4 à 5,
de la silice........	56 à 50,
et de l'eau........	6 à 0.

Cette composition n'a aucun rapport avec celle des talcs ; mais elle ne diffère de celle des micas alumineux, et surtout de celle de la lépidolithe, que par les proportions des composans : or ces composans sont, comme on vient de le voir, encore très-incertains ; par conséquent, si le nacrite n'est pas une espèce particulière, il rentrera probablement dans celle des micas alumineux, quoique tous ses caractères extérieurs l'en éloignent, comme on peut s'en convaincre en les comparant avec ceux de ces micas.

---

1 L'analyse du nacrite de Merowitz, par M. John, s'applique à un minéral différent de celui que nous décrivons ici.

Nous devons donc laisser encore ce minéral former une espèce à part, puisque nous n'avons point de motifs suffisans pour le réunir avec aucune autre espèce. Nous avons l'appui de plusieurs minéralogistes qui ont suivi à peu près la même marche, tels sont Haüy, MM. Jameson, Philipps, Cleaveland, Beudant, etc.

Le nacrite (qu'on ne peut appeler talc granuleux sans le rapporter à tort à une espèce dont il s'éloigne essentiellement) se présente sous forme de petites paillettes d'un blanc argenté ou d'un gris de perle très-éclatant. Il est friable, très-onctueux au toucher; il recouvre même la peau d'un enduit nacré; il est très-léger; se gonfle un peu dans l'eau, fond très-facilement et verdit la teinture de violette.

Il se trouve ou disséminé en paillettes ou appliqué, soit en petites masses réniformes soit en enduit, sur les parois des cavités des roches primitives granitoïdes ou de gneiss, et notamment dans les interstices des cristaux de quarz.

On le trouve à Sylva en Piémont, au Mont-Blanc en Savoie, dans les montagnes de l'Oisans en Dauphiné, peut-être aux environs de Freyberg en Saxe? Nous n'osons pas citer d'autres lieux, dans la crainte d'associer à cette espèce des minéraux qui ne lui appartiennent pas. (B.)

NACUNDA. (*Ornith.*) Cette espèce d'engoulevent du Paraguay, n.° 312 de d'Azara, est décrite au tom. XIV de ce Dictionnaire, p. 497. (Ch. D.)

NACURUTU. (*Ornith.*) On trouvera au tome IX de ce Dictionnaire, à l'article Chouette, la description de plusieurs hibous d'Amérique, auxquels M. d'Azara donne ce nom, et notamment de celui du n.° 42, qui est représenté, sous la dénomination de *hibou des terres magellaniques*, dans les planches enluminées de Buffon, n.° 383. (Ch. D.)

NADAGI. (*Bot.*) Nom japonois du *peucedanum japonicum* de Thunberg. (J.)

NADAOUEH. (*Bot.*) Nom arabe du *cressa*, suivant M. Delile; Forskal le cite sous celui de *nædawa*. (J.)

NADDI. (*Ichthyol.*) Voyez Grislagine. (H. C.)

NADELERZ. (*Min.*) Ce nom allemand, qui veut dire *minérai en aiguilles*, a été employé dans les ouvrages des minéralogistes de différens pays, parce qu'il s'appliquoit à un mi-

néraî qui ne pouvoit être désigné autrement, ce minérai ayant d'abord été décrit avant d'être connu (ce qui arrive presque toujours lorsqu'on s'en rapporte aux seuls caractères extérieurs) et ensuite mal connu.

La dernière substance à laquelle on a donné ce nom, est un minérai d'un éclat métallique grisâtre, en longs prismes hexaèdres, traversant du quarz et accompagné d'une poussière verdâtre et souvent d'or natif. D'après cette apparence et son gisement dans un terrain aurifère et chrômifère, on le prit pour un minérai de chrôme, et Werner le plaça parmi ces minérais. On l'y trouve encore dans son dernier tableau, publié après sa mort, en 1817.

L'analyse l'a réellement fait connoître, et les partisans les plus exclusifs des caractères extérieurs seront obligés de le retirer du genre Chrôme pour le mettre dans celui du bismuth, du cuivre ou du plomb; car c'est un minérai très-composé, dans lequel les proportions des principes pourroient, suivant M. Berzelius, être définies comme il suit :

$$Pb\ S^2 + 2\ Cu\ S + 2Bi\ S^2$$

Ce triple sulfure de plomb, de cuivre et de bismuth, ne s'est encore trouvé qu'à Catherinebourg, en Sibérie. Haüy le regarde comme un bismuth sulfuré plumbo-cuprifère. Nous avons adopté cette manière de voir, et nous avons décrit ce minérai à l'article Bismuth sulfuré du Supplément, sous le nom de Bismuth sulfuré mélangé.

Il paroît qu'on a aussi appliqué le nom de *nadelerz* à des minérais de cuivre gris bismuthifère de la mine d'Éberhard, près d'Altpirsbach, dans la forêt Noire et de la mine d'Allemont, en Dauphiné. (B.)

NADELLE. (*Ichthyol.*) On donne ce nom à l'*athérine Joël* et aux *melettes* dans certaines provinces maritimes. Voyez Athérine, Engraule, Stoléphore, Melette, Scopèle. (H. C.)

NADELO. (*Ichthyol.*) Sur les bords de la mer Méditerranée on appelle ainsi la *sardine fraîche*. Voyez Clupée. (H. C.)

NADELSTEIN. (*Min.*) C'est le nom sous lequel l'école allemande a désigné le titane oxidé en prismes alongés et déliés comme des aiguilles, et qu'elle a ensuite nommé Ruthile, nom univoque, à peu près insignifiant, et que nous avons adopté comme nom d'espèce. (Voyez Titane ruthile.)

Il paroit qu'on a aussi appliqué la dénomination de nadelstein à la variété de Mésotype qui se présente souvent en longues aiguilles. (B.)

NADESIKO, NADESKO, SEKITSIKS. (*Bot.*) Noms japonois d'un œillet, *dianthus japonicus* de Thunberg. (J.)

NADIR. (*Astron.*) C'est le point que la verticale, ou la direction du fil à plomb, prolongée au travers de la terre, marqueroit dans la partie du ciel opposée à celle que nous voyons. Le *nadir* est l'opposé du *zénith*. Voyez Zénith. (L. C.)

NADIUEL. (*Erpét.*) Un des noms languedociens de l'Orvet. Voyez ce mot. (H. C.)

NADSUNA. (*Bot.*) Kæmpfer et Thunberg citent sous ce nom japonois le *prenanthes japonica* de ce dernier auteur, plante chicoracée. (J.)

NÆAJAA. (*Bot.*) Nom arabe d'une ortie d'Égypte, *urtica parasitica*, de Forskal. (J.)

NÆAJM. (*Bot.*) Nom égyptien d'un cadélari, *achyranthes aspera*, cité par Forskal : c'est peut-être ce qu'il indique en Arabie sous ceux de *vokbes* et *holleyn*. (J.)

NÆBBMUS. (*Mamm.*) Nom suédois des musaraignes : il correspond aux dénominations norwégiennes de *Nebber-muus* et *Museskiær*. (Desm.)

NÆDÆ. (*Bot.*) L'*epilobium angustifolium* est ainsi nommé dans l'Arabie, suivant Forskal. (J.)

NÆDEVA. (*Bot.*) Forskal cite ce nom égyptien du *cressa cretica* de Linnæus : il indique le même pour son *salsola inermis*. Voyez Gummæle. (J.)

NÆFAS. (*Bot.*) Nom arabe de la ronce ordinaire, suivant Forskal. Elle est aussi nommée *hommæs*. (J.)

NÆGGÆSSI. (*Bot.*) Nom égyptien d'une giroflée, *cheiranthus tristis*, suivant Forskal : c'est le *nægeisi* ou *schudjara* des Arabes. (J.)

NAEGHE. (*Mamm.*) Erxleben donne ce nom éthiopien comme étant celui de l'éléphant. (Desm.)

NÆMASPORA. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons, établi par Willdenow sur de petits corps gélatino-pulpeux sans péridium, qui naissent sous l'épiderme des arbres, qu'ils percent en sortant sous forme de fils ordinairement tordus en spirale et portant les séminules. Ces

fils se dissolvent dans l'eau. Persoon, en adoptant ce genre, y a joint des espèces munies d'un véritable péridium ou conceptacle, et il a été suivi jusqu'à ces derniers temps ; mais à présent les naturalistes croient devoir restreindre ce genre à ses caractères primitifs, et former des espèces ci-dessus un genre particulier, qui est le *Cytispora* de Ehrenberg, Fries, Nées, etc., et aussi le *Bostrychia* de Fries. Ce nouveau genre est d'autant meilleur qu'il est fondé sur la présence d'un organe qui n'existe point dans l'autre, et non sur une modification ou un état d'un même organe. Or, ce n'est point de cette dernière manière qu'on peut constituer les bons genres, et malheureusement beaucoup des innombrables genres de champignons sont dans ce cas maintenant. Comme l'établissement du genre *Cytispora* est moderne, il n'a pu être indiqué dans ce Dictionnaire à sa lettre. Nous y reviendrons à l'article Sphæronema.

Les næmaspora ne sont pas très-nombreux en espèces, et presque toutes celles connues croissent en Europe. M. De Candolle les place dans la famille des hypoxylées; Persoon, près des *hysterium*, ce qui revient au même, parce que chez lui les hypoxylées ou *sphæriæ* ne sont qu'une division des champignons; d'autres auteurs les mettent près des urédo, rapprochement qui ne paroît pas aussi heureux.

Le Næmaspora orangé (*Næmaspora crocea*, Pers., *Syn.*) est l'espèce la plus commune ou celle qui est la plus facile à découvrir; on la trouve particulièrement en hiver sur les troncs et les branches des hêtres récemment abattus; ses filamens sortent de l'écorce en prenant une couleur orangée plus ou moins rouge ou jaune, selon qu'ils paroissent plus ou moins colorés par la matière résineuse du bois. Ils sont en faisceaux ou rapprochés, inégaux, contournés, translucides et très-solubles dans l'eau. Si l'on examine l'eau après, on y voit nager des milliers de séminules. La pluie, en dissolvant ces fils, forme sur l'écorce des plaques luisantes et tuberculeuses. On prendroit volontiers cette plante pour une exsudation gommeuse.

Le Næmaspora du peuplier (*Næmaspora populina*, Pers.) forme sous l'épiderme du peuplier commun des tubercules épais, noirâtres, d'où partent de nombreux filets capillaires et jaunes.

Le Næmaspora gris (*Næmaspora grisea*, Pers.) croît sur l'écorce du noisetier. C'est une petite verrue logée sous l'épiderme, d'où part un filet solitaire d'un blanc livide.

Le Næmaspora hyalin (*Næmaspora hyalosperma*, Fries, *Obs. myc.*, 1811, p. 187) a été découvert dans l'Amérique septentrionale sur les branches d'arbres. Il est formé d'un très-petit tubercule, d'où part un filament limpide comme du verre.

Le Næmaspora mélasperme (*Næmaspora melasperma nigra*, Reb., *Neom.*) offre un filament noir, un peu épais, solitaire, naissant d'un petit tubercule logé sous l'épiderme du bouleau.

Le Næmaspora incarnat (*Næmaspora incarnata*, Kunz, *Obs.*, 1, p. 92) se trouve en hiver près Leipzig sur les écorces. Il est formé par un tubercule incarnat irrégulier, qui produit des fils ou cirrhes nombreux, très-fins, de couleur plus pâle.

Le Næmaspora du groseiller (*Næmaspora ribis*, Ehrenb., *Sylv. myc.*, p. 22) croît sur le sphæria du groseiller et forme sous l'épiderme des tubercules gélatineux dorés, irréguliers, qui s'échappent ensuite sous forme de petits filets.

Le Næmaspora encéphale (*Næmaspora encephala*, Ehrenb., *l. c.*) est gélatineux, d'un rouge doré, avec les séminules disposées en lignes contournées, bicolores, puis s'échappant en dehors en gros filets. On le trouve sur l'écorce des jeunes rameaux du chêne tombés à terre en été.

Il n'est pas très-certain qu'on doive laisser dans ce genre le *næmaspora tularostoma*, Ehrenb., *Flor. Berol.*, p. 87, tab. 18, fig. 7, découvert par M. de Chamisso, au Brésil, sur les feuilles des myrtes et d'autres plantes : on seroit même tenté de l'attribuer à des restes d'insectes. Voici comme Ehrenberg le caractérise : Hypophylle, ouverture petite, brune, renflée, d'abord fermé et blanc au milieu, puis ouvert, bord intérieur blanc ; séminules blanches, rejetées sans ordre. (Lem.)

NÆMATELIA. (*Bot.*) Fries donne ce nom au genre *Encephalium* de Link, dont le type est le *tremella Encephala*, Willd., Pers. ; ses caractères sont exposés à l'article Encephalium : Fries les modifie, sans cependant les changer. M. Persoon pense qu'on ne doit point séparer le *næmatelia* du *tremella*, et il en fait une division de ce genre, qu'il désigne

par *encephalium*. Il se fonde aussi sur ce que le *tubercularia vulgaris*, offrant également un noyau intérieur, devroit le faire distinguer des autres espèces du même genre, et il seroit ainsi dans le même cas qui existe entre l'*encephalium* et le *tremella*, qui d'ailleurs a des rapports avec quelques autres espèces de ce dernier genre. Cependant les botanistes ont conservé le genre *Næmatelia*, que Fries caractérise ainsi : Réceptacle gélatineux, fructifiant sur tous ses points; glabre, renfermant un noyau charnu, compacte, hétérogène; point de papilles; sporidies éparses au pourtour, puis enfoncées, nues et point renfermées dans des tubes.

Le Næmatelia encephala (*Tremella Encephala*, Willd., *in Bot. Mag.*, 1, tab. 4, fig. 14; Pers., *Mycol.*) est presque sessile, comme poudré, marqué de plis ou rugosités; d'une couleur de chair pâle, qui se change en brunâtre ou fauve. Il forme des touffes ou croît isolément sur les troncs des pins et sapins abattus au printemps ou en automne, en Europe et en Amérique. Il a quatre à six lignes et plus de large. Son noyau est blanc, dur, grand, aminci à la base en forme de pédicule.

Le *Næmatelia rubiformis*, Fries, *Syst. mycol.*, 2, p. 228 (*Encephalium aurantiacum?* Link), est jaune, presque sessile, orbiculaire; marqué de tubercules ou rugosités tournoyantes. On le trouve, en hiver et en été, sur le bois et sur les branches.

Le *Næmatelia nucleata* est sessile, aplani, d'un jaune brun, plissé ou rugueux; d'abord orbiculaire, puis un peu en forme de coupe; il a d'une à quatre lignes de diamètre. Il offre toujours un noyau fort proéminent, d'abord ponctiforme, puis blanchâtre et semblable à un sclérotium. On le trouve dans la Caroline sur les branches. (Lem.)

NÆMATOTHÈQUES, *Næmatotheci*. (*Bot.*) C'est le nom de la première division du premier ordre des champignons dans la méthode de M. Persoon. Voyez l'article Champignon, p. 105. (Lem.)

NÆNÆ. (*Bot.*) Forskal cite ce nom égyptien du baume des jardins, *mentha gentilis*, cultivé dans ceux du Caire : c'est le *nænaa* des Arabes. (J.)

NÆSA. (*Crust.*) Nom latin donné par M. Leach à un

genre de crustacés démembré des sphéromes. Voyez *Nésée* dans l'article Cymothoadées, tom. XII, pag. 342. (Desm.)

NÆTASI, ROGHLÆ. (*Bot.*) Noms arabes du *lithospermum digynum* de Forskal, espèce de gremil. C'est le *raghleh*, ou *netech*, ou *forreych* de M. Delile, qui le reporte à l'*heliotropium lineatum* de Vahl. (J.)

NAETTE. (*Mamm.*) Nom lapon de la marte. (Desm.)

NÆVIELLE; *Coluber nævius*, Gmel. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une couleuvre, dont nous avons parlé dans ce Dictionnaire, tom. XI, pag. 216. (H. C.)

NAFAL. (*Bot.*) Voyez Gurt. (J.)

NAFALCHEF. (*Bot.*) Nom arabe du cresson, selon Daléchamps. (J.)

NAFHAUR. (*Bot.*) Le tilleul est ainsi nommé à Constantinople, suivant Forskal. (J.)

NAGA-DANTI. (*Bot.*) Nom malabare d'une espèce de croton, *croton solanifolium*, Linn. (Lem.)

NAGA-MUSADIE. (*Bot.*) Arbre dont la fructification n'est pas connue et qui croît dans l'Inde. Suivant Roxburg, les Talingas font usage de l'écorce et de la racine de cet arbre pour se guérir des morsures du naga ou serpent à lunette. Les feuilles du naga-musadie sont opposées et garnies de gaines stipulaires à la base; d'où l'on peut supposer qu'il appartient à la famille des rubiacées. (Lem.)

NAGA-MU-VALLI. (*Bot.*) Voyez Naga-valli. (Lem.)

NAGA-PU. (*Bot.*) La plante du Malabar que Rhéede cite sous ce nom, paroît être une espèce de *sida* dans la famille des malvacées et a aussi le port du *pentapetes phœnicea* de Linnæus. (J.)

NAGA-SASAGI. (*Bot.*) Nom japonois d'un dolic, *dolichos unguiculatum*. (Lem.)

NAGA-VALLI, NAGA-MU-VALLI. (*Bot.*) Noms malabares du *bauhinia scandens*, dont la gousse, longue de deux à trois pieds et large de trois à quatre pouces, contient des graines très-grandes, nommées cœur de Saint-Thomas. (J.)

NAGAM. (*Bot.*) Nom malabare du *molavi* des Philippines, *heritiera* d'Aiton, *balanopteris* de Gærtner. (J.)

NAGAREY. (*Ichthyol.*) Nom que, chez les Tamules, on donne au rouget, *mullus barbatus*. Voyez Mulle. (H. C.)

NAGAS. (*Bot.*) Voyez Mesua. (Poir.)

NAGAS. (*Mamm.*) M. Bosc dit, dans la 2.e édition du Dictionnaire d'histoire naturelle, que c'est le nom d'une baleine que l'on pêche sur les côtes du Japon. (Desm.)

NAGASSARIUM. (*Bot.*) Rumph décrit sous ce nom, adopté par Adanson, un arbre d'Amboine, dont Linnæus a fait son *mesua ferrea*, genre de la famille des guttifères, qui est aussi le *nagassi* des habitans de Java, suivant Burmann. Il regarde la *belutta tsjumpacam* des Malabares, ou *nagatampo* des Brames, comme la même espèce; mais c'est sûrement une espèce différente, et même Adanson en fait un autre genre, sous le nom brame; le *nagassarium* a été nommé *rhynea* par Scopoli. Voyez aussi Raghas. (J.)

NAGATAMPO. (*Bot.*) Voyez Nagassarium. (J.)

NAGEANTES [Plantes, Feuilles]. (*Bot.*) Les plantes nageantes ne tiennent pas au sol; elles voguent à la surface de l'eau (*lemna*, *salvinia*, *pistia*, *stratiotes*, etc.). Les feuilles nageantes sont couchées sur la surface de l'eau (*potamogetum natans*, *trapa natans*, *nymphæa*, etc.). (Mass.)

NAGEIA. (*Bot.*) Genre établi par Gærtner fils pour quelques espèces de *Myrica* (voyez Galé), qui lui ont paru en différer par leur calice composé de quatre folioles, au lieu d'une seule écaille; caractère assez foible, insuffisant pour dilacérer un genre assez naturel, qui, cependant, a été adopté par Willdenow et Persoon.

Nageia d'Arabie: *Nageia arabica*, Willd., *Spec.*; Gærtner, *De fruct.*, tab. 39, *Myrica arabica*, Vahl, *Symb.* 2, pag. 99; *Buxus dioica*, Forsk., *Ægypt.*, p. 159. Arbrisseau de l'Arabie heureuse, dont les tiges se divisent en rameaux glabres, cylindriques, garnis de feuilles à peine pétiolées, glabres, étroites, lancéolées, longues d'un pouce, finement dentées vers leur sommet; les fleurs sont dioïques, petites, sessiles, axillaires, agglomérées, formées d'un calice de quatre petites folioles lancéolées; point de corolle; quatre grosses anthères presque sessiles, rougeâtres. Le fruit est un drupe monosperme, de la grosseur d'un grain de poivre.

Nageia du Japon: *Nageia japonica*, Willd., *Spec.*; *Myrica nagi*, Thunb., *Japon.*, 76; Kæmpf., *Amæn.*, 5, pag. 773, tab. 874. Arbre de la grandeur d'un cerisier, dont les ra-

meaux sont opposés, garnis de feuilles opposées, pétiolées, oblongues-lancéolées, aiguës, inégales, coriaces, très-entières, sans nervures sensibles, longues d'environ un pouce et demi; les pétioles très-courts; les fleurs disposées en épis amentiformes, axillaires, ternés. Le fruit est un drupe globuleux, d'un pourpré foncé, de la grosseur d'une cerise. Cet arbre croît au Japon. (Poir.)

NAGELFLUE. (*Min.*) C'est le nom donné dans certains cantons de la Suisse à une roche d'aggrégation, composée de parties arrondies par frottement et réunies par un ciment, par conséquent à la roche que nous nommons poudingue. Ce nom est souvent employé sans traduction dans différens ouvrages, et a presque passé dans les langues dans lesquelles ces ouvrages sont écrits.

Le *nagelflue* s'applique en Suisse à toute roche escarpée, composée de poudingue, dont les cailloux roulés forment saillie comme de gros clous sur les roues d'une charrette. Ce nom est composé des mots *nagel*, clou, et *flue*, rocher à pic, dans l'idiome de quelques cantons suisses.

Le nom de *nagelflue* indique plutôt un terrain qu'une roche; car ce poudingue est composé de matériaux très-différens et qui exigent une détermination minéralogique différente. Nous avons décrit ces variétés de poudingue, l'une sous le nom de *poudingue polygénique* et l'autre sous celui de *poudingue calcaire*. Voyez Poudingue. (B.)

NAGEOIRE, *Pinna.* (*Ichthyol.*) On appelle *nageoires*, les organes de la progression chez les poissons, ceux qui leur tiennent véritablement lieu de membres, et qui offrent une foule de variétés, tant pour le nombre, que pour la figure et la consistance.

Le plus ordinairement les nageoires sont des membranes soutenues par des rayons plus ou moins nombreux, qui semblent représenter grossièrement les doigts des mains et des pieds, et qui sont susceptibles de se resserrer ou de s'épanouir à la manière des bâtons d'un éventail.

Les nageoires qui répondent aux membres thoraciques des autres animaux, sont appelées *nageoires pectorales*. Elles manquent rarement, quoiqué les murènes nous offrent un exemple de leur non-existence; elles sont toujours paires:

elles occupent les environs de l'ouverture des branchies, soit au-dessus de cette ouverture, comme dans les exocets; soit à son niveau, comme dans la plupart des cyprins; soit au-dessous, comme dans l'anchois. Elles sont solitairement implantées de chaque côté du corps, dans la plupart des poissons; mais, dans les lépadogastères, elles sont réunies évidemment l'une à l'autre; elles sont très-longues et étroites dans l'espadon; très-courtes dans les syngnathes; étendues en forme d'ailes, et propres à une sorte de vol, dans les exocets; arrondies dans les blennies; pointues dans les exocets encore; falciformes dans quelques dorées, etc.

Les nageoires qui répondent aux membres abdominaux des autres animaux sont dites *catopes* ou *nageoires ventrales*. Elles manquent dans tous les poissons *apodes*, comme les anguilles, les lamproies, les coffres, les tétraodons, les syngnathes, les ammodytes, les ophidies, etc.; elles sont placées sous la gorge dans les poissons *jugulaires*, comme les callionymes, les uranoscopes, les morues, les vives, les merlans, etc.; elles sont placées au thorax, et au-dessous des pectorales, dans les poissons *thoraciques*, comme les gymnètres, les gobies, les échénéides, les scombres, les gastérostées, les spares, les mulets, les labres, les scares, les coryphènes, les chevaliers, les chabots, les trigles, les pleuronectes, les lutjans, les perches, les chétodons, etc.; elles sont, enfin, implantées sous l'abdomen dans les poissons *abdominaux*, comme dans les anableps, les silures, les exocets, les muges, les carpes, les harengs, etc. Elles sont, d'ailleurs, *très-rapprochées* l'une de l'autre dans les carpes, *éloignées* dans les spares, *réunies en manière de disque* dans les cycloptères et les cyclogastres; elles n'ont que deux rayons, dans les blennies; elles sont surmontées par des cirrhes dans les ophidies, etc. (Voyez CATOPE.)

Des rayons placés aux extrémités des apophyses épineuses soutiennent d'autres nageoires qu'en raison de leur position on a appelées *dorsales*, et qui peuvent manquer chez quelques poissons, comme les gymnonotes; être *simples*, comme dans les anguilles; *doubles*, comme dans les saumons; *triples*, comme dans les morues; régner tout le long du dos, comme dans le turbot; n'occuper que le milieu de cette région du corps, comme dans la carpe; avoir un bord égal, comme

dans la sole; descendant d'un côté ou de l'autre, comme dans les spares et les labres; échancré, comme dans certaines sciènes; être triangulaires, comme dans les trigles; basses, comme dans les exocets; très-hautes, comme dans les callionymes; charnues, comme dans les morues; squameuses, comme dans les chétodons, etc.

D'autres rayons soutiennent ordinairement une nageoire au bout de la queue. Cette nageoire, qu'on nomme *caudale*, peut manquer, comme dans les syngnathes; être arrondie, comme dans les blennies; fourchue, comme dans les scombres, les clupées; lancéolée, comme dans les murènes; lobée, comme dans l'exocet.

Enfin, il existe encore auprès de l'anus et sur la ligne médiane du corps une nageoire à laquelle on donne le nom d'*anale*, et qui peut manquer, comme dans les aiguillats; être double, comme dans la morue; unie à celle de la queue, comme dans l'ophidie, etc. Voyez Ichthyologie et Poisson. (H. C.)

NAGER. (*Fauc.*). Quand un oiseau de vol plane, on dit en fauconnerie qu'il nage. (Ch. D.)

NAGER [Action de], ou NATATION DANS LES INSECTES. (*Entom.*) On désigne ainsi la faculté de se mouvoir dans l'eau ou à sa surface. Sans faire connoître ici avec détail le mécanisme varié qui permet ce transport, nous croyons devoir rappeler d'une manière générale les principales modifications qu'il nous présente dans les différentes classes. Nous dirons que sous l'état parfait on ne connoît encore aucun insecte nageur parmi les orthoptères, les hyménoptères, les névroptères, les diptères; cependant, dans cette dernière classe, plusieurs espèces peuvent marcher sur les eaux et y courir avec rapidité, comme on peut l'observer chez les ceyx, les dolichopes, les cousins, les tipules. La plupart des larves alongées, dont les pattes sont très-courtes, comme celles des dytiques, des hydrophiles, parmi les coléoptères; celles des stratiomes, des tipules, des cousins, parmi les diptères, impriment à la totalité de leur corps des mouvemens d'ondulation à la manière des sangsues, et, en frappant l'eau de haut en bas, elles tendent à communiquer une vitesse de déplacement dont l'excès se reporte à

leur corps, qui, présentant moins de masse et étant à peu près de même poids, en reçoit un mouvement dans la direction déterminée par la volonté de l'insecte. Chez d'autres, et ce mécanisme a été suffisamment exposé à l'article LIBELLULE, tom. XXVI, pag. 243, l'eau, chassée de l'intérieur du corps avec force, produit un jet dont la direction détermine, en sens inverse, une sorte de reculement dans le corps qui le lance et qui en calcule les effets. Parmi les coléoptères, les insectes de la famille des nectopodes portent, pour ainsi dire, inscrits dans la conformation de leurs tarses, et surtout de ceux des pattes de derrière, l'usage auquel ils sont destinés. Les articles qui les forment sont aplatis, solidement articulés, garnis latéralement de cils roides, qui font l'office d'aviron : c'est ce qu'on peut observer dans les dytiques et autres genres voisins. Une disposition semblable peut aussi s'observer chez les hydrophiles, ainsi que dans un grand nombre d'hémiptères de la famille des punaises d'eau ou hydrocorées, telles que les notonectes, les sigares, les naucores. Tous ces insectes nagent entre deux eaux. Il en est d'autres qui, le plus habituellement, se meuvent à la surface des eaux, le corps émergé, et qui ne se submergent ou plongent que dans quelques cas particuliers : tels sont les tourniquets ou gyrins, dont le mouvement natatoire s'opère presque toujours circulairement, à cause de la brièveté des pattes postérieures; telles sont encore les hydromètres, les gerres, les podicères, dont les pattes, excessivement alongées, soutiennent hors de l'eau un corps très-léger relativement à sa surface. Tels sont aussi les cousins, les éphémères, les friganes, et la plupart des insectes qui viennent déposer à la surface de l'eau les œufs qui doivent s'y développer sous la forme de larves. (C. D.)

NAGEUR. (*Erpét.*) Voyez SERPENT NAGEUR. (H. C.)

NAGEURS. (*Ornith.*) Ce terme, employé par M. Vieillot pour désigner les oiseaux du cinquième ordre de sa Méthode ornithologique, correspond aux *palmipèdes* de M. Cuvier, et aux *natatores* d'Illiger. Les caractères généraux assignés par le premier de ces auteurs sont d'avoir les pieds courts et placés à l'équilibre, ou vers l'arrière du corps; le bas des jambes nu, excepté chez les cormorans, les frégates et les apténo-

dytes; les doigts palmés et quelquefois lobés; les ongles ordinairement courts, comprimés par les côtés ou aplatis; le bec de formes variées. Cet ordre est divisé en trois tribus, les *téléopodes*, les *atéléopodes*, les *ptiloptères*, et subdivisé en sept familles. (Ch. D.)

NAGHAS, NAGHAHA. (*Bot.*) Noms donnés dans l'île de Ceilan, suivant Hermann, à un arbre que Linnæus a nommé *mesua ferrea*, genre de la famille des guttifères : son bois, très-dur, lui a fait aussi donner le nom de bois de fer. Voyez Nagassarium. (J.)

NAGHAWALLI. (*Bot.*) Arbrisseau de Ceilan, cité par Hermann, ainsi nommé parce qu'il croît sur la montagne dite *Naghawalli*, à cause du serpent *naghas*, commun dans ce lieu, et dont les morsures sont guéries par l'emploi de ce végétal, connu pour cette raison dans la matière médicale sous le nom de *lignum colubrinum*, et dont Linnæus a fait le genre *Ophiorhiza*, rapporté maintenant à la famille des rubiacées. Il ne faut pas le confondre avec les Naga-valli du Malabar. Voyez ce mot. (J.)

NAGI, NA, TSIKURA SIBA. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, d'un arbrisseau rapporté par Thunberg au *gale*, et nommé par lui *myrica nagi*, séparé maintenant comme genre distinct, qui est le *nageia* de Gærtner et Willdenow. (J.)

NAGIL (*Ichthyol.*). Nom arabe du diacope bossu, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tome XIII, page 136. (H. C.)

NAGMAUL et NAGMEUL. (*Ichthyol.*) Voyez Sandat. (H. C.)

NAGOR. (*Mamm.*) Nom d'un quadrupède du genre des Antilopes, découvert par Adanson au Sénégal, et décrit par Buffon, d'après ce naturaliste. C'est l'*antilope redunca* des *Spicilegia* de Pallas, et l'*antilope reversa* de ses *Miscellanea*. Voyez Antilope. (Desm.)

NAGT-VALK. (*Ornith.*) Ce nom qui, suivant M. Levaillant, Afr., t. 1, p. 101, signifie faucon de nuit, parce qu'au Cap le mot *valk* s'applique, en général, aux petits oiseaux de proie, est donné spécialement par les colons du pays d'Auteniquoi au *choucou*, espèce de chouette, dont la description se trouve au tom. IX de ce Dictionnaire, p. 128. (Ch. D.)

NAHAND. (*Bot.*) Voyez Maçhaleb. (J.)

NAHATI. (*Bot.*) Nom arabe d'une espèce de poireau, nommée poireau de chien, selon Daléchamps. (J.)

NAHATNAHO. (*Bot.*) Nom arabe de la menthe, cité par Daléchamps. (J.)

NAHOLEA. (*Entom.*) Quelques auteurs disent que les Arabes nomment ainsi l'abeille; ils l'appellent aussi zabar et albara, d'après Mouffet. (C. D.)

NAHUSIA (*Bot.*) de Schrank. C'est le même genre que le Fuchsia. Voyez ce mot. (Lem.)

NAHWAL. (*Mamm.*) Schonevelde écrit ainsi le nom du narwhal, espèce de cétacé. (Desm.)

NAIA, *Naia.* (*Erpét.*) Le nom de *coluber naia* est donné depuis long-temps au serpent à lunettes dont quelques auteurs ont fait un genre particulier sous cette dénomination. (Desm.)

NAÏADE; *Nayas*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, qui a donné son nom à la famille des naïades de M. de Jussieu, et qui appartient à la *monoécie tétrandrie* du système sexuel. Ses principaux caractères sont d'avoir des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais placées sur les mêmes pieds: les premières sont composées d'un calice à deux lobes, d'une corolle monopétale quadrifide et de quatre anthères sessiles, cohérentes; les secondes, ou les femelles, sont dépourvues de calice et de corolle, et formées seulement d'un ovaire ovoïde, surmonté d'un style simple, terminé par deux à trois stigmates. Cet ovaire devient une petite capsule contenant une à quatre graines.

Les naïades sont des herbes habitant dans les eaux, dont les fleurs ont très-peu d'apparence et sont disposées dans les aisselles des feuilles. On en connoît six espèces, dont les deux principales sont les suivantes:

Naïade monosperme: *Nayas monosperma*, Willd., *Spec.*, 4, p. 331; *Nayas marina*, Linn., *Spec.*, 1441; *Nayas major*, Roth., *Fl. Germ.*, 2, p. 499. Sa racine est annuelle: elle produit une tige cylindrique, plusieurs fois bifurquée, longue d'un à deux pieds ou plus, lisse ou hérissée de quelques pointes, garnie, de distance en distance, de feuilles étroites, luisantes, d'un beau vert, ondulées et dentées en leurs

bords et opposées deux à deux ou trois à trois. Ses fleurs sont très-petites, placées dans les aisselles des feuilles. Il succède aux femelles de petites capsules monospermes. Cette plante croît en France et en Europe, dans les rivières et les étangs peu profonds : elle fleurit sous les eaux.

Naïade fluette : *Nayas minor*, Roth, *Fl. Germ.*, 2, p. 500; *Caulinia fragilis*, Willd., *Spec.*, 4, p. 182; *Fluvialis minor, foliis angustissimis*, etc., Mich., *Gen.*, 11, t. 8, fig. 3. Cette espèce diffère de la précédente parce qu'elle est moitié plus petite, parce que sa tige est grêle, constamment lisse; parce que ses feuilles sont linéaires, légèrement dentées, recourbées subitement à leur extrémité et dilatées à leur base en une gaine amplexicaule; mais surtout parce que les fleurs mâles sont dépourvues de calice et de corolle, et n'ont qu'une seule anthère. Ces dernières considérations ont porté les auteurs modernes à en former un genre particulier, nommé *Caulinia* par Willdenow, *Fluvialis* par M. Persoon, *Ittnera* par M. Gmelin. La naïade fluette croît, comme la précédente, dans les lacs et les rivières en France, en Italie, en Allemagne.

Les naïades n'offrent d'autre utilité que de pouvoir être retirées des eaux pour servir ensuite comme engrais. (L. D.)

NAÏADE, NAÏDE, *Nais*. (*Entomoz.*) Genre d'animaux articulés, de la classe des chétopodes de M. de Blainville, de celle des vers de M. de Lamarck, de celle des vers à sang rouge de M. G. Cuvier, établi par Linnæus, et que l'on peut caractériser ainsi : Corps plus ou moins alongé, filiforme, aplati, articulé; chaque articulation pourvue d'une paire d'appendices sétacés, simples ou fascicules; bouche et anus terminaux; la première sans tentacules, mais quelquefois avec des points oculaires. Les naïdes ont évidemment beaucoup de rapports avec certaines espèces de néréides, et surtout avec les lombrics : leur canal intestinal est simple, étendu d'une extrémité à l'autre du corps, et adhérent à l'enveloppe extérieure par des brides celluleuses; la bouche est ronde, terminale, sans traces de tentacules, ni d'appareil masticateur; l'anus est également terminal et arrondi. On voit tout le long du dos de l'animal un vaisseau flexueux rempli d'un fluide coloré en rouge, comme cela a lieu dans les néréides.

Il n'y a aucune trace de branchies sur aucun des anneaux; mais tous ou presque tous sont pourvus, à droite et à gauche, d'épines ou d'acicules calcaréo-cornées simples et quelquefois fasciculées, mais toujours en petit nombre, un peu comme dans les lombrics. Le système nerveux est à peu près inconnu. Ces animaux vivent presque constamment dans les eaux douces, courantes ou stagnantes, dans la vase et la terre molle qui les bordent, et rarement à découvert. Il paroît qu'ils se nourrissent de très-petits animaux infusoires ou non, qu'ils avalent probablement tout entiers. En effet, M. Bosc a vu une naïde dont l'intestin étoit rempli de daphnies encore vivantes, qu'elle avoit prises à la nage fort adroitement. Leur mode de génération est à peu près inconnu. On dit, cependant, qu'elles sont ovipares, et que vers le printemps on aperçoit vers les deux tiers de la longueur du corps et en-dessous, une masse alongée, de couleur différente de celle de l'intestin, et qui, vue au microscope, paroît contenir une quantité innombrable d'œufs. On la voit pendant un temps plus ou moins long, ce qui dépend de la chaleur de la saison; mais, généralement, elle a disparu au commencement de l'été. Les naïdes peuvent être multipliées artificiellement, en coupant transversalement leur corps en plusieurs tronçons. C'est du moins ce qui résulte des expériences de Trembley, de Roësel, cependant M. Bosc dit les avoir répétées sans succès.

Les espèces de naïdes n'ont encore été étudiées que par Muller, et il ne s'est occupé que de celles de nos pays. Il en distingue sept; mais sont-elles suffisamment caractérisées? M. Bosc en ajoute une de plus, qu'il a observée dans la vase sur les côtes de la Caroline, et qu'il nomme N. AURICULAIRE, *N. auricularia*, vol. 1, pl. 7, fig. 9 de son ouvrage sur les vers, faisant partie du Buffon de Deterville; mais le nombre des anneaux du corps (douze) et l'absence de soies, remplacées par des tubercules rétractiles, nous paroissent plutôt indiquer une larve d'hexapodes diptères, qu'une véritable naïde.

M. Ocken est le premier qui ait cru devoir partager ce genre en deux: en effet, il forme avec la *N. digitata* de

Muller et quelques autres espèces analogues, son genre Dero. C'est le même que celui que M. Dutrochet a établi depuis sous la dénomination de Xantho.

M. de Lamarck a cru devoir séparer de ce genre le seul *N. proboscidea*, dont il a fait son genre Stylaire. Cependant il n'a cité que trois espèces de véritables naïdes, crainte d'erreur. Nous allons rapporter ici toutes celles que les auteurs ont dénommées, mais sans prétendre qu'elles soient réellement distinctes.

A. *Espèces sans trompe à la bouche, ni digitations vers l'anus, ni points oculaires.*

La N. vermiculaire : *N. vermicularis*, Linn., Gmel.; Roësel, 3, t. 93, fig. 1 — 7; Enc. méth., pl. 52, fig. 1 — 7. Corps de deux lignes de long; la tête un peu claviforme; les soies latérales fasciculées; celles de la tête formant une sorte de barbe. Dans les eaux stagnantes, attachée aux feuilles de la lentille aquatique.

Faut-il rapporter à cette espèce celle que Muller a désignée sous le même nom et à laquelle il donne pour caractères spécifiques le menton barbu et les soies latérales nulles?

La N. serpentine : *N. serpentina*, Linn., Gmel.; Mull., *Würm.*, t. 4, fig. 3, 4; Enc. méth., pl. 53, fig. 1, 2. Neuf lignes de long, moins déprimée et plus longue que la N. vermiculaire; les soies latérales fort courtes et sortant à peine des verrues. Dans les mêmes lieux que la précédente.

J'ai supprimé de la phrase caractéristique de cette espèce l'absence de soies latérales, puisque la figure citée en montre évidemment, quoiqu'elles soient très-courtes, ainsi que le collier triple et noir, parce que, très-probablement, cela est dû au système vasculaire.

La N. littorale : *N. littoralis*, Linn., Gmel.; Mull., *Zool. Dan.*, 2, t. 80, fig. 1 — 8; Enc. méth., pl. 54, fig. 4 — 10. Corps alongé, filiforme, égal, très-fragile, formé de 16 — 30 — 37 segmens serrés, peu distincts; les soies nulles, simples, géminées ou même fasciculées; couleur rouge, rarement d'un blanc grisâtre. Dans les sables de la mer sur les côtes du Danemarck.

La figure que donne Muller, copiée dans l'Encyclopédie,

représente une espèce de ver avec six paires de faisceaux de soies très-courtes, un peu après l'extrémité antérieure.

La N. AVEUGLE; *N. cæca*, Mull., *Zool. Dan., Prod.*, 2653. Sans yeux; les verrues latérales pourvues de soies. Dans les baies d'Islande et de Norwége.

C'est une espèce non figurée et évidemment trop incomplétement caractérisée, pour qu'on puisse assurer qu'elle est distincte.

La N. FILIFORME, *N. filiformis*. (Blainv.) Corps très-alongé, filiforme, de cinq ou six pouces de long sur une demi-ligne de diamètre; sans trompe en avant, ni digitations en arrière; chaque articulation pourvue d'une paire de soies longues et grêles.

J'ai observé cette espèce dans les petites rivières de la Haute-Normandie. Elle ressembloit presque complétement à une néréide, se remuant dans tous les sens, s'entortillant autour de tous les corps qu'elle touchoit : elle pouvoit aller aussi bien à reculons qu'en avant. Le vaisseau dorsal étoit bien distinct et d'un beau rouge; les soies latérales étoient simples et très-visibles à cause de leur longueur.

Je n'ai trouvé dans l'Encyclopédie aucune figure qui puisse lui convenir. C'est ce qui m'a déterminé à en faire une espèce distincte.

B. *Espèces sans trompe à la bouche, ni digitations vers l'anus; mais avec des points oculaires.*

La N. MARINE; *N. marina*, Oth. Fabr., *Faun. Groenl.*, p. 315, n.° 295. Dix lignes de long; le corps convexe en-dessus, plan en-dessous, atténué postérieurement; des soies latérales solitaires, sortant d'espèces de tubes; deux yeux; couleur blanchâtre avec une ligne dorsale d'un gris jaunâtre. Au Groënland, sous les conferves marines.

Est-ce bien une naïde? Gmelin demande si elle diffère de la néréide prolifère.

C. *Espèces avec une trompe à la bouche* (G. STYLAIRE, Lamck.), *et des points oculaires.*

La N. PROBOSCIDALE : *N. proboscidea*, Linn., Gmel.; Mull., *Würm.*, pag. 14, tab. 1, fig. 1 — 4; Enc. méth., pl. 53, fig.

5 — 8. Le mille-pied à dard de Trembley, *Polyp.*, tab. 16. Corps de trois à quatre lignes de long, de couleur hyaline; tous les segmens pourvus de chaque côté d'une soie simple et fort longue; l'extrémité antérieure bifide, d'où sort une trompe aiguë; deux points oculaires; anus terminal. Elle se trouve dans les eaux marécageuses de toute l'Europe.

La N. ÉLINGUALE : *N. elinguis*, Mull., *Würm.*, p. 74, t. 2, fig. 1 — 4; Enc. méth., pl. 53, fig. 9 — 11. Corps un peu plus grêle que dans la précédente, de quatre à cinq lignes de long; bouche obtuse, sans trompe; soies simples et fort longues. Eaux des ruisseaux d'Europe.

Cette espèce paroît fort peu différer de la précédente. La trompe n'étoit peut-être pas sortie; l'anus est, dit-on, latéral: mais cela me semble bien douteux.

D. *Espèces sans trompe, sans points oculaires; mais avec des appendices digités vers l'anus.* Genre DERO (Oken); XANTHO (Dutrochet).

La N. DIGITÉE : *N. digitata*, Mull., *Würm.*, tab. 5, fig. 1 — 4; Enc. méth., pl. 54, fig. 12 — 18. Corps de cinq lignes de long, pourvu en-dessous d'un double rang de petites verrues ciliées; les soies latérales solitaires; l'extrémité postérieure terminée par six paires d'appendices mous. Assez commune dans les sédimens sablonneux des rivages.

La N. BARBUE : *N. barbata*, Mull., *Würm.*, pag. 80, tab. 3, fig. 1 — 3. Corps de quatre à cinq lignes de longueur, avec des poils en-dessous; toutes les articulations pourvues de chaque côté d'un faisceau de quatre soies divergentes; deux points oculaires; l'extrémité postérieure comme dans la précédente. Dans les eaux des fossés des forêts.

Bonnet parle, dans son Traité d'insectologie, d'une espèce de ver que Gmelin rapporte à sa *N. barbata*. Il ne dit cependant rien des faisceaux de soies, mais il rapporte que le corps est couvert de poils çà et là.

La N. DÉCAPODE, *N. decapoda; Xantho decapoda* (Dutrochet). Corps alongé, subcylindrique, de même forme que celui de la N. digitée, mais terminé en arrière par cinq paires de lobes charnus.

Cette espèce est-elle réellement distincte de la N. digitée?

Cela est assez douteux, d'autant plus que les figures de celle-ci dans l'Encyclopédie montrent que les lobes de ce genre sont quelquefois au nombre de quatre paires ou de huit, peut-être davantage.

La N. QUADRICUSPIDÉE ; *N. quadricuspidata*, Oth. Fabr., *Faun. Groenl.*, p. 315, n.° 296. Corps de deux pouces de long, atténué aux deux extrémités, de cent quatre segmens annulaires; queue courte et cylindrique; terminée par quatre cirrhes quadrifides; verrues latérales bifides et soyeuses; couleur tantôt d'un rouge pâle, tantôt d'un gris rougeâtre; une ligne longitudinale d'un beau pourpre, surtout en-dessous.

Cette espèce, qui paroît être fort rapprochée de certains néréides, est très-commune sous les pierres des rivages de la mer d'Islande. (DE B.)

NAÏADÉES. (*Bot.*) Cette famille de plantes avoit été établie primitivement par Bernard de Jussieu dans le jardin de Trianon, et placée parmi celles qui sont réputées acotylédones. Nous l'avions conservée dans le *Genera plantarum*, en la laissant provisoirement dans la même division, parce qu'alors nous ne connoissions pas la structure de l'embryon dans les plantes rapportées à cet ordre, et nous annoncions la nécessité d'observer leur germination.

Il est maintenant reconnu que le *myriophyllus* et le *proserpinaca* sont dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, à ovaire surmonté de plusieurs styles et faisant corps avec le calice; ce qui les ramène tous deux, comme nous l'avions soupçonné, dans la classe des péri-pétalées et la famille de cercodiennes, détachée maintenant des onagraires. On reporte à celles-ci le *trapa*, dicotylédone et monostyle. L'*hippuris*, également dicotylédone, à ovaire adhérent, mais muni d'un seul style, doit tenir le milieu entre ces deux familles dans la même classe. Le *callitriche*, reconnu aussi dicotylédone, avoit été rapporté par Richard aux euphorbiacées, près de la mercuriale; mais on a encore des doutes sur cette affinité. Le *potamogeton*. le *zanichellia* et le *ruppia*, qui sont reconnus monocotylédones, forment une section de la nouvelle famille des potamées, voisine des aroïdes, à laquelle on associe le *naias*, semblable dans beaucoup de caractères. Une autre nouvelle famille des saururées réunit le *saururus*, et l'*aponogeton*,

dont le lieu, dans l'ordre naturel, n'est pas encore fixé définitivement, parce qu'on n'est pas d'accord sur les conséquences à tirer de la structure et de la position de l'embryon, lequel, observé par Richard et M. Mirbel dans le *saururus*, peut être considéré comme monocotylédone par les uns, et par les autres comme dicotylédone, devant, selon ces conséquences, se rapprocher des pipéritis ou des nymphéacées, ce qui pourra être discuté dans ce recueil lorsqu'il sera question de ces trois familles. Il reste dans les anciennes naïadées trois genres, savoir, le *Ceratophyllum* et le *Lenticula* de Tournefort ou *Lemna* de Linnæus, sur lesquels on ne peut rien statuer sans de nouvelles observations, et le *chara*, qui constitue seul une nouvelle famille des characées, encore très-incertaine.

Ainsi, l'ancienne famille des naïadées se trouve absolument décomposée, et ses genres sont dispersés dans plusieurs groupes plus ou moins différens. (J.)

NAIAS. (*Bot.*) Voyez Naïade. (L. D.)

NAI-CORANA. (*Bot.*) Nom malabare, suivant Rhéede, du petit pois pouilleux, *dolichos pruriens.* (J.)

NAIN. (*Anat. et Phys.*) Voyez Organisation et Vices d'organisation. (F.)

NAIN-CANNA. (*Bot.*) La plante graminée du Malabar, citée sous ce nom par Rhéede, paroît être une canne à sucre sauvage. (J.)

NAIO-DAKE, NIGA-DAKE, ROTSIKU. (*Bot.*) Noms d'une des variétés du bambou dans le Japon, suivant Kæmpfer. (J.)

NAIS. (*Entomoz.*) Nom latin du genre Naïade ou Naïde. (De B.)

NAIS, *Naisa.* (*Polyp.*) Dénomination générique que M. Lamouroux a employé dans son Ouvrage sur les polypiers flexibles, p. 220, au lieu du nom de plumatelle, que M. Bosc avoit proposé pour distinguer les tubulaires d'eau douce des espèces marines, et qui a été adopté par M. de Lamarck. Voyez Plumatelle et Tubulaire. (De B.)

NAI-VOLAY. (*Bot.*) Plante de Pondichéry, qui est, selon Commerson, un mozambé, *cleome pentaphylla*, très-commun aussi à l'Isle-de-France. (J.)

NAJA, *Naja.* (*Erpétol.*) Laurenti, le premier, paroît avoir

établi sous ce nom un genre particulier de reptiles, qui appartient à la famille des ophidiens hétérodermes de M. Duméril, et que la plupart des erpétologistes ont fait rentrer dans celui des *Couleuvres* ou des *Vipères*, dont on doit à juste titre le séparer, comme le conseille M. George Cuvier.

Quoi qu'il en soit, ce genre est reconnoissable aux caractères suivans :

Des crochets à venin implantés sur les os maxillaires supérieurs, et cachés, au moment du repos, dans un repli de la gencive; mâchoires très-dilatables; langue très-extensible; tête élargie en arrière, couverte de grandes plaques; partie du corps la plus voisine dilatée en disque par le redressement des côtes qui la soutiennent; queue munie en-dessous d'un double rang de plaques et à extrémité arrondie; narines simples.

A l'aide de ces notes on distinguera facilement les Najas des Trimérésures, des Crotales et des Boas, qui ont les plaques sous-caudales sur un seul rang; des Disteyres, des Couleuvres, des Platures, des Aipysures, qui n'ont point de crochets à venin; des Trigonocéphales, qui ont des narines doubles; des Vipères, dont le cou ne se dilate point en disque. (Voyez ces différens noms de genres et Hétérodermes.)

Deux espèces sont célèbres entre tous les serpens dans le genre de reptiles dont nous entreprenons ici de faire l'histoire : l'une est la *Vipère-à-lunettes* ou le *Naja* des Indiens; l'autre, l'*Haje* des Égyptiens, est incontestablement le véritable *Aspic* des Anciens.

La Vipère a lunettes : *Naja vulgaris*, N. (*Coluber naja*, Linnæus; *Naja lutescens*, Laurenti; *Vipera naja*, Daudin), aussi remarquable par l'élégance de ses formes que par la force de son corps et par le danger qui accompagne ses morsures, a reçu des voyageurs le nom par lequel on la désigne généralement, en raison d'un trait noir qui représente plus ou moins exactement des lunettes et que la Nature a dessiné sur la partie extensible de son cou. Sa tête, courte, ovale, obtuse, est déprimée entre les yeux, inclinée vers le museau, à peine élargie près du nez et revêtue de neuf plaques principales; sa gueule est large; sa langue longue, extensible et fourchue; sa mâchoire inférieure un peu plus courte que la supérieure; ses dents sont petites, aiguës et courbées en

général ; ses crochets venimeux sont du double plus longs que celles-ci ; ses yeux, petits et latéraux, font une légère saillie au-delà de la surface de la tête ; son corps est cylindrique, couvert d'écailles petites, ovales, lisses, polies, élargies, imbriquées, plus larges dans les deux rangées qui accompagnent chacun des bords de la série des plaques abdominales ; sa queue est arrondie, conique, à écailles orbiculaires.

Le naja a ordinairement quatre pieds de longueur totale, sur quatre pouces de circonférence au milieu du corps. Sa couleur est jaunâtre ou d'un brun clair, avec des reflets d'un bleuâtre cendré quand on examine l'animal sous un certain jour. Le nombre de ses plaques abdominales, qui sont constamment blanches avec quelques taches rousses, et toujours très-longues et transversales, est de cent quatre-vingt-cinq, selon Russel ; de cent quatre-vingt-sept, selon M. de Lacépède ; de cent quatre-vingt-treize, selon Linnæus. Celui des doubles plaques sous-caudales, qui sont hexagonales, ne varie pas moins, puisque, selon le premier de ces auteurs, il est de cinquante-sept ; de cinquante-huit, d'après le second ; de soixante, suivant le troisième.

Quand l'animal est en repos, le cou n'a pas plus de diamètre que la tête ; mais, sous l'influence des passions, la peau de cette partie s'étend en forme de coiffe. C'est sur cette coiffe, dans laquelle rentre souvent la tête, qu'est dessinée en noir la singulière figure de lunette dont nous avons parlé, et, derrière elle, on observe une sorte de collier large et brun.

Le serpent à lunettes habite le Coromandel, et ne se trouve ni au Pérou, ni au Mexique, comme plusieurs naturalistes modernes l'ont écrit à tort, d'après Séba. C'est lui que les Indiens appellent *Chinta-nagou* et que les Portugais ont nommé *Cobra de capello*. Il se fait redouter par sa morsure envenimée, aussi dangereuse que celle d'aucune autre espèce de reptiles ; et lorsqu'il est surpris par quelque voyageur imprudent, il redresse lentement sa tête, gonfle son cou, et s'avance contre l'agresseur à l'aide d'ondulations exécutées seulement par sa queue.

Le mâle ne paroît, dans cet ophidien, différer en rien de la femelle. Quand Séba a avancé que celle-ci étoit privée de la tache en forme de lunettes, il a commis évidemment

une erreur, en faisant une différence de sexe de ce qui est une différence de variété dans l'espèce, et d'une particularité qui a fourni à Laurenti l'occasion de distinguer le *Naja* en *Naja maculata* et en *Naja non naja.*

Au reste, les variétés du serpent à lunettes sont très-multipliées aux Indes et sont distinguées des habitans par autant de noms particuliers. La plupart d'entre elles ont été figurées dans l'admirable ouvrage de Russel.

L'une, le *Chinta-nagou* des Indiens, véritable type de l'espèce, a des lunettes noires, bien marquées, entourées d'un cercle noir et réunies à un double arc noir incliné. Son corps est sans taches.

Une autre variété est l'*Arège-nagou* des Indiens du Coromandel. Dans celle-ci les deux lunettes sont grises, entourées de noir dans le centre, sans petite tache noire à chaque extrémité de l'arc.

Une troisième est connue dans la même contrée sous la dénomination de *Condum-nagou.* Dans celle-ci, un double arc noir dessine la forme extérieure des lunettes, sans que les ronds soient indiqués à chaque extrémité par un cercle noir en dedans. La teinte générale est d'ailleurs plus sombre, et la peau, dans les endroits où elle paroît entre les écailles, est jaune. Son cou, lorsqu'il est gonflé, devient tout-à-fait pyriforme.

La quatrième variété est le *Sankou-nagou* des Indiens. On la reconnoît à ce qu'il n'y a aucune espèce de marque sur la coiffe. C'est elle que Séba a considérée comme l'individu femelle de l'espèce; mais Russel a eu occasion d'observer un mâle offrant les mêmes caractères et qui avoit été envoyé de l'Inde à Hunter.

La cinquième est nommée *Mogla-nagou* au Coromandel. Elle a les plaques cervicales marquées de taches grises et les quatre plaques du milieu d'un gris bleuâtre.

La sixième est le *Malle-nagou* des Indiens. Sa couleur est d'un brun pâle; ses plaques abdominales sont blanches; les sept pectorales sont noirâtres; ses taches sont petites.

La septième est connue sous le nom de *Combou-nagou.* Plusieurs de ses plaques cervicales sont obscures. Son corps est robuste; il offre des reflets bleuâtres.

Le *Jonna-nagou* et le *Nella-tas-pam* sont une huitième et une neuvième de ces variétés. Celui-là offre une coiffe d'une teinte orangée, tandis qu'elle est d'un noir très-foncé chez celui-ci.

La dernière variété qui mérite d'être notée, est le *Korie-nagou* des aborigènes du Coromandel. Les trois plaques du milieu de son crâne, entre les yeux, sont très-étroites, et la paire postérieure est large et ovale. La couleur des écailles est bleue.

Nous avons dit qu'il étoit rare d'échapper à la mort quand on avoit été piqué par un naja. Patrick Russel, qui nous apprend qu'au moment où il est en colère, ce serpent se déroule, se redresse, remue avec vélocité ses yeux étincelans, gonfle son cou, ouvre sa gueule et s'élance sur son ennemi, a fait à ce sujet de nombreuses expériences, desquelles il résulte que la morsure de ce singulier reptile fait parfois périr les chiens en vingt-sept minutes et les poulets en une minute et demie, et que les symptômes qui se manifestent chez les premiers de ces animaux sont des cris plaintifs, la difficulté de se tenir sur les pattes, l'impossibilité de marcher, de l'agitation, des tremblemens, de la dyspnée, des mouvemens convulsifs, la paralysie des membres pelviens, une stupeur, que suit la mort au bout d'une vingtaine de minutes, comme nous venons de le dire, et quelquefois aussi au bout de plusieurs heures seulement.

Le même observateur fit mordre plusieurs poulets par le *cobra de capello*. De l'acide sulfurique concentré (huile de vitriol) ayant été appliqué sur la blessure, les sujets des expériences périrent beaucoup plus vîte que ceux qui avoient été mordus en même temps et sur la blessure desquels on n'avoit point appliqué ce caustique.

Un cochon fut mordu par le même reptile à la partie interne de la cuisse. Pendant les dix premières minutes il n'éprouva aucun effet sensible; mais alors il se coucha, sa respiration devint laborieuse, il éprouva des convulsions, et il mourut une heure après avoir été piqué.

Des observations recueillies d'autre part sur l'homme par Patrick Russel, par M. Duffin, et par quelques autres, prouvent d'ailleurs que les accidens déterminés par la morsure

du naja sont à peu près les mêmes que ceux auxquels donne lieu la piqûre du boïquira (voyez CROTALE et SERPENT). Nous ne nous arrêterons donc point davantage ici sur ce sujet, qui nous a déjà occupé, mais nous devons dire quelques mots du mode de traitement usité aux Indes pour les blessures de ce genre.

Après avoir pansé la plaie, beaucoup de praticiens ont l'habitude de faire donner un lavement purgatif et une potion composée de deux gros de solution arsenicale de Fowler, de dix gouttes de teinture thébaïque, d'une once et demie d'eau de menthe poivrée et d'une demi-once de suc de citron, mise au moment d'administrer la potion, que le malade doit avaler durant l'effervescence légère produite alors dans le mélange.

La solution arsenicale dont il est ici question, est un arsenite de potasse liquide, dont deux gros contiennent un grain d'arsenic et autant de potasse.

On répète l'administration de cette potion à chaque demi-heure pendant plusieurs heures de suite, et cependant les parties souffrantes sont fréquemment fomentées et frottées avec un liniment fait d'une demi-once d'huile de térébenthine et d'ammoniaque liquide, et d'une once et demie d'huile d'olive.

Le traitement est terminé en entretenant pendant quelques jours la liberté du ventre et en pansant convenablement la blessure.

Les pilules de Tanjore sont encore une préparation indienne très en vogue dans la cure de la morsure du naja et des reptiles venimeux en général. Russel n'en indique point la composition, mais il nous apprend que l'acide arsenieux en fait la base et qu'une pilule de six grains en contient un peu moins de trois quarts de grain. Ces pilules sont peut-être les mêmes que celles qu'emploient les médecins indiens dans le traitement de l'éléphantiasis, et dont le docteur Robert Thomas, de Salisbury, nous a donné la recette. L'arsenic y est combiné avec le poivre, dans les proportions d'une partie d'arsenic choisi sur six parties de poivre noir épluché. Ces deux substances, auxquelles, dans une recette donnée par Daudin, sont ajoutées du vif-argent, des amandes de

Nervalam et des racines de Velli-navi et de Neri-Visham, sont pilées, pendant un temps considérable dans un mortier de fer, puis réduites en poudre impalpable dans un mortier de pierre. Ainsi pulvérisées complétement, on y ajoute un peu d'eau et l'on en fait des pilules de la grosseur d'un pois, que l'on conserve dans un endroit obscur et sec.

Il faut prendre une de ces pilules, matin et soir, dans une feuille de bétel, ou, dans les pays où l'on ne sauroit s'en procurer, avec de l'eau froide.

Dans le sixième volume des *Recherches asiatiques*, W. Boag, après avoir examiné avec soin les anciennes méthodes curatives de la morsure des serpens venimeux, toutes remplies de vague et d'incertitude, recommande, en dernier lieu, comme un spécifique dans l'épouvantable maladie que cause le venin du serpent à lunettes, le nitrate d'argent, remède, au reste, proposé depuis long-temps contre la vipère par Fontana. Dans le second volume du même Recueil, l'écuyer J. Williams, a inséré un mémoire sur l'efficacité surprenante de l'alcali volatil caustique contre les effets délétères de la morsure de différens serpens, et particulièrement de celle de la *cobra de capello*. Il conseille d'appliquer ce médicament sur la blessure en même temps qu'on l'administre à l'intérieur. On arrête subitement ainsi, assure l'auteur, les funestes effets de la plus affreuse intoxication, mais le lecteur se rappellera sans doute à cette occasion, qu'en 1747 notre illustre Bernard de Jussieu guérit, au moyen de l'eau de Luce, un jeune homme qu'une vipère avoit mordu en trois endroits différens.

Depuis les expériences du savant Rédi, on regarde assez généralement comme inutile un remède vanté par quelques anciens missionnaires qui avoient voyagé dans l'Inde, et qui prétendoient guérir la morsure du naja, ainsi que celle de tous les autres animaux venimeux, en faisant usage d'une concrétion calculeuse, qui, selon eux, se forme auprès de la tête ou dans le corps du serpent dont il est ici question, et que l'on nomme *pierre de serpent* ou *pierre de cobra*. Il est certain que l'origine de cette prétendue pierre est faussement indiquée et qu'elle n'est qu'un médicament factice composé par quelque charlatan. Elle ne paroît être autre chose qu'une terre argileuse noirâtre ou verdâtre et qui jouit de la faculté

d'absorber avec une grande facilité les humeurs versées à la surface d'une plaie quelconque. Mais on croit dans l'Inde qu'elle s'imbibe promptement du venin versé récemment dans le corps d'un animal mordu par un naja. (Voyez Pierre de serpent.)

L'opinion de Félix Fontana et celle de presque tous les médecins et naturalistes modernes, confirment sous ce rapport celle de Rédi.

Kæmpfer a beaucoup vanté en pareil cas aussi les effets de l'ophiorriza-mungo, qui croît abondamment dans les contrées chaudes de l'Asie, et dont, assure-t-il, on avoit reconnu les propriétés alexitères, en voyant cette plante recherchée ardemment par les nems qu'avoient mordus des najas, leurs ennemis mortels. Les remarques de Russel sont en contradiction manifeste avec l'assertion de Kæmpfer sur l'efficacité de ce végétal, et confirment, au contraire, les vertus singulières des pilules de Tanjore.

Malgré le danger qu'il y a de se trouver dans le voisinage des serpens à lunettes, on voit des jongleurs indiens parvenir à apprivoiser, en quelque sorte, ces reptiles redoutables, de manière à les montrer en public et à leur faire exécuter certains mouvemens en cadence. Daubenton et Daudin, d'après Kæmpfer, nous ont fourni quelques détails sur cette coutume bizarre des Indiens, parmi lesquels de prétendus enchanteurs font danser au son d'une flûte des serpens venimeux, qu'ils portent avec eux de maison en maison dans des paniers.

Ces hommes que, dans l'Hindoustan, on appelle des *snakemans*, prétendent avoir le pouvoir de charmer les serpens par l'effet de la musique et portent constamment avec eux des remèdes qu'ils assurent être très-efficaces contre leur morsure, et qu'ils vendent aux spectateurs. Ils se laissent même mordre volontairement par la vipère à lunettes, qu'ils ont eu certainement d'ailleurs la précaution de priver auparavant de ses funestes crochets. On les voit journellement dans les rues et sur les places publiques, assis à terre et accroupis sur leurs talons avec une petite flûte de roseau dans la main gauche, ouvrir le panier rond dans lequel est le reptile, et en faire sortir au son de l'instrument celui ci,

qui s'élève peu à peu, se redresse, s'élance au dehors, se meut en cadence, tient ses yeux fixés sur son maître, imite en quelque façon ses gestes, et suit tous les mouvemens de sa main droite, dans laquelle il tient le couvercle du panier.

Dans un ouvrage anonyme publié au commencement du dix-huitième siècle sur la *Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec les juifs*, l'auteur, qui donne une figure de l'espèce de danse que nous venons de décrire, dit que lorsque, dans une maison ou dans un jardin, on est inquiété par la présence d'un animal de ce genre, on s'adresse à un enchanteur pour l'en faire sortir; ce qu'il opère en obligeant de venir ramper à ses pieds le serpent charmé par les sons de sa flûte ou par quelques chants magiques, et qu'il prend à pleines mains sans en recevoir aucun mal, en se donnant toutefois bien de garde de le tuer. Un certain jour, dit-il, un soldat ayant assommé une vipère qui venoit d'être ainsi attirée hors d'un corps-de-garde par un enchanteur, celui-ci parut dans une étrange consternation, la prit, alla l'enterrer avec cérémonie dans un trou, où il plaça un peu de riz et de lait, en expiation de l'injure faite à la race des vipères. Aux yeux de certains hommes le féroce naja est donc un animal sacré.

On sait généralement qu'autrefois les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs et les Romains ont adoré les serpens. A l'exemple des Psylles de Cyrène et des Ophiogènes de Chypre, quelques Égyptiens modernes et certains enchanteurs indiens, prétendent pouvoir dompter, manier et même manger impunément les reptiles de cette espèce. Au Malabar, en particulier, le naja est l'objet d'une sorte de culte. Sa représentation fait l'ornement le plus habituel des pagodes. On lui adresse des prières et des offrandes. Les bramines le conjurent et l'exorcisent, et les bonnes ames lui portent du lait et divers alimens dans les forêts qu'il infeste ou sur les chemins qu'il fréquente. Pendant un séjour que le voyageur Dellon fit à Cananor, un secrétaire du prince fut piqué par un serpent à lunettes. Le prince, effrayé, convoqua une assemblée de prêtres, qui, après avoir exposé au reptile les raisons qui devoient faire attacher un grand prix à la vie du blessé, finirent par le menacer de le brûler vif si la mort n'aban-

donnoit sa proie. Les prières et les menaces restèrent sans effet. La victime succomba, et l'animal que l'on devoit punir fut mis en liberté, après toutefois qu'on lui eut fait des excuses et quantité de profondes révérences.

On donne, chez presque tous les peuples civilisés, le nom d'*aspic* à un serpent à jamais célèbre, parce que sa morsure occasiona la mort de Cléopâtre, cette reine de l'antique Égypte, dont la beauté, la gloire, les amours et la fin déplorable ont occupé les historiens et les poëtes de tous les temps et de toutes les nations.

Personne n'ignore, en effet, que cette illustre princesse, abandonnée de la fortune, qui tant de fois lui avoit souri, commanda qu'on lui apportât un reptile de cette espèce caché parmi des fleurs et des fruits, et se fit piquer par lui, afin que la mort vînt mettre un terme à ses malheurs. Mais après la chute de l'empire romain, quoique l'Égypte conservât encore des traces de la haute renommée de Cléopâtre, et que le nom de l'aspic ne fût prononcé qu'avec une sorte d'effroi par tous les peuples de l'Europe, on ne sût, pendant une longue suite de siècles, quel étoit au juste ce serpent si redoutable, et l'on prit tour à tour pour lui le céraste, la vipère d'Égypte, qu'on a durant si long-temps vendue à Venise pour la fabrication de la thériaque, l'ammodyte et la lébétine. Bruce s'est déclaré pour la première de ces opinions; Forskal pour la dernière; Laurenti, Hasselquist, Daudin et le digne continuateur de Buffon, M. le comte de Lacépède, ont adopté, au contraire, la seconde, qui peut être facilement soutenue; car il paroît bien prouvé que, sous le nom d'*ασπις*, les Anciens connoissoient plusieurs serpens venimeux, originaires d'Égypte.

Il existe donc sur cet objet un nombre considérable d'opinions différentes, et ce n'est que depuis l'expédition des Français en Égypte seulement qu'on connoît la vérité, au moins pour l'aspic dont il a été le plus souvent question.

A cette époque, effectivement, nos savans ont observé dans le Delta une espèce d'ophidien regardé comme innocent par Linnæus et la plupart des erpétologistes, mais signalé cependant comme très-venimeux par le voyageur Forskal. Cet ophidien est appelé *haje* par les habitans, et des travaux récens

ont incontestablement prouvé qu'il est l'aspic véritable des Anciens, lequel n'a jamais habité l'Europe; car le prétendu aspic qui, dans ces dernières années, infestoit la forêt de Fontainebleau et avoit répandu l'alarme dans une grande étendue de pays, n'étoit réellement qu'une simple variété de la vipère commune; et celui des Suédois, leur *æsping*, n'est autre chose que la vipère chersæa ou vipère rouge.

Quoi qu'il en soit, à l'exemple de M. G. Cuvier, et malgré l'autorité de Linnæus, de Forskal, de Hasselquist, qui ont fait de ce reptile une couleuvre; malgré celle de Daudin et du professeur Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'ont rapporté au genre des Vipères, nous rangeons l'*haje* parmi les najas de Laurenti, et il forme, selon nous, la seconde espèce du genre.

L'HAJE ou ASPIC: *Naja haje; Coluber haje*, Linnæus; *Vipera haje*, Daudin. Écailles petites, imbriquées, hexagonales ou losangiques; ventre garni de plus de deux cents plaques entières, et dessous de la queue muni d'une centaine de paires de demi-plaques; cou élargi en arrière d'une manière marquée; teinte générale verdâtre, bardé de brunâtre; taille d'environ deux pieds; la queue occupant près du tiers de la longueur totale.

Forskal nous apprend que lorsqu'on provoque l'haje, il gonfle et étend beaucoup son cou, se redresse, puis s'élance d'un seul bond sur son ennemi. Cette habitude de se redresser, quand on en approche, avoit fait croire aux anciens habitans des terres qu'arrose le Nil, que ce serpent gardoit les champs habités par lui; ils en faisoient, en conséquence, l'emblême de la divinité protectrice du monde. Ils le sculptoient aux deux côtés d'un globe sur le portail de tous leurs temples. Aujourd'hui les jongleurs égyptiens savent, en lui pressant la nuque avec le doigt, le mettre dans une espèce de catalepsie; qui le rend roide et immobile, qui le change, pour ainsi dire, en verge ou en bâton. C'est ainsi qu'au Caire on le montre souvent en public pour de l'argent; mais ce n'est toutefois qu'après l'avoir privé de ses crochets à venin, dont la piqûre détermine des accidens très-fâcheux.

Amis zélés du merveilleux, aussi prompts que nous, pour le moins, à adopter comme vrai tout ce qui sort de l'ordre

habituel des choses, les Anciens ont écrit que le venin de l'aspic, quoique inévitablement mortel, ne déterminoit aucune douleur et entraînoit seulement la perte progressive des forces, que suivoit, sans espoir de réveil, un sommeil léthargique et paisible. Aussi Galien raconte-t-il qu'à Alexandrie en Égypte, pour abréger le suplice des criminels condamnés à mort, on les faisoit piquer à la poitrine par un aspic, ce dont il dit avoir été témoin oculaire, et l'on ne trouvoit pourtant qu'avec beaucoup de peine les traces de la blessure. Dioscoride, en annonçant que les piqûres de l'aspic déterminent sur-le-champ l'obscurcissement de la vue et l'épigastralgie, remarque qu'elles ne sont accompagnées d'aucune tuméfaction locale, et qu'elles sont si fines qu'elles paroissent faites par une aiguille déliée.

Quoi qu'il en soit, au reste, des suites plus ou moins douloureuses de la piqûre de l'aspic des Anciens, il n'en paroît pas moins démontré que le poison de l'haje est d'une extrême violence et beaucoup plus délétère, par exemple, que celui de la vipère d'Europe, auquel il ressemble par sa teinte jaunâtre, par sa transparence et par sa fluidité. Forskal rapporte qu'en ayant pris une gouttelette pour l'introduire dans une incision faite légèrement à la cuisse d'un pigeon, il vit périr, au bout d'un quart d'heure, ce malheureux oiseau dans les convulsions et les vomissemens.

Les moyens à opposer à la morsure de l'haje sont, au reste, les mêmes que ceux que l'on emploie contre la morsure de la vipère, c'est-à-dire, particulièrement la cautérisation par le feu, la potasse à l'alcool, le protochlorure d'antimoine et l'administration des sudorifiques à l'intérieur. (Voyez Vipère.)

Mais des procédés si simples n'ont pas paru suffisans dans tous les temps. Pline a préconisé, dans le cas qui nous occupe, la clématite d'Égypte, l'anis, le lupin et la jusquiame broyée dans du vin. Athénée a parlé des bons effets du suc de citron, et raconte même à ce sujet une anecdote fabuleuse ou un fait mal observé que nous abandonnons aux légendes déjà si riches de la crédulité, avec les assertions de Pline sur l'efficacité du vinaigre ; de Galien sur celle de la thériaque ; d'Aëtius, l'Amydéen, sur les vertus de l'eau de mer et l'application topique de la patience, etc. Nous aimerions autant croire,

avec Aristote, que tous les moyens à tenter sont tout-à-fait inutiles, que de conseiller la plupart de ceux-ci. (H. C.)

NAJAJALA, NIJAGHALA, NIENGHALA. (*Bot.*) Noms sous lesquels Hermann cite, à Ceilan, une plante qu'il prenoit pour un lis, que Linnæus a nommée *gloriosa superba*, et à laquelle on a donné plus récemment le nom de *methonica*, qu'elle porte au Malabar : elle vient dans la famille des liliacées. (J.)

NAJAVARSUK. (*Ornith.*) Voyez NAYAVARSUK. (CH. D.)

NAKHLEH. (*Bot.*) Nom arabe du palmier dattier suivant M. Delile : l'*el-dakar* est l'individu mâle, l'*el-entayeh* est l'individu femelle ; des noms distincts sont donnés à son feuillage, au régime de ses fleurs et à ses fruits. Il en existe plusieurs variétés, désignées aussi sous des noms particuliers recueillis par le même auteur. (J.)

NALABI. (*Bot.*) Nom brame du *neli-tali* des Malabares, *æschynomene indica* de Linnæus. (J.)

NALAGHAS. (*Bot.*) Hermann et Burmann citent sous ce nom une plante graminée de Ceilan, qui a le port d'un roseau et dont les tiges sont employées pour faire des flûtes champêtres. (J.)

NALA-KIRI, NALA-UPPAR. (*Bot.*) Voyez LINGOUM. (J.)

NALALBATHU. (*Bot.*) Plante de Ceilan, qui est un coqueret, *physalis angulata*. (J.)

NALA-TIRTAVA. (*Bot.*) Nom malabare d'un basilic, *ocymum inodorum*, suivant Burmann. (LEM.)

NALCAS. (*Bot.*) Voyez PANKE. (J.)

NALIM. (*Ichth.*) Nom de pays de la lotte. Voy. LOTTE. (H.C.)

NALIMÉ. (*Ichthyol.*) En Sibérie, on donne ce nom à un poisson dont la chair a la saveur de celle de la morue, et qui paroît d'ailleurs se rapprocher de celle-ci pour la forme. (H. C.)

NALLA-APPELLA. (*Bot.*) Second nom malabare de l'*appel*, qui est le *premna integrifolia*. (J.)

NALLA-MULLU. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, du *mogorium multiflorum*. (J.)

NALUGU. (*Bot.*) L'arbrisseau cité par Rhéede sous ce nom malabare, avoit été réuni par Linnæus à son *aralia chinensis* : nous le croyons plutôt congénère de l'*aquilicia*, genre Méliacé, à cause de son ovaire libre. (J.)

NAMA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalés, de la famille des *convolvulacées*, de la *pentandrie digynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, à cinq divisions; une corolle tubulée ; le limbe à cinq découpures ; cinq étamines à peine saillantes; les anthères réniformes, à deux lobes ; un ovaire supérieur ; deux styles ; les stigmates obtus ; une capsule oblongue, presque à deux loges, à deux valves ; les semences nombreuses, très-petites, attachées sur un réceptacle plan, au milieu d'une cloison parallèle aux valves, formée par les bords recourbés de ces mêmes valves.

NAMA DE LA JAMAÏQUE : *Nama Jamaïcensis*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 184 ; Gærtn., tab. 44 ; Brown, *Jam.*, tab. 18, fig. 2. Plante herbacée, dont les tiges sont diffuses, couchées, un peu velues, garnies de feuilles ovales, pétiolées, alternes, distantes, étroites à leur base, élargies et arrondies au sommet, courantes sur des pétioles très-courts. Les fleurs, axillaires, solitaires, quelquefois au nombre de deux ou trois, ont le calice partagé en cinq divisions profondes, ciliées, lancéolées, aiguës ; la corolle tubulée ; le limbe à cinq petites dents aiguës. Le fruit est une capsule oblongue, marquée, des deux côtés, d'un sillon longitudinal, bivalve, à deux loges. Cette plante croît à la Jamaïque.

NAMA A FEUILLES D'ORIGAN : *Nama origanifolia*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 3, pag. 130, tab. 218. Ses tiges sont touffues, ascendantes ou renversées; longues de cinq à sept pouces, rameuses, blanchâtres et pubescentes, un peu ligneuses ; les rameaux presque fasciculés ; les feuilles alternes, médiocrement pétiolées, oblongues, obtuses, très-entières, en coin à leur base, hérissées, pubescentes, blanchâtres en-dessous : les fleurs terminales, géminées, ternées ou quaternées, ayant le calice pileux, à divisions profondes, linéaires ; la corolle blanche, un peu plus longue que le calice ; l'ovaire pubescent ; la capsule oblongue, un peu comprimée, pubescente, recouverte par le calice, à deux loges, à deux valves ; les semences oblongues. Cette plante croît dans la Nouvelle-Espagne.

NAMA ONDULÉ : *Nama undulata*, Kunth., *l. c.* Plante herbacée, d'une odeur forte : elle a sa racine fusiforme ; ses tiges

tombantes, velues, pubescentes, blanchâtres, longues de six à sept pouces; les feuilles éparses, sessiles, rapprochées, lancéolées, un peu aiguës, rétrécies à leur base, ondulées et entières à leurs bords, hispides et pubescentes à leurs deux faces, blanchâtres en-dessous; les fleurs fasciculées à l'extrémité des rameaux; le calice pileux à découpures obtuses, en spatule au sommet : la corolle violette, pubescente en dehors; une capsule oblongue, presque tétragone, de la grosseur d'un grain de froment. Cette plante croît dans les décombres, aux environs de Mexico. (Poir.)

NAMAQUA. (*Ornith.*) Bonnaterre a décrit sous cette seule dénomination, pag. 204 de son Tableau ornithologique de l'encyclopédie, l'espèce 17.e de son 38.e genre, c'est-à-dire la gelinotte ou ganga des Namaquois, *tetrao namaqua*, Gmel. (Ch. D.)

NAMBOK. (*Bot.*) Un des noms japonois du camphrier, *laurus camphora*, selon Kæmpfer. (J.)

NAM-CHO. (*Bot.*) C'est en Cochinchine le nom d'un champignon que l'on trouve dans les haies et que Loureiro croit être le *phallus impudicus*, Linn., mais qui en diffère par son indusium réfléchi et réticulé. Il est d'une grandeur médiocre, oblong, velu, aqueux, blanchâtre, fétide, éphémère; son stipe épais, droit, solide, porte un chapeau subovale pendant, rougissant, lisse inférieurement, celluleux supérieurement. Le *phallus dæmonum* (Rumph., *Amb.*, 1, p. 20, tab. 56, fig. 7), paroît être cette plante de Loureiro. La figure de Rumphius représente une espèce très-différente du *phallus impudicus*, Linn., mais très-voisine du *phallus indusiatus*, Vent. (*hymenophallus dæmonum*, Fries, *Mycol.*, 2, p. 283) : elle est caractérisée par son chapeau libre, ovale, réticulé, ouvert, gris-cendré, et par sa chemise ou indusium, lâche, réticulaire, à mailles très-petites. Elle se rencontre dans les Indes orientales, soit dans les bois, soit dans les jardins, dans les lieux humides, ombragés, sablonneux, pendant les temps de pluie. L'odeur extrêmement fétide qu'elle répand, lui a valu le nom de phallus des diables, que lui a donné Rumphius. (Lem.)

NAM-CUC. (*Bot.*) C'est en Cochinchine le nom d'un champignon qu'on y trouve dans les bois et les haies, que Lou-

reiro donne pour une espèce de *lycoperdon* (*lyc. lamellatum*), et qui, par sa propre description, en est différent. Ce champignon se rencontre sur les arbres; il est sessile, adhérant par des radicules fibrilliformes, du diamètre de deux pouces, irrégulier, hémisphérique, glabre, solide, inodore, d'un brun rougeâtre : il est composé intérieurement de lamelles charnues, noires, fortement adhérentes; ce qui semble annoncer une structure analogue à celle du genre *Pisolithus*. (Lem.)

NAM-CUI. (*Bot.*) Voyez Nam-mouc. (Lem.)

NAM-CUT-BOI. (*Bot.*) Voyez *Clavaire pilon* à l'article Clavaires. (Lem.)

NAM-DÉE. (*Bot.*) En Cochinchine c'est le nom d'un champignon dont on fait usage pour la table, et que Loureiro donne pour l'*agaricus deliciosus*, Linn. Ce même champignon se trouve en Chine et y porte le nom de *hiam-xuen*. (Lem.)

NAMIDOU. (*Bot.*) Nom brame du *kara-angolam* des Malabares, qui est une espèce d'*alangium* dans la famille des myrtées. (J.)

NAM-JUA. (*Bot.*) Voyez Nam-mouc. (Lem.)

NAM-MEO. (*Bot.*) Voyez Mo-lh. (Lem.)

NAM-MOUC. (*Bot.*) C'est le nom en Cochinchine, selon Loureiro, du *boletus suberosus*, Linn., indiqué aussi au Japon par Thunberg.

Nam-jua seroit celui du *boletus igniarius;* on le trouve sur les troncs des *pandanus*.

Nam-cui, le *boletus versicolor,* Linn., retrouvé au Japon par Thunberg.

Le Nam-xoi est le *boletus canalium*, Lour., qu'on trouve dans les conduits d'eau en bois qui servent de gouttière aux maisons. Il est petit, blanchâtre, glabre, à stipe grêle, long, réfléchi; le chapeau entier, ombiliqué, lisse, visqueux, offre des pores anguleux, ouverts, ceux des bords plus petits. (Lem.)

NAM-NAM. (*Bot.*) Voyez Lammut. (J.)

NAMOME, SOONI. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, d'une lampourde, *xanthium orientale*. (J.)

NAM-RACH. (*Bot.*) Voyez Nam-tram. (Lem.)

NAM-RAN DES COCHINCHINOIS. (*Bot.*) C'est un cham-

pignon que Loureiro place dans le genre *Clathrus*, qu'il nomme *clathrus campana*, et qui paroît étranger à ce genre; il devra probablement en former un lorsqu'il sera mieux connu. Il est terrestre, grand, nu, très-blanc; son pied ou stipe est haut de trois pouces, droit, épais; son chapeau est conique ou en forme de cloche, de deux pouces de diamètre ou de hauteur, tronqué à sa base et trés-ouvert, marqué en-dessus de cannelures régulièrement disposées en façon de sautoir; le stipe est entouré à son extrémité supérieure par un anneau redressé, qui peut-être adhéroit au chapeau dans son jeune âge. Ce champignon se corrompt promptement en répandant une odeur fétide. (Lem.)

NAM-TRAM. (*Bot.*) Champignon de la Cochinchine, naturellement amer, et que cependant on y mange après lui avoir enlevé son amertune en le faisant bouillir : son usage est salutaire. C'est l'*helvella amara*, Lour., qu'on recueille aux pieds des arbres, et le plus souvent sur les mélaleuca : cette helvelle, d'une grandeur médiocre, est stipitée; son stipe est blanc; son chapeau, orbiculaire, un peu coriace, épais, lisse des deux côtés, renflé dans le milieu, blanc en-dessus, d'un jaune brun en-dessous.

Le *nam-rach* est une autre espèce de ce genre, qui n'est pas l'*helvella mitra*, Linn., comme le croit Loureiro; mais probablement une espèce nouvelle. (Lem.)

NAM-XOI. (*Bot.*) Voyez Nam-mouc. (Lem.)

NANA. (*Bot.*) Nom brésilien de l'ananas, suivant Marcgrave : c'est le *nanas* de Thevet, Daléchamps et Clusius (voyez aussi Leman et Jajana). Il est nommé *nana spinas* à Saint-Domingue, suivant Desportes : c'est le *nanay* de Sumatra, cité par Marsden. (J.)

NANACHUE. (*Bot.*) Voyez Anazue. (J.)

NANAL. (*Bot.*) A Pondichéry on nomme ainsi, suivant Cossigny, une espèce de roseau dont les Indiens emploient la tige en forme de plume. (J.)

NANALLOU. (*Bot.*) Nom caraïbe, cité par Surian, de quelques grenadilles, *passiflora punctata*, *passiflora rotundifolia*. (J.)

NANARI, NANARIUM. (*Bot.*) Rumph décrit sous ces noms un arbre de l'Inde, que Loureiro cite comme une es-

pèce de son genre *Pimela*, et Willdenow réunit ce *pimela* au *canarium* de Rumph et de Linnæus, qui est dans la famille des térébintacées. (J.)

NANAROUA. (*Bot.*) Nom caraïbe, cité par Surian, d'une fougère de Saint-Domingue, *polypodium repens* de Swartz. (J.)

NANAS. (*Bot.*) Synonyme d'ananas aux Antilles. Voyez NANA. (LEM.)

NANBAN-KIWI. (*Bot.*) Kæmpfer dit que le coracan, plante céréale, *eleusine coracana*, est ainsi nommé dans le Japon. (J.)

NANCA. (*Bot.*) Nom d'une espèce de jaquier, *artocarpus*, dans l'île de Luçon, suivant Camelli cité par Rai : c'est le *nanguas* des Espagnols de l'Inde, cité dans le petit Recueil des voyages. (J.)

NANDAPOA. (*Ornith.*) L'oiseau décrit sous ce nom par Buffon à la suite du jabiru, et qui a été regardé par Sonnini comme identique avec le *cangvi* de d'Azara, n.° 344, est l'*ibis nandapoa* de M. Vieillot. Voyez ce qui en a été dit dans ce Dictionnaire en traitant des genres IBIS et JABIRU, tom. XXII, p. 426; et tom. XXIV, p. 63 et suiv. (CH. D.)

NANDIA VETOU. (*Bot.*) Arbrisseau de Pondichéry, *nerium coronarium*, que les Brames cultivent dans leurs jardins, suivant Cossigny, pour l'ornement de leurs pagodes : il porte une touffe de fleurs blanches sans odeur. (J.)

NANDI-ERVATAM. (*Bot.*) Rhéede cite ce nom malabare pour le *mogorium acuminatum* ou *nyctanthes acuminata* de Burmann. (J.)

NANDIN, NANDSJOKS, NATTER. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, d'un arbrisseau du Japon, dont Thunberg a fait son genre *Nandina*, qui appartient à la famille des berbéridées. (J.)

NANDINE, *Nandina*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *berbéridées*, de l'*hexandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à plusieurs folioles imbriquées sur six rangs ; six pétales, autant d'étamines ; les anthères presque sessiles, un ovaire supérieur ; un style court ; une baie sèche, globuleuse ; deux semences.

Nandine domestique : *Nandina domestica*, Thunb., *Flor. Jap.*, 147; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 261; *Bot. Mag.*, t. 1109; Banck, *Icon.;* Kæmpf., tab. 13, 14. Arbrisseau d'environ six pieds, dont les tiges sont glabres; les rameaux garnis de feuilles alternes, pétiolées, plusieurs fois ailées; les pinnules opposées; les folioles entières, sessiles, lancéolées, acuminées; d'autres ternées à l'extrémité d'un pédicelle. Les fleurs, disposées en une ample panicule lâche, terminale, ont : le calice divisé en plusieurs folioles imbriquées sur plusieurs rangs; la corolle plus longue que le calice; les anthères alongées; le style court, trigone, terminé par un stigmate simple et trigone. Le fruit est une baie sèche, de la forme et de la grosseur d'un pois, placée sur un réceptacle globuleux et ponctué, renfermant deux semences hémisphériques. Cette plante croît au Japon. (Poir.)

NANDIROBA. (*Bot.*) Voyez Nhandiroba et Févillé. (J.)

NANDJOKS. (*Bot.*) Voyez Nandin. (Lem.)

NANDU ou NANDOU; *Rhea*, Briss. et Lath. (*Ornith.*) On a déjà parlé de cet oiseau au mot Autruche de Magellan, tom. III, p. 331; et, comme Molina avoit exposé dans son Histoire naturelle du Chili, p. 241 de la traduction françoise, qu'il y étoit appelé *cheuque*, on a dit, sous ce mot, qu'on auroit proposé de l'adopter pour terme générique, si déjà M. Vieillot n'avoit consacré, dans notre langue, à ce nouveau genre le nom de *nandu*, que d'Azara, n.° 339, annonce être employé, ainsi que celui de *churi*, par les habitans du Paraguay pour désigner le même oiseau. C'est donc ici qu'on va en faire connoître les caractères et les mœurs.

Quoique M. Cuvier, dans son Règne animal, se borne, comme Linnæus, à donner à cet oiseau la dénomination latine et spécifique de *struthio rhea;* il avoue, qu'attendu l'existence de trois doigts en avant, on pourroit en former un genre distinct du *struthio camelus*, qui n'a que deux doigts, placés de la même manière. Les autres caractères n'offrent que des différences peu importantes.

La seule espèce, *rhea americana*, dont ce genre se compose, est beaucoup plus petite que l'autruche d'Afrique; et comme elle n'a été trouvée qu'en Amérique, où elle habite diverses contrées, on croit que la dénomination de

nandu ou *autruche d'Amérique* seroit préférable à celles d'autruche bâtarde, autruche de Magellan, autruche d'Occident, autruche de la Guiane, dont la première ne peut évidemment convenir, dont la seconde est trop restreinte, et dont la dernière présente une idée fausse, puisque cet oiseau ne se trouve pas dans la Guiane. Mais, si l'on adopte le genre *Nandu*, il faut abandonner entièrement la dénomination d'autruche.

Les nandus, auxquels il n'est pas nécessaire, quant à présent, d'appliquer un nom spécifique, ont environ cinquante-sept pouces de hauteur; leur bec, droit et court, est déprimé; sa pointe est obtuse et onguiculée; la langue est grosse et courte; les narines sont placées sur le côté et au milieu de la mandibule supérieure; les pieds sont longs et robustes; les jambes sont charnues et ne sont emplumées qu'à leur partie supérieure; ils n'ont point de queue; les plumes, foibles et décomposées, sont d'un gris blanc et plombées sur le dos; celles de la tête, serrées et rudes comme des crins, sont noirâtres; une ligne de cette dernière couleur descend le long de la nuque du mâle. Les ailes, impropres au vol, se terminent par un éperon de six lignes de longueur.

Les femelles sont un peu plus petites que les mâles, et ont moins de noir à l'origine du cou.

Ces oiseaux ne pénètrent jamais dans les bois; les plaines découvertes sont les seuls lieux où on les trouve. Ils vont ordinairement par paires, et quelquefois en troupes assez nombreuses, mais seulement dans les contrées où on ne les chasse pas; car, dans celles où ils sont poursuivis, ils fuient de si loin et leur course est si rapide qu'on ne peut que très-difficilement les atteindre, même avec d'excellens chevaux. Les chasseurs qui parviennent à les arrêter avec une sorte de collet, formé de trois pierres grosses comme le poing, et attachées par des cordes à un centre commun, doivent encore avoir attention d'éviter leurs ruades. Les nandus étendent leurs ailes en arrière lorsqu'ils courent, et pour tourner et tâcher de mettre les chasseurs en défaut par des crochets, ils ouvrent une aile et la présentent au vent.

Quand ils sont tranquilles, leur démarche est grave, leur

cou élevé et leur dos arrondi; ils coupent l'herbe dont ils se nourrissent. A l'époque de leurs amours, c'est-à-dire au mois de Juillet, les mâles poussent des gémissemens qui ressemblent à ceux des vaches. Leur nid consiste en un creux large, mais peu profond, qui est pratiqué naturellement en terre, et dans lequel ils apportent quelquefois un peu de paille. Les œufs, d'un blanc jaunâtre et dont la surface est très-lisse, ont cinq pouces et plus de diamètre, ils sont de la même grosseur aux deux bouts; un seul nid en contient quelquefois soixante-dix à quatre-vingts, et M. d'Azara pense que c'est le produit de plusieurs femelles du même canton; mais il ajoute, comme un fait certain, qu'un seul individu, qu'on dit être le mâle, couve les œufs et se charge de conduire et de protéger les petits. On prétend aussi que le mâle sépare quelques œufs, qu'il casse au moment où les petits éclosent, afin que les insectes qui s'y réunissent leur servent de pâture aux premiers momens de leur existence. Les jeunes nandus que l'on nourrit dans les maisons, ne tardent pas à devenir familiers; ils entrent dans les divers appartemens et marquent beaucoup de curiosité; ils se promènent aussi dans les rues, et quoique souvent ils s'écartent beaucoup dans la campagne, ils retournent au logis, où on leur donne du pain, du grain et d'autres nourritures : ils avalent aussi des petites pierres et même les morceaux de métal qu'ils rencontrent. La chair des jeunes est tendre et d'assez bon goût. Ces oiseaux, qui paroissent ne jamais boire, sont de bons nageurs, et traversent les rivières et les lagunes même sans être poursuivis.

Les habitans du Paraguay dépouillent le cou et une partie de la poitrine des nandus, et après avoir assoupli la peau et l'avoir cousue, ils en font des bourses; ils envoient en Espagne les pennes des ailes, dont les barbes sont désunies, pour en faire des panaches et des houssoirs. Les tuyaux ne peuvent servir pour l'écriture, mais on les teint en incarnat ou en bleu; on les coupe en petites bandelettes, et on en fait des fouets. (Ch. D.)

NANGUAS. (*Bot.*) Voyez Nanca. (J.)

NANGUER ou NANGUEUR. (*Mamm.*) Une espèce d'antilope (*antilope dama*), observée par Adanson au Sénégal, a

été décrite par lui sous ce nom. M. Cuvier la regarde comme étant le *dama* des Anciens, et le *steenbok* ou bouquetin du cap de Bonne-Espérance de Forster. Voy. Antilope. (Desm.)

NANI. (*Bot.*) Les Portugais de la côte malabare donnent ce nom, suivant Rhéede, au *vetagadou* de ce pays, qui est un arbrisseau, nommé par M. de Lamarck *adelia*, dans la famille des euphorbiacées. Les Brames nomment de même le *mal-naregam* du Malabar, *limonia monophylla* de Linnæus, maintenant genre distinct sous le nom d'*atalantia* dans la famille des aurantiacées.

Rumph, dans son *Herb. Amboin.*, cite un autre *nani*, grand arbre de l'île d'Amboine, qu'il croit être un *metrosideros*, et que par suite Adanson a rangé dans sa famille des myrtes: il ne peut y être rapporté, parce que, suivant la figure de Rumph, le fruit est absolument dégagé du calice, et que, dans les myrtées, le calice est toujours adhérent: les vrais rapports de ce nani ne sont pas encore déterminés. (J.)

NANI-FINANGO. (*Bot.*) Nom japonois de la calebasse. (Lem.)

NANI-HUA. (*Bot.*) Nom indien, cité par Rumph, d'un arbre que Loureiro croit congénère de son *baccaurea*, genre ayant quelques caractères des euphorbiacées, mais peut-être distinct par son fruit charnu et bon à manger. (J.)

NANKA, NANKO. (*Bot.*) Voyez Nanca. (Lem.)

NANKIN-SUGI. (*Bot.*) Nom japonois, cité par Kæmpfer, d'un genévrier, *juniperus barbadensis*. (J.)

NANODEA. (*Bot.*) Genre que l'on trouve dans Gærtner fils (tab. 225), qui est le *balexerdia* de Commerson. (Poir.)

NANSCHERA-CANSCHABU. (*Bot.*) Petite plante du Malabar, qui paroît être une espèce de *torenia*. (J.)

NANSJERA-PATSJA. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, d'une asclépiade, *asclepias alexicaca* de Jacquin. (J.)

NANSOO, KARES-NO-FISIAKU. (*Bot.*) Noms japonois d'un gouet, *arum triphyllum*, suivant Thunberg, qui cite encore ceux de *jamma konjakf* et *asomi*, qu'on retrouve dans Kæmpfer. (J.)

NANTI. (*Bot.*) Nom égyptien du pavot, cité par Adanson. (J.)

NANTILLE ou NENTILLE. (*Bot.*) Noms vulgaires el1 lentille. (L. D.)

NANTOR. (*Bot.*) Le cresson alenois (*lepidium sativum*, Linn.; *thlaspi sativum*, Crantz.) porte ce nom dans quelques cantons. (L. D.)

NANTOU. (*Bot.*) Nom que porte à Madagascar, suivant Rochon, le bois de natte, *imbricaria* de Commerson, réuni plus récemment au genre *Mimusops*, dans la famille des sapotées. (J.)

NAOURKOU. (*Bot.*) Chez les Nubiens, au rapport de M. Delile, on nomme ainsi son *buchnera hermonthica*, qui croît dans l'Égypte supérieure, aux environs d'Erment, dit *hermontis* chez les Anciens. (J.)

NAPAN. (*Ornith.*) L'oiseau que les Syriens nomment ainsi, selon Aldrovande, est l'aigle doré ou grand aigle, *falco chrysaëtos*, Linn. (Ch. D.)

NAPAUL. (*Ornith.*) Cet oiseau, que M. Temminck appelle *napal*, dans son Histoire générale des gallinacés, tome 2, in-8.°, p. 349, est le *faisan napaul* ou *cornu*, dont la description se trouve au tome XVI de ce Dictionnaire, pag. 158. (Ch. D.)

NAPECA. (*Bot.*) Nom cité par Belon d'un arbre qui appartient au genre Jujubier: c'est peut-être le *ziziphus napeca*. Le *nabca* des Égyptiens, mentionné par Prosper Alpin, est la même espèce ou une espèce congénère. Voyez Nabq. (J.)

NAPÉE, *Napæa*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *malvacées*, de la *monadelphie polyandrie*, dont le caractère essentiel consiste dans un calice simple, campanulé, à cinq divisions; cinq pétales; un grand nombre d'étamines; un ovaire supérieur; cinq ou dix styles distincts ou réunis en un seul; les stigmates en tête; dix capsules monospermes réunies en une.

Ce genre est si peu distingué des *sida*, qu'il a été réuni, avec assez de raison, par Cavanilles; cependant M. de Jussieu a cru devoir le conserver, en observant que dans le *napæa* le calice est très-élargi à sa base, que les pétales ne sont point obliques, ni les pédoncules articulés comme dans les *sida*.

Napée glabre: *Napæa lævis*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, t. 579, fig. 1, *Sida napæa*, Cavan., *Diss.*, 5, tab. 132, fig. 1; Herm., *Lugdb.*, tab. 23. Cette plante pousse de grosses et longues

racines charnues, et des tiges droites, nombreuses, hautes de sept à huit pieds, glabres, cylindriques; les feuilles sont alternes, pétiolées, en cœur, presque palmées, à découpures lancéolées, très-aiguës, glabres, dentées; de petites stipules lancéolées, caduques; les pédoncules axillaires et terminaux, chargés de plusieurs fleurs pédicellées, ayant le calice campanulé, presque globuleux, divisé à son orifice en cinq, quelquefois six ou sept dents aiguës; la corolle blanche; cinq pétales ouverts, concaves, terminés en une pointe très-fine; les étamines réunies en un tube un peu velu, libres vers le sommet. Le nombre des styles varie de cinq à dix. Le fruit est globuleux, composé de dix capsules monospermes, s'ouvrant au sommet en deux portions en forme de bec; les semences sont noirâtres, réniformes, aiguës à leur sommet.

Cette plante est originaire de la Virginie. On la cultive au Jardin du Roi; elle peut très-bien se conserver en pleine terre, et multiplie avec beaucoup de vigueur: il faut seulement avoir la précaution de couvrir, pendant l'hiver, ses racines, de litière, afin de les garantir des fortes gelées. Quoique peu recherchée jusqu'à présent, elle mérite cependant une attention particulière. Ses feuilles, dans leur jeunesse, préparées comme les épinards, fournissent un très-bon aliment; elles sont douces, mucilagineuses, d'une saveur assez agréable, très-substantielles, propres à entrer dans le régime des personnes sujettes aux grandes constipations et aux maux de reins. Ses racines ont les mêmes propriétés que celles de la guimauve; elles fournissent pour le moins autant de mucilage. On retire, dans les Indes, des fibres de ses tiges une filasse propre à faire de la toile.

Napée rude: *Napæa scabra*, Linn., *Syst.; Napæa dioica*, Linn., *Sp. pl.;* Lamk., *Ill. gen.*, tab. 679, fig. 2; Ehret., *Pict.*, 7, fig. 1. Cette espèce, très-ordinairement dioique, se distingue de la précédente, par ses feuilles plus profondément découpées, hérissées et velues à leur face inférieure, ainsi que toutes les autres parties de la plante. Les fleurs sont terminales, nombreuses, disposées en un corymbe serré; le pédoncule commun est environné à sa base de deux feuilles en forme d'involucre: le calice urcéolé, à cinq petites dents; la corolle blanche, un peu plus petite que dans l'espèce pré-

sédente, à cinq ou sept pétales; l'ovaire globuleux, strié, surmonté de dix styles, renflés à leur sommet. Cette plante croît dans la Virginie. On la cultive au Jardin des plantes. (Poir.)

NAPEL. (*Bot.*) C'est un aconit, *aconitum napellus*, qui passe pour un poison assez actif (voyez Aconit). C. Bauhin cite encore un *napellus Moysis*, qui est l'*aconitum anthora*. (J.)

NAPHTALINE. (*Chim.*) Substance qui a été découverte en Angleterre dans le produit de la distillation de la houille, et qui a été étudiée par le docteur Kidd.

Préparation.

On fait passer la vapeur du goudron de houille dans un tube de fer rouge de feu : on obtient, 1.° un liquide aqueux d'une odeur ammoniacale; 2.° un liquide brun foncé ayant l'aspect du goudron.

On distille dans une cornue avec précaution le liquide brun foncé : on obtient : 1.° un liquide ayant l'apparence d'une huile; 2.° un liquide ayant l'apparence de l'eau; 3.° la naphtaline, sous la forme de légers flocons cristallisés.

a) *Propriétés physiques.*

Lorsqu'on expose la naphtaline à l'action de la chaleur, elle se fond et bout à 200^d. Si alors on cesse de la chauffer, elle conserve sa liquidité jusqu'à 82^d, où elle commence à se congeler. Elle n'est complétement solide qu'à 76,6. Elle présente alors une masse composée de lames blanches, légèrement flexibles, ayant l'aspect de l'argent et une densité plus grande que celle de l'eau.

La naphtaline s'évapore aux températures ordinaires de l'air, mais plus lentement que le camphre : dans des circonstances où ½ grain de camphre est évaporé complétement en 18 heures, il faut plus de 96 heures pour l'évaporation complète de ½ grain de naphtaline.

La vapeur de la naphtaline a une odeur analogue à celle du narcisse : cette vapeur, condensée rapidement, est sous la forme de poudre; tandis que, condensée lentement, elle est sous la forme de cristaux.

Elle cristallise ordinairement en plaques rhombes, dont le plus grand angle est de 100 à 105^{d}; quelquefois elle est en lames hexagonales.

Elle a une saveur piquante.

b) *Propriétés chimiques observées dans des cas où la naphtaline ne s'altère pas.*

Elle n'est ni acide ni alcaline au tournesol et au curcuma.

Elle est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante. Celle-ci, en refroidissant, devient laiteuse. Si alors on la filtre, on observe que l'eau a déposé, après un repos de quelques heures, de petits cristaux de naphtaline. La naphtaline, mise dans un matras à long col avec de l'eau qu'on porte à l'ébullition, se volatilise et se condense en belles lames dans le col du matras.

Elle est très-soluble dans l'alcool et l'éther, même à froid. Une partie de naphtaline, dissoute dans 4 parties d'alcool bouillant, forme une solution qui se prend en masse par le refroidissement. L'eau la précipite de l'alcool.

Elle est soluble dans l'huile d'olive et dans l'huile de térébenthine.

Elle est soluble dans les acides acétique et oxalique, surtout à chaud. Ces acides prennent une légère couleur d'œillet.

Elle est peu soluble dans l'acide hydrochlorique chaud, qu'elle colore en pourpre : il est probable que la naphtaline s'altère.

Elle ne se combine point avec les dissolutions de potasse et d'ammoniaque.

c) *Propriétés chimiques observées dans les cas où la naphtaline est altérée.*

L'acide sulfurique chaud la noircit; la liqueur noire, étendue d'eau, ne précipite pas.

L'acide nitrique bouillant la décompose, il se dégage de l'acide nitreux, et la liqueur dépose par le refroidissement des aiguilles groupées en étoiles.

Elle est difficile à enflammer; mais, dès qu'elle a commencé à brûler, la combustion est rapide et il se produit une fumée très-abondante.

Lorsqu'on allume une mèche de coton plongée dans la naphtaline fondue et suffisamment chaude, on voit la vapeur de la naphtaline cristalliser autour de la mèche en lames épaisses, transparentes et fort distinctes. L'acide benzoïque et le camphre, soumis à la même épreuve, se comportent différemment : le premier cristallise en aiguilles groupées en étoiles, et le camphre se congèle en globules qui ont l'aspect des stalagmites.

On ignore quelle est la composition de la naphtaline : cette substance ne seroit-elle pas identique ou analogue à celle qu'on obtient en faisant passer l'alcool et l'éther dans un tube de porcelaine rouge de feu? (Ch.)

NAPHTE. (*Min.*) Voyez Bitume naphte. (B.)

NAPHTE. (*Chim.*) On donne ce nom à un bitume liquide, transparent, incolore ou légèrement coloré en jaune, d'une odeur particulière, qu'on trouve dans la nature.

Préparation du naphte pur.

Le naphte contient au moins deux substances distinctes : l'une incolore, volatile; l'autre colorée et fixe, ou moins volatile que la première. Pour les séparer, on prend le produit de la distillation du naphte et on le soumet à de nouvelles distillations, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un produit qui présente un terme d'ébullition invariable pendant tout le temps que dure la vaporisation, et dont les différentes fractions du produit aient la même densité. Quand on est parvenu à ce but, on considère le produit comme du *naphte pur*. C'est en soumettant à ce genre d'épreuve le naphte d'Amiano que M. Th. de Saussure a préparé un liquide auquel il a reconnu les propriétés suivantes :

Composition.

D'après M. Th. de Saussure, il est formé en poids de

carbone.......... 87,60
hydrogène........ 12,40.

Il ne diffère donc de l'hydrogène percarburé que par un léger excès de carbone.

Propriétés physiques.

Le naphte pur est liquide, transparent et incolore.

Il est peu sapide, peu odorant.

Sa densité est de 0,758 à 19^{d}.

Il entre en ébullition à 85^{d},5; la densité de sa vapeur est 2,833.

Propriétés chimiques du naphte pur dans les cas où il ne s'altère pas.

La lumière et l'air froid ne l'altèrent pas : il paroît en être de même des acides minéraux, de la potasse et de la soude.

Il est insoluble dans l'eau.

Il est sans action sur le potassium et sur le sodium, c'est pourquoi on l'emploie pour conserver ces métaux.

Il dissout $\frac{1}{8}$ de son poids d'iode.

Il dissout $\frac{1}{12}$ de son poids de soufre quand il est bouillant. La solution laisse déposer par le refroidissement de belles aiguilles de soufre.

Il dissout, quand il est bouillant, $\frac{1}{15}$ de son poids de phosphore. La solution dépose d'abord une portion de phosphore sous la forme de gouttes et de poussière; l'autre portion se dépose au bout de quelques jours sous la forme de prismes.

L'éther hydratique, les huiles grasses et les huiles essentielles le dissolvent à froid en toutes proportions.

Il en est de même de l'alcool absolu; mais l'alcool à 41^{d} et l'alcool à 36, à la température de 12^{d}, n'en dissolvent que $\frac{1}{5}$ et $\frac{1}{8}$ de leur poids.

Le camphre, et surtout la poix résine, y sont très-solubles.

Le naphte pur ne dissout à froid que très-peu de cire; à chaud il la dissout en toutes proportions.

Il dissout à peine $\frac{1}{100}$ de laque en écaille et de copal brut.

A froid, quand on met du caoutchouc dans du naphte, il n'y a qu'une très-petite portion du caoutchouc qui est dissoute : celle qui ne l'est pas, se gonfle de manière à devenir trente fois plus volumineuse que le caoutchouc. A chaud, le naphte a plus d'action : cependant il faut remarquer qu'on

ne peut y dissoudre complétement une quantité donnée de caoutchouc.

Le succin, la gomme, l'amidon, le sucre, sont insolubles dans le naphte.

Propriétés chimiques du naphte pur dans les cas où il s'altère.

Quand on le fait passer en vapeur dans un tube de porcelaine rouge de feu, il se décompose, 1.° en hydrogène carburé; 2.° en huile brune, qui est mêlée de charbon et d'une portion de naphte qui a échappé à la décomposition; 3.° en un charbon très-dense, doué de l'éclat métallique.

L'huile brune, exposée à 35^d, fournit un sublimé cristallisé en lames rhomboïdales, qui paroît avoir beaucoup d'analogie avec la naphtaline.

Le naphte brûle facilement : sa flamme est blanche; il se produit beaucoup de noir de fumée pendant cette combustion.

Quand on fait passer du chlore dans le naphte, on obtient de l'acide hydrochlorique et une huile dont la liquidité, l'inflammabilité et la solubilité sont un peu moindres que celles du naphte pur. (Ch.)

NAPIMOGA, *Napimoga*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *rosacées*, de l'*icosandrie trigynie*, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, en coupe à sa partie inférieure, partagé en six divisions au sommet; six pétales velus en-dessous, attachés autour d'un disque qui couvre l'ovaire; dix-huit étamines; un ovaire adhérent avec le fond du calice; trois styles; les stigmates obtus. Le fruit inconnu.

Napimoga de la Guiane: *Napimoga guianensis*, Aubl., *Guian.*, tab. 237; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 484. Arbre d'environ vingt-cinq pieds, dont l'écorce est roussâtre, ridée et gercée; le bois blanchâtre, peu compact; ses rameaux sont garnis de feuilles alternes, ovales, lisses, dentées, terminées en pointe mousse, à pétiole grêle, très-court, et deux stipules caduques; les fleurs sont axillaires; les pédoncules grêles, chargés de fleurs sessiles, distantes, munies chacune d'une petite écaille. Leur calice est petit, concave, arrondi à sa base, en forme de coupe; la corolle verdâtre; les pétales sont

ovales, velus en-dessous, attachés par un onglet autour d'un disque qui recouvre l'ovaire ; les dix-huit étamines sont rangées sur le disque ; les filamens plus courts que la corolle ; les anthères ovales, à deux loges. Cet arbre croît à la Guiane, dans les forêts, non loin de la rivière de Sinnamari. (Poir.)

NAPOLÉONE, *Napoleona.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions, écailleux à sa base ; une corolle double ; l'extérieure monopétale, plissée ; chaque pli formé par une ligne subulée : l'intérieure découpée, jusque vers son milieu, en plusieurs lanières égales, en forme d'étoiles ; cinq filamens pétaliformes, munis de deux anthères ; un ovaire inférieur ; un style court ; le stigmate pelté ; une baie sphérique, uniloculaire, polysperme.

Napoléone impériale : *Napoleona imperialis*, Palis. Beauv., Flore d'Oware et de Benin, vol. 2, pag. 30, tab. 68. Arbrisseau d'une grande élégance, remarquable par ses grandes et belles fleurs, qui feroit, s'il pouvoit être cultivé en France, un des plus beaux ornemens de nos bosquets. Sa tige est haute de sept à huit pieds, divisée en rameaux glabres, alternes, garnie de feuilles médiocrement pétiolées, alternes, ovales, oblongues, entières, ou quelquefois munies, vers leur sommet, de deux ou trois dents irrégulières, longues de six pouces, aiguës ; les pétioles sont épais et courts ; les fleurs sessiles, latérales ou axillaires, d'un beau bleu, avec un reflet violet, rapprochées par bouquets, ayant le calice garni à sa base de plusieurs petites écailles arrondies ; la corolle insérée sur le calice ; les étamines placées sur la corolle intérieure ; les filamens en forme de pétales, élargis, réunis à leur base, repliés sur eux-mêmes, rapprochés au sommet, comme les branches d'une couronne, tronqués, portant chacun deux anthères distinctes, à deux loges ; l'ovaire renfermé dans la base du calice ; le stigmate pelté, à cinq angles égaux, sillonnés dans leur milieu, comme une étoile de mer, recouvrant les anthères. Le fruit est une baie molle, sphérique, couronnée par les divisions du calice, à une seule loge, contenant plusieurs semences renfermées dans une substance charnue. Cette plante a été découverte par Palisot

de Beauvois dans les environs de la ville d'Oware. M. Desvaux a proposé de consacrer à ce genre le nom de *Belvisia*, dérivé de celui de son auteur. (Poir.)

NAPOLIER. (*Bot.*) C'est un des noms vulgaires donnés à la bardane. (L. D.)

NAPPE. (*Chasse.*) Ce terme, dans l'acception la plus générale, désigne un ouvrage fait de mailles de fil; mais le filet aux alouettes est celui auquel, dans un sens plus restreint, s'applique ordinairement la dénomination de nappe. C'est celui dont on se sert pour faire la chasse au miroir, et dont on trouve une figure exacte dans l'Aviceptologie françoise de Buliard. Les deux nappes dont ce filet se compose y sont représentées toutes montées, c'est-à-dire couchées par terre et attachées par leurs extrémités, au moyen de différentes cordes, à des piquets fortement enfoncés, dont la distance est telle qu'ils laissent entre les deux nappes un espace suffisant pour qu'elles se rejoignent et enveloppent les oiseaux qui s'y trouvent, lorsque le chasseur, assis dans un trou peu profond, les relève avec force de dehors en dedans. (Voyez une description plus étendue de ce filet au mot Alouette, tom. I.er, p. 497 de ce Dictionnaire.)

On prend quelquefois, sous les nappes dont il s'agit, des oiseaux de proie, à l'aspect desquels on cesse de tirer le miroir, pour ne s'occuper qu'à faire remuer l'oiseau servant de moquette, sur lequel ils plongent avec avidité. Il ne faut pas craindre que les éperviers, même les buses, arrachent les filets en s'efforçant de se dégager; car, dans les premiers momens de leur surprise, ils n'osent presque bouger, et ils se laissent saisir sans peine.

Les moineaux, les pinsons, les verdiers, les linottes, les chardonnerets, les bouvreuils, se prennent, comme les alouettes, dans les mêmes nappes, qu'on peut aussi employer au défaut d'un *traîneau de nuit*, en les joignant ensemble et y attachant des perches de la même longueur. (Ch. D.)

NAPPE. (*Mamm.*) En termes de vénerie, c'est le nom que l'on donne à la peau du cerf renfermant tous ses débris, que l'on abandonne aux chiens au moment de la curée. (Desm.)

NAPU. (*Mamm.*) M. F. Cuvier a décrit sous ce nom

spécifique une nouvelle espèce de chevrotain de Sumatra, qui n'a que la taille du lièvre et qui présente les caractères suivans : Pelage d'un brun mélangé irrégulièrement de reflets gris-noirâtres ou fauves; mâchoire inférieure blanche; poitrail d'un brun foncé et marqué de cinq raies blanches convergentes, deux de chaque côté et une inférieure; corps lourd, épais; jambes très-fines. Ce chevrotain diffère de celui de Java, décrit par Buffon, et forme une espèce bien distincte : néanmoins M. Raffles, trompé par la ressemblance, lui avoit appliqué le nom de *moschus javanicus*. (Desm.)

NAPUS. (*Bot.*) Nom latin du navet, que Tournefort citoit comme un genre et que Linnæus a réuni au genre Chou, *Brassica*. (J.)

NAPY. (*Bot.*) Théophraste nommoit ainsi la moutarde, suivant Adanson. (J.)

NAQUERI. (*Bot.*) Voyez Kadali (J.)

NAR. (*Bot.*) Ancien nom de l'iris en Égypte. (Lem.)

NARANJITAS. (*Bot.*) Ce nom espagnol, qui signifie petite orange, est donné, dans le Pérou, au fruit du *solanum quitoense*, qui a la forme et la couleur d'une orange, ainsi que sa saveur. On cultive pour cette raison ce *solanum* dans cette partie de l'Amérique, et les femmes mettent quelques gouttes de son suc dans une boisson très-usitée, nommée *matté*. (J.)

NARA-NO-FA, HAWA-SO. (*Bot.*) Nom japonois d'un chêne, *quercus serrata*, de Thunberg. (J.)

NARA-SAI. (*Bot.*) Nom brame d'un mogori, *mogorium triflorum*, qui est le Katu-pitsjegam-mulla du Malabar. Voyez ce mot. (J.)

NARAVELIA. (*Bot.*) Genre de la famille des renonculacées et de la *polyandrie polyginie*, dont les caractères sont les suivans : Involucre nul; calice à 4-5 folioles; pétales, six ou douze, linéaires, plus longs que le calice; capsules nombreuses, oblongues, surmontées d'une queue plumeuse.

Ce genre, établi d'abord par Adanson sous le nom de Naravel, puis reconnu par M. De Candolle sous celui de *Naravalia*, qui lui assigne les caractères annoncés plus haut, ne comprend qu'une espèce comprise autrefois dans le genre Atragène, *Atragene zeylanica*, Linn., dont Poiret et Rox-

burgh font une espèce de *clematis*, et M. De Candolle son *naravelia zeylanica* (Dec., Syst., 1, p. 167). Cette plante est un arbrisseau grimpant, semblable aux clématis, garni de feuilles opposées, velues et tomenteuses en-dessous, formées de deux folioles et à pétiole terminé en vrille rameuse; les fleurs sont jaunâtres, et forment de petites panicules terminales, trichotomes. Cette plante croît dans les bois dans l'Inde, et particulièrement à Ceilan, où elle porte le nom de *narawael*, selon Hermann. Roxburgh (*Flor. Corom.*, 2, t. 188) en a fait connoître une variété moins velue qui croît dans les bois humides aux environs de Samulcoulth, au Coromandel. (Lem.)

NARAWAEL. (*Bot.*) Voyez Naravelia. (Lem.)

NARCAPHTON, NASCAPHTON. (*Bot.*) Voyez Maurocapnos. (J.)

NARCISSE; *Narcissus*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, qui, dans la méthode naturelle de M. de Jussieu, a donné son nom à la famille des *narcissées*, et qui dans le système sexuel appartient à l'*hexandrie monogynie*. Ses principaux caractères sont les suivans: Spathe monophylle, membraneuse, enveloppant les fleurs avant leur épanouissement; corolle monopétale, tubulée inférieurement, à limbe double: l'extérieur à six divisions pétaloïdes, nommées souvent pétales; l'intérieur, appelé nectaire par Linnæus, couronne par Jussieu, campanulé, ou en godet, ou en anneau entier, ou lobé en son bord; six étamines insérées sur le tube de la corolle; un ovaire infère, à style simple; une capsule à trois valves et à trois loges polyspermes.

Les narcisses ont pour racine une bulbe à tunique; leurs feuilles sont toutes radicales, de la longueur de la tige ou environ, linéaires, ligulées, planes ou très-légèrement canaliculées, souvent relevées, dans toute la longueur de leur face postérieure, par une sorte de côte saillante, et d'une couleur glauque dans une partie des espéces; demi-cylindriques, au contraire, ou décidément canaliculées, et toujours d'un vert foncé dans plusieurs autres. Leurs fleurs sont terminales, solitaires ou réunies plusieurs ensemble en un bouquet ombelliforme, jamais droites, mais toujours plus ou moins penchées d'un seul côté.

Linnæus n'a mentionné, dans son *Species plantarum*, que treize espèces de narcisses; les botanistes en connoissent aujourd'hui près de soixante, dont plus de vingt se trouvent naturellement en France. La Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont les autres contrées de l'Europe qui voient croître la plus grande partie de ces plantes; car les pays du Nord ne donnent guère naissance qu'à deux ou trois espèces; une seule, jusqu'à présent, a été trouvée en Amérique. Toutes en général se plaisent dans les prairies un peu humides des plaines, et dans les pâturages des montagnes peu élevées; on en rencontre aussi, quoique plus rarement, dans les bois. Toutes les espèces de ce genre pourroient être citées, parce que toutes offrent de jolies fleurs; mais, pour ne pas donner trop d'étendue à cet article, nous ne ferons mention ici que des plus remarquables.

* *Feuilles ligulées, planes ou légèrement canaliculées, ordinairement glauques; hampe le plus souvent uniflore.*

Narcisse grand; *Narcissus major*, Curt., *Bot. Mag.*, t. 51. Ses feuilles sont planes, glauques; au milieu d'elles s'élève une hampe presque cylindrique, un peu déprimée, à deux tranchans, haute de huit à dix pouces, terminée par une seule fleur d'un beau jaune, dont la couronne est campanulée, droite, à six lobes crénelés, et plus grande que les divisions du limbe extérieur, qui sont oblongues-lancéolées. Cette plante croît dans les montagnes entre Guéret et Limoges; elle se trouve aussi en Espagne : on en cultive dans les jardins une belle variété à fleurs doubles. Elle fleurit en Avril et Mai.

Narcisse faux-narcisse : *Narcissus pseudo-narcissus*, Linn., *Spec.*, 414; Bull., *Herb.*, t. 389; Red., Lil., vol. 3, t. 158. Cette espèce, connue aussi sous les noms de *narcisse sauvage*, *narcisse des prés*, et plus vulgairement sous ceux de *porillon*, *aiault*, *fleur de coucou*, *clochette des bois*, est une plante commune dans les prés et les bois, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, où elle fleurit de très-bonne heure : elle est souvent en fleur, dans le climat de Paris, dès les premiers jours du mois de Mars, et dans le

Midi de l'Europe au mois de Janvier. Ses feuilles sont glauques, presque planes, formant une gouttière peu prononcée. Sa tige, un peu comprimée, haute de six à huit pouces, ne porte qu'une fleur penchée, assez grande, peu odorante, d'un jaune plus ou moins foncé, et dont les pétales lancéolés sont ordinairement d'une couleur plus claire que le nectaire. Ce dernier, toujours égal à la longueur des pétales, est campanulé, droit et plissé en son bord qui est crénelé et à six divisions peu distinctes.

Narcisse nompareil : *Narcissus incomparabilis*, Curt., *Bot. Magaz.*, t. 121 ; Willd., *Spec.*, 2, p. 35 ; *Narcissus Gouani*, Lois., *Fl. Gall.*, 723. Les feuilles de ce narcisse sont assez semblables à celles du précédent, pour qu'on puisse confondre ces deux espèces lorsqu'elles ne sont pas en fleur ; mais la forme du nectaire les rend bien faciles à distinguer. Ce nectaire est d'un jaune foncé dans le narcisse nompareil et moitié plus court que les pétales, qui sont d'un jaune très-pâle ; il est d'ailleurs plissé, crénelé en son bord, et à six divisions bien distinctes. La hampe ne porte qu'une fleur d'une odeur suave, qui s'épanouit au mois de Mars dans le Midi de la France où cette espèce croît naturellement dans les prés, et en Avril dans les jardins de Paris, où elle est cultivée avec plusieurs de ses variétés à fleurs doubles. On la trouve aussi en Espagne, en Italie et autres parties du Midi de l'Europe.

Narcisse des poëtes : *Narcissus poeticus*, Linn., *Spec.*, 414 ; Bull., *Herb.*, t. 306 ; Red., Lil., 3, t. 160. Le narcisse des poëtes, qui porte en quelques pays les noms vulgaires de *jannette* ou de *genette*, a les feuilles glauques, presque planes, assez étroites ; sa tige porte ordinairement une seule fleur, d'une odeur agréable, mais un peu forte, dont les pétales sont d'un blanc de lait très-pur. Le nectaire, fort court, ne formant qu'un anneau au centre de la fleur, est crénelé en son bord, avec un cercle de couleur safranée ou rougeâtre. Cette plante se trouve dans les prés des provinces méridionales de la France et dans le Midi de l'Europe ; elle est une des plus anciennement cultivées dans les jardins, où elle fleurit à la fin d'Avril ou au commencement de Mai.

Narcisse a feuilles étroites ; *Narcissus angustifolius*, Curt., *Bot. Magaz.*, t. 193. Les caractères qui distinguent cette

espèce de la précédente, sont peu prononcés : en effet, sa fleur est de la même couleur et elle a la même odeur ; les pétales sont seulement un peu plus étroits, et les feuilles, plus grêles, ont leur côte dorsale plus aiguë. Ce narcisse croît dans les prés du Midi de la France et de l'Europe. En Provence, il fleurit en Mars ; à Paris il ne fleurit qu'en Avril, environ quinze jours avant le narcisse des poëtes.

Narcisse biflore : *Narcissus biflorus*, Curt., *Bot. Magaz.*, t. 197 ; *Engl. Bot.*, t. 276. Le nom qui a été donné à cette espèce lui vient de ce que ses fleurs sont géminées sur la même tige, ce qui la distingue principalement des deux espèces précédentes, dont elle a d'ailleurs tout le port. Il faut ajouter à cette différence, qui pourroit ne pas paroître assez saillante, puisqu'on trouve quelquefois le narcisse des poëtes avec deux fleurs, que celles du narcisse biflore sont moins odorantes, que leurs pétales sont d'un blanc jaunâtre, que leur nectaire est tout jaune, sans cercle safrané ou pourpre, et que le sommet de la spathe est toujours entier, tandis que dans l'autre espèce il est souvent divisé en deux lobes. Le narcisse biflore croît dans les prés humides en Bretagne, en Languedoc, aux environs de Genève, etc. Il fleurit en Avril et Mai.

** *Hampe multiflore.*

Narcisse calathin : *Narcissus calathinus*, Linn, *Spec.*, 415 ; Redout., Lil., 3, t. 177. Le narcisse calathin, ou à fleur en coupe, parce que la forme de son nectaire, aussi long que les pétales, peut être comparée à celle de cette espèce de vase, a ses feuilles assez semblables à celles du porillon ; mais sa hampe porte plusieurs fleurs, ordinairement deux ou trois, qui sont d'une couleur jaune très-pâle ou de soufre. Leur nectaire n'est point crénelé en son bord ; il est presque entier, ou ses six lobes sont très-peu prononcés. Les étamines sont d'inégale longueur ; il y en a trois plus longues et trois plus courtes. Cette espèce croît dans les petites îles de Glénans en Basse-Bretagne, dans le Midi de l'Europe et dans l'Orient.

Narcisse tazette, Narcisse a bouquet : *Narcissus tazetta*, Linn., *Spec.*, 416 ; *Narcissus latifolius albo-pallidus medio luteus, præcox,* Barrell., *Ic.*, 918, 919, 920, 925, 926, 943,

etc. Ses feuilles sont planes, glauques, à peine courbées en gouttière; du milieu d'elles s'élève une hampe presque cylindrique, haute de six à huit pouces, ou douze au plus, dont la couronne est en godet, un peu crénelée à son bord, d'un jaune orangé, et moitié plus courte que les divisions du limbe qui sont blanches. Les fleurs de cette espèce, qui sont très-odorantes, paroissent souvent dès le mois de Février dans les provinces méridionales et maritimes, où cette plante est commune dans les prairies humides. Dans les jardins de Paris, elle fleurit un mois ou six semaines plus tard; mais, lorsqu'on place son oignon sur une carafe remplie d'eau, et qu'on l'expose à la douce chaleur d'un appartement, on jouit de ses fleurs au milieu de l'hiver.

Narcisse polyanthe : *Narcissus polyanthos*, Lois., Narc., p. 36; *Narcissus latifolius simplici, flore prorsus albo, primus et secundus*, Clus., *Hist.*, 155. Ce narcisse est suffisamment distinct du précédent par ses feuilles beaucoup plus larges, d'un vert assez foncé et non glauque; par ses fleurs, qui varient de huit à quinze et même quelquefois jusqu'à vingt sur la même tige, et dont le nectaire, entier en son bord, est du même blanc que les pétales. Les fleurs exhalent une odeur très-agréable et assez forte; elles s'épanouissent au mois de Mars dans le Midi de la France, où la plante est assez commune, ainsi que dans plusieurs autres parties de l'Europe méridionale.

Narcisse fleur d'or, vulgairement Grand soleil d'or : *Narcissus aureus*, Lois., Herb. de l'amat., t. 147; *Narcissus orientalis*, δ, *Bot. Magaz.*, t. 1026. Ses feuilles sont planes, vertes; sa hampe est presque cylindrique, haute de huit à dix pouces, terminée par six à douze fleurs d'un beau jaune d'or et d'une odeur agréable; la couronne est en godet, deux fois plus courte que les divisions du limbe, qui sont ovales. Ce narcisse croît dans le Midi de l'Europe, et il a été trouvé en Provence.

Narcisse blanc de neige; *Narcissus niveus*, Lois., Narc., 37. Cette espèce est voisine du narcisse polyanthe; mais elle s'en distingue parce que ses feuilles sont d'un vert moins foncé, presque glauque; parce que ses fleurs sont d'une blancheur parfaite, et que leurs pétales sont plus alongés,

tandis que le nectaire est plus court. Ce narcisse croît en Provence et en Italie; dans les jardins de Paris il fleurit au mois d'Avril.

*** *Feuilles presque cylindriques ou semi-cylindriques, d'un vert plus ou moins foncé, jamais glauques.*

Narcisse jaunatre; *Narcissus ochroleucus*, Lois., Narc., 38. Ce narcisse est intermédiaire entre les espèces à feuilles porriformes et celles à feuilles jonciformes; ses feuilles sont semi-cylindriques en dehors, canaliculées en dedans; au milieu d'elles s'élève une hampe presque cylindrique, haute de six à huit pouces, terminée par quatre à huit fleurs, dont la couronne, d'un jaune pâle et en godet, est moitié plus courte que les divisions du limbe, qui sont blanchâtres, ovales-arrondies, et alternativement plus larges et plus étroites. Cette espèce croît en Provence.

Narcisse odorant : *Narcissus odorus*, Linn., *Spec.*, 416; Red., Lil., 3, t. 157. Cette espèce est facile à distinguer par la forme et la couleur de ses feuilles, qui sont demi-cylindriques, canaliculées et d'un vert foncé. La hampe, parfaitement cylindrique, porte à son sommet depuis une jusqu'à quatre et cinq fleurs d'un beau jaune et d'une odeur très-suave; leur nectaire en cloche, moitié plus court que les pétales, est divisé à son bord en six lobes arrondis. Ce narcisse croît naturellement dans le Midi de la France et de l'Europe. On le cultive dans quelques jardins sous le nom de *grande jonquille, grosse jonquille;* il fleurit, dans son lieu natal, en Février et Mars.

Narcisse jonquille : *Narcissus jonquilla*, Linn., *Spec.*, 417; Bull., *Herb.*, t. 334. Le narcisse jonquille, ou simplement la jonquille, est une charmante espèce, cultivée dans presque tous les jardins. Ses feuilles sont demi-cylindriques, subulées, peu sensiblement canaliculées, et assez semblables à celles de certaines espèces de jonc. La hampe cylindrique ne porte souvent qu'une à deux fleurs dans l'état sauvage; mais la culture augmente ce nombre. Ces fleurs sont d'un beau jaune, et elles exhalent un parfum agréable, mais un peu fort. Leur nectaire est en forme de coupe très-évasée, au moins trois fois plus court que les pétales. Cette plante

croît spontanément en Languedoc, en Provence et dans le Midi de l'Europe. On en cultive fréquemment dans les jardins une variété à fleurs doubles.

NARCISSE BULBOCODE : *Narcissus bulbocodium*, Linn., *Spec.*, 417; Curt., *Bot. Magaz.*, t. 88; Redout., Lil., 1, t. 24. Le narcisse bulbocode, vulgairement TROMPETTE DE MÉDUSE, a ses feuilles assez semblables à celles de la jonquille; mais elles sont moins cylindriques, presque planes et marquées longitudinalement d'un sillon plus profond. La tige ne porte qu'une seule fleur de couleur jaune-clair, remarquable parce que le nectaire est en forme de pavillon de trompette plus long que les pétales, qui sont linéaires-lancéolés. Le style est saillant hors du nectaire. Cette plante croît dans les Basses-Pyrénées, en Espagne et dans l'Orient.

Les poètes de l'antiquité, qui si souvent ont embelli par des fables l'existence de beaucoup de plantes et d'autres êtres de la nature, n'ont point voulu qu'une aussi jolie fleur que celle des narcisses fût une production naturelle; mais ils ont pris plaisir à la faire naître d'une manière tout extraordinaire. Le jeune Narcisse, disent-ils, consumé d'amour pour lui-même, au bord d'une fontaine dont le miroir lui offroit son image, fut métamorphosé par la pitié des dieux en la fleur qui porte son nom.

Ovide (*Metam.*, *lib. III*, *vers.* 509) peint celle-ci dans deux vers qui renferment une description assez exacte de l'espèce que nous appelons narcisse poétique :

Nusquam corpus erat, croceum pro corpore florem
Inveniunt, foliis medium cingentibus albis.

L'origine historique qu'un auteur grec (Pausanias, *lib. IX*) donne à cette fable, est vraiment touchante. Narcisse avoit perdu une sœur chérie, qui lui ressembloit entièrement, et c'est parce qu'il croyoit la voir dans la fontaine qui réfléchissoit ses propres traits, qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter ses bords. Mais les fleurs pâles et languissamment penchées des narcisses ont peut-être suffi pour inspirer, à l'imagination créatrice des Grecs, l'histoire ingénieuse que racontent les poètes. Aujourd'hui encore, dans le langage mystérieux, inventé dans l'Orient, par les amans gênés dans

leurs désirs, et dont les fleurs, les fruits et quelques autres objets sont les élémens, la jonquille est, dit-on, l'emblême de l'amour souffrant.

Pline (*lib.* XXI, *cap.* 19), et Plutarque (*Sympos.*, *lib. III*, *quest.* 1) ne vont point chercher dans la mythologie l'origine du nom de narcisse; ils le dérivent de ναρκὴ, qui, en grec, signifie *stupeur*, *engourdissement;* effets qu'ils attribuent à l'odeur du narcisse. C'est par cette raison qu'on en couronnoit dans l'antiquité les divinités souterraines et les morts. (Plut., *l. c.*)

Les frimas ont à peine disparu de la terre quand la plupart des narcisses donnent leurs charmantes fleurs, qui, dans les premiers jours du printemps, sont un des plus beaux ornemens de nos jardins. Plusieurs espèces même fleurissent au milieu de l'hiver, lorsque, pour avancer leur végétation, nous les exposons à la douce chaleur de nos appartemens; ce qu'on fait ordinairement en mettant les oignons sur le haut de carafes faites exprès, et remplies d'eau, et en les plaçant sur les cheminées.

L'élégance de leurs fleurs, le doux parfum qu'elles exhalent, la beauté de leurs couleurs, qui présentent toutes les nuances entre le blanc de neige le plus éclatant et le jaune doré le plus foncé; une espèce même a le bord de son nectaire d'une belle couleur orangée ou pourpre : toutes ces qualités étoient faites pour fixer l'attention de l'homme et mériter aux narcisses un rang distingué parmi les plantes; aussi leur culture est-elle très-ancienne. Les narcisses cultivés ont produit, sous la main du jardinier, un très-grand nombre de variétés. Ces fleurs doublent facilement; mais cette surabondance de végétation, qui a peut-être ajouté quelque chose à la beauté de la rose, de la renoncule, de l'œillet, ne fait guère que défigurer les narcisses, comme les tulipes et les lis. La forme élégante des nectaires de plusieurs espèces campanulées, est toujours détruite ou altérée par la multiplication des parties.

Pline (*lib.* XXI, *cap.* 5) distingue les narcisses des lis, seulement parce que les premiers ont toutes leurs feuilles radicales, et que les seconds en portent sur la tige. Des deux espèces de narcisses (*lib.* XXI, *cap.* 19) dont parle cet au-

teur, tous les botanistes ont été d'accord pour rappporter la première au narcisse des poètes; mais ils ont laissé la seconde sans la déterminer ; je ne sache pas même qu'on ait essayé de la rapprocher de quelque plante connue. Hasarderai-je ici une conjecture? Je crois que cette seconde espèce de narcisse pourroit bien être le *galanthus nivalis* de Linnæus, vulgairement appelé *perce-neige*. Pline, à la vérité, ne nous a laissé pour description que la couleur verdâtre qu'il assigne à la fleur ou au calice, ce qui sans doute seroit très-insuffisant pour reconnoître toute autre plante; mais, comme nous avons pour terme de comparaison une espèce très-connue, dans laquelle il a évidemment désigné par fleur et calice, seulement le nectaire ou le centre de la fleur, n'y a-t-il pas tout lieu de croire qu'en parlant de la fleur verte du second narcisse, il n'a encore considéré que la même partie? Or, si cette couleur verte ne se trouve dans aucune des espèces du genre Narcisse que nous connoissons, elle est assez prononcée dans les trois pétales intérieurs de la perce-neige, plante bien plus semblable aux narcisses, que les lis avec lesquels Pline les compare, et dont on leur donnoit même le nom, comme le dit Dioscoride : *Narcissum sunt qui ut lilium, lirium appellarint.* (*Lib. IV*, *cap.* 55.)

Il paroîtra d'abord plus difficile de concilier ce que Pline dit sur la floraison des narcisses; car il assure positivement qu'ils fleurissent tous après le coucher d'Arcturus ou pendant l'équinoxe d'automne; ce qui est en opposition avec le temps où ces plantes sont réellement en fleur dans nos jardins. Mais, si l'on fait attention que le naturaliste latin a visiblement copié Théophraste (*lib. VI*, *cap.* 6), qui fixe l'équinoxe d'automne pour l'époque de la floraison du narcisse; comme ce dernier auteur ne parle que de l'espèce à fleur herbacée, si celle-ci étoit la même que celle de Pline, ou notre perce-neige, on pourroit encore croire que cette opposition dans le temps de la floraison, qui paroît d'abord si grande, n'est qu'une simple différence occasionée par le changement de climat. En effet, le *galanthus nivalis*, qui, sous le ciel de Paris, fleurit ordinairement en Février et quelquefois en Janvier, peut fort bien donner ses fleurs à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, dans la Grèce et dans l'Italie méridionale,

où la température est bien plus chaude que dans le Nord de la France, puisque les neiges et les glaces y sont presque inconnues, et ne viennent point refroidir les hivers de ces belles contrées. On peut même, dans notre pays, lorsque l'été se prolonge en quelque sorte au-delà de l'époque ordinaire, et que le froid ne se fait nullement sentir en Octobre et Novembre, voir la floraison de certains narcisses anticiper de la même manière que dans le Midi de l'Europe. Ainsi l'automne de 1806 ayant été très-doux, et sans aucune gelée remarquable, je trouvai dans mon jardin, en plein air, à la fin de Novembre, un narcisse tazette qui étoit déjà en fleur.

Les anciens botanistes, et surtout Tournefort, prenant les moindres nuances dans les couleurs pour des caractères distinctifs, ont cité, dans leurs ouvrages, une grande quantité de variétés qui n'étoient dues qu'à la culture ; et, en les regardant comme des espèces, ils avoient, par cet abus, porté le nombre de celles-ci à plus de quatre-vingts. Mais, depuis Linnæus, les auteurs modernes ne faisant aucun cas des diverses nuances de couleurs qui ne sont pas en même temps accompagnées de caractères tirés de la proportion et de la forme des différentes parties, le nombre des véritables espèces a été de beaucoup diminué, et quoique d'ailleurs on en ait découvert un assez grand nombre de nouvelles, on n'en compte guère, comme nous l'avons déjà dit, qu'une soixantaine.

Cependant les fleuristes continuent à distinguer les moindres variétés, qu'ils décorent de noms pompeux, qui sont d'autant plus ridicules qu'ils n'ont aucun rapport avec les formes ou les couleurs des fleurs, et dont je citerai seulement quelques-uns, pour en donner une idée. Le *superbe*, le *bouquet triomphant*, la *surpassante*, l'*archiduchesse*, le *czar de Moscovie*, le *grand monarque*, etc. : telles sont les dénominations dont les jardiniers hollandois se plaisent à décorer et à grossir leurs catalogues des narcisses.

Tout ce qu'on trouve, sur la culture des narcisses, dans les livres de jardinage, peut se réduire à fort peu de chose ; presque toutes ces plantes viennent très-bien en pleine terre dans le climat de Paris. Les espèces uniflores de la première section sont en général plus robustes, moins délicates, ne demandent que peu de soin, et supportent bien le froid de

nos hivers ordinaires; il faut, pour les faire périr, des gelées de dix à douze degrés, et sans que la terre soit couverte, ainsi que cela est arrivé dans l'hiver de 1820; mais elles peuvent éprouver un froid beaucoup plus considérable, comme de 15 à 16 degrés, si la terre est couverte d'une épaisse couche de neige, comme cela eut lieu en 1788. La plupart des espèces multiflores, et qu'on appelle vulgairement narcisses à bouquet, étant originaires des pays méridionaux, craignent les gelées à cinq ou six degrés, et on seroit souvent exposé à les perdre, si on n'avoit la précaution de les couvrir, pendant les froids un peu rigoureux, avec de la paille ou de la litière. Ces mêmes narcisses à bouquet craignent aussi, plus que les autres, les gelées survenant tout à coup au printemps, après quelques jours de chaleur qui ont beaucoup avancé leur végétation; mais ces dernières gelées ne nuisent guère qu'à leurs fleurs, et rarement les oignons en sont atteints, surtout si on a eu la précaution de planter un peu plus avant en terre ces espèces particulières aux climats du Midi. Les sécheresses trop prolongées qui surviennent avant la floraison, peuvent aussi faire avorter les fleurs de toutes les espèces; mais un ou deux arrosemens suffisent pour prévenir cet accident. Après la floraison les narcisses n'ont plus besoin d'arrosemens particuliers. Quant à la nature du sol, on peut dire qu'ils s'arrangent de presque tous les terrains, quoiqu'on observe cependant qu'ils réussissent mieux dans une terre légère et sablonneuse. Le seul narcisse bulbocode, charmante espèce, trop peu cultivée dans les jardins, m'a paru exiger d'être planté en terre de bruyère. Depuis plus de vingt ans je cultive avec succès presque toutes les espèces indigènes de la France; et avec les précautions que je viens d'indiquer, je ne leur ai jamais donné d'autre soin que de les relever de terre tous les trois à quatre ans, pour séparer les cayeux qui se forment autour de chaque oignon et qui servent à le multiplier. Les semences sont aussi un moyen de multiplication, beaucoup plus lent, à la vérité, quoiqu'il soit celui de la nature dans ces plantes sauvages. Quelques amateurs l'emploient quelquefois avec succès pour se procurer de nouvelles variétés dans les couleurs.

Quoiqu'on ne trouve dans les anciens qu'une seule espèce de narcisse clairement désignée, la seconde, comme j'ai essayé de le prouver plus haut, paroissant appartenir à un genre voisin, cependant Dodoens assure que le narcisse jonquille est le *bulbus vomitorius* de Dioscoride et de Pline, et il fonde son opinion sur la description que le premier a laissée de cette dernière plante, qui, selon lui, convient parfaitement bien à ce narcisse; mais peut-on appeler description quelques mots sur la forme des feuilles (Diosc., *lib. II*, *cap.* 166), comparées à celles de la plante *bulbus esculentus*, que Dioscoride ne décrit d'ailleurs d'aucune manière (*lib. II*, *cap.* 165), et qui pour cette raison est tout-à-fait inconnue aujourd'hui? Matthiole, qui souvent ne fait aucune difficulté de rapporter sans fondement des plantes des anciens à des espèces auxquelles elles n'appartiennent pas, avoue ici qu'il ignore, avec tous les médecins et les botanistes, à quoi on doit rapporter le *bulbus vomitorius* et le *bulbus esculentus* des anciens, plantes qui d'ailleurs étoient alors connues de tout le monde, et d'un usage si familier, que les auteurs de ce temps n'ont pas jugé nécessaire d'en donner la moindre description. Cependant, après avoir dit que le *bulbus vomitorius* lui étoit inconnu, Matthiole se met en contradiction avec lui-même, en donnant la figure d'une plante à laquelle il impose ce même nom, plante qui n'est autre chose que l'*hyacinthus muscari*, Linn., dont au reste il ne parle pas du tout dans son Commentaire, ne se donnant pas même la peine de dire sur quoi il se fonde pour transporter ainsi le nom significatif d'une espèce aujourd'hui inconnue, à une autre dont il ne nous fait pas connoître les propriétés.

Les bulbes de plusieurs narcisses ayant en général la propriété de provoquer le vomissement, une des espèces de ce genre seroit le *bulbus vomitorius* des anciens, comme l'a dit Dodoens, que rien ne pourroit nous assurer que ce fût plutôt le narcisse jonquille que toute autre espèce; mais, si l'on fait attention que Dioscoride et Pline ont certainement connu le narcisse des poëtes, on sera surpris que ni l'un ni l'autre n'aient parlé en aucune manière de la ressemblance qu'ils n'auroient pas manqué d'observer entre les fleurs de leur bulbe émétique et celles de ce narcisse, si la première

eût été réellement une espèce de ce dernier genre. Je regarde donc comme peu probable que la bulbe émétique des anciens puisse être une espèce quelconque de narcisse; et je crois d'ailleurs qu'il ne seroit aujourd'hui d'aucun intérêt de rechercher davantage à quoi rapporter cette plante, dont Dioscoride et Pline ont dit si peu de chose, tout ce qu'ils nous en apprennent se réduisant à quelques mots sur sa propriété émétique.

Outre la propriété de provoquer le vomissement, que Dioscoride, Pline et Galien attribuent aux bulbes du narcisse des poètes, les fleurs de la même plante étoient encore en usage chez les anciens sous d'autres rapports; en les faisant infuser dans l'huile, ils en composoient une huile aromatique que les médecins employoient comme émolliente (Plin., *lib.* XXI, *cap.* 19), et qui étoit au nombre de celles dont on se servoit dans les gymnases de Rome (Plin., *lib.* XV, *cap.* 7).

Quoique l'action émétique des bulbes de narcisse ait été clairement indiquée par les anciens, ce que ces derniers ont écrit à ce sujet, fut dans la suite des temps tellement oublié, que quelques modernes, qui en parlèrent sans rechercher ce qu'on en avoit dit dans l'antiquité, proposèrent d'employer ces bulbes comme alimentaires. Les vomissemens violens qui résultèrent de la méprise d'une cuisinière qui avoit mis dans la soupe un de ces oignons avec ses feuilles, le prenant pour un poireau, prouvent combien une pareille erreur seroit dangereuse.

A une époque où la substitution des médicamens indigènes à ceux qui nous viennent des pays étrangers pouvoit être considérée comme une chose très-importante, j'ai entrepris une suite d'expériences pour constater l'utilité qu'on pouvoit tirer des narcisses comme émétiques, et pour reconnoître les doses auxquelles il convenoit de les prescrire. D'après ces recherches il m'a paru que c'étoit sous la forme pulvérulente, après avoir fait sécher leurs bulbes, qu'il convenoit d'employer ces plantes, et c'est à la dose de trente-six grains au moins qu'il faut les prescrire pour provoquer le vomissement; on peut même souvent en donner jusqu'à cinquante grains. Les espèces sur lesquelles j'ai fait mes expériences, sont le narcisse tazette, le

narcisse sauvage, le narcisse odorant, et c'est la bulbe de ce dernier qui, comme émétique, m'a donné les résultats les plus positifs.

Les fleurs des narcisses paroissent encore plus dignes que leurs bulbes d'attirer l'attention des médecins. Quoique les anciens eussent parlé de leur propriété narcotique, propriété que leur nom même paroît rappeler, cependant l'usage avantageux qu'en fit le docteur Dufresnoy, de Valenciennes, contre les affections spasmodiques, parut une découverte, découverte qu'il dut au hasard. Une fille, depuis long-temps vaporeuse et souvent attaquée de convulsions, avoit fait mettre dans sa chambre une grande quantité de fleurs de narcisse des prés, destinées à joncher la rue lors du passage d'une procession : le lendemain elle dit au docteur Dufresnoy, son médecin, qu'elle éprouvoit un grand changement dans son état, qu'elle n'avoit pas eu de convulsions et qu'elle avoit mieux dormi, ce qu'elle ne pouvoit attribuer qu'aux prières qu'elle adressoit depuis long-temps à la Vierge. En réfléchissant, le médecin crut reconnoître, pour cause de cet heureux changement dans l'état de la malade, les fleurs dont la chambre étoit remplie. Pour s'en assurer, il les fit renouveler, et la nuit suivante fut bonne et sans convulsions. Le troisième jour et les deux suivans, les fleurs ayant été retirées, les convulsions reparurent; mais, la chambre ayant été de nouveau garnie de fleurs, les mouvemens convulsifs n'eurent pas lieu. Le docteur Dufresnoy ne douta plus alors que sa malade ne fût redevable du mieux qu'elle éprouvoit, aux émanations qui s'échappoient des fleurs de narcisse, et cela l'engagea à faire préparer un extrait avec ces mêmes fleurs, dont il se servit également avec beaucoup d'avantage dans plusieurs autres maladies convulsives. L'infusion et le sirop de fleurs de narcisse sauvage ont été aussi les moyens avec lesquels le même médecin a guéri beaucoup d'enfans attaqués de la coqueluche.

C'est au hasard que le docteur Dufresnoy a dû la découverte des vertus antispasmodiques des fleurs du narcisse des prés; c'est en les essayant comme émétiques que j'ai reconnu l'avantage qu'on pouvoit retirer de l'emploi de ces mêmes fleurs dans les fièvres intermittentes, la diarrhée et la dys-

senterie. D'après la propriété émétique des bulbes des narcisses, je cherchois à employer leurs fleurs sous le même rapport, dans l'intention de trouver en elles un succédanée à l'ipécacuanha. Après avoir fait plusieurs essais infructueux, à de foibles doses, comme à dix, quinze, vingt, trente et quarante grains, j'en donnai quarante à un enfant de sept ans, qui avoit eu huit accès d'une fièvre quotidienne, et cinquante grains à une femme âgée, ayant une diarrhée depuis huit jours. Ces deux malades n'eurent aucun vomissement, quoique c'eût été dans l'intention d'en provoquer que j'eusse administré les fleurs de narcisse en poudre; mais le lendemain je remarquai avec surprise que, d'une part, la fièvre n'étoit pas revenue, et de l'autre, que la diarrhée étoit guérie. N'ayant, ni avant ni après, donné à mes malades rien autre chose qui pût avoir influé sur leur guérison, laquelle fut radicale, je crus ne pouvoir la rapporter qu'aux fleurs du narcisse des prés. Effectivement, plusieurs autres observations, dans l'un et l'autre cas, m'ont confirmé les heureux effets de l'emploi des fleurs de narcisse, que j'ai administrées en général à la dose d'un à deux gros délayés avec suffisante quantité d'eau sucrée et aromatisée, et que les malades prenoient, dans le cas de fièvre, en quatre fois, de deux heures en deux heures, avant l'accès, et dans le second cas, en dix ou douze fois et le tout dans l'espace de vingt-quatre heures.

On peut prescrire, comme il vient d'être dit, les fleurs de narcisse en nature à assez haute dose sans faire vomir; mais l'éméticité paroît se développer dans ces fleurs par l'infusion dans l'eau bouillante, de manière que dix à vingt fleurs sont le plus souvent une dose suffisante pour une pinte d'eau. L'extrait paroît aussi être très-actif et on ne peut le prescrire que depuis un demi-grain jusqu'à deux grains, répétés trois à quatre fois par jour, et même à la dernière dose il m'a paru susceptible de provoquer facilement le vomissement.

Si le narcisse des prés, employé avec prudence, peut être un médicament utile, il est à haute dose un véritable poison. M. Orfila a vu périr, en moins d'une journée, trois chiens auxquels on avoit fait une plaie à la cuisse, et dans laquelle on avoit introduit d'un gros à un gros et demi de l'extrait

de cette plante. Quatre gros, donnés intérieurement, ont causé la mort d'un autre chien.

Quelques chimistes se sont essayés à analyser les fleurs du narcisse des prés; mais il ne paroît pas qu'on doive encore regarder ce qu'ils ont fait comme fournissant tous les renseignemens désirables sur les principes constituans de ces fleurs. L'un, M. Charpentier, pharmacien à Valenciennes, a trouvé qu'elles contenoient de l'acide gallique, du mucilage, du tannin, de l'extractif, du muriate de chaux, de la résine et du tissu ligneux; l'autre, M. Caventou, présente cent parties de ces mêmes fleurs comme étant composées d'une matière grasse odorante, six parties; d'une matière colorante jaune, quarante-quatre parties; de gomme, vingt-quatre parties; de fibre végétale, vingt-six parties. Considérées d'après cette dernière analyse, c'est surtout par leur principe colorant, qui peut fournir un beau jaune à la peinture et à la teinture, que les fleurs des narcisses des prés seroient précieuses; mais, je le répète, il ne paroît pas que les chimistes aient encore traité ces fleurs sous tous les rapports, puisque, jusqu'à présent, ils n'ont point déterminé quel est le principe auquel elles doivent leurs propriétés médicamenteuses; à moins qu'on ne suppose que celles-ci résident dans la matière grasse odorante. (L. D.)

NARCISSE D'AUTOMNE. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'amaryllis jaune et du colchique d'automne. (L. D.)

NARCISSÉES. (*Bot.*) Cette famille de plantes, qui tire son nom du narcisse, appartient à la classe des mono-périgynes ou monocotylédones à étamines insérées au calice. Son caractère général est composé des suivans:

Un calice coloré, tubulé à sa base, divisé à son limbe, plus ou moins profondément, en six lobes égaux ou plus rarement inégaux. Six étamines insérées au sommet du tube, opposées aux lobes; filets distincts ou plus rarement réunis par le bas. Ovaire simple, tantôt libre, tantôt adhérent au tube du calice; style simple; stigmate simple ou trilobé. Capsule libre ou adhérente au calice, à trois loges ordinairement polyspermes, et s'ouvrant en trois valves, qui portent dans leur milieu une cloison, au bord de laquelle sont attachées les graines. Embyron monocotylédone, très-petit, placé

près du hile dans une fossette creusée au sommet d'un périsperme solide, occupant tout l'intérieur de la graine. Coque de la graine germante restant attachée et sessile contre la gaine de la première feuille poussante.

Tige herbacée, ordinairement bulbeuse à sa base, simple, en forme de hampe ou rameuse. Feuilles toutes radicales, engainées à leur base. Fleurs, aux extrémités de la tige, garnies chacune de leur spathe propre, solitaires ou plusieurs ensemble réunies en ombelle, accompagnée d'une ou plusieurs spathes communes.

Les narcissées, dont l'ovaire est libre, ont beaucoup d'affinité avec les asphodelées, qui les précèdent, et dont plusieurs ont également le calice tubulé, et on ne peut les séparer dans les méthodes artificielles. Cependant le port des asphodelées est différent et leur germination n'est pas la même. La coque de la graine germante, au lieu de rester appliquée contre la première gaine de feuilles, est soulevée par la première feuille et reste pendue à son sommet.

On divise les narcissées en deux sections très-naturelles, caractérisées par l'adhérence de l'ovaire au tube calicinal ou par sa non-adhérence. Quelques auteurs modernes ont pensé que ce caractère suffisoit pour en former deux familles distinctes. Ils ont donné le nom de hémérocallidées à celle qui offre un ovaire libre, et celui d'amaryllidées à la section des ovaires adhérens. Nous ne pensons pas qu'on puisse les séparer, si l'on remarque la grande affinité qui existe entre plusieurs genres des deux sections, entre l'*Hemerocallis* et l'*Amarillis*, et surtout entre l'*Agapanthus* et le *Crinum*, auparavant réunis dans le même genre.

Ceux qui paroissent appartenir à la section des ovaires libres sont le *Brodiæa* de M. Smith ou *Hookera* de M. Salisbury, le *Gethyllis*, le *Bulbocodium*, le *Milla* de Cavanilles, l'*Hemerocallis*, l'*Agapanthus* de Lhéritier, dont le *Mauhlia* de Thunberg est peut-être congénère; le *Tulbagia;* l'*Adamsia* de Willdenow peut-être plus voisin des asphodelées. On y rapportera encore avec doute le *Massonia* de Thunberg et le *Blandfordia* de M. Smith, ainsi que le *Sowerbæa* du même, qui ont également beaucoup d'affinité avec cette famille précédente. Cette section présente encore, comme les aspho-

delées, des racines bulbeuses et des racines tubéreuses ; ce qui pourra déterminer à la subdiviser en deux.

Les genres de la section des ovaires adhérens au calice sont l'*Hæmanthus* dont le *Carpolyza* de M. Salisbury doit faire partie ; le *Strumaria* de Jacquin, le *Crinum* ou *Cyrtanthus* d'Aiton, ou *Bulbine* de Gærtner ; l'*Amaryllis* et le *Brunswigia* d'Heister, sa congénère ; le *Griffinia* de M. Ker, l'*Eucrosia* du même, l'*Eustephia* de Cavanilles ; le *Pancratium*, le *Lapiedra* de M. Lagasca ; le *Calostemma* de M. R. Brown, le *Narcissus*, le *Leucoium*, le *Galanthus* : tous les genres de cette division ont la racine bulbeuse.

A la suite de ces deux sections nous avions placé quelques genres ayant, comme la précédente, l'ovaire adhérent, mais différant en quelques points, et surtout par les racines tubéreuses ou fibreuses. Ces genres sont l'*Hypoxis*, le *Pontederia*, le *Polyanthes*, l'*Alstroemeria* et le *Tacca*, auxquels nous avions ajouté postérieurement le *Campynema* de M. Labillardière, le *Conanthera* de la Flore du Pérou, la *Barbacenia* de M. Vandelli, et le *Curculigo* de Gærtner, en retranchant le *Pontederia*, plus voisin des commélinées. Ces divers genres méritent un nouvel examen. M. R. Brown, dans ses *General remarks*, p. 44, en a détaché l'*Hypoxis* et le *Curculigo* pour former sa nouvelle famille des hypoxidées, caractérisée, selon lui, principalement par le fruit capsulaire indéhiscent et renflé sur les graines ; par ces graines, dont l'enveloppe propre est noire et crustacée, et par leur ombilic muni d'un petit appendice en forme de bec ou de crochet, plus apparent dans le *Curculigo*. Cette famille sera probablement adoptée, et on y joindra peut-être le *barbacenia*, qui, par son port, a de l'affinité avec l'*hypoxis*. Il faudra encore vérifier si l'on devra y réunir le *xerophyta*, que nous avions placé primitivement dans les broméliacées. (J.)

NARCISSITE. (*Min.*) Minéral placé par Pline parmi les substances qui prennent leur nom de la ressemblance qu'elles ont avec quelque autre corps. Celui-ci se distinguoit par ses veines et son odeur, et probablement se rapprochoit par là du narcisse. Il est impossible de savoir si le naturaliste romain a même parlé d'une substance minérale. (B.)

NARCISSO-LEUCOIUM. (*Bot.*) Ce genre de Tournefort

a été subdivisé en deux par Linnæus. Son *Leucoium*, nommé *Nivaria* par Heister, Medicus et Mœnch, a les six divisions du calice égales; son *Galanthus*, qui est le *Spreklia* de Heister, l'*Acrocorion* d'Adanson, a trois divisions du calice plus intérieures et plus petites que les extérieures : c'est ce dernier qui est la *perce-neige*. (J.)

NARCISSOLILIUM et NARCISSOLIRION. (*Bot.*) Noms sous lesquels la tulipe des bois a été décrite autrefois. Voyez Lobel, C. Bauhin, etc. (Lem.)

NARCISSUS. (*Bot.*) Ce genre, très-nombreux dans les livres anciens, qui présentoient toutes les variétés comme des espèces, a été ensuite fort réduit, soit par la soustraction de ses variétés, soit par celle des espèces dont a été formé le genre *Pancratium*, soit par le transport de quelques-unes dans le genre *Amaryllis*, auparavant nommé *Lilio-narcissus*. (J.)

NARCKE. (*Ichthyol.*) A Nice, on appelle ainsi la torpille. Voyez Torpille. (H. C.)

NARCOBATE. (*Ichthyol.*) M. de Blainville donne ce nom au genre de poissons que nous décrivons à l'article Torpille. (H. C.)

NARD. (*Bot.*) On a donné ce nom à différentes plantes, et particulièrement à une qui est apportée de l'Inde et que l'on nomme dans les pharmacies spica-nard, *spica nardi*. Elle nous arrive sous forme de corps entouré de plusieurs membranes ou tuniques concentriques, lesquelles, composées de fibres croisées en divers sens, ressemblent à un réseau, surtout les membranes les plus extérieures. Il paroît évident que ce sont des bas de tiges coupées près de la racine et entourées par les gaines subsistantes des feuilles; on croit leur trouver de l'identité avec le bas de la tige d'un *andropogon* dans la famille des graminées, nommé pour cette raison *andropogon nardus*, qui croît dans l'Inde et particulièrement à Ceilan. Le spica-nard a une odeur forte, une saveur amère; il a joui très-anciennement de la réputation d'un bon stomachique. Comme il est très-odorant, contenant un principe résineux et une huile éthérée, on le mêloit aux huiles et onguens pour leur donner une bonne odeur, et on le trouve indiqué pour cet usage dans les livres

anciens, sacrés et profanes, de l'Inde. Dans les diverses Matières médicales il est cité comme tonique, incisif et stomachique.

Plusieurs valérianes, qui ont avec le spica-nard quelques rapports de propriété, portent aussi le même surnom. Telle est la valériane celtique, *valeriana celtica*, *spica celtica*, *nardus celtica*, dont la racine a une odeur forte, une saveur âcre et aromatique. Elle étoit plus employée anciennement dans l'Europe qu'elle ne l'est maintenant; on en fait plus d'usage dans le centre de l'Afrique, chez les Abyssins et les Éthiopiens. Murray dit que l'Allemagne en fournit annuellemeut une quantité considérable à l'Égypte, d'où elle est transmise probablement dans les pays intérieurs. La *valeriana phu* ou grande valériane est nommée par Tragus *nardus agrestis*. Dans le même genre sont encore le nard de montagne et le nard de Crète, *nardus montana* de Camerarius, *nardus cretica* de Belli et de Prosper Alpin.

La grande lavande, *lavandula latifolia*, est le nard d'Italie, *nardus italica* de Matthiole et de Lobel, *nardus germanica* de Lonicer. L'asaret ou cabaret, *asarum europæum*, est le nard sauvage, *nardus agrestis* de Pline.

Une espèce d'ail, *allium Victorialis*, dont le bulbe alongé est entouré de tuniques d'un tissu lâche en forme de roseau, a aussi reçu le nom de faux-nard, à cause de cette espèce de ressemblance avec le vrai spica-nard.

Il est encore question dans Daléchamps d'un *nardus spuria narbonensis*, dont la mauvaise figure pourroit avoir quelque rapport avec la précédente et qui croît peut-être dans les mêmes lieux.

Le *nardus* de Linnæus, plante graminée, n'a aucun rapport de caractère ni de propriété avec les végétaux mentionnés ci-dessus. On en dira autant du *nard* ou *navoz*, nom arabe du roseau, suivant Daléchamps. (J.)

NARD, *Nardus*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *graminées*, Juss., et de la *triandrie monogynie*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans: Glume calicinale à deux valves; l'extérieure coriace, plus longue, acérée; l'intérieure membraneuse; corolle nulle; trois étamines à filamens capillaires, plus courts

que les glumes; un ovaire supère, surmonté d'un style filiforme, pubescent, terminé par un stigmate simple; une seule graine linéaire, enveloppée dans les glumes persistantes.

Ce genre ne comprend que trois espèces, dont deux sont indigènes. Aucune de ces plantes n'a de rapports avec le nard des anciens; il est maintenant constant, d'après les recherches du célèbre Jones, que le nard de Ptolémée et de Dioscoride n'est autre chose que la racine et le bas de la tige d'une plante connue des Hindous sous le nom de *djatâmânsi* (Recherches asiatiques, trad. franç., tom. 2), et que les Arabes appellent *sombul*, mot qui signifie *épi, pique*, parce qu'en effet la base de la tige est entourée de fibres qui ont l'apparence d'un épi, ce qui justifie parfaitement les noms de *stachys*, de *spica*, que les Grecs et les Romains ont donné à cette drogue. C'est une espèce de valériane qui croît dans les parties les plus éloignées et les plus montagneuses de l'Inde, telles que le Népal, le Boutan: il en sera question à l'article VALÉRIANE.

NARD SERRÉ; *Nardus stricta*, Linn., *Spec.*, 77, *Fl. Dan.*, t. 1022. Sa racine est vivace, formée de plusieurs fibres menues; elle produit des chaumes grêles, roides, hauts de quatre à huit pouces, venant en gazon, et garnis de feuilles sétacées, roides et piquantes. Ses fleurs sont verdâtres, souvent un peu violâtres, sessiles, tournées d'un seul côté, et disposées en épi terminal. Cette plante est commune en Europe dans les lieux secs, montagneux, stériles et sablonneux.

NARD ARISTÉ: *Nardus aristata*, Linn., *Spec.*, 78; Vill., Dauph., 2, p. 58, t. 2; *Rottbœllia monandra*, Cavan., *Icon.*, 1, p. 27, t. 39, fig. 1. Sa tige est souvent rameuse dans sa partie inférieure, redressée, fléchie en zigzag, haute de six pouces à un pied, garnie de feuilles courtes, en alène. Ses fleurs, à une seule étamine, sont verdâtres ou un peu violettes, alternes deux à deux, appliquées exactement contre l'axe, l'une sessile, l'autre pédonculée; l'une des deux fleurs manque quelquefois. Cette espèce est annuelle et croît dans les lieux secs et sablonneux du Midi de la France et de l'Europe.

La troisième espèce, le *nardus ciliaris*, Linn., croît dans l'Inde. (L. D.)

NARD CELTIQUE ou NARD DE MONTAGNE. (*Bot.*) On donne vulgairement ce nom à la racine de la valériane celtique. (L. D.)

NARD COMMUN. (*Bot.*) La lavande aspic et la racine de l'asaret d'Europe sont connus sous ce nom. (L. D.)

NARD FAUX. (*Bot.*) C'est la racine de l'*allium victorialis*, Linn. (L. D.)

NARD INDIEN ou DE LA MAGDELEINE. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'*andropogon nardus*. (L. D.)

NARD DE MONTAGNE. Voyez NARD CELTIQUE. (L. D.)

NARD DE NARBONNE ou FAUX NARD. (*Bot.*) C'est la racine du *festuca spadicea*, Linn. (L. D.)

NARD SAUVAGE. (*Bot.*) On donne vulgairement ce nom à la racine du cabaret, *Asarum europæum*, Linn. (L. D.)

NARDJIL. (*Bot.*) Nom arabe du palmier cocotier, cité par Forskal. (J.)

NARDJIS. (*Bot.*) Voyez NARGIS. (J.)

NARDOSMIE, *Nardosmia*. (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes, que nous proposons, appartient à l'ordre des synanthérées, et à notre tribu naturelle des tussilaginées, dans laquelle il est intermédiaire entre les deux genres *Tussilago* et *Petasites*, parce qu'il a sa calathide radiée, comme le premier, et sa hampe polycalathide, comme le dernier. Voici ses caractères, observés par nous sur la *nardosmia denticulata*.

Calathide courtement radiée : disque multiflore, réguliflore, masculiflore; couronne unisériée, subduodécimflore, liguliflore, féminiflore. Péricline cylindracé-turbiné, égal aux fleurs de la couronne; formé de squames à peu près égales, subunisériées, appliquées, oblongues, un peu aiguës au sommet, foliacées, membraneuses sur les bords. Clinanthe planiuscule, absolument nu. *Fleurs du disque :* Faux-ovaire absolument privé d'ovule, et portant une aigrette de squamellules peu nombreuses. Corolle glabre, à tube long, à limbe large, régulier, campaniforme, divisé jusqu'à moitié en cinq lanières oblongues-lancéolées, arquées en dehors. Étamines à filet greffé à la corolle jusqu'au sommet de son tube; à anthère ayant l'appendice apicilaire libre, court, ovale, et les appendices basilaires nuls. Style masculin ter-

miné par une masse ovoïde, fendue au sommet, et très-élevée au-dessus de la corolle et du tube anthéral, la partie filiforme qui la porte s'alongeant considérablement après l'épanouissement de la fleur. *Fleurs de la couronne :* Ovaire pédicellulé, oblong, cylindrique, strié, glabre, muni d'un bourrelet apicilaire et d'un bourrelet basilaire, et contenant un ovule bien conformé; aigrette composée de squamellules nombreuses, inégales, filiformes, barbellulées. Corolle à tube long, à languette à peu près aussi longue que le tube, dressée, large, elliptique-oblongue, entière ou à peine tridentée au sommet. Style féminin, beaucoup plus court que la corolle, terminé par deux stigmatophores courts, non divergens. = Hampe polycalathide.

Nous attribuons à ce genre les trois espèces suivantes.

Nardosmie a feuilles denticulées : *Nardosmia denticulata*, H. Cass.; *Tussilago fragrans*, Villars. C'est une plante herbacée, vivace, produisant une tige scapiforme, dressée, haute d'environ dix pouces, épaisse, cylindrique, striée, velue, qui porte autour de sa base quelques feuilles alternes, rapprochées, presque radicales, et qui est garnie du reste de quelques feuilles bractéiformes, alternes, distantes; les feuilles de la base ont un pétiole long d'environ quatre pouces, dressé, demi-cylindrique, velu, ayant sa partie basilaire très-élargie, engainante, ovale, foliacée; le limbe, étalé, ayant environ trois pouces de diamètre, est orbiculaire, réniforme ou cordiforme, très-échancré à la base, très-obtus au sommet, bordé d'une multitude de petites dents calleuses, rougeâtres; la face supérieure est verte, d'abord pubescente, puis glabre; l'inférieure est un peu glauque et velue; les feuilles bractéiformes inférieures ont un petit limbe; les supérieures sont réduites, comme de vraies bractées, à la partie inférieure large et foliacée du pétiole; les calathides, hautes de cinq à six lignes, sont nombreuses, disposées en thyrse, ou en panicule étroite, sur la partie supérieure de la hampe; leurs pédoncules sont velus, et garnis de quelques bractées linéaires-subulées, membraneuses-foliacées; les corolles sont blanches, exhalant une odeur agréable; les anthères violettes, à pollen blanc; la couronne est composée d'environ douze fleurs.

Nous avons fait cette description sur des individus vivans et cultivés. La nardosmie denticulée habite l'Italie ; elle se trouve aussi, dit-on, en quelques lieux de la France, indépendamment des jardins, où on la cultive sous le faux nom d'héliotrope d'hiver, et où elle fleurit au commencement de cette saison. Ce que l'on prend pour la racine de cette plante est réellement une tige souterraine, comme dans presque tous les végétaux herbacés et vivaces.

Nardosmie a feuilles anguleuses : *Nardosmia angulosa*, H. Cass.; *Tussilago frigida*, Linn., *Sp. pl.*, édit. 3, pag. 1214; *Fl. dan.*, tab. 61; *Tussilago scapo imbricato, floribus spicatis, radiatis, foliis infrà incanis, acutis*, Gmel., *Flor. sib.*, tom. 2, pag. 150, n.° 128, tab. 70. La racine, ou plutôt la tige souterraine, est horizontale, ressemblant à un roseau, un peu aromatique, rouge en dehors, jaunâtre en dedans, remplie d'une moelle blanche, et garnie de racines fibreuses sur ses articulations; la hampe, épaisse comme une plume de cygne, haute d'environ neuf pouces, et s'élevant presque au double après la fleuraison, verte inférieurement, rougeâtre supérieurement, très-légèrement tomenteuse, est pourvue de sept ou huit gaines membraneuses, verdâtres, veinées longitudinalement, crépues sur les bords, les inférieures longues d'environ trois pouces, les supérieures squamiformes et à bords rougeâtres; les feuilles, très-petites à l'époque de la fleuraison, grandissent beaucoup ensuite; leur pétiole, long de neuf à dix-sept pouces, est canaliculé, un peu pubescent, odorant; le limbe, qui acquiert souvent six pouces de diamètre, imite la feuille d'érable, étant échancré à sa base par un profond sinus demi-circulaire, et étant découpé sur ses bords par des sinus plus ou moins profonds, qui produisent des angles plus ou moins saillans; la face inférieure est tomenteuse et blanche; la supérieure est verte et presque glabre; les calathides, au nombre de huit à douze, disposées en une sorte d'épi long de deux pouces, sont portées sur des pédoncules nés de l'aisselle des bractées supérieures, longs à peine d'un pouce, mais s'alongeant après la fleuraison, velus, et munis d'une ou deux bractées squamiformes; les squames du péricline sont rougeâtres sur les bords; les corolles sont blanches et d'une odeur agréable; le disque en

contient une quarantaine, et la couronne en offre neuf environ.

Cette plante, que nous n'avons point vue, et que nous décrivons d'après Gmelin, a été observée par cet exact botaniste en Sibérie, dans les lieux marécageux, où elle fleurit au mois de Mai; on la trouve encore dans les vallées humides et boisées des montagnes de la Norwége, et en Laponie. Il suffit de voir la figure du *Flora sibirica* et celle du *Flora danica*, pour se convaincre que c'est une espèce exactement congénère de la nardosmie denticulée, dont elle diffère par ses feuilles cordiformes, très-profondément échancrées à la base, et bordées de grandes dents inégales, séparées par des sinus larges et profonds.

Nardosmie a fleurs jaunatres: *Nardosmia straminea*, H. Cass.; *Tussilago scapo imbricato, floribus spicatis radiatis, foliis utrimque glaberrimis*, Gmel., *Flor. sib.*, tom. 2, pag. 148, n.° 126, tab. 69; *Tussilago lævigata*, Willd. Une tige souterraine, longue de plusieurs pieds, grosse comme le petit doigt, charnue, creuse, blanchâtre, rampe horizontalement, et produit de longues et grosses racines presque simples, qui s'enfoncent perpendiculairement dans la terre: elle produit aussi des feuilles très-petites durant la fleuraison, mais dont le pétiole devient ensuite long de plus d'un pied, tandis que le limbe acquiert près d'un pied et demi de largeur; celui-ci est triangulaire, profondément échancré en cœur à la base, terminé au sommet en pointe obtuse, muni sur les bords de dents nombreuses; les deux faces sont vertes et glabres; la hampe, haute de plus de neuf pouces, épaisse, charnue, est garnie de six à huit gaines membraneuses, larges et un peu striées; et elle se termine par un épi de huit à vingt calathides, portées sur des pédoncules longs d'un demi-pouce, chacun d'eux né dans l'aisselle d'une écaille membraneuse, et garni d'une ou deux bractées liguliformes; les corolles sont de couleur jaune-paille: il y en a au moins une trentaine dans le disque, et environ quatorze à la couronne.

Malgré la couleur de ses fleurs, cette plante paroît bien appartenir au genre *Nardosmia*, d'après la description et la figure données par Gmelin. Ce botaniste l'a trouvée en Sibérie, sur le bord des fleuves Irtis, Obi, Jénisea, où elle fleurissoit au

commencement de Mai. Il ne dit point si elle est odorante comme les deux autres espèces, dont elle se distingue facilement par ses feuilles entièrement glabres et ses corolles jaunâtres. On la trouve aussi en Bohème.

Le *tussilago japonica*, Willd., est peut-être une quatrième espèce de *nardosmia*, quoiqu'il y ait lieu d'en douter, et de présumer que c'est plutôt une adénostylée voisine de notre *ligularia*.

Ce genre *Nardosmia* offre de l'analogie avec le *Leibnitzia*, en ce que le péricline égale la couronne, qui s'élève à peine plus haut que le disque, et reste dressée.

Notre tribu naturelle des tussilaginées, interposée entre celle des mutisiées et celle des adénostylées (tom. XX, pag. 381), ne comprend que trois genres : 1.° *Tussilago*, 2.° *Nardosmia*, 3.° *Petasites*. Ces trois genres, suffisamment distincts, ont été confondus ensemble, et avec plusieurs autres appartenant aux Mutisiées, aux Adénostylées, aux Inulées, sous le titre commun de *Tussilago*. (Voyez l'analyse historique du genre *Tussilago* des botanistes, dans notre article Lérie, tom. XXVI, pag. 103.)

Il convient de tracer ici les vrais caractères des deux genres *Tussilago* et *Petasites*, afin que nos lecteurs puissent les comparer avec ceux du genre *Nardosmia*, qui est le principal objet de cet article, et reconnoître les différences qui distinguent les trois genres de la tribu.

Tussilago. Calathide longuement radiée : disque pluriflore, régulariflore, masculiflore ; couronne multisériée, multiflore, liguliflore, féminiflore. Péricline campaniforme, supérieur aux fleurs du disque ; formé de squames à peu près égales, subunisériées, appliquées, oblongues-linéaires, obtuses, foliacées-membraneuses. Clinanthe plan, inappendiculé, fovéolé. *Fleurs du disque :* Faux-ovaire pédicellulé, court, cylindracé, glabre, privé d'ovule, et portant une aigrette de squamellules peu nombreuses. Corolle à limbe campaniforme, profondément divisé par des incisions égales en cinq lanières arquées en dehors. Étamines ayant les appendices basilaires de l'anthère nuls ou presque nuls. Style masculin terminé par un renflement qui reste inclus dans le tube anthéral. *Fleurs de la couronne :* Ovaire pédicellulé, oblong, cylindracé,

glabre, ovulé, pourvu d'un bourrelet apicilaire; aigrette composée de squamellules très-nombreuses, inégales, filiformes, barbellulées. Corolle à tube court et grêle, tronqué ou denticulé au sommet sur le côté intérieur, et prolongé de l'autre côté en une languette étalée, longue comme deux fois le tube, plane, très-étroite, linéaire, uninervée, entière ou un peu échancrée au sommet. = Hampe monocalathide.

Ce genre a pour type le *tussilago farfara*, Linn., sur lequel nous avons observé les caractères qu'on vient de lire. Le *tussilago scapo imbricato, unifloro, foliis ovatis, oblongis, ex sinuato-dentatis*, de Gmelin (*Flor. sib.*, tom. 2, pag. 141, n.° 122, tab. 67, fig. 1), nous semble, d'après la description et la figure, être congénère du *farfara*, et constituer une seconde espèce du vrai genre *Tussilago*, quoique ses corolles soient blanches. Willdenow a cru que cette plante étoit l'individu hermaphrodite du *tussilago anandria*, considéré par lui comme polygame-dioïque; mais c'est une erreur qui se trouve réfutée dans notre article Leibnitzie (tom. XXV, pag. 420). Le *tussilago trifurcata*, Willd., seroit-il une troisième espèce du genre *Tussilago*, restreint dans les limites que nous lui assignons? La description de Forster, telle qu'elle est citée par Willdenow, est très-insuffisante pour décider cette question.

Le genre *Tussilago* diffère, selon nous, du *Nardosmia*, par la calathide longuement radiée, le disque composé de fleurs peu nombreuses, la couronne composée de fleurs très-nombreuses et disposées sur plusieurs rangs circulaires concentriques, le péricline moins grand que les fleurs de la couronne, les languettes de la couronne étalées, longues, très-étroites, linéaires, la hampe monocalathide. La couleur des corolles ne peut pas être ici une note différentielle, si nous n'avons pas admis mal à propos dans le genre *Nardosmia* l'espèce à fleurs jaunâtres, décrite par Gmelin sous le n.° 126, et si celle à fleurs blanches, décrite par le même auteur sous le n.° 122, est, comme nous le présumons, un vrai *tussilago*.

Petasites. Subdioïque. *Calathide mâle* multiflore, régulariflore, offrant ordinairement une à cinq fleurs femelles marginales, beaucoup plus courtes, à corolle tubuleuse, grêle,

à ovaire ovulé, à aigrette de squamellules nombreuses. Péricline un peu inférieur aux fleurs, formé de squames à peu près égales, subunisériées, appliquées, oblongues, foliacées, membraneuses sur les bords. Clinanthe plan et nu. Faux-ovaires privés d'ovule, et portant une aigrette de squamellules peu nombreuses. Corolles masculines régulières, à limbe large, campaniforme, divisé jusqu'à moitié en cinq lanières demi-lancéolées. Style masculin terminé par un renflement qui s'élève au-dessus du tube anthéral. *Calathide femelle* multiflore, tubuliflore, offrant une à cinq fleurs mâles centrales, à corolle régulière, à faux-ovaire demi-avorté. Péricline cylindracé, inférieur aux fleurs, formé de squames à peu près égales, subunisériées, ovales, foliacées. Clinanthe plan, inappendiculé. Ovaires pédicellulés, oblongs, cylindriques, glabres, cannelés, munis d'un bourrelet basilaire, et contenant un ovule; aigrette composée de squamellules filiformes, à peine barbellulées. Corolles féminines tubuleuses, grêles, dentées au sommet. = Hampes polycalathides.

Ce genre a pour type le *tussilago petasites*, Linn., considéré comme l'individu mâle, et le *tussilago hybrida*, Linn., considéré comme l'individu femelle de la même espèce. A cette première espèce il en faut joindre trois autres, nommées *alba*, *nivea*, *spuria*. Le *tussilago* décrit par Gmelin sous le n.° 125 (pag. 145, tab. 68, fig. 2), est l'individu mâle d'une espèce de *petasites;* celui décrit par le même auteur sous le n.° 127 (pag. 149, tab. 69, D, E), est probablement l'individu femelle d'une espèce du même genre.

Ce genre *Petasites* diffère pour nous du *Nardosmia*, principalement en ce que les espèces qui le composent sont subdioïques, c'est-à-dire imparfaitement dioïques, les calathides des individus mâles offrant quelques fleurs femelles marginales, et celles des individus femelles offrant quelques fleurs mâles centrales. Ajoutons que les fleurs femelles ont la corolle courte, tubuleuse et non ligulée, en sorte que la calathide n'est jamais radiée; remarquons aussi que le péricline est inférieur aux fleurs. Ayant cultivé nous-même quelques individus de *nardosmia denticulata*, pour les observer jusqu'à l'époque de la maturité des fruits, nous avons reconnu que les ovaires de la couronne, quoique tous pourvus d'un ovule,

étoient constamment stériles, comme les faux-ovaires du disque, qui sont tous privés d'ovule; les ovaires de la couronne n'avoient donc point été fécondés, peut-être à cause de l'imperfection de leur stigmate, qui en effet semble en apparence être mal conformé. Ainsi la couronne ne seroit point féminiflore, mais neutriflore par défaut de stigmates; l'espèce seroit dioïque; tous les individus observés jusqu'à présent seroient complétement mâles, et il faudroit chercher l'individu femelle, qui ne paroît pas avoir encore été rencontré. Dans ce cas, le genre *Nardosmia* ne différeroit plus du *Petasites* que par sa couronne de fleurs ligulées et radiantes. Mais beaucoup de motifs[1], dont le développement alongeroit trop cet article, nous persuadent que la stérilité des ovaires de la couronne, dans le *nardosmia denticulata*, n'est qu'accidentelle, résultant de son habitation dans nos jardins, de la culture qu'elle y subit, et du mode de propagation usité par les jardiniers pour cette plante, qu'il faudroit observer dans son lieu natal. Les géorgines, attribuées par nous au genre *Coreopsis*, parce que toutes celles que nous avons observées dans les jardins avoient la couronne neutriflore par défaut de stigmates, sont peut-être dans le même cas que le *nardosmia denticulata*. (Voyez tom. XVIII, pag. 441.)

Linné considéroit les individus mâles et femelles de *petasites* comme des espèces différentes. Willdenow a cru que ces plantes étoient polygames-dioïques, chaque espèce ayant des individus à fleurs réellement hermaphrodites, et des individus à fleurs femelles; parce que tous les botanistes, sans excepter l'exact Gærtner, ont pris les fleurs mâles des tussilaginées pour des fleurs hermaphrodites. Dans notre premier

---

1 Nous avons observé l'individu femelle, ou plutôt subfemelle, du *Tussilago alba*, Linn., qui est une espèce du genre *Petasites* : la calathide contenoit environ quatre à huit fleurs mâles, au milieu d'un très-grand nombre de femelles disposées sur environ trois rangs circulaires concentriques; le style de ces fleurs femelles étoit très-long, tandis que celui des fleurs ligulées du *nardosmia denticulata* est très-court; mais le stigmate étoit absolument semblable dans les deux plantes, ce qui tendroit à prouver qu'il n'est point imparfait dans le *Nardosmia*, dont la couronne, par conséquent, seroit vraiment féminiflore, et ne deviendroit stérile qu'accidentellement.

Mémoire sur les synanthérées, lu à l'Institut le 6 Avril 1812, nous avons annoncé que les vraies tussilaginées n'avoient jamais de fleurs hermaphrodites, mais seulement des fleurs mâles et des fleurs femelles : mais en même temps nous avons prétendu que les *tussilago petasites* et *hybrida*, considérés par les botanistes modernes comme des plantes de la même espèce, étoient deux espèces distinctes, comme Linné l'avoit cru. Notre opinion se fondoit principalement sur la comparaison scrupuleuse que nous avions faite de la structure des styles féminins et masculins dans les deux plantes en question, et de laquelle il résultoit, par exemple, que le style des fleurs femelles, composant presque toute la calathide du *tussilago hybrida*, différoit beaucoup du style des fleurs femelles qu'on trouve ordinairement, au nombre d'une à cinq, sur le bord de la calathide du *tussilago petasites*. Nous avons changé d'opinion, en lisant, dans le Journal de botanique d'Avril 1813 (tom. I, pag. 171), les intéressantes observations de M. Watd, et en remarquant que, bien que les *tessaria* et *monarrhenus* nous offrent dans leurs calathides une seule fleur mâle au milieu de nombreuses fleurs femelles, il n'y a point d'exemple, parmi les synanthérées non dioïques, de calathides n'ayant qu'une seule fleur femelle, souvent nulle, avec de nombreuses fleurs mâles. La cause finale de cette différence est évidente : une seule fleur mâle peut suffire à féconder beaucoup de femelles, et beaucoup de mâles pour une femelle seroient un luxe superflu. Cependant il reste encore à savoir pourquoi, chez le *Petasites*, les parties analogues ne sont point semblables dans les deux individus, mâle et femelle. Si, contre toute vraisemblance, il pouvoit être établi que les *tussilago petasites* et *hybrida* sont deux espèces réellement distinctes, il seroit convenable de les considérer comme types de deux genres différens : l'un caractérisé par le disque multiflore, et la couronne pauciflore, unisériée, interrompue, incomplète, quelquefois nulle ; l'autre caractérisé par le disque pauciflore, et la couronne multisériée, multiflore[1]. Dans ce cas, la tribu des tussila-

---

1 Remarquez que les deux genres *Tussilago* et *Nardosmia* diffèrent aussi l'un de l'autre par les proportions inverses dans le nombre des

ginées auroit quatre genres, au lieu de trois; mais, quant à présent, elle se réduit à ceux que nous avons décrits, et dont voici le tableau méthodique.

1. * TUSSILAGO. = *Tussilago, e. q. s.* C. Bauh. (1623) — *Tussilago.* Tourn. (1694. benè.) — Adans. (malè) — Gærtn. (benè.) — Neck. (pessimè.) — Mœnch — H. Cass. Dict. — *Tussilaginis sp.* Vaill. — Lin. — J. G. Gmel. — Juss. — Willd. — Pers. — *Farfara.* Decand. Fl. fr. (1805).

2. * NARDOSMIA. = *Tussilaginis sp.* Lin. (1737) — J. G. Gmel. (1749) — Juss. — Villars (1792) — Willd. — Pers. — *An? Tussilaginis sp.* Adans. — *An? Petasitidis sp.* Decand. — *Nardosmia.* H. Cass. Dict.

3. * PETASITES. = *Petasites.* C. Bauh. (1623) — Tourn. (1694) — Vaill. (1719. benè.) — Dill. — Adans. — Gærtn. — Neck. (pessimè.) — Mœnch — Desf. — Decand. — H. Cass. Dict. — *Tussilaginis sp.* Lin. — J. G. Gmel. — Juss. — Willd. — Pers. — Watd Journ. de bot. avr. 1813.

On peut remarquer, dans ce tableau, une nouvelle expression abrégée, que nous devons expliquer, et dont l'emploi, omis dans nos tableaux précédens, nous semble utile pour le perfectionnement de la synonymie méthodique et historique. *Tussilago, e. q. s.* C. Bauh., c'est-à-dire, *Tussilago, excludendo quamdam speciem* ou *quasdam species.* C. Bauh., signifie que le vrai genre *Tussilago* correspond au genre *Tussilago* de Caspar Bauhin, dont il faut seulement exclure une espèce ou quelques espèces, ce botaniste ayant mal à propos réuni au vrai *tussilago* une ou deux *homogyne.* Cette expression n'est pas, comme on pourroit le croire, exactement équivalente à celle de *Tussilaginis sp.*, ou *Tussilaginis species*, qu'il convient d'employer à l'égard de Linné, parce qu'il a mêlé confusément le vrai *tussilago* avec huit espèces appartenant à six ou sept genres différens, et qu'il semble avoir méconnu le véritable type, aussi bien que les caractères, du genre dont il s'agit. L'exacte justice réclame ces diverses nuances d'expressions, afin de ne point confondre ensemble

---

fleurs du disque et de la couronne: mais il s'y joint d'autres différences fournies par le port, et par les dimensions, la figure et la direction des languettes de la couronne.

le botaniste qui, dans un genre, d'ailleurs bien conçu, auroit admis par erreur quelque espèce étrangère à ce groupe, et celui qui auroit aggloméré sous le même titre générique une multitude d'espèces hétérogènes. C'est ainsi que M. Lindley, dans son Mémoire sur les pomacées, a judicieusement employé les expressions de *species* et *pars*, en disant, par exemple, suivant les différens cas, tantôt *mespili species.* Willd., et tantôt *mespili pars.* Willd. Il seroit à désirer que les botanistes s'appliquassent à perfectionner ainsi, autant qu'il est possible, la forme des tableaux synonymiques, en suivant les traces du célèbre M. De Candolle, à qui appartient l'honneur d'avoir le premier conçu un plan régulier de ces tableaux.

Terminons cet article par une revue générale des vingt-deux espèces admises par M. Persoon (*Syn. pl.*, tom. 2, pag. 455) dans le genre *Tussilago* : 1.° le *T. anandria* est notre *leibnitzia cryptogama*; 2.° le *T. lyrata* est notre *leibnitzia phænogama*; 3.° le *T. trifurcata* est une espèce très-douteuse du vrai genre *Tussilago*; 4.° le *T. alpina* est notre *homogyne alpina*; 5.° le *T. discolor* est notre *homogyne discolor*; 6.° le *T. sylvestris* est notre *homogyne sylvestris*; 7.° le *T. farfara* est le type du vrai genre *Tussilago*; 8.° le *T. japonica* est probablement une adénostylée voisine de notre *ligularia*; 9.° le *T. frigida* est notre *nardosmia angulosa*; 10.° le *T. fragrans* est notre *nardosmia denticulata*; 11.° le *T. lævigata* est notre *nardosmia straminea*, ainsi nommée à cause de la couleur jaune-paille des corolles; 12.° le *T. alba* est une espèce de *petasites*; 13.° le *T. nivea* appartient au même genre; 14.° le *T. petasites* est le type de ce genre; 15.° le *T. spuria* est encore un *petasites*; 16.° le *T. integrifolia* est le type du genre *Chaptalia* de Ventenat; 17.° le *T. albicans* est notre *leria integrifolia*; 18.° le *T.* (*chaptalia*) *lyrata* est notre *leria lyrata*; 19.° le *T. dentata* est notre *chaptalia dentata* (tom. XXVI, p. 104); 20.° le *T. sinuata* est notre *lieberkuhna nudipes*, et sa prétendue variété *piloselloides* est notre *lieberkuhna bracteata*; 21.° le *T. exscapa* est notre *loxodon brevipes*; 22.° le *T. sarmentosa* est notre *chevreulia stolonifera*. (H. Cass.)

NARDUS. (*Bot.*) Voyez Nard. (L. D.)

NARÉGIL, NÉRÉGIL, NARIG, NAREL. (*Bot.*) Selon Rumph, ces noms sont donnés, en divers lieux de l'Inde,

au palmier cocotier, *cocos nucifera*, auquel il donna de son côté celui de *calappa*, employé par les Hollandois, habitans de l'Inde. Il ajoute que c'est le *narges* des Persans, le *tenga* des Malabares, le *narelu* des Brames, et le *siger-indi* des Arabes. Cependant nous lisons dans Forskal qu'en Arabie ce palmier est nommé *nardjil*, ce qui approche davantage des noms indiens. Voyez aussi Maro. (J.)

NAREL. (*Conchyl.*) Adanson, Sénég., p. 5, pl. 4, désigne sous ce nom la coquille dont Linné fait son *voluta faba*, espèce du genre Marginelle de M. de Lamarck, *M. faba*. (De B.)

NAREL, NARGEL. (*Bot.*) Voyez Maro, Narégil. (J.)

NAREL-NAGUAI. (*Bot.*) Espèce de menthe de Pondichéry, *mentha ocymoides*, qui est fébrifuge, suivant Cossigny. On trouve dans son Catalogue, sous le même nom, le *justicia procumbens*. (J.)

NARÉLU. (*Bot.*) Voyez Narégil. (J.)

NARGIS. (*Bot.*) Nom arabe du *narcissus tazetta*, suivant M. Delile : c'est le *nardjis* de Forskal. (J.)

NARHVAL et NARHWAL. (*Mamm.*) Le nom du narwhal est ainsi orthographié par quelques auteurs. Voyez l'article Cachalot, tom. VI, pag. 40, où il est écrit *narwal*. (Desm.)

NARI. (*Mamm.*) Selon Erxleben, ce nom est donné sur la côte de Malabar à une espèce de chacal. (Desm.)

NARIALA. (*Bot.*) Espèce d'orchis de Ceilan, qui a, selon Hermann, le port d'un glayeul, et un bulbe pyramidal comprimé et rempli de suc. (J.)

NARICARA-MONNI. (*Bot.*) Cossigny cite sous ce nom, à Pondichéry, un haricot, qui est le *phaseolus aconitifolius* de Schreber. (J.)

NARI-FINANGO, FEO. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, de la gourde ou cougourde, *cucurbita lagenaria*. (J.)

NARIG. (*Bot.*) Voyez Narégil. (J.)

NARIN-TALIE. (*Bot.*) A Java, suivant Burmann, on nomme ainsi son *cynanchum indicum*. (J.)

NARINAM-POULLI. (*Bot.*) Nom malabare, suivant Rhéede, d'une variété de l'*hibiscus suratensis*. (J.)

NARINARI. (*Ichthyol.*) Nom d'une espèce de myliobate du Brésil. Voyez Myliobate. (H. C.)

NARINES. (*Anat. et Phys.*) Voyez Nez. (F.)

NARINES. (*Ornith.*) Ces organes étant susceptibles chez les oiseaux de beaucoup de variations, soit dans la place qu'ils occupent, soit dans leur forme, leur grandeur, etc., les naturalistes les comprennent dans les parties dont la considération sert à l'établissement des genres. En effet, tantôt les narines sont nues, comme dans le torcol; tantôt elles sont recouvertes en partie par une membrane sèche et dure, comme dans le glaucope; par de longues soies, comme dans les barbus; par des plumes rudes, couchées et partant du front, comme dans les corbeaux, les geais, etc.; ou par des poils divergens, comme chez les insectivores. Elles sont étroites et linéaires dans l'avocette, les grèbes, les bécassines; en tuyaux dans les pétrels; ovales dans les courlis, l'autruche; arrondies dans les perroquets; à marges boursouflées dans les pigeons; longues et étroites dans les toucans, etc. Voyez Bec. (Ch. D.)

NARING. (*Bot.*) Nom arabe de l'oranger, cité par M. Delile : il est nommé *narritjes* au Japon, suivant Thunberg. (J.)

NARINGI. (*Bot.*) Nom brame du *tsjeru-katu-naregam* du Malabar, nommé d'abord par Linnæus *schinus limonia*, ensuite établi comme genre distinct par lui sous le nom de *limonia*, qui a été conservé, et par Adanson sous celui de *naringi* non adopté. (J.)

NARI-PAIROU. (*Bot.*) Espèce de haricot de Pondichéry, dont les habitans, suivant Cossigny, mangent les feuilles, qu'ils emploient aussi pour purger légèrement les enfans et les vieillards. Nous retrouvons dans le petit herbier du chirurgien Couzier, fait au même lieu, la même plante sous le nom de *nayripayarou*, qui a été rapporté par Vahl dans le nôtre au *glycyne triloba*. (J.)

NARI-PATSJA. (*Bot.*) Ce nom malabare de Rhéede est appliqué par Burmann à une variété du *conyza odorata*. (J.)

NARKA. (*Ichthyol.*) Au Kamtschatka on donne ce nom à un poisson rouge que je ne sais à quel genre rapporter. (H. C.)

NARKE. (*Ichthyol.*) Aristote a désigné la torpille sous ce nom, Νάρκη. Voyez Torpille. (H. C.)

NARKSARMIUTAK. (*Ornith.*) C'est le nom que, suivant

Fabricius, *Faun. Groenl.*, n.° 82, les Groënlandois donnent au *grand montain*, espèce de pinson, qui se rapporte au *fringilla lapponica* de Linnæus et au *fringilla calcarata* de Pallas. (Ch. D.)

NARLA-GONDO. (*Bot.*) Nom brame du *veetla-catta* du Malabar, espèce de comméline. (J.)

NAROLA. (*Bot.*) Nom portugais dans l'Inde du *modecca* des Malabares, reporté par Burmann au genre Liseron, et par d'autres près des Passiflores. (J.)

NARON. (*Bot.*) Medicus et Mœnch ont employé ce nom pour désigner le *moræa iridioides*, dont ils faisoient, à cause des filets d'étamines réunis par le bas, un genre, lequel diffère peu du *Vieusseuxia*, caractérisé par la réunion des filets dans toute leur longueur. On trouve dans Daléchamps le même nom arabe ancien appliqué au rosier, et Adanson le cite d'après Nicander pour l'iris. (J.)

NARRA. (*Bot.*) Nom de l'ébène rouge veinée aux îles Philippines. (Lem.)

NARRALEI. (*Bot.*) Nom du *cissus acida* sur la côte de Coromandel, suivant Burmann. (J.)

NARRÉ. (*Bot.*) Nom donné, suivant Forster, dans l'île d'Otahiti, à une fougère, *pteris esculenta*, dont les habitans pauvres mangent les racines, quoique fibreuses, insipides et peu nourrissantes. Voyez Pteris. (J.)

NARRITJES. (*Bot.*) Voyez Naring. (J.)

NARTARUGA. (*Erpét.*) Voyez Tartaruga. (H. C.)

NARTEX. (*Bot.*) Voyez Narthecium. (J.)

NARTHÈCE; *Narthecium*, Mœhring. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *joncées*, Juss., et de l'*hexandrie monogynie*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice nul; corolle monopétale, à six divisions égales, profondes et persistantes; six étamines ayant leurs filamens couverts de laine et persistans; un ovaire supère, pyramidal, surmonté d'un style court; une capsule à trois loges, à trois valves, qui portent chacune une cloison; graines ovales-oblongues, nombreuses, attachées au fond de la capsule, et recouvertes d'une membrane prolongée à chaque extrémité en une appendice filiforme, trois fois plus longue que la graine elle-même.

Ce genre ne renferme que trois espèces, dont la plus connue est la suivante :

Narthèce ossifrage : *Narthecium ossifragum*, Mœhring *in Eph. nat. cur.*, vol. 6, p. 389, tab. 5, fig. 1 ; *Anthericum ossifragum*, Linn., *Spec.*, 446; *Fl. Dan.*, tab. 42; *Abama ossifraga*, Decand., Fl. fr., 3, p. 171. Sa racine est fibreuse, vivace; elle produit plusieurs feuilles linéaires, striées, d'un vert foncé, engainées plusieurs ensemble par leur base et disposées sur deux rangs opposés. La tige est haute de huit pouces à un pied, garnie de quelques feuilles beaucoup plus courtes que les radicales, et terminée par un épi lâche, composée de fleurs d'un jaune verdâtre et d'un aspect assez agréable.

Cette espèce croît dans les marais tourbeux en France et dans le Nord de l'Europe; elle fleurit en Juin, Juillet et Août. Elle est assez jolie pour mériter d'être cultivée comme plante d'ornement. Il faut la mettre en terre de bruyère et dans un lieu humide.

MM. de Jussieu et de Lamarck ont employé le nom de *narthecium* pour un genre composé d'espèces démembrées, comme celle dont il vient d'être question, des *anthericum* de Linnæus; à l'exemple de plusieurs autres botanistes nous avons adopté, pour ces *narthecium* de MM. de Jussieu et de Lamarck, le nom de *tofieldia*. Voyez Tofieldie. (L. D.)

NARTHECIUM. (*Bot.*) La plante ainsi nommée par Théophraste est, selon Daléchamps cité par C. Bauhin, une férule à feuilles étroites. Mœrhingius a employé ce même nom, dans les Éphémérides des curieux de la nature, pour désigner un genre que Linnæus a réuni ensuite à l'anthéric sous le nom d'*anthericum ossifragum* : Adanson cite le nom *nartex* pour une autre férule de Théophraste. (J.)

NARTHICOÏDES. (*Bot.*) Thalius désigne ainsi le *seseli annuum* et ses variétés. (Lem.)

NARU-FATSI-KAMI. (*Bot.*) Un des noms japonois du *fagara piperita*, suivant Thunberg. (J.)

NARU-KILA. (*Bot.*) Nom du *pontederia ovata* dans le Malabar, cité par Rumph et adopté par Adanson pour désigner ce genre. (J.)

NARU-NUNDI. (*Bot.*) Nom malabare, mentionné par

Rhéede, du *periploca tenuifolia*, suivant Burmann : c'est le *naru-nundi* cité par Rhéede. (J.)

NARUM, NARUM-PANEL. (*Bot.*) L'arbre désigné par Rhéede sous ces mots malabares, est l'*uvaria zeylanica* de Linnæus, le *narum* d'Adanson. (J.)

NARUNDALY. (*Bot.*) Dans un Catalogue manuscrit de plantes de Pondichéry, rédigé par Couzier, ancien chirurgien, avec les seuls noms de pays, accompagné de quelques notes et d'un petit herbier, que nous possédons, c'est sous ce nom qu'est citée une espèce de vigne, *cissus pedata* de Linnæus, employée dans des tisanes rafraîchissantes, surtout pour le traitement des ophthalmies. (J.)

NARVAL ou plutôt NARWHAL. (*Mamm.*) Nom d'un cétacé très-connu et très-remarquable par la défense droite, extrêmement longue, comme tordue sur elle-même, qui sort de sa bouche et qui se porte en avant dans la direction du corps. Brisson, et d'après lui Illiger, lui ont donné le nom générique de cératodon; Linné et Schreber, celui de monodon; Storr, celui de diodon; et M. de Lacépède, celui de narwhalus, qui a été adopté par MM. Cuvier, Duméril, Tiedmann, etc.

M. de Lacépède a placé dans le même genre, avec le narwhal proprement dit, deux autres cétacés, qu'il nomme nawhals microcéphale et andersonien. Ces trois animaux ayant été décrits avec détail, d'après ce célèbre naturaliste, dans l'article Cachalot de ce Dictionnaire (tom. VI, pag. 44 à 49), nous croyons devoir y renvoyer nos lecteurs. (Desm.)

NARY-VEL. (*Bot.*) Espèce d'acacia de Pondichéry, dont la feuille en décoction est, suivant Cossigny, un bon remède contre le mal de dents. (J.)

NAS, RI. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, du poirier ordinaire. (J.)

NASAL, REGRAG. (*Bot.*) Noms arabes d'un mélilot, *melilotus indica* de M. Desfontaines, suivant M. Delile, qui cite le même nom *nasal* pour une luzerne, *medicago intertexta*. (J.)

NASALIS. (*Mamm.*) M. Geoffroy-Saint-Hilaire, en formant un genre particulier de la Guenon nasique de Buffon, lui a appliqué cette dénomination latine. (Desm.)

NASAMONITE. (*Min.*) Cette pierre tiroit évidemment ce nom du pays qui la fournissoit, de celui des Nasomens, peuple d'Afrique. Elle étoit d'un rouge de sang, marquée de veines noires. C'est tout ce qu'en dit Pline. On ne peut d'après cela la rapporter avec quelque vraisemblance à aucune pierre connue. (B.)

NASCAPHTON. (*Bot.*) Voyez Narcaphton. (Lem.)

NASE, *Nasus*. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un cyprin de la division des ables. Voyez Able, dans le Supplément du I.er volume de ce Dictionnaire. (H. C.)

NASEAUX. (*Anat. et Phys.*) Voyez Nez. (F.)

NASEAUX. (*Mamm.*) On désigne ainsi l'ouverture des narines des grands quadrupèdes herbivores. (Desm.)

NASELLO. (*Ichthyol.*) Voyez Merluzzo. (H. C.)

NASEN. (*Ichthyol.*) Un des noms allemands du nase des rivières du nord de l'Europe. Voyez Nase. (H. C.)

NASENHORN ou NASHORN. (*Mamm.*) Mots allemands qui sont la traduction exacte du nom de rhinocéros. (Desm.)

NASEUS. (*Ichthyol.*) Voyez Nason. (H. C.)

NASHORNVOGEL. (*Ornith.*) Nom allemand des calaos, *buceros*, Linn. (Ch. D.)

NASICORNE. (*Entom.*) Ce nom, qui signifie nez à corne ou rhinocéros, a été donné à un scarabée que Geoffroy a appelé le moine, parce qu'il semble porter un capuchon sur la tête. Sa larve se développe dans le fumier des couches. Voyez Scarabée. (C. D.)

NASICORNE. (*Erpét.*) Selon M. Bosc, une tortue de mer porte ce nom. (H. C.)

NASICORNIA. (*Mamm.*) Famille de mammifères, créée par Illiger, dans son Prodrome, pour placer le genre des Rhinocéros. (Desm.)

NASIQUE. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une couleuvre décrite dans ce Dictionnaire, tome XI, p. 179 et 180. (H. C.)

NASIQUE ou KAHAU. (*Mamm.*) Espèce de guenon de l'ancien continent, remarquable par l'excessive longueur de son nez, et qui a été considérée par M. Geoffroy comme formant un genre distinct sous le nom de Nasique, *Nasica*. Voyez les articles Guenon, t. XX, p. 32, et Semnopithèque. (Desm.)

NASITORT. (*Bot.*) Voyez Cresson alenois. (J.)

NASITORT SAUVAGE. (*Bot.*) C'est la passerage ibéride. (L. D.)

NASON, *Naseus*. (*Ichthyol.*) Commerson, le premier, et la plupart des ichthyologistes, depuis lui, ont établi sous ce nom, dans la famille des Leptosomes, un genre de poissons reconnoissable aux caractères suivans.

Une seule nageoire dorsale; corps et queue recouverts d'une peau rude et comme chagrinée; dents tranchantes, coniques, pointues, non dentelées, serrées et sur une seule rangée; deux épines de chaque côté de la queue; une protubérance plus ou moins saillante en avant des yeux.

Ce genre, qui a les plus grands rapports avec celui des acanthures et avec les chétodons en général, par la forme comprimée du corps des animaux qui le composent, ne renferme encore que deux espèces.

Le Licornet : *Naseus fronticornis*, Commerson; *Chætodon unicornis*, Forskal, Gmelin. Protubérance du devant des yeux cylindrique, horizontale et en forme de corne, renflée à son extrémité et attachée à la tête par une base assez large; museau un peu pointu; ouverture de la bouche étroite; lèvre supérieure foiblement extensible; corps et queue très-comprimés, carenés en haut et en bas; teinte générale d'un gris brun; des raies courbes, jaunes ou dorées sur les nageoires dorsale et anale, qui sont fort longues et étendues jusqu'auprès de celle de la queue, laquelle est échancrée en un croissant, dont les bouts se rapprochent de manière à représenter un cercle presque parfait, et porte de chaque côté de sa base deux plaques osseuses, unguiformes, carenées et échancrées en devant; ligne latérale très-visible.

Ce poisson, dont la longueur totale est ordinairement de douze à treize pouces, et la plus grande épaisseur de dix-huit à vingt lignes, a été observé, par Commerson, auprès des plages de l'Isle-de-France, et par Forskal dans la mer d'Arabie, où il vit en troupes nombreuses et souvent composées de 200 à 400 individus, parmi lesquels on en observe quelques-uns de la taille d'une aune environ.

Le Nason loupe, *Naseus tuberosus*. Une proéminence en forme de grosse loupe au-dessus de la mâchoire supérieure;

point de ligne latérale visible; teinte générale d'un gris mêlé de brun; une foule de petites taches lenticulaires et noires sur le dos et sur les nageoires dorsale et caudale; yeux grands et rapprochés du sommet de la tête. Taille de dix-huit pouces environ.

Ce poisson a été observé, par Commerson, dans les mêmes contrées que le précédent. (H. C.)

NASSA. (*Conchyl.*) Nom latin du genre Nasse. Voyez ce mot. (De B.)

NASSARIUS. (*Malacoz.*) Nom latin de l'animal qui habite les nasses. (De B.)

NASSAUVE, *Nassauvia.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des *cinarocéphales*, de la *syngénésie séparée* de Linnæus, caractérisée par un calice double; l'intérieur à cinq folioles, l'extérieur plus petit, à trois folioles : les fleurs composées de quatre à cinq fleurons hermaphrodites; chaque fleuron divisé presque en deux lèvres à son orifice, dont une bifide, l'autre à trois dents; cinq étamines syngénèses; deux stigmates : les semences couronnées par une aigrette caduque, composée de filamens simples, blancs et soyeux. Le réceptacle est nu.

Ce genre a été établi par Commerson pour une plante découverte au détroit de Magellan, qu'il a dédiée au prince de Nassau, dont il étoit alors accompagné dans ses excursions de botanique. On n'en connoît qu'une seule espèce, la Nassauve odorante (*Nassauvia suaveolens*, Juss., *Gen.*, et Lamk., *Ill. gen.*, tab. 721). Son odeur est très-agréable; sa tige haute de six à huit pouces, ascendante, médiocrement rameuse, chargée de feuilles nombreuses, imbriquées, sessiles, ovales-oblongues, très-serrées contre la tige, recourbées à leur partie supérieure, déchiquetées en forme de crête : les fleurs disposées en un gros épi terminal, garni d'un grand nombre de bractées, en forme de paillettes, imitant un involucre commun. (Poir.)

NASSAUVIÉES, *Nassauvieæ.* (*Bot.*) C'est la quinzième des vingt tribus naturelles dont se compose l'ordre des Synanthérées, suivant notre méthode de classification. Nous avons déjà présenté (tom. XX, pag. 378) la description complète des caractères de cette tribu. Mais nous n'avons point encore

exposé méthodiquement la série et l'analyse de tous les genres qui lui appartiennent. C'est l'objet du présent article.

XV.[e] *Tribu.* Les NASSAUVIÉES (*Nassauvieæ*).

Chænanthophorarum sectio prima, excludendo quædam genera. Lagasca (1811. character non sufficiens.) — *Labiatiflorarum pars.* Decandolle (1812) — *Nassauvieæ.* H. Cassini (1817) Dict. v. 8. p. 395 — *Onoseridarum, Barnadesiarum et Jacobearum genera.* Kunth (1820).

(Voyez les caractères de la Tribu des Nassauviées, tom. XX, pag. 378.)

Première Section.

NASSAUVIÉES-TRIXIDÉES (*Nassauvieæ-Trixideæ*).

Caractères ordinaires : Calathide composée de plus de cinq fleurs, disposées sur plus d'un rang; péricline de plus de cinq squames, égales ou inégales, unisériées ou plurisériées, quelquefois accompagnées de bractées, ou de squames surnuméraires; calathides ordinairement éparses ou solitaires; aigrette de squamellules filiformes, rarement nulle.

I. Aigrette barbée.

1. * DUMERILIA. = *Dumerilia.* Lag. (1805. ined., ex Lag.) — Decand. (1812. benè.) — H. Cass. (1819) Dict. v. 13. p. 553 — Kunth (1820) — *Martrasia, e. q. s.* Lag. (1811. malè, de labio interiore corollarum.). = Genus vix à Jungiâ diversum calathidibus sparsis nec glomeratis.

2. † JUNGIA. = *Jungia.* Lin. fil. (1781) — Juss. — Lag. — Decand. — H. Cass. Dict. v. 24. p. 283 — *Trinacte.* Gærtn. (1791. frustrà).

3. † MARTRASIA. = *Martrasiæ? sp.* Lag. (1811) — *Martrasia.* H. Cass. (1823) Dict. v. 29. p. 294. = Fructus in collum pappigerum supernè attenuato-elongati; cætera ut in Dumeriliâ. Huc referenda Martrasia pubescens Lag.

4. * LASIORRHIZA. = *Perdicii sp.* Vahl (1790) — *Rhinactina.* Willd. (1807. non sufficienter.) — *Lasiorrhiza.* Lag. (1811. benè.) — H. Cass. Dict. (hìc) — *Frageria.* Decand. (ined. 1808?, ex Herbar. Juss.) — *Bertolonia.* Decand. (1812. in icon.) — *Chabræa.* Decand. (1812. in descr. malè, de sexu flor. exter.) — H. Cass. (1817) Dict. v. 8. p. 46.

II. Aigrette barbellulée.

5. † LEUCHERIA. = *Leucheria.* Lag. (1811) — H. Cass. Dict. v. 26. p. 151 — *Leucaeria.* Decand. (1812. Ex Lag.)

6. * TRIXIS. = *Trixis.* Browne (1756) — Lag. (1811. benè.) — Decand. (1812. malè, de periclinio, labio inter. coroll., et clinanthio.) — H. Cass. Dict. (hìc) — *Inulæ sp.* Elmgren (1759) Amœn. acad. — *Perdicii sp.* Lin. (1763) — Willd. — Pers. — *Arnicæ sp.* Adans. (1763) — *Perdicium.* Berg. (1772) — Gærtn. (1791) — Neck. (1791) — Lam. Illustr. — Kunth (1820) — (Non *Trixis.* Mitch., nec Swartz.)

7. * PLATYCHEILUS. = *Holocheilus.* H. Cass. Bull. mai 1818. p. 73. Dict. v. 21. p. 306 (malè, de labio inter. coroll.) — *Platycheilus.* H. Cass. Dict. (hìc).

8. † PEREZIA. = *Perdicii sp.* Lin. fil. (1781) — Vahl (1790) — *Clarioneæ sp.* Lag. (1805. ined.) — Decand. (1812) — *Perezia.* Lag. (1811) — H. Cass. Dict. (hìc) = Clinanthium nudum; cætera Clarioneæ. Hùc referendum (ex Lag. et Dec.) Perdicium magellanicum.

9. * CLARIONEA. = *Perdicii sp.* Vahl (1790) — *Asteris sp.* Lam. Illustr. — *Clarioneæ sp.* Lag. (1805. ined.) — Decand. (1812) — *Pereziæ? sp.* Lag. (1811) — *Chætantheræ sp.* Bonpl. — *Isanthus.* Decand. (ex Kunth) — *Homanthidis sp.* Kunth (1820) — *Clarionea.* H. Cass. Dict. (hìc) = Clinanthium fimbrilliferum; cætera Pereziæ. Huc Perdicium lactucoides et aliæ Perdicii sp. Vahl.

10. * HOMOIANTHUS. = *Perdicii sp.* Vahl (1790) — *Heteranthus.* Bonpl. (ined., ex Herbar. Juss.) — *Homoianthus, e. q. s.* Bonpl. (ined., ex Decand.) — Decand. (1812) — H. Cass. Dict. v. 21. p. 413 (clinanthium perperàm dixi nudum) — H. Cass. Dict. (hìc) — *Chætantheræ. sp.* Bonpl. Pl. æquin. — *Pereziæ? sp.* Lag. (1811) — *Homanthidis sp.* Kunth. (1820) = Clinanthium fimbrilliferum; periclinium Droziæ, squamis exterioribus dentato-spinosis. Huc Chætanthera pungens Bonpl., et dubitanter Perdicium squarrosum Vahl.

11. * DROZIA. = *Homoianthi sp.* Bonpl. (ined.) — Decand. (1812) — H. Cass. Dict. v. 21. p. 413 — *Chætantheræ sp.* Bonpl. Pl. æquin. — *Homanthidis sp.* Kunth (1820) — *Drozia.* H. Cass. Dict. (hìc) = Clinanthium nudum; periclinium Homoianthi, squamis exterioribus dentato-spinosis. Huc Dro-

nia dicephala H. Cass., et dubitanter Chætanthera pinnatifida Bonpl.

III. Aigrette nulle.

12. * Panphalea. = *Lapsanæ sp.* Vahl (ined., ex Herbar. Juss.) — *Panphalea.* Lag. (1805. ined.) — Lag. (1811. malè, de labio inter. coroll.) — H. Cass. Bull. juill. 1819. p. 111 — *Pamphalea.* Decand. (1812. Ex Lag.) — *Ceratolepis.* H. Cass. (ined.) = Commersonius hanc plantam primus invenit, anno 1767.

Seconde Section.

Nassauviées-Prototypes (*Nassauvieæ - Archetypæ*).

Caractères ordinaires : Calathide composée de deux à cinq fleurs unisériées; péricline de quatre à cinq squames égales, unisériées, souvent entouré d'un péricline extérieur, ou de squames surnuméraires, ou de bractées; calathides le plus souvent rassemblées en capitule; aigrette de squamellules ordinairement laminées et souvent caduques.

13. * Triptilion. = *Triptilion.* Ruiz et Pav. (1794 et 1798) — Willd. — Pers. — Lag. (1811) — Decand. (1812) — Kunth (1820) — H. Cass. Dict. (hic).

14. * Triachne. = *Triachne.* H. Cass. Bull. janv. 1817. p. 11. Bull. mars 1818. p. 48.

15. * Nassauvia. = *Nassauvia.* Commers. (ined., ex Juss.) — Juss. (1789. Ex Commers.) — Lam. Illustr. — Decand. (1812) — H. Cass. Dict. (hic) — *Nassovia.* Pers. (1807) — *Nassawia.* Lag. (1811).

16. * Mastigophorus. = *Nassauviæ sp.* H. Cass. (1824. manuscr. in Herbar. Gaudich.) — *Mastigophorus.* H. Cass. Dict. (hic).

17. † Caloptilium. = *Sphærocephalus.* Lag. (1805. ined.) — Decand. (1812. Ex Lag.) — *Caloptilium.* Lag. (1811) — H. Cass. Dict. v. 6. suppl. p. 51.

18. † Panargyrus. = *Panargyrus.* Lag. (1805. ined.) — Lag. (1811) — H. Cass. Dict. (hic) — *Panargyrum.* Decand. (1812. Ex Lag.).

19. † Polyachyrus. = *Polyachyrus.* Lag. (1805. ined.) — Lag. (1811) — H. Cass. Dict. (hic) — *Polyachurus.* Decand. (1812. Ex Lag.).

Troisième ? Section.

Nassauviées douteuses (*Nassauvieæ dubiæ*).

Fleurs intérieures de la calathide, à corolle régulière et non labiée.

20. † ? Plazia. = *Plazia*. Ruiz et Pav. (1794 et 1798) — Pers. — Decand. (1812. Ex Ruiz et Pav.) — H. Cass. Dict. (hìc.)

21. † ? ? ? Microspermum. = *Microspermum*. Lag. Gen. et sp. pl. p. 25. (1816) — H. Cass. Dict. (hìc). = Rectiùs fortè ad Tagetineas referendum.

La tribu naturelle des Nassauviées, établie par nous, en 1817, dans l'article Chénantophores de ce Dictionnaire (tom. VIII, pag. 395), correspond à peu près à la première section des Chénanthophores de M. Lagasca; ce qui est d'autant plus remarquable, que ce botaniste n'avoit fait aucune attention aux vrais caractères essentiellement distinctifs de ce groupe, et qui nous ont été fournis par la structure des stigmatophores. M. Lagasca, guidé sans doute par une sorte d'instinct, et se bornant à un caractère secondaire ou accessoire très-insuffisant, celui de la calathide non radiée, a évité par ce moyen les associations peu naturelles que M. De Candolle n'a pu s'empêcher d'admettre, en employant des caractères beaucoup plus graves en apparence, mais de nulle valeur en réalité. (Voyez notre article Labiatiflores, tom. XXV, pag. 9.)

Notre tribu des Nassauviées, qui est intermédiaire entre celle des Sénécionées et celle des Mutisiées, nous semble pouvoir être assez naturellement divisée en deux sections, auxquelles nous en ajoutons provisoirement une troisième, pour y comprendre deux genres dont la classification est douteuse, parce que les descriptions imparfaites données par leurs auteurs ne les font pas suffisamment connoître.

La section des Nassauviées-Trixidées tire son nom du genre le plus ancien de ce groupe, et elle occupe le premier rang, parce que quelques-unes des plantes qui s'y rapportent ont une analogie notable avec certaines Sénécionées. Cette section, étant assez nombreuse, se partage commodément en trois subdivisions, selon que l'aigrette est barbée, barbellulée, ou nulle. Quoique nous attachions peu d'importance à ce mode

de répartition, nous le croyons préférable ici à ceux qui pourroient être fondés sur le clinanthe squamellé, fimbrillé ou nu, ou sur le péricline de squames unisériées ou plurisériées, égales ou inégales, ou sur la disposition des calathides et la forme des feuilles.

1. Les *Dumerilia*, qui présentent, dans leur port, des traits de ressemblance évidente avec plusieurs *Cineraria*, dont le pétiole des feuilles est auriculé à la base, ont dû, par ce motif, être placées au commencement de notre série, afin de se trouver immédiatement auprès des Sénécionées. M. Lagasca s'est trompé, en disant que la lèvre intérieure des corolles n'est que bidentée : nous avons vérifié qu'elle est divisée presque jusqu'à sa base, comme M. De Candolle l'avoit reconnu avant nous.

2. Le *Jungia* de Linné fils a presque le même port que les *Dumerilia*, dont il est à peine distinct génériquement, puisqu'il n'en diffère que par ses calathides agglomérées au lieu d'être éparses, et parce que ses corolles ont la lèvre extérieure linéaire, roulée en dehors, et la lèvre intérieure dressée. Si, comme nous le pensons, les deux genres doivent être réunis en un seul, il faudra lui conserver le nom de *Jungia*, préférablement à celui de *Dumerilia*, qui est plus moderne.

3. Notre genre *Martrasia*, uniquement fondé sur la *Martrasia pubescens* de M. Lagasca, se distingue suffisamment des *Jungia* et *Dumerilia*, par ses fruits, dont la partie supérieure est amincie et prolongée en un col.

4. Le genre *Lasiorrhiza*, quoiqu'ayant l'aigrette barbée, comme les trois précédens, s'en éloigne beaucoup du reste par son clinanthe nu, son péricline de squames plurisériées, ses feuilles pinnatifides, ses calathides solitaires au sommet de pédoncules scapiformes. Nous nous sommes bien assuré que les fleurs extérieures de la calathide sont réellement hermaphrodites, comme M. Lagasca l'avoit dit, et non pas femelles, comme le prétend M. De Candolle.

5. Les *Leucheria*, dont l'aigrette est barbellulée, sont bien placées ici, parce qu'elles ont de l'affinité avec le *Lasiorrhiza* par leurs feuilles pinnatifides, leur pubescence, leurs corolles quelquefois purpurines, leurs calathides pédonculées, terminales, quelquefois solitaires; et parce qu'elles se rapprochent

aussi des *Martrasia*, *Jungia*, *Dumerilia*, en ce que le clinanthe porte un rang de squamelles.

6. Le genre *Trixis*, anciennement fondé par Pierre Browne, puis mal à propos confondu par Linné et la plupart des botanistes avec le vrai *Perdicium*, qui appartient aux Mutisiées, enfin justement rétabli sous son ancien nom par M. Lagasca, qui l'a bien caractérisé, et par M. De Candolle, qui s'est trompé sur quelques caractères, occupe, dans notre série, un rang peu éloigné des *Martrasia*, *Jungia* et *Dumerilia*, auxquels il ressemble par son péricline, et à quelques égards par son port : notez surtout qu'il se rapproche plus particulièrement du *Martrasia* par ses fruits un peu collifères. Ce caractère, quoique non signalé par les botanistes qui ont décrit les *Trixis*, est probablement commun à toutes les espèces de ce genre ; il nous a été offert par la seule que nous ayons observée, et que nous allons décrire, parce qu'elle est nouvelle et très-remarquable.

Trixis paradoxa, H. Cass. Tige ligneuse, à rameaux cylindriques, striés, pubescens ; feuilles alternes, presque sessiles, ou courtement pétiolées, longues d'environ deux pouces, larges d'environ un pouce, elliptiques, inégalement et irrégulièrement dentées sur les bords, presque glabres en-dessus, pubescentes et comme poncticulées en-dessous ; calathides très-nombreuses, disposées en corymbes terminaux, à ramifications subtomenteuses, portant de petites feuilles pétiolées, oblongues-lancéolées, très-entières, pubescentes, et des bractées comme pétiolées, très-longues, étroites, linéaires ; chaque calathide portée sur un long pédoncule, garni d'environ trois bractées alternes, dont une seule ordinairement naît à la base même du péricline. Calathide étroite, haute d'environ huit lignes, composée de sept fleurs ; péricline cylindracé, inférieur aux fleurs, formé de cinq squames unisériées, entregreffées à la base, égales, appliquées, oblongues, obtuses, plurinervées, tomenteuses extérieurement, l'une d'elles ordinairement bidentée au sommet ; les nervures des squames sont jaunes, et quelques-unes d'elles paroissent composées de plusieurs glandes oblongues, confluentes, disposées bout à bout ; clinanthe petit, plan, hérissé de fimbrilles nombreuses, très-inégales, piliformes ; fruit long, mince, cylindracé, hérissé

de petits poils papilliformes, muni de cinq nervures ou côtes, et d'un petit bourrelet basilaire glabre; son sommet, glabre, un peu étréci inférieurement en forme de col gros et court, très-peu manifeste, est évasé ou dilaté supérieurement; aigrette longue, gris-roussâtre, composée de squamellules entièrement libres, plurisériées, très-nombreuses, très-inégales, entièrement filiformes et fines, barbellulées; corolle (observée en préfleuraison) jaune, à nervures rougeâtres, à tube très-court, à limbe très-long, très-profondément divisé en deux lèvres presque égales en longueur; la lèvre extérieure un peu plus longue et beaucoup plus large, tridentée au sommet, à dents velues; la lèvre intérieure divisée supérieurement, et même quelquefois presque jusqu'à sa base, en deux lanières linéaires, velues au sommet; cinq étamines, ayant le filet très-court, l'appendice apicilaire de l'anthère très-long, linéaire, un peu obtus, les appendices basilaires longs, subulés; style de nassauviée.

Cette description est faite sur un échantillon recueilli dans le Pérou, par Dombey, et qui se trouve dans l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle. Nous avons remarqué avec surprise qu'aucune des très-nombreuses calathides de cet échantillon n'étoit en état de fleuraison complète ni même partielle, quoique les unes fussent entièrement préfleuries, et les autres entièrement défleuries, tandis que d'autres étoient en partie préfleuries et en partie défleuries. Toutes les calathides analysées par nous se trouvoient dans ce dernier cas, et contenoient chacune sept fleurs, dont une à trois, déjà défleuries et sans corolles, étoient représentées par de grands fruits surmontés de longues aigrettes élevées au-dessus du péricline; les autres fleurs, longues à peu près comme le péricline et en état de préfleuraison, avoient l'ovaire court, l'aigrette beaucoup plus courte que celle des fruits mûrs, et la corolle non épanouie. Il faut en conclure, 1.° que la corolle de chaque fleur se détache et tombe aussitôt qu'elle est épanouie, 2.° que les fleurs situées sur le même rang circulaire ne fleurissent pas en même temps, 3.° que l'aigrette s'alonge probablement après la fleuraison. Ces trois particularités nous autorisent à donner à l'espèce qui les présente l'épithète de *paradoxa*.

7. Notre genre *Platycheilus* a été proposé dans le Bulletin des sciences et décrit dans ce Dictionnaire sous le nom d'*Holocheilus*, qui signifie *lèvre entière*, parce que la lèvre intérieure des corolles nous avoit paru être indivise. Mais c'est une erreur, que de nouvelles observations plus exactes nous ont fait reconnoître. Le nom et les caractères du genre doivent donc être ici rectifiés et présentés comme il suit.

Platycheilus, H. Cass. Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, formé d'environ douze squames libres, subunisériées, à peu près égales, appliquées, larges, planiuscules, obovales-oblongues, mutiques, obtuses et arrondies au sommet, coriaces-foliacées, à peine membraneuses sur les bords (qui, vus à la loupe, paroissent finement denticulés ou frangés par des poils marginaux), munies de nervures nombreuses, fines, rameuses. Clinanthe convexe, absolument nu. Ovaires oblongs, cylindracés, hérissés de poils papilliformes; aigrette longue, composée de squamellules uombreuses, inégales, plurisériées, entregreffées à la base, filiformes, striées, barbellulées. Corolles à nervures intra-marginales, à tube cylindrique; la partie inférieure du limbe obconique, indivise; la supérieure partagée en deux lèvres; lèvre extérieure plus longue et plus large, étalée, radiante, ovale, tridentée au sommet; lèvre intérieure dressée, arquée en dehors au sommet, large, ovale-lancéolée, de même substance que la lèvre extérieure et colorée comme elle, paroissant indivise, quoique réellement divisible sans lésion, presque jusqu'à sa base, en deux lanières larges, oblongues-lancéolées, planes, bien distinctes, mais agglutinées ensemble par les bords. Étamines ayant les articles anthérifères épaissis, les connectifs courts, les appendices basilaires très-longs, subulés, les appendices apicilaires longs, linéaires, entregreffés et formant un tube arqué en dedans. Styles de nassauviée.

Ce genre, exactement intermédiaire, par la structure de son péricline, entre le *Trixis* et le *Perezia*, se distingue très-bien de l'un et de l'autre, ainsi que de toutes les autres nassauviées, par plusieurs caractères, et notamment par la lèvre intérieure des corolles, qui est large, ovale-lancéolée, dressée, arquée seulement au sommet, colorée comme la lèvre

extérieure et de même substance qu'elle, composée de deux lanières larges, oblongues-lancéolées, planes, et toujours plus ou moins agglutinées ensemble. Le nom de *platycheilus* convient très-bien à notre genre, remarquable entre presque tous les autres par la largeur[1] insolite de la lèvre intérieure des corolles. On pourroit aussi le nommer *orthocheilus*, parce que cette lèvre intérieure est dressée; ou *homocheilus*, parce que les deux lèvres sont de même nature, c'est-à-dire, semblables par la substance et la couleur; enfin, on jugera peut-être que nous aurions pu conserver, sans beaucoup d'inconvéniens, le premier nom d'*holocheilus*, qui exprime, sinon la structure réelle, au moins la forme apparente de la lèvre intérieure : mais, quoique nous attachions en général fort peu d'importance à l'étymologie des noms génériques, nous pensons qu'il faut supprimer celui-ci, afin de ne pas laisser subsister le moindre vestige d'une idée fausse, qui établissoit mal à propos une exception aux caractères généraux de la corolle, dans la tribu des nassauviées.

8. Le genre *Perezia* de M. Lagasca est fondé sur le *perdicium magellanicum*, auquel MM. Lagasca et De Candolle, qui l'ont observé, attribuent un clinanthe nu, comme celui du *platycheilus*. Ajoutons que, d'après la figure donnée par M. De Candolle, cette plante auroit les fruits glabres, et les squames de son péricline seroient obtuses, comme dans le *platycheilus*. Cependant nous avons observé, dans les Herbiers de MM. de Jussieu et Desfontaines, une plante qui nous sembloit être le *perdicium magellanicum*, et qui offroit tous les carctères des vraies *clarionea*, ayant le clinanthe hérissé de courtes fimbrilles piliformes, les fruits couverts de longs poils, et les squames du péricline acuminées ou cuspidées.

9. Notre genre *Clarionea*, qui paroît suffisamment distinct du *Perezia* par le clinanthe fimbrillé, a pour type le *perdicium lactucoides*, et présente les caractères suivans, que nous avons observés sur trois espèces.

Clarionea, H. Cass. Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline inférieur

---

1 La lèvre intérieure des corolles du *Nassauvia* est presque aussi large que celle du *Platycheilus*.

aux fleurs extérieures, formé de squames peu nombreuses, subtrisériées, lâchement et irrégulièrement imbriquées, larges, ovales, acuminées ou cuspidées, foliacées, trinervées, membraneuses sur les bords qui (vus à la loupe) sont finement denticulés ou frangés. Clinanthe hérissé de fimbrilles très-nombreuses, courtes, sétiformes. Ovaires cylindracés, épaissis de bas en haut, couverts de longs poils appliqués; aigrette longue, composée de squamellules plurisériées, nombreuses, inégales, filiformes, épaisses, fortement barbellulées. Corolles toutes uniformes, mais graduellement plus longues, par la lèvre extérieure, du centre à la circonférence de la calathide : tube étroit, cylindrique; limbe à deux lèvres, l'extérieure ovale-oblongue, tridentée au sommet, l'intérieure plus courte, beaucoup plus étroite, subulée, quelquefois indivise en apparence, mais toujours réellement divisée jusqu'à la base en deux lanières très-étroites, linéaires, cirrhiformes, membraneuses. Étamines parfaites dans toutes les fleurs extérieures et intérieures, mais ayant les loges très-courtes, l'appendice apicilaire très-long, les appendices basilaires longs, subulés, membraneux. Styles de nassauviée.

Clarionea glaberrima, H. Cass. (*Perdicium lactucoides*, Vahl.) Plante herbacée, très-glabre sur toutes ses parties extérieures, mais n'ayant point du tout le port d'une laitue[1]; tige simple, droite, haute d'environ un pied; feuilles radicales lancéolées, très-entières, portées sur de très-longs pétioles; feuilles caulinaires alternes, sessiles, semi-amplexicaules, oblongues, demi-lancéolées, très-entières, mais subsagittées à la base, qui forme deux oreillettes ou lobes arrondis; une seule calathide terminale, composée de fleurs jaunes; ovaires couverts de poils roux; aigrettes roussâtres.

Nous avons observé les caractères génériques et spécifiques de cette plante sur un échantillon de l'herbier de M. Desfontaines. Deux autres espèces de *clarionea* ont été observées par nous dans le même herbier : l'une est le *Perdicium recurvatum;* l'autre nous avoit paru être le *Perdicium magellanicum*. Nous rapportons encore, sans hésiter, au genre *Cla-*

---

1 Le nom spécifique *lactucoides*, employé par Vahl, fait sans doute allusion à la forme des feuilles caulinaires.

rionea, la *Chætanthera multiflora* de Bonpland, que M. Kunth associe, dans son genre *Homanthis*, au véritable *Homoianthus*, et qui, selon lui, seroit le type d'un genre *Isanthus* [1] de M. De Candolle. Cette plante, que nous avons vue dans l'herbier de M. Kunth, et dont les fruits nous ont paru analogues à ceux des astérées, a, comme les *clarionea*, le clinanthe fimbrillé, et les squames du péricline trisériées, très-entières, cuspidées; mais elle est bien distincte des autres espèces de ce genre, par ses calathides nombreuses, agglomérées, et composées de fleurs par conséquent très-courtes. Nous la nommons *Clarionea polycephala*.

10. Le genre *Homoianthus* se distingue du *Clarionea* par son péricline, dont les squames extérieures sont bordées de dents spinescentes; et il a pour type la *chætanthera pungens*, Bonpl., que nous avons vue, mais sur laquelle nous n'avons point étudié les caractères génériques. Nous croyons pouvoir attribuer au même genre une seconde espèce, dont voici la description.

Homoianthus ambiguus, H. Cass. (*Perdicium squarrosum*, Vahl.) Plante herbacée; tige dressée, presque simple, haute de plus de dix pouces, cylindrique, striée, garnie de poils courts, obtus, qui semblent avoir été visqueux; feuilles presque entièrement glabres, vertes, luisantes, coriaces, ponctuées sur les deux faces; les radicales, longues d'environ trois pouces, larges d'environ deux lignes, à base élargie, membraneuse, plurinervée, suivie d'une partie plus étroite, coriace, trinervée, formant une sorte de pétiole linéaire, fortement denté en scie sur les deux côtés, chaque dent prolongée en un long appendice subulé, blanc; le reste de la feuille, représentant le limbe, est un peu élargi, linéaire-lancéolé, muni de trois nervures d'abord distinctes puis confondues, pinnatifide ou profondément divisé sur les deux côtés en lobes ovales, dont chacun est découpé en cinq dents prolongées en un long appendice blanc, subulé, roide, spi-

---

1 Ce genre *Isanthus* de M. De Candolle n'a jamais été publié nulle part, et il n'est indiqué que par M. Kunth, qui cite seulement son nom, dans les *Nova genera et species plantarum*, tom. IV, pag. 12 et 14 (édit. in-4.°).

nescent; feuilles caulinaires alternes; les inférieures plus grandes, analogues aux radicales; les supérieures graduellement plus petites, sessiles, semi-amplexicaules, lancéolées, à base élargie, à sommet subulé, à bords plus ou moins dentés; la partie supérieure de la tige porte trois ou quatre rameaux axillaires, dressés, grêles, pédonculiformes, pourvus chacun de deux petites feuilles bractéiformes, et terminés par une calathide large d'environ neuf lignes, composée d'environ vingt-sept fleurs, toutes hermaphrodites et uniformes, mais plus grandes sur les rangs extérieurs; péricline très-inférieur aux fleurs extérieures, probablement hémisphérique-cylindracé, formé de squames peu nombreuses, subtrisériées, irrégulièrement imbriquées, inégales, inappendiculées, appliquées, larges; les extérieures ovales ou oblongues-lancéolées, munies d'une nervure médiaire saillante et de plusieurs nervures secondaires non apparentes au dehors, ayant la partie moyenne coriace, les bords foliacés, dentés-ciliés ou spinulés, et le sommet surmonté d'une épine; les squames intérieures ayant les bords latéraux membraneux, diaphanes, à peine ou point dentés; clinanthe petit, plan, hérissé de fimbrilles courtes, inégales, piliformes; ovaires oblongs, cylindracés, hérissés de longs poils roux, à aigrette longue, roussâtre, composée de squamellules très-nombreuses, un peu inégales, filiformes, fortes, très-barbellulées irrégulièrement; corolles probablement rougeâtres, à tube court, étroit, cylindrique, à limbe élargi de bas en haut, divisé supérieurement en deux lèvres: l'extérieure longue, large, radiante, ovale-tronquée, tridentée au sommet; l'intérieure plus courte, beaucoup plus étroite, demi-lancéolée, divisée presque jusqu'à sa base en deux lanières larges et liguliformes inférieurement, étroites, linéaires et roulées en dehors supérieurement; étamines parfaites, même dans les fleurs extérieures, à longs appendices apicilaires, à longs appendices basilaires membraneux; styles de nassauviée, à deux stigmatophores demi-cylindriques, tronqués au sommet, qui est muni de collecteurs papilliformes, à bourrelets stigmatiques non apparens.

Nous avons décrit cette plante sur un échantillon de l'herbier de M. Desfontaines, recueilli dans la province de Bué-

nos-Ayres. C'est une espèce ambiguë, qui participe du genre *Homoianthus* et du genre *Clarionea*, ayant toutes les squames du péricline appliquées, les intérieures analogues à celles du *Clarionea*, à bords membraneux et finement frangés, mais terminées par une longue épine, les extérieures analogues à celles de l'*Homoianthus*, à nervures secondaires nombreuses, ramifiées, à bords munis de quelques grandes dents spinescentes. Ajoutons que les fimbrilles du clinanthe de notre plante ressemblent à celles des *Clarionea*, et diffèrent beaucoup de celles du véritable *Homoianthus*. La lèvre intérieure de la corolle semble bien souvent indivise, surtout dans les fleurs intérieures de la calathide; mais c'est une fausse apparence, car elle se partage en deux lanières, si on la tiraille en divers sens.

11. Notre genre *Drozia* diffère de l'*Homoianthus* par le clinanthe absolument nu. Voici ses caractères, observés par nous sur la *Drozia dicephala*.

Drozia, H. Cass. Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, probablement campanulé, formé de squames nombreuses, régulièrement imbriquées : les extérieures larges, à partie inférieure appliquée, oblongue, un peu élargie de bas en haut, subcoriace en son milieu, scarieuse sur ses bords, qui sont entiers; à partie supérieure probablement inappliquée, courte, demi-lancéolée, foliacée, aiguë et spinescente au sommet, dentée et bordée de cils spinescens; les squames intérieures oblongues, obtuses et mucronées au sommet, entières et membraneuses sur les bords. Clinanthe plan, absolument nu. Ovaires oblongs, probablement cylindracés, striés, garnis de très-petits poils; aigrette longue, composée de squamellules nombreuses, inégales, filiformes, roides, très-barbellulées. Corolles toutes uniformes, mais graduellement plus grandes (par la lèvre extérieure) du centre à la circonférence de la calathide : lèvre extérieure radiante, oblongue, tridentée au sommet; l'intérieure beaucoup plus étroite et probablement plus courte, divisée au moins jusqu'à sa base en deux lanières longues, étroites, linéaires, roulées ou tortillées. Étamines parfaites dans toutes les fleurs, même extérieures : tube anthéral à cinq appen-

dices apicilaires extrêmement longs, entregreffés, linéaires-aigus, à dix appendices basilaires libres, très-longs, linéaires-subulés, membraneux. Styles de nassauviée.

Drozia dicephala, H. Cass. Plante herbacée, entièrement glabre; tiges hautes de près d'un pied et demi, cylindriques, dressées, presque simples, ordinairement divisées au sommet en deux rameaux terminés chacun par une calathide solitaire; feuilles lisses sur les deux faces, la supérieure luisante; les feuilles radicales pétiolées, elliptiques, à sommet arrondi ou très-obtus, à bords nullement anguleux, mais sinués ou bordés de larges crénelures arrondies, très-peu saillantes, et garnis de cils très-nombreux, courts, roides, spinuliformes; les feuilles caulinaires alternes, distantes, sessiles, semi-amplexicaules, oblongues-lancéolées, aiguës au sommet, bordées de cils spinuliformes, et sinuées-dentées, à dents saillantes, aiguës, inégales, éloignées les unes des autres; calathides hautes d'environ dix lignes, larges d'environ douze lignes, composées chacune d'environ quarante fleurs; péricline très-glabre; squames extérieures blanches sur les bords de leur partie inférieure; aigrettes grisâtres; les corolles paroissent jaunes sur l'échantillon sec, mais elles sont probablement rougeâtres ou violettes sur la plante vivante, car le sommet du tube anthéral et celui des stigmatophores sont de cette dernière couleur; les deux stigmatophores sont divergens, arqués en dehors, longs, demi-cylindriques, pourvus de deux bourrelets stigmatiques; leur sommet épaissi est surmonté d'un petit cône.

La description générique et spécifique qu'on vient de lire, a été faite sur des échantillons innommés de l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle, où ils sont attribués au genre *Chætanthera*.

La *Chætanthera pinnatifida* de M. Bonpland, ayant, d'après la description de ce botaniste, les squames extérieures du péricline bordées de dents spinescentes, le clinanthe nu, et les fruits glabres, peut être considérée comme une seconde espèce du genre *Drozia*, et nous la nommons *Drozia monocephala*, parce que chacune de ses tiges scapiformes porte une seule calathide. La première espèce est nommée *dicephala*, parce qu'elle offre ordinairement deux calathides sur chaque tige.

12. Le genre *Panphalea*[1], qui se distingue facilement, par ses fruits privés d'aigrette, de toutes les autres nassauviées connues jusqu'ici, n'est pas mal placé à la suite du *Drozia*, son clinanthe étant nu, et les squames de son péricline étant oblongues, un peu élargies de bas en haut, coriaces au milieu, membraneuses sur les bords, terminées au sommet par trois dents, dont la moyenne est spinescente. Ce genre confine d'une autre part aux Nassauviées-Prototypes, par sa calathide pauciflore, et par son péricline de huit ou neuf squames égales, subbisériées, entourées de trois petites squames surnuméraires. Nous avons donné une description très-complète du *Panphalea* dans le Bulletin des sciences de Juillet 1819. L'auteur de ce genre s'étoit trompé, en disant que la lèvre intérieure des corolles n'est que bidentée : elle est profondément bifide, quoiqu'elle paroisse souvent indivise.

La section des Nassauviées-Prototypes, ainsi nommée parce qu'elle comprend le genre *Nassauvia*, forme un petit groupe très-naturel, et qui nous paroît se rapprocher des Mutisiées, surtout si le *Proustia* appartient légitimement à celles-ci, comme nous l'avons supposé d'après la description et la figure du style données par M. De Candolle. (Voyez notre article Mutisiées, tom. XXXIII, pag. 466.) Si M. De Candolle n'a pas exactement observé le style du *Proustia*, il est plus que probable que ce genre appartient à nos Nassauviées-Prototypes.

13. Le genre *Triptilion*, placé au commencement de cette seconde section, confine évidemment à la première par ses calathides éparses ; et son clinanthe est fimbrillé, comme dans les *Homoianthus*, *Clarionea*, *Trixis*. Il a une affinité manifeste avec le *Panphalea*, par le port et par le péricline. Nous croyons devoir insérer ici une description générique du *Triptilion*, plus complète que celles qu'on a données avant nous.

Triptilion. Calathide incouronnée, radiatiforme, quinquéflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline cylindrique,

---

[1] L'étymologie de ce nom générique veut qu'on l'écrive *Panphalea*, comme M. Lagasca, et non *Pamphalea*, comme M. De Candolle.

formé de dix squames imbriquées-bisériées, dont cinq extérieures plus courtes, et cinq intérieures plus longues; squames oblongues-lancéolées, ou ovales-oblongues, concaves, coriaces, membraneuses sur les bords, terminées par une épine. Clinanthe petit, portant sur son centre un faisceau de fimbrilles libres, longues, inégales, filiformes, flexueuses, autour duquel sont rangées les cinq fleurs. Ovaires un peu arqués en dedans, un peu obcomprimés, obovoïdes, subtriquètres, glabres, pointus à la base, arrondis au sommet, à trois côtes, deux latérales, une intérieure; aigrette très-caduque par désarticulation, composée de trois squamellules laminées, linéaires, subtriquètres, un peu épaisses-charnues dans le milieu, membraneuses sur les bords, à partie supérieure arquée en dehors, élargie, paléiforme, ovale-aiguë, frangée sur les bords, et hérissée de filamens sur les deux faces, principalement sur l'intérieure. Corolles articulées sur les ovaires, à tube cylindrique, plus court que le limbe; limbe peu distinct du tube, à partie indivise courte, un peu plus large que le tube, subcampanulée, surmontée de deux lèvres: l'extérieure longue, large, ovale, opaque, terminée au sommet par trois dents très-petites; l'intérieure beaucoup plus courte et beaucoup plus étroite, non opaque, ayant sa partie inférieure plus large, semi-ovale, et sa partie supérieure en forme de languette étroite, demi-lancéolée, aiguë, roulée en dehors, composée de deux lanières qui paroissent cohérentes, mais qui sont séparables. Cinq étamines, à filet large, laminé, linéaire, greffé à la partie basilaire du tube de la corolle; article anthérifère distinct, assez long, grêle, paroissant un peu épaissi supérieurement; loges et connectif très-courts; appendices apicilaires entregreffés, longs, linéaires, demi-lancéolés-obtus supérieurement; appendices basilaires entregreffés, non pollinifères, membraneux, longs, linéaires, obtus à l'extrémité. Styles (de nassauviée) à deux stigmatophores demi-cylindriques, ayant la face intérieure plane, bordée de deux bourrelets stigmatiques, et le sommet comme tronqué, épaissi, hérissé de collecteurs piliformes.

Nous avons fait cette description sur un échantillon sec de l'herbier de M. de Jussieu. Il nous a paru qu'il y avoit, en dedans de la corolle, une ligne transversale calleuse, marquant

la séparation du tube et du limbe, mais qui ne correspond qu'à la lèvre intérieure. Nous avons aussi remarqué que les corolles, dont la couleur est bleue lorsqu'elles sont sèches, devenoient blanches étant mouillées. En observant quelques-unes de ces corolles en état de préfleuraison, nous avons reconnu qu'à cette époque les deux lèvres étoient égales en longueur, et se joignoient exactement par les bords, en sorte que le mode de *préfleuraison marginale*, propre aux corolles masculines ou staminées des synanthérées, ne souffre aucune exception, même chez les nassauviées, où l'inégalité de longueur des deux lèvres sembleroit devoir faire obstacle à cette disposition. C'est encore sur des corolles préfleuries que nous avons vu la lèvre intérieure légèrement bidentée au sommet, et se partageant aisément en deux lanières non cohérentes. La face extérieure de l'ovaire paroît quelquefois munie de deux côtes, auquel cas l'ovaire se trouve pourvu de cinq côtes au lieu de trois : cela nous indique que l'aigrette, ordinairement composée de trois squamellules, peut quelquefois en présenter cinq.

14. Notre genre *Triachne*, décrit dans les Bulletins des sciences de Janvier 1817 et de Mars 1818, diffère dn *Triptilion* par le péricline formé de cinq squames égales, unisériées, et accompagné d'environ trois squames formant une sorte de péricline extérieur, mais qui peuvent être considérées comme des bractées ou feuilles florales; il en diffère aussi par le clinanthe nu, par les squamellules de l'aigrette non frangées et nues, et par les calathides rassemblées en capitule.

15. Le genre *Nassauvia* diffère du *Triachne* par son aigrette composée de quatre ou cinq squamellules étroites et linéaires d'un bout à l'autre. Il devient nécessaire de décrire ici complétement les caractères de ce genre, tels que nous les avons observés sur des échantillons des herbiers de MM. de Jussieu et Desfontaines.

Nassauvia. Calathide incouronnée, radiatiforme, quadri-quinquéflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline égal aux fleurs, oblong, cylindracé, formé de quatre ou cinq squames subunisériées, se recouvrant latéralement, appliquées, égales, oblongues-acuminées, subcoriaces, spinescentes au sommet;

deux ou trois de ces squames sont planes, tandis que deux plus intérieures et opposées l'une à l'autre, sont pliées en deux longitudinalement et amplexiflores; le péricline est accompagné de trois squames surnuméraires, plus courtes que lui, appliquées, linéaires-subulées, uninervées, spinescentes au sommet. Clinanthe très-petit, inappendiculé. Ovaires comprimés, obovales-oblongs, glabres; aigrette longue comme la corolle, très-caduque, composée de quatre ou cinq squamellules libres, laminées, étroites, linéaires, aiguës, blanches, munies sur les bords de quelques denticules imitant des barbellules. Corolles membraneuses (jaunes), à tube non distinct du limbe, profondément labiées : lèvre extérieure un peu plus longue, tridentée au sommet; lèvre intérieure divisée jusqu'à sa base en deux lanières linéaires-lancéolées. Étamines ayant l'article anthérifère très-épaissi comme dans les sénécionées, les loges très-courtes, les appendices apicilaires longs, liguliformes, entregreffés inférieurement, les appendices basilaires longs, linéaires, membraneux. Styles de nassauviée. = Calathides rassemblées en une sorte de capitule oblong, terminal. Le calathiphore, divisé en rameaux très-courts, hérissés de longs poils épars, porte des bractées qui accompagnent probablement chacune de ses ramifications; chaque petit rameau du calathiphore porte deux calathides alternes, l'une terminale, l'autre latérale.

16. Notre genre *Mastigophorus* se distingue du *Nassauvia* par son péricline simple, c'est-à-dire, non accompagné de squames surnuméraires formant une sorte de péricline extérieur, par son aigrette composée de douze à quinze squamellules plus larges, entregreffées à la base et frangées ou ciliées, enfin par ses calathides solitaires et terminales. Voici la description de ce nouveau genre.

Mastigophorus, H. Cass. Calathide incouronnée, radiatiforme, subquinquéflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs, oblong, formé d'environ cinq squames subunisériées, se recouvrant par les bords, égales, larges, elliptiques, un peu concaves, coriaces, membraneuses sur les bords, surmontées au sommet par une forte épine. Clinanthe petit, plan, nu. Fruits turbinés, un peu anguleux, glabres; aigrette longue, caduque, composée de douze

à quinze squamellules unisériées, entregreffées à la base, à peu près égales, s'arquant en dehors, laminées, linéaires, scarieuses, blanches, finement frangées ou ciliées sur les deux bords. Corolles à tube court, à limbe profondément divisé en deux lèvres : l'extérieure radiante, très-large, elliptique, tridentée au sommet; l'intérieure plus courte et plus étroite, divisée presque jusqu'à sa base en deux lanières sublancéolées, ordinairement un peu roulées au sommet, et le plus souvent réunies et comme agglutinées ensemble. Étamines ayant les appendices basilaires longs, subulés, membraneux, et les appendices apicilaires oblongs, un peu aigus au sommet, entregreffés en un tube arqué. Styles de nassauviée, à base très-élargie en forme de petit disque orbiculaire; à deux stigmatophores divergens, arqués en dehors, ayant leur sommet épaissi, tronqué et papillé. = Calathides solitaires terminales.

Mastigophorus Gaudichaudii, H. Cass. Cette plante, qui paroît être herbacée, est presque entièrement glabre, très-ramifiée, diffuse, à tiges et rameaux longs, grêles, cylindriques, fragiles, tout couverts jusqu'au sommet de feuilles persistantes, vertes sur la partie supérieure des rameaux, brunes et desséchées sur leur partie inférieure, ainsi que sur les tiges; les rameaux naissent ordinairement plusieurs ensemble à peu près du même point, en formant une sorte de faisceau; les feuilles sont alternes, très-rapprochées, comme imbriquées, sessiles, amplexicaules, appliquées, dressées, sauf leur partie supérieure, qui est arquée en dehors; chaque feuille, longue de deux à trois lignes, oblongue-lancéolée, coriace, épaisse, roide, un peu pubescente sur ses deux faces, offre une partie inférieure élargie, submembraneuse, munie de plusieurs nervures longitudinales très-fortes, finement ciliée sur les bords, une partie moyenne oblongue, bordée de longues épines grêles, subulées, et une partie supérieure ovale-lancéolée, recourbée, mucronée, entière, carenée, extrêmement roide et épaisse, bordée de deux bourrelets cartilagineux; les calathides, composées de fleurs à corolle jaune, sont petites, solitaires au sommet des rameaux, et chacune d'elles a son péricline immédiatement entouré par les feuilles supérieures du rameau qui la porte.

Le mastigophore a été trouvé par M. Gaudichaud dans les îles Malouines, sur le bord de la mer, en Février, Mars ou Avril 1820. Ce voyageur-botaniste nous ayant engagé, en 1824, à visiter les synanthérées de son herbier, pour lui communiquer nos idées et lui donner quelques avis, nous y avons remarqué plusieurs genres[1] nouveaux très-intéressans, appartenant à diverses tribus de cet ordre, et qui seront bientôt sans doute publiés par M. Gaudichaud. Mais ce botaniste nous a permis, avec beaucoup de complaisance, de faire connoître la plante dont il s'agit, dans l'article NASSAUVIÉES du Dictionnaire, que nous préparions à cette époque, et il nous a libéralement prêté ses échantillons pour la décrire. En voyant cette plante, nous fumes d'abord frappé des traits de ressemblance qu'elle présente en son port avec notre *Triachne pygmæa*; et un premier examen de ses caractères génériques nous la fit rapporter au genre *Nassauvia*, dans lequel elle sera infailliblement maintenue par les botanistes qui ont horreur de la multiplicité des genres. C'est pourquoi elle porte, dans l'herbier de M. Gaudichaud, le nom de *Nassauvia Gaudichaudii*, H. Cass., inscrit de notre main, et sous lequel nous avions dessein de la décrire dans le présent article. Mais, en combinant la disposition méthodique des divers genres de la seconde section, et en comparant leurs caractères, nous avons été induits à faire de la plante en question un nouveau genre, intermédiaire entre le *Nassauvia* et le *Caloptilium*, suffisamment distinct de l'un et de l'autre, et nommé *Mastigophorus*, parce que les squamellules de l'aigrette ressemblent à des lanières de fouet. Il est à remarquer que souvent plusieurs de ces squamellules se trouvent entregreffées dans une grande partie de leur longueur, et que ces assem-

---

1 Il y a entre autres un genre de la Nouvelle-Hollande, qui nous a paru devoir être rapporté à notre tribu des Arctotidées, entièrement composée jusque-là de plantes du cap de Bonne-Espérance : ses fruits sont analogues à ceux de l'*Arctotis sulphurea?* de Gærtner (pag. 439, tab. 172), mais ils sont privés d'aigrette. Il y a aussi quelques beaux genres appartenant aux Inulées; mais M. Gaudichaud ne les ayant pas encore publiés, nous avons dû nous abstenir de les indiquer dans l'article MYRIADÈNE, où nous avons donné un supplément pour notre tableau de la tribu des Inulées.

blages accidentels de squamellules imitent assez bien les larges squamellules paléiformes du *Triachne* ou du *Triptilion*.

17. Le genre *Caloptilium* diffère du *Mastigophorus*, en ce qu'il a le péricline double, l'extérieur formé de cinq squames plus courtes et plus étroites, les aigrettes plumeuses, et les calathides rassemblées en capitule. Quoique M. Lagasca n'ait pas suffisamment fait connoître la structure de l'aigrette de son *Caloptilium*, en disant *pappus eleganter plumosus*, nous supposons que cette aigrette a de l'analogie avec celle du *Mastigophorus*, et qu'elle n'en diffère probablement que par ses squamellules très-profondément laciniées, au lieu de n'être frangées que sur les bords.

18. Le genre *Panargyrus*, d'après la description trop laconique publiée par M. Lagasca dans son Mémoire sur les Chénanthophores (*Amenid. natur.*, pag. 33), sembleroit ne différer essentiellement du *Caloptilium* que par le péricline extérieur, formé de trois squames [1], au lieu de cinq, ce qui seroit insuffisant pour distinguer deux genres : cependant, ce botaniste, qui, dans le Mémoire dont il s'agit, méconnoît bien rarement les vraies affinités, n'a pas immédiatement rapproché son *Panargyrus* et son *Caloptilium*. D'ailleurs, M. De Candolle, qui, en décrivant le *Panargyrus* dans son Mémoire sur les labiatiflores, n'a fait que copier un manuscrit de M. Lagasca, donne à ce genre une aigrette de squamellules nombreuses, courtes, *paléiformes*, plumeuses, et des calathides peu nombreuses, *corymbées*. Ces considérations nous font présumer que le *Panargyrus*, dont on n'a point encore de description satisfaisante, présente quelques caractères suffisans pour être génériquement distingué du *Caloptilium*; et elles nous ont décidé à admettre provisoirement dans notre tableau ces deux genres comme distincts, mais en les plaçant immédiatement à la suite l'un de l'autre, comme a fait M. De Candolle.

19. Le genre *Polyachyrus* [2] semble avoir quelque affinité

---

1 M. Lagasca décrit le péricline du *Panargyrus* comme simple; mais il le dit accompagné de trois bractées, qu'il attribuoit lui-même au péricline dans sa description manuscrite copiée par M. De Candolle.

2 On doit, à l'exemple de M. Lagasca, écrire *Polyachyrus*, et non

avec le précédent, par l'aigrette presque *plumeuse* d'une de ses deux fleurs, et par l'aigrette *courte* de l'autre ; mais il en diffère beaucoup, ainsi que de toutes les autres Nassauviées, par des caractères insolites, qui doivent le faire réléguer à l'extrémité de la série. La description donnée par M. Lagasca n'étant pas très-claire, ni très-méthodique, nous hasarderons de la présenter ici telle que nous la concevons, et sous une autre forme, que nous croyons plus régulière, mais en regrettant de n'avoir pu vérifier les caractères de ce genre, le plus remarquable de la tribu.

Polyachyrus. Calathide incouronnée, radiatiforme, biflore, labiatiflore, androgyni-masculiflore. Péricline formé de quatre squames, dont une plus large, concave-gibbeuse, entourant extérieurement la fleur hermaphrodite, les trois autres environnant extérieurement la fleur mâle. Clinanthe très-petit, pourvu d'une seule squamelle interposée entre les deux fleurs. *Fleur hermaphrodite :* ovaire non collifère, portant une aigrette longue, composée de squamellules filiformes, barbellées; corolle à deux lèvres, dont l'intérieure est divisée jusqu'à sa base en deux lanières. *Fleur mâle :* faux-ovaire plus petit que l'ovaire de la fleur hermaphrodite, et portant une aigrette courte, composée de squamellules filiformes, barbellulées; corolle semblable à celle de la fleur hermaphrodite, mais probablement un peu plus petite. = Calathides nombreuses, rassemblées en capitule, sur un calathiphore garni de bractées squamiformes.

M. Lagasca paroît considérer les deux fleurs de la calathide comme hermaphrodites : mais il nous semble évident que celle dont l'ovaire est plus petit, l'aigrette plus courte et garnie de moindres appendices, et qui n'est point entourée, comme l'autre fleur, par une squame plus grande, concave-gibbeuse [1], doit être mâle et non hermaphrodite. Le péri-

---

Polyachurus, comme a fait M. De Candolle, parce que c'est sans doute le mot ἄχυρον, *paillette*, et non le mot οὐρὰ, *queue*, qui entre dans la composition de ce nom générique.

1 La description de M. Lagasca n'indiquant pas bien clairement si c'est la grande fleur ou la petite qui correspond à la squame gibbeuse, nous avons dû résoudre cette question par analogie.

cline du *Nassauvia* nous a offert deux ou trois squames planes, et deux plus intérieures, opposées l'une à l'autre, pliées en deux longitudinalement et amplexiflores : mais en admettant, comme nous le pensons, que cette disposition n'est pas une fausse apparence produite par la compression de l'échantillon sec, il n'y a rien à en conclure contre notre opinion sur le *Polyachyrus;* puisque, dans le *Nassauvia*, les deux squames intérieures, pliées longitudinalement, embrassent à peu près également toutes les fleurs de la calathide. M. Lagasca place son genre *Polyachyrus* entre le *Jungia* et le *Mutisia*. M. De Candolle l'attribue à ses Labiatiflores douteuses, et il l'interpose entre le *Disparago* et le *Leria*, en observant que ce genre lui paroît avoir de l'affinité avec le *Disparago*; mais le *Disparago* appartient indubitablement à la tribu des Inulées, et à la section des Inulées-Gnaphaliées (voyez notre article Myriadène, tom. XXXIV, pag. 34). Nous plaçons le *Polyachyrus* à la fin des vraies Nassauviées, non-seulement à cause de ses caractères insolites, mais encore à cause de l'affinité qu'il semble avoir par son port avec certaines mutisiées; car ses feuilles, runcinées et tomenteuses en-dessous, suivant M. De Candolle, qui a copié un manuscrit de M. Lagasca, sont décurrentes comme celles de quelques *Guariruma* et *Aplophyllum*.

La section des Nassauviées douteuses, distinguée des deux autres sections par un caractère purement artificiel et peut-être inexact, devra être infailliblement supprimée, aussitôt que les deux genres qu'elle comprend, et qui ne sont liés par aucune affinité naturelle, auront été soigneusement étudiés par quelque botaniste bien pénétré de l'importance des caractères sur lesquels sont fondés nos tribus.

20. Le genre *Plazia* n'a point été admis par M. Lagasca dans son ordre des Chénanthophores, ce qui est d'autant plus étonnant, qu'il a formé dans cet ordre, sous le titre de Chénanthophores anomales, une section comprenant les genres à fleurs intérieures régulières et à fleurs extérieures labiées. M. De Candolle, au contraire, admet le *Plazia* parmi ses Labiatiflores non douteuses, et il le place entre l'*Homoianthus*, qui est un genre de Nassauviées, et l'*Onoseris*, qui est un genre de Mutisiées. La description de Ruiz et Pavon nous

porte à croire que le *Plazia* est très-probablement une véritable Nassauviée, 1.° parce qu'elle dit le stigmate bifide ou partagé en deux lanières, ce qui semble indiquer deux stigmatophores plus analogues à ceux des Nassauviées qu'à ceux des Mutisiées; 2.° parce que le tube anthéral est courbe, ce qui est un caractère propre aux Nassauviées; 3.° parce que la calathide est radiatiforme (*subradiata*, Ruiz et Pav.); 4.° parce que les fleurs extérieures, quoique radiantes, sont, d'après la description, hermaphrodites, comme les intérieures; 5.° parce que ces fleurs extérieures ont la corolle infundibuliforme, et divisée en deux lèvres, dont l'extérieure, un peu plus longue et très-large, est étalée, trifide, tandis que l'intérieure est partagée jusqu'à sa base en deux lanières linéaires, roulées; 6.° enfin, parce que le nom spécifique (*conferta*) semble annoncer que la plante en question auroit un port analogue à celui de la plupart des Nassauviées-prototypes. Tous ces argumens forment par leur ensemble une très-grave présomption, contre laquelle on ne peut opposer que deux objections assez légères : 1.° suivant les auteurs du genre, les deux stigmatophores seroient appliqués (*stigma bifidum, laciniis adpressis*), ce qui convient bien mieux aux Mutisiées qu'aux Nassauviées : mais il est bien possible que l'observation ait été faite avant l'époque où les deux stigmatophores divergent en s'arquant en dehors; 2.° la corolle des fleurs intérieures est régulière, d'après la description (*infundibuliformis, semiquinquefida, laciniis revolutis*) : mais la lèvre extérieure des corolles marginales étant elle-même trifide, et très-peu plus longue que la lèvre intérieure, il suffit que la lèvre extérieure des corolles centrales soit encore moins alongée, un peu plus profondément trifide, et que la division en deux lèvres soit un peu moins profonde, pour que la labiation ait été insensible aux yeux des auteurs du genre *Plazia*, qui attachent sans doute peu d'importance à ce caractère, lorsqu'il n'est pas très-manifeste. S'il étoit bien prouvé que le *Plazia* est une véritable Nassauviée, nous placerions ce genre à la suite du *Drozia*, dans la section des Nassauviées-Trixidées.

21. Le genre *Microspermum* a été proposé par M. Lagasca dans un petit ouvrage plus récent que son excellent Mémoire sur les Chénanthophores, et qui lui ressemble si peu qu'on

a peine à croire que les deux opuscules soient du même auteur. Dans l'un, il a pris pour modèle le *Genera plantarum* de Jussieu; le *Prodromus* de Thunberg paroît avoir servi de type à l'autre. Il est difficile de deviner les affinités naturelles d'un genre décrit à la manière expéditive de Thunberg et de Willdenow. Ce n'est donc qu'avec beaucoup de doutes que nous hasardons de rapporter le *Microspermum* aux Nassauviées. Cette attribution fort incertaine est uniquement fondée sur ce que toutes les fleurs de la calathide étant hermaphrodites (*Polygamia æqualis*, Lag.), les extérieures plus grandes ont le limbe de la corolle presque labié (*Flosculi radii* 6.-12 *majores limbo subbilabiato*, Lag.): mais l'aigrette, composée de petites dents très-courtes et d'une à trois arêtes, ne ressemble à celle d'aucune Nassauviée; et l'espèce unique du genre en question diffère de toutes les plantes de cette tribu par son port, et surtout par ses feuilles opposées. Il nous semble assez probable que ce genre *Microspermum* seroit mieux placé dans notre tribu des Tagétinées, auprès des *Thymophylla*, *Pectis*, *Tetranthus*. Remarquez que le *Microspermum* n'habite point l'Amérique méridionale proprement dite, qui est la patrie des Nassauviées, mais le Mexique, où se trouvent la plupart des Tagétinées. M. Lagasca auroit pu facilement dissiper nos incertitudes, en prenant la peine d'indiquer lui-même par un ou deux mots les affinités naturelles des nouveaux genres qu'il a proposés dans son dernier ouvrage: c'étoit le seul moyen de suppléer à l'insuffisance de ses courtes descriptions.

La section des Nassauviées douteuses a dû être reléguée à la fin de la tribu, non-seulement à cause de nos doutes sur sa légitimité, mais encore parce que le *Cherina* et d'autres Mutisiées ont les corolles du disque presque régulières ou à peine labiées. Ajoutons que le *Microspermum* a peut-être quelque légère ressemblance avec le *Proustia*, par ses feuilles opposées, pétiolées, arrondies.

Après avoir analysé méthodiquement les vingt-un genres composant la tribu des Nassauviées, jetons un coup d'œil rapide sur leur histoire. Le plus ancien de ces genres est le *Trixis*, publié par P. Browne en 1756. Quoique le genre *Nassauvia* de Commerson n'ait été publié qu'en 1789, il se trouvoit

nommé, distingué, caractérisé, décrit, dans les manuscrits de son auteur, avant 1773, époque de la mort de ce naturaliste. Vient ensuite le *Jungia*, publié par Linné fils en 1781. Les deux genres *Triptilion* et *Plazia* de Ruiz et Pavon, publiés en 1794, suivent le *Jungia* dans l'ordre chronologique. Nous devrions placer immédiatement après eux le *Rhinactina* de Willdenow, publié en 1807, si la description de ce genre n'étoit pas tellement insuffisante, que M. Kunth le fait correspondre au *Dumerilia*, tandis que nous le rapportons au *Lasiorrhiza*, parce que Willdenow dit le clinanthe nu (*receptaculum nudum*). M. Lagasca déclare que son Mémoire sur les Chénanthophores, publié en 1811, étoit achevé dès 1805; il l'étoit au moins, bien certainement, avant 1808, puisqu'au commencement de cette année il fut communiqué à MM. Bonpland et De Candolle : mais en se fixant à la date de publication, ce botaniste doit encore être considéré comme le premier auteur des genres *Dumerilia*, *Lasiorrhiza*, *Leucheria*, *Perezia*, *Panphalea*, *Caloptilium*, *Panargyrus*, *Polyachyrus*. De ces huit genres, M. De Candolle ne réclame que le *Lasiorrhiza*, décrit et figuré, sous le nom *Chabræa* ou *Bertolonia*, dans son Mémoire sur les labiatiflores, lequel a été lu à l'Institut le 18 Janvier 1808, mais n'a été publié qu'en 1812, et avec beaucoup de changemens importans, en sorte qu'il se trouve primé par M. Lagasca, et que par conséquent le nom de *Lasiorrhiza* nous semble devoir être préféré. Le genre *Homoianthus*, conçu par M. Bonpland, mais ensuite abandonné par lui, se trouve imparfaitement décrit et figuré dans le Mémoire de M. De Candolle. Le *Microspermum* de M. Lagasca, que nous osons à peine compter parmi nos Nassauviées, est de 1816. Les genres *Triachne*, *Platycheilus*, *Martrasia*, *Clarionea*, *Drozia*, *Mastigophorus*, ont été successivement établis et publiés par nous, depuis 1817 jusqu'à ce jour. Il résulte de cette revue chronologique que c'est M. Lagasca qui a le plus enrichi la tribu des Nassauviées. Ajoutons qu'il a le mérite d'avoir, le premier, entrevu, quoique très-imparfaitement, ce groupe naturel.

Nos lecteurs trouveront, dans l'article Inulées (tom. XXIII, pag. 559), et dans les autres tableaux méthodiques successivement insérés par nous dans les volumes suivans de ce Dic-

tionnaire, l'explication des signes et abréviations employées pareillement dans le tableau des Nassauviées. Cependant nous devons faire ici remarquer que la date de l'établissement des genres, indiquée par des chiffres entre deux parenthèses, est toujours celle de la publication, quand le cas contraire n'est pas exprimé par le mot abrégé *ined.*, mis à la suite de cette date. Ainsi, par exemple, on lit dans le tableau : *Panargyrus.* Lag. (1805. ined.) — Lag. (1811); ce qui veut dire que le genre *Panargyrus*, fondé par M. Lagasca en 1805, n'a été publié pour la première fois qu'en 1811. L'époque de la fondation d'un genre inédit pouvant être attestée, soit par l'auteur du genre, soit par quelque autre tradition, nous avons soin d'indiquer ces différens cas. Ainsi, *Dumerilia.* Lag. (1805. ined., ex Lag.) signifie que c'est sur la foi de M. Lagasca, qui le déclare dans sa préface, que nous faisons remonter à l'année 1805 la fondation du genre *Dumerilia.* Néanmoins, comme tous les autres genres de M. Lagasca se trouvent dans le même cas, nous nous sommes dispensé, pour abréger, de répéter à chacun d'eux cette indication, qui doit être sous-entendue. *Frageria.* Decand. (ined. 1808?, ex Herbar. Juss.) signifie que nous avons trouvé, dans l'herbier de M. de Jussieu, une note indiquant que M. De Candolle avoit nommé *Frageria* le genre *Lasiorrhiza*, et que diverses circonstances nous portent à croire que c'est vers 1808 qu'il auroit fait ce genre sous le nom indiqué. La préposition *ex* est employée, dans notre tableau, en deux sens très-différens, que nous distinguons en la faisant précéder tantôt d'un point, tantôt d'une virgule, et en écrivant la première lettre tantôt en caractère majuscule, tantôt en caractère minuscule : ainsi, *Nassauvia.* Commers. (ined., ex Juss.) — Juss. (1789. Ex Commers.) veut dire que, d'après l'attestation de M. de Jussieu, le genre *Nassauvia* a été fondé, à une époque que nous ignorons, par Commerson, qui ne l'a point publié; et que ce genre a été publié pour la première fois en 1789, par M. de Jussieu, qui n'a fait que copier le manuscrit de Commerson. L'adverbe *hic*, entre deux parenthèses, indique que le genre auquel il s'applique se trouve établi et publié, par nous, pour la première fois, dans le présent article, ou qu'il y est décrit, rectifié, ou discuté.

Nous allons terminer par quelques observations générales sur les Nassauviées.

Ces plantes ont en général un nectaire très-petit, situé sur le centre du sommet de l'ovaire, et portant la base du style, qui est ordinairement très-épaissie ou élargie, arrondie, subglobuleuse. La base de la corolle engaine étroitement ces deux parties et se moule en quelque sorte sur elles, de manière qu'elle est comme étranglée autour du nectaire, et subitement renflée au-dessus, c'est-à-dire autour de la base du style. Souvent le nectaire est si petit, et la base épaissie du style offre des apparences telles qu'on seroit tenté de prendre cette base du style pour le vrai nectaire. La base du style, n'étant jamais épaissie dans les Mutisiées, peut ainsi fournir une note caractéristique fort utile pour aider à distinguer les Mutisiées des Nassauviées, lorsque les autres caractères plus importans ne sont pas assez manifestes dans les fleurs sèches et souvent en mauvais état qu'on est réduit à observer.

Une autre note caractéristique nous est fournie par le tube anthéral. En effet, chez toutes les Nassauviées, le tube formé par la réunion des cinq appendices apicilaires des anthères, est plus ou moins arqué en dedans, comme chez les Centauriées; ce qui résulte ici de ce que les appendices extérieurs sont plus longs que les intérieurs, par la même cause qui fait alonger la lèvre extérieure de la corolle plus que la lèvre intérieure. Au contraire, les Mutisiées, ayant les deux lèvres de la corolle masculine ou staminée égales ou presque égales en longueur, le tube formé par les appendices apicilaires de leurs anthères n'est point arqué, au moins sensiblement. Cependant, chez quelques Mutisiées, telles que les *Chætanthera*, le tube des appendices apicilaires est foiblement arqué, parce que les deux lèvres de la corolle ne sont point parfaitement égales en longueur. Ainsi, la cause inconnue qui fait alonger la lèvre extérieure de la corolle plus que la lèvre intérieure, est indubitablement la même qui opère un effet analogue sur les appendices apicilaires du tube anthéral. L'alongement inégal de ces appendices fait nécessairement arquer en dedans le tube formé de leur réunion, parce qu'ils sont entregreffés, et que l'accroissement en longueur des appendices extérieurs

n'a pas lieu par le sommet. La corolle se courberoit aussi dans le même sens, et bien davantage, si l'alongement de la lèvre extérieure s'opéroit durant la préfleuraison, tandis que les deux lèvres sont comme agglutinées ensemble par les bords.

La briéveté du connectif, et par conséquent des loges proprement dites de l'anthère, est un caractère très-remarquable propre à la tribu des Nassauviées.[1] Il sembleroit en résulter que les anthères de ces plantes doivent contenir très-peu de pollen : mais les appendices basilaires, qui sont très-longs, contiennent toujours du pollen dans leur partie supérieure; et cette partie supérieure pollinifère de chacun des deux appendices basilaires est greffée avec la partie correspondante de l'appendice appartenant à l'anthère voisine, tandis que la partie inférieure non pollinifère et membraneuse reste libre. Ainsi, en considérant la chose sous le rapport phytonomique ou physiologique, on reconnoît que les loges anthérales des Nassauviées ne sont pas réellement aussi courtes qu'elles peuvent le paroître, la partie supérieure pollinifère des appendices basilaires devant être considérée, sous ce rapport, comme la vraie continuation des loges, vers le milieu de la hauteur desquelles l'article anthérifère s'insère, suivant cette hypothèse. Mais, sous le rapport phytographique ou descriptif, il en est tout autrement, suivant la règle générale qui veut que les loges soient censées terminées en bas, au point d'insertion de l'article anthérifère, et que leur prolongement inférieur, même lorsqu'il est pollinifère, soit entièrement attribué aux appendices basilaires. Ces sortes de règles, quoiqu'un peu arbitraires et conventionnelles,

1 C'est peut-être ici le lieu de rappeler à nos lecteurs ce que nous leur avons déjà dit, dans un autre article, sur la ressemblance très-notable qui existe entre les étamines des Nassauviées et celles du *Cardopatium*. Ils se souviendront aussi que cette plante a la corolle palmée, ce qui se rapproche un peu de la corolle labiée, et qu'elle offre dans tout son ensemble une sorte d'analogie avec le *Triptilium* (voyez notre article Cardopat, tom. VII, pag. 93). Cependant le *Cardopatium* appartient indubitablement à la tribu des Carlinées, ce qui confirme l'affinité qui existe entre les Carlinées et les Nassauviées, et que nous avons signalée plusieurs fois depuis long-temps, quoique des considérations plus puissantes nous aient forcé d'éloigner ces deux groupes l'un de l'autre, pour coordonner convenablement la série générale des vingt tribus.

nous semblent devoir être sévèrement maintenues, afin que les descriptions puissent toujours être exactement comparatives. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en général les anthères des Nassauviées sont moins abondamment pourvues de pollen que celles de la plupart des autres Synanthérées, parce que les loges proprement dites sont non-seulement très-courtes, mais encore étroites, à raison de la largeur du connectif, qui, s'élargissant surtout vers le haut, les rétrécit beaucoup en cette partie, et parce que la partie supérieure pollinifère des appendices basilaires est souvent très-courte, comme dans les *Nassauvia*, *Dumerilia*, etc., et toujours très-étroite. Dans le *Panphalea*, les loges proprement dites sont excessivement courtes, l'article anthérifère s'insérant très-près de l'origine de l'appendice apicilaire; mais par compensation, les appendices basilaires sont pollinifères dans presque toute leur longueur. Dans le *Platycheilus*, la moitié supérieure des appendices basilaires est pollinifère, en sorte que l'article anthérifère semble s'insérer presque vers le milieu de la hauteur des loges. Dans la tribu des Mutisiées, les loges anthérales sont étroites, mais longues; leurs appendices basilaires ne contiennent point de pollen, et sont ordinairement libres, presque dès leur origine; ils sont sétiformes, roides, plus grêles que chez les Nassauviées.

Si l'on joint aux caractères importans que nous avons autrefois exposés (tom. XX, pag. 378-381), les diverses notes caractéristiques que nous venons d'indiquer, on peut former de tout cela un ensemble tellement concordant, qu'il ne sera plus possible désormais de contester la distinction établie par nous entre les deux tribus naturelles des Nassauviées et des Mutisiées.

Comme les loges proprement dites de l'anthère sont très-courtes chez les Nassauviées, et qu'en même temps les appendices apicilaires et basilaires sont extrêmement longs, on peut être disposé à croire qu'en général, chez les Synanthérées, la longueur des loges est en raison inverse de celle des appendices. Quoique cette loi paroisse assez plausible, il ne faut pourtant pas l'admettre sans beaucoup de restrictions; car les Lactucées, Carlinées, Centauriées, Carduinées, Inulées, Mutisiées, etc., offrent bien souvent des anthères ayant tout

à la fois de longues loges et de longs appendices, tandis que les Anthémidées, par exemple, nous offrent des anthères à loges courtes, sans appendices basilaires, et n'ayant qu'un petit appendice apicilaire. En considérant sous un autre point de vue la brièveté des loges anthérales des Nassauviées, nous sommes conduit à entrevoir une importante relation de cause et d'effet entre cet appauvrissement des loges et la luxuriance de la lèvre extérieure de la corolle; et comme l'extension de cette lèvre n'a lieu qu'après l'époque où l'anthère est complétement développée, nous pensons, qu'elle doit être considérée, non comme cause, mais comme effet, de la petitesse des loges, qui résulteroit elle-même de la petite quantité du pollen. Ce pollen, étant très-peu abondant, n'attireroit que foiblement les sucs nutritifs, qui reflueroient dans la corolle, et lui procureroient un accroissement insolite. Cela expliqueroit pourquoi les corolles ligulées, composant la couronne de beaucoup de Synanthérées, n'ont jamais d'étamines parfaites : mais on pourra nous objecter que beaucoup d'autres Synanthérées ont une couronne composée de corolles tubuleuses évidemment appauvries, et pourtant privées d'étamines. Pour expliquer ce second cas, il faut supposer que, dans les plantes où il a lieu, les sucs nutritifs fournis aux fleurs de la couronne sont moins abondans que dans le premier cas, et qu'ils sont presque entièrement absorbés par la partie femelle, en sorte que la corolle réduite à une nourriture insuffisante, est comme atrophiée ou semi-avortée. Elle avorte même complétement dans les fleurs femelles de *Solivæa*, *Cotula*, *Xanthium*, *Ambrosia*, où le pistil doué de forces très-puissantes s'empare de toute la nourriture. Au contraire, les fleurs neutres n'ayant point d'organes sexuels, offrent ordinairement de très-grandes corolles, comme on peut le remarquer dans les *Melanchrysum*, *Helianthus*, *Cyanus*, etc.; de même que les animaux devenus neutres par castration acquièrent beaucoup d'embonpoint.

L'enroulement cirrhiforme de la lèvre intérieure des corolles est une suite naturelle de la ténuité de cette lèvre, dont la substance est beaucoup plus mince que celle de la lèvre extérieure. On ne peut méconnoître une relation de cause et d'effet entre la force de la lèvre extérieure et la

foiblesse de la lèvre intérieure. La force d'accroissement, au lieu de se distribuer avec égalité dans les diverses parties, pour former une corolle régulière, abandonne bientôt le côté intérieur, en se portant tout entière sur le côté extérieur, pour former la corolle labiée des Nassauviées, dont la lèvre extérieure est plus grande et radiante. Ainsi tout nous ramène à la théorie générale que nous avons ébauchée dans notre premier Mémoire sur la Phytonomie (Journ. de Phys. de Mai 1821), et qui se réduit à cette loi : *L'inégalité des forces d'accroissement est l'unique cause de la prodigieuse variété des formes végétales et des caractères propres à chacune d'elles;* d'où il suit que le but vers lequel doivent tendre constamment les recherches des phytonomistes, c'est de découvrir, s'il est possible, et d'assigner dans chaque cas particulier, la cause de l'inégale distribution de ces forces et de la direction que suivent les forces prépondérantes. Cette partie philosophique et transcendante de la science constitueroit vraiment la statique et la dynamique des végétaux.

Il est de fait que dans la calathide tout entière des Nassauviées, ainsi que dans chacune des fleurs qui la composent, il y a, surtout relativement à la corolle, une distribution inégale, mais symétrique, des forces d'accroissement, puisque les corolles extérieures de la calathide sont graduellement plus longues que les intérieures, et que la lèvre extérieure de chaque corolle est plus grande et plus forte que la lèvre intérieure. La cause physiologique de ce phénomène, qui se représente avec quelques modifications chez les Lactucées, est inconnue, et mérite l'attention des botanistes philosophes, qui ne doivent pas confondre ce cas particulier avec le phénomène beaucoup plus fréquent de la radiation proprement dite, où les fleurs extérieures et radiantes diffèrent des autres par l'absence des étamines et par la structure de la corolle.

On ne peut assurément pas méconnoître l'analogie frappante qui existe entre les fleurs extérieures des Nassauviées et les fleurs extérieures de certaines Mutisiées, telles que les *Chætanthera*. La seule différence essentielle est que, dans les premières, les étamines sont parfaites, tandis qu'elles sont imparfaites dans les dernières. Mais cette dif-

férence, peu considérable en apparence, est très-importante en réalité, et elle entraîne d'autres distinctions entre les deux tribus. Ainsi, toutes les fleurs de la calathide des Nassauviées sont, comme chez les Lactucées, parfaitement uniformes dans leur structure, quoiqu'inégales en longueur, en sorte qu'il n'y a point de couronne proprement dite; tandis que les fleurs extérieures de la calathide des Mutisiées, différant des intérieures par le sexe, et même toujours, plus ou moins, par la structure de la corolle, constituent une vraie couronne, composée de fleurs que nous avons dû distinguer des véritables labiées par le nom de biligulées, tout comme nous distinguons les corolles fendues des Lactucées des corolles ligulées propres à une multitude de Synanthérées. M. Lagasca, en fondant sur la calathide radiée ou non radiée les sections de ses Chénanthophores, a eu le bonheur de suivre assez exactement les affinités naturelles, parce que ce caractère, ordinairement très-léger, se trouve ici lié à d'autres caractères bien plus importans qu'il ne connoissoit pas.

Il est peut-être bon de remarquer que les Nassauviées, qui offrent entre elles fort peu de variété relativement à la structure des parties les plus importantes, et qui forment un groupe bien isolé des autres par ses caractères, se trouvent toutes rassemblées dans le vaste continent de l'Amérique méridionale et dans quelques îles adjacentes[1]; tandis que les Mutisiées, qui se distinguent moins nettement des autres groupes, et dont les caractères plus vagues présentent plus de diversité, sont aussi plus disséminées sur la surface du globe, puisqu'on les rencontre, non seulement dans l'Amérique méridionale, mais encore dans l'Amérique septentrionale, en Afrique, et même en Sibérie.

---

1 Il y a ici deux remarques à faire : 1.° deux espèces de *Trixis* (*radialis* et *Havanensis*) ont été trouvées, l'une dans l'île de la Jamaïque, l'autre dans l'île de Cuba, qui se rapprochent plus de l'Amérique septentrionale que de l'Amérique méridionale; 2.° M. Lagasca ayant négligé, dans son Mémoire sur les Chénanthophores, d'indiquer la patrie des plantes qu'il y a décrites, nous ignorons les habitations des *Martrasia*, *Leucheria*, *Caloptilium*, *Panargyrus*, *Polyachyrus*.

La lèvre intérieure de la corolle des Nassauviées est toujours réellement divisée à peu près jusqu'à sa base en deux lanières, quoique bien souvent elle paroisse être indivise, parce que dans ce cas les deux lanières restent, pendant la fleuraison, agglutinées par les bords, comme elles l'étoient pendant la préfleuraison. Cette fausse apparence a fait commettre aux botanistes des erreurs dans les descriptions caractéristiques de quelques genres, et nous-même y avons été trompé d'abord à l'égard du *Platycheilus*. Les divisions de la corolle masculine ou staminée des Synanthérées sont toujours comme agglutinées par les bords durant la préfleuraison : mais, à une certaine époque, la sève se portant avec plus de force dans les vaisseaux composant leurs nervures marginales, ces nervures se roidissent et se refléchissent en dehors, ce qui opère la séparation des cinq divisions. Les nervures marginales des deux lanières composant la lèvre intérieure des corolles de Nassauviées, étant extrêmement foibles, à peine sensibles, presque nulles, on conçoit facilement qu'à leur égard le même effet n'ait pas lieu, et que l'agglutination subsiste. (H. Cass.)

NASSE, *Nassa*. (*Conchyl.*) M. de Lamarck, dans la première édition de ses Animaux sans vertèbres et même longtemps après dans ses cours, distinguoit sous ce nom générique les espèces de buccins dont la coquille est courte, renflée et la columelle très-calleuse; mais, dans la seconde édition de son ouvrage, il n'en fait qu'une simple section du genre Buccin. Les espèces qu'il y range sont au nombre de neuf, dont une seule a été décrite à l'article Buccin, le B. casquillon. Nous ne parlerons donc ici que des huit autres; ce sont :

Le Buccin couronné; *B. coronatum*, Brug., Séba, *Mus.*, 3, tab. 53, fig. 28, 29. Petite coquille d'onze lignes de long, ovale-aiguë, assez épaisse, lisse en dessus, striée à la base, avec des tubercules près de la suture; couleur olivâtre, obscurément zonée. Mer de Madagascar.

Le B. thersite; *B. thersites*, Brug., Enc. méth., pl. 394, fig. 8, *a*, *b*. Petite coquille de neuf lignes de longueur; ovale, très-gibbeuse en-dessus, plissée partiellement dans sa longueur, striée à la base; le bord droit épais, marginé en

dehors et denté en dedans; couleur olivâtre ou d'un bleu pâle, avec une tache brune au sommet de la bosse. Océan asiatique.

Le B. BOSSU; *B. gibbosum*, Linn., Gmel., Martini, *Conch.*, 2, t. 41, fig. 414, 415. Petite coquille de la grosseur de la précédente, un peu moins bossue, ovale, lisse, avec deux bords opposés, décurrens jusqu'à la spire, qui est courte et aiguë; bord droit, lisse en dedans; couleur blanche ou olivâtre. Océan asiatique.

Le B. TOTOMBO; *B. pullus*, Linn., Gmel., Adans. Sénég., t. 8, fig. 11. Coquille de neuf à dix lignes de long, ovale-aiguë, treillissée par des plis longitudinaux très-fins sur des stries transverses; les tours de spire anguleux supérieurement, le dernier avec trois tubercules à son angle; bord droit, strié en dedans; couleur cendrée bleuâtre. Océan des grandes Indes.

Le B. MARGINULÉ, *B. marginulatum*, de Lamck. Petite coquille de sept à huit lignes de longueur, ovale-aiguë, finement treillissée, subgranuleuse; le bord supérieur des tours de spire un peu épaissi, crénelé; le bord droit strié intérieurement; couleur très-variable, blanche, verdâtre, fauve, ou rose. Méditerranée, côtes de Barbarie et de Naples.

Le B. PAUVRET, *B. pauperatum*, de Lam. Petite coquille ovale, ventrue, assez épaisse, plissée et ondulée longitudinalement, finement striée en travers, avec deux rangs de granulations sous la suture; le dernier tour plus long que la spire; le bord droit, strié intérieurement; couleur blanche, fasciée de fauve. Patrie inconnue.

Le B. POLYGONE, *B. polygonatum*, de Lamck. Petite coquille ovale, striée en travers, et garnie dans sa longueur de côtes saillantes; spire assez obtuse; ouverture ronde; le bord droit, rebordé en dehors et strié en dedans. Patrie inconnue.

Le B. NÉRITOÏDE; *B. neriteum*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 394, fig. *a*, *b*. Petite coquille de cinq à six lignes de long, difforme, orbiculaire, lisse; le dernier tour anguleux à sa périphérie; couleur d'un blanc fauve. De la Méditerranée. Cette espèce singulière est le type du genre Cyclope de Denys de Montfort.

Il faut encore sans doute ajouter aux espèces de cette sec-

tion les espèces que M. Say a nommées *N. vibex, trivittata* et *obsoleta*, qu'il a observées sur les côtes des États-Unis : la première est cancellée, ventrue, avec douze côtes épaisses, proéminentes, de couleur cendrée ou brun rougeâtre pâle, avec deux ou trois bandes irrégulières, quelquefois presque effacées; la seconde, beaucoup plus commune, est conique, aiguë, cancellée, finement striée suivant la décurrence de la spire, les stries se continuant jusqu'à la lèvre externe du bord droit; il y a un sinus au point de jonction des deux bords, et la couleur est d'un blanc jaunâtre avec trois lignes décurrentes, rousses; enfin, la troisième, d'environ un pouce, comme les deux autres, est aussi ovale, conique, subaiguë, cancellée, comme granulée, d'un brun rougeâtre foncé ou noirâtre, quelquefois teinté d'olivâtre. Elle se rapproche beaucoup de la seconde, dont elle ne diffère bien que par moins d'alongement, et parce que la suture et les stries sont moins profondes, et que le canal est moins proéminent et distinct. (De B.)

NASSE. (*Foss.*) Dans l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres (1822), M. de Lamarck n'a pas cru devoir laisser subsister le genre Nasse, et a rangé dans une section de celui des Buccins, les coquilles qu'il avoit précédemment placées dans le premier de ces genres. Il est extrêmement probable que ce savant ne l'a fait que parce que certaines espèces alloient se fondre, par leurs formes équivoques, dans le genre Buccin ; mais je n'en regrette pas moins la suppression de ce genre, qui paroît aussi bon que certains qui font passer insensiblement à d'autres par des espèces intermédiaires, tels que les trochus avec les monodontes, les gryphées avec les huîtres, les cythérées avec les vénus, etc.

Les espèces fossiles du genre Nasse, que j'ai laissé subsister dans ma collection, n'ayant point été décrites avec les buccins dans ce Dictionnaire, je vais les présenter ici. Ces espèces ne se trouvent que dans les couches plus nouvelles que la craie, et il est très-remarquable que je n'en ai rencontré aucune dans les environs de Paris qui puisse entrer dans la section des buccins, d'après M. de Lamarck.

Nasse arrondie ; *Nassa conglobata*, *Buccinum conglobatum*, Brocchi, Conch. foss. subap., tab. IV, fig. 15. Coquille

épaisse, striée transversalement, dont le dernier tour est globuleux, à spire courte, portant intérieurement des stries au côté droit de l'ouverture; à columelle rugueuse; à base recourbée, à laquelle se trouve une profonde échancrure: longueur, vingt-une lignes; diamètre, quinze lignes. Elle a été trouvée dans le Plaisantin et le Piémont.

Dans l'ouvrage de Brocchi ci-dessus cité, on trouve, même planche, fig. 14, la figure d'une coquille à laquelle ce naturaliste a donné le nom de *buccinum pupa*, et qu'on rencontre aussi dans le Plaisantin; mais tout porte à croire qu'elle n'est qu'une variété de la précédente, avec laquelle l'auteur lui-même trouve qu'elle a beaucoup de rapports.

Nasse oblique; *Nassa obliquata*, *Buccinum obliquatum*, Brocc., *loc. cit.*, même pl., fig. 16 et pl. XV, fig. 21. Coquille ovale, striée transversalement, ayant sur les premiers tours de la spire des petites côtes longitudinales, à bord droit, renflé extérieurement, à columelle calleuse, chargée de petits tubercules et de plis: longueur, quinze à seize lignes. Du Plaisantin et du Piémont.

Cette espèce paroît se rapporter au *buccinum gibbum* de Bruguière, qui vit dans la mer Adriatique.

La fig. 21 de la pl. XV, ci-dessus citée, représente une variété de cette espèce, dont la spire est alongée.

Nasse réticulée, *Nassa reticulata*. Cette espèce fossile a de si grands rapports avec celle qui vit dans nos mers et à laquelle Linné a donné le nom de *buccinum reticulatum*, qu'on doit la regarder comme identique avec elle. On la trouve dans le Plaisantin; on la rencontre aussi, mais avec des modifications dans ses formes, aux environs de Dax, à Sienne, dans le Piémont et dans la Touraine. En général, les coquilles de ce genre sont moins grandes dans ces derniers endroits; celles de Piémont ont le bord droit strié plus grossièrement à l'intérieur; celles de Sienne sont couvertes de stries plus fines, et celles de la Touraine n'ont pas l'intérieur du bord droit sillonné. Une espèce que l'on trouve à l'état vivant, près de Weymouth, a les plus grands rapports avec celles du Piémont.

Nasse prismatique; *Nassa prismatica*, *Buccinum prismaticum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 7. Coquille ovale-oblongue, couverte de côtes longitudinales et de stries transverses,

fines, mais trés-marquées, portant un pli à la partie supérieure de la columelle, à base recourbée et échancrée, et à bord droit, portant intérieurement de fortes stries: longueur, seize lignes. Du Plaisantin.

Je possède une coquille à l'état vivant, qui est moins grande que cette espèce, mais qui a de très-grands rapports avec elle. On trouve à Thorigné, près d'Angers, des coquilles moins grandes, mais qui ne peuvent être rapportées qu'à cette espèce.

Nasse grillée : *Nassa clathrata, Buccinum clathratum*, Linn.; Knorr, Pétrif., tab. 46, fig. 7.

S'il étoit reconnu que dans cette espèce il y a deux sexes différens, comme M. de Blainville l'a reconnu pour certaines espèces de sabots, on pourroit croire qu'elle dépendroit de l'espèce précédente, dont elle diffère par les côtes longitudinales, qui sont moins grosses et plus nombreuses; par les stries transverses, qui sont moins nombreuses et plus grosses, et par sa forme, qui est plus globuleuse.

Elle a de si grands rapports avec le *buccinum clathratum*, qui se trouve, à l'état vivant, dans les mers des Indes, qu'on peut la regarder comme identique avec lui. Quelques individus qu'on rencontre dans le Piémont, sont plus petits que ceux du Plaisantin, et leurs côtes longitudinales sont quelquefois à peine visibles.

Nasse dentelée; *Nassa serrata, Buccinum serratum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 4. Coquille ovale-oblongue, couverte de côtes longitudinales et de stries transverses très-marquées, et à base un peu oblique : longueur, onze lignes; largeur, cinq lignes. Du Plaisantin.

Nasse aspérule; *Nassa asperula, Buccinum asperulum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 8. Coquille oblongue, couverte de petites côtes longitudinales et de fines stries transverses, à tours arrondis, à ouverture presque ronde et à base retroussée en arrière : longueur, sept lignes. Du Plaisantin. On trouve aux environs de Nice une espèce qui a les plus grands rapports avec elle.

L'analogue vivant de cette espèce semble être représenté dans l'ouvrage de Lister, tab. 962, fig. 15.

Nasse tortueuse; *Nassa flexuosa, Buccinum flexuosum*, Brocc.,

loc. cit., tab. V, fig. 12. Coquille alongée, couverte de côtes longitudinales tortueuses et de fines stries transverses ; à bord droit sillonné intérieurement ; à columelle lisse ; à base recourbée et échancrée : longueur, huit à neuf lignes. Lieu natal, Monterigione, en Italie.

Nasse à compartimens ; *Nassa musiva, Buccinum musivum*, Brocc., tab. V, fig. 1. Coquille oblongue, couverte de stries longitudinales, qui se trouvent coupées à angle droit par des stries transverses ; à bord droit, sillonné intérieurement ; à columelle lisse ; à base retroussée et échancrée : longueur, treize à quatorze lignes ; largeur, six lignes. Du Plaisantin et du Piémont.

Nasse interrompue ; *Nassa interrupta, Buccinum interruptum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 3. Coquille ovale-pointue, portant sur la partie inférieure du dernier tour cinq à six sillons raboteux ; à spire treillissée ; à bord droit granuleux intérieurement, et à columelle rugueuse à sa partie supérieure : longueur, dix lignes ; largeur, sept lignes. On l'a trouvée dans le Plaisantin.

Nassa caronis, Brongn., Mém. sur les terr. de séd. sup. du Vicentin, pl. 111, fig. 10 ; Borson, *Orrit. piem.*, tab. 1, fig. 12 ; Brocc., *loc. cit.*, tab. IV, fig. 16. Coquille ovale-conique, lisse, ayant quelquefois des plis à la partie supérieure de la columelle ; à bord sillonné intérieurement, et à spire canaliculée : longueur, seize lignes ; largeur, dix lignes. Trouvée dans le Plaisantin, à Ronca et à Rome. Les figures données dans les ouvrages de MM. Brongniart et Brocchi, représentent cette espèce comme n'ayant aucune strie ; cependant toutes les coquilles de cette espèce que j'ai vues en portent à la base et très-souvent à la partie supérieure du dernier tour. Il y a une très-grande ressemblance entre ces coquilles et le *buccinum mutabile*, Linn., que l'on trouve dans la Méditerranée ; mais celui-ci est plus mince, et le bord droit de son ouverture ne porte pas un renflement comme l'espèce fossile.

Nasse à petites côtes ; *Nassa costulata, Buccinum costulatum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 9. Coquille ovale-pointue, plissée longitudinalement et couverte de stries transverses ; à tours arrondis et à bord droit, sillonnée intérieurement : lon-

gueur, huit lignes; largeur, quatre lignes. Trouvée dans le Plaisantin. Cette espèce paroît avoir de très-grands rapports avec la nasse dentelée, dont elle pourroit être une variété; et, d'après Renieri, son analogue vivant se trouve dans la mer Adriatique.

Nasse polygone : *Nassa polygona*, *Buccinum polygonum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. V, fig. 10. Coquille alongée, portant des côtes longitudinales et couverte de stries transverses; le haut de chaque tour étant orné d'une carène épineuse; le bord droit de l'ouverture étant strié intérieurement; la columelle portant un pli à sa base et n'étant point calleuse : longueur, un pouce; largeur, six lignes. Trouvée dans le Plaisantin et le Piémont. Elle a les plus grands rapports avec une espèce que l'on rencontre vivante sur les côtes de Java.

Quoique M. Brocchi ait annoncé que cette espèce dépendoit du genre Nasse de Lamarck, il semble que sa forme alongée et sa columelle sans callosité, doivent la faire ranger dans le genre Buccin.

On trouve à Betz, département de l'Oise, une espèce qui, quoique différente de celle-ci, a cependant beaucoup de rapports avec elle. Elle est plus courte, ventrue; ses côtes sont très-écartées, et ses stries transverses sont plus fines et plus nombreuses. Je la regarde comme une variété modifiée par le climat et probablement par la nourriture. Le *buccinum Veneris*, Faujas, que l'on trouve près de Bordeaux, a aussi beaucoup de rapports avec cette espèce.

Nassa semistriata, Borson, *Orrit. piem.*, tab. 1, fig. 10.; A. Brong., *loc. cit.*, pl. VI, fig. 8; Brocc., *loc. cit.*, pl. XV, fig. 15. Coquille ovale-pointue, lisse, souvent chargée de quelques stries transverses; à bord droit, sillonné intérieurement; à columelle calleuse et à base échancrée : longueur, six à sept lignes. Trouvée à Turin et dans d'autres lieux du Piémont, dans le Plaisantin, les environs d'Angers et de Nice.

Les coquilles de cette espèce, et surtout celles que l'on trouve dans le Plaisantin, varient beaucoup pour les stries transverses. Quelques-unes en sont entièrement couvertes, tandis que d'autres n'en ont qu'une seule au haut de chaque tour, près de la suture : celles des environs d'Angers sont plus longues, et portent quelques varices.

Cette espèce a quelques rapports avec la nasse thoracine, que l'on trouve dans la Méditerranée.

Nasse bossue : *Nassa gibbosula*, *Buccinum gibbosulum*, Brocc., *loc. cit.*, tab. XV, fig. 29. Il paroît que cette espèce, qu'on trouve fossile dans la vallée d'Andone, en Italie, est identique avec le buccin bossu, que l'on rencontre, à l'état vivant, dans la Méditerranée et en Asie.

Nasse de Brocchi ; *Nassa Brocchii*, Def. Coquille globuleuse, couverte de stries transverses et quelquefois de petites côtes longitudinales ; à columelle calleuse ; à bord droit strié intérieurement ; à base retroussée et échancrée : longueur, sept lignes ; largeur, six lignes. De Thorigné, Sceaux et Saint-Clément, près d'Angers. On la trouve aussi à Hirtemberg, près de Baden ; mais elle est d'une forme un peu plus alongée dans cette localité. (D. F.)

NASSI. (*Bot.*) Le riz est ainsi nommé dans les îles de Java et de Baly, suivant Rumph. (J.)

NASSIER. (*Malacoz.*) Quelques auteurs modernes désignent ainsi l'animal du genre Nasse. (De B.)

NASSO. (*Bot.*) Nom italien de l'if, *taxus*, cité par Adanson. (J.)

NASSUBI. (*Bot.*) Nom japonois, cité par Kæmpfer, d'une morelle, *solanum æthiopicum*. (J.)

NASTURTIOIDES. (*Bot.*) Mœnch, et Medicus avant lui, ont fait sous ce nom un genre du passerage des décombres, *lepidium ruderale* ; mais il n'a pas été adopté. Le *vella annua* a d'abord été cultivé dans nos jardins botaniques sous ce même nom de *nasturtioides*. (Lem.)

NASTURTIOLUM. (*Bot.*) Sous ce nom Medicus et Mœnch ont fait un genre du *Lepidium didymum* de Linnæus, lequel rentre dans le genre *Coronopus* de Haller, adopté par Gærtner, nommé ensuite *senebiera* par M. De Candolle. (J.)

NASTURTIUM. (*Bot.*) Ce nom, affecté au cresson, a été donné à diverses plantes de la famille des crucifères, ayant le goût du cresson ou une saveur approchante, mais éparses dans différens genres. Le cresson de fontaine est le *Sisymbrium Nasturtium* de Linnæus, *nasturtium officinale* de M. De Candolle ; le cresson des prés est le *Cardamine pratensis*, auparavant nommé *Nasturtium aquaticum* ; le cresson alénois est

le *Lepidium sativum*, auparavant *Nasturtium hortense*. On trouve encore d'autres *nasturtium* dans les genres précédemment énoncés, ainsi que dans le *Vella*, le *Heliophila*, l'*Arabis*, le *Cochlearia*. Le même nom a été aussi donné à des plantes non crucifères, telles que la capucine, *tropæolum*, et le *panax trifolium*. (J.)

NASTUS. (*Bot.*) Voyez Bambou. (Poir.)

NASUA. (*Mamm.*) La longueur excessive du nez du coati et sa grande mobilité ont fait donner par Linné à cet animal, de la famille des ours, le nom spécifique de nasua. Storr, ayant formé un genre particulier pour placer les coatis, lui a appliqué cette dénomination. (Desm.)

NASUTA. (*Mamm.*) La famille des mammifères, créée par Illiger sous ce nom, ne renferme que le seul genre Tapir. (Desm.)

NASUTUS. (*Ornith.*) Klein établit sous ce nom, dans son *Prodromus avium*, p. 36, le sixième genre de sa famille des oiseaux à quatre doigts, dont deux devant et deux derrière, lequel correspond aux calaos, *buceros*, Linn. (Ch. D.)

NAT. (*Bot.*) Nom languedocien du navet, selon Gouan : c'est le *naveau* des Provençaux au rapport de Garidel. (J.)

NA-TANNE. (*Bot.*) Nom japonois du *brassica orientalis*, cité par Thunberg, des graines duquel on extrait une huile pour les lampes. (J.)

NATANTIA. (*Mamm.*) Cet ordre, établi par Illiger, comprend tous les mammifères privés d'extrémités postérieures, les seuls, par conséquent, auxquels la dénomination de quadrupèdes doive être refusée. Il renferme, outre les cétacés proprement dits, les dugongs, les lamantins et le stellère, qui composent la famille des cétacés herbivores de M. Cuvier. (Desm.)

NATASURI. (*Bot.*) Hermann, dans son *Mus. zeyl.*, cite sous ce nom une plante qu'il croit être une petite guimauve à graines ou capsules bifurquées. (J.)

NATATORES. (*Ornith.*) Illiger a donné ce nom au septième ordre de sa Méthode ornithologique, lequel correspond aux *anseres* de Linnæus et aux Nageurs de M. Vieillot. Voyez ce dernier mot. (Ch. D.)

NATER-WENDEL. (*Ornith.*) On donne en Allemagne,

suivant Buffon, ce nom et celui de *naterz-wang* au torcol, *yunx torquilla*, Linn. (Ch. D.)..

NATES. (*Anat. et Phys.*) Voyez Tubercules optiques ou Quadrijumeaux. (F.)

NATICA. (*Malacoz.*) Nom latin du genre Natice. (De B.)

NATICARIUS. (*Malacoz.*) Nom latin du mollusque qui habite les natices. (De B.)

NATICE, *Natica.* (*Malacoz.*) Adanson, dans son Hist. nat. du Sénég., est le premier naturaliste qui ait employé ce nom pour désigner un genre de mollusques univalves que Bruguière, M. de Lamarck et la plupart des zoologistes modernes ont adopté. Quoique quelques autres aient continué à le confondre avec les nérites, à l'exemple de Linnæus, qui, il est vrai, en formoit une division distincte, l'animal, sa coquille et son opercule, offrent cependant des caractères bien distincts. Voici ceux que l'on peut assigner à ce genre : Animal ovale, subenroulé, enveloppé dans un manteau fort mince, à bords entiers ; pied profondément et transversalement bilobé en avant, et portant en arrière, sur un lobe appendiculaire, un opercule corné ou calcaire, tête large, pourvue de longs tentacules sétacés, aplatis et auriculés à la base ; yeux sessiles au côté externe de la racine des tentacules ; bouche armée d'une dent labiale, sans langue spirale ; coquille lisse et non épidermée, ampullacée, assez mince ; la spire évidente, quoique basse, ombiliquée ; ouverture oblique, hémicirculaire ; le bord columellaire non denté et plus ou moins calleux ; le droit mince et lisse ; opercule calcaire ou corné, spiré, le sommet à une extrémité, sans apophyses à sa base. L'organisation des natices n'offre, du reste, rien qui leur soit bien particulier ; elles sont dioïques, c'est-à-dire que les sexes sont sur des individus différens. Leurs mœurs et leurs habitudes sont, sans doute, à peu près semblables à celles des mollusques céphalophores asiphonobranches, ou dont la cavité branchiale n'a pas de tube propre à y conduire l'eau. On n'en a encore trouvé que dans les eaux de la mer, où elles vivent, à peu de distance du rivage, parmi les algues ou enfoncées peu profondément dans le sable. Une seule espèce est très-commune sur les côtes des mers septentrionales d'Europe ; j'en connois

déjà au moins quatre espèces de l'Adriatique : la plupart des autres sont des mers des pays chauds. M. Say en distingue dix espèces de l'Amérique septentrionale.

A. Espèces ombiliquées avec une sorte de colonne remplissant l'ombilic ; l'opercule calcaire.

La N. FLAMMULÉE ; *N. canrena*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 453, fig. 1, *a, b*. Coquille assez grande, de vingt à vingt-quatre lignes de long, subglobuleuse, à spire un peu saillante, ornée, sur un fond brun, de zones blanches ou blanchâtres avec des taches brunes anguleuses ; opercule calcaire très-épais, sillonné sur sa face externe. De l'océan Indien et de l'Adriatique, d'après Olivi, mais à tort.

La N. ZONAIRE ; *N. zonaria*, de Lamck., Enc. méth., pl. 453, fig. 2, *a, b*. Petite coquille de huit lignes, subglobuleuse, lisse, à spire courte, zonée de fauve et de blanc ; les trois zones blanches partagées transversalement par de petites bandes d'un brun roux. Patrie inconnue.

Cette espèce diffère-t-elle beaucoup de la précédente ?

La N. PAVÉE ; *N. chinensis*, de Lamck., Enc. méth., pl. 453, fig. 3, *a, b* ; vulgairement le PAVÉ CHINOIS. Coquille de près d'un pouce de largeur, ovale-ventrue, glabre, à spire courte, subaiguë ; l'ombilic presque rempli ; couleur blanche, parsemée de cinq séries longitudinales de taches fauves presque carrées. Des mers de la Chine et des Moluques.

La N. D'ADANSON ; *N. Adansonis*, Adans., Sénég., p. 174, pl. 13. Coquille d'environ un pouce et demi de long, arrondie, d'un beau poli, à spire peu pointue, de couleur générale blanche, rayée longitudinalement de lignes fauves, très-serrées, et, en outre, ornée de quatre bandes ; la supérieure blanche, marbrée de brun ; les deux médianes plus étroites, blanches, et l'inférieure, jusqu'à l'ombilic, brune ; l'intérieur est jaunâtre. Dans les sables de l'anse de Ben, sur la côte occidentale de l'Afrique.

Cette espèce diffère-elle réellement de la N. FLAMMULÉE ?

La N. MILLE-POINTS ; *N. millepunctata*, de Lamarck ; *N. stercus muscarum*, Enc. méth., pl. 455, fig. 6, *a, b*. Coquille d'un pouce et demi, subglobuleuse, lisse, à spire subproéminente ; de couleur blanc-jaunâtre, piquetée partout et ré-

gulièrement de points d'un brun pourpre. Des mers de l'océan Indien et de Madagascar.

Ne faut-il pas rapporter à cette espèce le *nerita stercus muscarum* de Linn., Gmelin ?

La N. Fanel; *N. multipunctata*, Adan., Sénég., p. 176, pl. 13. Coquille subglobuleuse, à spire peu saillante; la callosité ombilicale assez petite, dans un ombilic très-grand; couleur blanche, marquée de petits points bruns assez serrés, et quelquefois d'une, deux ou trois bandes de taches de même couleur sur le dernier tour de spire; l'intérieur gris de lin ou d'un beau violet. Des côtes occidentales d'Afrique.

Cette espèce, dont on trouve une bonne figure pl. 67, fig. Q et R de Gualtieri, diffère-t-elle de la précédente, ou n'en est-elle qu'une variété ?

La N. planulée; *N. albumen*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, t. 5, tab. 189, fig. 1924, 1925; vulgairement le Jaune d'œuf aplati ou le Pain d'épice. Coquille subplanorbique, convexe, déprimée en-dessus, assez épaisse, glabre, à spire oblique, très-obtuse; la colonne calleuse remplissant tout l'ombilic; couleur blanchâtre ou fauve. Océan des grandes Indes et des Moluques.

La N. glaucine; *N. glaucina*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 186, fig. 1856, 1859. Grosse coquille de près de trois pouces de large, suborbiculaire, renflée, épaisse, lisse, à spire courte, oblique; la callosité ombilicale fauve; couleur d'un blanc fauve et bleuâtre. De la baie de Campèche, suivant Lister, des côtes de Tranquebar et de Barbarie, suivant d'autres, et même de la mer Adriatique, d'après Renieri.

La N. treillissée; *N. cancellata*, Linn., Gmel., Chemn., 5, t. 188, fig. 1911 — 1914. Petite coquille de neuf lignes, subglobuleuse, cancellée et marquée de points enfoncés; à spire courte, oblique et de couleur blanche, tachetée de rouge. Océan des Antilles.

La N. brune; *N. fusca*, de Blainv. Coquille semiglobuleuse, un peu déprimée; la spire peu saillante ou fort petite; ouverture évasée; l'ombilic grand, traversé par une colonne étroite; couleur uniforme d'un brun assez foncé. Opercule ? Rapportée par M. Bertrand Geslin de la mer Adriatique.

B. Espèces plus ou moins globuleuses, ayant un ombilic bien ouvert ou à moitié caché par la callosité; l'opercule corné ou calcaire.

La N. FOUDRE : *N. fulminea*, Linn., Gmel., Adanson, Sénég., t. 13, fig. 4; le GOCHET, vulgairement le POINT D'HONGRIE. Coquille d'environ un pouce de longueur, semi-globuleuse, glabre; à spire courte, le dernier tour un peu anguleux supérieurement, et de couleur d'un blanc roussâtre, peinte de lignes fauves, anguleuses, transversales. Des mers de l'Afrique occidentale et de l'Adriatique.

La N. ARACHNOÏDE; *N. arachnoidea*, Linn., Gmel., Chemn., *Conchyl.*, 5, t. 188, fig. 1915, 1916. Coquille de la même grandeur à peu près que la précédente, ventrue, globuleuse, glabre; à spire très-courte, zonée de blanc et de jaune, peinte de lignes fauves, étroites, de forme variable.

Cette espèce, dont on ignore la patrie, diffère-t-elle de la précédente?

La N. MAMILLAIRE : *N. mamillaris* de Linné; *Helix mamillaris*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 189, fig. 1932, 1933; vulgairement le MAMELON FAUVE A GRAND OMBILIC. Assez grande coquille de deux pouces et demi de large, ovale, ventrue, épaisse, à spire proéminente, de couleur fauve rougeâtre en dehors, blanche en dedans. De l'Océan des Antilles d'après M. de Lamarck, et des fleuves d'Afrique suivant Gmelin; de sorte qu'il y a sans doute ici quelque confusion.

La N. DOUBLÉE, *N. duplicata*, Say. Coquille épaisse, subglobuleuse, avec une grande callosité s'étendant sur la columelle et recouvrant entièrement l'ombilic, qui a un sillon profond et double; couleur cendrée, ornée d'une ligne noire sursuturale, s'effaçant peu à peu à mesure qu'elle approche du bord.

Cette espèce paroît être fort commune sur toute la côte des États-Unis; elle atteint environ deux pouces de longueur. La spire varie un peu en hauteur.

La N. DE CANDIE; *N. Candiæ*. Coquille de même forme que la précédente, mais dont l'ombilic est en partie couvert par le bord, et dont la couleur n'est pas ornée de la bande décurrente noire.

M. Say, qui en parle, paroît la regarder comme de la même espèce que la précédente.

Il y rapporte également, mais avec doute, une espèce de l'Inde qui est aussi traversée par une bande décurrente noire, mais dont la callosité est beaucoup moins étendue et laisse à découvert un grand ombilic.

La N. MARRON : *N. castanea* de Lamck. ; Lister, *Hist. anim. Angl.*, tab. 3, fig. 10. Coquille subglobuleuse, glabre, à spire assez saillante, subaiguë, de couleur fauve, châtaine ou marron, avec une ligne de taches plus foncées vers la suture, dans le jeune âge.

Cette espèce, qui est fort commune sur les bords de la Manche, atteint quelquefois quinze à seize lignes de longueur; j'en possède même un individu dans ma collection, mais dont j'ignore la patrie, qui a deux pouces et demi de long sur deux pouces de large.

La N. HÉROS; *N. heros*, Say. Coquille subovale, épaisse, avec une callosité étroite sur la columelle, laissant l'ombilic bien à découvert; couleur d'un roux cendré en dehors, blanche en dedans.

Cette espèce, qui se trouve sur la côte du New-Jersey, atteint jusqu'à trois pouces de longueur. Ne seroit-ce pas la même que la précédente?

La N. SOLIDE; *N. solida*, de Blainv. Coquille de six à sept lignes de longueur, subglobuleuse, épaisse, solide, luisante, à spire un peu saillante; ouverture à bords épais; la callosité du gauche bordant un ombilic étroit; couleur d'un brun marron, plus foncé sur le milieu de la coquille et presque noir dans tout le bord gauche; opercule calcaire, solide, blanc avec deux sillons à son bord antérieur.

J'ai observé cette jolie espèce dans la collection du Muséum, où elle est étiquetée comme des mers de la Nouvelle-Hollande. Elle ressemble beaucoup à certains individus de la N. marron.

La N. ROUSSE; *N. rufa*, Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 187, fig. 1874, 1875. Coquille de plus d'un pouce de largeur, ventrue, globuleuse, lisse, luisante, à spire courte, un peu proéminente; de couleur rousse foncée, avec une bande blanche décurrente au-dessous de la suture. Mers de l'Isle-de-France et des Moluques.

La N. FAUVE; *N. spadicea*, Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 187, fig. 1872 et 1873. Coquille assez grande, subglobuleuse, solide, de couleur fauve en-dessus, blanche en-dessous, le sommet bleuâtre. De l'Isle-de-France comme la précédente, dont elle n'est sans doute qu'une variété.

La N. AMPULLAIRE; *N. ampullaria*, de Lamck. Coquille de vingt lignes de diamètre, ventrue, globuleuse, substriée dans sa longueur; à spire un peu saillante, aiguë; de couleur blanche, glauque en dehors, jaune-violâtre en dedans. Patrie inconnue.

La N. LACINIÉE; *N. vittata*, Linn., Gmel., Chemn, *Conch.*, 5, tab. 188, fig. 1917, 1918. Coquille d'un pouce environ de large, subglobuleuse, glabriuscule, à spire proéminente, subaiguë, d'un brun roussâtre, entourée de deux séries de taches blanches, laciniées ou comme frangées à leur bord. Côtes septentrionales de l'Afrique.

La N. FUSTIGÉE; *N. cruentata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 188, fig. 1900, 1901. Coquille de la même grosseur que la précédente, subglobuleuse, substriée dans sa longueur, à spire assez courte et obtuse; l'ombilic contourné en spirale; couleur blanche, parsemée de taches rouges de sang ou rousses. Océan Indien?

La N. JAUNE D'ŒUF; *N. vitellus*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 186, fig. 1866, 1867. Coquille subglobuleuse, polie; à spire courte, subaiguë; de couleur jaunâtre en dehors, blanche en dedans, marquée de taches blanches, disposées par séries. Océan indien.

La N. A ZONE BLANCHE; *N. leucozonias*, Linn., Gmel., Kæmm., *Conch.*, Rudolst., p. 187, t. 12 fig. 5, 6. Coquille d'un peu plus d'un pouce de haut, subglobuleuse, solide, à spire un peu déprimée, bleuâtre, fasciée de blanc. Patrie inconnue.

Diffère-t-elle de la précédente?

La N. HELVACÉE; *N. helvacea*, de Lamck. Coquille ventrue, globuleuse, glabre, à spire courte, un peu saillante, zonée de blanc et de fauve rougeâtre. Patrie inconnue.

La N. MONILIFÈRE; *N. monilifera*, de Lamck., Favanne, *Conch.*, pl. 10, fig. N., et pl. 11, fig. A; vulgairement la BILLE D'IVOIRE ou la SALOPE. Assez petite coquille, ventrue,

globuleuse, un peu lisse; à spire saillante; de couleur fauve-glauque; les tours de spire ornés en-dessus d'une série unique de taches jaunes. Patrie inconnue.

La N. ZÈBRE; *N. zebra*, de Lamck., Chemn., *Conch.*, 5, t. 187, fig. 1885, 1886. Coquille d'un pouce de diamètre environ, subglobuleuse, mince, lisse, luisante; à spire courte, obtuse; l'ombilic un peu recouvert; couleur blanche, ornée de lignes longitudinales ondées. Océan des Moluques.

La N. UNIFASCIÉE; *N. unifasciata*, de Lamck. Coquille de la grosseur de la précédente, ventrue, globuleuse, lisse; à spire subproéminente, obtuse; l'ombilic en partie recouvert par la callosité; couleur rousse violacée, avec une bande blanche au-dessus du milieu des tours de spire. Patrie inconnue.

La N. RAYÉE; *N. lineata*, de Lamck., Lister, *Conch.*, t. 559, fig. 1. Coquille ventrue, subglobuleuse, mince, lisse; à spire subproéminente; l'ombilic à demi couvert et circonscrit anguleusement; couleur blanche, parsemée de lignes jaunes, onduleuses et serrées. Patrie inconnue.

La N. FOSSAR; *N. striata*, Adanson, *Sénég.*, p. 173, pl. 13. Très-petite coquille de deux à trois lignes de diamètre, presque ronde, fort mince, transparente, finement striée dans sa longueur, et, en outre, quelquefois côtelée; ombilic assez grand et arrondi; couleur blanche en dehors comme en dedans. Mers occidentales de l'Afrique.

C'est de cette espèce qu'Adanson a figuré et décrit l'animal.

La N. CONIQUE; *N. conica*, de Lamck. Coquille d'un pouce et demi de haut, oblongue, presque turriculée, solide, glabre; à spire saillante; l'ombilic presque caché par une callosité rougeâtre; couleur d'un fauve sale, avec une zone rousse le long de la suture. Patrie inconnue.

La N. COLLAIRE; *N. collaria*, de Lamck., Lister, *Conch.*, t. 568, fig. 19, *a?* Coquille d'un pouce de diamètre, ventrue, globuleuse, glabre, à spire courte, un peu proéminente; l'ombilic un peu couvert et entouré d'une bande rousse; couleur blanche, zonée de roux et ornée de lignes longitudinales rousses, ondulées et serrées. Patrie inconnue.

La N. LABRELLE; *N. labrella*, de Lamck. Coquille d'un

pouce de diamètre environ; ventrue, globuleuse; à spire un peu proéminente, aiguë; ses tours un peu aplatis en-dessus; l'ombilic couvert en partie; couleur d'un blanc sale en dehors, d'un violâtre rosé en dedans. Patrie inconnue.

La N. PLURISÉRIALE; *N. marochiensis*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 188, fig. 1905 — 1908. Coquille de neuf lignes de large, ovale-ventrue, glabriuscule; à spire un peu saillante; couleur gris-bleuâtre ou roux sale, avec cinq rangées de petites taches châtaines. Des côtes de Maroc et des Antilles.

Faut-il rapporter à cette espèce une jolie coquille de la mer Adriatique, recueillie par M. Bertrand Geslin, qui est subglobuleuse, avec un ombilic très grand, bien ouvert, et dont la robe est blanche, avec un grand nombre de très-petits points bruns formant des stries décurrentes assez serrées; son opercule est calcaire, blanc et strié comme celui de la N. flammulée, mais seulement dans sa moitié antérieure. Ne seroit-ce pas la *N. stercus muscarum*?

La N. MACULEUSE; *N. maculosa*, de Lamck. Coquille de dix lignes de diamètre, subglobuleuse, glabre, à spire un peu proéminente et aiguë; ses tours subanguleux en-dessus; l'ombilic en partie fermé; couleur blanche, parsemée de taches et de points nombreux; de couleur rouge violacée. Des mers de l'Inde.

La N. DE JAVA; *N. javanica*, de Lamck. Coquille de neuf à dix lignes de long; ovale, ventrue, lisse; à spire conoïde; couleur fauve roussâtre en-dessus, blanche en-dessous, et parsemée de points et de taches châtaines. Mers de Java.

C. *Espèces ovales, déprimées, ventrues, minces, à spire extrêmement petite, à ouverture très-grande; l'ombilic à demi ou tout-à-fait couvert; l'opercule corné.* (Genre POLINICE, Denys de Montfort.)

La N. BOUCHE NOIRE; *N. melanostoma*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 189, fig. 1926, 1927. Coquille ovale, ventrue, mince; à spire un peu saillante; de couleur blanche avec quelques zones fauves, et la lèvre interne d'un brun noir plus ou moins marqué. De l'océan Indien.

La N. NÉGRESSE; *N. maura*, de Lamck., Enc. méth., pl. 453, fig. 4, *a*, *b*. Coquille de même forme que la précédente,

mais plus petite, légèrement transparente; de couleur rousse foncée, sans zones; le bord externe blanc, d'un brun noirâtre en dehors et en dedans.

Des mêmes mers que la précédente, dont M. de Lamarck en fait maintenant une simple variété.

La N. PLOMBÉE; *N. plumbea*, de Lamck. Coquille d'environ vingt lignes de largeur; subovale, ventrue, substriée; à spire un peu saillante; l'ombilic en partie couvert; couleur grisroussâtre en dehors, orangée autour de l'ombilic, et d'un pourpre violacé en dedans de la lèvre droite. Patrie inconnue.

La N. ORANGÉE; *N. aurantia*, de Lamck., Chemn., *Conch.*, 5, t. 189, fig. 1934, 1935; vulgairement le TETON ORANGÉ. Jolie coquille ovale, ventrue, un peu épaisse, lisse, luisante; à spire subproéminente; la callosité du bord gauche cachant l'ombilic; couleur d'un jaune orangé; l'ouverture blanche. Mers de la Chine et de la Nouvelle-Hollande.

Cette espèce diffère-t-elle réellement de la suivante ?

La N. MAMELLE: *N. mamilla*, Linn., Gmel., Enc., pl. 453, fig. 5, *a*, *b*; vulgairement le TETON BLANC. Coquille assez épaisse, luisante, ovale, ventrue; à spire un peu proéminente; la callosité couvrant entièrement l'ombilic; couleur d'un beau blanc de lait. Océan des grandes Indes.

Il faut aussi sans doute rapporter à ce genre les *nerita orientalis*, *rugosa*, *sulcata* de Gmelin. La première, Chemn., *Conch.*, 5, t. 188, fig. 1898, 1899, est subglobuleuse, luisante, très-lisse, de couleur fauve, quelquefois avec une bande blanche décurrente, et vient des mers d'Orient. La seconde, Chemn., *Conch.*, 5, t. 188, fig. 1902, 1903, est rendue rugueuse par la saillie de ses stries d'accroissement; sa couleur est d'un roux clair; l'ombilic est blanc: elle vient des îles de l'Archipel américain. Enfin, la troisième, Born., *Mus. Vind.*, t. 17, fig. 15-6, est subglobuleuse, plissée obliquement avec l'ombilic bifide; on ignore sa patrie. Quant aux N. *papilla*, *clathrata*, *valvata*, *islandica*, *affinis* et *australis*; elles n'appartiennent probablement pas à ce genre. (DE B.)

NATICE. (*Foss.*) Les natices ne se sont présentées jusqu'à présent à l'état fossile que dans les couches plus nouvelles que la craie, et sont assez communes dans le calcaire grossier.

Natice a petite lèvre; *Natica labellata*, Lamck., Ann. du Mus., vol. 5, pag. 95, n.° 1. Coquille globuleuse, ovale, lisse, à six ou sept tours de spire, à ombilic simple, sans callosité interne, le bord gauche s'avançant dans la partie supérieure de l'ouverture sous la forme d'une lame calleuse, qui recouvre en partie l'ombilic : longueur, neuf lignes; largeur, sept lignes. Trouvée à Grignon, département de Seine-et-Oise; à Betz, département de l'Oise; dans le Piémont, la Touraine, les environs d'Angers; à Nice; à Hauteville, département de la Manche et dans les volcans éteints de Ronca. Cette espèce a de très-grands rapports avec une autre à l'état frais, que je possède, mais dont j'ignore le nom et la patrie. On trouve à Loignan, près de Bordeaux, de petites coquilles fossiles qui n'ont que deux lignes de longueur, et qui ont tous les caractères de cette espèce.

Natice épiglottine; *Natica epiglottina*, Lamck., *loc. cit.*, n.° 2, et tome 8, pl. XIV, fig. 6. Coquille ovale, globuleuse, lisse, à cinq tours de spire, dont le dernier est beaucoup plus grand que tous les autres. On voit dans son ombilic une colonne calleuse adhérente à la columelle, et dont le sommet s'avance plus ou moins au-dessus de cet ombilic : longueur, onze lignes; largeur pareille. Trouvée à Grignon, à Hauteville, à Chaumont, département de l'Oise, aux environs d'Angers, dans la Touraine, aux environs de Bordeaux, dans les montagnes de Turin. Je possède des coquilles à l'état frais, qui sont blanches et qui ont les plus grands rapports avec cette espèce; mais j'ignore où elles ont vécu. Les coquilles de cette espèce que l'on trouve aux environs de Chaumont, sont beaucoup plus grandes que celles des autres localités. On en trouve à Thorigné, près d'Angers, qui paroissent dépendre de cette espèce, et dont l'ombilic est tout-à-fait caché par la callosité du bord gauche. Celles des environs de Bordeaux portent un aplatissement au haut de chaque tour, près de la suture.

Certaines coquilles ont de si grands rapports avec les deux espèces ci-dessus décrites, qu'on ne sait à laquelle des deux elles appartiennent.

Natice cépacée; *Natica cepacea*, Lamck., *loc. cit.*, même pl., fig. 5. Coquille globuleuse, lisse, déprimée; à spire

fort courte, en cône très-surbaissé et composée de sept à huit tours, dont le dernier est renflé, et à ombilic tout-à-fait caché par une callosité. Sur l'avant-dernier tour, sous l'insertion du bord droit, on voit une petite côte transverse à l'entrée de l'ouverture : longueur, dix-sept lignes; largeur, vingt-une lignes. Trouvée à Grignon, aux environs de Paris, à Hauteville et à Ronca. Cette natice ne se rapproche d'aucune espèce vivante connue.

Natice tigrée; *Natica tigrina*, Def. On trouve dans le Plaisantin, dans le Piémont, aux environs de Sienne et de Bordeaux, une espèce de ce genre qui a près de deux pouces de longueur sur un pouce et demi de diamètre, et qui a de si grands rapports avec la natice mille-points, *natica millepunctata*, Lamck., que l'on rencontre à l'état vivant dans la Méditerranée, qu'on pourroit la regarder comme identique avec elle, si les taches dont cette dernière étoit couverte, n'étoient pas beaucoup plus petites que celles qu'on voit encore sur les coquilles fossiles de cette espèce.

Natice glaucine; *Natica glaucina*, Lamck., Anim. sans vert. (1819). On doit rapporter à cette espèce, qui vit dans la baie de Campêche et dans l'océan Indien, des coquilles qu'on trouve fossiles dans le Plaisantin et qui ont quinze lignes de longueur sur dix-huit lignes de diamètre, ainsi que d'autres moins grandes qu'on rencontre à Loignan, près de Bordeaux, et dans la Caroline du Nord. C'est encore à cette espèce qu'on doit rapporter la *natica glaucinoides* (Sow., *Min. conch.*, tab. 5), qu'on trouve à Holywel en Angleterre.

Dans son ouvrage sur la Conch. foss. subap., M. Brocchi annonce que dans beaucoup d'endroits de l'Italie on trouve à l'état fossile la *nerita canrena*, Linn.; *natica canrena*, Lamck., et il ajoute que c'est une des coquilles les plus communes. Ayant reçu beaucoup de fossiles de ce pays, je suis étonné de ne l'avoir jamais vue, et, au contraire, de posséder un grand nombre de coquilles de l'espèce à laquelle j'ai donné le nom de *natica tigrina*, et dont M. Brocchi ne parle pas. Le silence de cet auteur sur cette espèce me feroit croire qu'il y a confusion dans les noms, c'est-à-dire qu'il auroit donné celui de *N. canrena* à l'espèce

que M. Lamarck a nommée *N. millepunctata*. Ce dernier a dit qu'elle vivoit dans l'océan Indien et sur les côtes de Madagascar; mais, l'ayant reçue de Cette et de Martigues, il paroît qu'elle vit aussi dans la Méditerranée. (D. F.)

NATICE D'ADANSON. (*Conchyl.*) C'est une variété de la *nerita glauca*, Linn., *natica*, Lamck. (De B.)

NATICE MARBRÉE A GRANDE OUVERTURE. (*Conchyl.*) Variété de la *nerita canrena*, L. (De B.)

NATICE MOUCHETÉE. (*Conchyl.*) Autre variété de la *nerita canrena*, Linn. (De B.)

NATICIER. (*Malacoz.*) Nom de l'animal de la natice. (De B.)

NATI-SCHAMBU. (*Bot.*) Nom malabare d'un jambosier, *eugenia malaccensis*, suivant Rhéede. (J.)

NATOWOKEY OMISSEW. (*Ornith.*) Les naturels de la baie de Hudson appellent ainsi le *strix virginiana* de Latham, que M. Vieillot nomme hibou des pins, *bubo pinicola*, dans son Histoire naturelle des oiseaux de l'Amérique septentrionale, où il en a donné la figure, planche 19. Cet auteur propose, dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, de transformer ce nom en *natomisse*. (Ch. D.)

NATRE. (*Bot.*) Nom péruvien du *solanum crispum* de la Flore du Pérou, dont on emploie la décoction dans quelques fièvres inflammatoires. (J.)

NATRIX. (*Bot.*) La plante que Pline désigne sous ce nom est, selon Anguillara, la fraxinelle, *distamnus albus*; selon Lobel, une bugrane à fleur jaune, qui est également le *natrix* de Rivin, et que Linnæus nomme *ononis Natrix*. Mœnch, qui a voulu trop multiplier les genres, en a fait un sous le nom de *Natrix*, qui comprend avec cet *ononis* quelques autres espèces, auxquelles il attribue des étamines diadelphes et une gousse trois fois plus longue que le calice. (J.)

NATRIX. (*Erpét.*) Nom latin de la couleuvre à collier. Voyez Couleuvre. (H. C.)

NATROCHALCITE. (*Min.*) M. Uttinger avoit décrit sous ce nom un minéral du Geisalpe, près de Sonthofen, et qu'il croyoit composé de silice, de chaux carbonatée et de soude. Gehlen, par une analyse plus parfaite, a prouvé que c'étoit

une chaux boratée siliceuse ou Datolithe. Voyez ce mot. (B.)

NATROLITHE. (*Min.*) On a d'abord cru que la soude étoit un caractère particulier de ce minéral, et qu'elle le distinguoit suffisamment de la mésotype, dans laquelle on n'avoit pas encore découvert cet alcali; mais M. Smithson ayant reconnu la soude dans le mésotype zéolithe, la différence a disparu, et la natrolithe est maintenant réunie à la mésotype par tous les minéralogistes. (Voyez Mésotype.)

Il paroît qu'on a donné aussi ce nom à d'autres minéraux; celui qu'on a appelé natrolithe de Suède, est un Éléolithe, et la natrolithe de Hesselkulla est un Ekebergite. (B.)

NATRON. (*Min.*) Le natron pur est une combinaison de soude, d'acide carbonique et d'eau; c'est le carbonate de sodium des chimistes.

Ce sel est dissoluble avec effervescence dans l'acide nitrique; il verdit le sirop de violette: son goût est douceâtre, avec une saveur urineuse; il est dissoluble dans deux fois son poids d'eau froide et dans un poids égal d'eau bouillante: le noyau de ses cristaux est un octaèdre rhomboïdal. Le natron ne se trouve point cristallisé dans la nature; il ne se présente qu'en fines aiguilles ou en efflorescences pulvérulentes: ses cristaux réguliers sont des produits de l'art, et lorsqu'on les abandonne au contact de l'air, ils perdent bientôt leur limpidité et la vivacité de leurs arêtes, en se couvrant d'un enduit terne qui pénètre de plus en plus, et qui détruit enfin toute leur consistance.

Le natron de Sukena en Afrique, analysé par Klaproth, a donné:

Soude.	37,0
Acide carbonique.	38,0
Eau	22,5
Soude sulfatée.	2,5
	100,0

Le natron abonde en Égypte, et particulièrement dans la vallée et le bassin des lacs Natron: suivant Berthollet il s'y forme journellement par la décomposition simultanée du muriate de soude et du carbonate de chaux, qui existent dans leurs

eaux saumâtres. Il y a double échange de base et d'acide, formation de carbonate de soude, qui se précipite par l'évaporation naturelle, et de muriate de chaux, qui reste dissous dans les eaux de ce grand laboratoire naturel.

Ce sel se trouve non-seulement dissous dans ces lacs, mais il imprègne aussi le sol de la vallée où ils sont situés; là, et dans plusieurs plaines de la Hongrie, il sort du terrain sous la forme d'aiguilles et d'efflorescences neigeuses. C'est également sous cette forme qu'il se présente à la surface des murailles de certains édifices; et, enfin, on le trouve encore dans plusieurs végétaux, qui le fournissent par incinération, tels sont les *salsola* et les *salicornia*, qui produisent la soude d'Alicante et plusieurs autres soudes fort estimées dans le commerce.

Les principaux usages du natron, plus connu dans le commerce sous la simple dénomination de *soude*, sont d'entrer dans la composition du verre et de former avec l'huile la base des savons durs : on en fait usage en médecine, et les eaux de Vichy lui doivent une partie de leurs propriétés médicamenteuses. (Brard.)

NATSIATAM. (*Bot.*) La plante qui fournit la coque du Levant, *menispermum cocculus* de Linnæus, *cocculus suberosus* de M. De Candolle, est ainsi nommée sur la côte malabare. (J.)

NATTA-MANE, TOODSU. (*Bot.*) Noms japonois, cités par Kæmpfer, du *dolichos incurvus* de Thunberg. (J.)

NATTAY-CANA. (*Bot.*) Cossigny cite à Pondichéry sous ce nom une plante que Commerson croyoit être l'*hedyotis auricularia*. (J.)

NATTBLACKA. (*Mamm.*) Erxleben donne cette désignation comme étant celle qui est appliquée aux chauve-souris en Smolande. (Desm.)

NATTE. (*Bot.*) Voyez Bois de natte. (J.)

NATTE D'ITALIE. (*Conchyl.*) Les marchands donnent quelquefois ce nom à une variété du cône listre, *C. listeratus*. (De B.)

NATTE DE JONC. (*Conchyl.*) Espèce de telline, la T. verge, et quelquefois la Vénus écrite. (De B.)

NATTE DE JONC SANS TACHES. (*Conchyl.*) *Tellina gari*. Linn. (De B.)

NATTEI-TJOURIE. (*Bot.*) Le *spermacoce hispida* est ainsi nommé à Ceilan, selon Burmann. (J.)

NATTEN. (*Bot.*) Voyez Nandin. (J.)

NATTERZUNGE. (*Bot.*) Nom allemand des Ophioglossum. Voyez ce nom. (Lem.)

NATTIER. (*Bot.*) Voyez Imbricaire. (Poir.)

NATURE. (*Philos.*) Le mot Nature, comme tous les termes abstraits qui passent dans le langage commun, a pris des sens nombreux et divers. Primitivement et d'après son étymologie il signifie ce qu'un être tient de *naissance*, par opposition à ce qu'il peut devoir à l'art. Ainsi, la nature de l'oiseau, la nature du lion, la nature du chêne, embrasse tout ce qui appartient à ces espèces tant que l'homme n'a point agi sur elles, les élémens qui les composent, la structure et la disposition de leurs parties, et les effets qui en résultent, soit dans leur existence et ses diverses phases, soit dans leurs rapports avec les autres espèces; dans ce sens le mot s'entend au moral aussi bien qu'au physique. Il est dans la nature du chêne de croître trois siècles, d'avoir le bois dur, d'atteindre à une grande hauteur, etc. Il est dans celle de l'oiseau, de s'élever dans les airs, de distinguer de loin les objets, etc. L'homme est par sa nature susceptible d'éducation; sa nature est foible et inconstante, etc. Chaque individu peut avoir, soit au physique, soit au moral, sa nature particulière: il peut être foible ou vigoureux, doux ou colérique, etc.

Ce mot s'applique aussi par extension aux choses qui ne sont point nées, telles que les minéraux et les corps inorganiques en général, pour désigner leurs qualités propres et intrinsèques, celles qu'ils ont toujours. La nature de l'or est d'être pesant, jaune, inattaquable à l'air et à l'humidité, etc.

Prise ainsi dans l'acception la plus générique, la *nature* d'une chose est ce qui la fait ce qu'elle est, ce qui la distingue, ce qui la constitue, en un mot, son essence; et c'est ainsi qu'il se dit même de l'être des êtres, de celui en qui et par qui sont toutes choses, et que l'expression *nature*, appliquée à *Dieu* et à ses qualités, n'a rien aujourd'hui de plus impropre qu'appliquée aux corps les plus vils et les plus périssables.

Mais, pour rester dans la sphère des êtres contingens, de

même qu'il y a la *nature* de chaque individu, il y a aussi celle de chaque espèce, de chaque genre, et ainsi de suite en remontant d'abstraction en abstraction. On arrive enfin à l'idée d'une *nature générale de toutes choses;* celle-là embrasse les qualités communes à tous les êtres et les lois de leurs rapports mutuels; c'est la nature des choses prise dans le sens le plus abstrait.

Enfin, par une figure bien commune dans toutes les langues, on a employé ce nom, qui ne désignoit d'abord que des qualités, que des attributs; on l'a employé, disons-nous, pour les choses mêmes, pour les substances auxquelles ces qualités se rapportent : la *nature* est alors l'ensemble des êtres, ou l'univers, ou le monde, et quand on la considère comme contingente et par opposition à l'être nécessaire, à Dieu, on la nomme *création:* La *nature*, le *monde*, la *création*, l'*ensemble des êtres créés*, sont alors autant de synonymes.

Mais par une autre de ces figures, auxquelles toutes les langues sont enclines, la *nature* a été personnifiée; les êtres existans ont été appelés les *Œuvres de la nature*, les rapports généraux de ces êtres entre eux sont devenus *les lois de la nature*. Le résultat définitif de ces rapports, qui est une certaine constance dans les mouvemens et une certaine fixité dans la proportion des espèces, en un mot, la conservation jusqu'à un certain point de l'ordre une fois établi, a été intitulé la *sagesse de la nature;* enfin, les jouissances ménagées aux êtres sensibles ont pris le nom de *bonté de la nature*. Ici l'on se représente évidemment, sous le nom de *nature*, le créateur lui-même. C'est de ses œuvres, de ses soins, de sa sagesse et de sa bonté qu'il s'agit.

Cependant, c'est en considérant ainsi la nature comme un être doué d'intelligence et de volonté, mais secondaire et borné, quant à la puissance, qu'on a pu dire d'elle qu'elle veille sans cesse au maintien de ses œuvres; qu'elle ne fait rien en vain; qu'elle agit toujours par les voies les plus simples; qu'elle tend à guérir les maladies, mais qu'elle succombe quelquefois sous la force du mal, et autres adages, dont la plupart ne sont vrais que dans un sens fort restreint et fort différent de celui qu'ils semblent offrir au premier coup d'œil.

Le mot *nature* n'est donc qu'une manière abrégée et assez

amphibologique d'exprimer les êtres et leurs phénomènes : en considérant ces phénomènes tantôt dans leurs causes prochaines, tantôt dans leur cause primitive et universelle, et si l'on songe qu'au moins dans tout ce que ces phénomènes ont de sensible, ils dépendent des lois du mouvement, combinées avec les formes que les corps ont reçues dans l'origine, on voit que l'idée de *naissance*, de *commencement*, qui a fourni la racine du mot, se conserve plus on moins dans toutes les acceptions qu'il a prises ; mais on voit aussi combien sont puérils les philosophes qui ont donné à la nature une espèce d'existence individuelle, distincte du créateur, des lois qu'il a imposées au mouvement, et des propriétés ou des formes données par lui aux créatures, et qui l'ont fait agir sur les corps comme avec une puissance et une raison particulières. A mesure que les connoissances se sont étendues en astronomie, en physique et en chimie, ces sciences ont renoncé aux paralogismes qui résultoient de l'application de ce langage figuré aux phénomènes réels. Quelques physiologistes en ont seuls conservé l'usage, parce que dans l'obscurité où la physiologie est encore enveloppée, ce n'étoit qu'en attribuant quelque réalité aux fantômes de l'abstraction qu'ils pouvoient faire illusion à eux-mêmes et aux autres sur la profonde ignorance où ils sont, touchant les mouvemens vitaux.

Cependant cette ancienne idée d'un principe actif, mais subordonné, distinct des forces ordinaires et des lois du mouvement, qui présideroit à l'organisation et qui l'entretiendroit, domine encore, non-seulement dans le langage, mais dans les systèmes d'un grand nombre d'écrivains, qui tout en avouant la justesse des distinctions que nous venons de faire, ne s'en laissent pas moins entraîner à leur insçu vers des doctrines qui n'ont pas d'autre fondement. Telles sont celles de l'échelle de la nature, de l'unité de composition des êtres organisés, et autres semblables, qui ont toutes été imaginées par suite de la croyance à une nature distincte du créateur et moins puissante que lui, et qui n'ont évidemment d'appui que dans ces limites imaginaires que l'on pose à son pouvoir. Que chaque effet tienne à une cause, qui elle-même remonte à une cause antérieure; qu'ainsi tous les événemens, tous les phénomènes successifs soient liés; qu'il n'y ait point

d'interruption dans la marche de la nature, et qu'on puisse la comparer dans ce sens à une chaîne dont tous les anneaux se tiennent et se suivent; c'est ce qui est évident à la moindre réflexion. Que les êtres qui existent dans le monde soient coordonnés de manière à maintenir un ordre permanent; qu'il y en ait, par conséquent, pour tous les besoins; que leur action et leur réaction soient dans tous les lieux et dans tous les momens, comme il est nécessaire pour cette permanence: qu'il en soit de même des parties de chaque être et de leur jeu; c'est ce que le maintien même de cet ordre nous apprend. Enfin, que dans cette innombrable multitude d'êtres divers chacun pris à part en ait quelques-uns qui lui ressemblent plus que d'autres, par les formes intérieures et extérieures; qu'il en soit de même de ces autres par rapport à de troisièmes, que par conséquent, on puisse grouper auprès de chaque être un certain nombre d'autres êtres qui s'en rapprochent dans des degrés différens; c'est encore ce qu'il est impossible qui ne soit pas. Mais que l'on doive appliquer aux ressemblances de ces êtres simultanés ce qui est vrai de la rélation des phénomènes et des événemens successifs, que les formes de ces êtres constituent nécessairement une série, une chaîne, telle que l'œil passe de l'une à l'autre par degrés, sans qu'il puisse y avoir de saut, de hiatus; qu'il existe en un mot une échelle continue et régulière dans les formes des êtres depuis la pierre jusqu'à l'homme : voilà ce que nos trois concessions ne prouvent nullement; voilà ce qui n'est pas vrai en fait, quelque éloquence qu'on ait pu mettre à tracer ce tableau imaginaire. Les philosophes qui ont soutenu l'existence de cette échelle des êtres, à chaque interruption qu'on leur montre, prétendent que, si quelque échelon nous paroît y manquer, c'est qu'il est caché dans quelque coin du globe, et qu'un heureux voyageur parviendra à le découvrir. Cependant toutes les régions, toutes les mers ont été parcourues. Le nombre des espèces recueillies s'accroît chaque jour; il est peut-être centuple de ce qu'il étoit quand on a commencé à établir ces opinions paradoxales, et aucun des vides ne s'est rempli : toutes les interruptions subsistent; il n'y a pas d'intermédiaire entre les oiseaux et les autres classes; il n'y en a point entre les vertébrés et les non vertébrés.

Les distinctions des vrais naturalistes gardent toute leur force, les lois de coexistence des organes, celles de leur exclusion réciproque, n'éprouvent aucune atteinte. Chaque être organisé a, en concordance, tout ce qu'il lui faut pour subsister; chaque grand changement dans quelque organe en produit dans les autres. Un oiseau est oiseau en tout et dans toutes ses parties. Il en est de même d'un poisson, d'un insecte. On ne peut même concevoir un être qui, avec certaines exigences, ne posséderoit pas ce qui peut les satisfaire; un être qui auroit une partie d'organisation alliée avec une autre partie convenable pour un être différent; un être intermédiaire, enfin, ce qu'on nomme un passage.

Chaque être est fait pour soi, a en soi tout ce qui le complète; il peut ressembler à d'autres êtres, également composés chacun de ce qui lui convient et dans le degré qui lui convient; mais aucun ne peut être composé en vue de l'autre, ni pour le joindre à un troisième par le rapport des formes; et ce qui est vrai de la moindre plante, du moindre animal, ce qui est vrai du plus parfait des animaux, de l'homme, du petit monde, comme l'appeloient les anciens philosophes, n'est pas moins nécessairement vrai du grand monde, du globe, et de tout ce qui l'habite: les êtres qui le composent et qui le peuplent, y concourent à maintenir son état: ils sont nécessaires les uns aux autres et à l'ensemble; ils l'ont été depuis que cet état a subsisté; ils le seront tant qu'il subsistera. Le monde est comme un individu: toutes ses parties agissent les unes sur les autres. On peut concevoir d'autres mondes plus ou moins riches, plus ou moins peuplés, dont la conservation repose sur d'autres rapports; mais on ne peut concevoir le monde actuel privé d'une ou de plusieurs des classes d'êtres qui l'habitent, pas plus que le corps de l'homme privé d'un ou de plusieurs de ses systèmes d'organes.

Il y a donc dans le monde, comme dans le corps de l'homme, ce qu'il faut, et rien de plus. Quelle loi auroit pu contraindre le créateur à produire sans nécessité des formes inutiles, uniquement pour remplir des lacunes dans une échelle, qui n'est qu'une spéculation de l'esprit, et qui n'a d'autre fondement que la beauté, que quelques philosophes ont cru y découvrir; mais, en toute chose, la beauté tient à la conve-

nance relative : la beauté du monde consiste dans l'heureux concours des êtres qui le composent à leur conservation mutuelle et à celle de l'ensemble, et non pas dans la facilité qu'aurait un naturaliste de les aligner en une seule série.

Cependant, à l'hypothèse de l'échelle continue des formes des êtres, d'autres philosophes ont ajouté celle, que tous les êtres sont des modifications d'un seul, ou qu'ils ont été produits successivement, et par le développement d'un premier germe, et c'est sur celle-là que s'est entée celle d'une identité de composition dans tous. Robinet a présenté la première dans toute sa crudité, en donnant pour titre à son livre ; *Essais de la nature qui apprend à faire l'homme;* et en composant ce livre d'une manière digne du titre. Cette hypothèse a pris sans doute dans quelques naturalistes modernes une forme moins grossière que dans Robinet ou dans de Maillet; mais sous ce nouvel habit elle n'a point changé de caractère; saisissant quelques ressemblances partielles, n'ayant aucun égard aux différences, elle voit dans le ver l'embryon de l'animal vertébré; dans le vertébré à sang froid, l'embryon de l'animal à sang chaud; elle fait naître ainsi chaque classe l'une de l'autre; ce ne sont que des âges différens d'une seule, et l'animalité tout entière a dans sa vie les mêmes phases que l'individu de la plus parfaite de ses espèces. De là découle naturellement la conséquence, qu'en prenant les classes supérieures à l'état d'embryon, on doit y retrouver les parties des inférieures, et que la composition doit être la même dans toutes, sauf le plus ou moins de développement de certaines parties. Mais ces rapports, qui offrent quelque chose de plausible, quand on ne les énonce qu'en termes très-généraux, s'évanouissent aussitôt qu'on veut entrer dans le détail, et faire la comparaison de point en point. Il n'y a pas moins d'hiatus dans les rapports des parties que dans l'échelle des êtres; en vain, pour échapper à la conviction, se jette-t-on dans des suppositions arbitraires, dans des renversemens d'organes, incompatibles avec les liens qui les attachent au reste du corps; en vain, pour dernière ressource, se refugie-t-on dans ce langage figuré où la logique ne pénètre pas: on est obligé d'avouer que certaines parties, et souvent en grand nombre, manquent dans certains êtres, sans

que l'on puisse motiver leur absence autrement que parce qu'elles ne convenoient point à l'ensemble de l'être, et si l'on veut chercher à ces prétendues théories une base rationnelle et générale, que trouve-t-on, sinon toujours cette supposition d'une nature limitée dans son mode d'action?

En effet, si l'on remonte à l'auteur de toutes choses, quelle autre loi pouvoit le gêner que la nécessité d'accorder à chaque être qui devoit durer, les moyens d'assurer son existence, et pourquoi n'auroit-il pu varier ses matériaux et ses instrumens? Certaines lois de coexistence dans les organes étoient donc nécessaires; mais c'étoit tout: pour en établir d'autres, il faudroit prouver ce défaut de liberté dans l'action du principe organisateur, que nous avons vu n'être qu'une chimère.

En vain auroit-on recours à cet autre axiome de l'obligation de tout faire par les voies les plus simples: bien loin qu'il soit plus simple d'employer les mêmes matériaux pour des buts différens, il est facile de concevoir des cas où cette méthode auroit été la plus compliquée de toutes; et même rien n'est moins prouvé que cette simplicité constante des voies. La beauté, la richesse, l'abondance, ont été dans les vues du créateur non moins que la simplicité.

Toutefois ceux qui ont cherché dans ces derniers temps à donner une nouvelle forme au système métaphysique du panthéisme, et qui l'ont intitulé : *Philosophie de la nature,* ont adopté les deux hypothèses dont nous venons de parler, et y en ont ajouté une troisième, entièrement du même genre. Non-seulement chaque être, selon eux, représente tous les autres; il a une représentation de lui-même dans chacune de ses parties. La tête est un corps tout entier: le crâne, composé de vertèbres, est l'épine; le nez est le thorax; la bouche, l'abdomen; la mâchoire supérieure, les bras; l'inférieure, les jambes : les dents sont les doigts ou les ongles; et dans ce thorax, dans ces quatre membres on retrouve le larynx, les côtes, les omoplates et les bassins; en un mot, tous les os.

On comprend, en effet, que ceux qui n'admettent qu'une seule substance, dont toutes les existences individuelles ne seroient que des manifestations, doivent adopter avec quelque plaisir l'idée que ces manifestations se succèdent dans un ordre régulier et progressif, qu'elles portent toutes l'empreinte et de

viennent en quelque sorte des images d'un type commun, ou de la substance essentielle, et que chaque partie, chaque partie de partie représente non-seulement le tout spécial qui la contient, mais encore le grand tout qui contient tous les autres. Cependant on voit aussi que ces conclusions ne découlent pas rigoureusement du panthéisme, et que, en fussent-elles des conséquences, elles ne le seroient qu'en tant que réduites à des termes généraux, et qu'il s'en faudroit de beaucoup que l'on pût en déduire précisément la continuité des formes successives et l'échelle graduée des formes coexistantes.

Nous concevons donc la nature simplement comme une production de la toute-puissance, réglée par une sagesse dont nous ne découvrons les lois que par l'observation; mais nous pensons que ces lois ne se rapportent qu'à la conservation et à l'harmonie de l'ensemble; que, par conséquent, tout doit bien être constitué de manière à concourir à cette conservation et à cette harmonie; mais nous n'apercevons aucune nécessité d'une échelle des êtres, ni d'une unité de composition, et nous ne croyons pas même à la possibilité d'une apparition successive des formes diverses; car il nous paroît que dès le principe la diversité a été nécessaire à cette harmonie et à cette conservation; seuls buts que notre raison puisse apercevoir à l'arrangement du monde. (G. C.)

NATURE DE BALEINE. (*Mamm.*) On a quelquefois donné ce nom au blanc de baleine, qu'on appelle aussi improprement *sperma ceti*. Voyez CACHALOT. (DESM.)

NAT-WACKE. (*Ornith.*) Nom norwégien de la sittelle ou torchepot, *sitta europæa*, Linn. (CH. D.)

NAUCLÉE, *Nauclea*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *rubiacées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs en tête ; un calice persistant, à cinq dents ; une corolle infundibuliforme ; le tube très-long ; le limbe à cinq divisions ; cinq étamines à peine saillantes ; un ovaire inférieur ; un style très-long ; un stigmate en tête : des capsules agrégées, turbinées, à deux coques uniloculaires, polyspermes, attachées intérieurement, au-dessous du sommet, à un axe central, filiforme, s'ouvrant au sommet ; les semences membraneuses et bordées.

Nauclée de la Guiane : *Nauclea guianensis*, Poir., Encycl. Lamk., *Ill. gen.*, tab. 153, fig. 2; *Nauclea aculeata*, Willd., *Spec.*; *Ourouparia guianensis*, Aubl., *Guian.*, 1, tab. 68. Grand arbrisseau revêtu d'une écorce cendrée, dont le bois est très-dur; ses rameaux sont opposés, tétragones; ses feuilles pétiolées, opposées, ovales, elliptiques, lisses, aiguës, longues de quatre pouces et plus, munies de deux stipules triangulaires, opposées, et d'aiguillons crochus à chaque aisselle; les pédoncules axillaires et terminaux, soutiennent une tête de fleurs, de la grosseur d'une cerise; le calice est court, pubescent, à cinq dents; la corolle tubulée, à cinq lobes égaux, velus en dessus; le style long, terminé par un stigmate arrondi, marqué d'un sillon. Cette plante croît dans la Guiane, au bord de la crique des Galibis : les Garipons la nomment You-Roupare.

Nauclée a longues fleurs : *Nauclea longiflora*, Poir., Encycl. *Suppl.*; *Funis uncatus longifolius*, Rumph., *Amb.*, 5, tab. 34, fig. 1. Arbrisseau rampant, dont les tiges sont cylindriques, divisées en longs rameaux quadrangulaires et cannelées; les feuilles opposées, distantes, pétiolées, glabres, ovales, oblongues, un peu aiguës, longues de cinq à six pouces, quelquefois parsemées de taches roussâtres; les pétioles très-courts; les stipules caduques, subulées, courbées en hameçon; les fleurs très-odorantes, réunies en tête à l'extrémité d'un pédoncule axillaire, recourbé, ont la corolle blanche, le tube alongé, le limbe divisé en cinq lobes courts, étalés; les étamines de la longueur du tube; le style saillant. Cette plante croît aux lieux arides, découverts et pierreux, dans les Indes orientales et à l'île d'Amboine.

Nauclée a petites feuilles; *Nauclea parvifolia*, Roxb., *Corom.*, 1, tab. 52. Arbrisseau des Indes orientales, dont les tiges se divisent en rameaux glabres, opposés, garnis de feuilles pétiolées, opposées, glabres, entières, elliptiques, un peu obtuses, de médiocre grandeur; les fleurs sont réunies en une tête terminale, médiocrement pédonculées; le calice est court, à cinq petites dents très-aiguës, et la corolle blanchâtre; les étamines sont un peu saillantes, de la longueur du tube de la corolle; le style, plus long que les étamines, se termine par un stigmate cylindrique et en tête.

Nauclée d'Orient : *Nauclea orientalis*, Poir., Encycl. ; *Cephalanthus chinensis*, Lamk., Encycl. ; *Bancalus*, Rumph., *Amb.*, 3, tab. 55, var. β ; *Nauclea citrifolia*, Poir., Encycl. ; *Nauclea purpurea*, Roxb., *Corom.*, 1, tab. 54 ; *Katon Tsiaca*, Rhéed., *Malab.*, 3, tab. 33. Je présente ici, comme variétés, deux plantes qui, peut-être, devroient être distinguées comme espèces ; elles offrent quelques différences dans les feuilles, dans la dimension des pédoncules et de la tête des fleurs, ainsi que dans la longueur des étamines. Ce sont des arbres des Indes orientales, dont les rameaux sont opposés, plus ou moins garnis de feuilles opposées, ovales-oblongues, entières, glabres, luisantes en-dessus ; les pétioles courts, épais ; les fleurs réunies en une tête plus ou moins épaisse ; les pédoncules longs d'un à trois pouces ; les étamines de la longueur de la corolle, ou plus longues. Les fleurs, d'après Rhéede, sont jaunes et inodores ; le fruit, d'abord vert, ensuite rouge, enfin noirâtre à sa maturité, contient des semences petites, oblongues et blanchâtres. Le suc exprimé des fruits passe pour apaiser les coliques.

Nauclée a feuilles en cœur ; *Nauclea cordifolia*, Roxb., *Corom.*, 1, tab. 53. Grande et belle espèce, qui ressemble par la forme et la grandeur de ses feuilles aux *bignonia Catalpa*. Ces feuilles sont glabres, arrondies en cœur à leur base, entières, acuminées ; les pétioles longs ; les fleurs disposées en petites têtes globuleuses, axillaires, pédonculées ; elles ont les découpures du calice linéaires-lancéolées ; la corolle jaunâtre ; les étamines de la longueur du tube de la corolle ; le style surmonté d'un stigmate en massue. Cette plante croît sur les montagnes, dans les Indes orientales. (Poir.)

NAUCORE (*Entom.*) Nom donné par Geoffroy à un genre d'insectes hémiptères de la famille des rémitarses ou hydrocorées, c'est-à-dire des punaises aquatiques. Cette dénomination, empruntée du grec, signifie *punaise-bateau*, de *ναυς*, une *barque*, un *vaisseau* ; et de *χορὶς*, *punaise*.

Le caractère de ce genre d'insectes, peu nombreux en espèces, peut être ainsi exprimé : *Corps aplati, tête de la largeur du corselet, pattes de devant terminées par un crochet, pas de filets à l'anus.*

Or, toutes ces particularités sont propres à distinguer les

espèces de ce genre de toutes celles de la même famille, qui ont, comme elles, les élytres à demi coriaces, un bec paroissant naître du front, qui est très-court et très-aigu ; les antennes en soie, à peine de la longueur de la tête, et les pattes le plus souvent propres à nager. (Voyez l'article Hydrocorées, tom. XXII.) L'absence des filets qui terminent l'abdomen dans les scorpions aquatiques, tels que les ranatres et les népes, les distingue de ces deux genres, et le crochet unique qui termine leur tarse antérieur, les éloigne des notonectes, qui n'en ont pas, et des sigares ou corises, qui ont le tarse antérieur formé de deux pièces en manière de pince.

Fabricius a adopté ce genre Naucore et y a rapporté huit espèces dans son dernier ouvrage latin, publié sous le titre de Système des rhingotes ; mais quatre seulement ont été observées en Europe. Celles-ci subissent leurs métamorphoses, comme la plupart des hémiptères, en conservant leurs formes, leur mobilité et leurs mœurs sous les trois états de larve, de nymphe et d'insecte parfait. On les trouve toujours dans les eaux douces. Lorsqu'on les saisit, elles piquent souvent comme les réduves, et il est probable qu'elles insinuent dans la plaie quelque humeur ou poison actif qui détermine une douleur très-vive, très-piquante et lancinante, analogue à celle qui résulte de la piqûre des guêpes et des abeilles.

L'espèce figurée par Geoffroy, pl. 9 du tom. XI, fig. 5, et que nous avons fait nous-même représenter dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 38, fig. 3, est

1.° La Naucore cimicoïde, *Naucoris cimicoides*. Sa couleur est verdâtre, avec des taches brunes ; l'ensemble du corps est ovale ; les bords de l'abdomen sont dentelés ; la tête et l'abdomen sont plus bruns.

2.° La Naucore tachetée, *Naucoris maculata*. Semblable à l'espèce précédente ; mais les élytres sont bruns ; la tête et l'abdomen sont verts : c'est peut-être une variété de sexe.

3.° Naucore d'été, *Naucoris æstivalis*. Dans cette espèce, qui a été figurée pl. 10, fig. 4, du 1.er cahier des Illustrations de M. de Coquebert, la tête et le corselet sont blanchâtres sans taches.

4.° L'espèce décrite par Fabricius sous le nom de cou-

RANTE, *cursitans*, qui a été observée à Kiel, ne paroît pas appartenir à ce genre. Son abdomen est noir, à bords non échancrés, et les pattes ont toutes des tarses propres à la marche : *pedibus omnibus cursoriis*, dit Fabricius. (C. D.)

NAUCRATE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'une échénéide que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, tome XIV, pag. 177. (H. C.)

NAUCRATES, *Naucrates.* (*Ichthyologie.*) M. Rafinesque-Schmaltz, en 1810, a établi sous ce nom, dans la famille des atractosomes, un genre de poissons qui a pour type le *centronote conducteur* de M. de Lacépède, et une espèce particulière aux mers de la Sicile. Ce genre, selon lui, se distingue de celui des Centronotes, parce que les catopes des animaux qui le composent sont réunis à leur base.

Le NAUCRATES FANFARO; *Naucrates fanfarus*, R., a trois rayons séparés en avant de la nageoire dorsale. Sa mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure; sa ligne latérale est courbée dans le milieu; sa taille est d'un pied environ; son corps est marqué de fascies brunes, transverses.

Ce poisson habite la mer Méditerranée : on le prend abondamment, en automne, vers les côtes de la Sicile. (H. C.)

NAUENBURGIA. (*Bot.*) Voyez NAVENBURGIA. (LEM.)

NAUFAR. (*Bot.*) Une espèce de nénuphar, *nymphæa lotus*, est ainsi nommée dans l'Égypte, suivant Forskal : c'est le *noufar* de M. Delile. (J.)

NAUGEALLED KEAKA. (*Erpét.*) Selon Russel, au Bengale, on donne ce nom à la *couleuvre drap-mortuaire.* Voyez COULEUVRE. (H. C.)

NAUMBURGIA. (*Bot.*) Mœnch faisoit sous ce nom un genre du *lysimachia thyrsiflora*, auquel il attribuoit une corolle composée de cinq à sept pétales. (J.)

NAUPLIUS, *Nauplius.* (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Novembre 1818 (pag. 166), appartient à l'ordre des synanthérées, à notre tribu naturelle des inulées, et à la section des inulées-buphthalmées, dans laquelle nous l'avons placé entre le *Pallenis* et le *Ceruana* (tom. XXIII, pag. 566). Voici les caractères génériques du *Nauplius*, observés par nous sur trois espèces de ce genre.

Calathide radiée : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, liguliflore, féminiflore. Péricline irrégulier, involucriforme, supérieur aux fleurs; formé de squames uni-bi-trisériées, inégales, obimbriquées : les extérieures très-longues, foliacées, bractéiformes, étalées; les intérieures plus courtes, oblongues, obtuses, à partie inférieure appliquée, coriace, à partie supérieure étalée, foliacée, appendiciforme. Clinanthe plan, ou un peu conique, garni de squamelles inférieures aux fleurs, embrassantes, oblongues. Ovaires obovoïdes, hispides; aigrette composée de squamellules subunisériées, libres, inégales, paléiformes, membraneuses, irrégulièrement dentées. Corolles de la couronne tridentées au sommet.

Nauplius aquatique : *Nauplius aquaticus*, H. Cass.; *Buphthalmum aquaticum*, Linn., *Sp. pl.*, éd. 3, pag. 1274. C'est une plante herbacée, annuelle, dont la tige, haute d'environ huit pouces, est cylindrique, pubescente, et dichotome ou plusieurs fois bifurquée; ses feuilles sont alternes, sessiles, oblongues, obtuses, entières, pubescentes; les calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites, les unes sessiles et axillaires, situées dans les bifurcations de la tige, les autres au sommet des rameaux. Cette plante croît sur le bord des eaux, en Languedoc, en Provence, à Nice, en Portugal, dans l'île de Crète ou de Candie. Sa calathide, observée sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, nous a offert les particularités suivantes : le péricline irrégulier, involucriforme, est composé de plusieurs bractées foliiformes, grandes, inégales, irréguliéres, diffuses, dont les plus intérieures, accompagnant immédiatement les fleurs extérieures, se trouvent mêlées avec quelques squames squamelliformes, courtes, arrondies, submembraneuses; les ovaires de la couronne sont subtriquètres; ceux du disque sont anguleux; l'aigrette est composée de squamellules unisériées, libres, inégales, paléiformes, membraneuses, irrégulièrement laciniées supérieurement; le clinanthe est plan, et garni de squamelles plus courtes que les fleurs, embrassantes, oblongues, arrondies au sommet, membraneuses, uninervées; les anthères sont presque dépourvues d'appendices basilaires distincts.

Nauplius maritime : *Nauplius maritimus*, H. Cass.; *Buphthalmum maritimum*, Linn., *Sp. pl.*, éd. 3, pag. 1274. Une racine vivace produit plusieurs tiges herbacées, un peu plus courtes que dans l'espèce précédente, rameuses, velues; les feuilles sont alternes, sessiles, spatulées, entières, poilues, épaisses, charnues; les calathides, composées de fleurs jaunes, sont grandes, solitaires, et toutes terminales, comme pédonculées. Cette plante habite les côtes de la Méditerranée. Ayant observé sa calathide sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, nous avons remarqué ce qui suit : cette calathide, très-radiée, est large d'un pouce et demi, sans y comprendre le péricline qui la déborde beaucoup; celui-ci, très-supérieur même aux fleurs de la couronne, est très-irrégulier, involucriforme, composé de squames uni-bi-trisériées, extrêmement inégales, foliacées; les unes, un peu plus extérieures que les autres, sont plus grandes, foliiformes; leur base est appliquée, coriace; leur partie inférieure, plus étroite, est oblongue, pétioliforme; leur partie supérieure est large, elliptique ou orbiculaire, limbiforme, tout-à-fait foliacée; les autres squames, qui sont un peu plus intérieures (au moins par les bords), sont plus courtes, oblongues, obtuses; leur partie inférieure est appliquée, coriace; la supérieure, étalée, foliacée, représente le limbe ou appendice des squames extérieures, qui est ici semi-avorté; les ovaires, tout couverts de longs poils, sont obovoïdes; ceux de la couronne courts, épais, triquètres; l'aigrette est courte, composée de squamellules unisériées, libres, à peu près égales, oblongues-lancéolées, membraneuses, diaphanes, irrégulièrement dentées; celle des ovaires de la couronne offre des squamellules inégales, irrégulières, dissemblables, variables, les unes libres, les autres plus ou moins entregreffées inférieurement ou à la base; le clinanthe est plan, garni de squamelles très-inférieures aux fleurs, embrassantes, oblongues, carénées, mucronées au sommet, membraneuses, diaphanes, uninervées; les corolles de la couronne ont le tube court, articulé sur l'ovaire, et la languette longue, linéaire, terminée par trois dents très-aiguës; les corolles du disque ont le tube renflé et épaissi après la fécondation, et le limbe à cinq divisions; les étamines ont l'article anthérifère court, le tube anthéral

pourvu de cinq appendices apicilaires très-aigus, et de dix appendices basilaires courts, subulés, pollinifères, entregreffés par couples.

NAUPLIUS SOYEUX : *Nauplius sericeus*, H. Cass.; *Buphthalmum sericeum*, Linn. fil., *Suppl. pl.*, pag. 379. L'individu que nous décrivons est un arbuste haut de plus de dix-huit pouces, à tige rameuse, tortueuse, épaisse, à écorce grise, raboteuse; ses feuilles, rassemblées en rosette à l'extrémité des rameaux, et immédiatement rapprochées les unes des autres, ne sont point opposées, comme le disent les botanistes, mais disposées en spirale autour du rameau qui les porte; elles sont sessiles, longues de quinze lignes, larges de six à sept lignes, obovales-subspatulées, pétioliformes inférieurement, à peine dentées, munies d'une forte nervure médiaire peu ramifiée, tomenteuses sur les deux faces, ou plutôt couvertes de poils soyeux très-serrés; les calathides, larges de neuf à dix lignes, et composées de fleurs jaunes, sont solitaires au sommet des rameaux, où leur péricline se confond avec les feuilles; ce péricline, supérieur aux fleurs du disque et très-irrégulier, est formé de squames inégales, paucisériées, obimbriquées; les extérieures très-longues, inappliquées, entièrement bractéiformes, foliacées, linéaires-subspatulées; les intérieures graduellement plus courtes par leur appendice, ayant la partie inférieure appliquée, oblongue, coriace, et la supérieure inappliquée, linéaire, foliacée, appendiciforme. On peut considérer ce péricline comme imbriqué, ayant les squames extérieures nulles ou avortées, mais surmontées d'un long appendice, qui est plus court sur les squames intérieures non avortées. Le clinanthe est conique, peu élevé, garni de squamelles embrassantes, oblongues, coriaces, membraneuses sur les bords; les ovaires sont obovoïdes, hispides, ceux du disque un peu comprimés bilatéralement et munis de côtes saillantes; l'aigrette est composée de squamellules subunisériées, inégales, irrégulières, diverses, paléiformes, membraneuses, lancéolées inférieurement, subulées supérieurement: les corolles de la couronne ont la languette oblongue; le tube anthéral a les appendices apicilaires demi-lancéolés, un peu aigus, et des appendices basilaires. Cette troisième espèce, exactement congénère des deux autres, quoique bien

différente par son port, habite l'île de Ténériffe; nous l'avons décrite sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, où il fleurissoit en Juin: elle nous a offert l'odeur propre à la plupart des inulées.

Le nom de *nauplius*, composé de deux mots grecs, qui signifient *naviguer*, fait allusion à l'habitation aquatique ou maritime des deux espèces primitives du genre ainsi nommé.

Ce genre diffère suffisamment du *Pallenis*, qui a la couronne bisériée, multiflore, l'aigrette stéphanoïde, d'une seule pièce, les ovaires de la couronne obcomprimés, orbiculaires, munis d'une bordure aliforme, les corolles du disque à tube muni d'un appendice longitudinal aliforme. Le genre *Nauplius* diffère encore bien davantage du *Cernuna*, comme on peut aisément s'en convaincre en lisant (tom. VIII, pag. 12) notre description des caractères de ce dernier genre. Enfin, on auroit tort de continuer à confondre, comme on le fait généralement aujourd'hui, les *Nauplius* avec les vrais *Buphthalmum*, qui s'en distinguent très-bien par le péricline et par l'aigrette.

L'article Buphthalme de ce Dictionnaire (tom. V, pag. 435) n'ayant point été rédigé par nous, c'est ici le lieu d'y suppléer, en donnant la description des vrais caractères de ce genre réduit dans de justes limites.

Buphthalmum, H. Cass. (*Buphthalmi species*, Linn., etc.) Calathide radiée: disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, liguliflore, féminiflore. Péricline régulier, subhémisphérique, à peu près égal aux fleurs du disque; formé de squames irrégulièrement bi-trisériées, à peu près égales en longueur, interdilatées, appliquées, ovales-lancéolées, acuminées ou subulées au sommet, coriaces, membraneuses sur les bords. Clinanthe conique, peu élevé, garni de squamelles inférieures aux fleurs, plus ou moins embrassantes, oblongues ou sublinéaires, acuminées ou subulées au sommet, coriaces-membraneuses, uninervées, quelquefois carénées et même ailées sur le dos. Ovaires oblongs, subcylindracés, glabres, lisses, un peu irréguliers; ceux du disque offrant quelquefois un angle aliforme; ceux de la couronne triquètres ou anguleux, quelquefois presque ailés; aigrette stéphanoïde, courte, irrégulière, ayant sa partie infé-

rieure épaisse, coriace-charnue, et la supérieure membraneuse, laciniée ou frangée. Corolles de la couronne à languette longue, largement linéaire, tri-quadridentée au sommet. Tube anthéral pourvu d'appendices apicilaires demi-lancéolés, aigus, et d'appendices basilaires courts, entregreffés par couples. Styles d'inulée.

Ces caractères génériques nous ont été fournis par les *Buphthalmum salicifolium* et *grandiflorum*, que nous considérons comme les véritables types de ce genre, et qui, selon M. De Candolle (Fl. fr., tom. IV, pag. 218), seroient deux variétés d'une seule espèce. Nous attribuons au même genre une autre espèce, dont voici la description.

Buphthalmum longipes, H. Cass. (Bulletin des sciences de Septembre 1822, pag. 144.) Plante herbacée, pourvue sur presque toutes ses parties, de longs poils épars ou rapprochés, composés chacun d'une série d'articles courts. Tige rampante, cylindrique, produisant des racines sous les nœuds. Feuilles alternes, à pétiole long de dix lignes; à limbe long de neuf lignes, large de sept lignes, cordiforme, obtus au sommet, trinervé à la base, bordé de grandes crénelures inégales, plus ou moins profondes, ordinairement arrondies. Calathides larges d'environ huit lignes, solitaires au sommet de pédoncules scapiformes, opposés aux feuilles, dressés, longs d'environ quatre pouces, grêles, cylindriques, très-simples, portant loin du sommet une seule petite bractée linéaire; disque jaune, couronne jaune-pâle. Calathide radiée : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, liguliflore, féminiflore. Péricline hémisphérique, inférieur aux fleurs du disque; formé de squames trisériées, inégales, irrégulièrement imbriquées : les extérieures oblongues-spatulées, à partie inférieure coriace, à partie supérieure un peu élargie, foliacée, probablement inappliquée; les intermédiaires plus larges; les intérieures un peu squamelliformes. Clinanthe un peu convexe, garni de squamelles égales aux fleurs, oblongues, subulées et spinescentes au sommet. Ovaires du disque et de la couronne oblongs, glabres, surmontés d'une très-petite aigrette stéphanoïde. Corolles de la couronne à languette très-longue, large, plurinervée, parsemée de glandes en-dessous. Corolles du disque à tube court,

ne l'en séparoit que pour se conformer à l'usage. Dans la seconde édition, écrite en latin, et publiée en 1700, sous le titre d'*Institutiones rei herbariæ*, il se décida à supprimer le genre *Helenium* pour le réunir à l'*Aster*. Cela justifie son opinion sur l'affinité qui existe, selon lui, entre l'*Asteroides* et l'*Aster* : car, ainsi que nous l'avons remarqué dans l'article Molpadie (tom. XXXII, pag. 400), notre *Molpadia suaveolens*, qui est l'*Asteroides orientalis* de Tournefort, est fortement attirée vers l'*inula helenium* par ses rapports naturels ; ce qui a sans doute induit MM. Persoon et Marschall dans la grave erreur où ils sont tombés, en attribuant au genre *Inula* cette plante, dont le clinanthe est squamellifère et l'aigrette stéphanoïde. Il est bon de noter ici que M. Persoon a fait double emploi de la même plante, sous les noms d'*Inula caucasica* (*Syn. pl.*, tom. II, pag. 450), et de *Buphthalmum cordifolium* (pag. 474). On pourroit encore s'étonner que Tournefort ait dit que l'*Asteroides* ne diffère de l'*Aster* que par l'absence de l'aigrette, si on ne remarquoit pas que, par une inconcevable négligence, ce botaniste semble n'avoir jamais, ou presque jamais, fait la moindre attention aux caractères fournis par le clinanthe, selon qu'il est nu ou garni d'appendices. Le très-habile fondateur de la Synanthérographie, Vaillant, dont tout le mérite se réduit à presque rien, suivant Adanson (Fam. des pl., tom. 1, pag. lxxxij), est le premier qui ait exactement observé ces caractères, et qui ait su en tirer le parti le plus avantageux.

Vaillant adopta les deux genres *Asteroides* et *Asteriscus* de Tournefort, mais en modifiant leurs caractères et leur composition. Ainsi, l'*Asteroides* de Vaillant, composé de deux espèces, dont la première est la *Verbesina mutica*, Linn., que Tournefort attribuoit, d'après Plumier, au *Chrysanthemum*, et la seconde est le *Buphthalmum cordifolium*, Waldst., se trouve correspondre au *Chrysanthellum*[1] de Richard et à notre *Molpadia*. L'*Asteriscus* de Vaillant, caractérisé, suivant lui, par les ovaires en cheville ronde ou anguleuse, à tête à couronne antique, ou à cercle de poils fort courts, et par

---

[1] Voyez notre dissertation sur ce genre *Chrysanthellum*, tome XXV, page 390.

le calice écailleux, à base entourée, ou non, de quelques feuilles, correspond, par ces caractères, au *Nauplius*, au *Pallenis*, et au vrai *Buphthalmum* : mais, quoique le *Nauplius* semble avoir été pris pour le type principal du genre, dans la description des caractères que Vaillant lui attribue, c'est le *Pallenis* (*Buphthalmum spinosum*, Linn.), qui est placé par Vaillant, comme par Tournefort, au commencement de ce genre *Asteriscus*.

Dillen a décrit et figuré, dans l'*Hortus elthamensis*, sous le nom générique d'*Asteriscus*, les *Buphthalmum frutescens* et *arborescens*, Linn., que Plumier et Tournefort avoient bien mieux attribués au genre *Corona solis*, conformément aux affinités naturelles, et qui constituent notre genre *Diomedea.*

Linné crut devoir réunir les deux genres *Asteriscus* et *Asteroides* de Tournefort en un seul, qui nous semble correspondre à l'*Asteriscus* de Vaillant, et auquel il donna le nom de *Buphthalmum*, précédemment appliqué par Tournefort à l'*Anthemis tinctoria*, Linn. Mais il divisa son genre *Buphthalmum* en deux sections, intitulées *Asterisci*, T. et *Asteroidea*, T. Cependant ces deux sections, qu'il s'est dispensé de caractériser, ne correspondent pas très-exactement aux deux genres de Tournefort, fondés non-seulement sur la structure du péricline, mais encore sur la forme des fruits. Linné paroît avoir voulu comprendre dans la première section les espèces dont le péricline a les squames extérieures notablement grandes, étalées, foliacées, et dans la seconde section les espèces dont le péricline n'offre pas cette structure.

Les caractères essentiellement distinctifs du genre *Buphthalmum* de Linné, tels qu'ils sont tracés dans le *Systema vegetabilium*, consistent en ce que le clinanthe est squamellé, que l'aigrette est stéphanoïde et peu manifeste, que les fruits, surtout ceux de la couronne, sont bordés sur les côtés, et que le stigmate des fleurs hermaphrodites est indivis. Ce dernier caractère, qui ne conviendroit qu'à des fleurs mâles, est inexact : le style des fleurs du disque a deux stigmatophores bien distincts, comme cela doit être, puisque ces fleurs sont vraiment hermaphrodites.

Dans la troisième et dernière édition du *Species plantarum* de Linné, le genre *Buphthalmum* se trouve composé de dix

espèces : les deux premières (*frutescens* et *arborescens*) sont des *Diomedea;* la troisième (*capense*) est une *Œdera;* la quatrième (*spinosum*) est un *Pallenis;* les cinquième et sixième (*aquaticum* et *maritimum*) sont des *Nauplius;* les septième et huitième (*salicifolium* et *grandiflorum*) sont de vrais *Buphthalmum;* la neuvième (*durum*) nous est inconnue; la dixième (*helianthoides*) est un *Heliopsis.* Il faut ajouter à ces dix espèces linnéennes le *B. speciosissimum* du *Mantissa*, que nous ne connoissons point, et le *B. sericeum* du *Supplementum*, qui est un *Nauplius.*

Nous trouvons, dans l'ouvrage d'Adanson, un genre *Bustia*, correspondant, par sa composition, à l'*Asteroides* de Tournefort, ou à nos *Molpadia* et *Buphthalmum*, quoique, par ses caractères, il ne s'accorde qu'avec notre *Buphthalmum*, puisque l'auteur lui attribue le péricline presque simple, formé de squames droites, les squamelles du clinanthe concaves, et l'aigrette stéphanoïde, courte, membraneuse, dentée. Un autre genre d'Adanson, placé à la suite du précédent, nommé *Obeliscotheca*, et distingué du *Bustia* par les squames du péricline, qui sont divergentes, au lieu d'être dressées, correspond, suivant l'auteur, au *Rudbeckia* de Linné et à l'*Asteriscus* de Tournefort.

M. de Jussieu, quoique adoptant le *Buphthalmum* de Linné, semble avoir pressenti la convenance de notre genre *Diomedea*, en exprimant (*Gen. pl.*, p. 186) le doute que les espèces ayant les feuilles opposées et la tige ligneuse soient vraiment congénères des espèces qui ont les feuilles alternes et la tige herbacée.

Gærtner a observé, décrit et figuré les caractères génériques du *Buphthalmum salicifolium*, Linn., et ceux du *Buphthalmum aquaticum*, Linn.; et, frappé des différences qui les distinguent, il a dit que, si tous les *Asteriscus* de Tournefort ont, comme celui qu'il a observé, l'aigrette composée de plusieurs petites feuilles membraneuses, au lieu d'un simple rebord denté, ils devront former un genre séparé du vrai *Buphthalmum.* Ce botaniste ignoroit que le *Buphthalmum spinosum*, qui est le type de l'*Asteriscus*, a l'aigrette stéphanoïde, ce qui nous a obligé à diviser cet ancien genre en deux, sous les noms de *Nauplius* et *Pallenis.*

Necker divise les *Buphthalmum* de Linné en trois espèces, c'est-à-dire en trois genres, nommés *Buphthalmum*, *Athalmum*, *Odontospermum*. Il attribue à son *Buphthalmum* le péricline de plusieurs squames imbriquées, les fruits de la couronne pourvus d'une aigrette stéphanoïde, membraneuse, ceux du disque munis d'une bordure sur les deux côtés. Il est probable que l'auteur a voulu indiquer, par cette mauvaise description, les caractères qu'il avoit sans doute mal observés sur les *Buphthalmum salicifolium* et *grandiflorum*, et qu'ainsi son genre *Buphthalmum* correspond à celui que nous avons désigné par le même nom. Il attribue à son genre *Athalmum* le péricline composé de deux rangs, chacun d'eux formé d'une seule pièce divisée en plusieurs parties, les fruits de la couronne pourvus d'un rebord au sommet, ceux du disque munis d'une bordure sur les deux côtés. Cette description, encore plus mauvaise que la précédente, paroît néanmoins se rapporter tant bien que mal au *Buphthalmum spinosum*, Linn., en sorte que l'*Athalmum* pourroit correspondre à notre *Pallenis*. Enfin, Necker attribue à son *Odontospermum* le péricline de plusieurs squames imbriquées, et tous les fruits nus sur les bords et couronnés par de petites dents. Ces caractères sont mal décrits, peu exacts et insuffisans; néanmoins, comme ils peuvent s'appliquer aux *Buphthalmum frutescens* et *arborescens*, nous devons croire que l'*Odontospermum* correspond à notre *Diomedea*.

Mœnch admet un genre *Buphthalmum* et un genre *Asteriscus*. Son *Buphthalmum* est caractérisé par le péricline subhémisphérique, inférieur aux fleurs de la couronne, et formé de plusieurs squames bisériées, les fruits de la couronne plus grands, triquètres, droits, ceux du disque plus petits, incourbes, tri-tétragones, couronnés par une membrane dentée. Son *Asteriscus* est caractérisé par le péricline subhémisphérique, à divisions bisériées, appliquées, obtuses, entouré de feuilles rayonnantes, supérieures aux fleurs de la couronne, les fruits oblongs, couronnés par une languette blanchâtre, déchirée, aristée. Il rapporte au premier genre les *Buphthalmum frutescens* et *grandiflorum* de Linné, et au second le *Buphthalmum aquaticum* du même botaniste, qu'il cite, par erreur, sous le nom de *B. maritimum*, comme synonyme de

son *Asteriscus sessilis*. Ainsi, le *Buphthalmum* de Mœnch correspond à nos deux genres *Diomedea* et *Buphthalmum*, tandis que son *Asteriscus* correspond à notre *Nauplius*.

Cette analyse historique et critique des vicissitudes éprouvées par le genre *Buphthalmum*, fournit à nos lecteurs les moyens de juger si les réformes proposées par nous doivent être admises ou rejetées. (H. Cass.)

NAUPLIUS. (*Crust.*) Genre de crustacés entomostracés fondé par Muller, mais qui a été supprimé lorsque l'on s'est aperçu que les animaux qu'il comprenoit, ainsi que ceux du genre *Amymona* du même auteur, n'étoient que de jeunes cyclopes. Voyez Malacostracés, tom. XXVIII, p. 395. (Desm.)

NAUTARIUS. (*Malacol.*) Nom latin du nautilier ou de l'animal du nautile pour quelques personnes. (De B.)

NAUTEA. (*Bot.*) La plante citée sous ce nom par Plaute, étoit regardée par quelques personnes, au rapport de Daléchamps, comme la même que l'*anagyris* ou bois puant; mais il ne paroît pas adopter cette opinion. (J.)

NAUTELLIPSITES. (*Foss.*) M. Parkinson a établi sous ce nom un genre de coquilles multiloculaires, auquel il assigne les caractères suivans: Coquille multiloculaire; à spirale elliptique; à tours contigus, dont le dernier enveloppe tous les autres, et à siphon subcentral. Park., *Introd. to study of foss. organ. rem.* (1822), p. 164, pl. VI, fig. 3.

Dès l'année 1813, M. Sowerby avoit publié un genre de coquilles cloisonnées, auquel il avoit donné le nom d'*Ellipsolites*, et il y avoit rangé, sous le nom d'*Ellipsolites ovatus*, la coquille dont la figure est ci-dessus citée. Sow., *Min. conch.*, tab. 37.

D'après ce que dit M. Parkinson, il paroît que M. Sowerby avoit reconnu que son genre *Ellipsolites* devoit être supprimé, attendu que les coquilles qu'il contenoit n'étoient que des ammonites qui avoient pris une forme ovale à cause de quelque accident. Puisque M. Parkinson a reconnu que quelques-unes des coquilles comprises dans le genre *Ellipsolites*, devoient en constituer un particulier: il est à regretter qu'il ne lui ait pas conservé le nom que lui avoit donné M. Sowerby, car la multiplicité des noms est évidemment nuisible à la science.

Les coquilles de l'espèce qui a servi de type à ce genre, se rencontrent dans un calcaire ancien, près de Cork, en Irlande. (D. F.)

NAUTILACÉES, *Nautilaceæ*. (*Malacoz.*) M. de Lamarck, dans son Système de malacologie, envisageant plutôt les coquilles que les animaux, a désigné par cette dénomination une famille de la classe des céphalopodes, à laquelle il donne pour caractères : Coquille discoïde, à spire centrale et à loges courtes, qui ne s'étendent pas du centre à la circonférence. Les genres qu'il y range, sont les suivans : Discorbe, Sidérolite, Polystomelle, Vorticiale, Nummulite et Nautile. Voyez ces différens mots et Mollusques. (De B.)

NAUTILACÉS, *Nautilacea*. (*Malacoz.*) M. de Blainville, dans son Système de malacologie, prenant en première considération les animaux et non leurs coquilles, donne ce nom à une famille de la classe des céphalophores. Voyez l'article Mollusques. (De B.)

NAUTILE, *Nautilus*. (*Malacoz.*) Dénomination employée par les naturalistes anciens, grecs et romains, et entre autres par Aristote et Pline, pour désigner deux animaux qui peuvent se servir de leur coquille comme d'un petit bateau pour flotter à la surface des eaux. Cette observation, qui n'a peut-être été tirée que de la forme de la coquille, a été ensuite confirmée, du moins en apparence, par les détails circonstanciées, ajoutés par Pline, Élien, Oppien et Phile, sur le mode de navigation de ces animaux. Quoi qu'il en soit, Aristote dit à leur sujet, après avoir parlé préalablement des polypes ou poulpes nus : « il y a encore deux genres de poulpes, mais ils habitent des coquilles; le premier est nommé nautile par les uns, et nautique par les autres. L'animal est semblable à un poulpe, et sa coquille a un pétoncle concave, mais il n'y est pas réuni. Cet animal, qui est petit et assez semblable aux bolytènes, cherche ordinairement sa nourriture le long des terres; quelquefois les vagues le jettent sur la côte, et sa coquille venant à tomber, il est surpris et meurt sur la terre. Le second, qui a une coquille, est comme le limaçon; il n'en sort pas, il y reste comme le limaçon, mais il étend quelquefois ses bras au dehors »; et plus loin, livre 9, chapitre 37, « le poulpe nautile est de la nature des animaux

qui passent pour extraordinaires; car il peut flotter sur la mer; il s'élève du fond de l'eau, la coquille étant renversée, afin de le faire plus facilement et qu'elle soit vide; mais, arrivé à la surface, il la retourne. Il a entre les bras une espèce de tissu semblable à celui qui réunit les doigts des oiseaux palmipèdes et qui n'en diffère qu'en ce qu'il est beaucoup plus mince et comme arachnoïde; il se sert de ce tissu lorsqu'il fait un peu de vent, en laissant tomber, pour lui servir de gouvernail, les bras de chaque côté. Au moindre danger il plonge dans la mer, en remplissant d'eau sa coquille. Quant à l'origine et à l'accroissement de cette coquille, il n'y a jamais eu rien de certain. Elle ne paroît pas être engendrée par l'accouplement, mais naître comme les autres coquilles; encore cela n'est-il pas évident, pas plus que s'il peut vivre sans elle. »

Pline, à la fin du chapitre 29, livre 9, consacré aux animaux aquatiques, ne parle plus que de la première espèce de nautile d'Aristote, qu'il dit être appelée *pompylos* par quelques personnes, à moins que de supposer avec Gaza que dans Aristote il faille lire *pompylon* et non *nauticon*, ce qui paroît douteux, puisque Pline ne donne aucuns des détails fournis par Aristote. Il se borne seulement à dire comment il navigue, en élevant ses deux premiers bras, entre lesquels il étend une membrane d'une ténuité extrême, en ramant avec les autres et en gouvernant avec sa queue médiane, organe qui n'a jamais existé dans aucune espèce de poulpe.

Oppien, *Halieticon*, liv. 1, chap. 383, édit. de Schn., ne parle non plus que de la première espèce de nautile d'Aristote, mais, en poëte, il ne considère que son mode de naviguer, qu'il pense avoir servi de modèle à l'homme ou au dieu, qui le premier, osa s'ouvrir une route sur les mers. Se cachant, dit-il, dans une coquille concave, il peut aller sur la terre, mais il peut aussi s'élever à la surface des eaux, le dos de sa coquille en haut, de peur qu'elle ne se remplisse. Aussitôt qu'il y est parvenu, il la retourne, et navigue comme l'homme le plus habile; pour cela il étend comme des antennes, deux de ses pieds entre lesquels est une membrane mince, tendue comme une voile par le vent, pendant que deux autres, qui touchent l'eau, dirigent, comme avec un

gouvernail, la maison, le navire et le poisson. S'il aperçoit un danger, reployant ses antennes, sa voile et ses gouvernails, il plonge, rendu plus pesant par l'eau qu'il a fait entrer dans sa coquille.

Élien, sous la dénomination de poulpe nautile, liv. 17, chap. 34, pag. 294, édit. de Schneider, ne parle non plus que de la première espèce d'Aristote, sans même ajouter la seconde dénomination de Pline; mais il donne un troisième mode de navigation, en disant que pour venir à la surface, l'animal remonte, le dos de la coquille en dessus, afin qu'elle ne se remplisse pas d'eau, et qu'une fois qu'il y est parvenu, il la retourne. Si la mer est calme, il navigue alors comme dans un petit bateau, en ramant avec deux de ses bras, qu'il a étendus, l'un d'un côté, l'un de l'autre de sa coquille innée (symphye), mais s'il fait un peu de vent, il agit en faisant un gouvernail plus fort de ses rames, d'abord étendus en avant et en élève d'autres qui sont réunis par une membrane très-mince qu'il entr'ouvre, et il navigue ainsi tant qu'il n'aperçoit aucun danger. Dans le cas contraire, il coule à fond par son propre poids et par celui de sa coquille, qu'il a remplie d'eau, se cache et évite son ennemi. Aussitôt le danger passé, il remonte et navigue de nouveau; ce qui lui a valu son nom. Ainsi Élien a imité Pline, en ce qu'il ne dit rien de tout ce qu'il y avoit de certain dans Aristote, et il tranche la difficulté en ajoutant l'épithète d'innée à la coquille.

Phile, auteur grec, beaucoup plus moderne que ceux que je viens de citer, dans son Traité de la nature des animaux, et qui n'est qu'une pure compilation ou mieux un abrégé d'Aristote, n'a rien ajouté à ce que celui-ci avoit dit des nautiles.

Belon, le plus ancien des naturalistes de la renaissance des lettres, me paroît aussi être le premier qui ait considéré la belle coquille cloisonnée, qui nous vient de l'Inde, comme une autre espèce de nautile, et nous allons voir dans un moment que c'est la seule à laquelle ce nom soit resté; cependant il ne l'a pas rapportée à la seconde espèce d'Aristote; mais bien à une coquille, qui n'est évidemment qu'une grosse espèce de tonne, et qui, offrant le caractère d'être fort mince et légère, pourroit bien en effet appartenir à un animal na-

geur. Il est malheureux qu'on ne puisse douter que ce soit un véritable gastéropode, et qu'Aristote ait dit positivement que l'animal de sa seconde espèce de nautile est un poulpe. Belon, du reste, n'ajoute rien à la description de la première espèce de nautile d'Aristote qu'une mauvaise figure faite évidemment d'imagination.

Rondelet copie manifestement Aristote et donne également une figure de la coquille que l'on suppose être celle de la première espèce d'Aristote; mais l'animal qu'il figure comme en provenant, est certainement un poulpe à bras simples et à une seule rangée de suçoirs. Il ne parle de la coquille, qui constitue maintenant le genre Nautile, que comme d'une cochléide vulgairement appelée margaritifère, et blâme fortement et d'une manière inconvenante Belon d'avoir supposé que ce pouvoit être une espèce de nautile.

Gesner, à son article nautile, compare, comme à son ordinaire, avec beaucoup de soin tout ce qui a été dit par les anciens auteurs grecs et latins, en y ajoutant ce qu'il a trouvé dans Belon et dans Rondelet, ainsi que leurs figures; mais il y ajoute, dans son corollaire, qu'il avoit reçu d'un médecin anglois nommé Fauconier, la figure d'un mollusque, dont la coquille est bien évidemment celle de la seconde espèce de Belon.

Aldrovande copie à très-peu de chose près Gesner, et, par conséquent Jonston, son abréviateur, en fait autant.

Ainsi jusque-là rien autre chose n'avoit été ajouté à l'histoire des nautiles d'Aristote, que la supposition de Belon, que la coquille qu'on a appelée depuis nautile chambré, pourroit bien être la seconde espèce de nautile d'Aristote; supposition fortement combattue par Rondelet, mais adoptée par Aldrovande et Jonston.

Bonnani (*Recreatio mentis*, p. 88) adopte encore avec moins de doute peut-être l'opinion de Belon, et donne en effet deux bonnes figures, l'une n.° 13 de la première espèce d'Aristote et l'autre n.os 1 et 2, de celle que Belon pensoit être la seconde. Il ajoute sur la première qu'elle porte le nom de *polpo moscardine* ou de *moscarolo* en Italie, et qu'on la trouve dans la mer Adriatique, sur la côte italienne, où les pêcheurs la prennent avec les sèches auprès des rochers littoraux, où elle cherche fréquemment sa nourriture.

Rumphius, le seul auteur, sauf le médecin cité par Gesner, qui ait vu les animaux des deux coquilles, regardées jusqu'ici comme des nautiles, confondit encore sous ce nom les espèces sans cloisons et celles qui sont cloisonnées; mais ses dénominations ne furent pas tirées de ce caractère, qui ne fut bien saisi que depuis la Dissertation de Breynius, *De Polythalamis*, et il en distingua trois ou quatre espèces, dont une seule de la seconde section, de laquelle il nous fit connoître l'animal.

La plupart des auteurs de conchyliologie de ce temps firent de même, jusqu'à ce que Gualtieri, éclairé sans doute par le travail de Breynius, partagea les nautiles en deux genres, et par une bizarrerie assez singulière il réserva ce nom de nautile à l'espèce que certainement ne connoissoit pas Aristote, quoique Belon l'eût regardée comme pouvant être sa seconde, et il donna le nom de *cymbium*, gondole, à celle que ce célèbre philosophe avoit pour ainsi dire regardée comme le type des nautiles.

Cependant cette manière de voir ne fut pas adoptée par tout le monde : ainsi d'Argenville comprit toujours sous le même nom les nautiles sans cloisons et les nautiles cloisonnés, en indiquant plusieurs espèces dans chaque groupe.

Davila en fit autant, ainsi que beaucoup d'autres auteurs; mais enfin Linné, ayant admis la division proposée par Gualtieri des nautiles en deux genres, ce nom fut conservé définitivement aux espèces polythalames, comme l'avoit fait à tort le conchyliologiste italien et celui de *cymbium*, qu'il avoit proposé pour les monothalames, fut changé en la dénomination d'argonaute.

D'après cela il est évident que, sous le nom de nautile, les zoologistes modernes ne peuvent nullement employer les observations que les anciens nous avoient laissées sur les poulpes navigateurs dans une coquille, mais seulement ce que Rumphius nous a donné dans ses Curiosités d'Amboine; donc les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : Corps gros, assez court, un peu courbé, arrondi à sa partie postérieure et terminé par un filament dermoïde ou musculaire adhérent à la coquille; manteau ouvert obliquement en avant et se prolongeant en une sorte de capuchon

en-dessus; tête grosse, distincte, pourvue d'yeux latéraux et d'un grand nombre d'appendices tentaculaires, comme digités, entourant la bouche qui est armée de deux grosses dents cornées; coquille polythalame discoïde, assez peu comprimée, à dos arrondi ou subcaréné, enroulée verticalement et bien symétriquement dans le même plan: le dernier tour de spire beaucoup plus grand que les autres, qu'il cache entièrement, et dépassant l'avant-dernier, de manière à former une ouverture grande, ovale, assez profondément modifiée par celui-ci; cloisons simples, concaves, percées par un ou deux siphons; impression musculaire double, latérale et arrondie.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire observer que, par une singularité très-remarquable, l'animal des nautiles ainsi défini, quoique fort commun dans la mer des Indes, ne nous est malheureusement connu que par la figure peu détaillée et par la description incomplète de Rumphius; car il nous paroît évident que les détails qu'a ajoutés Denys de Montfort dans son Histoire des Mollusques, ont été pris dans son imagination, ou supposés d'après la description hollandoise. Ce que nous allons en dire, est entièrement tiré de celle-ci et de la figure. Le corps de cet animal est évidemment formé de deux parties assez distinctes; l'une postérieure et l'autre antérieure: celle-là est tout-à-fait lisse et conformée comme la cavité de la coquille, terminée en arrière par un filament sans doute musculaire, assez grêle et assez long, qui s'enfonce dans le siphon des cloisons, et que Rumphius dit être une grande artère qui passe par tous les trous jusqu'au milieu de la coquille; elle est évidemment bordée en avant par un repli du manteau assez considérable, si l'on en juge d'après la figure, et qui doit tapisser toute la voûte du dernier tour de la coquille, en atteignant ses bords et même en se portant sur une partie de l'avant-dernier tour, de manière à déposer sur l'ombilic une callosité plus ou moins épaisse qui le bouche. La seconde partie du corps, un peu moins grosse que la précédente, dont elle est séparée par un rétrécissement assez sensible, est aplatie en dessus et couverte par une peau cartilagineuse, ridée, tirant sur la couleur sombre, avec de certaines taches noires. Il est extrêmement probable que c'est dans cette partie du

dernier que se place le bord antérieur de la coquille, qui n'est pas colorée; en dessous et dans la ligne médiane est un siphon très-gros, à orifice circulaire, s'avançant au-delà des yeux, à peu près sans doute comme dans les poulpes. Le traducteur dit cependant qu'il y a une demi-pipe ronde sous le museau, roulé l'un dans l'autre en une espèce de langue, qui y est cachée; ce qui me paroît à peu près incompréhensible. De chaque côté de la tête est un œil gros comme une féve, sans cristallin, ni paupière du côté inférieur, dit le texte, et qui est rempli d'un sang brun-noir (probablement la matière colorante qu'on trouve dans les yeux des sèches); enfin, on voit en avant une multitude de petits pieds posés l'un sur l'autre, avec plusieurs lobes couvrant la bouche des deux côtés; ces lobes ressemblent à la main d'un enfant et se divisent en vingt digitations de la grosseur d'un fétu de paille et de la longueur d'un demi-doigt, et qui vont en diminuant jusqu'à la bouche. Cette bouche est faite comme le bec d'un oiseau ou comme celle du chat de mer; elle est dure comme un os et composée de deux parties : celle d'en haut grande et un peu crénelée en forme de dents sur les côtés; celle de dessous cachée dans l'autre, au travers de laquelle elle pénètre. Toute la bouche est entourée d'une chair blanche et d'une autre petite peau qui couvre presque tout le bec.

Rumphius ajoute que cet animal, quand il veut voguer, est toujours seul; il sort sa tête, tous ses appendices tentaculaires et les étend avec sa membrane de derrière : souvent il se traîne avec le corps en haut, la tête et les tentacules en bas, et plus souvent encore il est à terre ou dans quelque cavité bourbeuse, où se retire le poisson. Dans le beau temps il reste peu sur l'eau.

Il conclut que cet animal tient fort peu à sa coquille, par la quantité de tests vides qu'on trouve flottans ou sur le rivage; mais peut-être cela tient-il encore mieux à ce qu'étant sans couverture et sans défense, le nautile est aisément mangé par les crustacés voraces : ce qui paroît prouvé, parce que beaucoup des coquilles vides sont endommagées sur les bords.

Il paroît que cet animal n'est pas recherché pour la table,

parce que sa chair est fort dure; mais sa coquille sert à faire des vases à boire : les sauvages en font des cuillers, qu'ils nomment *papeda*, suivant l'auteur hollandois dont nous avons tiré tous ces détails.

Depuis lui, personne n'a pu observer ce singulier mollusque, qui, très-probablement, a de nombreux rapports avec les poulpes, mais qui doit aussi en différer considérablement. D'abord nous avons vu que la forme et le nombre de ses appendices tentaculaires sont bien différens; il paroît même qu'ils ne sont pas pourvus de ces singuliers suçoirs qui se trouvent dans toutes les espèces de cryptobranches connues, à moins que de croire que les digitations, de la grosseur d'un fétu de paille, n'en tiennent lieu. La disposition du manteau est aussi toute différente; il forme en effet une grande avance qui tapisse toute la cavité de la coquille, et qui, très-probablement, même la déborde ou en contient une partie dans son intérieur : mais surtout cet animal est pourvu d'une coquille qui ne ressemble à rien de ce que nous connoissons aujourd'hui à l'état vivant, si ce n'est à celle de la spirule. Elle est assez épaisse, surtout quand on la compare avec celle du premier nautile d'Aristote, à laquelle on a donné le nom de nautile papyracé, à cause de sa minceur: son mode d'accroissement est tout-à-fait semblable à celui des autres coquilles, mais la manière dont elle s'enroule d'avant en arrière et dans un même plan vertical, de sorte qu'elle peut être coupée en deux parties bien similaires, est un caractère qui n'est encore connu parmi les coquilles vivantes que dans la spirule. Il en est de même de sa concamération ou du partage de la partie postérieure de sa cavité en un grand nombre de loges, formées par des cloisons simples ou unies, convexes en arrière, concaves en avant, empilées comme des verres de montre, et au milieu de chacune desquelles est l'orifice d'une espèce de canal un peu infundibuliforme qui se prolonge dans l'intervalle de la cloison suivante, en sorte que, par la coupe de la coquille, ces parties s'empilent plus ou moins comme des cornets de papier. Ces cloisons et les concamérations qu'elles forment, sont évidemment produites par l'avancement de l'animal, déterminé par son accroissement pendant toute la durée active de sa vie, un

peu comme cela a lieu dans certaines coquilles spirales. Le siphon est évidemment le point d'attache du muscle terminal du corps, analogue au muscle columellaire de ces mêmes coquilles spirales, et qui suit nécessairement la marche de l'animal entier : l'animal lui-même n'est donc renfermé que dans la première loge, dont la grandeur et même la forme n'ont aucune ressemblance avec celles des autres loges abandonnées. D'après cela il se conçoit que le nombre des concamérations, leur étendue proportionnelle, varient dans chaque individu; et comme l'extrémité postérieure du siphon est percée par un trou beaucoup plus petit, il est vrai, que celui d'entrée, il en résulte que toutes les loges communiquent réellement entre elles. En envisageant la composition de cette coquille, on voit qu'elle est formée de deux parties: une extérieure, assez peu épaisse, de nature ordinaire, colorée par des bandes irrégulières, transversales, rougeâtres ou ochracées, sur un fond blanc, qui devient de plus en plus prédominant à mesure qu'on s'approche davantage de l'ouverture, et d'une couche plus interne, plus épaisse et nacrée; cette couche ou partie de dépôt se répand même sur le dos du retour de la spire à l'intérieur et plus ou moins en dehors, de manière à boucher plus ou moins complétement les deux ombilics latéraux situés aux deux extrémités de la columelle transverse. C'est sur cette partie nacrée que l'on voit aisément à droite et à gauche et assez profondément, deux larges impressions musculaires très-superficielles, arrondies, qui tendent à se réunir entre elles et avec la suture d'attache de la dernière cloison.

Nous avons dit plus haut que cette coquille a évidemment plusieurs rapports avec la spirule, avec ces différences cependant, que celle-ci doit être encore plus intérieure ou plus cachée par le manteau ou par ses lobes, puisqu'elle est constamment incolore; que la cavité occupée par la partie postérieure de l'animal est beaucoup moins grande, et surtout que son enroulement est bien moins serré, les tours restant même à quelque distance les uns des autres. Les cloisons sont du reste de même forme, le siphon étant seulement presque marginal inférieur. Cependant, si nous en croyons les notes prises, à la vue de l'animal de la spirule,

par MM. de Lamarck et de Roissy, qui l'ont observé entre les mains de Peron et Lesueur, et même la figure donnée par celui-ci, il différeroit considérablement de ce que nous trouvons dans Rumphius sur l'animal du nautile.

On trouve un rapprochement à peu près de même force entre le nautile eloisonné et un grand nombre de coquilles fossiles, que l'on désigne sous le nom d'ammonites : ce sont également des coquilles cloisonnées, enroulées régulièrement dans le même plan vertical d'arrière en avant; la cavité qui renferme la partie postérieure de l'animal, paroît être proportionnellement moins grande que dans le nautile, et son orifice se dilater un peu en trompette et même se subtrilober, comme je le tiens de M. de Roissy et surtout de M. C. Prévost, qui a vu une ammonite complète dans une collection de Londres. Le siphon est en outre beaucoup plus fréquemment dorsal; mais surtout l'enroulement est moins serré, étant sous ce rapport intermédiaire à celui des spirules et à celui des nautiles, de manière à ce que tous les tours de spire sont visibles et que l'ouverture n'est pas modifiée par l'avant-dernier; enfin, les cloisons sont plus ou moins sinueuses ou persillées, ce qui tient sans doute à la forme de la partie postérieure du corps de l'animal. Quant à l'extrême minceur de la coquille, je crois qu'elle a été exagérée et qu'on ne l'a jugée que d'après quelques lames restantes de la partie nacrée, qui n'est jamais extérieure dans aucune des coquilles que je connoisse et même dans celle du nautile.

Tous les rapprochemens que je viens de faire me paroissent hors de doute, ainsi que ceux que l'on peut établir avec certaines coquilles microscopiques, dans lesquelles l'enroulement devient tellement serré, l'élargissement du cône générateur si lent ou si peu rapide, et la différence entre la dernière loge et la précédente si petite, qu'on n'aperçoit plus aucune trace de la spire en dehors, et que l'ouverture devient presque linéaire et transversale, en sorte que la coquille paroît presque un disque fort aplati; ou bien avec celles dans lesquelles le cône générateur se déroule encore plus que dans les spirules et devient peu à peu parfaitement droit, tandis que l'ouverture n'est plus du tout modi-

fiée, comme dans les véritables baculites et même peut-être dans les bélemnites; mais il me semble qu'il n'y a aucun autre rapprochement à faire entre ce genre de coquilles et celle de la première espèce de nautile d'Aristote, celle qu'il a pu observer lui-même dans la Méditerranée et dont Linné a fait l'espèce principale de son genre Argonaute, adopté par tous les zoologistes modernes. En effet, dans celle-ci le cône générateur n'est rien autre chose qu'une coquille recouvrante, dont le sommet, très-court, est recourbé fortement en arrière dans la ligne médiane en forme de mamelon, mais sans qu'il y ait de spire ou de columelle proprement dite; aussi sa cavité est-elle unique, très-grande et étendue des bords de l'ouverture jusqu'au sommet de la coquille : il n'y a donc point du tout de cloison. La forme même de l'ouverture, la manière dont ses côtés sont augmentés en arrière par des espèces d'auricules à bords épais et arrondis, l'excessive minceur de ses parois non nacrées, les sillons ou cannelures transverses, ainsi que les tubercules creux dont elles sont pourvues, présentent autant de caractères tranchés qui ne permettent plus de confondre dans le même genre, ni dans la même famille, des coquilles aussi disparates. Je ne parle en ce moment que de la coquille, me réservant de discuter aux articles POULPE et OCYTHOE, auxquels je renvoie, si l'animal qu'on trouve dans les argonautes doit être regardé comme son véritable constructeur ou non : en adoptant même cette question, que nous croyons erronée, il est certain que les poulpes sont bien différens de l'animal du nautile chambré.

Le genre Nautile ne renferme encore que deux espèces, qui paroissent toutes deux de l'océan des grandes Indes.

Le N. FLAMBÉ : *N. pompilius*, Linn., Gmel., Encycl. méth., pl. 471, fig. 3, A, B, pour la coquille; Rumphius, *Mus.*, t. 17, fig. A, C, pour la coquille et l'animal; vulgairement le NAUTILE CHAMBRÉ. Coquille suborbiculaire, à peu près lisse, à ombilic très-petit dans le jeune âge, consolidée dans l'âge adulte; flambée transversalement de roux dans sa partie postérieure et toute blanche en avant.

Cette belle coquille, qui atteint jusqu'à près de huit pouces dans sa plus grande hauteur, est très-commune dans la mer des grandes Indes, et surtout vers les îles Moluques.

C'est celle qui a été le sujet des observations de Rumphius, que nous avons rapportées plus haut; elle nous vient communément par le commerce, à cause de la belle nacre que les tabletiers et les bijoutiers en retirent : les cloisons les plus petites et les plus excavées sont employées pour faire des pendans d'oreille. Les Orientaux, en enlevant la couche non nacrée de cette coquille, en font des vases à boire d'un grand éclat, sur lesquels ils gravent des figures diverses. Anciennement on en faisoit de même en Europe, et l'on ne trouvoit de ces vases que chez les grands seigneurs ; aujourd'hui ils sont presque relégués dans les cabinets de curiosités.

Le N. OMBILIQUÉ; *N. umbilicatus*, de Lamarck, Favan., *Conch.*, pl. 7, fig. D, 3. Coquille orbiculaire, plus épaisse que la précédente, largement ombiliquée de chaque côté; les stries d'accroissement assez rugueuses de chaque côté; ouverture plus courte et plus arrondie.

Cette espèce, qui n'est peut-être qu'une espèce locale ou une variété de la précédente, dont elle offre la coloration, est cependant plus orbiculaire, par le moins d'alongement de son ouverture, et son ombilic, beaucoup plus grand, laisse voir dans son intérieur le bord interne des tours de spire. Elle est beaucoup plus rare que le nautile flambé non ombiliqué : on n'en connoît dans les collections qu'un très-petit nombre d'individus.

On trouve encore indiqué dans quelques auteurs un autre nautile, auquel ils donnent le nom de NAUTILE ÉPAIS ET A CLOISON DE LA PETITE ESPÈCE (Gualtieri, tab. 17, fig. D), qui est, disent-ils, plus arrondi, plus ramassé, que le nautile ordinaire, dont il a aussi la couleur, avec un ombilic bien évident. Il y en a qui n'ont que quinze lignes de hauteur : c'est sans doute une simple variété du nautile ombiliqué. (De B.)

NAUTILE. (*Foss.*) Les animaux producteurs des coquilles de ce genre qui, au premier âge du monde, vivoient avec ceux des ammonites, ont résisté aux causes destructives de ces dernières, dont on ne trouve plus les plus nouveaux débris que dans la craie inférieure. En effet, on rencontre les débris des nautiles non-seulement jusqu'à l'époque où les plus anciennes couches de cette substance ont été dépo-

sées, et dans le calcaire grossier plus nouveau, mais on les trouve encore à l'état vivant, dans les mers équatoriales. A la vérité, les espèces étoient incomparablement plus nombreuses qu'aujourd'hui, puisqu'à peine en connoît-on deux à l'état vivant; tandis qu'on en a déjà, peut-être, rencontré plus de trente à l'état fossile. Ce genre est du très-petit nombre de ceux qu'on trouve dans les anciennes couches, ainsi que dans les plus nouvelles; et si on n'en rencontre pas dans les couches de la craie supérieure, c'est que, très-probablement, ces coquilles solubles y ont disparu.

Les espèces de ce genre sont assez difficiles à distinguer, attendu que fort souvent le test ayant disparu, il n'est resté que le moule intérieur, qui ne présente pas tous les caractères de la coquille.

Nous allons présenter celles qui sont parvenues à notre connoissance.

Nautilus australis; Sow., *Min. conch.*, tab. 1. Coquille ombiliquée, épaisse; à siphon central. D'Highgate, en Angleterre.

Nautilus imperialis; Sow., même pl. Cette espèce ne paroît pas différer de la précédente, si ce n'est qu'elle est plus grande. Elle a été trouvée à Richemont, en Angleterre, dans un banc de glaise à soixante-quinze pieds de profondeur.

Nautilus zigzag; Sow., même pl., *lowest* fig. Coquille discoïde, sans ombilic, dont le dernier tour enveloppe tous les autres; à cloisons lobées en zigzag, et portant une grande échancrure sur les côtés: diamètre près de deux pouces. D'Highgate, en Angleterre, et des environs de Namur.

Ces coquilles singulières, qui n'ont précisément ni les caractères des nautiles, ni ceux des ammonites, pourroient constituer un genre rapproché de ces dernières, en ce que le siphon paroît être marginal. Denys de Montfort en a fait un genre particulier, auquel il a donné le nom d'Aganide (Conch. syst., pl. VIII), et auquel il assigne à peu près les mêmes caractères que ceux ci-dessus; mais il paroît que ces deux auteurs se sont trompés sur la place où se trouve le siphon, M. Sowerby ayant dit qu'il étoit très-rapproché

de l'intérieur, et Denys de Montfort l'ayant placé au centre dans la figure ci-dessus citée.

Il y a lieu de croire que des variétés de ces mêmes coquilles ont pu être regardées comme des ammonites par M. Sowerby, qui a donné à l'une le nom d'*A. sphæricus* et à l'autre celui d'*A. striatus*. (*Loc. cit.*, pl. 53, fig. 1 et 2.)

Ce qui est certain, c'est que ces dernières figures paroissent avoir les plus grands rapports avec le *nautilus zigzag* et avec les coquilles des environs de Namur, qui proviennent de la collection de Denys de Montfort et qui se trouvent dans la mienne.

Nautilus discus; Sow., *loc. cit.*, pl. 13. Coquille déprimée, à ouverture oblongue et dont le dernier tour n'enveloppe pas les autres : diamètre, quatre pouces. De Hendal, en Angleterre. Cette espèce paroît avoir de très-grands rapports avec les ammonites.

Nautilus undatus; Sow., *loc. cit.*, tab. 40. Coquille à surface ondulée, à ouverture en cœur et à siphon central : diamètre, quatre pouces. De Folkstone, en Angleterre. Il est extrêmement probable que cette espèce, ainsi que toutes celles qui proviennent de cet endroit, ont été trouvées dans les couches inférieures de la craie.

Nautilus inæqualis; Sow., même planche, *lowest* fig. Coquille sphéroïde, ombiliquée, à ouverture presque ronde, à siphon rapproché du bord intérieur : diamètre, dix lignes. De Folkstone.

Nautilus lineatus; Sow., *loc. cit.*, pl. 41. Coquille sphéroïde, ombiliquée, à surface substriée, à siphon central : diamètre, trois pouces. Des environs de Bath, en Angleterre.

Nautilus Comptoni; Sow., *loc. cit.*, pl. 121. Coquille lenticulaire, carinée, à centre recouvert, à surface polie et chargée de lignes courbes, partant du centre; à sommet obtus; à ouverture un peu triangulaire : diamètre, une ligne. De Tarlstone, près de Warminster, en Angleterre. Le sommet de cette espèce n'étant pas central, il est très-douteux qu'elle doive entrer dans le genre Nautile.

Nautilus elegans; Sow., *loc. cit.*, pl. 116. Coquille gibbeuse, ombiliquée, couverte de stries nombreuses et cour-

bées dans le sens opposé à celui des cloisons ; à siphon central : diamètre plus de six pouces. Lieu natal, dans une marne craieuse à Ringmer, comté de Sussex, en Angleterre.

Nautilus intermedius ; Sow., *loc. cit.*, pl. 125. Coquille gibbeuse, ombiliquée ; à dos strié, large et aplati ; à ouverture carrée ; à siphon rapproché du bord extérieur : diamètre, cinq pouces et demi. De Keynsham, près de Bristol.

Nautilus obesus ; Sow., *loc. cit.*, pl. 124. Cette coquille ne diffère presque du *nautilus intermedius* que par l'ombilic, qui est rempli dans celle-ci. Trouvé à Norton-under-ham, en Angleterre, dans une pierre calcaire ferrugineuse.

Nautilus simplex ; Sow., *loc. cit.*, pl. 122. Coquille déprimée, sphéroïdale ; à ombilic plein ; à siphon rapproché du centre : diamètre, cinq pouces. Trouvée à Borcham, près de Warminster, dans les couches de la craie inférieure.

Nautilus sinuatus ; Sow., *loc. cit.*, pl. 194. Coquille épaisse, ombiliquée, couverte de stries concentriques ; à côtés déprimés ; à dos convexe ; à ouverture oblongue ; à cloisons sinueuses sur les côtes : diamètre, quatre pouces et demi. Des environs de Yeovil, en Angleterre.

Nautilus striatus ; Sow., *loc. cit.*, pl. 182. Coquille légèrement déprimée, ombiliquée, couverte de stries concentriques, à ouverture suborbiculaire. De Lyme-regis, en Angleterre, dans le lias bleu.

Nautilus truncatus ; Sow., *loc. cit.*, pl. 123. Coquille épaisse ; à dos aplati, sans ombilic ; à siphon rapproché du dernier tour : diamètre, cinq pouces. De Keynsham, dans le lias bleu. Cette coquille n'est, peut-être, qu'une variété du *N. intermedius*, avec lequel on la trouve.

Nautilus complanatus ; Sow., *loc. cit.*, pl. 261. Coquille discoïde, comprimée, unie ; à côtés aplatis ; à tours intérieurs visibles ; à ouverture alongée et à cloisons portant un sinus près du bord intérieur : diamètre, six à sept pouces. De l'île de Man, en Angleterre. Je possède une ammonite qui ne diffère de la figure ci-dessus citée, que parce qu'on voit à sa surface la découpure des cloisons.

Nautilus pentagonus ; Sow., *loc. cit.*, tab. 249, fig. 1. Coquille discoïde, subcarinée ; à tours intérieurs en partie

On trouve dans l'Eiffel, canton du duché de Juliers, aux environs de Chimay et en Irlande, dans des couches très-anciennes, des coquilles fossiles de plusieurs espèces que Denys de Montfort a rangées dans un genre auquel il a donné le nom de *Bellerophe* (Conch. syst., pag. 51, pl. XIII), et qu'il avoit placées précédemment dans le genre des *Nautiles* sous le nom de *nautile déprimé* (Hist. nat. des moll., Buffon, édit. de Sonnini, vol. 4, p. 298, pl. L, fig. 2 et 3). L'un des caractères que Denys de Montfort a assignés au genre *Bellerophe*, est d'avoir des cloisons unies et percées par un siphon. Ce caractère est une des nombreuses erreurs que cet auteur a publiées; car je possède deux espèces de ce genre, dont l'une provient de sa collection, qui me l'ont prouvé. Ayant soupçonné qu'elles étoient monothalames, j'en ai scié une transversalement, et j'ai vu, et en effet, qu'elle est enroulée sur elle-même comme un nautile, mais qu'elle n'a point de cloisons, en sorte, qu'au lieu d'entrer dans la division des céphalopodes polythalames ce genre devra être placé dans celle des céphalopodes monothalames, auprès des argonautes; mais les caractères qui lui ont été assignés par M. de Lamarck ne lui conviendroient pas, attendu, entre autres choses, que ces dernières sont courbées, mais non enroulées sur elles-mêmes, comme les *bellerophes*.

Les caractères de ce genre n'ayant point été portés à l'article qui le concerne dans ce Dictionnaire, tom. IV, Suppl., page 70, nous allons les placer ici tels que nous croyons qu'ils doivent subsister : *Coquille libre, univalve, non cloisonnée, roulée sur elle-même et en spirale déprimée, formant la navette; le dernier tour de spire renfermant tous les autres; ouverture très-ovale, recevant dans son milieu le dos de la coquille.* (D. F.)

NAUTILE CORNET DE POSTILLON. (*Conchyl.*) Nom vulgaire de la coquille de la spirule. (De B.)

NAUTILE A DEUX SIPHONS. (*Conchyl.*) Espèce de nautile, type du genre Bisiphite de Denys de Montfort. (De B.)

NAUTILE DÉPRIMÉ. (*Conch.*) Nom que Denys de Montfort avoit d'abord donné (Hist. nat. des Moll., Buff. Sonn., vol. 4, pl. L) à une coquille fossile univalve, dont il a fait depuis son genre Bellerophe, dans sa Conch. syst., p. 51;

et que M. Defrance a montré être monothalame, et devant être placée auprès des argonautes. Voyez NAUTILE. (DE B.)

NAUTILE ENCAPUCHONNÉ. (*Conchyl.*) Espèce du genre Orbulite, dont Denys de Montfort a fait un genre distinct sous le nom d'Agamide. (DE B.)

NAUTILE ÉPAIS ou GRAND NAUTILE DE NACRE A CLOISONS. (*Conchyl.*) Nom que les anciens auteurs de conchyliologie donnoient au nautile flambé, *N. pompilius*. (DE B.)

NAUTILE ÉPAIS ET A CLOISONS DE LA PETITE ESPÈCE. (*Conchyl.*) Variété du nautile flambé. (DE B.)

NAUTILE A GRAINS DE RIZ. (*Conch.*) Nom marchand de l'espèce d'argonaute que M. de Lamarck a distinguée sous la dénomination de tuberculeuse, *A. tuberculosa*. (DE B.)

NAUTILE PAPYRACÉ ou NAUTILE DE PAPIER. (*Conch.*) Nom que les marchands donnent encore à l'argonaute papyracée, *A. argo*, Linn., Gmel. On distingue ensuite sous les noms de nautile papyracé, A CARÈNE ÉTROITE ; A CARÈNE ÉTROITE SANS OREILLONS, A STRIES TUBERCULEUSES, A OREILLONS ET A LARGE CARÈNE, SANS OREILLONS ET A STRIES, A GRAINS DE RIZ, A STRIES RARES ET A LARGE CARÈNE, des variétés du nautile papyracé, dont deux ont été distinguées comme espèces. (DE B.)

NAUTILE OMBILIQUÉ, *Nautilus ombilicatus*, Lamck. (*Conchyl.*) Type du genre Océanie de Denys de Montfort. (DE B.)

NAUTILE A SPIRE [GRAND]. (*Conchyl.*) Nom vulgaire d'une coquille des Indes dont Denys de Montfort a fait son genre AMMONIE. (DESM.)

NAUTILE VITRÉ. (*Conch.*) C'est la *patella cristata* de Linn., Gmel., type du genre Carinaire de M. de Lamarck. (DE B.)

NAUTILIER. (*Malacoz.*) Nom de l'animal du nautile. (DE B.)

NAUTILITE. (*Foss.*) C'est le nom qu'on a donné aux nautiles à l'état fossile. Le nautilite appelé persilié a été distingué par Denys de Montfort, qui en a formé son genre PÉLAGUSE. Le nautilite triangulaire, fossile, des environs du Hâvre, est pour le même auteur le type d'un genre ANGULITHE. (D. F.)

NAUTILUS. (*Malacoz.*) Nom latin de l'animal du nautile. (DE B.)

NAVAU. (*Bot.*) Un des noms vulgaires du navet. (L. D.)

NAVAU BOURGE. (*Bot.*) La bryone porte ce nom aux environs d'Angers. (L. D.)

NAVARRÈTE, *Navarretia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des *polémoniées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions; une corolle infundibuliforme; cinq étamines; un ovaire supérieur; un style; un stigmate bifide; une capsule membraneuse, à deux valves, à une loge polysperme.

NAVARRÈTE COLLETÉE; *Navarretia involucrata*, Ruiz et Pav., *Fl. Per.*, 2, pag. 8. Petite plante annuelle, herbacée, haute d'environ six pouces, pourvue d'une racine fibreuse et blanchâtre, d'où s'élève une tige droite, pubescente, cylindrique, médiocrement rameuse, garnie de feuilles alternes, sessiles, ailées, déchiquetées, à découpures linéaires, subulées. Les fleurs sont réunies en tête dans un involucre commun, et séparées par des bractées à découpures nombreuses : elles ont la corolle de couleur purpurine. Cette plante croît au Chili, aux lieux humides et ombragés. (POIR.)

NAVENBURGIE, *Brotera*. (*Bot.*) Ce genre de plantes appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Hélianthées, et à notre section des Hélianthées-Millériées, dans laquelle il est voisin des *Flaveria*, *Milleria*, *Meratia*, *Elvira*, *Riencurtia*, *Cæsulia*, *Enydra*. Voici les caractères génériques du *Brotera*, tels qu'ils résultent de nos observations sur plusieurs individus vivans de l'unique espèce qui constitue ce genre.

Calathide très-variable, composée tantôt d'une fleur hermaphrodite régulière et d'une fleur femelle subligulée, réunies dans le même péricline, tantôt de deux fleurs hermaphrodites réunies, tantôt de deux fleurs femelles réunies, tantôt d'une seule fleur hermaphrodite, tantôt enfin d'une seule fleur femelle[1]. Péricline très-variable, formé tantôt d'une

1 J'ai trouvé dans un capitule un groupe de six fleurs hermaphrodites, qui paroissoient être réunies dans un péricline de six squames, et former ainsi une seule et même calathide; mais chacune des six fleurs étoit enveloppée presque complétement par la squame correspondante : je pense donc que c'étoit un groupe de six calathides uniflores, très-rapprochées, ayant chacune son péricline formé d'une seule squame.

seule squame enveloppante, tantôt de deux squames opposées, dont une beaucoup plus large; tantôt de trois (très-rarement quatre) squames unisériées, égales en longueur, mais dont l'une est bien plus large que les deux autres: toutes ces squames plus courtes que les fleurs hermaphrodites, ovales-oblongues, membraneuses-foliacées, colorées au sommet, qui est arrondi ou tronqué. Clinanthe très-petit, ponctiforme, nu.[1] *Fleur hermaphrodite :* Ovaire ou fruit obcomprimé, obovale-oblong, strié, glabre, noir, privé d'aigrette[2]. Corolle à tube hérissé de poils épais, cylindriques, obtus, charnus, composés d'articles très-courts, annuliformes; à limbe régulier, divisé supérieurement en cinq lobes. Étamines analogues à celles des Anthémidées. Style analogue à celui des Anthémidées. *Fleur femelle :* Ovaire ou fruit semblable à celui de la fleur hermaphrodite, mais ordinairement plus grand. Corolle non radiante, plus courte que le style, anomale, à tube très-épais, conique, charnu, hérissé de poils, comme tronqué obliquement au sommet; à limbe avorté, ou presque avorté, ou formant une sorte de languette très-courte, très-arquée. Style à peu près semblable à celui de la fleur hermaphrodite. = Calathides rassemblées en capitules inégaux, irréguliers; chaque capitule composé d'une multitude de calathides immédiatement rapprochées, sessiles sur le calathiphore, et très-diverses par le nombre et le sexe des fleurs appartenant à chacune d'elles, ainsi que par le nombre des squames de leurs périclines; calathiphore très-irrégulier, portant des appendices subfiliformes, longs, étroits, laminés, linéaires, ob-

1 Une seule fois j'ai trouvé trois fleurs hermaphrodites, qui m'ont paru réunies dans un seul péricline de trois squames, au milieu duquel une quatrième squame, plus petite, se trouvoit interposée entre les fleurs, comme une squamelle née sur le clinanthe : mais il est bien probable que cette prétendue calathide triflore, à clinanthe squamellifère, étoit un groupe de deux calathides très-rapprochées et presque confondues ensemble, l'une biflore, l'autre uniflore, ayant chacune un péricline de deux squames, ou bien ayant l'une un péricline de trois squames, et l'autre un péricline d'une seule squame.

2 L'ovaire de la fleur hermaphrodite est ordinairement beaucoup plus petit que celui de la fleur femelle : cependant il contient un ovule propre à devenir une graine bien constituée.

tus, membraneux, épars et interposés entre les calathides, plus courts que les squames de leurs périclines, et paroissant être des squames demi-avortées; une sorte d'involucre très-irrégulier, formé de quelques bractées foliiformes, inégales, entourant le capitule.

Brotère de Sprengel : *Brotera Sprengelii*, H. Cass.; *Brotera trinervata*, Pers.; *Nauenburgia trinervata*, Willd.; *Brotera contrayerva*, Spreng. Plante herbacée, haute d'environ un pied et demi, toute glabre; tige dressée, épaisse, blanchâtre, très-rameuse, trichotome, à ramifications étalées, très-divergentes, blanchâtres; feuilles opposées, demi-embrassantes, presque sessiles, ou à pétiole court et large, à limbe long d'environ deux pouces, large d'environ neuf lignes, obovale, trinervé, vert en dessus, glauque en dessous, crénelé ou denticulé sur les bords; capitules inégaux, irréguliers, les uns sessiles dans les dichotomies de la tige, des branches et des rameaux, les autres terminaux, situés au sommet des dernières ramifications; chaque capitule entouré d'une sorte d'involucre très-irrégulier, formé de feuilles inégales; fleurs jaunes.

Nous avons fait cette description générique et spécifique sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi, où ils fleurissoient au mois d'Août. C'est une plante annuelle, de l'Amérique méridionale, très-peu différente de la *Flaveria contrayerba*. (Voyez tom. XVII, pag. 127.)

Ce genre, très-remarquable par la diversité de structure ou de composition des nombreuses calathides formant un même capitule, a été d'abord institué par Sprengel, qui l'a publié, en 1800, sous le nom de *Brotera*, dans le Journal de botanique de Schrader. Willdenow a substitué au nom générique de *Brotera*, celui de *Nauenburgia*, dans la troisième partie du tom. III de son *Species plantarum*, publiée en 1803; parce que, dans le même ouvrage, il applique le nom de *Brotera* au genre *Cardopatium* de M. de Jussieu. Le genre proposé, en 1799, par Cavanilles, dans ses *Icones et descriptiones*, sous le nom de *Brotera*, paroît devoir être réuni à l'ancien genre *Pentapetes* de Linné. C'est pourquoi nous conservons, comme M. Persoon, le nom de *Brotera* au genre de Sprengel; et nous appliquons aussi, comme lui, le nom de *Cardopatium* au genre *Brotera* de Willdenow, qui ne peut légitime-

ment, et dans aucun cas, continuer à porter ce nom de *Brotera*, précédemment employé par Cavanilles et Sprengel pour désigner deux autres genres, dont le second doit infailliblement conserver ce nom, si le premier est supprimé. Ajoutons que, malgré l'antériorité de date, Willdenow ne mérite guère, selon nous, d'être considéré comme le véritable auteur de son genre *Brotera;* parce que sa description générique est tellement absurde, qu'on pourroit défier le plus médiocre observateur d'en faire une aussi mauvaise. M. de Jussieu, au contraire, a caractérisé ce genre avec assez d'exactitude; ce qui est un motif de plus pour lui appliquer le nom de *Cardopatium*, préférablement à celui de *Brotera.* Le nom spécifique, *contrayerva*, donné par Sprengel à sa plante, étant tout-à-fait impropre et fondé sur une erreur de synonymie, suivant la remarque de Willdenow et Persoon, nous avons cru devoir lui substituer celui de *Sprengelii,* qui a le double avantage de consacrer le droit de l'inventeur, et de prévenir la confusion résultant du triple emploi du nom générique. Le nom spécifique, *trinervata*, employé par Willdenow et Persoon, avoit l'inconvénient d'être également applicable à la plupart des plantes voisines de celle dont il s'agit; et il n'est guère douteux que, si l'on découvre quelque nouvelle espèce de *Brotera*, elle aura aussi les feuilles trinervées.

La Brotère de Sprengel est invinciblement entraînée, par ses affinités naturelles, dans la section des Hélianthées-Millériées, quoique les caractères du style, des étamines, de la corolle, semblent l'attirer dans la tribu des Anthémidées: mais, outre que ces deux groupes naturels se touchent presque immédiatement dans la coordination de notre série générale, il ne faut jamais oublier que nos tribus et nos sections sont principalement fondées sur l'ensemble des affinités, qui doit toujours prévaloir, dans cette classification, sur les caractères seulement ordinaires et sujets à exceptions, que nous avons attribués à chaque groupe. La Brotère a aussi quelques rapports avec les Ambrosiées, qui s'interposent si convenablement entre les Hélianthées-Millériées et les Anthémidées, en formant une sorte de nœud intermédiaire propre à les rattacher ensemble. Enfin, le port du *Brotera* semble

le rapprocher du *Gymnarrhena*, que nous avons rapporté avec doute à nos Inulées-Buphthalmées.

L'analyse des capitules du *Brotera* est assez difficile pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner de l'imperfection de la description générique admise par les botanistes. Nous avons fait tous nos efforts pour rendre la nôtre plus exacte et plus complète aux yeux des vrais observateurs, qui ne se contentent pas d'un coup d'œil superficiel. La difficulté vient de ce que les nombreuses calathides composant le capitule sont fort peu distinctes les unes des autres. Il faut bien se garder pourtant de les confondre, et de considérer tout cet amas informe de fleurs entassées comme ne constituant qu'une seule calathide proprement dite, dont les fleurs hermaphrodites et femelles seroient mélangées sans ordre, entremêlées de squamelles, ou d'appendices divers, irrégulièrement interposés entre elles, et accompagnées extérieurement de quelques bractées foliiformes, inégales, tenant lieu de péricline. Cette manière simple, facile et grossière de concevoir la structure du *Brotera*, seroit entièrement contraire aux lois de l'analogie, que tout naturaliste digne de ce nom doit constamment respecter.

Quelques motifs nous engagent à tracer ici les caractères d'un nouveau genre, qui appartient à la même section que le *Brotera*.

Biotia, H. Cass. Calathide radiée : disque pluriflore, régulariflore, androgyniflore ; couronne unisériée, ampliatiflore, féminiflore. Péricline supérieur aux fleurs du disque, formé de squames subunisériées, alternativement plus longues et plus courtes, appliquées, embrassantes, presque ovales, foliacées, surmontées d'un appendice inappliqué, linéaire ; les squames plus longues correspondant aux fleurs femelles de la couronne ; les squames plus courtes correspondant aux fleurs hermaphrodites du disque. Clinanthe petit, plan, inappendiculé. Ovaires du disque et de la couronne comprimés bilatéralement, obovoïdes, gibbeux extérieurement, glabres, lisses, sans arètes, portant un col excessivement court, inaigretté. Corolles de la couronne anomales, toujours amplifiées, le plus souvent ambiguës, quelquefois palmatiformes, ne différant de celles du disque que parce qu'elles sont plus grandes et moins régulières.

Nous avons fait cette description sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi sous le nom de *Madia viscosa*. La *Madia sativa*, que nous n'avons point vue, et qui, étant le type du genre *Madia*, doit conserver ce nom générique, ne nous semble pas exactement congénère de notre plante [1], principalement à cause des corolles de la couronne, qui, dans la *Madia sativa*, sont, dit-on, ligulées, très-longues, tridentées. Les squames plus courtes, qui, dans le *Biotia*, embrassent les fleurs du disque, sont-elles convenablement attribuées au péricline? ou bien faut-il les considérer comme des squamelles appartenant au clinanthe, qui, dans ce second cas, ne seroit pas nu? Au premier cas, le péricline doit-il être dit simple, ou double? Quoi qu'il en soit, notre genre *Biotia*, remarquable par la disposition ambiguë de son péricline, et par la forme insolite des fleurs femelles de sa couronne, appartient, sans aucun doute, à notre section des Hélianthées-Millériées, dans laquelle il est voisin des *Madia*, *Siegesbeckia*, *Sclerocarpus*, *Polymnia*, etc. Le nom que nous proposons de donner au nouveau genre, est un témoignage de notre reconnoissance pour l'amitié dont veut bien nous honorer M. Biot, savant aussi recommandable par la noblesse de son caractère, que célèbre par ses nombreux et importans travaux en mathématiques, en physique, en astronomie, et qui, ne voulant rester étranger à aucune partie des connoissances humaines, n'a pas dédaigné de consacrer autrefois quelques-uns de ses loisirs à l'humble botanique. (H. Cass.)

NAVET. (*Bot.*) Espèce de chou à racine charnue, qui est cultivé pour servir à la nourriture de l'homme et des bestiaux. Voyez Chou, tom. IX, p. 88. (L. D.)

NAVET. (*Conchyl.*) Dénomination que les marchands d'objets d'histoire naturelle donnent presque indifféremment au *conus miles*, au *bulla rapa*, Linn., ou même à son *voluta pyrena*, espèce de pyrène de M. de Lamarck. (De B.)

NAVET DU DIABLE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la racine de bryone dioïque. (L. D.)

---

1 Ventenat (Tabl. du règne vég., tom. II, pag. 546) avoit déjà exprimé le doute que la *Madia viscosa*, à laquelle il attribue le péricline double, fût congénère de la *Madia sativa*.

NAVET GALANT. (*Bot.*) Autre nom vulgaire de la bryone. (L. D.)

NAVET A LONGUE QUEUE. (*Conchyl.*) Espèce de rocher, *M. canaliculatus.* (De B.)

NAVETTE. (*Bot.*) Espèce de chou qui se cultive pour sa graine, qui est oléagineuse. (L. D.)

NAVETTE, *Radius.* (*Conchyl.*) Denys de Montfort, p. 627 de sa Conchyliologie systématique, emploie ce nom pour désigner un genre d'univalves qu'il forme avec la *bulla volva* de Linnæus et dont Bruguière et M. de Lamarck font une espèce d'ovule: elle diffère essentiellement des autres espèces parce que l'ouverture, dont les bords ne sont pas dentés, se prolonge à chaque extrémité par un canal droit et fort long. Voyez Ovule. (De B.)

NAVETTE DES SERINS. (*Bot.*) On donne ce nom à la moutarde des champs. (L. D.)

NAVETTE DE TISSERAND. (*Conchyl.*) Nom marchand du *bulla volva*, Linn., et quelquefois de la *voluta spelta*, Linn. (De B.)

NAVETTE TUILÉE. (*Conchyl.*) Nom marchand d'une coquille du genre Pholade, *Pholas cristata.* (Desm.)

NAVIA. (*Ornith.*) Nom de la foulque ou morelle, *fulica atra*, Linn., au Groënland, où, suivant Égède, *Dict. groenl.*, la grande foulque ou macroute, *fulica aterrima*, Linn., est appelée *naviarlursoak*, qu'on écrit aussi *naviarlurksoak.* Le mot *naviat* est donné, dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, comme une dénomination vulgaire des goélands et des mouettes; mais, n'y aurait-il pas ici une confusion avec *gavia*, terme employé par Brisson pour désigner génériquement ces derniers oiseaux? Voyez, au surplus, Naya. (Ch. D.)

NAVICELLE, *Navicella.* (*Malacoz.*) Depuis très-long-temps on connoît dans les collections de conchyliologie une coquille, d'abord assez rare, devenue commune depuis le retour de l'expédition du capitaine Baudin, provenant des eaux douces ou petites rivières de l'Inde et de l'île de Bourbon, et qui a été rangée parmi les patelles, sous le nom de *patella porcellana* par Linné et par Gmelin, dans son édition du *Systema naturæ*, mais que Chemnitz, en la figurant, tom. 9, pl. 124,

fig. 1082 de sa grande Conchyliologie, avoit plus heureusement rapprochée des nérites. M. Bory de Saint-Vincent, à son retour du commencement du voyage du capitaine Baudin, fut le premier qui ajouta quelques détails intéressans au peu que l'on savoit sur cette coquille; il nous donna même plusieurs choses sur les mœurs de l'animal auquel elle appartient, qui auroient dû le mettre sur la voie pour trouver les rapports naturels de ce mollusque. Il se borna, cependant, à dire qu'elle fait le passage des nérites aux patelles, et qu'elle devoit être rangée auprès de la *P. porcellana*, et cela avec raison, puisque cette *P. porcellana* est évidemment la même espèce que celle observée par M. Bory de Saint-Vincent et à laquelle il a donné le nom de *P. borbonica*. (Voyage dans les quatre principales îles de la mer d'Afrique, vol. 1, chap. 7, p. 287, pl. 37, fig. 2, A, B, C.) Depuis la publication du Voyage de M. Bory de Saint-Vincent, plusieurs zoologistes, mieux éclairés sur la prétendue patelle de l'île de Bourbon, se hâtèrent d'en former un genre distinct. C'est ainsi que M. de Férussac, dans la seconde édition du Système conchyliologique de son père, qu'il donna en 1807, en fit son genre Septaire, *Septaria*, pendant que M. de Lamarck en formoit la base ou au moins une espèce de son genre Néritine, démembré des nérites de Bruguière. Mais, bientôt après, ce dernier naturaliste créa avec cette coquille un genre nouveau, sous la dénomination de Nacelle et ensuite de Navicelle, qu'il étoit dans l'intention de changer encore en celle de Cambry, du moins d'après ce que dit Denys de Montfort, qui venoit d'instituer sous ce nom le même genre, en 1810, dans son Système général de conchyliologie. Un grand nombre de zoologistes furent donc assez d'accord pour former ce genre nouveau, quoique quelques-uns, comme M. de Roissy, crurent devoir aussi ranger cette coquille parmi les patelles labiées ou crépidules; mais sa place naturelle n'en étoit pas beaucoup mieux assurée; les uns persistant à en faire une crépidule, ceux-ci une espèce voisine des ancyles, et enfin, ceux-là, une espèce de la famille des nérites. Avec le peu de connoissances que l'on avoit sur l'animal de cette coquille, et dans la supposition où l'on étoit, que la pièce operculaire dont elle étoit pourvue dans les collections, étoit dans le

pied, il faut convenir que les principes conchyliologiques étoient encore trop peu avancés pour qu'on pût réellement arriver à quelque chose de positif. Chemnitz, et par suite M. de Lamarck, avoient bien réellement saisi la vérité; mais leur manière de voir ne pouvoit être appuyée que sur le *facies* : elle ne pouvoit être que pour eux; ils ne pouvoient la faire concevoir et par conséquent admettre par les autres. En effet, M. G. Cuvier, dans son Règne animal, dit que ce genre, qu'il admet cependant, ressemble aux crépidules, excepté que le sommet est symétrique, ce qui n'est réellement pas, et que l'animal a une plaque testacée, mobile, anguleuse, cachée dans le dos de son sac abdominal; ce qui n'est pas plus véritable. Il n'ose encore appeler opercule, la pièce calcaire que porte cet animal, tandis que M. de Lamarck lui donne bien évidemment ce nom et avec juste raison, comme on va le voir tout à l'heure, en faisant l'observation qu'il en connoît de conformation analogue dans plusieurs nérites.

Avant même la publication de l'ouvrage de M. de Lamarck, nous nous trouvions déjà dans l'opinion de ce savant conchyliologiste, et nous y étions parvenus en n'envisageant que la coquille, et en la comparant avec certaines espèces de nérites fluviatiles, entre autres avec la néritine auriculée de M. de Lamarck. Il nous avoit en effet été facile de voir que cette coquille n'est pas véritablement symétrique; que, quoique le sommet soit fort court et non spiré, il n'y a pas moins de columelle que dans les nérites; que le bord gauche, septiforme, tout-à-fait semblable à ce qu'il est dans la coquille de ce dernier genre, offre une excavation médiane, où sont les denticules, quand il y en a, et, en outre, à son extrémité droite, une sorte d'échancrure qui se trouve également dans les nérites et qui sert à communiquer dans la cavité branchiale.

L'observation, que ces coquilles se trouvent constamment dans les eaux douces et courantes, pouvoit aussi confirmer ce rapprochement; mais, comme les ancyles s'y trouvent aussi, on ne pouvoit en tirer rien de bien concluant. Il n'en étoit pas de même de l'observation faite par M. Bory de Saint-Vincent, que cet animal porte ses petits sur sa coquille; car cette habitude appartient à plusieurs néritines, et, entre

autres à la N. pulligère, qui en a reçu sa dénomination. Malgré cela, ce qu'on disoit de l'opercule, qu'on regardoit comme une pièce testacée contenue dans le dos du sac abdominal suivant les uns, dans le pied et sous le ventre suivant les autres, étoit si singulier, si anomal; ce prétendu opercule lui-même paroissoit si différent de ce qu'il est dans les nérites, que l'on pouvoit adopter l'opinion de M. de Lamarck, sans en oser cependant assurer qu'elle étoit hors de doute. Mais aujourd'hui, que j'ai pu observer moi-même l'animal de la patelle de Bourbon sur des individus rapportés par MM. Quoy et Gaimard, il est aisé de lever tous les doutes et de montrer que c'est bien réellement auprès des néritines qu'elle doit être placée, si même elle doit en être séparée.

Le corps de ce mollusque est ovale, plus ou moins alongé, comme l'indique la forme de la coquille, et bombé en-dessus, la masse viscérale ne formant qu'une petite pointe au-delà du bord postérieur ou pied, presque médiane ou à peine recourbée à gauche, et plane en-dessous; la peau qui l'enveloppe sur le dos est fort mince sur toutes les parties recouvertes par la coquille, et ce n'est que sur ses bords qu'elle prend un peu plus d'épaisseur; ces bords n'offrent, cependant, aucune trace de papilles tentaculaires. Au-dessus du cou ou de la partie antérieure du corps, la peau forme une avance assez grande, d'où résulte une cavité un peu oblique de gauche à droite. La partie inférieure du corps est occupée par un disque musculaire elliptique, fort grand, à bords minces et subpapillaires, qui s'avance assez au-dessous de la tête, de manière à pouvoir sans doute la dépasser dans le vivant, mais, du reste, débordant assez peu la masse des viscères : il n'offre pas de sillon transversal antérieur. Quoiqu'il paroisse complétement abdominal, c'est-à-dire étendu dans toute la longueur de la masse viscérale, un peu comme dans les limaces et les doris, et surtout comme dans les patelles, il est réellement trachélien, c'est-à-dire que son pédicule d'insertion à la masse des viscères, et par suite à la coquille, est très-antérieur. Mais ce qui donne à ce mollusque l'apparence d'un gastéropode, c'est que les deux faisceaux latéraux du muscle columellaire qui attachent l'animal à sa coquille, s'élargissent d'arrière en avant, de manière à accompagner la masse visce-

rale assez loin en arrière, et à comprendre ainsi la partie postérieure du pied sous la masse viscérale, en laissant toutefois une cavité largement ouverte en arrière entre ces deux parties. C'est dans cette cavité et adhérent à la face dorsale de la partie postérieure du pied, qu'est l'opercule, dont nous parlerons plus loin, c'est-à-dire à l'endroit où il est dans tous les mollusques operculés et complétement libre du sac abdominal. La partie antérieure ou céphalique du corps ressemble beaucoup à ce qui a lieu dans les nérites : elle est large et déprimée; la tête l'est surtout beaucoup, et de forme semi-lunaire; les tentacules qu'elle porte, sont coniques, contractiles et très-distans entre eux ou très-latéraux; les yeux, qui sont situés à leur côté externe, sont portés sur de courts pédoncules, également comme dans les nérites; la bouche, complétement inférieure, a son orifice longitudinal ou dirigé d'avant en arrière; elle est grande : je n'ai pu y apercevoir aucune trace de dent supérieure ou labiale; mais, dans son intérieur, on trouve deux espèces de lèvres longitudinales, séparées par un sillon médian et garnies de denticules recourbées en arrière : ces deux lèvres se rapprochent postérieurement, se réunissent et ne forment plus qu'un seul ruban lingual, hérissé, qui se prolonge dans la cavité abdominale. L'œsophage, qui naît directement de la cavité buccale, est court et étroit; peu après son entrée dans l'abdomen, il se renfle en un estomac membraneux, de médiocre étendue, situé à gauche et enveloppé dans les lobes hépatiques, comme à l'ordinaire. Le canal intestinal qui en sort, après un petit nombre de circonvolutions, se dirige d'arrière en avant, puis obliquement de gauche à droite, et vient se terminer par un petit tube flottant à droite au plafond de la cavité branchiale. Cette cavité, que nous avons vu plus haut être formée au-dessus de la partie antérieure du corps par une avance arrondie du manteau, est grande, vaste, et s'ouvre largement en avant, sans trace de tube ou d'auricule propre à introduire le fluide ambiant dans son intérieur. Elle ne renferme qu'une seule grande branchie en forme de peigne ou de palme alongée, et dirigée obliquement d'arrière en avant et de gauche à droite; elle est si longue que dans l'état de vie elle peut sans doute être sortie hors de la cavité qui la renferme. Sa

structure n'offre du reste rien de particulier. Ce que j'ai pu observer de l'appareil circulatoire, ne m'a non plus rien offert de remarquable. Le cœur est toujours à l'angle postérieur et gauche de la cavité branchiale, et il fournit deux troncs aortiques; un postérieur, presque aussi gros que l'antérieur. Quant à l'appareil générateur, je n'en ai observé que les parties extérieures. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce genre de mollusques est dioïque, comme les nérites et genres voisins, c'est-à-dire que les sexes sont séparés sur des individus différens. Dans le sexe femelle, l'orifice de l'oviducte est situé dans la cavité branchiale, assez en arrière, tandis que la terminaison du canal déférent, dans les individus mâles, a lieu à la racine et en dessous de l'organe excitateur. Celui-ci, qui est plat, ridé et probablement toujours sorti, est situé en avant du tentacule droit et presque dans la ligne médiane; caractère qui se retrouve également dans les nérites.

D'après cette description de l'animal de la navicelle, il est évident qu'il a tant de rapports avec les nérites, qu'il est réellement assez difficile et peut-être inutile de l'en séparer, surtout si l'on continue la comparaison en considérant la coquille et même l'opercule.

La coquille, comme nous l'avons dit plus haut, est ovale, alongée et subsymétrique, quoiqu'elle ne le soit évidemment pas tout-à-fait, puisque son sommet, fort peu marqué, incline constamment un peu de gauche à droite, et touche presque au bord postérieur; bombée médiocrement en dessus, elle est plate en dessous, de manière à ce que ses bords tranchans touchent tous les points d'un plan sur lequel on la pose; son ouverture est très-grande, semi-elliptique, au lieu d'être semi-lunaire, comme dans les nérites; le bord externe, tranchant, à branches presque égales, est encore augmenté, parce que la callosité du bord gauche, constituant ce qu'on nomme le palais dans les nérites, se relève en arrière et se continue de manière à former un péristome non interrompu, comme cela a lieu dans la néritine auriculée. C'est cette disposition qui a fait trouver dans cette coquille des rapports avec certaines patelles, et surtout avec les crépidules. Le véritable bord gauche interne ou columellaire a absolument la même forme que dans les nérites, et surtout que dans les néritines,

avec cette différence, qu'il est beaucoup plus reculé; il est, du reste, transverse, en forme de cloison tranchante, comme dans ces dernières, et bien plus, il offre, comme elles, une échancrure médiane légère et une autre bien plus marquée à son extrémité droite pour l'appareil respirateur. La disposition du muscle de la columelle a produit des impressions musculaires presque égales, latérales, formant une sorte de fer à cheval, mais qui n'est pas plus fermé en arrière qu'en avant: c'est ce que l'on voit également dans les nérites les plus ouvertes, avec la différence, que l'impression de droite est bien plus étroite et moins avancée que celle de gauche. Enfin, il n'est pas jusqu'à la disposition squameuse des couleurs, à leur grande variation, qui n'offre encore une analogie évidente avec ce qui a lieu dans les néritines.

Quant à l'opercule qui reste à comparer, il faut convenir que c'est la partie qui offre le plus de différences. En effet, dans toutes les espèces de nérites et de néritines où j'ai eu l'occasion de l'observer jusqu'ici, il est toujours à découvert et mobile, c'est-à-dire que dans la marche l'animal le porte sur le dos de la partie postérieure du pied, le bord d'attache en avant, et le bord libre en arrière, ce qui est le contraire dans le repos, où il bouche complétement l'ouverture, quoique le bord d'attache touche toujours le bord columellaire de celle-ci. Un autre caractère, c'est qu'il est toujours spiré, du moins un peu, le sommet étant tout-à-fait à l'extrémité droite; le bord libre convexe; le bord adhérent souvent droit et muni d'une ou deux apophyses d'insertion, s'enfonçant en effet dans la partie du muscle columellaire qui va à l'opercule.

L'opercule de la navicelle est réellement placé, à peu de chose près, dans le même rapport avec le pied de l'animal que dans les nérites. Une de ses faces est adhérente et l'autre est libre; mais jamais celle-ci ne vient complétement à découvert par la manière dont les bords postérieurs du pied sont soudés, réunis à la masse viscérale, sans que, cependant, elle lui adhère: aussi l'eau doit-elle passer nécessairement entre ces deux parties. Cet opercule offre aussi la particularité d'avoir une dent ou apophyse d'insertion musculaire à son bord antérieur et d'être libre par l'autre, celui par le-

quel se fait son accroissement; mais il diffère par sa minceur et sa forme parallélogramique et sans rapport avec celle de l'ouverture de la coquille : aussi est-il fort probable qu'il n'est jamais employé comme opercule véritable, c'est-à-dire, comme servant à fermer la coquille. A quoi sert-il donc ? C'est ce que je ne puis dire, n'ayant jamais vu la navicelle vivante; mais il n'a pas trop l'air de n'être qu'une partie rudimentaire, comme cela a lieu, par exemple, dans les strombes et surtout dans les cônes, où l'opercule n'a pas non plus la forme de l'ouverture de la coquille, quelque profondément que s'y retire l'animal : en cela cette espèce d'annihilation de l'opercule fait un passage évident vers les olives et les porcelaines, qui en sont complétement dépourvues.

Quoi qu'il en soit de la solution de cette question, il nous sera permis, je crois, de conclure de nos observations que Chemnitz anciennement, et M. de Lamarck récemment, ont avec juste raison placé la *patella porcellana* ou *borbonica* parmi les néritacés, et que les principes conchyliologiques, bien entendus, auroient suffi pour amener la question au point de résolution où l'a mis l'examen de l'animal.

On connoît assez peu les mœurs des navicelles, et ce qu'on en sait, d'après M. Bory de Saint-Vincent, confirme le rapprochement avec les néritines. L'animal, quand il marche, n'étend hors du test que ses deux tentacules filiformes et un rebord membraneux circulaire, garni inférieurement de papilles, probablement le manteau. L'espèce de l'île Bourbon se trouve dans les torrens et les rivières où il y a de l'eau toute l'année. Elle s'applique contre les rochers, d'où les Nègres la détachent pour en manger l'animal bouilli. On voit souvent sur le dos de la coquille, de la femelle sans doute, de petits corps ovales et aplatis, qui ne se laissent enlever qu'avec difficulté; et ce sont des œufs ou de jeunes coquilles, qui ne se détachent de la mère que lorsqu'elles sont assez avancées en âge pour vivre seules. En général, les coquilles jeunes m'ont paru plus courtes, plus larges que les adultes; elles sont aussi plus élégamment colorées, et les couleurs ne sont pas cachées par un dépôt crétacé, qui est souvent fort épais et fort dur sur les grands individus, comme ceci a souvent lieu dans les néritines.

On n'a encore observé de navicelles que dans les rivières de Bourbon, de l'Isle-de-France, de l'Inde et des Moluques.

M. de Lamarck en distingue trois espèces seulement, et qui pourroient bien n'être que des variétés de la même.

La N. ELLIPTIQUE : *N. elliptica*, de Lam.; *Pat. porcellana*, Linn., Gmel. (synonym. d'Adan. except.), Enc. méthod., pl. 456, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*. Coquille ovale, elliptique, plus arrondie dans le jeune âge; le sommet recourbé et un peu proéminent au-delà du bord; couleur variée de blanc et de bleu, ou de noir et de jaune, sous un épiderme d'un brun verdâtre. Des rivières de l'Inde, des Moluques et des îles de France et de Bourbon.

C'est l'espèce la plus commune dans les collections, celle dont j'ai décrit l'animal.

La N. RAYÉE; *N. lineata*, de Lam., Enc. méth., pl. 456, fig. 2, *a*, *b*. Coquille alongée, étroite, très-mince, diaphane, fragile, un peu nacrée à l'intérieur; le sommet à peine saillant hors du bord; couleur radiée par des lignes jaunes du sommet à la circonférence. Rivières de l'Inde.

La N. PARQUETÉE; *N. tessellata*, de Lamck., Enc. méth., pl. 456, fig. 4, *a*, *b*. Coquille oblongue, elliptique, mince, diaphane; le sommet non saillant au-delà du bord; couleur variée de taches jaunes et brunes, carrées, oblongues. Des rivières de l'Inde.

M. de Lamarck fait de cette espèce une simple variété de celle dont il donne la figure (Enc. méth., pl. 456, fig. 3, *a*, *b*), et qui est plus étroite. (De B.)

NAVICULA, *Navicule*. (*Bot.*) Genre établi par M. Bory de Saint-Vincent dans sa famille des bacillariées; il comprend des êtres microscopiques, linéaires, comprimés, au moins sur un côté; amincis aux deux extrémités comme une navette de tisserand. Le *vibrio tripunctatus* de Muller est le type de ce genre. On doit également y rapporter l'*echinella acuta* de Lyngbye et le *vibrio ostrearius* de M. Gaillon, auquel est dû la viridité des huîtres. Les bacillaires forment une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal. (Voyez PSYCHODIÉES.)

M. Gaillon, auquel nous devons des observations intéressantes sur le *conferva comoides* de Dillwyn, a remarqué que

les filamens de cette conferve sont formés par une suite de globules entourés d'une matière muqueuse; que ces globules, séparés les uns des autres, sont ovoïdes, jouissant d'un mouvement plus ou moins vif, lorsqu'ils augmentent de volume, non-seulement lorsqu'ils sont libres, mais encore lorsqu'ils sont engagés dans la membrane du filament, et que, suivant leur état de développement, ils prennent la forme des *navicula* ou des *bacillaria* de M. Bory de Saint-Vincent, et ressemblent beaucoup au *vibrio tripunctatus* et *bipunctatus* de Muller. Cette observation peut faire croire que les bacillariées, les arthrodiées, et quelques chaodinées, sont peut-être des états différens des mêmes êtres. Voyez Vibrion. (Lem.)

NAVICULARIA. (*Bot.*) Sous ce nom Heister avoit fait un genre du *salvia glutinosa*, dont les bractées sont très-entières et naviculaires; et Adanson l'avoit adopté. (J.)

NAVICULE, *Navicula*. (*Conchyl.*) M. de Blainville, dans son Système général de malacologie, a désigné sous ce nom une division des arches dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire, comme l'arche de Noë. Voyez Arche. (De B.)

NAVIELLE; *Coluber nævius*, Gmel. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une couleuvre, dont nous avons parlé dans ce Dictionnaire, tome XI, pag. 216. (H. C.)

NAVUCE ROUGE. (*Bot.*) Aux environs d'Angers, on donne ce nom à la moutarde noire. (L. D.)

NAWA. (*Bot.*) Les habitans de l'île d'Amboine donnent, suivant Rumph, ce nom à son *saguerus* ou *gomuto*, espèce de palmier, qui est aussi l'*arenga* de M. Labillardière, des spathes duquel on extrait un suc dont on retire par la fermentation une liqueur vineuse ou que l'on fait épaissir en sucre. (J.)

NAWAGA. (*Ichthyol.*) Un des noms russes du dorsch, *gadus gallarias*, Linn. Voyez Morue. (H. C.)

NAWAGHAS. (*Bot.*) L'arbre de Ceilan, désigné sous ce nom par Hermann, est comparé par lui à un noyer à feuilles très-larges et obtuses, à fleurs rouges au sommet : il ne donne aucune autre indication. (J.)

NAXIA. (*Crust.*) M. Leach a formé sous ce nom un genre dont les caractères ne nous sont pas connus, et qui comprend plusieurs espèces d'*Inachus* de Fabricius. (Desm.)

NAYA. (*Erpét.*) Voyez NAJA. (H. C.)

NAYA. (*Ornith.*) Othon Fabricius cite, dans la *Fauna groenlandica*, pages 100 et suivantes, les mots *naya*, *nayavek*, *nayainak*, comme des noms groënlandois de son *larus glaucus*, n.° 64; les mots *nayardluk*, *nayardlurksoak*, comme désignant le *larus marinus*, n.° 66; et le mot *nayavarsuk*, comme s'appliquant au *larus candidus*, n.° 67. (CH. D.)

NAYADE. (*Bot.*) Voyez NAÏADE. (L. D.)

NAYADE. (*Entomoz.*) Voyez NAÏADE et NAÏDE. (DE B.)

NAY-CATTAREI. (*Bot.*) Nom du *commelina papilionacea* de Burmann sur la côte malabare. (J.)

NAYM-EL-SALYB. (*Bot.*) Nom arabe du *cynosurus ægyptius* de Linnæus, maintenant *eleusine ægyptia* de Gærtner, suivant M. Delile, qui dit qu'on le nomme aussi *rigl el herbayeh*. Voyez aussi NEIEN et SALEB. (J.)

NAYRI-PAYAROU. (*Bot.*) Voyez NARI-PAIROU. (J.)

NAYURRY. (*Bot.*) Espèce de *cadelari* de Pondichéry, variété de l'*achyranthes aspera*, qui est, suivant Cossigny, un bon stomachique. (J.)

NAZANO. (*Bot.*) Nom brame d'une plante graminée, citée par Rhéede, qui est le coracan, *eleusine*, ou une espèce congénère. (J.)

NAZIA. (*Bot.*) Ce genre de graminée d'Adanson est le même que le *Tragus* de Haller, auparavant *Cenchrus racemosus* de Linnæus, qui a été encore nommé *Echistachys* par Necker, et *Lappago* par Schreber et Willdenow. (J.)

NAZIQUE. (*Erpét.*) Voyez NASIQUE. (H. C.)

NAZIQUE. (*Mamm.*) Voyez NASIQUE. (DESM.)

NEAMAH. (*Ornih.*) Nom arabe de l'autruche, *struthio camelus*, Linn. (CH. D.)

NÉANTHE. (*Bot.*) P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, fait sous ce nom un genre de plantes légumineuses, mentionné par Adanson, à étamines diadelphes et à feuilles pennées; mais il ne lui attribue que trois pétales. Sa description est insuffisante pour pouvoir la rapporter à un genre connu. (J.)

NÉBALIE, *Nebalia*. (*Crust.*) Genre de crustacés décapodes macroures, fondé par M. Leach et décrit dans ce Dictionnaire à l'article MALACOSTRACÉS, tom. XXVIII, pag. 335. (DESM.)

NEBBE-HVAL. (*Mamm.*) M. de Lacépède rapporte ce nom, cité par Pontoppidan, pour désigner une espèce de cétacé de Norwége, comme appartenant à son *hyperoodon butskopf*, décrit dans ce Dictionnaire à l'article CACHALOT, tom. VI, pag. 81. (DESM.)

NEBBEK. (*Bot.*) Voyez NABQAH. (LEM.)

NEBBE-MUUS. (*Mamm.*) Nom norwégien qui, ainsi que celui de *museskiær*, désigne les musaraignes. (DESM.)

NEBBI. (*Ornith.*) Fernandez, au chapitre 176 de son Traité des oiseaux de la Nouvelle-Espagne, dit que les Mexicains donnent ce nom, et celui de *tlotli*, à un faucon noir. Cet oiseau forme la variété *E* du faucon proprement dit de Brisson, *falco niger*, tom. 1, pag. 327; il est représenté sur la planche enlum. de Buffon, n.° 469, et les planches 83 de Frisch et 4 d'Edwards paroissent également s'y rapporter. (CH. D.)

NEBELIA. (*Bot.*) Le caractère de deux styles et d'un fruit biloculaire avoit déterminé Necker à séparer sous ce nom les *brunia nodiflora* et *paleacea* de leur genre primitif. (J.)

NEBKA et NEBBEK. (*Bot.*) Voyez NABQAH. (LEM.)

NEBNEL. (*Bot.*) C'est sous ce nom qu'Adanson décrit, dans l'ancienne Encyclopédie, l'acacie d'Égypte, *acacia nilotica*, des branches duquel découle la gomme arabique; et c'est probablement de ses gousses jeunes qu'on extrait le suc d'acacia employé en médecine. (J.)

NÉBRIE, *Nebria*. (*Entom.*) M. Bonelli, d'après MM. Clairville et Latreille, a indiqué sous ce nom une division de carabes de la section des calosomes, caractérisés surtout par la forme carrée de leur abdomen et par la troncature de leur corselet en cœur, dont les angles de la base sont droits. Voyez CARABE. (C. D.)

NEBRITIS. (*Min.*) C'est encore une de ces pierres sur lesquelles il est impossible d'établir aucune conjecture. Elle prenoit son nom, dit Pline, de sa ressemblance avec la peau de cerf dont Bacchus étoit revêtu, et elle étoit consacrée à ce dieu. Il y en avoit aussi de noires. (B.)

NÉBU. (*Bot.*) Nom donné par les naturels du Chili au *quadria*, genre de la Flore du Pérou, rapporté à la famille des protéacées: on le nomme *gevuin* dans le Chili, et Molina en avoit fait le premier son genre *Gevuina*, adopté depuis

long-temps. C'est un arbre dont le fruit est un brou entourant une noix remplie d'une seule graine, bonne à manger comme une noisette, d'où lui vient probablement le nom *avellano*, donné par les Espagnols : on en tire aussi une huile par expression ; on fait avec son bois, dur et flexible, des planches, des rames, etc. Le brou desséché du fruit est substitué avec succès comme astringent à l'écorce de grenade. (J.)

NEBULATU. (*Bot.*) Voyez MEBUTA. (J.)

NÉBULEUSE. (*Conchyl.*) Nom marchand du cône mage, *C. magus.* (De B.)

NÉBULEUSE, *Coluber nebulatus.* (*Erpét.*) On a ainsi appelé une espèce de couleuvre mal déterminée. Nous en avons parlé dans ce Dictionnaire, tome XI, pag. 215. (H. C.)

NÉBULEUSES. (*Astron.*) Voyez l'article ÉTOILES, t. XV, p. 496. (L. C.)

NÉBULEUX. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un labre, décrit tome XXV, pag. 36. (H. C.)

NECHTOARLICH. (*Ornith.*) Ce nom est donné par Anderson, tom. 2, pag. 303, comme désignant un aigle chez les Groënlandois. On trouve aussi dans Muller, n.° 74, le mot *Nectoralik* appliqué au *falco norwegicus.* (Ch. D.)

NECKERA. (*Bot.*) Ce genre, de la famille des mousses, est caractérisé par son péristome double; l'extérieur à seize dents droites et libres, l'intérieur formé par un nombre égal de cils, qui alternent avec les dents externes ou leur sont rarement opposés, et réunis à leur véritable base par une membrane courte. La coiffe est cuculliforme et glabre.

Le genre Neckera, dédié à Necker, de Manheim, auteur d'utiles ouvrages de botanique, a été formé sur des *hypnum* et des *fontinalis* de Linnæus par Hedwig. Il s'est successivement accru et modifié. Maintenant on a établi à ses dépens : 1.° les genres *Anacamptodon*, Brid., ou *Anamodon* de Hooker (voyez PENDULINE); 2.° *Antitrichia*, Brid. (voyez RÉFLEXINE); 3.° *Cryphæa*, Mohr., ou *Daltonia*, Hook. (voyez OCCULTINE); 4.° *Pilotrichum*, Pal. Beauv.; et 5.° *Pterigophyllum*, Brid., ou HOOKERIA, Smith (voyez ce nom). Quelques espèces de neckera sont rapportées à d'autres genres, par exemple, aux genres *Pterigynandrum*, *Leskia*, *Trichostomum*, *Leucodon*,

Orthotrichum, etc.; aussi ce genre voit-il ses espèces, qui s'élevoient à plus de cinquante, réduites à une trentaine, dont dix-huit décrites dans Bridel, *Suppl.*, 4, et le reste dans la Muscologie exotique de Hooker, ou dans d'autres ouvrages récens.

Le neckera comprend des mousses qui ont beaucoup de ressemblance avec les *hypnum* pour le port et pour leurs habitudes; leur fructification est également latérale. Dans quelques espèces les pédicelles sont si courts que les capsules sont cachées dans le périchèze, ce qui les rapproche des *fontinalis*. Ces mousses sont monoïques ou dioïques, quelquefois hermaphrodites. Les espèces sont disséminées en Europe, en Afrique, en Amérique et en Asie; quelques-unes se rencontrent à la fois dans plusieurs de ces continens.

§. 1.er *Feuilles disposées sur deux rangs opposés, rameaux plans.* (Distichia.)

a. *Capsules presque sessiles.*

1.° N. empenné : *N. pennata*, Hedw.; *Musc. frond.*, 3, p. 47, pl. 19; Schmied., *Ic. pl. Man.*, 3, tab. 58, fig. 2; *Fontinalis pennata*, Linn.; Dill., *Musc.*, tab. 32, fig. 9; Vaill., Bot., tab. 27, fig. 4; Hall., *Helv.*, n.° 1997, tab. 3, fig. 2. Tige couchée, rameuse; feuilles ovales-lancéolées, un peu pointues, luisantes, pellucides, ondulées en travers; pédicelles latéraux fort courts; capsules cachées par les folioles du périchèze, ayant un opercule oblique. Les tiges de cette mousse ont jusqu'à trois pouces et demi de longueur; ses feuilles, disposées sur deux rangs, opposées et brillantes, lui donnent une certaine élégance. On la rencontre dans les bois au pied des vieux arbres dans toute l'Europe, et presque partout sur la terre; cependant elle n'a pas été encore découverte en Angleterre, et je ne la vois pas consignée dans la Muscologie britannique de Hooker et de Taylor.

2.° N. distique : *N. disticha*, Hedw., *Musc. frond.*, 3, tab. 22. Tige droite, un peu rameuse; feuilles distiques, planes, tronquées, marquées d'une nervure très-fine; capsules entourées et cachées par les folioles très-alongées du périchèze; opercule conique et oblique. Cette plante croît au pied des

arbres sous les tropiques, à la Jamaïque, à Saint-Domingue, dans le royaume d'Oware en Afrique.

b. *Capsules pédicellées.*

3.° N. NAINE : *N. pumila*, Hedw., *Sp. musc. frond.*, 3, tab. 20; Brid., *Suppl. musc.*, 2, p. 27, et 4, p. 137; *Engl. Bot.*, 1443; Hook., *Musc. brit.*, 77, tab. 22. Tige droite, rameuse, ailée; feuilles distiques, lancéolées, ovales-pointues, un peu concaves, un peu ondulées, recourbées sur les bords; folioles du périchèze presque aussi longues que les pédicelles; capsules ovales; opercules coniques. Cette mousse, long-temps connue en Angleterre et en Écosse seulement, a été retrouvée depuis en France dans la ci-devant Bretagne, en Suisse, en Laponie. Elle a le port du *leskia complanata*, avec lequel même on l'a confondue. Elle se plaît sur les arbres, dans les creux des rochers, etc.

4.° N. CRISPÉE : *N. crispa*, Hedw., *Fund.*, 2, p. 93, tab. 8, fig. 47 et 48; *Engl. Bot.*, tab. 617; Hook., *Musc. brit.*, 78, tab. 22; *Hypnum crispum*, Linn.; Dill., *Musc.*, tab. 36, fig. 12; Hall., *Enum.*, tab. 3, fig. 5. Tige rampante, rameuse, à rameaux ailés; feuilles distiques, imbriquées, oblongues, obtuses, ondulées en travers, luisantes et pellucides; les terminales pointues; folioles du périchèze sans ondulations; capsules ovales; opercules terminés par une pointe longue et oblique. Cette plante atteint jusqu'à sept pouces de longueur; ses pédicelles ont six à huit lignes de long. Elle croît partout en Europe dans les bois, au pied des arbres, sur les rochers et les pierres humides. Bridel l'a recueillie sur la terre nue en Italie, près d'Aquapendente et sur le mont Soracte, mais jamais en fructification. Cette mousse, très-jolie, forme de belles touffes. On l'emploie avec succès pour l'emballage des jeunes plants d'arbres et arbrisseaux qu'on transporte en hiver.

5.° N. A LONGS PÉDICELLES ; *N. macropoda*, Hedw., *Musc. frond.*, 3, tab. 23. Tige couchée, rameuse; feuilles distiques, lancéolées, concaves; pédicelles fort longs; capsules cylindriques; opercules coniques. Cette mousse, remarquable par la longueur de ses pédicelles, croît à la Jamaïque, dans les îles de la mer Australe, sur l'écorce des vieux troncs d'arbres.

§. 2. *Feuilles imbriquées de toute part* (Neckera).

6.° N. RAMPANTE; *N. cladorrhizans*, Hedw., *Sp. musc.*, tab. 47, fig. 1, 6. Tige couchée; rameaux distiques, comprimés, dont les extrémités produisent de petites radicules; feuilles imbriquées, luisantes, ovales-lancéolées, entières, sans nervures; pédicelles droits; capsules oblongues, droites; opercules obtus, coniques. Cette belle espèce croît dans toute l'Amérique septentrionale sur le tronc des arbres. Elle a été découverte depuis en Suisse sur les murs des vignes aux environs du lac de Genève. Les *neckera curtipendula* et *viticulosa* appartiennent maintenant au genre *Anomodon* de Hooker (voyez PENDULINE), et le *neckera heteromalla* au genre *Cryphæa*. Voyez OCCULTINE. (LEM.)

NECKERIA. (*Bot.*) Gmelin avoit donné ce nom, en l'honneur du botaniste Necker, au genre *Pollichia* d'Aiton et Willdenow. Scopoli a aussi employé ce nom pour les fumeterres à fruit siliqueux, qui constituoient le *capnoides* de Tournefort, réuni au *fumaria* par Linnæus, séparé de nouveau par Ventenat et M. De Candolle sous le nom de *corydalis*, qui a été adopté (J.)

NÉCOTH. (*Bot.*) C'est sous ce nom qu'est désigné, dans l'Écriture sainte, l'arbre styrax, d'où découle le *storax calamite*, suivant Celsius, qui le mentionne dans son Hierobotanicon. (J.)

NÉCROBIE, *Necrobius*. (*Entom.*) M. Latreille a désigné sous ce nom, tiré du grec νεκρος, *corps mort, cadavre*, et de βιῦς, *qui se nourrit*, un genre d'insectes à quatre articles à tous les tarses, à corps cylindrique, à antennes en masse, non portées sur un bec, et que nous avons fait figurer pl. 17, n.° 4, de l'atlas de ce Dictionnaire. Mais déjà Paykull, et par suite Fabricius, avoient donné à ces insectes le nom de CORYNÈTES, sous lequel nous les avons décrits tom. X, p. 583. Ils avoient été confondus avec les clairons, et même par Linnæus avec les dermestes. (C. D.)

NÉCROLITE. (*Min.*) M. Brocchi, ne sachant pas que les minéralogistes françois avoient donné le nom de trachyte à une roche d'origine volcanique et de nature felspathique, a reconnu, comme eux, que parmi les roches volcaniques des

environs de Rome, il y avoit une sorte de roche désignée sous le nom général de lave, qui se disinguoit de toutes les autres par sa couleur, sa texture, sa composition et les circonstances de son gisement : il a senti la nécessité d'en faire une espèce à part, et l'a nommée Nécrolite dans son Catalogue raisonné des roches d'Italie, publié à Milan en 1817, en traduisant en grec le nom de *sasso-morto* (pierre morte), qu'on lui donne dans les environs de Montamiata. Presque toutes les nécrolites de M. Brocchi se rapportent à nos trachytes, comme j'ai pu m'en assurer en les examinant avec lui. Ceux des environs de la Tolfa peuvent offrir un exemple des plus authentiques de cette identité. Voyez Trachyte. (B.)

NÉCRONITE. (*Min.*) C'est une substance pierreuse dénommée par le docteur H. Hayden de Baltimore et dont il est très-difficile d'assigner la place dans le Système minéralogique, puisque sa composition, qui seule peut donner la connoissance réelle d'un minéral, est inconnue. Nous ne pouvons que présenter en abrégé la description qu'en donne le minéralogiste qui a cru pouvoir faire assez bien connoître un minéral par ce moyen, pour lui assigner un nom spécifique.

La nécronite a une structure laminaire avec l'éclat du felspath ; elle a aussi à peu près la même dureté et la même pesanteur spécifique. Elle se présente tantôt en masses, tantôt en cristaux, dont la forme est un prisme à six pans, ou plus fréquemment un rhomboïde semblable à une des formes du felspath : elle est blanche ou d'un blanc bleuâtre translucide.

La nécronite est très-difficile à fondre au chalumeau et n'éprouve aucune altération de la part des acides, même à chaud. Mais, ce qui caractérise ce minéral d'une manière assez particulière, c'est l'odeur fétide, presque cadavéreuse, qu'il répand lorsqu'on le brise ou qu'on le broie. C'est cette propriété qui lui a fait donner le nom de nécronite.

On la trouve dans le Maryland, à vingt-un milles de Baltimore, dans le calcaire primitif dont le monument de Washington est construit. Elle y est associée avec du mica brun, des pyrites, de la grammatite et quelques petits cristaux prismatiques de titane. On trouve un quarz fétide dans une

autre carrière de calcaire primitif à quelques milles de distance ; il y est aussi associé avec du titane. On a également observé la nécronite d'Hayden (MM. Pierce et Torrey) dans un calcaire primitif à Kingsbridge, dans les environs de New-York.

M. Cléaveland, dont nous empruntons cette description, place la nécronite parmi les variétés de felspath, sous le nom de felspath fétide. Cependant la nécronite raie cette pierre, et est généralement beaucoup plus difficile à fondre qu'elle.

Elle est aussi introduite dans les minéralogies de MM. Philipps, Beudant, etc. ; mais tous ont puisé dans la même source, c'est-à-dire dans le Mémoire que le docteur Hayden a publié sur ce minéral. (B.)

NÉCROPHAGES. (*Entom.*) Nom d'une famille d'insectes coléoptères pentamérés, établie par M. Latreille, et comprenant quelques genres placés par M. Duméril dans sa famille des Clavicornes ou Hélocères. (Desm.)

NÉCROPHORE, *Necrophorus.* (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes coléoptères, établi par Fabricius. Il appartient, dans notre ordre de classification, au premier sous-ordre, qu'on nomme celui des pentamérés, parce qu'il y a cinq articles à tous les tarses ; et, comme les insectes qu'il renferme ont leurs élytres durs et leurs antennes en masse alongée, dont les articulations sont comme perforées ou perfoliées, on les a rangés dans la famille des hélocères, c'est-à-dire clavicornes.

Le nom des nécrophores est tiré du grec, et indique une des particularités les plus remarquables de leurs mœurs, qui les porte à rechercher les cadavres des petits animaux, pour leur creuser une fosse, dans laquelle ils poussent et enterrent ces corps morts, en se réunissant plusieurs pour cette opération. Ils pondent alors dans ces petits cadavres les œufs qui doivent donner les larves, qui s'y développent et s'en nourrissent avant de subir leurs métamorphoses. Le mot νεκρος, signifiant *cadavre*, et φορῶ, *je porte*, *porte-mort*, *enterreur*, ou, comme on le dit vulgairement, *croque-mort*.

On peut donner à ce genre le caractère essentiel qui suit : *Corps alongé, un peu bossu, aplati en-dessus, à élytres plus*

courts que l'abdomen, antennes en masse globuleuse ou en bouton, à articles perfoliés.

Linnæus rangeoit ces insectes avec les silphes et les boucliers, dont ils sont en effet très-voisins par la forme aplatie de leur corps et à cause de la brièveté de leurs élytres, qui ne sont pas assez longs pour recouvrir une grande partie de l'abdomen. (Voyez l'article Hélocères, tom. XX de ce Dictionnaire, et le tableau inséré à la page 501.)

Nous avons fait figurer dans l'atlas, pl. 5, fig. 6, l'une des espèces de ce genre :

1.° Nécrophore allemand, *Necrophorus germanicus*. C'est le *silpha germanica* de Linnæus, figuré dans le tome 4 des Mémoires de Degéer, pl. 6, fig. 4.

Il est tout noir, avec le front seulement et le bord des élytres d'un roux foncé.

2.° Nécrophore buveur, *Necrophorus humator*. C'est le grand dermeste noir de Geoffroy.

Il est tout noir, seulement l'extrémité libre des antennes ou le bouton de la masse est de couleur rousse. Paykull regarde cette espèce comme une variété de la précédente.

3.° Nécrophore enterreur, *Necrophorus vespillo*. C'est celui que nous avons fait figurer à la planche que nous avons citée plus haut, et que Geoffroy a aussi représenté, tom. 1, pl. 1, fig. 5, sous le nom de dermeste à points de Hongrie.

Caract. Ses élytres sont noirs avec deux bandes transversales jaunes, ondulées ; la masse des antennes est d'un roux foncé.

4.° Nécrophore des morts, *Necrophorus mortuorum*. Semblable au précédent, mais à bouton des antennes tout noir : seroit-ce une différence de sexe ?

On trouve ces insectes aux environs de Paris : ils portent ordinairement une forte odeur musquée, et ils sont couverts de cirons parasites. (C. D.)

NÉCROSE DES BLÉS, *Necrosis graminum*. (*Bot.*) C'est ainsi que dans quelques ouvrages sur l'agriculture on désigne la nielle, qui attaque et qui occasionne quelquefois tant de ravages dans les moissons. Elle est produite par plusieurs espèces de plantes cryptogames. Voyez Puccinia et Uredo. (Lem.)

NECTAIRE, *Nectarium*. (*Bot.*) Glandes florales distillant un suc particulier.

Dans les rosacées, les légumineuses, les onagrariées, les saxifragées, les sapindées, etc., le nectaire, sous la forme d'une lame charnue, tapisse en partie la surface intérieure du calice.

Dans les labiées, les aurantiacées, etc., placé sous l'ovaire, il l'exhausse comme un gynophore.

Dans le *cobæa*, le *peganum*, les bignonées, les personées, etc., il entoure la base de l'ovaire comme un anneau.

Dans le *chironia frutescens* il ressemble également à un anneau; mais, au lieu d'entourer l'ovaire, il entoure la base de la corolle.

Dans le liseron il fait corps avec la partie inférieure de l'ovaire.

Dans les synanthérées il le couronne.

Dans l'œillet, le *silene*, le *cucubalus*, le *scutellaria*, il est placé au haut du gynophore.

Dans le *xylophylla* il est divisé en cinq glandes arrondies.

Dans le *parnassia* il est divisé en cinq grandes écailles, qui se terminent chacune par six à douze lanières déliées, surmontées chacune d'une glande.

Dans le *balanites ægyptiaca* il est dilaté et creux comme une bourse à jetons. Sa superficie est veloutée; il porte les étamines vers sa base, et cache, dans sa concavité, le pistil naissant. Le pistil, en se développant, écarte les bords de la bourse et paroît au jour.

Il y a aussi des nectaires qui sont de simples pores. On en compte trois de cette sorte sur l'ovaire de l'asphodèle rameux.

Enfin, on peut rapprocher des nectaires la petite écaille attachée à l'onglet des pétales de la renoncule; les lames pétaloïdes qui entourent l'ovaire des tilleuls d'Amérique, les glandes des sépales du *malpighia*, des pétales de l'épine-vinette, des filets des étamines du *mahernia pinnata*, des *geranium*, etc.; celles des *geranium* ne diffèrent en aucune façon des glandes cyatiformes.

C'est particulièrement avec les sucs que distillent les nectaires que les abeilles composent leur miel.

Linnæus réunit en bloc, sous le nom général de nectaire, non-seulement les corps glanduleux, les pores, les appendices et les formes anomales des fleurs, mais souvent encore les étamines, les anthères, les ovaires avortés, et les androphores (support des anthères), simulant plus ou moins un godet ou le tube d'une corolle. Il suit de là que, sur ce point, Linnæus obscurcit les analogies naturelles au lieu de les éclairer. Mirbel, *Élém.* (Mass.)

NECTANDRA. (*Bot.*) Bergius avoit fait sous ce nom un genre qui a été réuni au *gnidia* par Thunberg : Rolander avoit aussi un *nectandra*, qui ne paroît pas différer de l'*ocotea* d'Aublet, dans les laurinées. (J.)

NECTAR. (*Bot.*) Suc ordinairement mielleux, excrété par le nectaire des fleurs. (Mass.)

NECTARIFÈRE [Glande]. (*Bot.*) Synonyme de Nectaire. (Voyez ce mot.) On voit des exemples de glandes ou de lamelles nectarifères dans le *cotylédon* et autres crassulées, le *crambe*, le *biscutella* et autres crucifères, l'*hypericum ægyptiacum*, le *xylophylla montana*, le *jatropha panduræfolia*, etc. (Mass.)

NECTARINIA. (*Ornith.*) Illiger a donné ce nom au vingtième genre de son *Prodromus*, qui comprend les guit-guits, les souïmangas, etc. (Ch. D.)

NECTOCÈRE, *Nectocerus*. (*Crust.*) Nom d'un genre de crustacés fondé par M. Leach, et qui nous est absolument inconnu. (Desm.)

NECTOPODES ou RÉMITARSES. (*Entom.*) Nous avons désigné sous ce nom une famille d'insectes coléoptères pentamérés, ou à cinq articles à tous les tarses, dont les élytres durs couvrent tout l'abdomen, dont les antennes sont en soie ou en fil, non dentées, et dont les tarses sont en même temps, surtout les postérieurs, aplatis en forme de palette, bordée de cils propres à faciliter *le nager*.

Le nom de nectopodes indique cette dernière particularité, car Νηκτος signifie *propre à nager*, et πυς, ποδος, *patte* ou *pied*. L'expression latine, que nous avons francisée, signifie la même chose, tarses en forme de rames.

On a partagé les genres de coléoptères qui se rapportent à cette famille, en deux groupes bien distincts, d'après la

proportion des antennes, qui sont très-longues et en forme de soie, c'est-à-dire, beaucoup plus grêles à l'extrémité libre qu'à la base, dans l'une des divisions de la famille qui comprend les dytiques et plusieurs autres genres; tandis que dans les tourniquets les antennes sont plus courtes que la tête et insérées dans une fossette où elles peuvent presque entièrement se cacher.

Les mœurs sont d'ailleurs à peu près les mêmes; car ces insectes étant appelés à vivre dans l'eau, leurs larves s'y développent également et elles sont carnassières comme l'animal dans son état parfait.

Quoique cette famille d'insectes comprenne peu de genres, il règne cependant une grande confusion dans leur nomenclature, surtout pour ceux qui ont été successivement retirés du genre que Linnæus désignoit sous le nom de *Dytiscus*.

Ces genres sont ceux des *Dytiques*, des *Hygrobies* comprenant quelques espèces des *Hydrachnes* de Fabricius, des *Haliples* qui sont des *Cnémidotes* d'Illiger; des *Hyphydres* d'Illiger qui sont des *Hydropores* de MM. Clairville et Latreille; enfin des *Colymbètes*, des *Notères* des mêmes auteurs, genres qui sont, ainsi que les *Loccophiles* de M. le docteur Leach, des divisions du genre Dytique.

Nous n'avons adopté, dans l'article général sur la méthode insérée au mot ENTOMOLOGIE, que les quatre genres dont nous avons donné la figure à la planche 3 de l'atlas de ce Dictionnaire. Voici le tableau synoptique de cette classification.

Famille des RÉMIPÈDES *ou* NECTOPODES.

Antennes	en fil, plus courtes que la tête, quatre yeux.....			4. TOURNIQUET.
	en soie, longues; corps	bossu, ové, hanches postérieures	libres, distinctes....	2. HYPHYDRE.
			couvertes d'une lame.	3. HALIPLE.
		déprimé; sternum pointu...........		1. DYTIQUE.

L'un des caractères les plus remarquables du genre des Tourniquets est en effet les quatre yeux, qui permettent à ces insectes de voir hors de l'eau, à la surface de laquelle ils nagent, les dangers qu'ils doivent éviter et la proie qu'ils doivent poursuivre, de même qu'ils aperçoivent en dessous les poissons qu'ils doivent craindre et les petits animaux dont ils font leur nourriture. La brièveté de leurs pattes

postérieures, comparée surtout à celles de devant, qui sont très-alongées, devient encore une note très-caractéristique.

Quant aux haliples ou cnémidotes, la largeur de la hanche, sous laquelle la patte de derrière peut se cacher, les distingue des hyphydres, qui ont à peu près la même forme, c'est-à-dire un corps très-bombé, tandis qu'il est très-aplati dans les dytiques.

Nous renvoyons à ce dernier article les détails sur les mœurs des insectes de cette famille, pour éviter les répétitions. (C. D.)

NECTOPODES, *Nectopoda.* (*Malacoz.*) Nom de la première famille de l'ordre des nucléobranches dans le système de malacologie de M. de Blainville, indiquant que les mollusques qui le forment se servent de leur pied pour nager; telles sont les firoles et les carinaires. (De B.)

NECTOUXIE, *Nectouxia.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *solanées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions profondes; une corolle en soucoupe; le limbe à cinq divisions, couronné à l'orifice par un petit tube membraneux; cinq étamines non saillantes; les anthères s'ouvrant dans leur longueur; un ovaire supérieur; un style; un stigmate échancré; une baie ?

Nectouxie élégante; *Nectouxia formosa,* Kunth *in* Humb., *Nov. gen.*, 3, pag. 11, tab. 193; Poir., *Ill. gen.*, *Suppl.*, tab. 918. Plante herbacée, annuelle, fétide, rameuse, haute d'environ huit pouces; ayant les rameaux épars, étalés, pileux, garnis de feuilles éparses, pétiolées, les supérieures géminées, ovales, aiguës, profondément échancrées en cœur, entières, hérissées à leurs deux faces, longues d'un pouce et demi; les fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, inclinées, de la grandeur de celles de la grande pervenche; les pédoncules hérissés; le calice hispide et pileux, à cinq divisions étroites, linéaires; la corolle d'un jaune pâle; le tube pentagone, un peu plus long que le calice; le limbe étalé; ses découpures ovales, un peu aiguës; l'orifice du tube couronné par un petit tube un peu conique; l'ovaire ovale, entouré à sa base d'un anneau jaunâtre. Le fruit n'a point

été observé : il paroît devoir être une baie. Cette plante croît au Mexique sur les montagnes. (Poir.)

NECTRIS. (*Bot.*) Schreber et Willdenow ont voulu substituer ce nom générique à celui du *cabomba* d'Aublet, que Necker a aussi nommé *villarsia.* Voyez Cabomba. (J.)

NECTYLÉE, *Nectyleus.* (*Crust.*) Nom d'un autre genre créé par M. le docteur Leach, et sur lequel nous ne possédons aucun renseignement. (Desm.)

NÉCYDALE, *Necydalis.* (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes coléoptères à cinq articles aux deux paires de pattes antérieures, et à quatre seulement aux postérieures, par conséquent du sous-ordre des hétéromérés, dont les élytres, durs, larges à la base, sont rétrécis à la pointe, et les antennes en fil, ce qui les place dans la famille des angustipennes ou sténoptères.

Ce genre est caractérisé par la disposition des élytres, qui sont rapprochés sur toute la longueur de la suture, avec un écusson à la base, et des antennes plus longues que la tête et le corselet.

Les nécydales se distinguent ainsi d'abord des sitarides et des œdémères, dont les élytres sont séparés l'un de l'autre sur toute la longueur ou partie de la suture; ensuite des ripiphores et des anaspes, qui n'ont pas d'écusson à la base des élytres; enfin des mordelles, qui ont l'abdomen prolongé en pointe et les antennes dentelées en scie.

Ce nom de nécydale, employé d'abord par Linnæus et Geoffroy, a été emprunté d'Aristote, qui désignoit ainsi (Νεκυδαλος) une chenille qui se change en chrysalide. C'est à Fabricius qu'il faut rapporter l'emploi de ce nom dans le sens où nous l'adoptons et pour désigner les mêmes insectes qui font l'objet de cet article.

Nous avons fait figurer une espèce de ce genre sur la planche onzième de l'atlas de ce Dictionnaire, sous le n.° 3, qui représente les sténoptères. On croit que les nécydales sont les mâles de plusieurs espèces d'œdémères. On ne connoît pas les mœurs de ces insectes.

Nous allons indiquer quelques espèces de ce genre.

1. Nécydale cousanguin, *N. sanguinicollis.*

C'est celle que nous avons fait figurer dans la planche citée,

et dont Olivier a donné la représentation n.° 70, pl. 1, fig. 7.

Car. Noir-brunâtre, à corselet arrondi, roux; élytres à trois côtes élevées.

Cette espèce a été observée aux environs de Paris : c'est à tort qu'elle est indiquée comme provenant de l'Amérique du Nord.

2. Nécydale très-verte, *N. viridissima.* Elle est figurée par Degéer, tom. 5, pl. 1, fig. 13.

Car. Toute verte, corselet cylindrique, alongé; pattes testacées.

Elle est très-commune sur les fleurs de ronce.

3. Nécydale verdatre, N. *virescens.*

Car. Tête, corselet et élytres verdâtres ternes, à antennes et pattes noires. (C. D.)

NÉDEL-AMBEL. (*Bot.*) Le *menyanthes indica* est ainsi nommé sur la côte malabare, suivant Rhéede. (J.)

NEDERLADSCHE. (*Ornith.*) Ce nom, qui paroît être synonyme de petit-roi, en langue hollandoise, est donné au moineau friquet, *fringilla montana*, Linn. (Ch. D.)

NEDJAA. (*Bot.*) Nom arabe d'une ortie, *urtica parasitica* de Forskal, *urtica muralis* de Vahl. (J.)

NEDOSOBOL. (*Mamm.*) Nom donné par les Russes à la zibeline en pelage d'été ou d'automne, lequel est moins beau que celui d'hiver. L'espèce entière de cet animal porte chez ce peuple le nom de *sobol*, dont il est facile de saisir le rapport avec celui de zibeline. (Desm.)

NEDUM-SCHETTI. (*Bot.*) Nom malabare d'un arbrisseau qui paroît congénère du *scheti* ou *ixora* des botanistes. (J.)

NÉÉ, *Neæa.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *nyctaginées*, de l'*octandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice ou un involucre à deux ou trois folioles; une corolle tubulée; huit étamines plus courtes que la corolle, alternativement plus longues les unes que les autres; un ovaire inférieur; un style; un drupe monosperme couronné.

Ce genre comprend des arbrisseaux découverts par Ruiz et Pavon dans les grandes forêts du Pérou : nous ne les connoissons encore que par le seul caractère spécifique; les au-

teurs cités en mentionnent deux espèces : 1.° *Neæa verticillata*, Ruiz et Pav., *Syst. veg.*, Fl. *Per.*, pag. 90. Arbrisseau de quinze à dix-huit pieds, dont les feuilles sont lancéolées, réunies quatre par quatre. 2.° *Neæa oppositifolia.* Grand arbrisseau de vingt à vingt-cinq pieds, garni de feuilles opposées, oblongues, ovales, acuminées au sommet : il fleurit dans le courant de l'automne, ainsi que le précédent. (Poir.)

NÉEBONG. (*Bot.*) Espèce de palmier très-commun à Sumatra, suivant Marsden, dont on mange les sommités comme celles du chou caraïbe : sa tige, droite et élevée, est employée soit pour faire les piliers de quelques maisons, soit pour la construction de canaux et gouttières, en le creusant et en enlevant sa partie intérieure fort tendre. (J.)

NEEDHAMIA. (*Bot.*) Sous ce nom le *galega littoralis* de Linnæus avoit été érigé en genre par Scopoli, à cause de sa gousse velue. (J.)

NÉEDHAMIE, *Needhamia.* (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes que nous proposons, appartient à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des hélianthées, et à la section des hélianthées-coréopsidées, dans laquelle nous le plaçons auprès du genre *Bidens.* Voici ses caractères :

Calathide semi-radiée : disque pluriflore, régulariflore, androgyniflore ; couronne uniflore, liguliflore, féminiflore. Péricline double : l'extérieur plus court, formé d'environ trois squames égales, inappliquées, foliacées, oblongues, étroites, aiguës au sommet ; l'intérieur plus long, mais très-inférieur aux fleurs du disque, cylindracé, formé d'environ cinq squames subunisériées, à peu près égales, appliquées, oblongues, larges, obtuses, colorées surtout au sommet, multinervées, membraneuses sur les bords. Clinanthe plan, garni de squamelles semblables aux squames du péricline, et très-colorées au sommet. Ovaires grands, très-obcomprimés, oblongs, obovales ou elliptiques, ayant de chaque côté une large bordure membraneuse, ciliée sur son bord ; aigrette caduque, composée de deux squamellules latérales, articulées sur l'ovaire, très-longues, à peu près égales, plus ou moins divergentes, droites, colorées, épaisses, fragiles, triquètres-subulées, hérissées sur les trois angles de barbellules rapprochées, nom-

breuses, courtes, spinuliformes, dirigées de haut en bas. Corolles du disque très-longues, à cinq divisions. Corolle de la couronne à tube long, à languette très-grande, elliptique-oblongue, bidentée au sommet.

Nous ne connoissons qu'une espèce de ce genre.

Néedhamie de Saint-Domingue; *Needhamia Domingensis*, H. Cass. Plante ligneuse, entièrement glabre; feuilles opposées, courtement pétiolées, obovales, dentées en scie, coriaces, luisantes; calathides disposées en corymbes terminaux; chaque calathide haute de trois à quatre lignes, composée d'environ huit fleurs régulières, hermaphrodites, et d'une seule fleur ligulée, femelle; corolles jaunes, à nervures brunes; péricline intérieur, squamelles du clinanthe et aigrettes, plus ou moins colorés en jaune.

Nous avons décrit cette plante sur un échantillon sec, recueilli dans l'île de Saint-Domingue par M. Nectoux, et qui se trouve dans l'herbier du Muséum, où M. Desfontaines nous a permis de l'observer.

Le genre *Needhamia* est immédiatement voisin du *Bidens*. Il ne diffère essentiellement de cet ancien genre que par les squamellules de l'aigrette, qui sont articulées sur le fruit, caduques, fragiles, garnies sur les trois angles de petites barbellules très-nombreuses et très-rapprochées; au lieu d'être, comme dans les *Bidens*, continues avec le fruit, persistantes, d'une substance dure et cornée, munies de barbelles peu nombreuses, distantes, longues et fortes. Ajoutons que la couronne est féminiflore, au lieu d'être neutriflore.

Le nom du nouveau genre rappelle celui de Needham, dont les observations microscopiques ont eu de la célébrité. (H. Cass.)

NÉEDHAMIE, *Needhamia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *épacridées*, de la *pentandrie monogynie*, offrant pour caractère essentiel : Un calice accompagné de deux bractées; une corolle monopétale en soucoupe; le limbe à cinq découpures glabres; les plis saillans; cinq étamines plus courtes que la corolle; un ovaire supérieur, à deux loges; un style; un drupe sec.

Néedhamie naine, *Needhamia pumilio*, Rob. Brown, *Nov.*

Holl., pag. 549. Très-petit arbrisseau, dont les tiges sont droites, garnies de feuilles fort petites, opposées, appliquées contre les tiges; les fleurs disposées en épis terminaux, droits, solitaires; le calice à cinq découpures, muni extérieurement de deux bractées un peu étalées, foliacées; la corolle en soucoupe, renfermant cinq étamines non saillantes; un disque en forme d'écusson, placé sous le pistil. Le fruit est un drupe sec. Cette plante croît dans la Nouvelle-Hollande. (Poir.)

NEEMAH. (*Ornith.*) Ce nom, qui est aussi écrit *neamah*, désigne, en Arabie, l'autruche, *struthio camelus*, Linn. (Ch. D.)

NEEPAH. (*Bot.*) Nom d'un des arbres de Sumatra dont le fruit peut être mangé : Marsden, qui le cite, ne donne aucune autre indication. (J.)

NEER-CHADDAI. (*Bot.*) Dans l'Herbier de Vaillant on trouve, sous ce nom malabare, l'*æschynomene aspera* de Linnæus. (J.)

NÉESIA; *Duvalia*, C. G. Nées. (*Bot.*) Genre de la famille des hépatiques, très-voisin du *Fimbraria*, aussi de Nées, qui en diffère par l'absence d'un périchèze propre (*calyptra*, N.). Son réceptacle est horizontal ; les capsules s'ouvrent également par le travers en deux parties, comme une boîte à savonnette.

Ce dernier caractère s'observe aussi dans le *Grimaldia* de Raddi, excepté que la moitié supérieure de la capsule imite un petit opercule qui, après s'être ouvert, reste néanmoins quelques temps attaché par son petit côté au bord de l'orifice de la partie inférieure de la capsule. Le *Grimaldia* offre, comme le *Fimbraria*, un périchèze propre, qui contient les capsules, de sorte que ces deux genres ne diffèrent pas sensiblement entre eux et peuvent être unis. Quant au *Neesia* ou *Duvalia*, l'absence d'un organe, comme celui du périchèze propre, est un caractère trop important pour ne pas l'admettre, si l'on se décide à reconnoître la division du genre *Marchantia* en plusieurs autres; mais jusque-là il faudra l'y rapporter. Nous ne connoissons point les espèces que Nées rapporte à son genre *Duvalia*, dont l'établissement, beaucoup postérieur à la publication du volume de la lettre *D* de ce Dictionnaire, nous a empêché de le faire connoître

alors. Voyez *Marchantia marginé* et *triandre* à l'article Marchantia. (Lem.)

NEFFACH. (*Bot.*) Nom arabe d'une espèce de limon à fruit spongieux et ridé, suivant M. Delile. (J.)

NEFASCH. (*Ichthyol.*) Nom arabe d'une espèce de Citharine. Voyez ce mot et Characin. (H. C.)

NEFL. (*Bot.*) Forskal cite sous ce nom arabe une luzerne commune dans toute l'Europe, qu'il nomme *medicago polymorpha*, peut-être la même que le *medicago intertexta*, cité dans le même pays, par M. Delile, sous le nom de *nafal*, qui lui est commun avec le *melilotus indica*. (J.)

NEFLE. (*Bot.*) Ce nom du fruit du néflier, *mespilus germanica*, est aussi donné dans la Guiane, suivant Aublet, à celui du petit parinari, *parinarium campestre*. On désigne aussi, dans l'île dc Bourbon, sous le nom de bois de nèfle, une espèce de jambosier, *eugenia*, à cause de la ressemblance de son fruit avec la nèfle de notre pays. (J.)

NÈFLE D'INDE. (*Bot.*) C'est le fruit du métel, espèce du genre Stramoine. Voyez ce mot. (Lem.)

NÉFLIER; *Mespilus*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *rosacées*, Juss., et de l'*icosandrie pentagynie*, Linn. Ses principaux caractères sont les suivans: Calice monophylle, à cinq découpures aiguës, persistantes; corolle de cinq pétales arrondis, attachés au calice; vingt étamines ou environ, à filamens pareillement insérés sur le calice; un ovaire infère ou adhérent au calice, surmonté de deux à cinq styles, terminés par autant de stigmates; une petite pomme globuleuse ou un peu ovale, charnue, ombiliquée à son sommet, divisée intérieurement en deux à cinq loges, dont chacune contient une graine osseuse.

Les néfliers sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou lobées, accompagnées à leur base de stipules très-caduques; leurs fleurs, rarement solitaires et axillaires, sont le plus souvent terminales et disposées en corymbes d'un joli aspect. On en connoît une trentaine d'espèces, tant indigènes qu'exotiques. Les néfliers ont de grands rapports avec les alisiers (*cratægus*). Linnæus ne les en avoit distingués que par le nombre des styles; mais on a reconnu depuis cet auteur que ce caractère étoit trop variable, puisqu'on

trouvoit assez fréquemment, dans la même espèce, des fleurs à deux styles et d'autres à cinq. Cette considération a engagé MM. de Jussieu et de Lamarck à prendre de préférence les graines comme caractère distinctif des deux genres. Dans les néfliers ces graines sont de petits osselets; dans les alisiers elles ne sont que cartilagineuses ou des espèces de pépins.

Néflier aubépine, vulgairement Aubépine, Épine blanche, Noble épine, Bois de Mai : *Mespilus oxyacantha*, Gært., *Fruct.*, 2, p. 43, t. 87; *Cratægus oxyacantha*, Linn., *Spec.*, 683. Lorsqu'on laisse croître cette espèce en liberté, elle forme un petit arbre qui s'élève à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds; le plus souvent on ne la trouve que sous la forme d'un buisson, dont les rameaux sont nombreux, diffus, armés de fortes épines, et garnis de feuilles pétiolées, glabres, luisantes, d'un vert très-agréable, plus ou moins profondément découpées en lobes un peu aigus et divergens. Ses fleurs sont le plus souvent blanches, quelquefois rougeâtres ou comme couleur de rose, disposées en bouquets corymbiformes; elles n'ont qu'un ou deux styles et sont douées d'une odeur très-agréable; elles paroissent au mois de Mai. A ces fleurs succèdent des fruits ovoïdes, de trois lignes de diamètre, qui deviennent d'un beau rouge à l'époque de la maturité et qui subsistent sur l'arbre pendant tout l'hiver. Ce néflier croît naturellement en Europe dans les bois et les buissons.

L'aubépine fait un joli effet lorsqu'elle est en fleur, et principalement ses variétés à fleurs doubles blanches ou roses, qu'on préfère par cette raison pour l'ornement des jardins. Il y en a aussi une variété à feuilles panachées et une autre à fruits jaunes. Le bois de cet arbrisseau est dur et très-bon pour le chauffage. On en fait peu d'usage dans les arts, parce qu'il a le défaut de se tourmenter beaucoup, et parce qu'il est assez rare d'en trouver de gros troncs. Il n'est guère employé que pour les ouvrages de tour.

Les vaches, les chèvres et les moutons mangent volontiers les feuilles de l'aubépine. Les oiseaux sont très-friands de ses fruits; ceux-ci peuvent d'ailleurs, étant mis à fermenter avec de l'eau, servir à faire une sorte de cidre. Ces fruits passent pour astringens, et ils ont été recommandés contre la diarrhée.

L'emploi le plus important et le plus général de l'aubé-

pine, c'est de servir à faire des haies. Les épines fortes et nombreuses dont ses rameaux sont armés, la rendent sous ce rapport un des arbrisseaux les plus propres à faire de bonnes clôtures pour les champs et les jardins de campagne. Ces haies se tondent facilement au croissant et aux ciseaux, et elles sont même d'autant meilleures et de plus grande défense contre les entreprises des hommes et les incursions des animaux, qu'elles sont taillées plus régulièrement tous les ans.

L'aubépine ordinaire se multiplie de graines, qu'il faut semer en automne aussitôt après la maturité parfaite. On sème le fruit entier avec sa pulpe. La graine, étant dure et osseuse, ne lève souvent que la seconde année. Les variétés à fleurs doubles et autres se greffent sur l'espèce commune.

Néflier azérolier, vulgairement Azérolier, Épine d'Espagne : *Mespilus Azarolus*, Lam., Dict., 4, p. 438; Duham., nouv. édit., 4, p. 158, tab. 42. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est plus grande dans toutes ses parties; ses branches sont peu épineuses; ses feuilles sont légèrement pubescentes, profondément découpées et à lobes nombreux; ses fleurs, qui paroissent en Mai et Juin, sont blanches, disposées en cime, vers l'extrémité des rameaux, sur de longs pédoncules ramifiés, et elles ont deux à trois styles; ses fruits sont arrondis ou un peu ovales, ordinairement rouges; ils ont quelquefois six lignes de diamètre.

L'azérolier croît naturellement dans le Midi de la France et de l'Europe; dans le Nord on le cultive dans les jardins d'agrément. Il offre deux variétés, l'une à fruits blanchâtres, et l'autre à fruits pyriformes. En Provence et en Italie on mange les fruits de cet arbre, qui ont une saveur aigrelette et un peu sucrée; on en fait aussi des confitures. Sous le climat de Paris, ces fruits n'acquièrent point le goût agréable qui les fait rechercher par les habitans du Midi.

Néflier buisson ardent, vulgairement Buisson ardent; *Mespilus pyracantha*, Linn., *Spec.*, 685. C'est un arbrisseau très-rameux, disposé en buisson, dont les rameaux sont garnis de fortes épines et revêtus d'une écorce d'un brun rougeâtre; dont les feuilles sont pétiolées, ovales-lancéolées, légèrement dentées, toujours vertes, glabres en dessus, un peu pubescentes en dessous. Ses fleurs sont blanches ou rougeâtres,

situées à l'extrémité des rameaux et disposées en larges corymbes sur des pédoncules ramifiés, un peu velus, ainsi que les calices. Il leur succède de petits fruits ovoïdes d'un rouge écarlate, qui persistent pendant tout l'hiver, et qui, par leur nombre, font paroître cet arbrisseau comme en feu, d'où lui est venu son nom de buisson ardent. Cette espèce croît naturellement dans le Midi de la France et en Espagne, en Italie. Dans le Nord, on la plante pour l'ornement des jardins : ses fleurs nombreuses, qui paroissent au mois de Mai, font déjà un joli effet à cette époque; mais en automne et en hiver elle se fait encore bien plus remarquer par la prodigieuse quantité de ses fruits d'un rouge éclatant.

Néflier d'Allemagne, vulgairement Néflier commun, Meslier ou Nesplier : *Mespilus germanica*, Linn., *Spec.*, 684; Duham., nouv. édit., 4, p. 143, tab. 38. Le néflier commun est un arbre médiocre ou un grand arbrisseau, dont la tige est difforme, rarement droite, divisée en rameaux tortueux, garnis d'épines dans l'arbre sauvage. Ses feuilles sont oblongues-lancéolées, brièvement pétiolées, très-entières, vertes et glabres en dessus, pubescentes et un peu blanchâtres en dessous; ses fleurs sont blanches, assez grandes, solitaires à l'extrémité de très-petits rameaux qui naissent le long des rameaux principaux; leur calice et leur pédoncule, qui est fort court, sont cotonneux. Le fruit est arrondi, comprimé en-dessus, plus gros dans les variétés cultivées, plus petit dans le type sauvage, qui croît spontanément dans les bois en France, en Allemagne et dans le Midi de l'Europe.

On connoît plusieurs variétés de cette espèce; les principales sont : le *néflier à gros fruit*, le *néflier à fruit sans noyaux*, le *néflier à fruit précoce* et le *néflier à fruit alongé*. Ces différentes variétés, et surtout la première, se cultivent dans les jardins et dans les campagnes.

Le néflier s'accomode de toute espèce de terre, pourvu qu'elle ne soit pas trop humide. Il n'est de même pas difficile sur l'exposition; cependant il réussit mieux et sa croissance est plus rapide dans un terrain léger, mais un peu substantiel, et à une exposition chaude. Il se multiplie de graines, de marcottes, et ses variétés cultivées pour les fruits, par la greffe sur l'arbre sauvage, sur l'aubépine, le coignassier, le poirier, etc.

Le bois du néflier est très-dur; il a le grain fin et égal: sa couleur est grise, avec des veines rougeâtres. Il seroit propre, sous ces différens rapports, pour la menuiserie et le tour, s'il n'avoit pas le défaut de se tourmenter et de se fendiller.

Les nèfles, avant leur parfaite maturité, ont une saveur tellement acerbe et astringente, qu'elles ne sont pas supportables; elles ne mûrissent point naturellement sur l'arbre: on les cueille en automne; on les étend sur de la paille, et ce n'est que lorsqu'elles sont molles ou parvenues à un état voisin de la pourriture qu'on appelle blossissement, qu'elles deviennent mangeables. Dans cet état elles ont une saveur douce, vineuse et assez agréable. On les sert alors quelquefois sur les tables; mais, en général, elles ne sont pas du goût de bien des personnes, et on en mange assez peu dans le monde. Elles passent d'ailleurs pour être indigestes: elles causent des coliques venteuses, la constipation; et il n'en faut jamais manger beaucoup à la fois. On peut, en les écrasant et en les mettant fermenter avec de l'eau, en composer une sorte de cidre, qui forme une boisson astringente, peu agréable au goût, qui ne peut être saine que lorqu'elle est foible et qu'on en fait un usage peu fréquent.

Comme astringentes, les nèfles ont été autrefois employées en médecine. On les recommandoit dans les dyssenteries et les diarrhées atoniques, et quelques praticiens assurent avoir vu de ces flux invétérés, qui avoient résisté à toutes sortes de remèdes, être guéris par leur usage. Les jeunes pousses, les feuilles et l'écorce de l'arbre sont également astringentes, et comme telles on les employoit jadis en décoction pour faire des gargarismes dans les maux de gorge. On a prétendu que les graines du néflier étoient diurétiques et utiles contre la gravelle; mais rien n'est moins prouvé.

Néflier du Japon: *Mespilus japonica*, Thunb., *Fl. Jap.*, 206; Vent., *Hort. Malm.*, n.° et tab. 19. Dans son pays natal, ce néflier a une tige élevée, et ses branches forment une tête étalée; dans le climat de Paris, les plus forts individus, plantés en caisse, ne sont encore que des arbrisseaux de huit à dix pieds de hauteur, et le plus souvent ils ont même beaucoup moins. Ses rameaux sont cylindriques, cotonneux, marqués

inférieurement de cicatrices causées par la chute des anciennes feuilles, et garnis dans leur partie supérieure de feuilles oblongues-lancéolées, coriaces, persistantes, dentées en leurs bords supérieurs, presque luisantes en-dessus, cotonneuses et roussâtres en-dessous. Les fleurs, portées sur des pédoncules cotonneux et également roussâtres, ainsi que les calices et les bractées, sont blanches, disposées au sommet des rameaux en une grappe rameuse et paniculée. Les fruits sont de petites pommes ovales, jaunâtres, de la grosseur d'une grosse cerise, d'une saveur acide, et divisées en cinq loges, contenant chacune deux graines : plusieurs de ces loges avortent souvent. On mange ces fruits au Japon et à la Chine.

Le néflier du Japon est originaire de cette contrée, et il se trouve aussi à la Chine, où, s'il n'est pas également indigène, il est au moins cultivé comme arbre fruitier et d'ornement ; car c'est de ce dernier pays qu'il a été apporté pour la première fois à Paris, en 1784. Il fut cultivé d'abord à la pépinière royale du Roule, où il resta, à ce qu'il paroît, assez long-temps sans fleurir, puisqu'il passe pour certain qu'il n'y donna des fleurs, pour la première fois, qu'en Janvier 1801. Aujourd'hui il fleurit dans plusieurs jardins chaque année, soit en automne, soit au printemps, et il répand alors une odeur très-forte d'amande amère. On le multiplie de marcottes, et surtout en le greffant sur l'aubépine et le coignassier.

Il est possible de le planter en pleine terre, pourvu qu'on ait soin de le couvrir pendant les gelées. Il y a tout lieu de croire qu'il ne tardera pas à être acclimaté dans les parties méridionales de la France et de l'Europe, et lorsqu'on pourra le multiplier de semences, il deviendra plus commun et peut-être aussi plus robuste et plus facile à conserver dans le Nord.

Néflier pied-de-coq ; *Mespilus crus galli*, Willd., *Spec.*, 2, p. 1004. Cette espèce s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds ; ses rameaux sont armés de fortes épines ; ses feuilles sont luisantes, cunéiformes, ovales-alongées ; ses fleurs sont blanches, situées le long des rameaux dans les aisselles des feuilles et disposées en corymbes ramifiés. Il leur succède des fruits de la grosseur d'une petite cerise, d'un beau rouge, contenant deux à cinq graines osseuses. Ce néflier est originaire de la Virginie ; on le plante en pleine terre dans nos jardins. Ses

fleurs paroissent au mois de Mai, et ses fruits font un assez joli effet en automne.

Néflier a feuilles d'érable; *Mespilus acerifolia*, Poir., Dict. enc., 4, p. 442. Sa tige s'élève à la hauteur de douze pieds ou environ; ses rameaux sont un peu grêles, armés d'épines droites et noires; ses feuilles sont larges, cordiformes à leur base, partagées en trois à cinq lobes aigus, inégalement dentés; ses fleurs sont blanches, nombreuses, disposées en corymbes rameux et axillaires. Il succède à ces dernières des fruits petits, presque globuleux et d'un rouge éclatant. Cet arbrisseau croît naturellement dans l'Amérique septentrionale. On le cultive en pleine terre dans les jardins et les bosquets: il fleurit à la fin d'Avril ou au commencement de Mai.

Néflier écarlate; *Mespilus coccinea*, Poir., Dict. enc., 4, p. 442. Cet arbre s'élève de vingt à vingt-cinq pieds; ses rameaux sont munis de fortes épines et garnis de feuilles ovales, fortement anguleuses, presque lobées et irrégulièrement dentées; ses fleurs sont blanches, assez grandes, disposées, vers l'extrémité des rameaux, en corymbes un peu serrés. Il leur succède des fruits d'un rouge écarlate, et de la grosseur d'une cerise, contenant cinq graines osseuses. Ce néflier croît naturellement dans l'Amérique septentrionale, depuis la Virginie jusqu'en Canada. Ses fleurs paroissent dans nos jardins à la fin d'Avril ou au commencement de Mai.

On cultive encore dans les jardins de botanique plusieurs autres néfliers, comme les *mespilus sanguinea*, *spathulata*, *tanacetifolia*, *tomentosa*, *pyrifolia*, *linearis*, *prunifolia*, *cotonaster*, etc. Nous sommes forcés de n'indiquer ces espèces que par leurs noms, pour ne pas donner trop d'étendue à cet article. (L. D.)

NÉFLIER DES CRÉOLES. (*Bot.*) Voyez Parinari. (Lem.)

NEGA. (*Bot.*) On donne, dans le Canada, ce nom et celui de *minel* à une espèce de cerisier, plus connu sous celui de ragouminier. (J.)

NÉGATIFS [Caract.]. (*Bot.*) V. Théorie fondamentale. (Mass.)

NEGDEH. (*Bot.*) Nom égyptien, cité par M. Delile, du chalef du Levant, *elæagnus orientalis*. (J.)

NEGHOBARRA. (*Ornith.*) Les habitans de la Nouvelle-Zélande appellent ainsi l'espèce d'*héorotaire* à laquelle ce nom a été conservé. (Ch. D.)

NEGIL. (*Bot.*) Ancien nom arabe du *phalaris arundinacea*, suivant Rauwolf. Il paroît que c'est le même qui, aux environs de Babylone passe pour être nuisible aux chameaux quand ils en mangent. Cependant M. Delile, dans sa Flore d'Égypte, cite aussi, sous le nom de *négyl* ou *nedjil*, le chiendent des boutiques, *cynodon dactylon*, que Forskal mentionne sous ceux de *salak* et *ubal*. Daléchamps cite encore pour ce *cynodon* les noms arabes *negil*, *negem*, *negien*, *vagem*. (J.)

NÉGRAL. (*Ornith.*) Edwards, en parlant de l'oiseau appelé *négral* ou *tobuque*, qui est représenté, ainsi que la *vengoline*, sur sa planche 129, regarde le premier comme le mâle du second; et, vu qu'ils chantent tous deux, Buffon pense que ce sont plutôt deux mâles de la même espèce, mais de climats différens. Il a été reconnu, depuis, que la vengoline est le mâle du sénégali chanteur. (Ch. D.)

NÈGRE. (*Hist. nat.*) Voy. l'article Homme, tom. XXI, p. 385.

NÈGRE. (*Mamm.*) Ce nom a été donné comme désignation spécifique à deux animaux américains de l'ordre des quadrumanes, l'un appartenant au genre Sajou et l'autre au genre Tamarin. La guenon maure de l'Inde (*cercopithecus maurus*) a aussi été quelquefois désignée par le nom de guenon nègre. (Desm.)

NÈGRE. (*Ichthyol.*) On a donné ce nom à plusieurs poissons de couleur noire, et en particulier à un Centronote. Voyez ce mot. (H. C.)

NÈGRES-CARTES ou MORILLONS. (*Min.*) Pour donner quelques notions sur la substance que ce nom indique, nous ne pouvons suivre un meilleur guide que M. Léman.

Ce minéralogiste, aussi instruit dans l'histoire naturelle des minéraux que dans celle de leur commerce et de leur emploi, dit, « qu'on donne ce nom à des émeraudes de rebut ou de peu de valeur qu'on laisse au profit des nègres qui font, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses. Le débit de ces émeraudes rebutées étoit assez considérable autrefois, parce qu'on croyoit alors que les pierres précieuses pouvoient servir en médecine. C'étoit par Carthagène que l'Amérique versoit en Europe les *nègres-cartes*, et c'est là qu'on mêloit aux émeraudes, pour

augmenter leur poids, des cristaux octaèdres-épointés de chaux fluatée bleu-verdâtre qui venoient, dit-on, du Mexique. Maintenant ce genre de commerce est très-peu de chose. Les *nègres-cartes* se vendoient à l'once et à la livre. »

Jusqu'ici on avoit toujours rapporté au fluor octaèdre verdâtre, à sommet tronqué, les pierres connues dans le commerce sous le nom de *morillons* ou *nègres-cartes*. (Davila, *Catal.*; Romé de Lisle, *Cristallographie;* M. Brard, etc.). Nous avions déjà indiqué cette confusion à l'article Chaux fluatée. Voyez ce mot, tom. VIII, p. 321. (B.)

NÉGRESSE. (*Conchyl.*) Nom marchand du cône cordelier, *C. fumigatus.* Il paroît qu'on le donne aussi quelquefois à une espèce de volute, Linn., et à une espèce d'olive, l'olive maure. (De B.)

NEGRETIA. (*Bot.*) Les auteurs de la Flore du Pérou ont donné ce nom générique au grand pois poileux, *dolichos urens* de Linnæus, nommé aussi *citta* par Loureiro, *hornera* par Necker, *zoophtalmum* par P. Browne; mais plus connu sous le nom brésilien *mucuna*, cité par Marcgrave, Adanson et Scopoli, lequel paroît devoir être préféré. (J.)

NÉGRÉTIE. (*Bot.*) *Negretia, Flor. Per.; Stizolobium*, Rob. Brown. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papillonacées, de la famille des *légumineuses*, de la *diadelphie décandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel: Un calice urcéolé, à deux lèvres, muni de deux bractées à sa base; la lèvre supérieure échancrée ou entière, l'inférieure trifide, les deux divisions latérales plus courtes; la corolle papillonacée; l'étendard roulé en dedans à ses côtés, plus court que les ailes et la carène; celle-ci courbée en faucille; dix étamines diadelphes; cinq alternes, plus petites et ovales; un style très-long; le stigmate en tête; un disque en anneau, profondément crénelé. Le fruit est une gousse oblongue, comprimée, toruleuse, à une loge, ou partagée en cloisons transversales, à deux valves; quelques semences orbiculaires ou oblongues, presque entourées par le hile.

Négrétie de Mutis; *Negretia mutisiana*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, vol. 6, pag. 443. Ses tiges sont grimpantes; les rameaux un peu anguleux, parsemés de poils couchés; les feuilles alternes, pétiolées, composées de trois

folioles pédicellées, acuminées, arrondies à leur base, entières, à trois nervures, glabres en dessus, parsemées en dessous de quelques poils rares; la terminale distante, oblongue, presque elliptique, les latérales plus petites, très-inégales à leurs côtés; les stipules oblongues, géminées, pubescentes. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, pédonculées, presque en tête, accompagnées de grandes bractées ovales, membraneuses, tomenteuses et rembrunies à leurs deux faces, ainsi que le calice; la corolle est glabre. Cette plante croît dans les environs de *Santa Fe de Bogota.*

Négrétie molle; *Negretia mollis*, Kunth, *l. c.* Ses tiges se divisent en rameaux anguleux, hérissés de poils ferrugineux, garnis de feuilles pétiolées, ternées, à folioles pédicellées, un peu acuminées, très-entières, veinées en réseau, vertes et parsemées de poils roides en dessus, garnies en dessous d'un duvet mou, soyeux et tomenteux, d'un brun éclatant: la foliole supérieure longue de quatre pouces; les stipules sont subulées, longues d'une ligne et demie; les grappes courtes, globuleuses, axillaires, portées sur un pédoncule long de vingt pouces. Les fleurs sont fasciculées, pédicellées, accompagnées de grandes bractées ovales, oblongues; les calices tomenteux, à quatre lobes à leur sommet; les gousses oblongues, aiguës, un peu comprimées, toruleuses au-dessus des semences, à six loges, à deux valves, longues de près de six pouces, tomenteuses et soyeuses; les semences orbiculaires, lisses, comprimées, d'un pouce de diamètre, dures et luisantes. Cette plante croît à la Nouvelle-Grenade, sur la montagne Quindiu.

Plusieurs espèces ont été mentionnées par Ruiz et Pavon, auteurs de ce genre dans la Flore du Pérou; telles sont, 1.° *Negretia inflexa*, Syst. vég., *Fl. Per.*, pag. 176. Cette espèce a des feuilles ternées; les folioles latérales en cœur; les fleurs disposées en ombelle; les pédoncules longs et pendans; les pédicelles courbés; les gousses excitent de fortes démangeaisons; les semences sont un peu globuleuses. 2.° *Negretia elliptica, Fl. Per., l. c.* La tige est volubile et grimpante; les folioles latérales ovales; les fleurs en ombelle; les gousses très-irritantes, à deux semences convexes à leurs deux faces. 3.° *Negretia mitis, Fl. Per., l. c.* Sa tige est grimpante: ses folioles ovales-obliques; les gousses dépour-

vues de poils piquans; les semences un peu comprimées. 4.° *Negretia platycarpa, Fl. Per.*, *l. c.* Les folioles sont ovales, en cœur; l'intermédiaire oblongue, linéaire, aiguë; les gousses comprimées; les semences aplaties. Ces plantes croissent toutes au Pérou. On emploie extérieurement les semences pulvérisées de ces différentes espèces contre la piqûre des insectes. Les poils roides, qui recouvrent les cosses, passent pour un excellent vermifuge. (Poir.)

NEGRETTO. (*Ornith.*) L'oiseau que, suivant Edwards, les Portugais nomment ainsi, est le tangara noir du Brésil ou jacarini de Brisson, regardé par M. Desmarest comme un bruant, mais dont M. Vieillot a fait une de ses passerines, attendu l'absence d'un tubercule à son palais.

C'est probablement du même oiseau que M. Descourtilz parle, sous le nom de *négrillon*, au tome 1.er, pag. 328, des Voyages d'un naturaliste. (Ch. D.)

NEGRILLO ou NIGRILLO. (*Min.*) C'est un nom espagnol qui a été souvent employé sans traduction dans des ouvrages français, allemands, etc., et qui se rapporte à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre gris argentifère (*fahlerz*) du Pérou et du Mexique, altération dans laquelle ces minérais se réduisent en une poussière noire. Voyez Argent sulfuré noir. (B.)

NÉGRILLON. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Holocentre, décrit dans ce Dictionnaire, tome XXI, pag. 292. (H. C.)

NEGRO. (*Ornith.*) C'est le nom que, suivant Marcgrave, *Hist. nat. brasil.*, pag. 200, les Hollandois donnoient au jabiru, *mycteria americana*, Linn. (Ch. D.)

NEGROFISH. (*Ichth.*) Dans quelques pays on appelle ainsi l'*holocentre négrillon*. Voy. Holocentre et Négrillon. (H. C.)

NEGUNDO. (*Bot.*) Garcias, cité par Clusius, parle d'un arbre de ce nom qui croît dans les pays de Balaguate et du Malabar; J. Bauhin en fait aussi mention, et Linnæus le rapporte au genre Gattilier, *vitex*, en lui conservant son premier nom comme spécifique: il donne le même nom adjectif à une espèce d'érable à feuilles pennées. Garcias parle encore d'un autre *negundo*, qu'il dit femelle et qui est nommé *nyergundi* sur la côte de Canara, *samboli* à Balaguate, et *noche* au Malabar. (J.)

NEGYL. (*Bot.*) Nom arabe du chien-dent pied de poule, *panicum dactylon*, Linn. (Lem.)

NEHŒMEKA. (*Bot.*) Rhéede cite ce nom malabare pour le *bryonia laciniosa*, qui est le *nhola* des colons espagnols. (J.)

NÉIDE, *Neides*. (*Entom.*) M. Latreille a désigné sous ce nom un genre d'insectes hémiptères de la famille des rhinostomes, que Fabricius avoit nommé *béryte* et que nous avions précédemment appelé Podicère. Voyez ce dernier nom et l'article Béryte au supplément du tome IV de ce Dictionnaire, page 81. (C. D.)

NEIGÉ [Petit]. (*Bot.*) Paulet donne ce nom à l'*agaricus candidus* de Batsch (tab. 20, fig. 106), qui est d'un blanc d'argent et petit. (Lem.)

NEIGE. (*Phys.*) Vapeur aqueuse congelée dans l'atmosphère (voyez l'article Météores, tom. XXX, p. 309). Nous ajouterons à cette citation, qu'on a trouvé dans quelques lieux des neiges colorées. Les *Annales de chimie et de physique*, t. VIII, p. 206, t. XII, p. 72 et t. XXI, p. 416, contiennent des articles sur les neiges colorées en rouge, qui ont été observées par Saussure dans les Alpes, à la baie de Baffin, par les capitaines Ross et Sabine, et enfin à la Nouvelle-Shetland du Sud.

Aristote (*de Hist. animal.*, liv. 5, ch. 19) avoit déjà dit que la neige anciennement tombée devenoit rouge, et Pline l'avoit répété dans son *Hist. nat.* (liv. XI, chap. 35). On en voit toujours de telles dans certains endroits du Saint-Bernard. La couleur pénètre jusqu'à la profondeur de deux à trois pouces. M. Bauer ayant examiné au microscope celle qui avoit été recueillie à la baie de Baffin, pense qu'elle doit sa coloration à un très-petit champignon du genre *Uredo*, dont le sol naturel seroit la neige. Ce physicien a fait aussi sur la reproduction de cette matière colorante, des expériences qui viennent à l'appui de l'opinion qu'il a émise. M. Peschier ayant fait l'analyse chimique de la neige rouge des Alpes, en attribue la couleur à deux causes; savoir de l'oxide de fer dans un très-grand état de division, et un principe végétal résineux, ayant une couleur rouge orangée, appartenant, selon toute apparence, à quelques cryptogames de la famille des algues et des lichens. (L. C.)

NEIGEUSE. (*Conchyl.*) Nom marchand d'une espèce de porcelaine, *C. vitellus*, ainsi nommée à cause de ses taches blanches sur un fond fauve ou jaunâtre. (De B.)

NEIGEUSE A RUBANS (*Conchyl.*), *Voluta hispidula*, Linn. (De B.)

NEIGHING BIRD. (*Ornith.*) Selon Charleton, *Exercit.*, p. 88., c'est le nom du verdier, *loxia chloris*, en anglois, Linn. (Ch. D.)

NEINEI. (*Ornith.*) L'oiseau décrit sous ce nom par d'Azara, n.° 199, est la bécarde à ventre jaune de Buffon, *lanius sulphuratus*, Linn. et Lath. (Ch. D.)

NEIPSE. (*Mamm.*) Sonnini remarque dans le Dictionnaire d'histoire naturelle, que ce nom a été employé par quelques voyageurs pour désigner la mangouste, dont le vrai nom égyptien est *nems*. (Desm.)

NEIT-SEK. (*Mamm.*) Cranz donne ce nom à un phoque du Groënland, qu'Erxleben rapporte sans motifs suffisans au phoque à long cou de Parsons, et au *phoca fœtida* de Muller. (Desm.)

NEITSER-SOAK. (*Mamm.*) Le même Cranz désigne par cette dénomination une autre espèce de phoque, qu'on a rapportée au klap-myssen d'Égède, *phoca cristata*, Erxleb., Linn., ou notre phoque à capuchon. Ce même nom est indiqué aussi par Erxleben comme étant employé au Groënland pour désigner le lion marin de Steller, *phoca jubata*. (Desm.)

NEIT-SOAK. (*Mamm.*) Voyez Neit-sek, qui paroît être le même mot. (Desm.)

NEJEM EL SALIB. (*Bot.*) Nom égyptien, suivant Veslingius, du coracan des Indes, *eleusine coracana*, ou d'une de ses variétés. Le *cynosurus ægyptius* est nommé *næjim el salib*, par Forskal. (J.)

NEJENSCHENA. (*Bot.*) Ce nom malabare, cité par Rhéede, appartient à un gouet, *arum divaricatum*. (J.)

NEKARAL. (*Bot.*) Voyez Mekaral. (J.)

NEKO-NO-SAMSIN. (*Bot.*) Nom japonois de la boursette ou bourse à berger, *thlaspi bursa pastoris* de Linnæus, commune partout le long des chemins et de la bordure des champs. (J.)

NELA-NAREGAM. (*Bot.*) La plante décrite et figurée sous ce nom malabare par Rhéede, est indiquée par lui comme ayant de l'affinité avec quelques autres de la famille des Aurantiacées, dont le nom se termine également en *naregam*, surtout avec le *limonia acidissima*, qui a, comme elle, les pétioles ailés, mais dont les feuilles sont pennées et non ternées; son caractère est d'ailleurs trop vaguement énoncé pour qu'on puisse certifier cette affinité. (J.)

NELA-TANDALÆ-COTI. (*Bot.*) Le *crotalaria laburnifolia* est ainsi nommé sur la côte malabare, selon Rhéede. (J.)

NELA-TSJIRA. (*Bot.*) Nom malabare de l'*oldenlandia repens* de Burmann. (J.)

NELA-VAGA. (*Bot.*) Espèce de *sida* du Malabar dans la famille des malvacées. (J.)

NELAM-MARI. (*Bot.*) La plante que Rhéede cite sous ce nom malabare est l'*hedysarum diphyllum* de Linnæus, maintenant genre distinct sous celui de *zornia* : c'est encore la même plante qu'on nomme *mahaswænna* à Ceilan. La *mallam-tsjulli* du Malabar n'en est probablement qu'une variété. (J.)

NELAM-PALA. (*Bot.*) Petit arbre du Malabar, cité par Rhéede, qui est une apocinée à graines aigrettées, appartenant à la même section que le laurose, *nerium*. (J.)

NELAM-PARENDU. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, du *viola enneasperma* de Linnæus. (J.)

NELAMPATU. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, de l'*artemisia maderaspatana* de Linnæus. (J.)

NELAM-PULLU. (*Bot.*) Rhéede cite sous ce nom malabare une herbe basse, qui paroît appartenir à la famille des commélinées et dans laquelle il décrit une enveloppe florale à trois divisions entourant six étamines. (J.)

NÉLÉE, *Neleus*. (*Crust.*) Genre de crustacés décapodes macroures, fondé par M. Rafinesque-Schmaltz, sur lequel nous n'avons aucune notion. (Desm.)

NELEN SCHENA. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, d'un gouet, *arum divaricatum* de Linnæus ou de l'*arum minutum*, W. (J.)

NÉLENSIE, *Nelensia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des *acanthacées ?* de la *pentandrie monogynie* de

Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions inégales; une corolle monopétale, en roue, à cinq lobes inégaux; cinq étamines égales; un ovaire supérieur; un style; deux stigmates; une capsule bivalve, à deux loges polyspermes, s'ouvrant avec élasticité; une cloison parallèle aux valves.

Nuttal a décrit, sous le nom d'*enslenia*, un genre de plantes que j'ai fait connoître (voyez EnsléNIE). Rafinesque a donné le même nom à un autre genre, dont j'ai été forcé de changer la dénomination dans le Supplément aux *Illustrations des genres* de l'Encyclopédie. Il ne renferme qu'une seule espèce.

Nélensie a deux bractées : *Nelensia bibracteata*, Poir., Encycl., *Ill. gen.*, *Suppl.*, vol. 3, pag. 568; *Enslenia bibracteata*, Rafin., *Fl. Ludov.*, pag. 35. Cette plante est velue sur toutes ses parties; elle s'élève à la hauteur d'environ un pied sur une tige fistuleuse, quadrangulaire, garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, nerveuses, entières; les fleurs sont presque sessiles, situées dans l'aisselle des feuilles, accompagnées de deux bractées; elles ont le calice velu, à cinq découpures lancéolées, aiguës, dont trois plus grandes; la corolle violette ou blanche, monopétale; le tube s'épanouissant au sommet en un limbe en roue, à cinq lobes inégaux; les étamines égales, insérées sur le tube de la corolle; les anthères transversales; le style plus long que les étamines; les stigmates courbés en hameçon; une capsule ovale-oblongue. Cette plante croît à la Louisiane. (Poir.)

NELEN-TSJUNDA. (*Bot.*) Nom malabare de la morelle, *solanum nigrum*, ou, selon M. Dunal, de son *solanum incertum*, espèce voisine. (J.)

NELI. (*Bot.*) Nom indien du riz encore revêtu de ses glumes. (Lem.)

NÉLICOURVI. (*Ornith.*) Cette espèce de tisserin est le *Loxia pensilis*, Lath., et le *ploceus pensilis*, Vieill. (Ch. D.)

NELIFRICON. (*Bot.*) Averrhoës donne ce nom arabe au Millepertuis. (Lem.)

NELIK. (*Bot.*) Voyez Nelli. (J.)

NELI-POULI. (*Bot.*) La plante du Malabar, citée sous ce nom par Rhéede, avoit d'abord été rapportée par Lin-

næus à son genre *Averrhoa;* ensuite il en a fait avec raison un genre distinct, *Cicca*, qui appartient à la famille des euphorbiacées. (J.)

NELIPU. (*Bot.*) Nom malabare de l'*utricularia cærulea*, mentionné par Rhéede. (J.)

NELI-TALI. (*Bot.*) Cette plante du Malabar, nommée *cajatus*, à Amboine, suivant Rumph, est l'*æschynomene indica* de Linnæus, nommée maintenant *nélitte* en françois par M. de Lamarck. Voyez Sesban. (J.)

NÉLITRE, *Nelitris.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *myrtées*, de l'*icosandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à quatre ou cinq dents, quatre à cinq pétales; un grand nombre d'étamines, insérées sur le calice; un ovaire inférieur; un style; une baie uniloculaire, polysperme; les semences osseuses; l'embryon renversé, en massue.

Nélitre faux-jambosier : *Nelitris Jambosella*, Gærtn., *De fruct.*, 1, tab. 27; *Decaspermum fruticosum*, Forst., *Gen.*, 37; *Psidium decaspermum*, Lin. fils, *Suppl.*, pag. 252. Arbrisseau des îles de la Société, dont les rameaux sont garnis de feuilles opposées, petites, pétiolées, ovales, très-entières, acuminées, pubescentes. Les pédoncules sont axillaires, uniflores, solitaires, soyeux, de moitié plus courts que les feuilles, pourvus d'une ou de deux bractées alongées; les fleurs blanches et petites, et les calices soyeux. Le fruit est une pétite baie presque globuleuse, un peu toruleuse, charnue, à une loge, couronnée par un calice à cinq dents, rétrécie à sa base en un très-long pédoncule; les semences, environnées de pulpe, sont disposées sur un double rang, un peu osseuses. (Poir.)

NELITRIS. (*Bot.*) Voyez Nélitre. (J.)

NÉLITTE, *Æschynomene.* (*Bot.*) Voyez Néli-tali et Sesban. (Poir.)

NELLA-MULLÉE. (*Bot.*) Plukenet, dans son *Amaltheum*, p. 85, t. 373, fig. 2, cite ce nom malabare pour une plante qu'il rapproche de l'euphraise, et que Linnæus croit être la même que son *torenia asiatica;* mais, en comparant la figure de Plukenet avec celle du kaka-pu de l'*Hort. malab.* 9,

p. 103, t. 53, qui est le vrai *torenia asiatica*, on reconnoît qu'elle est fort différente. Retzius, dans ses *Observ.*, *fasc.* 4, *p.* 28, l'indique comme synonyme de son *sesamum prostratum*, à la description duquel elle convient mieux, et un échantillon ancien de notre herbier, donné par Pétiver, porte aussi cette inscription de *sesamum prostratum*, écrite par Vahl. (J.)

NELLA-PANNA-MARAVARA. (*Bot.*) Nom qu'on donne sur la côte malabare à une espèce de fougère, figurée par Rhéede, *Malab.*, 12, p. 37, tab. 18, qui paroît être l'*asplenium falcatum*, Lamk., Willd., etc. (Lem.)

NELLA-TANDALE-COTTI. (*Bot.*) Nom malabare, dans Rhéede (*Malab.*, 9, tab. 127), du crotallaire à feuilles de faux-ébenier, *crotallaria labrunifolia*, Linn. Voy. Gagéri. (Lem.)

NELLA-TOS-PAM. (*Erpét.*) Aux Indes, on donne ce nom à une des variétés de la vipère à lunettes. Voyez Naja. (H. C.)

NELLA-VELA. (*Bot.*) On trouve sous ce nom le *limonia acidissima* dans un herbier de la côte de Coromandel. (J.)

NELLI, NELLIKA. (*Bot.*) On nomme ainsi à Ceilan la plante dont le fruit est le mirobolan emblique, laquelle avoit d'abord été rapportée par Linnæus à son genre *Phyllanthus*, de la famille des euphorbiacées, et est devenu ensuite genre distinct sous le nom de *Emblica*, qui fournit le mirobolan emblique : c'est encore le *nelli-camarum* du Malabar, cité par Rhéede, le *nelick* de la côte de Cormandel. (J.)

NELLI-CAMARUM. (*Bot.*) Nom malabare du *phyllanthus Emblica*, Linn., le *nellika* de Zanoni. Voyez Nelli. (Lem.)

NELLOUMIRSORTOK. (*Ornith.*) Nom groënlandois du phalarope à festons dentelés de Buffon, *tringa lobata*, Linn., qu'Othon Fabricius, n.° 75, dit être aussi appelé *nelloumiri sortungoak*. (Ch. D.)

NELLU-MULLU. (*Bot.*) Nom malabare d'une espèce particulière de *mogorium*, peut-être du *mogorium sambac*. (Lem.)

NELMA. (*Ichthyol.*) Nom de pays d'un poisson voisin des saumons et qui pèse quelquefois jusqu'à soixante livres. Il est d'une couleur blanche et habite les rivières de la Sibérie. (H. C.)

NÉLOCIRE, *Nelocira*. (*Crust.*) Genre de crustacés isopodes

établi par M. Leach et décrit par lui dans ce Dictionnaire à l'article Cymothoadées, tom. XII, pag. 347. (Desm.)

NÉLOU. (*Bot.*) Nom du riz en langue tamoule, suivant M. Leschenault : il ajoute que les François de Pondichéry le nomment par corruption *nély*. Ce dernier nom est donné par les Brames à l'indigo. (J.)

NELSONE, *Nelsonia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des *acanthacées*, de la *diandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice inégal, à quatre divisions; une corolle infundibuliforme; le limbe à cinq lobes presque égaux; deux étamines non saillantes; les anthères à deux loges divergentes; un ovaire supérieur; un style; une capsule à deux loges polyspermes, adhérente à la cloison; les semences sans cordon élastique.

Nelsone blanchatre; *Nelsonia albicans*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, vol. 2, pag. 234. Cette plante a des racines rameuses, perpendiculaires, longues de trois pouces, d'où sortent plusieurs tiges rameuses, tombantes, diffuses, longues d'un pied et plus; les rameaux pubescens, blanchâtres et velus; les feuilles médiocrement pétiolées, ovales-oblongues, entières, rétrécies à leurs deux extrémités, blanchâtres et pubescentes à leurs deux faces; les épis sessiles, terminaux, presque tétragones, longs d'environ un pouce, munis de bractées imbriquées, ovales-arrondies, pubescentes, velues et blanchâtres à leurs bords; le calice à quatre divisions profondes, inégales; les deux latérales lancéolées, subulées, les deux autres plus larges; la corolle blanche; une capsule plus longue que la bractée qui l'accompagne, glabre, verdâtre, oblongue, acuminée. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale, à l'embouchure du fleuve Sinu.

M. Rob. Brown, auteur de ce genre, pense qu'il faut y réunir les *justicia hirsuta*, *origanoides*, *canescens*, *nummulariæfolia*, etc. Il y ajoute quelques espèces découvertes sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, telles que, 1.° *Nelsonia campestris*, *Nov. Holl.*, 1, pag. 481. Plante herbacée, dont les tiges sont diffuses, pubescentes; les feuilles opposées, elliptiques, lanugineuses; les épis terminaux, munis de bractées aiguës; la découpure antérieure du calice à demi bifide,

aiguë sur le dos; les lobes de la corolle entiers. 2.° *Nelsonia rotundifolia,* Brown, *l. c.* Ses feuilles sont arrondies, médiocrement pileuses; les épis accompagnés de bractées aiguës; deux des divisions du calice plus larges; les lobes de la corolle échancrés. (Poir.)

NELUGHAS. (*Bot.*) Arbre de Ceilan, cité par Hermann, qui dit simplement que ses feuilles sont alternes, ovales, alongées, entières et un peu tomenteuses en dessous. (J.)

NÉLUMBO, *Nelumbium.* (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des *nymphéacées*, de la *polyandrie polygynie*, offrant pour caractère essentiel: Un calice à quatre ou cinq folioles; une corolle composée de pétales nombreux, disposés sur plusieurs rangs; des étamines nombreuses; un ovaire à demi inférieur, tronqué au sommet; plusieurs styles simples. Le fruit présente un réceptacle commun, alvéolé, tronqué, dans lequel sont à demi enfoncés quinze à trente noyaux globuleux ou oblongs, surmontés d'un style persistant.

Nélumbo élégant: *Nelumbium formosum*, Willd., *Bot. Mag.*, tab. 903; Andr., *Bot. repos.*, tab. 103; *Nelumbo indica*, Poir., Encycl.; Lamck., *Ill. gen.*, tab. 453; *Nelumbo nucifera*, Gærtn., tab. 19; *Cyamus nelumbo*, Smith, *Exot. bot.*, tab. 31, 32, vulgairement Fève d'Égypte, Lotus rose, Lis rose ou du Nil; *Bem-tamara*, Rhéed., *Malab.*, 11, tab. 31; *Tarratti*, Rumph., *Amb.*, G., tab. 73. C'est de toutes les plantes qui ornent la surface des eaux, une des plus remarquables par la beauté de ses fleurs, d'un rose pourpre, quelquefois presque blanches, d'une odeur très-agréable. Ses racines sont grosses, charnues, fistuleuses; chacun de leurs nœuds produit de longs pétioles, soutenant une grande feuille ombiliquée, en forme de bouclier, d'environ deux pieds de diamètre. Ses fleurs renferment, dans leur centre, un gros réceptacle charnu, turbiné, tronqué à son sommet, percé, à sa face supérieure, d'un grand nombre d'alvéoles, dans chacun desquels est placé un ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate. Ces ovaires se convertissent en autant de noix indéhiscentes, monospermes, de la grosseur d'une petite noisette, à demi enfoncées dans le réceptacle, qui tient lieu de péricarpe.

Cette belle plante s'est attiré l'attention de tous les peuples chez lesquels elle croît. On la trouve représentée, avec ses fleurs pourpres, sur les papiers à tapisserie qui nous viennent de la Chine. Les Égyptiens l'ont presque divinisée, et l'ont placée sur la plupart de leurs monumens. Je vais rapporter ce qu'en dit M. Delile, d'après des observations faites en Égypte, conjointement avec M. Savigny, dans cette mémorable expédition qui a enrichi les sciences et les arts de découvertes précieuses.

Le *Lis du Nil*, semblable à une belle rose, est mentionné dans Hérodote : il est appelé *féve d'Égypte* ou *lotus rose*, par Athénée. Théophraste lui donne le nom de *féve*. « Cette féve, dit-il, croît dans les marais et dans les étangs. Sa tige (le pétiole et le pédoncule) a quatre coudées de long; elle est de la grosseur du doigt, et ressemble à un roseau qui n'a point de nœuds. Le fruit qu'elle porte ressemble à un guépier, et contient jusqu'à trente féves un peu saillantes, placées chacune dans une loge séparée. La fleur est deux fois plus grande que celle du pavot, et toute rose. Le fruit s'élève au-dessus de l'eau. Les feuilles sont grandes et ressemblent au chapeau thessalien. Lorsqu'on ouvre une féve, on voit dedans un petit corps plié sur lui-même, duquel naît la feuille. Sa racine est plus épaisse que celle d'un fort roseau, et a des cloisons comme la tige : elle sert de nourriture à ceux qui habitent près des marais, où elle croît spontanément et en abondance : on la séme aussi dans le limon, en lui faisant un lit de paille, pour qu'elle ne pourrisse pas. »

Ce lis rose du Nil ou féve d'Égypte, sculptée dans les ornemens et dans les tableaux symboliques des temples égyptiens, ne croît plus en Égypte : elle seroit inconnue des naturalistes, s'ils ne l'avoient découverte dans l'Inde. Son fruit, que les Grecs ont comparé à un guépier, y ressemble parfaitement; ils l'ont appelé *ciborion*, sans doute à cause de sa ressemblance avec une coupe : il a la forme d'une pomme d'arrosoir; il est aplati à sa partie supérieure, dans laquelle sont pratiquées depuis quinze jusqu'à trente fossettes, qui contiennent un pareil nombre de graines de la grosseur d'une noisette et un peu saillantes. La plumule, qui est le

rudiment des feuilles, se trouve en effet roulée au milieu de la graine, comme le dit Théophraste. Belon a confondu la féve d'Égypte avec la colocase (*arum colocasia*, Linn.), qui est cultivée en Égypte. Les Grecs ayant souvent appelé *colocase*, la racine de la féve d'Égypte, il étoit difficile de ne pas confondre ces deux plantes. Sprengel remarque que le nom de *colocase* a été également donné au *nymphæa lotus*.

Les sculptures anciennes n'instruisent pas moins sur cette plante que les récits des historiens. Le lotus rose ou féve d'Égypte est très-fidèlement représentée sur la mosaïque de Palestrine, dont le savant Barthélemy a donné l'explication. Les fruits, les fleurs et les feuilles de cette plante sont très-ressemblans ; ils flottent à la surface de l'eau, sur un lac qui porte plusieurs barques durant une fête. Ce tableau rappelle un passage de Strabon, qui dit que, par divertissement, on se promenoit en barques sur des lacs couverts de féves, et que l'on s'abritoit des feuilles de cette plante. Harpocrate est représenté, sur les monumens égyptiens, assis au-dessus d'une fleur ou d'un fruit de lotus rose. Cette plante, si connue dans l'ancienne Égypte, est célèbre aujourd'hui dans la religion des Brames : elle est souvent placée parmi les attributs des divinités indiennes.

Athénée raconte pourquoi le lotus rose fut surnommé *antinoien*. Ce fut, dit-il, un poëte qui présenta à Adrien, pendant son séjour à Alexandrie, un lotus rose, comme un objet merveilleux; et dit qu'il falloit appeler *antinoien*, ce lotus, né de la terre arrosée du sang d'un lion terrible. Le lion dont ce poëte parloit, avoit ravagé une partie de la Libye, et avoit enfin été terrassé à la chasse par l'empereur Adrien.

Outre les conjectures plausibles, établies par plusieurs écrivains relativement à l'origine de l'emploi religieux que les Égyptiens ont fait des lotus, ces plantes, par leurs propriétés simples et naturelles, ont dû être fort célèbres dans l'ancienne Égypte. Cette contrée, étant redevable de sa prospérité au Nil, ses habitans ont regardé comme les marques d'un grand bienfait, les plantes qui croissoient dans les eaux du fleuve. Les fleurs de lotus s'élèvent à la surface, lorsque le Nil commence à croître, et annoncent l'inondation qui doit amener l'abondance. Outre les noms de *bachenin* et de

naufar, que les Égyptiens donnent aux *nymphæa*, ils les appellent encore *araïs el nil*, c'est-à-dire, épouses du Nil, noms relatifs à la fertilité qui va être renouvelée par le séjour des eaux.

Matthiole, dans ses Commentaires sur Dioscoride, ne connoissant point le *faba ægyptia*, a voulu néanmoins la représenter (Comm., pag. 258) d'après la description de Théophraste et de Dioscoride : il en a donné une figure idéale, très-éloignée de la vérité, que Daléchamps a copiée avec la plus grande fidélité; mais l'Écluse ayant reçu de l'Inde un fruit inconnu qu'il a fait graver, J. Bauhin, d'après lui, soupçonna avec raison que ce fruit devoit appartenir au *faba ægyptia* des anciens. Ce soupçon se trouva vérifié par la découverte de la plante figurée par Rhéede, par Rumph et plusieurs autres. (Poir.)

NÉLY. (*Bot.*) Nom brame de l'indigo, *indigofera tinctoria*, cité par Réede. Voyez aussi Nélou. (J.)

NÉMALITE. (*Min.*) C'est le nom donné par M. Th. Nuttal à la brucite amianthoïde ou magnésie hydratée fibreuse d'Hoboken dans le New-Jersey. Elle ne diffère par aucun caractère essentiel de l'espèce à laquelle nous l'avons rapportée. Voyez Magnésie hydratée, tom. XXVIII, p. 29. (B.)

NEMASJE, HÆISCHEB. (*Bot.*) Noms arabes du *frankenia revoluta* de Forskal : il est nommé *nemeycheh* par Delile. (J.)

NEMASPORA. (*Bot.*) Voyez Næmaspora. (Lem.)

NÉMATE, *Nematus*. (*Entom.*) C'est un nom de genre d'hyménoptères, établi par Jurine pour y ranger quelques espèces d'uropristes ou de mouches-à-scie, dont les cellules ou principales nervures des ailes sont disposées autrement, et dont les larves ou chenilles n'ont que vingt pattes : telles sont les mouches-à-scie ou tenthrèdes du saule, du saule marceau. Voyez Uropristes. (C. D.)

NÉMATE. (*Min.*) Haüy a donné ce nom univoque au minéral vitreux qu'on a rapporté à l'obsidienne, et qui paroît n'en différer que parce qu'il est en longs filamens. Si c'est une véritable obsidienne, le nom d'*obsidienne filamenteuse* doit suffire; mais si c'est une espèce chimique différente, ce nom de *némate* pourra et devra même être conservé. Voyez Obsidienne. (B.)

NÉMATION. (*Bot.*) Targioni-Tozetti, dans sa classification inédite des *fucus*, donnoit ce nom à un genre de la même famille dont les caractères nous sont inconnus. (Lem.)

NÉMATOCÈRES ou FILICORNES. (*Entom.*) Famille d'insectes de l'ordre des lépidoptères, dont les antennes, alongées, à peu près de la même grosseur de la base à la pointe, sont souvent dentelées ou divisées en peigne simple ou double. Elles portent leurs ailes en toit; les inférieures sont le plus souvent arrondies, garnies sur leur bord externe d'une sorte de soie roide ou d'un crin qui s'engage sous un crochet ou dans un anneau qu'on observe en dessous sur le bord interne de l'aile supérieure, de manière que dans l'abduction, ou lorsque ces ailes s'éloignent du corps, elles forment un même plan solide et résistant sur l'air. Presque toutes les espèces de chenilles qui appartiennent aux différens genres de cette famille, se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

Le nom de nématocères indique la forme de la tige centrale des antennes; le mot Νῆμα-ατος signifie *fil*, et celui de Κερας, *corne*, *antenne*.

Nous avons fait connoître au mot Lépidoptères l'histoire de la plupart des espèces qui appartiennent à cette famille: Linnæus ayant réuni sous le nom de bombyce les trois genres principaux qui composent aujourd'hui ce groupe, c'est pourquoi nous ne répéterons pas ici ces généralités, ayant traité fort au long dans les tomes précédens des genres Bombyce, Cossus et Hépiale. Nous croyons cependant devoir rappeler en quoi les nématocères diffèrent des autres familles du même ordre des lépidoptères. Deux d'entre elles sont faciles à distinguer par la forme particulière de leurs antennes, qui sont renflées ou en masse. Ainsi les papillons, les hespéries et les hétéroptères, qu'on nomme ropalocères ou globulicornes, offrent ce renflement à l'extrémité; tandis que les sphinx, les sésies, les zygènes, que nous avons appelés fusicornes ou clostérocères, ont leurs antennes en fuseau; enfin, les phalènes, les alucites, les noctuelles, les teignes, les pyrales et plusieurs autres réunies sous le nom de séticornes ou chétocères, ont les antennes en soie.

Nous avons fait figurer huit espèces de chacun des trois

genres qui composent cette famille, sur les planches 43 et 44 de l'atlas de ce Dictionnaire, sous le nom de Némocères. Voici le tableau synoptique de leurs caractères principaux.

Famille des Némocères *ou* Filicornes.

Lépidoptères à antennes en fil.

A antennes en	chapelet, ou à dentelures arrondies......		3. Hépiale.
	peigne, ou dentelées..	une trompe......	1. Bombyce.
		pas de trompe...	2. Cossus.

(C. D.)

NÉMATOÏDES, *Nematoidea.* (*Entomoz.*) Dénomination employée par M. Rudolphi, dans son Traité des vers intestinaux, pour désigner la première famille établie par Zeder, et qui comprend les espèces les mieux organisées et plus ou moins rapprochées des ascarides. Voyez Vers intestinaux. (De B.)

NEMATOPLATA. (*Bot.*) M. Bory de Saint-Vincent donne ce nom au genre *Fragilaria* de Lyngbye, et il établit ainsi ses caractères génériques: Segmens affectant depuis la forme linéaire jusqu'à celle la plus voisine du carré, disposés parallèlement, de manière à constituer d'assez longs filamens qui, lorsqu'ils viennent à se désunir, ne le sont jamais par fractions aussi voisines de l'unité que dans les genres précédens, le *diatoma* et l'*achnanthes*. Le *diatoma* est décrit à sa lettre, mais l'*Achnanthes* est un genre récemment établi par M. Bory de Saint-Vincent sur une espèce d'*echinella* de Lyngbye: il diffère du *diatoma* par ses segmens ou articulations émoussées, ne se désunissant point et demeurant dans un parallélisme qui semble être l'état rudimentaire du filament. Ces trois genres forment la division des fragilaires dans les arthrodiées de M. Bory de Saint-Vincent. Voyez Psychodiées. (Lem.)

NÉMATOPODES, *Nematopoda.* (*Infus.*) Dénomination employée par M. de Blainville, pour désigner les Cirrhipèdes de MM. Cuvier et de Lamarck. Voyez ce mot et Mollusques. (De B.)

NEMATORA. (*Bot.*) Voyez Phyllocharis. (Lem.)

NEMATOSPERMUM, Richard. (*Bot.*) Voyez Lacistème. (Lem.)

NÉMATOURES. (*Entom.*) Voyez Némoures. (C. D.)

NÉMAUCHÈNE, *Nemauchenes.* (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Mai 1818 (pag. 77), appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Lactucées, et à notre section des Lactucées-crépidées, dans laquelle nous l'avons placé (tom. XXV, pag. 62) entre les deux genres *Zacintha* et *Gatyona.* Voici les caractères génériques du *Nemauchenes*, observés par nous sur deux espèces de ce genre.

Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, fissiflore, androgyniflore. Péricline inférieur aux fleurs extérieures, ovoïde ou subcampanulé, accompagné autour de sa base d'environ cinq squamules surnuméraires unisériées, larges, ovales, presque entièrement membraneuses, un peu marcescentes; les vraies squames du péricline unisériées, égales, appliquées, sublancéolées, ou oblongues-obtuses, membraneuses sur les bords latéraux, à partie supérieure foliacée, à partie inférieure embrassante, concave, gibbeuse, très-épaisse, d'abord coriace-charnue, puis endurcie, osseuse, hérissée de verrues, de gros tubercules, ou d'excroissances coniques, subspinescentes. Clinanthe plan, fovéolé, à réseau garni de fimbrilles piliformes, courtes, peu nombreuses. Fruits intérieurs oblongs, subcylindracés ou un peu comprimés, à côtes armées d'aspérités spinuliformes, surmontés d'un col long, grêle, filiforme, et portant une aigrette blanche, composée de squamellules nombreuses, inégales, caduques, filiformes, grêles, peu barbellulées. Fruits extérieurs ou marginaux étroitement embrassés par les squames du péricline, très-comprimés bilatéralement, ovales-oblongs, pubescens, munis sur l'arête intérieure d'une bordure aliforme, largement linéaire, membraneuse, qui se prolonge ordinairement au-dessus de l'aréole apicilaire en une corne subulée, plus ou moins saillante et quelquefois spinescente; point de col; une aigrette semblable à celle des fruits intérieurs, mais plus barbellulée.

Némauchène aiguillonnée: *Nemauchenes aculeata*, H. Cass.; *Crepis aspera*, Linn., *Sp. pl.*, edit. 3, pag. 1132. C'est une plante herbacée, presque glabre, dont la tige, haute d'environ un pied et demi ou deux pieds, est irrégulièrement dressée, rameuse, souvent flexueuse et contournée; cette tige

cylindrique est très-garnie d'aiguillons piliformes, ou de poils piquans, longs, grêles, secs, roides, cassans, grisâtres, droits, étalés horizontalement ou perpendiculaires sur la tige; les feuilles sont alternes, sessiles, demi-amplexicaules, inégales, oblongues, échancrées à la base en cœur ou en flèche, inégalement et irrégulièrement découpées sur les bords en grandes dents ou lobes aigus; les feuilles inférieures, plus grandes que les autres, longues d'environ trois pouces et demi, larges d'environ un pouce, sont oblongues-obovales, bordées de quelques petites dents écartées, spinuliformes; les feuilles intermédiaires diffèrent des inférieures en ce que leur base est un peu échancrée en cœur, élargie et auriculée sur les deux côtés; les feuilles supérieures, graduellement plus petites, sont cordiformes-sagittées, à base profondément échancrée, à bords profondément et irrégulièrement sinués-dentés; à surface glabriuscule, quoique munie en dessous de quelques poils aculéiformes situés sur la côte moyenne; les calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites, nombreuses, les unes sessiles, les autres pédonculées, et elles sont disposées en une sorte de panicule corymbiforme, irrégulière, au sommet de la tige, qui est en cette partie dépourvue de vraies feuilles et dichotome : ces calathides sont ordinairement comme accouplées, chaque couple offrant une calathide pédonculée ou située au sommet d'un rameau pédonculiforme, et l'autre calathide sessile dans une dichotomie ou à la base du pédoncule de la première; il y a une petite feuille ou bractée à la base de chaque pédoncule ou rameau pédonculiforme; les pédoncules et les péricline sont pubescens et un peu blanchâtres.

Nous avons fait cette description sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi, où ils fleurissoient en Juin et Juillet. La Némauchène aiguillonnée est une plante annuelle, qui habite l'Orient, la Sicile, la Palestine.

Némauchène inerme: *Nemauchenes inermis*, H. Cass., Dict. (*hic*); *Nemauchenes ambigua*, H. Cass., Bull. des sc., Mai 1818, pag. 77. Plante annuelle; à tige droite, divisée en quelques longues branches, et munie de gros poils rares; à feuilles alternes, sessiles, amplexicaules, ovales, dentées; à calathides terminales et latérales, composées de fleurs jaunes. Nous

avons soigneusement observé les caractères génériques de cette seconde espèce, sur un échantillon sec de l'herbier de M. Desfontaines, dont l'origine n'était point indiquée, et qui était nommé avec doute *Crepis pungens? aspera? rhagadioloides?* Quoique le mauvais état de cet échantillon ne nous ait pas permis d'étudier suffisamment les caractères spécifiques, il nous semble bien appartenir à une espèce très-distincte de la première, par sa tige non hérissée d'aiguillons et peu ramifiée, ses feuilles non échancrées à la base en cœur ou en flèche, ses calathides peu nombreuses, les fruits marginaux pourvus d'une aile qui se prolonge constamment au-dessus de l'aréole apicilaire en une corne très-saillante, spinescente, tandis que ce prolongement est ordinairement presque nul dans l'autre espèce.

Notre genre *Nemauchenes* diffère évidemment du *Zacintha*, dont tous les fruits sont absolument privés de col; il diffère aussi du *Gatyona*, dont le péricline n'est point hérissé de verrues, dont le clinanthe n'est point garni de fimbrilles, et dont les fruits intérieurs ont le col court (voyez tom. XVIII, pag. 184). Il faut bien se garder surtout de confondre notre *Nemauchenes* avec le *Medicusia* de Mœnch: car, quelle que soit la plante sur laquelle Mœnch a fondé son genre *Medicusia*, il est certain qu'elle a les aigrettes fort différentes de celles des *Nemauchenes*, puisque ce botaniste a rangé le *Medicusia* avec le *Picris*, dans une division caractérisée par l'aigrette plumeuse (voyez notre article Médicusie). Enfin, le genre *Nemauchenes* ne se confond pas non plus avec le genre *Hostia* de Mœnch, dont le péricline n'est point verruqueux, et dont les fruits extérieurs, comprimés, mais non ailés, ne diffèrent notablement des intérieurs que par leur col beaucoup plus court. Tous les fruits du *Nemauchenes* sont longuement collifères, excepté les marginaux, qui sont absolument privés de col; tandis que, dans l'*Hostia*, le col est très-long sur les fruits du centre, très-court sur les fruits marginaux, d'une longueur moyenne sur les fruits intermédiaires. (Voyez notre article Hostie, tom. XXI, pag. 442.)

Le nom de *Nemauchenes*, composé de deux mots grecs, fait allusion au col des fruits, qui est filiforme. (H. Cass.)

NÉMAZOAIRES, *Nemazoaria.* (*Infus.*) Nom substitué par

M. Gaillon à celui de Némazôones. Voyez ce mot. (De B.)

NÉMAZOONES, *Nemazoones*. (*Infus.*) Nom composé des deux mots grecs Νῆμα-ατος, *fil*, et ζῶον, *animal*, voulant dire, *animalcules disposés en filamens* ou *filamens composés d'animalcules*, nouvellement introduit par M. Gaillon pour désigner des êtres microscopiques de la classe des infusoires, et qui, par une agrégation, fort singulière, produite par une mucosité sortie de leurs corps, constituent des filamens simples ou ramifiés, que l'on avoit jusque-là considérés comme appartenant au règne végétal, mais que, par une analogie bien conduite, M. Gaillon rapporte au règne animal, ainsi que plusieurs des genres et même des familles d'hydrophytes des botanistes modernes. Pour bien entendre ou pour être en état d'apprécier la découverte de M. Gaillon, nous allons prendre pour exemple l'espèce sur laquelle il a fait ses premières observations, le *Conferva comoides* de Dillwyn, *Vaucheria appendiculata* de M. De Candolle, *Scytonema comoides* d'Agardh et Lyngbye, en indiquant préalablement ce que c'est que l'animal composant, qui peut être ou une monade, ou une *enchelis*, ou un vibrion. En effet, les infusoires agrégés ou phytoïdes peuvent appartenir aux différens genres que nous venons de citer, ainsi qu'aux genres Navicule et Bacillaire, c'est-à-dire, aux Vibrions en forme de navette ou de bâton (voyez ces différens mots); mais surtout ils peuvent s'agréger d'une manière très-différente. Ce sont ces dissemblances sous le double rapport de la forme et du mode d'agrégation qui ont porté les naturalistes, ne voyant dans ces productions que des hydrophytes, à former d'avance des genres nombreux, dans l'établissement desquels ils n'ont été déterminés que par l'aspect extérieur et la structure des filamens. M. Gaillon s'occupe de réviser ces anciens genres, en se faisant un devoir de conserver les dénominations qui leur avoient été imposées avant lui; mais il se propose d'en créer un assez grand nombre de nouveaux, en remontant à l'origine du filament, c'est-à-dire, à l'animalcule composant et en ayant grand soin de ne grouper que des êtres analogues qui aient le même mode d'agrégation et de développement filamenteux.

Les *monades* sont, comme cela a été dit à leur article,

des êtres animés, d'une petitesse extrême, de la forme d'un point, se mouvant spontanément en différens sens dans les infusions végétales et souvent susceptibles de contraction.

Les *enchélides* sont aussi des animalcules infusoires de forme diverse et variable, soit cylindrique, ovalaire ou elliptique; tantôt plus alongés et plus ovés que les monades, tantôt plus gros et plus pyriformes que les vibrions, sans aucune trace d'organes extérieurs et munis souvent de molécules dans leur intérieur.

Les *vibrions* de Muller sont, comme nous le verrons plus loin, des êtres animés, doués de mouvemens spontanés, de forme plus ou moins alongée, anguillaires, mais quelquefois aussi seulement ovalaires, pointus aux deux extrémités, formés par une enveloppe transparente, muqueuse, qui renferme un tissu de même apparence et dans un, deux et même trois points duquel se développent, à une époque déterminée de la vie du vibrion, un ou plusieurs amas de corpuscules générateurs, que M. Gaillon désigne sous le nom de *pulviscule* pour indiquer leur extrême petitesse. Ces groupes de pulviscules, parvenus à un certain degré de développement, se font jour à travers la peau ou l'enveloppe du vibrion, et vont ensuite subir le reste de leur développement indépendans de leur mère et se propager de la même manière.

M. Bory de Saint-Vincent, qui s'est aussi beaucoup occupé de l'étude des infusoires dans ces derniers temps, a désigné sous le nom de *navicules* les espèces de vibrions de Muller qui ont une forme de navette, c'est-à-dire, qui sont atténuées ou appointies aux deux extrémités, étant plus renflées au milieu, et sous celui de *bacillaires*, celles dont la forme est cylindrique et comme tronquée aux deux extrémités. Nous verrons plus loin que ce sont deux états de la même espèce.

Les pulviscules sorties d'une navicule, d'un vibrion ou bien d'une monade, ou d'une enchélide, peuvent très-bien vivre, se reproduire et mourir à l'état isolé; mais il est plus ordinaire qu'elles s'agrègent ou se réunissent sous une forme assez déterminée, soit que cette forme ne soit qu'une continuation, une extension de la disposition

qu'elles ávoient dans la masse, un peu comme nous en avons un exemple chez les biphores; soit qu'elle dépende d'une espèce d'instinct ou de prédisposition, et qu'elle se fasse une à une, ce qui nous paroît moins probable; soit, enfin, que ce soit quelque chose d'analogue à ce qui existe dans les tubulaires, où il y a une partie commune vivante, de laquelle poussent et naissent les individus. Quoi qu'il en soit, l'agrégation paroît être produite par une sorte de mucosité qu'exsude le corps de chaque être composant, d'où résultent des filamens de forme un peu variable, comme gélatineux, dans lesquels les vibrions paroissent être immergés de manières différentes. C'est sur la considération de la forme de ces êtres composans, de la manière dont ils s'agrègent ou se réunissent, et dont se fait le développement filamenteux, que M. Gaillon se propose de conserver les genres anciens ou d'établir les nouveaux. Nous allons en faire connoître les principaux, sans entrer cependant dans de très-grands détails, parce qu'ils sont nécessairement donnés à l'article de chacun des genres auxquels nous renvoyons.

Un premier mode d'agrégation d'infusoires ovalaires appointis aux deux extrémités et renflés au milieu, ou des *navicules*, est celui qui constitue le corps organisé phytoïde, que Dillwyn a décrit et figuré sous le nom de *conferva comoides*. La navicule simple ou non agrégée a une forme tantôt parallélogrammique et tantôt elliptique, suivant la variété des mouvemens du petit animal et les alternatives de repos. Elle se distingue dans toutes ses métamorphoses par des extrémités tellement hyalines, que les limites de son enveloppe ne sont discernables qu'avec beaucoup d'attention et en diminuant sur le porte-objet du microscope l'intensité de la lumière. Une teinte jaune d'ambre occupe le centre de l'animalcule, et change souvent de disposition par une sorte de mouvemens de systole et de diastole, ou de contraction et de dilatation dont il est doué. Cette teinte prend de l'intensité à mesure que la partie qui la réfléchit prend de la densité. La dimension de ces êtres en longueur, dans le plus grand degré de petitesse où l'on puisse les apercevoir, peut être évaluée à la cinqcentième partie d'une ligne, et dans le plus grand état de développement, ils ne tardent pas à en égaler la centième

partie. Ce développement a lieu dans les individus libres, comme dans ceux qui sont agrégés, et dans un âge avancé. La dilatation est si grande dans tous les sens, qu'une ligne carrée, qui auroit pu précédemment contenir huit ou neuf cents de ces animalcules, n'en renferme plus que cent cinquante. Ils deviennent alors elliptiques et dans un état d'inertie presque complet. La matière colorée est rétractée en deux globules susceptibles encore de mobilité et placés communément vers le tiers de chaque extrémité. Le reste de l'ellipse est hyalin, d'une consistance membrano-muqueuse. (Voir les planches de ce Dictionnaire, *Némazôones.*)

Ces petits animaux, dans leur état ordinaire, se meuvent, suivant M. Gaillon, tout-à-fait volontairement. Il les a vus avançant gravement sur le champ du microscope, reculant de même, changeant de direction.

A l'état simple, cette espèce de navicule revêt souvent, en quantité innombrable, la surface des pierres ou de la vase qui se trouvent sur les bords de la mer et dans nos ports : elle y forme alors une couche plus ou moins épaisse ou un enduit de couleur brun-chocolat.

Dans les différens états par lesquels passe cet animalcule simple, il appartient aux bacillariées de M. Bory de Saint-Vincent, et il fait partie, tantôt de ses navicules, tantôt de ses bacillaires, suivant sa forme habituelle. On peut le rapprocher des *Vibrio bipunctatus* et *tripunctatus* de Muller.

Mais ce que ce petit animal offre de plus remarquable, c'est qu'il semble avoir une sorte de besoin d'association. Voici comment M. Gaillon s'exprime à ce sujet : « Les jeunes navicules se rapprochent en glissant et s'étendant plusieurs sur une seule ligne, de manière que les extrémités antérieure et postérieure de chaque animalcule s'enchevêtrent les unes à côté des autres. Dans cet état ils exsudent un mucus qui forme une sorte de filament plus ou moins alongé, dont les extrémités mousses sont produites par l'abondance de cette mucosité. Les animalcules, par leur accroissement, s'y trouvant à l'étroit, forment alors vers un point une tuméfaction, d'où sort une élongation, qui, par la suite, forme une ramification, composée elle-même comme la tige principale de navicules qui glissent les unes sur les autres,

jusqu'à ce qu'elles aient atteint une disposition qui les satisfasse, qui leur permette de rester en repos et d'accroître ainsi leur enveloppe membrano-muqueuse.»

C'est alors que de l'agrégation de cette espèce de navicule résulte une production très-commune sur tous nos rivages maritimes, où elle forme de petites touffes épaisses, très-courtes, pénicilliformes, onctueuses au toucher, de couleur brune, tantôt jaunâtre, tantôt grisâtre, et que Dillwyn a figurée (*British Confervæ*, pl. 27, fig. A) et nommée *Conferva comoides*, parce qu'elle présente, par son éparpillement sur la sommité des roches calcaires, quelque ressemblance avec la chevelure rare et roussâtre de la tête d'un très-jeune enfant. Par la dessiccation elle change de couleur, devient d'un gris verdâtre et prend souvent un aspect légèrement terreux.

En suivant ces filamens dans leur développement, on voit les navicules grossir; la matière jaune, qui les colore au centre, acquérir de l'intensité, et la membrane transparente du filament se dilater. Il en sort alors des individus qui d'abord voguent librement, mais qui bientôt, devenus moins agiles, sont stationnaires, et, soit qu'ils restent isolés ou qu'ils s'agrègent, se dilatent dans leur partie hyaline et deviennent elliptiques. Alors la matière colorée se rétracte en forme de globule, se condense en quelque sorte, de jaune qu'elle étoit devient brune et forme deux petits globules distincts. En observant soigneusement ces globules, on les voit devenir peu à peu granuleux, se dégager de la membrane hyaline et former comme une sorte de poussière colorée. Au bout de quelques jours, cette poussière acquiert du mouvement et chacun de ses grains devient un animalcule. C'est sous cet état que les navicules colorent en mucosité la surface des fonds vaseux, et c'est celui qui précède immédiatement l'état d'agrégation filamenteuse. C'est cet état, pour ainsi dire rudimentaire, de la navicule, dont M. Bory de Saint-Vincent a fait un genre sous le nom de *Chaos*, et qu'il a signalé aux naturalistes comme une *création provisoire* qui attend une organisation et en reçoit de différentes, selon la nature des corpuscules qui la pénètrent ou qui s'y développent.

Un second mode d'agrégation de vibrions naviculaires

est celui qu'on peut appeler *moniliforme*, et qui constitue le *Conferva nummuloides* de Dillwyn.

Les navicules composantes ont d'abord une forme plus arrondie aux extrémités et plus déterminée que dans la précédente. Elles se réunissent sur une seule ligne et bout à bout. Le point de contact, nécessairement moins transparent que le reste, forme, par la dilatation de l'enveloppe de la navicule, des espèces de cloisons ou d'endophragmes, tandis que la partie médiane colorée s'est formée en globules par le développement de la masse de pulviscules. Il en résulte des filamens simples ou composés, offrant dans leur intérieur une série de globules, ce qui leur donne l'aspect moniliforme ou de chapelet.

L'accroissement de cette némazôone se fait seulement à chaque extrémité par le simple développement des individus composans.

Sa reproduction a lieu, comme dans l'espèce précédente, par l'émission d'une ou deux masses de pulviscules sorties de chaque navicule. C'est lorsque la némazôone est arrivée ainsi à tout son développement, qu'elle mérite et qu'elle a reçu en effet le nom de *C. nummuloides*, parce qu'elle offre quelque ressemblance avec une série de petites médailles ou de pièces de monnoie.

Après que cette émission a eu lieu pour tous les individus composans, le filament qui les contenoit prend un aspect différent de celui qu'il avoit auparavant. On n'aperçoit plus que les endophragmes et les contours vaguement colorés des espaces qui renfermoient les masses globuleuses des pulviscules. Dans cet état les botanistes ont cru voir une espèce distincte qu'ils ont appelée *C. lineata*.

Un troisième mode d'agrégation est celui qu'on pourra désigner par le nom de *latérale*.

La navicule composante n'a pu encore être bien déterminée dans son état de simplicité, parce qu'elle s'est toujours trouvée confondue avec plusieurs espèces de vibrions naviculaires de Muller.

Par son agrégation, qui se fait latéralement et sur un nombre variable de rangées parallèles, il résulte des espèces de parallélogrammes, dont les mouvemens produisent souvent

des losanges plus ou moins alongées et pointues. Du reste, son origine, son mode d'accroissement et de terminaison, sont à peu près semblables à ce qui a lieu dans le genre précédent. La différence la plus évidente est que, vu la ténuité de ces êtres, la masse de pulviscules n'affecte pas toujours la forme globuleuse : elles sont éparses dans l'animalcule, ou rétractées sous un aspect ponctiforme.

Plusieurs espèces du genre *Diatoma* de M. De Candolle, ainsi que des genres *Fragilaria* et *Echinella* de Lyngbye, appartiennent à ce groupe de Némazôones, suivant M. Gaillon.

Quelques espèces de diatomes ont la faculté de se désagréger incomplétement, et de former des zigzags en restant agglutinées seulement par les extrémités. M. Gaillon a vu voguant librement, d'un mouvement très-lent à la vérité, des parallélogrammes de diatomes entièrement désagrégés.

M. Bory de Saint-Vincent a également vu flottans dans les eaux, des segmens de diatomes; mais il paroît n'y avoir aperçu aucun mouvement spontané. Il fait observer qu'il faut beaucoup d'habitude pour les discerner des Bacillaires ; mais nous avons vu ci-dessus que les bacillaires, dans l'opinion de M. Gaillon, ne sont qu'un degré de développement plus avancé ou un certain état de dilatation des navicules. A ce sujet M. Bory de Saint-Vincent considère l'opinion de M. Gaillon sur l'animalité du diatome comme rentrant dans la manière de voir du naturaliste suédois Agardh, suivant laquelle un certain nombre d'hydrophytes ou algues seroient des êtres alternativement végétaux et animaux, et pouvant, pour ainsi dire, se métamorphoser en l'un ou en l'autre de ces états; mais c'est au contraire en cela que M. Gaillon nous semble s'éloigner de l'opinion d'Agardh, puisque celui-ci voit dans les métamorphoses des formes de certaines productions aquatiques et microscopiques, leur passage du règne animal au règne végétal, et *vice versa;* tandis que M. Gaillon, dans les divers états et les diverses formes du même être, reconnoît toujours la même existence, soit animale, soit végétale : ainsi Agardh admet comme M. Gaillon, l'animalité de l'*enchelis pulvisculus* de Muller; mais, au moment où cet animalcule perd de son activité, et où, au lieu d'une forme elliptique, il

prend une forme sphéroïdale, et lorsque ces globules commencent à s'agréger, le premier voit dans cette nouvelle disposition la privation de la vie animale et la transformation des animalcules morts en un *véritable végétal* (*Dissertatio de metamorphosi algarum*, Lund., 1820), tandis que le second voit toujours dans cette nouvelle forme la continuation de la vie animale, plus inerte à la vérité, mais non moins réelle, puisque c'est pour lui l'état de gestation des animalcules agrégés.

Les némazôones formées de monades ou de volvoces, ne sont pas moins curieuses que les précédentes, et paroissent présenter, par l'agrégation des êtres qui les composent, des formes encore plus phytoïdes. Le *conferva amphibia* des auteurs anglois (*Vaucheria cespitosa*, *sessilis* et *ovata*, De Candolle), par exemple, est formé par l'agglomération muqueuse d'une espèce de monade; mais les individus composans, réunis par la matière muqueuse qu'ils exsudent, forment par élongation un cordon creux à l'intérieur, ou un cylindre tubuleux subdivisé en ramifications fort lâches. Les pulviscules des monades sont plus difficiles à apercevoir que dans les némazôones naviculaires, parce qu'elles sont complétement hyalines, tandis que chaque monade est colorée en vert. Le mode d'accroissement se fait par l'élongation de chaque extrémité du tube. La propagation a lieu par le moyen de grains qui se développent en forme de tubercules à la circonférence de la némazôone. Ces tubercules ou globules se détachent, et on voit se former à un, deux et quelquefois plusieurs de leurs points des filets tubuleux, garnis de monadules vertes, qui sont le premier développement des filamens de la némazôone. La formation de ces filets ne se fait point aux dépens de la membrane du tubercule, mais seulement aux dépens des corpuscules monadaires qu'il renferme : ce tubercule devient transparent à mesure que les filets se forment autour. Quant à la destruction ou à la mort, elle se passe ainsi : un certain nombre de monades composantes ayant successivement abandonné le filament nemazôonaire, celles qui restent deviennent ovalaires et prennent une teinte rougeâtre à leur circonférence; enfin, probablement après avoir rejeté leurs pulviscules, ces monades se confondent dans la paroi muqueuse, qui se décompose et se dissout.

Une autre némazôone est le résultat d'infusoires dont la forme, plus elliptique, rappelle un peu celle de quelques enchélides ; ils se réunissent bout à bout sur un seul rang. Le mode d'accroissement peut être regardé comme double, c'est-à-dire qu'il se fait par l'extrémité du filament, ainsi que par des espèces de rejetons latéraux, qui donnent à la némazôone un aspect un peu rameux. Le développement de chaque individu composant produit, par l'adhérence et l'épaisseur de ses deux extrémités, des espèces de cloisons, ce qui établit, comme dans une des némazôones de navicules, quelques rapports avec les hydrophytes diaphysistées.

Le mode de reproduction se fait par un seul amas de pulviscules qui remplit l'endochrome ou l'espace compris entre les cloisons, et dont la sortie, sous forme de granulations, donne lieu, par leur développement ultérieur, à des espèces de ramules, paroissant articulées, comme la tige principale, mais d'une solidité beaucoup moins grande.

Dans quelques circonstances ou à une certaine époque de la vie, les individus composant les ramules, suivant M. Gaillon, et même les filamens primitifs, suivant Mertens, qui a observé ce fait, se détachent, se séparent complétement, se mettent en mouvement particulier, et, cependant, peuvent se réunir, s'agréger de nouveau, pour constituer une nouvelle némazôone. C'est ce que sembleroit confirmer la dénomination de *mutabilis*, donnée à la conferve sur laquelle a été faite l'observation, et dont M. Bory de Saint-Vincent a fait son genre *Draparnaldia*. Mertens écrivoit en effet, le 25 Février 1823, à M. Gaillon, en réponse à une lettre où celui-ci lui faisoit part de ses premières observations sur les némazôones, qu'il avoit fait voir à un grand nombre de personnes le *conferva mutabilis* dans son état de plante, le 3 Août, se résoudre le 5 en molécules douées de locomobilité, lesquelles se sont réunies le 6 en forme de simples articulations et ont reconstitué le 10 la forme primitive de la conferve.

Des effets à peu près analogues ont aussi été observés par M. Bory de Saint-Vincent dans plusieurs espèces de sa tribu des arthrodiées. Il a vu la matière colorante renfermée dans les espaces carrés que forment les cloisons ou endophragmes

des filamens d'une conferve, s'agglomérer, former une sorte de gemmule sphérique, rompre la case ou endochrome où elle étoit contenue, se mettre en contact avec le fluide environnant, commencer à se mouvoir en différens sens et finir par voguer librement, en laissant tout brisé et transparent comme du verre le tube qui l'avoit formée. M. Bory de Saint-Vincent appelle *zoocarpes* ces gemmules animées. Il en a classé quelques-unes parmi les enchélides; et il regarde le filament qui les a produits et qu'ils reproduisent, comme un végétal. Mais, pour mieux rendre sa pensée, j'emprunterai ses propres expressions. « C'est parmi eux (les enchélides) que nous avons reconnu les premiers *zoocarpes*, c'est-à-dire, des propagules de conferves véritablement vivans, *semences animées*, destinées à reproduire un végétal, et qui effacent à jamais toute limite positive entre deux règnes, qu'on ne peut plus désormais adopter que pour des divisions purement artificielles. » Les conclusions que M. Bory de Saint-Vincent s'empresse de tirer de ces observations, semblent assez peu concorder avec leur énoncé, et il est aisé de voir que son opinion est analogue à celle d'Agardh, et qu'elle diffère de la manière de voir de M. Gaillon, en ce que ce dernier ne cesse pas de voir la vie animale dans l'état filamenteux d'inertie des enchélides.

M. Gaillon n'hésite pas à placer parmi ses némazôones les êtres que Vaucher a nommés *conferves conjuguées*, et particulièrement celles à spirales, qui sont le type du genre *Salmacis* de M. Bory de Saint-Vincent. Elles forment des filamens simples, tubuleux, hyalins, cloisonnés en apparence par une sorte de suture. On remarque dans l'intervalle des sutures ou cloisons une ou plusieurs spirales contractiles, formées de matière muqueuse et garnies de distance en distance, mais irrégulièrement, de corpuscules monadaires brillans et hyalins, que M. Gaillon regarde comme les individus composans, probablement du genre Monade ou Volvoce. Dans la matière muqueuse qui constitue la spirale et qui les réunit, se trouvent les pulviscules ou corpuscules reproducteurs.

Le mode d'accroissement lui paroît être par élongation.

Celui de reproduction se fait par les pulviscules, qui se réunissent en masse ovalaire et sortent en cet état de l'endo-

chrome. Vaucher a vu cette masse ovalaire s'entr'ouvrir, puis présenter un petit sac vert, d'abord très-petit, mais qui bientôt s'étendit de manière qu'il surpassa plusieurs fois la longueur du globule. Dans l'intérieur de ce sac parurent bientôt les spirales : elles étoient accompagnées de leurs points brillans comme dans une conjugée entièrement développée; le tube lui-même montroit ses cloisons, d'abord une, puis deux et puis un plus grand nombre. Enfin, la conjugée se détacha de son grain pour flotter seule sur le liquide, et alors, sauf la grandeur et les deux extrémités qui étoient pointues, elle ressembloit parfaitement au filament primitif.

Le mode de destruction a lieu par la déformation de la spirale, l'agglomération en masse pulvérulente et sa sortie. Aussi M. Gaillon ne pense pas que la jonction ou l'espèce de soudure latérale que l'on a remarquée dans quelques espèces de ce genre, soit le mode de fécondation de ces êtres, comme on l'a supposé.

Enfin, M. Gaillon rapporte aussi les oscillatoires à ses némazôones, et, en effet, il a vu l'*Oscillatoria parietina* se résoudre en corpuscules carrés, dont la forme étoit assez rapprochée de celle de certaines enchélides, mais qui étoient sans mouvemens. En observant la teinte verdâtre des murailles, avant que les filamens de l'oscillatoire fussent développés, il y a également reconnu des corpuscules monadaires, qui, quelque temps après, se sont agrégés et ont pris la forme des parties annulaires des oscillatoires.

M. le professeur Agardh, dans la Dissertation que nous avons citée ci-dessus, paroît porté à croire que les différentes espèces d'oscillatoires doivent leur naissance à divers genres d'animalcules, mais toujours dans l'idée du passage d'un genre dans un autre. Il les considère, pour employer ses propres expressions, « comme n'ayant plus la vie animale et en conservant l'apparence, semblables, ajoute-t-il, à ces hommes de Platon, agités par les regrets éternels que leur inspirent les souvenirs d'une vie plus heureuse dont ils ont autrefois goûté les douceurs; toujours oscillantes, jamais tranquilles, elles semblent dans leur inquiétude chercher à ressaisir de nouveau cette vie qu'elles ont perdue. »

Les charagnes (*Chara*, L.) d'après les observations anciennes

de Corti et celles plus modernes d'Amici, sont aussi soupçonnées d'être des némazôones par M. Gaillon. Il a en effet soumis à l'analyse microscopique une espèce qu'il croît être le *chara tomentosa*. La tige lui a paru formée d'une réunion de filamens tubuleux ou fistuleux autour d'un filament central de la même nature qui sert comme d'axe. Ces filamens ont quelque analogie avec ceux des *Vaucheria*. Ceux qui forment la partie excentrique de la tige sont garnis de corpuscules globulaires verts et hyalins, dont la convexité donne à cette tige par moment un aspect légèrement chagriné. Ces globules pulvisculaires lui ont paru d'abord dans une sorte d'inertie; c'est l'effet ordinaire des animalcules de certaines némazôones dans leur état d'agrégation stationnaire. Mais, parmi ceux que la destruction des filamens lui a montrés libres sur le champ du microscope, il s'en est trouvé plusieurs qui se sont mis en mouvement sous ses yeux. Ce mouvement est très-prompt, réitéré et semblable à celui de projection.

L'incertitude des botanistes sur la structure des fleurs de charagne, leur indécision sur la place de ce genre, l'opinion de quelques-uns d'entre eux, qui avoient voulu le réunir aux batrachospermes, l'ignorance où l'on est sur ses vrais caractères, paroissent donner une certaine probabilité à l'opinion de M. Gaillon. Le mode de germination du prétendu fruit observé par Vaucher (Mémoires de la Soc. de physique et d'hist. nat. de Genève, tom. 1.er), présente, suivant lui, dans le premier développement, quelque analogie avec les globules reproducteurs des némazôones du genre *Vaucheria* : c'est un prolongement de la capsule sans aucune trace de cotylédons. Dans cette sorte de capsule indéhiscente se trouve un fluide mucilagineux, dans lequel nagent de petits grains sphériques, qui seroient, aux yeux de M. Gaillon, les pulviscules reproducteurs et conséquemment les animalcules monadaires composans.

D'autres corpuscules monadaires hyalins, d'une ténuité à peine appréciable, suspendus et répandus dans l'atmosphère, qui se fixent sur les corps et s'y développent lorsqu'ils sont en fermentation, sont, aux yeux de M. Gaillon, les constructeurs de ces filamens si nombreux et si déliés, appelés *moi-*

sissures (*mucor*, *botrytis*, *monilia*). Des expériences variées et réitérées ne lui laissent aucun doute que diverses espèces de moisissures n'appartiennent à ses némazôones : il a vu et suivi le mouvement, l'élongation et l'agrégation de ces corpuscules monadaires, analogues au *monas timus* de Muller. Il pense que la nature des matières en fermentation, sur lesquelles se développent les *moisissures*, est la cause de la diversité d'aspect et de forme qu'elles présentent.

La matière verte de Priestley, provisoirement placée par M. De Candolle dans le genre *Vaucheria* sous le nom spécifique d'*infusorium*, paroît avoir exercé très-particulièrement l'attention de M. Gaillon, ayant vu naître, ayant suivi le développement de cette matière, objet de tant de discussions et de controverses. Il la range d'une manière péremptoire parmi les némazôones. Il a répété avec succès, plusieurs années de suite, ses expériences sur la reproduction de cette matière, et il a vu chaque fois, m'a-t-il dit, la paroi intérieure de vases remplis d'eau et exposés au soleil, se revêtir d'une légère teinte grisâtre, qui, soumise au microscope, lui a présenté des corpuscules monadaires hyalins, pleins de vie et dans la plus grande agilité. Ils paroissoient à la lentille d'une ligne de foyer de la grosseur de la tête de ces petites épingles appelées *camions*. La teinte grisâtre, peu de jours après, prenoit une légère nuance verte : examinés au microscope, M. Gaillon trouva que ces corpuscules monadaires avoient augmenté de volume et pris une forme plus ovalaire que la première fois; leur agilité étoit cependant diminuée. En examinant attentivement l'eau du vase où se faisoit cette expérience, il aperçut une sorte de mucosité en filamens extraordinairement déliés, dont la ténuité pouvoit être évaluée à la dixième partie du fil le plus fin d'une toile d'araignée. Ces fils muqueux, partant de la paroi interne du vase, soumis au microscope, présentèrent à M. Gaillon une série de corpuscules monadaires placés bout à bout et qui étoient encore presque hyalins. En peu de temps ces fils acquirent leur développement, devinrent visibles à la simple vue, se teignirent en vert et atteignirent la grosseur d'un fil d'araignée extrêmement ténu. M. Gaillon remarqua alors des filamens cylindriques, dont l'aspect changeant, hyalin dans certaines parties, légèrement coloré en

vert dans d'autres, rétractile dans certains points, dilatable dans d'autres, ne permettoit pas toujours de distinguer les cloisons ou endophragmes formés par les points de jonction des animalcules monadaires. Ces filamens avoient souvent un mouvement propre, comme d'ondulation, et un autre oblique ou latéral, comme d'oscillation, par lesquels ils pouvoient se dépasser mutuellement ou s'éloigner ou se rapprocher l'un de l'autre. Ils acquirent avec le temps plus de densité, et leur couleur verte plus d'intensité; ce qui les rendit aussi plus apparens. L'intervalle de chaque cloison ou endochrome produisit de petits points gélatineux, ou pulviscules hyalines, que M. Gaillon a vu sortir de cette espèce de matière et voguer librement dans le fluide, où une partie a reproduit de nouveaux filamens, tandis que l'autre est restée libre; celle-ci a acquis aussi un plus fort volume monadaire et s'est revêtue peu à peu de la teinte verte. Cette teinte verte, suivant M. Gaillon, n'est pas due à des glomérules de matière végétative, comme l'a dit M. Bory de Saint-Vincent à l'article MATIÈRE VERTE de ce Dictionnaire. Elle ne présente aux plus fortes lentilles du microscope aucune apparence gloméruleuse. Elle est pour l'œil ainsi armé ce qu'une tache d'huile paroît sur le papier à la vue naturelle. Cette teinte ne se manifeste, suivant M. Gaillon, que lorsque les globules monadaires de la némazôone ont acquis une sorte de densité. Cette dernière arrive à son plus haut point lorsque les êtres qui constituent la némazôone sont chargés de pulviscules ou de frai pulvisculaire reproducteur, c'est alors aussi que la teinte verte prend plus d'intensité; de là, probablement, l'erreur d'optique qui aura fait prendre cet amas de pulviscules pour une matière végétative. Quant à la teinte verte elle-même, M. Gaillon pense qu'elle est due à un effet chimique aussi bien dans la matière animale que dans la matière végétale. Il se représente ces deux matières comme formées de corpuscules globuleux, ovoïdes, elliptiques, et toujours transparens et hyalins dans leur état primitif ou élémentaire, mais comme pouvant, étant plus ou moins saturés d'acide carbonique, absorbé ou produit, exhaler à différens degrés l'oxigène et fixer plus ou moins le carbone; ce qui donne au globule la teinte verte que, suivant M. Gaillon, l'on a jusqu'à présent trop

exclusivement considérée comme la livrée du règne végétal.

Cette hypothèse sur la formation de la teinte verte, n'est-elle pas appuyée par les observations d'Ingenhouz et de Sennebier, qui dans leurs expériences sur le développement de la matière verte (Journal de physique, 1781, t. 27, p. 207; et 1784, t. 24, p. 336), obtenoient et recueilloient toujours une certaine quantité d'oxigène, appelé alors *air déphlogistiqué?*

Il résulte des diverses observations et expériences de M. Gaillon cette considération générale, que les productions qu'il a reconnues pour des némazôones ont toujours l'étui (némate) ou partie supérieure excentrique du filament transparente ou hyaline; que la membrane dont elle est formée ne lui a jamais offert aucun vestige d'organisation cellulaire; que la matière colorée se trouve toujours renfermée dans le tube ou à la partie intérieure de la membrane dont il est formé : tandis qu'il a remarqué dans les hydrophytes, sur la nature végétale desquelles il n'y a aucune contestation, que la matière colorée est toujours fixée à la partie épidermoïque; que cette partie se trouve toujours formée d'un tissu cellulaire très-petit et très-dense, lequel se dilate vers le centre, qui est presque toujours hyalin. (De B.)

NEMER. (*Mamm.*) Nom arabe de la panthère. (Desm.)

NÉMERTE, *Nemertes*. (*Vers*) M. G. Cuvier, Règne anim., tom. 4, p. 37, a formé sous ce nom un genre particulier avec l'animal que Borlase avoit fait connoître le premier (*Cornw.* 26, B.), et dont M. Oken avoit déjà fait aussi un genre sous la dénomination de *Borlasia*. On peut le caractériser ainsi : Corps filiforme, cylindrique, extrêmement alongé, lisse, sans trace d'articulations, terminé en avant par une petite pointe mousse, au milieu de laquelle est la bouche, et, en arrière, par une sorte de ventouse ou d'élargissement, où s'ouvre l'anus; au milieu duquel est l'orifice de l'appareil générateur dans un tubercule de son bord. Le canal intestinal s'étend d'un bout à l'autre du corps de cet animal, que M. Cuvier nomme N. de Borlase, *N. borlasia*; autour de l'intestin serpente un autre canal, qu'il pense appartenir à la génération, et qui se termine au tubercule du bord de la ventouse.

Ce ver, assez commun sur nos côtes, se fixe au moyen de

la dilatation de l'extrémité postérieure, et insinue l'antérieure dans les anomies pour les sucer. (De B.)

NÉMERTÉSIE, *Nemertesia*. (*Polyp.*) Sous ce nom M. Lamouroux (Polyp. flexibles, p. 161) sépare des sertulaires des auteurs, un petit nombre d'espèces chez lesquelles les loges des polypes sont, au côté interne, de petits cils, verticillés et recourbés du côté d'une tige cornée, fistuleuse, ordinairement simple et peu rameuse; telles sont : la Sertulaire antennine, *S. antennina*, de Linnæus, figurée dans Ellis, *Corall.*, tab. 9, fig. *a*, A, B, C, et qui se trouve dans toutes nos mers; 2.° la S. rameuse; *S. ramosa*, Ray., *Synops.*; Ellis, *Corall.*, tab. 9, fig. *b*, qui ne diffère guère de la précédente que parce que ses verticilles sont plus rapprochées, et surtout que la tige est un peu rameuse; 3.° la S. de Janin, *S. Janini; Nemertesia Janini*, Lamx., *loc. cit.*, pl. 4, fig. 3, *a*, B, C, dont les verticilles, avec des séticules très-longs, sont très-éloignées les unes des autres sur des tiges peu rameuses. Elle vient des côtes d'Espagne.

M. de Lamarck, qui a adopté ce genre, lui donne, dans la seconde édition de ses Animaux sans vertèbres, le nom d'Antennulaire, *Antennularia*. Il y rapporte les deux premières espèces seulement. Voyez Sertulaire. (De B.)

NÉMÉSIE; *Nemesia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des *personnées*, de la *didynamie angiospermie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions; une corolle en masque, éperonnée; le palais saillant; quatre étamines didynames; un ovaire supérieur; un style; une capsule comprimée, tronquée; s'ouvrant longitudinalement, jusqu'en son milieu, en deux valves, à deux loges; les semences linéaires, nombreuses.

Némésie puante; *Nemesia fœtens*, Vent., Jard. Malm., 1, tab. 41. Arbuste d'une odeur désagréable, dont les tiges sont droites, très-rameuses; les rameaux herbacés, glabres, opposés, tétragones; les feuilles presque quaternées, linéaires, lancéolées, aiguës; les inférieures courantes sur un pétiole court, un peu dentées; les supérieures sessiles, entières; les fleurs disposées en grappes courtes, peu garnies, terminales, munies de bractées pubescentes; d'un calice pubescent, à cinq

divisions profondes, lancéolées, aiguës; d'une corolle d'un gris blanchâtre, veinée de pourpre, marquée dans l'intérieur d'une tache jaune, orangée, munie à sa base, d'un éperon court, obtus, ayant le tube très-court, renflé; la lèvre supérieure plane, à quatre divisions alongées; l'inférieure un peu échancrée; le palais d'un jaune orangé, à deux protubérances, pubescent à sa base. Le fruit est une capsule glabre, comprimée, alongée; les semences sont placées sur quatre rangs. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

Némésie a feuilles de germandrée : *Nemesia chamædrifolia*, Vent., Malm., *l. c.; Antirrhinum macrocarpum*, Vahl, *Symb.*, 2, pag. 66. Cette plante est glabre sur toutes ses parties; ses tiges sont tétragones, herbacées; ses feuilles pétiolées, opposées, ovales, longues d'un pouce, à dentelures obtuses; les pétioles courts; les pédoncules solitaires, axillaires; uniflores, plus courts que les feuilles; le calice a cinq divisions lancéolées, aiguës; la corolle est petite; l'éperon long de deux lignes au plus, droit, obtus; les capsules sont plus longues que le calice, tronquées, comprimées; les valves mucronées en carène. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

D'après Ventenat, auteur de ce genre, il faut y rapporter les *antirrhinum bicorne* et *longicorne*. (Poir.)

NEMESTRINA. (*Mamm.*) Dénomination latine d'une espèce de singe du genre Macaque, proposée par Linné. Ce singe est le maimon de Buffon. (Desm.)

NÉMESTRINE, *Nemestrinus*. (*Entom.*) M. Latreille a désigné sous ce nom de genre une espèce d'insectes à deux ailes, venu du Levant et qui paroît voisin du genre des Bombyles, famille des *Sclérostomes*. M. Latreille nomme *réticulé*, le némestrine, qu'il décrit comme noir, ayant, ainsi que les anthrax, les ailes noires avec le bout libre transparent, à nervures en réseau. (C. D.)

NEMEYCHEH. (*Bot.*) Voyez Nemasje. (J.)

NEMIA. (*Bot.*) Le genre fait sous ce nom par Bergius, est le *manulea* de Linnæus. (J.)

NEMKI. (*Ornith.*) Nom d'une espèce d'oie au Kamtschatka, selon Krascheninnikow. (Ch. D.)

NÉMOCÈRES. (*Entom.*) M. Latreille a nommé ainsi, dans le tome 3 du Règne animal par M. Cuvier, la famille des

insectes diptères qui correspondent à celle des bec-mouches ou HYDROMYES. Voyez ce mot. (C. D.)

NÉMOGLOSSATES. (*Entom.*) C'est l'un des noms sous lesquels M. Latreille a désigné la famille des mellites ou apiaires. Il les a depuis appelés mellifères et anthophiles. Voyez MELLITES. (C. D.)

NÉMOGNATHES. (*Entom.*) Illiger a désigné sous ce nom, qui signifie mâchoires en fil, un petit genre de coléoptères hétéromérés, de la famille des épispastiques, pour y ranger quelques espèces de ZONITIS étrangères, dont les mâchoires sont en effet fort alongées. (C. D.)

NEMOLAPATHUM. (*Bot.*) Nom d'une espèce de patience, *rumex*, qui croît dans les bois. (LEM.)

NÉMOPTÈRE, *Nemoptera.* (*Entom.*) M. Latreille a désigné sous ce nom un genre d'insectes névroptères, de la famille des tectipennes ou stégoptères, qui est parfaitement caractérisé par la forme des ailes inférieures, qui sont très-longues, linéaires, élargies à l'extrémité libre et formant une sorte de queue. C'est ce qu'indique le nom par lequel on le désigne, et qui est tiré de deux mots grecs, *νημα*, *fil*, et *πτερα*, *ailes*.

Ce genre avoit été rapporté à celui des panorpes : il ne comprend encore que quelques espèces d'Afrique et d'Asie. Leur bouche n'est pas prolongée en forme de museau, et on n'a pas observé que l'abdomen se terminât dans les mâles par une sorte de pince, comme dans les mouches-scorpions.

On ignore tout-à-fait les mœurs de ces insectes. Nous avons fait figurer sur la planche 27, sous le n.° 17 de l'atlas de ce Dictionnaire, l'espèce de *Némoptère* dite *à balanciers*, *N. halterata*, dont l'extrémité des ailes est très-dilatée, tandis qu'elle ne l'est pas dans l'espèce dite DE COS, *Nemoptera coa,* qu'on trouve en Grèce et qu'on dit avoir observée en Espagne. (C. D.)

NÉMOSIE. (*Ornith.*) M. Vieillot a formé le genre *Nemosia* de l'espèce de tangara connue sous le nom de *tanagra pileata*, Gmel. et Lath., ou tangara à coiffe noire, Buff. (CH. D.)

NÉMOSOME. (*Entom.*) M. Latreille désigne sous ce nom de genre quelques espèces de colydies, petits coléoptères, dont le corps est linéaire. (C. D.)

NÉMOTÈLE, *Nemotelus.* (*Entom.*) Genre d'insectes à deux ailes, dont le suçoir est caché : la bouche, en trompe rétractile,

reçue dans une cavité du front et dont les antennes sont sans poil isolé latéral, par conséquent de la famille des aplocères.

Ce genre, dont le nom, tiré du grec *νημα*, *fil*, et *τελεῶ*, *je termine*, a été établi par Geoffroy. Il est caractérisé par la forme des antennes, qui sont très-courtes, en fer d'alène, rapprochées à leur base et portées sur un bec ou prolongement du front. L'abdomen des insectes qu'il comprend n'est pas velu; mais lisse, luisant, ovale, et leur écusson n'est pas armé d'épines comme dans les stratyomes.

Nous avons fait figurer une espèce de ce genre, dont on ne connoît pas les mœurs, à la planche 48 de l'atlas de ce Dictionnaire, sous le n.° 9, c'est

La Némotèle uligineuse, *N. uliginosa*, ou Némotèle à bandes de Geoffroy.

Car. Noire; l'abdomen présentant une grande tache blanche en dessus.

On trouve cet insecte sur les fleurs des ombellifères dans les lieux marécageux. Il n'a guères que trois lignes de longueur. On a décrit comme une autre espèce du même genre, sous le nom de Némotèle bordée, une variété de sexe, à ce qu'il paroît. (C. D.)

NÉMOURE. (*Entom.*) M. Latreille a désigné sous ce nom de genre des espèces d'insectes névroptères, rangés d'abord avec les friganes ou les perles; mais leur abdomen n'est pas terminé par des soies. Telle est la *phryganea nebulosa* de Linnæus. (C. D.)

NÉMOURES, NÉMATOURES ou SÉTICAUDES. (*Entom.*) Nous avons désigné sous ce nom une petite famille d'insectes aptères qui comprend trois genres, dont les formes et l'organisation semblent indiquer quelque analogie avec les blattes et même avec quelques névroptères.

Ce nom, tiré du grec *νημα*, *fil*, et *ὐρα*, *queue*, indique le caractère qui distingue ces genres de tous ceux du même ordre. Voici les notes propres à les faire reconnoître : *Des mâchoires; des antennes; six pattes; abdomen très-distinct, terminé par des soies ou des fils.*

En effet, les puces, les poux, les cirons et les autres insectes parasites, n'ont pas de mâchoires, et leur bouche constitue une sorte de bec ou de suçoir. Dans les millepieds et les clo-

portes, qui appartiennent aux deux familles des myriapodes et des polygnathes, l'abdomen n'est pas distinct du corselet; dans les acères ou aranéides il n'y a pas d'antennes, et les pattes sont au nombre de huit; enfin, dans les avisuges ou ricins l'abdomen n'est pas terminé par des poils.

M. Latreille a désigné cette famille sous le nom de thysanoures, dont il a fait un ordre dans le troisième volume du Règne animal de M. Cuvier. Il y comprend les mêmes genres que ceux que nous avions indiqués dans le tableau 184 de la Zoologie analytique.

Ces insectes sont nocturnes et extrêmement voraces, à peu près comme les forficules : ils sont très-vifs, très-actifs : on les trouve, en général, dans les trous des murailles, dans les fentes, sous les pierres; ils se nourrissent de débris de matières végétales et animales. Quelques genres cherchent les lieux secs et chauds; tels sont les lépismes ou forbicines, les machiles; d'autres, comme les podures, se trouveut sur les bords des eaux, à la surface des eaux stagnantes et même sur la neige.

Voici l'indication des trois genres qui composent cette famille.

A corps	plat : antennes très-longues en soie		1. Forbicine.
	arrondi : filets de la queue	alongés	2. Machile.
		couchés sous le ventre	3. Podure.

Voyez ces différens noms. (C. D.)

NEMS. (*Mamm.*) En Égypte, c'est le nom de la mangouste ichneumon ou rat de Pharaon. Buffon a transporté ce nom à une autre espèce du même genre. (Desm.)

NEMU-NO-KY. (*Bot.*) Voyez Kokuan. (J.)

NENASI-KUSA. (*Bot.*) Le caille-lait ou gaillet jaune est ainsi nommé au Japon, suivant Thunberg. (J.)

NENAX. (*Bot.*) Genre établi par Gærtner pour un fruit étranger, qu'il soupçonne appartenir au *cliffortia filifolia* de Linné fils. Le calice est supérieur, à cinq divisions. Le fruit est une baie sèche, presque sphérique, ombiliquée et à cinq cicatrices à son sommet, vide dans son milieu, divisé à ses parois en cinq loges régulières, monospermes, dont trois souvent vides; les semences sont alongées, trigones, un peu ponctuées; l'embryon droit, linéaire; le périsperme

dur, cartilagineux; les cotylédons alongés, foliacés, très-grêles; la radicule inférieure alongée, comprimée, linéaire. (Poir.)

NENDAY. (*Ornith.*) Cet oiseau, du genre *Psittacus*, Perroquet, est décrit par M. d'Azara, sous le n.° 279, comme fort commun au Paraguay. (Ch. D.)

NENNAMAK. (*Ornith.*) Nom groënlandois de la linotte, *fringilla linaria*, Linn. (Ch. D.)

NENNOK. (*Mamm.*) Nom groënlandois de l'ours blanc ou polaire. (Desm.)

NÉNUPHAR; *Nuphar*, Smith. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, qui appartient à la *polyandrie monogynie* du système sexuel, et qui avoit été placé par M. de Jussieu dans la famille des hydrocharidées; mais que MM. Salisbury, De Candolle et autres botanistes modernes placent dans l'ordre naturel des nymphéacées. Ses principaux caractères sont les suivans : Calice de cinq à six folioles pétaloïdes, persistantes; corolle de dix à dix-huit pétales beaucoup plus courts que les folioles calicinales; des étamines nombreuses insérées au réceptacle; un ovaire supère arrondi, surmonté d'un stigmate sessile, en plateau orbiculaire, persistant; capsule partagée en dix à dix-huit loges, contenant chacune des graines nombreuses.

Les nénuphar sont des herbes aquatiques, dont les racines sont charnues, horizontales, attachées à la terre, au fond de l'eau, par des fibres nombreuses; leurs feuilles et leurs fleurs sont portées, les unes sur des pétioles, les autres sur des pédicules, qui s'élèvent du fond des eaux jusqu'à leur surface. Ce genre faisoit autrefois partie des *nymphæa;* M. Smith et M. De Candolle l'en ont séparé. Il renferme maintenant six espèces, dont la plus connue est la suivante :

Nénuphar jaune : *Nuphar lutea*, Decand., *Syst. reg. veg.*, 2, p. 60; *Nymphæa lutea*, Linn., *Spec.*, 729. Ses feuilles sont grandes, ovales, échancrées en cœur à leur base, d'un beau vert. Ses fleurs, jaunes, assez grandes, ont un calice de cinq pétales, et le stigmate à seize ou vingt rayons. Cette plante croît en Europe, dans les parties du Nord de l'Asie et dans l'Amérique septentrionale, dans les étangs et les eaux des rivières qui coulent lentement : elle fleurit en Juin et Juillet.

Le nénuphar jaune est propre, par ses larges feuilles et ses fleurs d'une belle couleur d'or, à orner les pièces d'eau des grands jardins paysagers.

On a attribué à ses racines une qualité rafraîchissante, et surtout la propriété de calmer les désirs amoureux ; mais il s'en faut de beaucoup que cette vertu soit bien prouvée. On trouvoit autrefois dans les pharmacies plusieurs préparations de nénuphar, qui sont aujourd'hui tombées en désuétude. Dans quelques pays du Nord sa racine a été mélangée dans le pain pour en augmenter la masse dans les temps de disette. (L. D.)

NÉOCÉIDE, *Neoceis*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Juin 1820 (pag. 90), appartient à l'ordre des Synanthérées, et à notre tribu naturelle des Sénécionées, dans laquelle il est voisin des *Crassocephalum*, *Gynura*, *Senecio*. Voici ses caractères :

Calathide oblongue, discoïde : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne multisériée, multiflore, tubuliflore, féminiflore. Péricline presque égal aux fleurs, cylindrique; formé de squames égales, unisériées, contiguës, quelquefois entregreffées, appliquées, linéaires-oblongues, canaliculées, aiguës au sommet, subfoliacées, ordinairement trinervées; la base du péricline pourvue de squamules surnuméraires bractéiformes, longues, étroites, linéaires-subulées. Clinanthe un peu concave, papillifère. Ovaires oblongs, cylindracés, striés, hispidules, munis d'un bourrelet apicilaire; aigrette longue, composée de squamellules nombreuses, inégales, droites, filiformes, capillaires, à peine barbellulées. Fleurs de la couronne à corolle très-longue, très-grêle, tubuleuse, à limbe étroit, demi-avorté, denté au sommet, contenant quelquefois des rudimens d'étamines filiformes, privés d'anthère. Fleurs du disque à tube de la corolle très-long, très-grêle; à stigmatophores surmontés d'un appendice collectifère court, demi-conique.

Nous connoissons quatre espèces de ce genre.

Néocéide a feuilles de chardon : *Neoceis carduifolia*, H. Cass., Bull. des sciences, Juin 1820, pag. 91. Plante herbacée; tige haute de deux pieds et demi, dressée, droite, peu ramifiée, garnie de feuilles, épaisse, cylindrique, striée,

hérissée de longs poils; feuilles alternes, étalées, sessiles, longues de quatre pouces, larges d'un pouce, velues sur les deux faces, imitant des feuilles de chardon, oblongues-lancéolées, sinuées-dentées, irrégulièrement divisées sur les côtés en lobes inégaux, triangulaires, denticulés, à dents un peu épineuses au sommet; calathides disposées en corymbes irréguliers au sommet de la tige et des rameaux, et portées sur des pédoncules accompagnés de bractées longues, étroites, linéaires-subulées; chaque calathide longue de six à sept lignes, et composée de fleurs jaunâtres. Nous avons observé cette espèce au Jardin du Roi, où elle étoit innommée, et où elle fleurissoit en Août 1819; nous ignorons son origine, et nous ne croyons pas qu'elle ait été décrite avant nous: elle est bien distincte des deux suivantes.

Néocéide a feuilles d'épervière: *Neoceis hieracifolia*, H. Cass., Bull., *loco suprà citato; Senecio hieracifolius*, Linn., *Sp. pl.*, édit. 3, pag. 1215. Plante herbacée; tige haute de trois pieds et demi, dressée, droite, simple, ramifiée seulement au sommet, garnie de feuilles, épaisse, cylindrique, cannelée, velue; feuilles alternes, éparses, sessiles, longues de cinq à six pouces, larges d'un pouce et demi, presque glabres, membraneuses, molles, oblongues-lancéolées, irrégulièrement et inégalement dentées ou lobées, à dents ou lobes denticulés; côte moyenne très-saillante et velue en dessous; calathides nombreuses, disposées en une panicule terminale, et portées sur des ramifications latérales qui ont pour axe commun le haut de la tige, et qui forment des pédoncules garnis de bractées longues, étroites, linéaires; chaque calathide longue de six lignes et composée de fleurs jaunâtres. Nous avons fait cette description sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi. La Néocéide à feuilles d'épervière est une plante annuelle de l'Amérique septentrionale. Il est probable que l'espèce précédente et la suivante habitent la même contrée.

Néocéide roide: *Neoceis rigidula*, H. Cass., Bull., *loco supra citato*. Plante herbacée; tige haute d'un pied trois pouces, dressée, simple inférieurement, rameuse supérieurement, garnie de feuilles, épaisse, ferme, cylindrique, striée, un peu velue; feuilles éparses, sessiles, longues d'en-

viron trois pouces, glabriuscules, un peu coriaces; les inférieures oblongues-obovales, très-étrécies à la base, les supérieures ovales-lancéolées, très-élargies à la base; toutes irrégulièrement découpées sur les bords, qui sont garnis de dents aiguës et rapprochées; calathides disposées en panicules corymbiformes, irrégulières, terminales, et portées chacune sur un long pédoncule grêle, garni de bractées filiformes; chaque calathide longue de cinq à six lignes, et composée de fleurs jaunâtres. Cette plante, qui n'est peut-être qu'une variété de la précédente, se trouvoit mêlée avec elle au Jardin du Roi, où nous l'avons observée vivante.

Néocéide a petites calathides : *Neoceis microcephala*, H. Cass., Dict. (*hic*); *Senecio glomeratus*, Desf., Tabl. de l'éc. de bot. du Jardin du Roi, 2.ᵉ édit., pag. 124. La tige, haute de deux pieds et demi, très-rameuse, à branches étalées, est cylindrique, striée, hispidule inférieurement, pubescente supérieurement, tomenteuse et blanche au sommet; les feuilles inférieures, longues d'environ six pouces et larges de deux pouces, sont sessiles, semi-amplexicaules, étalées, lyrées ou pinnatifides, à divisions oblongues, irrégulièrement et inégalement dentées; la base de ces feuilles est élargie, incisée; elles sont glabriuscules en dessus, pubescentes en dessous; les feuilles supérieures sont analogues aux inférieures, mais plus petites; les calathides, longues de trois lignes, minces, nombreuses, les unes sessiles et agglomérées, les autres pédonculées, sont disposées en panicules corymbiformes, qui terminent la tige et les branches, et dont les ramifications principales sont longues et divariquées; les corolles sont d'un jaune-doré très-vif; chaque calathide est discoïde, composée d'un disque pluriflore, régulariflore, androgyniflore, et d'une couronne plurisériée, multiflore, ambiguïflore ou tubuliflore, féminiflore; le péricline est cylindracé, étréci de bas en haut, très-étroit au sommet, presque conique, d'abord presque égal aux fleurs, qui deviennent ensuite beaucoup plus longues que lui: il est formé de squames unisériées, égales, contiguës, appliquées, linéaires, à bordure membraneuse, et à sommet aigu, noirâtre; sa base est entourée de squamules surnuméraires, rougeâtres au sommet; le clinanthe est plan, fovéolé, à réseau denté; les ovaires sont cy-

lindriques, velus; leur aigrette est longue, blanche, composée de squamellules nombreuses, inégales, filiformes, capillaires, à peine barbellulées; les corolles de la couronne ont le limbe étroit, irrégulier, à trois ou quatre divisions. Nous avons fait cette description sur un individu vivant, cultivé au Jardin du Roi, où il fleurissoit au mois d'Août: son étiquette, qui porte le nom de *Senecio glomeratus*, indique que la plante est annuelle, et qu'elle vient de la Nouvelle-Hollande. Cette quatrième espèce est congénère des trois autres, puisqu'elle offre, comme elles, une couronne de fleurs femelles tubuleuses, non radiantes, disposées sur plusieurs rangs concentriques : mais elle en diffère beaucoup par son port, par la disposition et la petitesse de ses calathides, par la forme et la brièveté de leur péricline, par la couleur de ses corolles, par la forme ambiguë des corolles de la couronne, etc.

Le *Senecio cernuus* de Linné fils constitue le genre *Crassocephalum* de Mœnch, que ce botaniste distingue des *Senecio* à cause du péricline, qui, selon lui, est plécolépide dans le *Crassocephalum*, au lieu d'être chorisolépide, comme dans les *Senecio*. Nous avons voulu vérifier ce caractère distinctif unique attribué par Mœnch à son genre, et nous avons reconnu qu'il étoit inexact. Les squames du péricline sont, dans cette plante, parfaitement libres, et non entregreffées. Le *Crassocephalum* est intermédiaire entre les *Senecio* et les *Neoceis*, et il a beaucoup d'analogie avec ces derniers: il diffère des *Senecio* par les corolles très-longues, très-grêles, presque filiformes, et par les stigmatophores surmontés chacun d'un appendice; il diffère des *Neoceis* par l'uniformité des fleurs de la calathide, qui sont toutes hermaphrodites et régulières. Le *Crassocephalum* ne diffère peut-être pas assez des *Senecio*, pour en être distingué génériquement. Mais les *Neoceis* nous paroissent devoir constituer un genre, ou tout au moins un sous-genre, suffisamment distinct des *Senecio* et du *Crassocephalum*, par la calathide pourvue d'une couronne de fleurs femelles tubuleuses, non radiantes, disposées sur plusieurs rangs concentriques.

Le genre *Crassocephalum*, dont nous venons de parler, n'ayant point été décrit dans le tome XI de ce Dictionnaire,

où il devoit se trouver, il faut réparer cet oubli, en traçant ici ses caractères, que nous avons observés sur des individus vivans, cultivés au Jardin du Roi.

Crassocephalum ou Cremocephalum. Calathide cylindrique, incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline cylindrique, égal aux fleurs, formé de squames unisériées, contiguës, parfaitement libres, non entregreffées, appliquées, égales, étroites, linéaires, canaliculées, sphacélées au sommet; la base du péricline entourée de plusieurs squamules surnuméraires, irrégulièrement disposées, inégales, courtes, linéaires-subulées, ciliées. Clinanthe plan ou concave, alvéolé, à cloisons basses, charnues, irrégulièrement denticulées. Ovaires pédicellulés, cylindriques, glabriuscules ou papillés, munis de dix côtes cylindriques et d'un bourrelet apicilaire; aigrette longue, blanche, caduque, composée de squamellules nombreuses, très-inégales, droites, filiformes, très-grêles, munies de barbellules irrégulièrement disposées, très-distancées, très-courtes, à peine saillantes, obtuses. Corolles (purpurines) toutes uniformes, très-longues, très-grêles, presque filiformes, à limbe beaucoup plus court que le tube, et muni de nervures surnuméraires. Étamines paroissant souvent imparfaites, surtout dans les fleurs extérieures; filet inséré vers le milieu de la hauteur du tube; article anthérifère excessivement long; anthère extrêmement grêle; appendice apicilaire long, subulé. Styles à deux stigmatophores, surmontés chacun d'un appendice collectifère, en forme de languette subulée, longue comme la moitié des vrais stigmatophores, qui portent aussi des collecteurs épars sur leur face extérieure convexe, principalement sur les bords.

En lisant cette description, on reconnoît: 1.° que le *Crassocephalum* a la plus intime affinité avec les *Neoceis*, quoiqu'il s'en distingue nettement par sa calathide incouronnée; 2.° qu'il semble se confondre, par ses caractères techniques les plus apparens, avec le vrai genre *Senecio* (*Senecio vulgaris*, Linn.), quoiqu'il s'en éloigne certainement par d'autres caractères moins manifestes, mais dignes d'être considérés par les botanistes exacts; 3.° que ses vrais caractères distinctifs, à l'égard du *Senecio*, résident dans la structure de

la corolle, des étamines, du style; 4.° que le caractère unique sur lequel Mœnch a fondé ce genre, est absolument faux. Ce faux caractère paroît cependant avoir déterminé ce botaniste à rapprocher le *Crassocephalum* du *Tarchonanthus* et du *Tagetes;* mais nous ne devinons pas pourquoi il a placé ces trois genres dans une division éloignée de celle où il admet les autres Synanthérées. Ce seul exemple peut suffire pour faire juger la méthode générale de Mœnch, qui est peut-être la plus bizarre, la plus inextricable, la plus mauvaise à tous égards, qui ait jamais été imaginée. Ajoutons qu'en général ses descriptions génériques, fondées sur des observations assez subtiles, mais très-souvent inexactes, ne valent guères mieux que sa classification. Si le genre *Crassocephalum* doit être maintenu, il faut non-seulement lui assigner d'autres caractères que ceux de Mœnch, mais peut-être aussi changer son nom, comme étant hybride ou composé d'un mot latin et d'un mot grec. Nous proposons celui de *Cremocephalum*, exprimant que les calathides, penchées ou pendantes, sont comme *suspendues* au sommet de leurs pédoncules.

Un échantillon sec, nommé avec doute *Senecio pseudo-china?*, dans l'herbier de M. de Jussieu, nous a offert des caractères génériques analogues, sous beaucoup de rapports, à ceux du *Crassocephalum*. Cependant il y a plusieurs différences assez notables pour nous autoriser à considérer cette plante comme type d'un genre distinct, que nous caractérisons ainsi :

Gynura, H. Cass. Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline cylindracé, beaucoup plus court que les fleurs; formé de squames subunisériées, à peu près égales, appliquées, oblongues, foliacées, accompagnées à la base de quelques bractéoles ou squamules surnuméraires. Clinanthe plan, fimbrillé. Ovaires cylindracés, cannelés; aigrette composée de squamellules nombreuses, filiformes, à peine barbellulées. Corolles purpurines, munies de nervures surnuméraires. Étamines de Sénécionée. Styles à deux stigmatophores, surmontés chacun d'un appendice extrêmement long, non stigmatifère, cylindrique, obtus, hérissé de collecteurs piliformes.

Ce nouveau genre, immédiatement voisin du *Crassocepha-*

lum, s'en distingue par son péricline beaucoup plus court que les fleurs, par son clinanthe fimbrillé, et par ses appendices collectifères extrêmement longs, cylindriques, obtus, hispides. La grandeur et la forme de ces appendices sont si extraordinaires, dans la tribu des Sénécionées, que le style qui les porte semble, au premier coup d'œil, appartenir à une Vernoniée. Le nom de *Gynura*, composé de deux mots grecs, fait allusion à cette particularité remarquable, qui consiste en ce que l'organe *femelle* est surmonté de deux longues *queues*.

Nous avons négligé de prendre note des caractères spécifiques de la plante qui nous a fourni les caractères génériques du *Gynura*, et qui doit être considérée comme le type de ce genre. Mais nous pouvons décrire ici une autre plante qui, malgré quelques différences, paroît devoir être rapportée au même genre, et constituer une seconde espèce.

Gynura dubia, H. Cass. Tige herbacée, rameuse; feuilles alternes, un peu pétiolées, ovales, entières; calathides cylindracées, solitaires au sommet de longs pédoncules terminaux et latéraux; chaque calathide composée de fleurs hermaphrodites et régulières; péricline cylindrique, long, quoique beaucoup plus court que les fleurs, formé d'environ huit squames unisériées, égales, contiguës, largement linéaires, aiguës au sommet, foliacées, à bords membraneux; la base du péricline entourée de cinq petites bractées subulées; clinanthe plan et nu; ovaires pédicellulés, droits, cylindriques, glabres, munis de côtes parallèles et d'un bourrelet basilaire; aigrette blanche, très-longue, composée de squamellules très-nombreuses, multisériées, presque capillaires, très-légèrement barbellulées; corolles très-longues, purpurines; étamines de Sénécionée; style à deux branches rouges, très-longues, dont la partie supérieure est formée par un appendice long et fort.

Nous avons fait cette description sur un échantillon sec, innommé, qui se trouve dans l'herbier de M. de Jussieu, et qui a été recueilli dans l'Inde. Nous le nommons *Gynura dubia*, parce qu'il s'écarte un peu du vrai *Gynura* par son clinanthe nu, et qu'il a des rapports avec le *Cremocephalum* et l'*Emilia*.

L'herbier de M. de Jussieu nous a aussi présenté deux nouvelles espèces d'*Emilia* : l'une, qu'il faut nommer *Emilia purpurea*, ne paroît différer de notre *Emilia flammea* (tom. XIV, pag. 406) que par les corolles purpurines, au lieu d'être couleur de feu ; l'autre, qu'on pourroit nommer *Emilia adenogyna*, offre, comme les *Emilia flammea* et *purpurea*, le péricline absolument privé de squamules surnuméraires, et l'ovaire à cinq angles aliformes[1], hispides ; la corolle est aussi analogue à celle des vraies *Emilia* ; mais les stigmatophores ne sont point surmontés d'un appendice, et semblent analogues à ceux des Adénostylées : ils sont très-longs, obtus au sommet, parsemés de glandes en dessous, bordés en dessus de deux bourrelets stigmatiques qui se prolongent jusqu'au bout. Cette troisième espèce d'*Emilia* étoit nommée, dans l'herbier de M. de Jussieu, *Cacalia sonchifolia.*

Nous croyons devoir terminer cet article par la liste alphabétique des genres que nous rapportons à notre tribu naturelle des Sénécionées : *Brachyglottis ?* Forst. ; *Cacalia ; Cineraria ; Cremocephalum ; Culcitium*, Bonpl. ; *Doria ?* Thunb. ; *Doronicum ; Emilia*, H. Cass. ; *Erechtites*, Rafin. ; *Eriotrix*, H. Cass. ; *Eudorus*, H. Cass. ; *Euryops*, H. Cass. ; *Faujasia*, H. Cass. ; *Grammarthron*, H. Cass. ; *Gynura*, H. Cass. ; *Hubertia*, Bory ; *Jacobæa ; Neoceis*, H. Cass. ; *Obæjaca*, H. Cass. ; *Othonna ; Sclerobasis*, H. Cass. ; *Senecio*. Nous nous réservons de présenter plus tard, dans l'article Sénécionées, un tableau méthodique de ces vingt-deux genres. (H. Cass.)

NÉOMÉRIDE, *Neomeris*. (*Polyp. ?*) M. Lamouroux, ne sachant sans doute que faire d'un corps organisé qu'il a observé dans la collection de M. Richard, comme provenant de la mer des Antilles, et qui, dit-il, est formé par un tube membraneux, composé de fibres longitudinales et circulaires, recouvert d'une croûte crustacée épaisse, garni à sa surface extérieure, d'abord, à sa base, d'espèces d'écailles presque cunéiformes, puis, plus haut, de bulles conoïdes, pédiculées, et, enfin, au sommet, de cellules polygones

---

1 On lit subuliformes (tom. XIV, p. 406, lig. 2), ce qui est inintelligible ; il faut corriger cette faute d'impression, et lire subaliformes, c'est-à-dire, presque en forme d'ailes.

plus ou moins profondes, s'est déterminé, afin de le faire connoître, à en constituer un genre, sous le nom de Néoméris, qu'il place près des tubulaires, et qu'il caractérise ainsi : Polypier simple, encroûté; encroûtement celluleux dans la partie supérieure, bulleux dans la moyenne, écailleux dans l'inférieure; l'animal placé au sommet. Il ne contient qu'une seule espèce, figurée, *Polyp. flex.*, pl. 7, fig. 8, *a*, B, que M. Lamouroux nomme la N. EN BUISSON, *N. dumetosa*, probablement parce que ces prétendus polypiers se rassemblent en touffes épaisses. Du reste, il ne la caractérise qu'en répétant les caractères du genre, et je conçois trop peu ce que peut être ce corps organisé d'après sa figure et même sa description pour hazarder d'y suppléer. (De B.)

NÉOPÈTRE. (*Min.*) De Saussure a distingué les minéraux d'apparence siliceuse et à cassure écailleuse qui se trouvent dans les roches de différente nature et d'époques différentes, en *palaiopètres* et *néopètres*. Ce sont deux espèces minérales différentes. Le palaiopètre est un felspath compacte ou un PÉTROSILEX (voyez ce mot); le néopètre est un silex à cassure écailleuse ou cireuse : c'est le hornstein infusible des minéralogistes allemands, nom que nous avons rendu par l'expression de SILEX CORNÉ. Voyez ce mot. (B.)

NÉOPHRON. (*Ornith.*) M. Savigny, dans son Système des oiseaux d'Égypte et de Syrie, pag. 15, a formé sous ce nom le troisième genre de sa famille des vautours, caractérisé par un bec long, délié, comprimé, à dos très-convexe; une cire nue, dépassant la moitié du bec; des narines longitudinales et très-grandes; la mandibule inférieure à bords émoussés, etc. (Ch. D.)

NEOPS. (*Ornith.*) Ce nom, composé de deux mots grecs, qui signifient nouveau visage, a été donné, par M. Vieillot, à un genre de sa famille des grimpereaux, qu'il a nommé en français *sittine*, et qui est caractérisé par un bec grêle, comprimé sur les côtés et pointu; par la mandibule inférieure, courbée en bas vers son milieu, ensuite retroussée, et dont la mandibule supérieure recouvre les bords, et par la réunion des doigts extérieurs au-delà de leur milieu. (Ch. D.)

NEOTTIA. (*Bot.*) Ce nom, sous lequel Cordus avoit primitivement désigné l'*orchis abortiva* de C. Bauhin, *nidus*

avis de Dodoens, *ophrys nidus avis* de Linnæus, *epipactis nidus avis* de Swartz et Willdenow, est appliqué maintenant par Jacquin au genre qui réunit l'*ophrys spiralis* et d'autres espèces voisines. (J.)

NÉOTTIE; *Neottia*, Swartz. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *orchidées*, Juss., et de la *gynandrie monandrie* du système sexuel, qui présente pour principaux caractères : Une corolle de six pétales irréguliers, dont cinq supérieurs, rapprochés à leur base, distincts à leur sommet; le sixième, renflé à sa base, recouvert par deux pétales latéraux, prolongés en poche sur l'ovaire; une seule anthère, dont les masses de pollen sont linéaires, reçues dans deux sillons du style; un ovaire infère, muni d'un style surmonté d'un appendice aigu, et à stigmate oblique; une capsule à trois valves, à une seule loge, contenant des graines nombreuses et très-petites.

Les néotties sont des plantes à racines vivaces, bulbeuses ou fasciculées; à feuilles pour la plupart radicales, et à tiges ordinairement garnies de gaines alternes, et terminées par des fleurs en épi : on en connoît maintenant une vingtaine d'espèces, dont trois seulement sont indigènes.

Néottie en spirale : *Neottia spiralis*, Willd., *Spec.*, 4, p. 73; *Ophrys spiralis*, Linn., *Sp.*, 1340. Sa racine, qui est composée d'une à trois bulbes ovales-oblongues, produit trois à quatre feuilles ovales-lancéolées, et à côté d'elles une tige grêle, haute de six à huit pouces, garnie de quelques feuilles courtes, étroites, et terminée par un épi de quinze à vingt-cinq fleurs petites, pubescentes, blanchâtres, agréablement odorantes et disposées en spirale autour de leur axe. Cette plante croît dans les pâturages secs et sur les collines, en France et dans plusieurs contrées de l'Europe; elle fleurit en Août et Septembre.

Néottie d'été : *Neottia æstivalis*, Decand., Fl. fr., 3, p. 258; *Ophrys æstivalis*, Lamck., Dict., 4, p. 567. Cette espèce diffère de la précédente par ses bulbes plus alongées, presque cylindriques; par sa tige garnie, à sa base, de feuilles lancéolées-linéaires, et non croissant à côté d'une touffe de feuilles; par ses fleurs moins nombreuses, inodores; et, enfin, parce qu'elle croît dans les lieux humides et marécageux.

Néottie rampante : *Neottia repens*, Willd., *Sp.*, 4, p. 75; *Satyrium repens*, Linn., *Sp.*, 1339. Sa racine est cylindrique, presque articulée, traçante ; elle produit une tige ascendante, longue de six à dix pouces, garnie inférieurement de feuilles ovales-lancéolées, marquées de nervures; le haut de la tige est presque nu, et se termine par un épi de fleurs blanchâtres, disposées en spirale. Cette plante croît dans les forêts des montagnes en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, etc.

Néottie élégante : *Neottia speciosa*, Willd., *Spec.*, 4, p. 72; Jacq., *Icon. rar.*, 3, t. 600. Sa racine est composée de plusieurs bulbes charnues, cylindriques, fasciculées. Ses feuilles sont toutes radicales, ovales-lancéolées, ondulées en leurs bords, longues d'un demi-pied, rétrécies à leur base en un pétiole de deux à trois pouces de longueur et engainant à sa base. La tige est haute de deux pieds, cylindrique, garnie de gaines lancéolées, colorées en rouge, particulièrement les supérieures, et terminée par des fleurs assez grandes, de couleur écarlate et disposées en épi terminal. Cette plante croît naturellement dans l'Amérique équatoriale; on la cultive en Europe dans les serres chaudes. (L. D.)

NEOTTOCRYPTES ou ABDITOLARVES. (*Entom.*) Noms donnés à une famille d'insectes hyménoptères, dont les larves se développent dans l'intérieur des corps organisés vivans : c'est ce qu'indique le premier nom, emprunté de deux mots grecs, dont l'un, Νεοττος, signifie *nouveau-né, embryon, fœtus, animal très-jeune*, et l'autre, Κρυπτος, est un adjectif qui signifie *caché*.

On peut caractériser ainsi cette famille :

Hyménoptères à abdomen aplati ou renflé, à pédicule court; à cuisses souvent renflées; antennes non en soie, de forme variable, de treize articles au plus.

Les néottocryptes diffèrent des uropristes, comme les mouches à scie, par le pédicule de leur abdomen, qui n'est pas accolé au corselet; des mellites, comme les abeilles, par la forme de leur bouche, dont les mâchoires ne sont pas alongées pour former une langue entre les mandibules; des systrogestres, comme les chrysides, parce que leur abdomen n'est pas concave et susceptible de se rouler en boule; des

ptérodiples, comme les guêpes, parce que leurs ailes ne sont pas doublées sur leur longueur; des myrmèges et des anthophiles, comme les fourmis et les philanthes, qui ont le ventre arrondi et non comprimé; enfin des oryctères, comme les sphèges et des entomotilles, comme les ichneumons, parce que ces derniers insectes ont plus de quatorze articles aux antennes.

C'est avec les entomotilles que les néottocryptes ont le plus de rapports par les mœurs, quoique leurs formes soient très-différentes. La manière dont les femelles déposent leurs œufs sous l'écorce ou dans le tissu ligneux des plantes détermine des phénomènes très-curieux pour la végétation. A l'aide de certaines tarières, dont leur abdomen est garni, elles insèrent leurs œufs dans l'intérieur de jeunes fruits ou sous l'épiderme des jeunes tiges, en y laissant suinter une liqueur qui appelle une irritation ou un épanchement maladif de sucs, et qui produit des monstruosités bizarres, mais constantes, dans chaque espèce de plante qui est piquée par une même sorte d'insectes. Les jeunes larves qui sortent de ces œufs, rencontrent dans ces galles une nourriture abondante, en même temps qu'elles s'y trouvent préservées de toute attaque extérieure : telles sont les mœurs des cynips, des diplolèpes, des eulophes, des diapries; d'autres, comme les chalcides, les leucopsides, se développent dans l'intérieur du corps des insectes, à peu près comme les larves des ichneumons.

Nous allons présenter dans le tableau qui suit, la série des genres qui composent la famille des néottocryptes.

A antennes	droites en fil : abdomen	arrondi, bossu		2. Chalcide.
		comprimé		3. Diplolèpe.
	brisées, renflées	à la pointe ; tête	sessile	5. Cynips.
			sur un col.	4. Diaprie.
		du sommet à la base		1. Leucopside.
	branchues ou fortement pectinées			6. Eulophe.

Voyez les figures des espèces qui se rapportent à cette famille, sur la planche 34 de l'atlas de ce Dictionnaire. (C. D.)

NÉOU. (*Bot.*) Arbre du Sénégal, qui est une espèce du genre *Parinarium* dans les rosacées, d'après la description d'Adanson, qui l'a observé sur les lieux. (J.)

NEPA. (*Bot.*) L'arbrisseau que Théophraste nommoit ainsi, est, selon Lobel et d'autres, l'ajonc ou jomarin à épines plus petites, variété de l'*ulex europæus* : Daléchamps pense, au contraire, que cet *ulex* est le *scorpius* de Pline. L'*ulex europæus* à épines plus grandes est indiqué par plusieurs comme le véritable *ulex* de Théophraste, et c'est, suivant C. Bauhin, le *scorpius primus* de Clusius. (J.)

NEPA. (*Erpét.*) Sous ce nom, Séba (*Thes.* 1, tab. 19, n.° 7) a parlé d'une vipère de Madagascar à laquelle nous ne saurions rapporter aucune des espèces inscrites aujourd'hui dans les répertoires ophiologiques. (H. C.)

NEPAL. (*Bot.*) C. Bauhin cite l'*arbor nepal* de l'île de Cuba comme étant le même végétal que son figuier d'Inde à feuilles épineuses, reconnu depuis long-temps comme une espèce de cacte, *cactus opuntia*, nommé dans les colonies raquette, cardasse, nopal, et la conformité de ce dernier nom avec celui de l'arbre de Bauhin confirme l'analogie. (J.)

NEPALAM. (*Bot.*) Voyez Gajapala. (J.)

NEPAPANTOTOTL. (*Ornith.*) Nom sous lequel Fernandez parle, au chapitre 127, pag. 40, d'une belle espèce de canard du Mexique, dont le bec se termine en pointe. (Ch. D.)

NÈPE, *Nepa.* (*Entom.*) Nom donné par Linnæus à un genre d'insectes hémiptères, de la famille des rémitarses ou hydrocorées, dont nous avons fait figurer une espèce sous le n.° 2 de la planche 37 de l'atlas de ce Dictionnaire.

Les nèpes ont le corps aplati, large, ovale; le corselet carré; à tête et abdomen sessiles; les antennes très-courtes; les pattes antérieures munies d'un ongle mobile formant le crochet, et l'abdomen terminé par des filets réunis, servant de tuyau respiratoire.

Le nom de *nepa* est tout-à-fait latin; il étoit employé comme synonyme de scorpion. C'est par une erreur typographique, que dans l'ouvrage de Geoffroy ce nom est imprimé Hepa, la lettre H ayant été substituée à l'N.

Les nèpes sont des insectes aquatiques qu'on trouve au fond des mares et des eaux stagnantes non salées. Ils sont souvent couverts de débris de végétaux et de limons, ce qui ne permet pas de les distinguer au premier aperçu. Ils se nourrissent de larves d'éphémères, de cousins et autres ani-

maux mous, aquatiques, à ce qu'il paroît. Ils introduisent leurs œufs dans les tiges des végétaux, et ces œufs étant indiqués au dehors par deux ou plusieurs pointes, souvent au nombre de sept, ces filets leur donnent quelques ressemblances avec les couronnes de poils qui garnissent les semences de quelques plantes synanthérées, tels que les bidens et autres composées aquatiques.

Les nèpes diffèrent des naucores, des notonectes et des sigares, genres de la même famille, parce que dans les espèces qu'on rapporte à ceux-ci, l'abdomen n'est pas terminé par des filets; on les distingue ensuite des ranatres, parce que le bec ou rostre de ces insectes n'est pas avancé, mais courbé en dessous.

On a observé des espèces de ce genre dans les quatre parties du monde. La plus grande est d'Amérique. Elle est figurée par M.lle de Mérian, pl. 56, et par Roësel, tom. 3, pl. 26. On l'a nommée *grandis*. On en voit des individus qui atteignent jusqu'à quatre pouces de longueur. Une espèce, rapportée de Coromandel, porte ses œufs sur le dos, comme le pipa. Elle est figurée par Sulzer, Hist. des insectes, t. 10, fig. 10. Celle que nous trouvons le plus communément aux environs de Paris et dont nous avons donné la figure citée au commencement de cet article, est la Nèpe cendrée, *Nepa cinerea*.

Car. Elle a le corps ovale, très-déprimé. Au dehors l'insecte est d'un gris sale; mais, sous les élytres, l'abdomen est d'un rouge glauque et comme huileux. Sa queue n'atteint guères que la moitié de la longueur du corps.

Geoffroy l'a décrite sous le nom de scorpion aquatique, à corps ovale, tome 1.er, pag. 481, sous le n.° 2. (C. D.)

NÉPENTHE; *Nepenthes*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, dont la famille naturelle n'est pas encore connue, qui appartient à la *dioécie monadelphie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à quatre divisions profondes, étalées, colorées en dedans; point de corolle; des étamines réunies en un seul filament: dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur; point de style; un stigmate pelté; une capsule à quatre loges polyspermes.

M. Rob. Brown, ayant divisé en deux sections la famille des aristolochiées, l'une sous le nom d'*asarinées*, à laquelle il

rapporte les *asarum*, *thottea*, *bragantia*; l'autre, qu'il appelle les *cytinées*, qui renferme le *cytinus*, le *rafflesia*, considère le genre *Nepenthes* comme très-voisin de cette dernière famille. (*Trans. Linn.*, vol. 13.)

Népenthe distillatoire; *Nepenthes distillatoria*, Lin.; Burm., *Zeyl.*, pag. 42, tab. 17; Pluken., tab. 237, fig. 3. Plante des plus curieuses, dont la racine est épaisse, charnue, d'où s'éleve une grosse tige fongueuse, cylindrique, sans ramifications, garnie de feuilles sessiles, alternes, glabres, ovales, entières, embrassant la tige par leur base, traversées par de fortes nervures, dont celle du milieu, plus forte, se prolonge au-delà du sommet en forme de vrille, et se termine par une urne presque cylindrique, de trois ou quatre pouces de long, sur près d'un pouce de diamètre; l'ouverture, tournée vers le ciel, est recouverte d'un opercule orbiculaire, qui s'ouvre et se ferme à différentes époques. Cette urne est lisse, striée, de la forme d'une noix de pipe, ordinairement d'un beau bleu en dedans; les bords lisses et aplatis. Cette plante croît dans les Indes, à l'île de Ceylan, aux lieux humides et ombragés.

Il paroît qu'on doit considérer comme une autre espèce, le *Nepenthes madagascariensis*, Poir., Encycl., qui est l'*ammaratico* de Flacourt, Hist. de Madag., pag. 130, fig. 43, dont les feuilles sont plus grandes; l'urne, rétrécie à sa base, forme presque l'entonnoir et offre à son orifice un bourrelet fort épais, dont les stries nombreuses se prolongent dans l'intérieur, qui est jaune ou rouge. Cette plante à été observée à l'île de Madagascar.

Enfin le *Nepenthes phyllamphora*, Willd., ou *Phyllamphora mirabilis*, Lour., *Cochin.*; *Cantharifera*, Rumph., *Amb.*, 5, tab. 59, fig. 2, est une autre espèce, distinguée par ses feuilles pétiolées, par la forme de ses urnes alongées, ventrues; l'orifice muni d'un rebord saillant, recouvert par un opercule. Cette espèce croît à la Cochinchine.

La népenthe est une des merveilles de l'Inde: elle a toujours fait l'admiration des voyageurs. Il est certain que l'urne qu'elle présente à l'extrémité de ses feuilles, est un des beaux phénomènes de la végétation. Cette urne, glanduleuse, en grande partie, dans son intérieur, est ordinaire-

ment remplie d'une eau douce et limpide ; alors l'opercule est fermé : il s'ouvre dans le courant du jour, et l'eau diminue plus de moitié; mais cette perte est réparée pendant la nuit, et le lendemain l'urne est pleine de nouveau et fermée par l'opercule : c'est sa provision et au-delà pour un jour, puisqu'il en reste toujours la moitié aux approches de la nuit. Plusieurs espèces de petits vermisseaux nagent, vivent et meurent dans cette liqueur.

Les habitans des montagnes, au rapport de Rumph et de Flacourt, ont, sur cette plante, des idées bien superstitieuses : ils croient que, si l'on coupe ses urnes et que l'on en renverse l'eau, il ne manquera pas de pleuvoir dans la journée; c'est pourquoi, quand ils craignent la pluie, ils se gardent bien de couper les urnes de cette plante. Au contraire, quand la sécheresse dure trop long-temps, ils courent bien vîte couper toutes les urnes, en renversent la liqueur, et sont persuadés qu'il ne doit pas tarder à pleuvoir.

Par une autre superstition, ces mêmes habitans ne trouvent pas de meilleur moyen pour arrêter, pendant la nuit, les urines involontaires de leurs enfans, que de répandre sur leur tête, l'eau de ces urnes, et de la leur faire boire. Ils la regardent, même dans les adultes, comme un remède efficace dans le relâchement des urines. La racine de cette plante passe pour astringente, ses feuilles pour rafraîchissantes et humectantes. On en retire une liqueur distillée que l'on emploie intérieurement dans les fièvres ardentes, et extérieurement dans les inflammations de la peau, les érysipèles, etc.

Homère, dans l'Odyssée, parle d'une plante originaire d'Égypte, qu'il appelle *nepenthes*, et dont Hélène se servit pour charmer la mélancolie de ses hôtes, en particulier de Télémaque, et leur faire oublier leurs chagrins. Madame Dacier, d'après Plutarque, Athénée et quelques autres, prétend que cette plante n'étoit autre chose que les contes agréables qu'Hélène faisoit à ses hôtes, rien n'étant plus propre à faire oublier aux affligés le sujet de leurs larmes; d'autres ont cru que le *nepenthes* d'Homère est l'opium. Le mot *nepenthes* est composé de *νη*, particule négative, et de *πένθος*, *deuil*, *douleur*. (Poir.)

NEPETA. (*Bot.*) La cataire ordinaire, nommée diversement par les anciens, étoit le *cataria herba* de Dodoëns, le

mentha cataria de Lobel et de C. Bauhin, le *nepeta* de Cordus et de Camerarius, l'*herba felis* de Daléchamps, le *cataria* de Tournefort : il eût été naturel de lui conserver ce dernier nom, reçu plus généralement et exprimant mieux une plante recherchée par les chats. Linnæus en a jugé autrement et a préféré le nom *nepeta*, qui a prévalu : on trouve encore celui-ci appliqué par Cordus et d'autres à des menthes et à des mélisses, dont une est le *melissa nepeta* de Linnæus (J.)

NEPETA. (*Bot.*) Nom latin du genre Cataire. Voyez tom. VII, p. 258. (L. D.)

NEPETELLA. (*Bot.*) Besler a donné ce nom au *nepeta italica*, Linn., mais depuis Linnæus s'en est servi pour désigner une autre espèce du même genre. Voyez Cataire. (Lem.)

NÉPHÈLE, *Nephelium*. (*Bot.*) Ce genre, d'après M. de Jussieu, doit être réuni aux *euphoria*, comme espèce. Voyez Litchi. (Poir.)

NÉPHÉLINE. (*Min.*) Cette substance, qui se présente ordinairement sous la forme de petits cristaux blancs, prismatiques, hexaèdres, perd sa transparence dans l'acide nitrique froid, et se réduit en gelée dans le même acide chaud.

La néphéline cristallise en prismes hexaèdres réguliers, et cette forme, qui lui sert de noyau, subit diverses modifications par l'addition de quelques facettes qui remplacent les arêtes des bases ou celles des pans. Un prisme triangulaire équilatéral lui sert de molécule intégrante.

La néphéline raie le verre avec difficulté et seulement quand on agit avec les parties aiguës, car les autres y laissent souvent une trace de leur propre poussière. Sa cassure est éclatante et conchoïde, surtout dans le sens transversal. Ce minéral, enfin, fond très-difficilement au chalumeau en un verre blanc et bulleux, et sa pesanteur spécifique est de 3,27 environ.

Les principes composans de la néphéline sont, suivant M. Arfwedson,

Soude	21
Alumine	35
Silice	44
	100

d'où résulte la formule de composition NS + 3 AS, qui est absolument la même que celle du lazulite.

Variétés de formes.

1. NÉPH. PRIMITIVE. *M P*. Un prisme hexaèdre régulier.

2. NÉPH. ANNULAIRE $\frac{M \overset{1}{B} P}{M\ r\ P}$. L'incidence des faces *r*, qui forment un anneau simple autour des bases du prisme, est de $118^d\ 7'$ sur les pans *M*, et de $151^d\ 53'$ sur les bases *P*.

Haüy ne décrit que ces deux variétés; mais M. Leman, qui a eu pendant long-temps les riches collections lithologiques de Dolomieu à sa disposition, a reconnu et décrit les suivantes.

3. NÉPH. BISANNULAIRE. L'anneau de facettes qui entoure la base est double, et ces petites faces sont plus inclinées sur la base que sur le prisme.

4. NÉPH. PÉRIDODÉCAÈDRE. Un prisme à douze pans, avec un simple anneau de facettes autour de chaque base.

5. NÉPH. SURCOMPOSÉE. Un prisme à douze pans, dont les bords du noyau sont remplacés par cinq facettes parallèles plus inclinées vers les bases que vers les pans. Ce cristal, dont il existoit un bel exemplaire dans la collection de M. de Drée, a soixante-quatorze facettes, quand il est complet, savoir : douze pans, deux faces planes, qui servent de bases, et trente facettes annulaires à chaque extrémité.

6. NÉPH. RACCOURCIE. Cette variété n'est qu'une modification des précédentes, dont le prisme s'est tellement comprimé, qu'il est à peine sensible et que ces cristaux passent insensiblement à la variété lamellaire.

7. NÉPH. GRANOLAMELLAIRE, LAMELLAIRE ET GRANULIFORME. En petites masses composées de grains ou de lamelles entrelacées.

8. NÉPH. CAPILLAIRE. (Pseudo-sommite ou pseudo-néphéline de M. Fleuriau de Bellevue.) En petites aiguilles longues et flexibles d'un gris blanchâtre.

9. NÉPH. INCOLORE, limpide, demi-transparente, nébuleuse, laiteuse, etc.

Gisemens et localités.

Il paroît que l'on doit la découverte de ce minéral à Ferber, qui le trouva dans une espèce de roche micacée d'un vert sombre, qui n'a point coulé, mais qui semble avoir été rejetée par le vieux volcan de la Somma, appendice du Vésuve. La néphéline de la Somma est associée à plusieurs

autres espèces minérales cristallisées, tels que les idocrases, les meïonites, les spinelles pléonastes, le pyroxène, la haüyne, etc. Dolomieu la reconnut dans les blocs de la brecciole d'Albano, qui ont été simplement rejetés comme les roches micacées de la Somma, mais il la retrouva aussi dans la lave de Capo di Bove, qui est employée au pavage de la ville de Rome, sous le nom de *selce-romano*, et qui constitue évidemment une coulée. Ici la néphéline se présente en petits cristaux hexaèdres, simples ou annulaires, d'un gris sale, qui sont implantés dans les fissures de la lave ou couchés à sa surface : elle y est associée au pyroxène, au mica et au péridot cristallisé ; mais si l'analyse qu'en a faite M. Carpi est exacte, ce minéral n'appartient pas à la néphéline. On a également trouvé la néphéline dans les laves de l'île Bourbon, des îles Ponce, en France près du Puy et dans le pays de Bade, avec le stilbile. M. Leman pense qu'il pourroit bien se faire que plusieurs laves supposées à base de felspath fussent à base de néphéline, et il cite comme exemple celle de l'éruption du Vésuve de 1794. Le même naturaliste nous a appris que la néphéline avoit été observée : 1.° au Mézin, dans le département de la Haute-Loire, en petits cristaux de la variété primitive dans les porosités d'une roche, qui en paroît presque toute composée, et qui a été considérée jusqu'ici comme une phonolithe. 2.° Au Katzenbuckel, à quelques lieues de Heidelberg, dans une roche regardée comme une dolérite compacte par M. Léonhard, et qui contient aussi du mica. 3.° Que la substance observée dans du basalte, ou dans une roche analogue à celle du Katzenbuckel, au Kaiserstuhl, en Brisgaw, est aussi une néphéline en masse laminaire, d'après feu M. Schmitz, de Munich ; et que celle-ci a été prise successivement pour du paranthine, de la chaux phosphatée, de la sodalite, et enfin pour une substance nouvelle, l'*ittnérite*, par M. Gmelin, qui y a trouvé : silice, 34 ; alumine, 28,2 ; chaux (carbonatée ?), 5,2 ; soude, 11,2 ; potasse, 1,5 ; oxyde de fer, 0,6 ; chaux sulfatée, 4,8 ; soude muriatée, 1,6 ; eau et gaz sulfureux, 10,7. Cette analyse, assez différente de celle de la néphéline, semble autoriser la séparation de ces deux substances malgré la similitude de plusieurs de leurs autres caractères. (Brard.)

NÉPHÉLION. (*Bot.*) Dodoëns cite ce nom, d'après Apulée, comme l'un de ceux que l'on donnoit à la bardane, *lappa*. Comme les fruits hérissés de pointes sont souvent comparés au périanthe de la bardane et nommés *fructus lappaceus*, c'est probablement ce motif qui a fait adopter par Linnæus le nom *nephelium* pour désigner un de ses genres dont les fruits sont de même hérissés. Une description incomplète avoit induit en erreur sur sa place dans l'ordre naturel; mais la simple inspection a fait rectifier cette erreur et reporter ce genre dans les sapindées. M. Labillardière l'a même reporté au genre *Sapindus*, mais il auroit peut-être plus d'affinité avec l'*Euphoria*. Voyez LITCHI. (J.)

NÉPHÉLIS, *Nephelis*. (*Chétopod.*) Subdivision générique, établie par M. Savigny dans son Système des annélides, p. 116, pour quelques espèces de sangsues, et entre autres pour l'*hirudo vulgaris*, Linn., Gmel., type de notre genre Erpobdèle, adopté par M. de Lamarck. Voyez SANGSUE. (DE B.)

NEPHRANDRA. (*Bot.*) Gmelin avoit fait un genre de ce nom, qui est un gattilier, *vitex umbrosa* de Swartz. (J.)

NÉPHRÉTITE. (*Min.*) De la Métherie donne ce nom à la serpentine noble. (B.)

NÉPHRITE. (*Min.*) On a réuni sous le nom de jade plusieurs minéraux qui n'ont de commun qu'une couleur verdâtre-pâle, avec une translucidité cireuse, un poli gras et une grande ténacité, et qui paroissent néanmoins assez différens par leur composition. On a proposé de donner le nom de néphrite à la variété orientale qui porte depuis long-temps le nom de *pierre néphrétique*. Mais, comme c'est aussi le jade proprement dit, on ne sauroit plus à quelle pierre appliquer ce nom, dont l'acception si connue ne peut pas être détournée. Nous continuerons donc d'appeler *jade néphrite*, l'espèce qui devra conserver le nom de jade et à laquelle on réunira tous les minéraux qui auront la même composition: l'épithète de néphrite indiquera la variété qui vient de l'Orient. Voyez JADE. (B.)

NEPHRODIUM. (*Bot.*) Genre de la famille des fougères, créé par Richard, et mentionné dans la Flore de Michaux. Ce genre n'est qu'un démembrement de celui nommé *Aspidium* par Swartz, qui lui-même a été séparé du genre *Polypodium*, Linn. Mais l'*Aspidium* de Swartz qui, comprenoit

tous les anciens polypodes dont la fructification est recouverte d'un tégument, est maintenant partagé en trois, savoir:

L'*athyrium* de Roth, dans lequel les fructifications forment sous la fronde des groupes ou sores ovales, épars, couverts d'un tégument ou indusium en forme de croissant ou de rein, qui naît d'une nervure latérale secondaire et s'ouvrant de dedans en dehors.

L'*aspidium* de M. De Candolle, chez lequel les sores sont, chacun, recouverts dans la jeunesse par un tégument qui se fend longitudinalement de deux côtés, se soulève du sommet à la base, et présente une lanière plus longue que le sore qu'il recouvroit.

Le *polystichum* de Roth, dont les tégumens sont attachés par un seul point, tantôt sur son bord, tantôt sur son centre.

Les caractères assignés par Richard à son *nephrodium*, sont les mêmes que ceux de l'*athyrium* de Roth. Il est donc convenable par droit d'antériorité, de conserver ce dernier nom, contre l'opinion de Robert Brown. Michaux rapporte à ce genre une douzaine d'espèces, croissant aux États-Unis et au Canada, qui ont absolument le port de l'*athyrium felix fœmina* ou *polypodium felix fœmina*, et des *polystichum*. Enfin, R. Brown (qui ajoute, aux caractères, que les tégumens restent fixés par leurs échancrures) y a joint sept espèces, dont quatre confondues avec les *aspidium* par Swartz, et trois nouvelles.

Richard rapportoit à ce genre le *polypodium dryopteris*, Linn., qui s'éloigne des autres espèces par son port et ses groupes fructifères, disposés en une ligne ou série placée sur le bord de la fronde.

Le *nephrodium* a encore été augmenté de quelques espèces, et en y joignant celle décrite à notre article *athyrium*, on peut en porter le nombre à une trentaine, presque toutes étrangères à l'Europe, et plus particulières à l'Amérique et à la Nouvelle-Hollande. Voyez Athyrium, Suppl. (Lem.)

NEPHROIA. (*Bot.*) Genre de Loureiro, réuni par M. De Candolle à son genre *Cocculus*. Voyez Coqueculr. (Poir.)

NEPHROMA. (*Bot.*) Genre de la famille des lichens, établi par Acharius dans son *Methodus lichenum*, qu'il a décrit dans sa Lichénographie universelle, et qu'il a reproduit dans son *Synopsis*. Ce genre est formé aux dépens de celui qu'il

avoit nommé *peltidea*, et que depuis il a partagé en trois; savoir : *solorina*, *peltidea* et *nephroma*. Le premier genre, *Solorina*, paroît mériter jusqu'à un certain point d'être distingué; mais il n'en est pas de même des deux derniers, qui ne diffèrent réellement l'un de l'autre qu'en ce que chez le *nephroma* les scutelles sont renversées, tandis que dans le *peltidea* les scutelles sont tournées en dessus : dans le *solorina* les scutelles sont enfoncées. Nous reviendrons sur ces genres à l'article Peltigera. (Lem.)

NEPHROPS, *Nephrops*. (*Crust.*) Genre de crustacés décapodes macroures, créé par M. Leach pour placer l'*astacus norvegicus* de Fabricius. Nous l'avons décrit à l'article Malacostracés, tom. XXVIII, pag. 509. (Desm.)

NÉPHROSTE. (*Bot.*) Necker désigne ainsi l'enveloppe des poussières du lycopode. (Lem.)

NÉPHROTOME. (*Entom.*) Nom donné par M. Meigen à un petit genre de diptères, de la famille des hydromyes, qui comprend quelques espèces de tipules. (C. D.)

NEPHTYS, *Nephtys*. (*Chétopod.*) Dénomination employée par M. Savigny, dans son Système des annélides, p. 34, pour un petit genre de Néréidées, qui ne contient encore qu'une espèce des côtes de l'Océan. Voyez Néréide. (De B.)

NEPTUNE [Petit]. (*Bot.*) Paulet désigne ainsi les *agaricus alutaceus* et *neptuneus* de Batsch (tab. 23, fig. 118 et 119), qu'il réunit en une seule espèce. (Lem.)

NEPTUNIA. (*Bot.*) Ce genre de Loureiro fait maintenant partie du *Desmanthus*, qui est un des genres détachés du *mimosa* de Linnæus par Willdenow, qui le nomme *desmanthus nutans*. Il y a encore le *neptunia oleracea* de Roxburg, *Corom.*, tab. 119. Voyez Acacie. (J.)

NEPTUNIENS et NEPTUNISTES. (*Géol.*) C'est une de ces dénominations assez inconvenantes qu'on donne à certains savans, et dans le cas actuel elle s'applique à des géologues auxquels on attribue l'opinion que toutes les roches qui n'ont pas été évidemment fondues, sont le produit d'une dissolution ou d'un sédiment aqueux; on l'a surtout appliquée à ceux qui ont admis pour le basalte et les roches qui lui sont subordonnées, une semblable origine. Beaucoup d'élèves de l'école de Freyberg, sous l'illustre Werner, avoient adopté

cette manière de voir et l'avoient rendue presque exclusive. Maintenant, non-seulement la plupart des géologues, mais encore ceux de cette même école, abandonnent cette idée, qui ne nous paroît inexacte que quand on la rend trop générale, pour tomber dans l'hypothèse opposée, en attribuant la formation de presque toutes les roches cristallisées et dures à l'action de la fusion ignée. Dans ce dernier cas on les nomme *vulcanistes* et même *plutonistes*, suivant qu'ils portent plus ou moins loin l'influence de cette action. Un jeune géologue anglois (M. Daubeny) s'est amusé à dresser une échelle comme thermométrique de la chaleur plus ou moins vive que chaque géologue a mise à défendre l'une ou l'autre de ces hypothèses. (B.)

NEQUA-METL. (*Bot.*) Nom brasilien de l'*agave cubensis*, Jacq., selon Marcgrave. (Lem.)

NER. (*Mamm.*) Nom persan, servant à désigner le métis provenant de l'union du chameau à deux bosses, ou du bactriane mâle et de la femelle du chameau à une bosse ou dromadaire. (Desm.)

NERDLEK. (*Ornith.*) Selon Fabricius, n.os 40 et 41, les Groënlandois donnent ce nom au cravant, *anas bernicla*, Linn.; et ils appellent *nerdlernak* l'oie commune, *anas anser*, Linn. Ce nom est écrit *nerlek* par plusieurs auteurs. (Ch. D.)

NÉRÉGIL. (*Bot.*) Voyez Narégil. (J.)

NÉRÉIDE, *Nereis*. (*Chétopodes*). Linnæus est le premier naturaliste qui ait appliqué ce nom, tiré de celui d'une famille de nymphes de la cour de Neptune, à un groupe assez nombreux de vers alongés, déprimés, composés ordinairement d'un très-grand nombre d'anneaux ou de segmens, pourvus eux-mêmes d'appendices tentaculaires, que l'on trouve communément sur le bord de toutes les mers, se cachant dans les trous ou anfractuosités de tous les corps qu'ils peuvent trouver et pénétrant même dans le sable et dans la vase. On trouve en effet ce nom employé dans les premières éditions du *Systema naturæ*; plus tard Linné y fit entrer quelques espèces qui n'appartiennent pas à ce genre, comme le fit voir Pallas, dans son Mémoire sur les aphrodites; mais lui-même y réunit à son tour des animaux qui ne peuvent réellement pas lui appartenir. Muller fut plus heureux dans son Ouvrage sur les vers et dans le Prodrome de sa Faune du Danemarck; quoiqu'il augmenta

beaucoup le nombre des espèces de ce genre, il en retira cependant les espèces fluviatiles, dont il fit le genre Naïs. Othon Fabricius en décrivit un plus grand nombre et d'une manière souvent encore plus complète, en sorte que Gmelin, en recueillant tout ce qui avoit été fait à ce sujet, a porté le nombre des néréides à plus de vingt-neuf espèces. Depuis ce temps jusqu'à ces dernières années, les auteurs systématiques adoptèrent ce genre tel qu'il est dans Gmelin, sans y faire presque d'autre changement que d'y ajouter un très-petit nombre d'espèces : c'est ce que l'on voit dans le tableau des vers de l'Encyclopédie de Bruguière, le Manuel d'histoire naturelle de Blumenbach, celui de M. Cuvier, la première édition des animaux sans vertèbres de M. de Lamarck, et même dans le Traité des vers de M. Bosc, quoiqu'il indiquât quelques espèces nouvelles : cependant il est évident que c'est le premier ouvrage où l'on trouve un genre nouveau formé avec une espèce de néréide, il est vrai, également nouvelle, et l'observation que les trois coupes de Linnæus et de Gmelin devront former autant de genres distincts, quand on pourra connoître un peu complétement la bouche des espèces qu'ils y rangent. M. Oken établit aussi une petite coupe dans ce genre, mais sans observations nouvelles. Les naturalistes anglois, sur ces entrefaites, et entre autres MM. Donovan et Leach, firent connoître quelques espèces de néréides qui n'avoient pas encore été observées. La nature des travaux de M. de Blainville le conduisit aussi à chercher à éclairer un peu ce grand genre, en étudiant avec soin le petit nombre d'espèces qu'il put se procurer. C'est ainsi qu'en envisageant la disposition ou la composition des appendices de ces animaux, il fut conduit à ce résultat de quelque importance pour la philosophie de la science, que dans les animaux articulés extérieurement, qu'il a désignés par le nom typique d'entomozoaires, chaque anneau du corps, à son état complet, est pourvu d'appendices formés de trois parties, l'une respiratoire ou branchiale; l'autre, locomotrice, et la troisième sensitive; que tous les anneaux ne sont pas nécessairement pourvus de ces parties de l'appendice; qu'ils peuvent l'être des trois, de deux seulement ou d'une; ou enfin qu'ils peuvent n'en avoir aucune dans

les espèces les plus inférieures, ou dans quelques parties du corps d'un animal modifié par quelque autre cause : de là il lui fut aisé de montrer comme dans les néréides la partie respiratoire et locomotrice générale des appendices diminue à mesure que du milieu du corps on s'approche des deux extrémités ; et comment en avant l'attache de ces appendices modifiés se relève peu à peu, au point de donner dans les premiers anneaux des tentacules latéraux, et ensuite des tentacules supérieurs plus ou moins prolongés, suivant quelque cause locale. Il arriva aussi à ce résultat, de faire voir que les dents mêmes de celles qui en sont pourvues, ne sont que des faisceaux de soies dures, rapprochés, analogues à ceux des autres anneaux du corps.

Cette manière d'envisager les parties extérieures des néréides dut le conduire et le conduisit en effet à essayer d'en perfectionner la disposition systématique, comme on pourra le voir dans l'extrait de son travail sur la classe des Chétopodes, inséré dans le Bulletin de la Société philomatique, où il proposa de diviser les néréides en huit sous-genres, d'après des caractères tirés de la présence ou de l'absence des dents, de celles des tentacules et de leur nombre ; de la forme de la bouche, pourvue d'une trompe ou non ; de l'existence ou de l'absence des branchies, de la forme des parties des appendices et même de l'absence ou de la présence des points noirs regardés comme des yeux. C'est ainsi que dans le grand genre linnéen des *Nereis*, converti en famille sous la dénomination de néréidées, il établit les genres Branchinéréide, Méganéréide, Lépidonéréide, Acéronéréide, Cirronéréide, Podonéréide, Néréide et Spionéréide, composant ses noms de genres, d'après un système particulier qu'il croit utile pour faciliter la mémoire, d'un nom caractéristique ajouté à celui de néréide, qui indique la famille. Mais le défaut de matériaux alors ramassés ne lui permit pas de perfectionner et de terminer autrement son travail.

Pendant que M. de Blainville s'occupoit ainsi de reviser le genre Néréide, M. Savigny s'en occupoit également, et comme les matériaux lui ont été fournis abondamment de toutes parts, il a pu le faire beaucoup plus complétement que le premier, comme on pourra le voir dans un système des an-

néréides, faisant partie du grand ouvrage d'Égypte et imprimé depuis plusieurs années, mais malheureusement sans figures.

M. Savigny a envisagé ces animaux d'une manière bien plus détaillée qu'on ne l'avoit fait avant lui, du moins pour toutes les parties extérieures, et il a institué un grand nombre de genres, que nous ferons connoître tout à l'heure, et qui ont été adoptés par M. de Lamarck dans son nouveau Système des animaux sans vertèbres. Auparavant nous allons donner une description un peu détaillée des néréides en général, sans cela on ne pourroit guère concevoir les distributions systématiques des espèces.

Le corps des néréides est en général extrêmement alongé, grêle, délié, cylindrique, subcylindrique et même quelquefois déprimé, surtout en dessous; ordinairement un peu plus large au milieu, il s'atténue graduellement vers les extrémités, mais beaucoup moins vers l'antérieure, qui est toujours plus ou moins tronquée, que vers la postérieure. Il est formé d'un très-grand nombre d'anneaux ou de segmens plus larges que longs, bien distincts, bien mobiles les uns sur les autres dans toute leur circonférence, et dont les plus larges et les plus longs sont en général vers le tiers antérieur du corps; les postérieurs décroissant insensiblement jusqu'au dernier : mais les antérieurs ne le font que jusqu'au premier ou au second, qui constituent une espèce de tête ou de renflement céphalique, sur lequel même on distingue assez souvent une ou deux paires de taches orbiculaires noires, qu'on regarde comme des yeux. Ces premiers anneaux, dans certaines espèces, ne paroissent pas être complets, mais plutôt fendus ou ouverts dans leur partie inférieure, en sorte que l'ouverture de l'œsophage est précédée par une fente oblique inférieure, à laquelle on donne le nom de bouche. Dans d'autres espèces ces anneaux sont complets; mais ils sont assez larges pour permettre la rentrée d'une trompe céphaloïde considérable : elle-même est composée quelquefois d'un ou deux anneaux.

D'après cette disposition des anneaux céphaliques, il est évident que la bouche doit présenter une forme différente. Dans le premier cas c'est une fente plus ou moins longue; dans le second c'est un trou rond, quelquefois accompagné dans sa circonférence de papilles ou de tubercules papillaires radiairement disposées.

L'extrémité postérieure du corps des néréides se termine en s'aplatissant beaucoup. Quelquefois le dernier anneau est en forme de pointe mucronée, qui seule dépasse l'anus.

Celui-ci est toujours fort large et transverse.

Les appendices qui garnissent les côtés des anneaux des néréides sont toujours beaucoup plus compliqués que dans les véritables lombrics et même que dans les naïdes, mais moins que dans les Amphinomes et genres voisins. Ils constituent en général une petite lame comprimée d'avant en arrière et placée verticalement de chaque côté de l'anneau, dont elle occupe toute la hauteur; mais cette lame ou cette espèce de pli est quelquefois presque nulle, tandis que d'autres fois elle est plus longue que le diamètre même de l'anneau, et forme un véritable pédicule. Cette lame, dans son plus grand état de complication, est divisée, par une échancrure ou une bifurcation, en deux portions plus ou moins distinctes, placées l'une au-dessus de l'autre: M. Savigny les désigne par le nom de *rames*. La supérieure est composée d'une partie molle, flexible, tentaculaire, plus ou moins prolongée, donnant quelquefois elle-même à sa base une bifurcation pour appendice branchial, et d'un faisceau de soies dures, rigides, cornéo-calcaires, implantées profondément dans le corps. La portion inférieure de l'appendice est également formée d'un faisceau de soies dures et cornéo-calcaires, situé à la base supérieure d'un autre mamelon tentaculaire, qui, d'après cela, est constamment inférieur. Dans les deux parties du faisceau de soies, existent presque toujours deux ou trois soies plus dures, plus roides encore, et que M. Savigny nomme *acicules*. Dans le cas de non-division ou d'intégrité, ces deux rames n'en font qu'une, sans traces de division, et peuvent du reste être composées absolument de même.

La simplification de cet appendice peut être considérée commencer par sa non-bifurcation, mais ensuite les dentelures du lobe branchial disparoissent, puis le lobe branchial lui-même; les soies s'amincissent ensuite, d'abord par une diminution dans le nombre des soies, puis dans leur longueur: il ne reste alors que les lobes tentaculaires; ils diminuent ensuite l'un et l'autre ou l'un ou l'autre, et l'appendice n'est quelquefois représenté que par un ou deux petits tuber-

cules. Bien plus, dans la manière de voir de M. de Blainville, on peut concevoir que ce qu'on nomme les yeux dans les néréides, ne sont peut-être que les extrémités de ces rudimens de tentacules.

Mais la *rudimentation* de certaines parties de l'appendice des néréides marche quelquefois avec une augmentation d'une autre partie; c'est ce qui produit ce qu'on a nommé cirres antennulaires, tentacules et antennes, par le grand développement de la partie sensitive de l'appendice sur les anneaux céphaliques et par leur position supérieure, de même que l'agglutination des soies ou des acicules sur les parties latérales des anneaux antérieurs a constitué ce qu'on a nommé les mâchoires ou dents, du moins dans les espèces qui les ont cornées et simples; enfin c'est même à cette augmentation des cirres tentaculaires des appendices qu'est due la longue paire de filamens sétacés qui semblent terminer le corps en arrière, en lui formant une sorte de queue. Ils sont toujours doubles et appartiennent constamment à l'avant-dernier anneau.

L'attache des appendices dans les néréides offre encore quelque chose d'assez remarquable, en ce que, à peu près latérale dans les anneaux médians ou normaux, elle descend un peu, à mesure qu'on étudie un anneau plus postérieur; mais elle remonte encore bien plus évidemment dans les anneaux antérieurs, au point que sur les anneaux céphaliques, ce qu'il en reste, c'est-à-dire, les filamens tentaculaires, sont presque tout-à-fait supérieurs et deviennent frontaux. Dans certaines espèces même les deux tentacules les plus rapprochés n'en forment plus qu'un, qui alors est impair et médian.

Tous ces changemens dans la composition, dans la forme, dans le développement du tout ou de ses parties, dans l'attache de ces appendices, peuvent avoir lieu, non-seulement dans des espèces différentes, mais même sur différens anneaux de la même espèce, ce qui rend la description suffisante et comparative de ces animaux bien plus longue que pour tout autre genre.

D'après cela il est évident que l'on peut distinguer, et avec juste raison, jusqu'à un certain point dans le corps d'une néréide : 1.° une trompe, qui n'est qu'un ou deux anneaux antérieurs entiers, dans l'intérieur desquels peuvent exister

des dents, qui, sans aucun doute, deviennent extérieures ou au moins marginales dans leur action. 2.° Un renflement céphalique, formé lui-même de deux anneaux plus larges que les anneaux proboscidiens et disposés obliquement, de manière que l'antérieur produise une sorte d'avance ou de front, sous lequel peut se retirer la trompe, et que le postérieur, en anneau complet, la reçoive quand elle est plus profondément rétractée. C'est ce qui donne aux appendices incomplets de ces anneaux céphaliques une disposition plus ou moins tentaculaire, suivant que, de latéraux, ils deviennent de plus en plus dorsaux ou frontaux. On peut donc très-bien appliquer une dénomination commune à ces tentacules, puisque leur origine est la même, et les distinguer seulement suivant qu'ils sont tout-à-fait supérieurs ou latéraux. 3.° Une espèce de col, comme l'ont fait quelques auteurs, en considérant comme le formant, les anneaux les plus étroits et les moins longs qui suivent immédiatement les anneaux céphaliques, et dont l'appendice tout entier est presque rudimentaire. Mais ici il y a encore quelque chose de moins tranché que pour ces derniers; les anneaux trachéliens passant peu à peu aux anneaux thoraciques, ceux-ci sont encore moins distincts des anneaux abdominaux. On pourroit cependant considérer comme tels, ceux dont les appendices sont les plus complets et surtout dans la partie branchiale. Quant aux anneaux coccygiens ou postanaux, il n'y en a jamais qu'un seul, terminé par une pointe courte, un peu mucronée.

Les appendices peuvent également se diviser en céphaliques, cervicaux, thoraciques, abdominaux et præanaux.

Considérant les appendices cirriformes ou tentaculaires des anneaux céphaliques comme de même nature et de même origine, on pourra seulement, afin de mieux s'entendre, les partager en supérieurs ou frontaux, et en latéraux.

Les dents, plus ou moins profondément placées, seront distinguées des amas de tubercules cornés, quelquefois même un peu unciformes, qui arment les anneaux proboscidiformes, par leur grandeur et leur développement, et même quelquefois par leur nature calcaire.

On conservera, si l'on veut, le nom d'yeux, quoiqu'il soit fort douteux que ce soient réellement des organes de vision,

aux taches orbiculaires noires que l'on remarque sur l'anneau céphalique principal d'un assez grand nombre de néréides, et l'on devra d'autant moins en négliger la considération, que la présence ou l'absence de ces taches, leur nombre et leur disposition, paroissent fournir d'assez bons caractères zoologiques.

On pourra appeler appendices cervicaux, les premiers, en plus ou moins grand nombre, qui n'offriroient pas la composition complète de ceux du reste du corps, et surtout qui manqueroient de branchies.

On réservera au contraire la dénomination d'appendices thoraciques à ceux qui seroient parfaitement complets, du moins pour l'espèce dont il sera question ; car il se pourroit cependant que dans un groupe d'espèces aucun appendice ne fût absolument complet, c'est-à-dire, formé de ses deux parties partagées par la ligne latérale, et l'une et l'autre d'un faisceau de soies et d'acicules, de filamens tentaculaires, et surtout de tentacule pinné ou branchial.

Enfin, le nom d'appendices abdominaux conviendroit à ceux des anneaux qui perdroient quelque chose dans leur complication, depuis les plus parfaits jusqu'à la paire qui précède l'anus, que l'on pourroit appeler appendices præanaux. Ce sont ces derniers que M. Savigny a désignés par le nom de pieds stylaires.

Dans les différentes parties des appendices on peut aussi trouver des différences qu'il sera bon de noter. Celles de longueur absolue ou proportionnelle des filamens tentaculaires ou des mamelons qui les portent, sont assez peu importantes à considérer. Il n'en est pas de même de la simplicité ou de la complication du filament ou cirre tentaculaire supérieur. Dans le premier cas il n'y a pas de branchie proprement dite au contraire du second ; et alors le nombre des digitations, leurs formes, deviennent caractéristiques des espèces et souvent même des anneaux.

Le faisceau de soies roides, cornéo-calcaires, de couleur métallique, qui complète les appendices, est quelquefois partagé, comme celui-ci, en totalité en deux faisceaux plus ou moins distincts par la ligne latérale : mais, en outre, ils sont formés eux-mêmes de deux sortes de soies ; les unes plus

fines, plus flexibles, auxquelles on peut conserver ce nom; et les autres plus roides, plus résistantes et de couleur constamment noire, que M. Savigny a nommées *acicules*. Les soies offrent aussi des différences dans la manière dont elles se terminent; mais il faut des loupes d'un foyer très-court pour apercevoir ce caractère.

Après avoir ainsi envisagé l'organisation extérieure des néréides comme fournissant les caractères zoologiques, nous devons aussi étudier leur organisation intérieure. Malheureusement cette étude est beaucoup moins avancée, et, en effet, elle est d'une tout autre difficulté.

La peau ou l'enveloppe générale de ces animaux, le plus souvent fort mince, offre ce caractère, commun à toute la classe des chétopodes, d'être irisée ou de présenter les différentes couleurs du prisme, suivant l'inclinaison des rayons lumineux. Elle n'offre du reste pas de grandes différences d'épaisseur et de structure, suivant les parties du corps auxquelles elle appartient. Elle est cependant toujours plus mince sur les cirres tentaculaires, branchiaux ou non.

Ces cirres, qui constituent le seul organe du toucher qu'on puisse supposer dans ces animaux, sont de différentes grandeurs, souvent fort longs et placés dans toute l'étendue du corps. Les plus longs sont en général les supérieurs de chaque appendice, et surtout ceux qui le terminent en avant ou en arrière, où nous les avons considérés comme des tentacules. Ils semblent quelquefois comme articulés, quoiqu'ils ne le soient réellement jamais, la peau étant de la même épaisseur partout: cela paroît tenir à la manière dont la substance qui les remplit s'est partagée ou divisée, et peut-être même cette disposition subarticulée n'existe-t-elle que sur les néréides conservées dans l'alcool.

Les points noirs que les auteurs qui ont observé les néréides vivantes regardent comme des yeux, sont plus compliqués que l'on ne croiroit. En effet, ils sont assez grands, comparativement à la grosseur de l'anneau céphalique qui les porte; en nombre et en position constante dans chaque petit groupe, ils sont sessiles et assez indépendans de la peau, qui n'offre vis-à-vis aucune modification de ce qu'elle est dans le reste du corps. L'œil lui-même forme un sphéroïde alongé,

assez peu bombé, tout noir d'un côté et luisant de l'autre, laissant dans la couche musculaire, sur laquelle il s'appuie, une légère excavation. Ce côté est blanc et évidemment en communication avec le reste du système.

L'appareil locomoteur de ces animaux est assez simple, quoique considérable. Il est composé par deux couches de fibres musculaires, situées au-dessous de la peau. La couche extérieure, beaucoup plus mince que l'autre, est formée par des fibres transverses, tandis que l'intérieure, très-épaisse, l'est entièrement de fibres longitudinales. Cette dernière couche est beaucoup plus épaisse en dessous, où elle constitue deux ou quatre bandes étroites, étendues d'une extrémité à l'autre et quelquefois perceptibles à l'extérieur : en dessus ou dans la ligne dorsale, la bande longitudinale n'est peut-être pas plus épaisse, mais elle n'est guère partagée qu'en deux par un sillon médian. De chaque côté les bandes musculaires, supérieures et inférieures, sont plus épaisses, au point de remplir presque tout l'intervalle compris entre la peau et le canal intestinal. C'est en effet de ces bandes que partent les petits muscles obliques qui vont à la racine de chaque appendice, et c'est dans leur épaisseur que s'enfoncent profondément les faisceaux de soies et d'acicules des appendices qui en sont pourvus, de manière à pouvoir être tirés en avant ou en arrière par les fibres, qui s'attachent à leur base ou qui pénètrent même dans les mamelons qui les portent. Ce sont de véritables muscles spéciaux. Dans les espèces dont les appendices sont profondément divisés en deux rameaux, il y a en outre un faisceau musculaire longitudinal, qui suit toute la ligne latérale et auquel adhèrent les fibres transverses.

Je n'ai pas besoin de dire que tous les muscles longitudinaux sont partagés en autant de parties qu'il y a d'anneaux au corps de l'animal, ce qui produit autant de raphés que de sillons transversaux. Mais ces raphés sont quelquefois très-peu prononcés et ne sont indiqués que par plus d'adhérence à la peau. Dans les espèces qui ont une paire de dents, chacune de celles-ci a des muscles particuliers propres à la rapprocher et à l'éloigner : dans celles dont l'appareil masticatoire est plus compliqué, les muscles le sont également

davantage; d'abord la lèvre supérieure ou l'anneau fendu qui précède la bouche a un fort muscle latéral, qui de la base latérale se porte au côté de la gaine musculaire générale. Un autre, plus considérable, appartient au second anneau céphalique; il s'attache à la face concave et latérale de cet anneau, et il se prolonge assez loin en arrière dans la cavité viscérale entre le canal intestinal et la couche cutanée longitudinale. Un ou deux petits faisceaux obliques et beaucoup plus courts se portent du premier anneau cervical au céphalique postérieur; la masse buccale est tirée en arrière par un muscle très-puissant, qui s'insère à sa face dorsale et latérale, et qui va ensuite se terminer fort loin à la gaine musculaire de la peau. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les renflemens du canal intestinal, au moins les antérieurs, ont aussi des muscles rétracteurs en arrière. Ceux qui portent la masse buccale en avant, sont tout-à-fait dorsaux et beaucoup moins forts. Les dents sont comme implantées elles-mêmes par une sorte de pédicule dans les parois mêmes de l'œsophage, ou mieux de la cavité buccale, dont les fibres sont longitudinales, et elles sont entourées depuis leur base jusqu'à peu de distance de leur extrémité libre par une couche épaisse de fibres transverses, qui doivent agir à la manière d'un sphincter puissant.

Les néréides unidentées ont aussi une sorte de masse buccale très-charnue, à fibres transverses, comme les multidentées.

La bouche des néréides, dans les espèces pourvues d'une trompe véritable, et même dans celles qui en ont une formée par des anneaux proboscidiens, est toujours terminale et constituée par un orifice arrondi, quelquefois par une fente transverse; mais dans les espèces multidentées, c'est une espèce de fente oblique au-dessous et en arrière du premier anneau.

La trompe, proprement dite, peut être considérée comme un très-long anneau, quelquefois filiforme, et d'autres fois plus ou moins claviforme et renflé à son extrémité. La peau qui la revêt, est toujours bien plus mince encore que sur le reste du corps. En effet, cet organe est souvent rentré dans la partie antérieure du canal intestinal, à peu près

comme les tentacules des limacinés. Rarement elle est armée à son extrémité; quelquefois, cependant, comme dans la néréide blanche de Muller, il y a deux paires de petits crochets, un à chaque coin de l'extrémité renflée de la trompe; plus souvent elle est garnie de plis, de tubercules, ou même de papilles tentaculaires à son orifice.

Les anneaux céphaliques proboscidiens d'un assez grand nombre d'espèces de néréides, et entre autres de l'espèce la plus commune, la néréide pélagique, qui peuvent se raccourcir en rentrant un peu l'un dans l'autre et dans l'anneau céphalique, sont armés à l'orifice de la bouche et quelquefois dans son intérieur, suivant le développement de ces anneaux, d'une paire de crochets cornés, noirs ou bruns, fortement arqués, très-pointus et souvent dentés au côté interne. On remarque outre cela à la face externe de ces anneaux des groupes de tubercules cornés noirs, quelquefois presque épineux, qui paroissent disposés régulièrement et différemment pour chaque espèce.

Enfin, dans les espèces multidentées, la bouche, comme il a été dit plus haut, offre une disposition de fente, à l'orifice de laquelle l'ensemble des mâchoires peut être porté par les muscles qui meuvent toute la masse buccale. Ces mâchoires semblent n'être que l'encroûtement corné ou calcaire de plis longitudinaux, au nombre de trois ou quatre de chaque côté, plus larges et ouverts en avant, plus étroits et convergens l'un vers l'autre en arrière. Aussi, elles sont toujours en même nombre de chaque côté, du moins dans deux espèces de ce groupe que j'ai soigneusement examinées; mais les deux premiers plis, les plus antérieurs et inférieurs, beaucoup plus courts que les autres, sont quelquefois composés de deux particules cornées ou calcaires, placées l'une au bout de l'autre. C'est sans doute cette disposition anomale qui a fait que M. Savigny et M. de Lamarck ont donné à ces animaux des mâchoires en nombre impair, et toujours plus nombreuses à gauche qu'à droite. Dans un individu de néréide pinnée, que j'ai examiné, il y avoit quatre dents : la première antérieure et inférieure semi-lunaire, très-petite, simple à droite, et avec un petit tubercule à l'angle postérieur à gauche; la seconde, un peu plus grande et de même

forme, mais dentée sur son bord libre, étoit également monotome à droite et divisée à gauche, la partie accessoire étant en avant de la principale; enfin, les deux autres étoient parfaitement similaires sur les deux côtés : l'une, plus large, plus forte et dentée sur son bord libre ou interne, se joignoit à la quatrième, plus longue, mais plus grêle, plus postérieure. Dans son tiers postérieur et au-delà, cette double dent, réunie sur un pédicule commun, se continuoit avec sa correspondante du côté opposé, un peu comme les ciseaux à tondre les moutons, et c'étoit cette partie qui étoit principalement saisie par le gros muscle annulaire. Dans un individu de néréide géante, dont les mâchoires ont à peu de chose près la même forme, avec cette différence, qu'elles sont calcaires, j'ai trouvé à droite que la seconde étoit également ditome, la pièce accessoire étant aussi en avant, tandis que dans celui qui a servi aux observations de M. Savigny, il paroît qu'il n'y en avoit que trois de ce côté et quatre à gauche. Mais, outre ces espèces de mâchoires latérales dans cette section de néréides, il y a encore une sorte de mâchoire inférieure, composée de deux pièces symétriques, un peu élargies en palette à l'extrémité et rapprochées dans la ligne médiane : leur extrémité postérieure est implantée dans le faisceau transverse de fibres musculaires de la masse buccale.

La communication de la bouche avec le reste du canal intestinal est directe dans les néréides proboscidées; mais dans les espèces unidentées, et surtout dans les multidentées, il n'en est pas ainsi : la cavité buccale forme une sorte de cul-de-sac en arrière, et la continuation se fait avec l'œsophage par une ouverture en forme de fente, située à la partie antérieure de la paroi supérieure. Cet orifice conduit dans une sorte de pharynx ou d'élargissement, d'où sort le canal intestinal. Celui-ci est toujours étendu en droite ligne d'une extrémité à l'autre du corps de l'animal : on y distingue souvent un œsophage assez court, mais beaucoup plus étroit que le reste, comme dans les unidentées, et de plus, des espèces de glandes salivaires assez longues, un peu entortillées, qui s'y embouchent assez en arrière de la masse buccale. L'estomac, qui seul est d'un diamètre assez considérable et presque égal

à celui de la cavité abdominale, est quelquefois sans renflemens bien distincts et correspond aux anneaux du corps; il est d'autres fois étranglé assez fortement vers ses rainures et plus ou moins dilaté en appendices cécaux dans les élargissemens des anneaux. Ses parois, souvent fort minces, sont quelquefois, comme dans la néréide géante, presque aussi épaisses que la peau, en sorte qu'on peut très-bien y distinguer, comme à celle-ci, deux couches de fibres, les unes longitudinales et les autres transverses. Souvent aussi ces deux parties de l'enveloppe générale sont fortement liées entre elles au moyen de brides celluleuses nombreuses, qui se portent de l'une à l'autre en formant de nombreuses cellules transversales.

La terminaison de l'intestin se fait, comme il a été dit plus haut, tout-à-fait à l'extrémité postérieure du corps: elle est ordinairement fort large et transverse.

Je n'ai pu distinguer de foie proprement dit autour d'aucune partie du canal intestinal des néréides; tandis que j'ai très-bien vu des glandes salivaires, du moins dans les néréides unidentées.

La partie de l'enveloppe extérieure, modifiée de manière à être convertie en organe de la respiration, est constamment extérieure dans les néréides, et par conséquent constitue des branchies; mais ces branchies ne sont pas toujours parfaitement distinctes des cirres tentaculaires des appendices des anneaux: alors il est plus que probable que ceux-là en tiennent lieu. Dans les néréides multidentées il y en a de bien nettement distinctes et qui sont même souvent plus ou moins pinnées. Dans les unidentées les tentacules latéraux céphaliques peuvent sans doute aussi être regardés comme des branchies, ainsi que des languettes cirreuses qui se trouvent au-dessous des cirres supérieurs et inférieurs; enfin, dans les proboscidées il est bien rare qu'il y ait autre chose que des cirres tentaculaires simples, quelquefois, il est vrai, augmentés à leur partie supérieure d'espèces de cirres comprimés en folioles, que l'on pourroit aussi regarder comme des organes respiratoires, mais sans autre preuve qu'une analogie de position.

La circulation des néréides paroît être extrêmement sim-

ple; de toutes les parties du corps sans doute, mais surtout des parties de l'enveloppe modifiées pour la respiration, naissent les veinules, qui se terminent successivement dans un gros vaisseau médian et inférieur, situé sous le canal intestinal, au-dessus du système nerveux. Cette veine se porte longitudinalement, depuis l'extrémité postérieure du corps jusqu'a quelque distance de la tête, où elle reçoit les ramifications qui en proviennent, et elle remonte ensuite par plusieurs branches, qui, des côtés du corps, vont aboutir à un seul tronc artériel flexueux, faisant l'office de cœur et d'aorte, et placé dans toute la longueur de la ligne dorsale, creusé même dans les parois de l'intestin. Ce vaisseau fournit à droite et à gauche, à mesure qu'il se porte de la tête à la queue, des branches pour chaque anneau et pour chaque appendice.

Ce que je viens de dire sur la disposition du système vasculaire des néréides, est tiré de ce que j'ai vu dans la néréide pélagique; mais ce n'est que par analogie que je place la veine en dessous et l'artère en dessus : car les parois de celle-là sont évidemment plus épaisses que les parois de celle-ci.

Le produit de l'appareil de composition, ou le sang, est constamment d'une belle couleur rouge, comparable à celle du sang artériel des animaux vertébrés à sang chaud, et cela dans tout le système vasculaire.

L'appareil de décomposition dans ce groupe d'animaux est encore moins connu que celui de composition; l'exhalation cutanée paroît être quelquefois assez abondante, puisque certaines espèces peuvent s'en former un fourreau ou du moins en tapisser les trous, les anfractuosités qu'elles habitent.

Les organes de la génération sont encore plus obscurs : il me semble cependant qu'on doit considérer comme les ovaires de petits utricules blanchâtres, granuleux, qui se trouvent de chaque côté de chaque anneau et entre les cœcums de l'estomac, dont l'orifice me paroît exister à la base de son appendice, en sorte que ces animaux auroient un très-grand nombre d'ovaires; ils n'ont cependant tout le développement possible que dans l'étendue des trois cinquièmes environ de la longueur totale : en avant ils sont nuls ou très-petits, et encore plus en arrière.

Le système nerveux consiste en un long filet abdominal et médian, étendu d'une extrémité à l'autre et souvent caché par les faisceaux du muscle longitudinal inférieur. Dans certaines espèces il ne forme pas seulement un filet, mais il se renfle un peu au milieu de chaque anneau, et c'est de ce renflement que sortent les filets qui vont aux muscles et à la peau. Dans la néréide pélagique on trouve même que ces ganglions, au second tiers antérieur du corps environ, sont très-gros, très-distincts, ce qu'ils ne sont pas ailleurs, au point qu'on pourroit douter de leur nature.

Aucun naturaliste n'a encore étudié les différentes fonctions des organes qui constituent les néréides; on leur a cependant reconnu la faculté de continuer de vivre, quoiqu'on leur ait enlevé une grande partie de l'extrémité postérieure du corps, et de la repousser en assez peu de temps.

Leurs yeux paroissent ne leur être que d'une assez foible utilité; mais il n'en est pas de même des cirres tentaculaires de leur corps, et surtout de ceux de la tête, qu'elles dirigent dans tous les sens, comme pour scruter les obstacles.

Leur locomotion sur un sol résistant est très-vive et se fait en serpentant à droite et à gauche, et presque aussi bien en arrière qu'en avant. Othon Fabricius dit même avoir vu quelquefois les deux extrémités se mouvoir à la fois dans le même sens. Il paroît que certaines espèces peuvent également fort bien nager en serpentant, sans doute par le moyen des rames formées par les pinceaux de soies de leurs appendices, et surtout à l'aide de leurs cirres foliacés.

Celles qui s'enfoncent dans le sable ou dans la vase, et ce sont sans doute les unidentées, paroissent le faire surtout à l'aide des points tuberculeux, dont leurs anneaux proboscidiens sont armés.

On ne sait pas grand chose sur l'histoire naturelle des néréides, sauf ce qu'en ont dit Othon Fabricius et M. Bosc; on admet cependant généralement que les espèces de ce genre ne se trouvent que dans les eaux de la mer.

Il est également évident qu'il existe des espèces de néréides dans toutes les parties du monde, quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'on les ait étudiées suffisamment. D'après le peu que l'on sait de leur répartition, il me semble que l'on trouve

une espèce de chaque groupe dans les différentes zones du globe, mais que les plus grosses appartiennent aux zones torrides des deux côtés de l'équateur.

Les néréides vivent le plus ordinairement dans les excavations des rochers littoraux, dans celles des éponges, de certains alcyons, de coquilles univalves ou bivalves, de madrépores; dans les interstices des radicules des thalassiophytes, sous les pierres, et en général dans tous les corps qui présentent des fissures plus ou moins profondes. Il en est qui s'enfoncent dans la vase, dans le sable, où elles se creusent une loge proportionnelle aux dimensions de leur corps, et quelquefois en tapissant cette loge d'un enduit muqueux assez abondant pour former un tube ou fourreau : elles en sortent alors une plus ou moins grande partie de leur corps, mais rarement l'extrémité postérieure, de manière à y pouvoir rentrer au moindre indice de danger.

Elles paroissent toutes se nourrir de substances animales, soit à l'état vivant, soit à l'état plus ou moins avancé de putréfaction. M. Bosc, qui a observé les mœurs de quelques espèces sur les côtes des États-Unis, dit positivement que ces animaux se nourrissent de polypes et de petits vers, sur lesquels ils se jettent en élançant subitement la partie antérieure de leur corps, préalablement contractée. Othon Fabricius dit, des espèces de spio ou de néréides à tubes, qu'elles saisissent les planaires, dont elles se nourrissent, au moyen de leurs longs tentacules.

Je n'ai trouvé dans aucun auteur des observations sur le mode de reproduction des animaux de ce genre, et il est aisé de voir qu'elles doivent être fort difficiles à faire. Il me paroît seulement probable que les œufs sont extrêmement nombreux et qu'ils sortent de chaque anneau, puisque nous avons vu que les ovaires remplissent les échancrures formées par les renflemens gastriques.

Je n'ai jamais remarqué ni entendu dire que les néréides fussent des animaux nuisibles. Les grosses espèces sont au contraire regardées, par les pêcheurs, comme formant un excellent appât, ce qui les fait rechercher assez soigneusement sur les bords de la Manche. Ce sont en général des femmes et des enfans qui, à marée basse, fouillent dans les

lieux vaseux ou sablonneux, et dans les intervalles des galets, avec une espèce de trident.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la distinction des espèces de néréides étoit bien peu avancée avant le travail de M. Savigny, malgré que Pallas, Muller, et surtout Othon Fabricius, nous eussent donné d'excellentes descriptions de celles qui vivent sur les rivages des mers septentrionales. Il faut convenir qu'elle est assez difficile, lorsqu'on ne veut pas étudier avec soin chaque partie composante des appendices, ce qui, il est vrai, n'est pas toujours aisé, parce que certaines de ces parties peuvent être plus ou moins rétractées quand l'animal paroît dans nos collections.

La disposition des espèces de néréides devant indiquer le passage des aphrodites, qui sont au commencement de la classe des chétopodes, aux lombrics, qui sont à la fin, devra donc être établie sur le développement des appendices en général; mais surtout, de ceux de la tête, puisque ces derniers animaux font évidemment le passage aux entomozaires apodes, chez lesquels les appendices ont disparu tout-à-fait; malheureusement on a eu toujours plus d'égard à la manière dont la bouche est armée, et c'est aussi l'ordre que nous allons suivre.

I. Les Néréides multidentées. (Genre Eunice, Cuv.; les Eunices, Savigny.)

L'extrémité antérieure du canal digestif pourvue d'une masse buccale, armée à l'intérieur de plis ou dents cornées, denticulées, latérales, dont les deux inférieures sont très-rapprochées de la ligne médiane et constituent une sorte de mâchoire inférieure.

Ce groupe renferme les plus grandes espèces de néréides, ce qui m'avoit porté dans mon Système de nomenclature, à le désigner sous la dénomination de méganéréides. Il paroît qu'il en existe plusieurs dans les mers qui baignent nos côtes, mais elles ne sont jamais d'une aussi grande taille que celles des mers des pays chauds.

L'armure cornée ou calcaire qui revêt les plis latéraux de la cavité buccale de ces néréides, doit faire supposer que leur nourriture est plus consistante que celle des autres

espèces, et que même elles peuvent attaquer des poissons, un peu à la manière des lamproies.

On peut partager les espèces de cette section en deux coupes, d'après le nombre et la disposition des tentacules céphaliques.

A. *Espèces qui ont cinq tentacules fort longs et des branchies distinctes.* (Genre Léodice, Savigny.)

1. *Avec des tentacules occipitaux.*

La N. gigantesque : *N. gigantea*, *N. aphroditoides*, Pallas, *Nov. act. Petrop.*, t. 11, p. 229, tab. 5, fig. 1 — 7 ; *Eunice gigantea*, Cuv., Règne anim., 11, p. 525 ; *L. gigantea*, Savigny, Syst. des Annélides, p. 89.

Corps long de plus de quatre pieds, composé d'au moins quatre cent quarante-huit anneaux presque égaux, beaucoup plus larges que longs ; tête de deux anneaux, dont l'antérieur, latéral, a quatre lobes, les intérieurs plus petits, et le postérieur complet, beaucoup plus grand, crénelé sur son bord ; cinq tentacules bien plus longs que la tête, non articulés, insérés entre les deux anneaux céphaliques, outre deux occipitaux bien plus courts ; appendices à peine dissemblables : ceux du premier anneau formés d'un seul cirre tentaculaire ; les quatre suivans sans branchies ; tous les autres formés d'une branchie pectinée, d'un cirre plus court qu'elle, d'un double faisceau de soies, dont le supérieur, plus petit, de trois acicules, et enfin d'un cirre tentaculaire inférieur, submamelonné.

Cette espèce vient des mers de l'Inde : c'est la plus grande connue.

Sur l'individu dont j'ai observé les dents, j'ai trouvé, sur le côté droit, que la seconde avoit une petite pièce antérieure, en sorte qu'il y en avoit cinq en tout.

La N. antennée ; *N. antennata*, Savigny, *Égypte*, Annélid. gravées, pl. 5, fig. 1. Corps de deux à trois pouces, de quatre-vingt-seize à cent dix-neuf anneaux : le premier de la longueur des trois suivans réunis ; tête bilobée en avant ; tentacules frontaux comme articulés irrégulièrement ; le médian trois ou quatre fois plus long que la tête ; appen-

dices complets, presque comme dans l'espèce précédente : branchies, moins ramifiées et quelquefois d'un seul filet, plus déliées ; acicules jaunes ; cirres supérieurs longs et grêles : les inférieurs plus longs que dans la N. gigantesque ; couleur cendrée rougeâtre, avec des reflets de cuivre de rosette.

Très-commune sur les côtes de la mer Rouge ; elle nage en agitant ses branchies.

La N. FRANÇOISE ; *N. gallica*, Savigny, *l. c.*, p. 50. Ne différant guères de la précédente, que parce que ses tentacules sont plus courts, ne paroissant pas articulés, et par sa couleur gris de perle, à reflets légers. Les branchies sont aussi en général plus simples et elles manquent tout-à-fait sur les dix-huit derniers anneaux.

Des côtes de France, sur les coquilles des huîtres.

La N. NORWÉGIENNE : *N. norwegica*, Linn., Gmel. ; *N. pennata*, Mull., *Zoolog. Dan.*, part. 1, tab. 29, fig. 1—3 ; et Enc. méth., Helminth., pl. 56, fig. 5—7. Corps assez convexe, de cent vingt à cent vingt-six anneaux, de la grosseur d'une plume d'oie et de couleur jaunâtre ; les cirres supérieurs des appendices plus longs que les branchies ; les cinq tentacules presque égaux.

Des mers de Norwége.

La N. PINNÉE : *N. pinnata*, Gmel. ; Mull., *Zool. Dan.*, part. 1, tab. 29, fig. 4—7 ; Enc. méth., Helm., pl. 56, fig. 1—4. Corps un peu convexe, de cent six à cent vingt-deux anneaux, de couleur fauve changeante ; les tentacules de la tête subarticulés ; deux yeux assez visibles ; les branchies courtes, avec des cirres supérieurs encore plus longs que dans l'espèce précédente.

Dans le limon bleuâtre des golfes de la mer de Norwége.

La N. ESPAGNOLE ; *N. hispanica*, Savigny, *l. c.*, p. 51. Corps grêle, de dix-huit à vingt lignes de longueur, formé de plus de quatre-vingt-quatorze anneaux, dont le premier après la tête n'égale pas les deux suivans réunis ; tentacules lisses, les extérieurs courts ; appendices fort petits ; les cirres supérieurs subulés, plus grands vers la tête ; les branchies peu développées, trifides au plus, n'existant qu'aux treize an-

neaux qui suivent les deux premiers; couleur grise, foiblement rougeâtre, irisée. Petite espèce des côtes d'Espagne.

2. *Sans tentacules occipitaux.*

La N. SANGUINE : *N. sanguinea;* Mont., *Trans. Linn. Soc.*, tom. 11, p. 26, tab. 3, fig. 1; *Leodice opalina,* Savigny, *loc. cit.*, p. 51. Corps large, déprimé, de six à dix pouces de longueur, composé de cent soixante-neuf à deux cent quatre-vingt-cinq anneaux, presque égaux et beaucoup plus larges que longs : le premier égal aux deux suivans réunis; tête bilobée profondément; tentacules presque égaux, assez courts et lisses; appendices assez petits, presque semblables; branchies d'une à quatre divisions; les cirres supérieurs subulés à la pointe : les inférieurs, plus obtus et très-gibbeux à la base, jaunâtres, très-déliés; deux à quatre acicules très-noirs; couleur très-belle : cendré bleuâtre, avec des reflets d'opale.

J'ai observé un bel individu de cette espèce, que je dois à l'amitié de M. le docteur Leach.

La N. TUBICOLE : *N. tubicola,* Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, part. 1, p. 60, tab. 18, fig. 1—6; et Enç. méth., pl. 55, fig. 7—12. Corps linéaire, subdéprimé, composé d'anneaux presque égaux et proportionnellement assez longs : le premier anneau céphalique, bilobé, inférieur; le second assez large, portant cinq points oculaires? tentacules extrêmement longs, surtout les trois internes; appendices presque semblables et formés de deux cirres presque égaux, assez longs, comprenant les soies, sans branchies proprement dites.

Cette espèce, incomplétement connue, habite les mers septentrionales, où elle se forme un tube corné, gélatineux, dans lequel elle se loge, ce qui a sans doute porté quelques auteurs à en faire une espèce de térébelle.

B. *Espèces dont les tentacules céphaliques sont au nombre de trois, plus ou moins longs et quelquefois presque nuls, sans branchies distinctes.*

1. *Trois tentacules et système dentaire comme dans la section précédente.* (Genre LYSIDICE, Savigny.)

La N. VALENTINE; *N. valentina*, Savigny, *loc. cit.*, p. 53.

Corps grêle, de deux pouces environ, composé de plus de quatre-vingt-dix-neuf anneaux : le premier à peine plus long que le second; yeux noirs, bien distincts; tentacules subulés; appendices locomoteurs très-courts; des faisceaux de soies jaunâtres; acicules jaunes. Le cirre supérieur subulé et assez saillant : l'inférieur très-court. Couleur nacrée.

Des côtes de la Méditerranée.

La N. OLYMPIENNE; *N. olympia*, Savigny. Corps de quatorze lignes de longueur, composé de soixante-sept anneaux, dont le premier est à peine plus long que le suivant; yeux noirs; tentacules subulés; un petit mamelon conique derrière l'impair; appendices locomoteurs comme dans l'espèce précédente. Couleur nacrée.

Des côtes de l'Océan, sur les huîtres.

L'espèce de queue, d'une douzaine de segmens, que M. Savigny décrit dans cette espèce, ne seroit-elle pas due à une rédintégration?

La N. GALATHINE; *N. galathina*, Savigny. Corps plus épais que dans l'espèce précédente, dont elle n'est peut-être, suivant M. Savigny, qu'une variété; tentacules très-courts, ovales, avec un large mamelon derrière l'impair : couleur blanc laiteux; les trois premiers anneaux d'un roux doré en dessus; les yeux dans une tache ferrugineuse.

Des côtes de l'Océan.

2. *Trois tentacules très-courts; appareil dentaire encore plus compliqué, et formé de quatre pièces à droite et de cinq à gauche, dont les extrémités seules sont exactement opposées.* (Genre AGLAURE, Savigny.)

La N. ÉCLATANTE; *N. fulgida*, Savigny, *loc. cit.*, p. 55, et ÉGYPTE, pl. gr., pl. 5, fig. 2. Corps grêle, cylindrique, de dix pouces de longueur, composé de deux cent cinquante-trois anneaux : le premier anneau céphalique, globuleux, incliné, inférieur et caché sous le second, qui est un peu plus long que les trois suivans réunis et profondément bilobé en avant; appendices locomoteurs courts, à double faisceau de soies, dont le supérieur est le plus petit; cirres oblongs, les supérieurs un peu plus longs que les inférieurs. Couleur opaline.

Des côtes de la mer Rouge.

La N. BRILLANTE; *N. lucida*, Savig., *loc. cit.*, p. 56; ÉGYPTE, pl. 5, fig. 3. Corps linéaire, cylindrique, d'un pouce de longueur, formé de cent quarante-deux segmens courts, dont le premier, céphalique, bilobé, est caché sous le second égal aux trois suivans réunis; yeux peu distincts; tentacules comme nuls; appendices locomoteurs à deux faisceaux inégaux de soies; à cirres oblongs, presque parallèles, un peu comprimés, veinés, obtus : les inférieurs adhérens jusqu'à l'extrémité de l'appendice. Couleur cendrée bleuâtre, avec de riches reflets.

Des côtes de la mer Rouge.

La N. SANS BRANCHIES; *N. ebranchiata*, Gmel., d'après Pallas, *Nov. act. Petrop.*, 2, p. 231, t. 5, fig. 8—10. Corps cylindrique, atténué en avant comme en arrière, formé de deux cent soixante-neuf anneaux; appendices locomoteurs pédonculés, cylindriques, courts et bifides; couleur bleuâtre.

Pallas cite cette espèce comme de la mer Germanique, ainsi que de celle de l'Inde, ce qui n'est guère croyable.

II. Les NÉRÉIDES UNIDENTÉES.

L'extrémité antérieure du canal intestinal pourvue d'une masse buccale, armée vers son bord d'une paire de crochets cornés ou de dents latérales seulement, et contenue dans deux anneaux proboscidiformes; deux paires de tentacules supérieurs, dont l'externe en forme de bras, outre deux, trois ou quatre paires de tentacules latéraux aux anneaux céphaliques.

A. *Quatre paires de tentacules céphaliques latéraux; point de branchies proprement dites, mais des languettes vaginales*[1], *au nombre de trois : une sous le cirre supérieur, une sous la rame dorsale, et une sous la rame ventrale.*

1. *Appendices locomoteurs à deux rames.* (G. LYCORIS, Sav.)

La N. LOBULÉE; *N. lobulata*, Savigny, *loc. cit.*, p. 30. Corps

1 M. Savigny désigne sous le nom de branchies les organes que je nomme ici languettes vaginales ou de la gaine des faisceaux de soies.

de cinq à six pouces de longueur, formé de cent à cent dix-sept anneaux : le second anneau presque égal aux deux suivans réunis, et le dernier plus gros que le pénultième ; languettes presque égales : l'inférieure plus cylindrique que les autres; les cirres courts, le supérieur dépassant un peu la languette ; un lobe membraneux devant la base du cirre supérieur ; un second portant l'inférieur, et un troisième, arrondi et veiné, terminant la double gaine de la rame ventrale. Couleur gris pâle.

Des côtes de l'Océan.

La N. PODOPHYLLE ; *N. podophylla*, Savigny, *loc. cit.*, p. 30. Corps de même longueur et composé à peu près comme dans l'espèce précédente ; la languette supérieure haute et comprimée en forme de feuille, dépassant les autres, et portée, ainsi que le cirre supérieur, sur une espèce de pédoncule ; cirres grêles et assez courts ; le lobe de la rame ventrale de même forme, mais beaucoup plus grand que dans l'espèce précédente. Couleur tirant sur le fauve pâle.

Patrie inconnue.

La N. FOLLICULÉE ; *N. folliculata*, Savigny, *loc. cit.*, p. 30. Très-rapprochée de l'espèce précédente, mais en différant surtout parce que les cirres inférieurs sont sessiles, que les rames ventrales n'ont pas de grand lobe terminal, et que les soies sont moins pâles et moins fines.

Patrie inconnue.

La N. FARDÉE ; *N. fucata*, Savigny, *loc. cit.*, p. 31. Corps au-dessous de quatre pouces de longueur et formé de cent dix-neuf anneaux, le premier moins grand que les suivans réunis. Languette supérieure dépassant les autres par la saillie de la portion de l'appendice qui la supporte, mais comprimée et moins élevée que dans la précédente ; rames ventrales surmontées d'une pointe conique ; cirres médiocres, le supérieur excédant sensiblement sa languette. Couleur gris-cuivreux pâle ; les branchies brunes.

De l'Océan.

La N. ÉGYPTIENNE ; *N. Ægyptia*, Savigny, *loc. cit.*, p. 31 ; *Égypte*, pl. 4, fig. 1. Corps de cent seize articulations dans des individus longs de cinq pouces, et de soixante-trois seulement sur un petit individu. Le premier segment égal aux

deux suivans réunis; appendices locomoteurs encore alongés à leur racine supérieure, comme dans les espèces précédentes; mais ni comprimés, ni élevés : languettes divergentes, la supérieure et l'intermédiaire devenant peu à peu plus longues que la médiane; cirres courts, le supérieur ne dépassant pas sa languette; soies assez grosses, ferrugineuses. Couleur gris-rougeâtre; les rames dorsales marquées d'une tache brune avec un petit cercle brun à la base de la languette.

Espèce commune dans la mer Rouge, logée ordinairement dans un fourreau membraneux.

La N. NÉBULEUSE; *N. nubila,* Savigny, *loc. cit.*, p. 32. Corps de cinq à six pouces de longueur, formé de cent douze anneaux environ, le premier égal aux deux suivans réunis; mâchoires grandes, d'un brun noirâtre; appendices locomoteurs à rames assez peu séparées, à racine supérieure ne dépassant pas leurs gaines; soies assez fines et jaunâtres; cirres très-petits, les supérieurs égaux à leurs languettes près la tête et beaucoup plus courts vers le milieu du corps. Couleur d'un gris cuivreux sombre, avec une ligne nébuleuse plus foncée sur le bord autour des anneaux, en dessus comme en dessous.

Patrie inconnue.

La N. FAUVE; *N. fulva,* Savigny, *loc. cit.*, p. 32. Corps déprimé, de taille médiocre, de quatre-vingt-douze à cent anneaux; le premier à peine plus long que le second et égal au troisième; mâchoires d'un jaune clair; appendices locomoteurs profondément séparés, minces, à languettes fort petites, la supérieure en cône comprimé, très-pointue; soies longues, pâles, très-fines; cirres grêles et beaucoup plus courts encore que leur languette. Couleur un peu cuivreuse, tirant au fauve pâle.

Patrie inconnue.

La N. ROUGEATRE; *N. rubida*, Savigny, *loc. cit.*, p. 32. Corps de longueur médiocre, de cent anneaux; le premier égal aux deux suivans réunis : mâchoires brunes, armées de quatre à cinq fortes dents; languettes courtes, égales, obtuses; soies fines; cirres courts, mais moins que dans l'espèce précédente, le supérieur dépassant sensiblement la languette. Couleur gris-

rougeâtre sombre, tirant sur le marron; un léger trait brun de chaque côté du dos.

Rapportée par MM. Peron et Lesueur.

La N. PULSATOIRE : *N. pulsatoria*, Montagu et Léach; Savigny, *loc. cit.*, p. 33. Corps de quatre-vingt-dix-neuf à cent dix-sept anneaux, le premier à peu près égal aux deux suivans réunis; mâchoires d'un brun-noir; languettes presque égales; soies assez fines; cirres courts, le supérieur plus que sa languette. Couleur gris-clair, tirant au fauve. Mers d'Europe.

La N. NACRÉE ; *N. margaritacea*, Leach, *Enc. brit.*, Suppl., t. 1, p. 451, tab. 26, fig. 3. Corps proportionnellement assez court, de trois pouces neuf lignes, formé de soixante-quinze anneaux; le premier égalant au moins en longueur les deux suivans réunis; dents d'un brun-noir, à quatre ou cinq grosses denticules; appendices locomoteurs petits, à languettes très-courtes, égales, dépassées par les cirres, assez médiocres; soies ferrugineuses. Couleur gris de perle avec reflets.

Côtes de l'Océan.

La N. MESSAGÈRE : *N. nuntia*, Savigny, *loc. cit.*, p. 33; ÉGYPTE, pl. 4, fig. 3. Corps très-grêle, de cinq à six pouces de long, formé de cent dix-huit anneaux et plus, dont le premier n'égale pas les deux suivans réunis; appendices locomoteurs à rames rapprochées; languettes alongées, presque égales; soies fines; gaines sans dents terminales; cirre supérieur devenu peu à peu quatre à cinq fois plus long que sa languette. Couleur nacrée de la précédente.

Des côtes de la mer Rouge.

La N. PÉLAGIQUE : *N. pelagica*, Linn., Gmel.; Muller, *von Würm.*, p. 140, t. 7, fig. 1 — 3. Corps subdéprimé, un peu convexe en dessus, sillonné en dessous, de sept pouces de longueur sur sept lignes de large, formé d'un nombre d'anneaux extrêmement variable, quarante suivant Linné, et cinquante-six à quatre-vingt-six suivant Othon Fabricius; le premier deux fois plus long que les suivans; les soies des appendices ferrugineuses, au nombre de deux supérieures et de trois inférieures. Couleur ordinaire d'un brun plus ou moins obscur en dessus, plus pâle en dessous; une tache triangulaire blanche entre les yeux; les tentacules et les appendices de la même couleur.

Cette espèce est extrêmement commune dans les mers du Nord, dans la Manche et sans doute dans l'Océan; aussi ne serois-je pas étonné que plusieurs des espèces précédentes ne dussent lui être rapportées : le caractère spécifique d'avoir les appendices verruqueux, que lui assigne Gmelin, et qui lui a valu la dénomination de *N. verrucosa* par Othon Fabricius et par Muller, ne lui est pas particulier, et provient de la saillie de la gaine des rames. Le premier, qui l'a observée vivante, dit que le nombre des anneaux de son corps est extrêmement variable et sans rapport avec la grandeur, et que d'ailleurs, comme elle est fréquemment mutilée, ce nombre peut dépendre du moment de la rédintégration. Il en est de même de la couleur, qui varie suivant les localités, et cela à tous les âges. Le canal intestinal est transparent, ainsi que tous les viscères en général. Il en est de même des anneaux postérieurs, qui viennent de repousser et qui forment alors une sorte de queue.

Elle vit au fond de la mer, entre les racines des fucus, sous les pierres et dans les coquilles vides, dont elle a peut-être dévoré les habitans. Elle marche très-bien, en serpentant et en semblant scruter les objets à l'aide de tous ses tentacules et de ses cirres tentaculaires. Elle s'enfonce dans le sol au moyen des tentacules brachidiés.

La N. incisée; *N. incisa,* Gmelin, d'après Oth. Fabr., *Faun. Groenl.*, p. 295. Corps alongé, atténué aux extrémités, un peu convexe en-dessus, plan en-dessous, avec un sillon médian; quatre-vingts anneaux très-séparés, ayant une longueur totale de deux pouces et demi sur deux lignes de large; tête plus étroite que le corps; mâchoires petites et jaunes; le premier anneau plus grand que les anneaux suivans, et sans appendices; ceux du reste du corps formés par un cône grand, horizontal et droit, qui n'est que la prolongation de l'anneau, du sommet duquel sort un faisceau de trois soies, dont une plus longue, au bord supérieur et inférieur duquel est un cirre; le premier long, et le second court. Couleur générale ferrugineuse, avec les interstices des anneaux blancs.

Cette espèce, qui paroît moins rare que la précédente, est des mers du Groënland. Ne faut-t-il pas lui rapporter la néréide podophylle de M. Savigny?

La N. FRANGÉE; *N. fimbriata*, Gmel. d'après Muller, *von Würm.*, p. 144, t. 8, fig. 1 — 3, copiée dans l'Enc. méth., pl. 55, fig. 18 — 20. Corps linéaire, subdéprimé, de huit pouces de long; les appendices comme pédonculés dans leur partie supérieure et portant une espèce de frange outre un long cirre, ayant à sa base un tubercule lenticulaire; le cirre inférieur presque aussi long que le supérieur. Couleur fauve, avec deux lignes longitudinales, l'une dorsale et l'autre ventrale, bleues.

De la mer Baltique.

La N. APHRODITOÏDE; *N. aphroditoides*, Gmel., d'après Oth. Fabricius, *loc. cit.*, p. 296. Corps à peine d'un pouce de long sur une ligne de large, déprimé, sans sillons transverses, formé de trente-deux anneaux, sans ceux de la tête ni de l'anus; tête plus étroite que le tronc; orifice buccal cilié; appendices locomoteurs distans, composés d'un cône horizontal droit, terminé par un faisceau de six soies dorées, d'un cirre long et mou à sa base supérieure, et à son sommet d'une papille conique, au-dessous de laquelle en sont deux autres plus petites. Cirres caudaux aussi longs que les tentacules latéraux. Couleur d'un blanc jaunâtre en avant, le reste rougeâtre, avec deux lignes abdominales rapprochées ferrugineuses.

Cette espèce, qui est très-vive, se trouve dans les fonds limoneux de la mer du Groënland où le courant est rapide.

La N. FRONTALE; *N. frontalis*, Bosc, Hist. nat. des vers, tom. 1, p. 145, pl. 5, fig. 5. Corps aplati, de neuf lignes de long sur une ligne de large, composé de soixante anneaux environ; tête plate; quatre paires de tentacules céphaliques latéraux, dont deux sensiblement plus gros et plus longs; mâchoires très-courtes; quatre yeux; appendices de deux rames distinctes, portant des soies très-courtes. Couleur blanchâtre, ponctuée de brun; une tache d'un rouge de brique entre les yeux.

Cette espèce, incomplétement connue, paroît n'être pas rare dans la baie de Charleston, où elle se fait un fourreau de soies dans les interstices des pierres.

La N. HÉTÉROPODE; *N. heterophylla* de Chamisso et Eysenh., *De anim. e class. vermi.*, pl. 24, fig. 2. Corps convexe en dessus, avec un sillon médian en dessous, abrupte postérieure-

ment; tête, front, tentacules et premier anneau du corps, comme dans la néréide pélagique; celui-ci sans appendices; appendices des vingt-huit suivans formés de trois mamelons, de soies courtes entre le moyen et l'inférieur, et d'un cirre sur le supérieur; aux quarante-cinq anneaux qui suivent, les appendices plus membraneux, à quatre ou cinq lobes, le supérieur le plus grand, et l'inférieur le plus petit, cirrigère et à deux faisceaux de soies.

Sur les rivages de l'île d'Unalascha, sur la côte ouest de l'Amérique septentrionale.

La N. VERSICOLORE : *N. versicolor*, Linn., Gmel.; Muller, *von Würm*, p. 104, t. 6, fig. 1—6, copiée dans l'Enc. méth., pl. 56, fig. 1—6. Corps déprimé, profondément incisé, composé de quatre-vingt-cinq anneaux; cinq tentacules céphaliques supérieurs ou antérieurs; la paire externe brachiforme, comme dans les espèces précédentes, mais l'interne avec une pointe médiane; deux yeux; quatre paires de tentacules latéraux; appendices locomoteurs fort grands, formés de deux rames bien distinctes et acuminées; les filamens caudaux très-longs. Couleur de rouille pâle, verdâtre et irisée en avant comme en arrière.

Cette espèce, observée dans les mers du Nord par Muller, différeroit beaucoup des espèces précédentes, s'il étoit certain qu'elle eût une espèce de tentacule médian. Mais cela me paroît assez douteux, du moins par analogie.

2. *Appendices locomoteurs à une seule rame.* (Genre LYCASTIS, Savigny.)

La N. ARMILLAIRE; *N. armillaris*, Linn., Gmel., d'après Muller, *von Würm.*, p. 150, tab. 9, fig. 1 — 5, copiée dans l'Enc. méth., pl. 56, fig. 13—17. Corps alongé, linéaire, subdéprimé, de cent vingt anneaux sur une longueur totale de quinze lignes; tête un peu plus étroite que le corps, égale à deux et demi des anneaux suivans, et pourvue de deux petits tentacules frontaux entre les brachidés; quatre paires de tentacules latéraux céphaliques, disposés comme dans la néréide pélagique; mâchoires petites, d'un jaune doré; appendices locomoteurs assez petits, formés d'un pédoncule conique, pourvu à son extrémité d'un pinceau de soies, et à sa

base supérieure d'un cirre gros et fort long, comme articulé. Couleur fauve sur les grands individus, jaunâtre sur les petits ou sur les parties nouvellement réintégrées, ornée de bandes transverses ou de points noirâtres.

Cette espèce, des mers septentrionales, fort agile, se cache très-profondément dans le sable, d'après Muller. La description que nous en donnons, surtout pour la tête, est prise d'Othon Fabricius. Les individus observés par le premier paroissent n'avoir pas été complets; ainsi il ne faut pas avoir une grande confiance à sa figure.

La N. INCISÉE; *N. incisa*, Linn., Gmel., d'après Othon Fabr., *Faun. Groenl.*, p. 295, n.° 277. Corps alongé, atténué vers les extrémités, convexe en dessus, plan et creusé d'un sillon médian en dessous, formé, sur une longueur de deux pouces et demi, de quatre-vingts anneaux profondément séparés; tête, yeux et tentacules comme dans l'espèce précédente; dents également jaunes et petites; le premier anneau sans appendices et plus grand que les suivans; appendices locomoteurs formés par un cirre dorsal long, flexueux, attaché à la base d'un cône grand, horizontal, droit, qui n'est que la prolongation de l'anneau, et du sommet duquel sortent trois soies, dont une plus grande; un cirre marginal court à leur côté inférieur. Couleur d'un ferrugineux pâle en dessus, avec des bandes blanches dans l'interstice des anneaux, et blanc-rougeâtre en dessous.

Cette espèce, découverte par Othon Fabricius dans les mers du Groënland, où elle vit entre les racines des grands fucus loin des rivages, paroît moins rare que la précédente, dont elle se rapproche cependant beaucoup.

B. *Espèces sans tentacules céphaliques supérieurs et trois paires de latéraux.*

1. *Une lamelle elliptique au-dessus de chaque appendice.* (Genre LEPIDIA, Savigny.)

La N. STELLIFÈRE; *N. stellifera*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, 2, t. 62, fig. 1—3. Corps déprimé, filiforme; tête peu distincte; anneaux proboscidiens assez alongés, ridés transversalement, et l'ouverture garnie d'un cercle de tubercules papilliformes; trois paires de tentacules céphali-

ques fort longs, filiformes; deux yeux; appendices locomoteurs formés par des pédoncules coniques, courbés en arrière, portés par une lamelle elliptique et armés de deux faisceaux de soies disposées en éventail. Couleur blanche.

La description et la figure de Muller sont certainement trop incomplètes pour qu'on puisse assurer la place de cette espèce de chétopodes dans les familles de cette classe. Il est assez singulier que la figure grossie représente d'un côté un cirre et de l'autre une sorte d'écaille ou d'appendice marqué d'une étoile, d'où le nom a été tiré.

2. *Un long filament sétacé au-dessus de chaque appendice.*

La N. CORNICULÉE; *N. corniculata*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, 2, tab. 52, fig. 1—4, copiée dans l'Enc. méth., pl. 56, fig. 8—10. Très-petite espèce, dont le corps est déprimé et formé de vingt-huit anneaux; six tentacules céphaliques; deux longs cirres caudaux; les appendices à une seule rame très-pédonculée et formée d'un long filament au-dessus d'un cirre supérieur assez grand lui-même et d'un pinceau de soies. Couleur blanche.

Cette espèce, des mers de Norwége, est encore bien douteuse, la combinaison de trois paires de tentacules latéraux n'étant guère admissible.

C. *Point de tentacules céphaliques latéraux; appendices de deux rames distinctes, presque semblables.* (Genre NEPHTYS, Savigny.)

La N. DE HOMBERG; *N. Hombergii*, Cuv., Règne anim., tom. 4, p. 173. Corps linéaire, tétraèdre, formé de cent vingt à cent trente anneaux sur une longueur de deux pouces et demi à trois pouces; le premier du corps plus court que le suivant; anneaux proboscidiens au nombre de deux; le premier très-court, garni d'un double rang de tentacules; le second très-long, claviforme, hérissé à sa partie antérieure de tubercules papilliformes sur plusieurs rangs; dents courtes et petites, noires, sans dentelures; tête presque hexagone; des quatre tentacules, les deux moyens écartés, extrêmement petits, de deux parties, dont l'extrême très-courte; les extérieurs à peu près égaux aux précédens et également

de deux parties; appendices locomoteurs presque partout semblables, composés de deux rames séparées; la dorsale plus large, bordée d'un feuillet membraneux, avec un seul rang de soies très-simples et un seul filament tentaculaire, attaché à son sommet et se logeant entre les deux rames; la rame ventrale également pourvue d'un grand feuillet membraneux, de forme ovale, à un seul rang de soies; le cirre inférieur presque en mamelon. Couleur fauve, avec des reflets brillans en dessus comme en dessous.

Des côtes de l'Océan.

D. *Espèces sans traces de tentacules sur l'anneau céphalique incomplet. Les appendices divisés en deux rames bien distinctes.*

La N. ÉCLATANTE; *N. splendida*, *Nereis clava*, Leach. Corps fort alongé, subdéprimé et comme tétraèdre, composé de cent soixante anneaux assez peu longs, presque égaux et diminuant peu à peu vers les extrémités, et surtout vers la postérieure; anneaux proboscidiens au nombre de deux, dont l'antérieur est très-court, pourvu à la partie supérieure de son rebord buccal de papilles tentaculaires, et le second, beaucoup plus long, beaucoup plus gros, claviforme, garni en avant de rangées de papilles radiaires; deux très-petites dents cornées intérieures et non crénelées; tête peu distincte, formée par un demi-anneau obtus en avant et égal en longueur aux deux suivans; aucune trace de tentacules céphaliques, ni d'yeux; les appendices des autres anneaux divisés en deux rames bien séparées entre elles, et composées à peu près de même à tous les anneaux, sauf au premier et même au second, un peu plus petit que celui-ci; la supérieure, plus grande, formée d'un pinceau de soies implantées en fer à cheval, dont l'ouverture est en dessous, ce qui semble former deux rangs, entre lesquels est un mamelon aplati, comme bilobé au milieu par un point noir, et d'un mamelon marginal postérieur, comprimé, élargi, du bord inférieur duquel sort un gros cirre recourbé, assez alongé et se plaçant dans l'espace qui sépare les deux rames; l'inférieure, plus petite, composée de même, sauf le cirre, qui, probablement,

est rudimentaire. Couleur de la plus belle nacre en dessus comme en dessous.

J'ignore la patrie de cette belle espèce de néréide, que je dois à M. le docteur Leach. Je ne serois pas éloigné de croire qu'elle vient des côtes d'Angleterre, et bien plus qu'elle diffère peu de l'espèce précédente, si ce n'est par la grandeur ; car il se pourroit que ce que M. Savigny nomme antennes, ne fussent que les deux rames de l'appendice du premier anneau qui suit la tête.

Ne faut-il pas rapprocher de cette espèce ou de la précédente la N. ciliée, *N. ciliata*, de Gmelin, d'après Muller, *Zool. Dan.*, 3, p. 14, tab. 89, fig. 1—4, dont le corps est déprimé ; la bouche cylindrique, rétractile ; le bord antérieur cilié, sans aucun tentacule, et qui est des mers du Nord ?

Cette absence de tentacules céphaliques et presque de tête, se trouve peut-être parmi les néréides de la première section ou multidentées, comme dans les non dentées.

On trouve encore dans cette division de Gmelin la *N. pusilla*, qui est déprimée, avec des pédoncules cirreux et les filamens articulés ; la *N. mollis*, qui a des faisceaux de soies au-dessus des pédoncules, et, enfin, la *N. noctisula*, Amén. Acad., 3, p. 303, t. 3, qui n'est caractérisée que par son extrême petitesse et l'éclat de ses couleurs, surtout pendant l'hiver ; mais elles sont trop incomplétement connues pour assurer que ce soient des espèces distinctes.

III. N. Proboscidées ou non dentées.

Extrémité antérieure du canal intestinal prolongée en une longue trompe de forme très-variable, sans masse buccale proprement dite.

A. *Espèces à système tentaculaire céphalique impair et fort long ; deux paires d'yeux ; appendices uniramés, sans branchies distinctes.*

1. *Trois tentacules céphaliques ; trompe moyenne.* (Genre Syllis. Savigny.)

La N. prolifère ; *N. prolifera*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, 2, t. 52, fig. 5 à 9. Corps déprimé, assez court

et formé d'un petit nombre d'anneaux (32—46); tête distincte, avec trois tentacules fort longs et deux paires d'yeux; le premier anneau du corps pourvu de deux paires d'appendices tentaculaires, presque aussi longs que les tentacules; le second et le dernier avec une paire encore plus longue; les autres appendices composés d'un seul mamelon portant un pinceau de soies à son extrémité, et d'un long cirre supérieur; l'inférieur beaucoup plus court. Couleur rousse.

Très-petite espèce des baies de Norwége.

La N. MONILAIRE; *N. monilaris*, Savigny, *loc. cit.*, p. 44, et ÉGYPTE, pl. grav., fig. 3. Corps grêle, peu déprimé, composé de trois cent quarante-un anneaux courts sur une longueur totale de trois pouces et plus; tête arrondie, un peu bilobée, portant trois tentacules moniliformes, dont le médian est beaucoup plus long que les deux autres; yeux disposés en ligne courbe et au nombre de quatre; le premier et l'avant-dernier anneau avec une paire d'appendices tentaculaires moniliformes plus longs; ceux des autres anneaux à peu près semblables, formés d'une seule petite rame, pourvue d'un cirre supérieur gros, moniliforme, long et semblable aux tentacules, mais plus court, d'un seul faisceau de soies simples, soutenu par un seul acicule, et d'un cirre inférieur court. Couleur gris-rougeâtre avec quelques reflets.

Des bords de la mer Rouge, où elle est fort commune. Elle se meut en serpentant avec beaucoup d'agilité et en agitant continuellement ses tentacules et ses cirres.

2. *Neuf tentacules céphaliques plus courts que dans la division précédente, et deux cervicaux.* (Genre AMYTIS, Savigny.)

La N. PRISMATIQUE; *N. prismatica*, Linn., Gmel., d'après Othon Fabricius, *Faun. Groenl.*, p. 302, n.° 285. Corps prismatique, plat en dessous, caréné en dessus, composé d'un petit nombre d'anneaux (vingt-cinq sur une longueur totale de six lignes), très-peu distincts, si ce n'est sur les côtés; tête petite, arrondie, un peu aplatie; quatre yeux, dont les postérieurs plus rapprochés; neuf tentacules céphaliques, deux labiaux très-courts sous la tête à l'orifice buccal, deux frontaux assez courts et rapprochés à leur base; deux paires

ou deux de chaque côté sous les yeux, encore plus courts, surtout les postérieurs, et, enfin, entre les yeux un tentacule solitaire en forme de corne; le premier anneau du corps et le dernier pourvus aussi d'une paire de cirres courts; les appendices des autres anneaux peu développés, uniramés et formés d'un mamelon conique assez grand, duquel à sa base supérieure sort un cirre tentaculaire court, et à l'extrémité un pinceau de deux ou trois soies. Couleur d'un blanc jaunâtre, avec trois lignes longitudinales grises sur le dos.

Des mers du Groënland, où elle vit dans la masse d'une sorte d'éponge jaune fétide, qui couvre les pierres.

3. *Sept tentacules céphaliques sans les deux cervicaux.* (Genre POLYNICE, Savigny.)

La N. DOUBLE-FRONT; *N. bifrons*, Linn., Gmel., d'après Othon Fabricius, *loc. cit.*, p. 303, n.° 286. Corps très-comprimé, atténué en avant comme en arrière, composé de cinquante-six anneaux assez bien marqués, sur une longueur totale d'un pouce; tête petite, arrondie, coupée obliquement en avant; deux paires d'yeux, l'une sur le vertex et l'autre sur la déclivité; les tentacules de la tête comme dans l'espèce précédente; le premier anneau du corps semblable aux suivans; une paire de cirres tentaculaires vers l'anus; appendices des autres anneaux formés comme dans l'espèce précédente, mais en général plus latéraux et les cirres plus longs; du septième au trentième anneau, entre le cirre et la papille, est une rame formée de deux côtes solides, séparées par une membrane excessivement mince. Couleur générale d'un brun fauve en dessus, plus clair en dessous; la tête blanche.

Des mêmes lieux que la précédente, où elle vit dans la même substance; mais elle nage fort bien au moyen de ses rames, qui me paroissent plutôt devoir être regardées comme une modification des faisceaux de soies que comme des branchies.

B. ***Espèces qui ont deux paires de tentacules céphaliques supérieurs et quatre paires latéraux, un peu comme dans la section de la division des bidentées; branchies nulles; deux paires d'yeux; appendices uniramés.***

1. *Corps très-court; le cirre supérieur des appendices beaucoup plus long que l'inférieur.* (Genre HÉSIONE, Savigny.)

La N. ÉCLATANTE ; *N. splendida*, Savigny, *loc. cit.*, p. 40, et ÉGYPTE, pl. grav., pl. 3, fig. 3. Corps oblong, peu déprimé, sensiblement rétréci dans sa moitié antérieure, formé d'un très-petit nombre d'anneaux presque égaux (dix-huit sur une longueur totale de deux pouces); tête de deux anneaux, le premier bilobé et complétement soudé au second, beaucoup plus grand; tentacules supérieurs extrêmement petits, les mitoyens très-écartés, les externes rapprochés d'eux; huit paires de tentacules latéraux céphaliques; appendices locomoteurs uniramés, composés d'un seul faisceau de soies assez fortes, terminées par une petite lame, avec un seul acicule, et de deux cirres, dont le supérieur est beaucoup plus long que l'inférieur. Couleur générale, le gris de perle irisé.

Cette espèce, trouvée à l'Isle-de-France et sur les côtes de la mer Rouge, nage assez bien en s'aidant de ses longs cirres tentaculaires.

La N. AGRÉABLE; *N. festiva*, Savigny, *loc. cit.*, p. 40. Espèce des côtes de la Méditerranée, extrêmement rapprochée de la précédente, dont elle ne diffère que parce qu'elle est moins grande, que ses anneaux sont un peu alongés, et surtout que ses soies sont sans lames mobiles à l'extrémité, ce qui peut être accidentel.

2. *Corps très-long; les cirres supérieurs dilatés près du sommet et plus grands que les inférieurs.* (Genre MYRIANA, Savigny.)

La N. TRÈS-LONGUE; *N. longissima*, Savigny, *loc. cit.*, p. 41. Corps linéaire, très-étroit, presque cylindrique, formé de segmens très-nombreux (trois cent trente-deux sur une longueur totale de plus de vingt-sept pouces), presque égaux; tête de deux anneaux, le premier élevé sur le front en un

cône court, portant les tentacules supérieurs comme dans l'espèce précédente et un mamelon conique sur la nuque ; le second, plus grand et portant quatre paires de tentacules latéraux ; les autres appendices uniramés, pourvus d'un cirre alongé, rétractile, dilaté vers le sommet, plus grand que l'inférieur, filiforme, et d'un faisceau de soies divisé en deux par un acicule. Couleur générale d'un blanc bleuâtre, légèrement irisée.

Des côtes de l'Océan.

3. *Corps très-long ; les cirres tentaculaires supérieurs des appendices foliacés.* (Genre Phyllodice, Savigny.)

La N. lamelligère ; *N. lamelligera*, Linn., Gmel., d'après Pallas, *Nov. act. Petrop.*, 2, p. 233, t. 5, fig. 11 — 17, copiée dans l'Enc. méth., pl. 56, 1—5. Corps linéaire, peu déprimé, à segmens très-nombreux (trois cent vingt-cinq à trois cent trente-huit sur une longueur totale de onze à douze pouces, suivant M. Savigny ; de deux cent à cinq cent cinquante sur deux pieds de long, suivant Pallas), presque égaux ; trompe claviforme, entourée à son orifice d'un rang de seize tubercules papillaires ; tête de deux anneaux, le premier élevé en un cône court portant les quatre tentacules antérieurs ; le second beaucoup plus grand, légèrement bipartite et portant quatre paires de tentacules latéraux subulés ; appendices locomoteurs uniramés, composés d'un cirre supérieur, comprimé, mince, foliacé, cordiforme ; d'un seul rang de soies déliées, terminées par une barbe mobile, et d'un cirre inférieur, oblong, également foliacé, mais beaucoup plus petit que l'autre. Couleur générale brune, brillante et irisée ; celle des cirres, d'un brun roussâtre.

Des côtes de l'Océan, de la Méditerranée et de l'Inde, suivant Pallas.

Nous rapportons à cette espèce celle que M. Savigny a nommée, d'après M. Cuvier, N. lamellaire, *N. lamellosa, loc. cit.*, p. 43, parce qu'elle nous semble en avoir tous les caractères. Notre description est cependant prise de M. Savigny, qui fait observer avec juste raison que Pallas, dans sa description, l'a confondue avec d'autres espèces.

C. *Espèces qui ont deux paires de tentacules courts, sans tentacules latéraux; deux paires d'yeux; des appendices locomoteurs biramés; une trompe courte avec des plis longitudinaux, dont le supérieur, plus marqué, est comprimé en crête dentelée vers son orifice.* (Genre OPHÉLIE, Savigny.)

La N. BICORNE; *N. bicornis*, Savigny, *loc. cit.*, p. 38. Corps cylindrique, assez épais, renflé sensiblement vers son extrémité postérieure, formé d'anneaux peu nombreux (trente-un sur une longueur de deux pouces), peu distincts; tête divisée en avant en deux cornes divergentes, qui portent deux paires de très-petits tentacules; appendices locomoteurs similaires; à deux rames courtes, sans cirre supérieur; l'inférieur cylindrique, très-long aux anneaux de la partie moyenne du corps, peu saillant ou nul aux autres; soies dorées, excessivement fines, très-simples, unifasciculées à la rame supérieure et bifasciculées à l'inférieure. Couleur générale gris-clair irisé.

Des côtes de l'Océan.

D. *Espèces qui ont deux paires de tentacules antérieurs, deux ou quatre paires de postérieurs ou latéraux, une paire d'yeux.*

1. *Le cirre supérieur des appendices foliacé.* (Genre EULALIE, Savigny.)

La N. VERTE; *N. viridis*, Linn., Gmel., Muller, *von Würm.*, 162, tab. 11, et Oth. Fabr., *Faun. Groenl.*, pl. 1, fig. 6, A, B, copiée dans l'Enc. méth., pl. 57, fig. 7 — 10. Corps déprimé, de cent trente anneaux sur une longueur de trois pouces; trompe longue, cylindrique, presque linéaire, un peu anguleuse sur les côtés; tête petite; deux paires de très-petits tentacules égaux, rapprochés au bord antérieur, et quatre paires de latéraux plus longs; appendices locomoteurs semblables, uniramés, formés d'un cirre foliacé, lancéolé, aigu, à la racine d'un mamelon supérieur; d'un faisceau de soies et d'un cirre mamelonné au-dessous. Les cirres caudaux constitués par des lamelles plus courtes. Couleur verte.

Cette espèce, des bords des mers du Nord, court très-bien et peut nager avec ses lamelles.

Faut-il regarder comme une simple variété de cette espèce la N. BLEUE, *N. cærulea*, Linn., Gmel., à laquelle Linné donne pour caractères d'être formée de cent quatre-vingt-quatre anneaux, d'autant de paires de cirres tentaculaires, et d'être glabre et bleuâtre ? Cela est fort possible, mais ne peut encore être assuré.

La N. TACHETÉE; *N. maculata*, Linn., Gmel., Muller, *von Würm.*, pag. 156, t. 10. Corps aplati en dessus comme en dessous, un peu plus étroit en avant, s'atténuant insensiblement en arrière, de quatre pouces de longueur dans les individus les plus grands; tête atténuée en avant en un rostre assez long; deux paires de petits tentacules frontaux très-courts et quatre paires latéraux plus longs; deux seuls yeux assez grands; appendices locomoteurs ayant une lamelle subcordiforme au-dessus de la papille sétigère, et en outre cinq petites verrues transversales vers l'abdomen, dont la moyenne est comme carénée. Couleur verdâtre sur le dos, avec deux lignes latérales, flexueuses, plus obscures d'une extrémité à l'autre; l'abdomen plus pâle et d'une seule couleur; les lamelles d'un jaune verdâtre, ainsi que la papille sétigère.

Cette espèce, qui ne diffère guère de la précédente, est des mêmes mers qu'elle.

2. *Tentacules latéraux et les cirres supérieurs des appendices locomoteurs filiformes et extrêmement alongés.* (Genre CASTALIE, Savigny.)

La N. ROSÉE; *N. rosea*, Linn., Gmel., d'après Oth. Fab., *Faun. Groenl.*, p. 301, n.° 284. Petite espèce à peine d'un pouce de long sur une ligne de large, composée de cinquante-six anneaux assez distincts, et du reste, par la tête, les tentacules frontaux, les yeux et la trompe, semblable à la néréide verte; tentacules latéraux très-longs, filiformes; appendices locomoteurs composés d'un cirre supérieur de même forme que ces tentacules, et au-dessous de deux papilles égales; l'une et l'autre pourvues d'un pinceau de soies; les cirres caudaux semblables et plus courts. Couleur de la moitié antérieure du corps gris-pâle, et de la moitié postérieure rose.

Cette espèce, qui habite dans le sable et sous les pierres des rivages de la mer du Nord, n'est pas très-rare; elle offre cela de singulier, dit Othon Fabricius, qu'elle se coupe souvent spontanément sous les yeux de l'observateur en deux, et juste à l'endroit de séparation des deux couleurs.

3. *Deux paires de tentacules latéraux seulement et fort courts.* (Genre Éléone, Savigny.)

La N. jaune; *N. flava*, Linn., Gmel., d'après Oth. Fabr., *Faun. Groenl.*, p. 299, n.° 282. Corps déprimé, un peu convexe en dessus, plane en dessous, formé de cent quarante anneaux sur une longueur de vingt-sept lignes; tête de deux anneaux; l'antérieur petit, arrondi, plus étroit que le corps, prolongé en avant en un rostre, portant de chaque côté sur un angle deux tentacules très-courts, placés l'un sur l'autre; le second anneau céphalique court et pourvu à droite et à gauche de deux tentacules unis à la base, assez épais et à peine aussi longs que les antérieurs; deux yeux noirs; appendices locomoteurs semblables à ceux de la néréide verte; le cirre foliacé, plus oblong et moins pointu, le pinceau de soies sortant du côté supérieur de la papille. Couleur entièrement jaune, plus pâle en dessous, sur la tête et les appendices.

Cette espèce est des mers du Groënland, comme la néréide verte, dont elle a les mœurs.

La N. épaisse; *N. crassa*, Linn., Gmel., Muller, *von Würm.*, p. 166, t. 12, fig. 1 — 3. Corps déprimé, égal, de quatre pouces de long; trompe cylindrique, comme tronquée; tête petite; deux cirres frontaux rouges, plus courts que les tentacules; deux yeux noirs; pédoncules des appendices rouges; les soies rameuses; les deux cirres caudaux roides et inégaux.

Cette espèce, trouvée sur les fucus libres de l'Océan, est trop mal caractérisée, pour qu'on soit sûr qu'elle est distincte.

La N. longue; *N. longa*, Linn., Gmel., d'après Oth. Fabr., *loc. cit.*, p. 300, n.° 283. Corps très-alongé (neuf pouces de long sur à peine deux lignes de large), un peu convexe en dessus, plan en dessous, atténué aux deux extrémités, mais surtout en arrière; cent quatre-vingt-dix, deux cents, deux

cent quarante anneaux, et plus, suivant la longueur de l'individu; tête, yeux, tentacules antérieurs et postérieurs comme dans l'espèce précédente; appendices locomoteurs formés de deux mamelons égaux, dont le supérieur sétigère, et de deux cirres, l'inférieur court et mamelonné, le supérieur atténué au sommet en forme de mamelle ou de bouteille. Couleur variable. Les petits individus sont tout blancs; les médiocres vert-grisâtre; enfin, les plus grands sont verdâtres, avec les côtés obscurs.

Cette espèce vit sur les rivages dans les fonds sablonneux ou vaseux, surtout à l'embouchure des ruisseaux, où elle se creuse des trous extrêmement profonds, qu'elle quitte rarement tout entière; l'extrémité caudale y reste attachée, tandis que le reste du tronc se meut sur le sol.

Il me semble fort probable qu'il faudra rapporter à cette espèce la N. très-longue, *N. longissima*, type du genre Myriane de M. Savigny et dont nous avons donné la description plus haut.

E. *Espèces qui n'ont qu'une paire de tentacules céphaliques, latéraux, très-gros et presque aussi longs que le corps; un tube.*

1. *Une seule paire d'yeux.* (Genre Spio, Gmel.)

La N. séticorne; *N. seticornis*, Linn., Oth. Fabr., *loc. cit.*, p. 306, n.° 288. Corps déprimé en dessus, comme canaliculé et convexe en dessous, par le relèvement des côtés; alongé, filiforme, composé de soixante-huit à soixante-seize anneaux et plus pour une longueur totale de près de trois pouces; tête élargie en arrière, arrondie et rétrécie en avant, portant une paire de tentacules mous, flexibles, capillaires, un peu comprimés et presque de la longueur du corps; deux yeux noirs oblongs et transversaux; appendices locomoteurs subdorsaux et formés d'un cirre supérieur courbé vers le dos et au-dessous d'une petite papille d'où sort un petit pinceau de soies; le cirre caudal ovale et court. Couleur de la partie antérieure du corps noirâtre, avec les interstices des anneaux blancs; celle de la partie postérieure d'un vert sale, avec les côtés plus pâles; les cirres rouges par la coloration de la substance qu'ils renferment. Les grands tentacules blancs.

Cette espèce, qui se trouve sur les rivages argileux ou sablonneux des mers du Nord, habite un tube d'un tiers de ligne de diamètre, trois fois plus long que son corps, élevé perpendiculairement au-dessus du sol; composé en dedans d'une sorte de matière glutineuse lisse, et en dehors de particules de sable ou d'argile, ce qui le fait varier beaucoup en couleur. L'animal ne l'abandonne pas aisément et n'en sort guères que ses tentacules, qu'il dirige çà et là pour attirer les petites planaires, dont il se nourrit, dans sa bouche préalablement dilatée.

La N. FILICORNE; *N. filicornis*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Prod.*, 2640, et Oth. Fabr., *loc. cit.*, pag. 307, n.° 289. Corps un peu plus court et plus gros que dans l'espèce précédente, long d'un pouce, large d'une ligne, formé de quarante-neuf anneaux; tentacules plus gros, blancs, tachetés de noirâtre; un sillon latéral formant à chaque appendice une papille inférieure nue, outre la supérieure, comme dans la néréide séticorne. Couleur générale grise, d'un jaune rougeâtre au milieu du dos.

Le tube de cette espèce, qui se trouve avec la précédente, est plus épais, mais plus fragile que le sien, parce qu'il est composé de particules terrestres sans gluten.

2. *Deux paires d'yeux.* (Genre POLYDORE, Bosc.)

La N. CORNUE; *N. cornuta*, Bosc, Vers, t. 1, p. 150, pl. 5, fig. 7, 8. Corps déprimé, assez peu alongé, formé de vingt-quatre anneaux assez peu distincts; tête pourvue de deux membranes labiales, échancrées, superposées, entre lesquelles est la bouche, de deux petits yeux noirs, et d'une paire de gros tentacules, plus longs que le corps; les quatre anneaux de l'extrémité postérieure plus étroits que les autres; le dernier formant, sans doute par la disposition de l'anus, une sorte de ventouse. Appendices locomoteurs composés d'un pinceau de cinq à six soies roides et d'un pédoncule rétractile assez court, portant à son côté postérieur une série de petits mamelons rapprochés, dont le nombre augmente avec l'éloignement de la tête.

Cette néréide appartient sans doute à la division des spios, comme M. Cuvier le fait justement observer: il est probable

qu'elle constitue une espèce distincte des deux précédentes; mais c'est ce que l'on ne peut pas trop assurer, la description donnée par M. Bosc étant trop peu comparative. Quoi qu'il en soit, cet animal n'atteint guères au-delà de trois ou quatre millimètres de longueur, et il est très-commun dans la baie de Charleston, où il se fait un léger fourreau de soie, couvert de vase.

F. *Espèces qui ont deux paires de tentacules céphaliques antérieurs rudimentaires, et point de latéraux; les yeux nuls ou peu distincts.*

1. *Les appendices locomoteurs à deux rames, rapprochés dans un certain nombre d'anneaux seulement.* (Genre Aricia, Savigny.)

La N. sertulée; *N. sertulata*, Savigny, *loc. cit.*, pag. 36. Corps linéaire, plat en dessus, convexe en dessous, composé d'anneaux très-nombreux (deux cent soixante-douze au moins, sur une longueur totale de neuf à dix pouces), le premier plus petit que le suivant; le vingt-unième et les six suivans frangés par-dessous sur les deux côtés de leur bord antérieur; tête petite, conique, portant sur les côtés des tentacules presque rudimentaires; appendices locomoteurs subdorsaux et de deux sortes; les antérieurs, jusqu'au vingt-deuxième anneau, à deux rames. La rame dorsale étroite, munie sur sa face antérieure de trois faisceaux de soies longues et fines, et en dessus d'un cirre écarté, alongé et déprimé; la rame ventrale large, arrondie, profondément crénelée à son bord et portant un rang extérieur de soies fines, et un triple rang intérieur de soies plus grosses et courbées à leur pointe, sans cirre inférieur saillant, mais avec une languette charnue à la base supérieure de la rame; les appendices des anneaux postérieurs formés de deux rames très-rapprochées, l'une et l'autre étroite; la première pourvue de trois faisceaux de soies fines, la seconde d'un seul, avec une languette charnue en dessus et en dessous de sa base; acicules petits et bruns. Couleur générale gris-pâle, avec quelques reflets.

Des bords de l'Océan.

2. *Les appendices de deux rames rapprochés à tous les anneaux.* (Genre Aonis, Savigny.)

La N. aveugle; *N. cæca*, Linn., Gmel., d'après Oth. Fabr., *loc. cit.*, p. 304. Corps presque linéaire, épais, robuste, atténué seulement aux extrémités, subconvexe en dessus, plane en dessous, composé de quatre-vingt-six ou cent anneaux bien distincts sur les côtés, dans une longueur totale de huit pouces sur six lignes de large; tête petite, déprimée, avec un angle antérieur de chaque côté, qui porte deux très-petits tentacules coniques; yeux nuls; trompe ample, globuleuse, avec un pétiole court, cylindrique, pourvu à son orifice d'un grand nombre de papilles cirreuses, et plus loin de trois rangées d'autres tubercules cirreux; appendices locomoteurs séparés du corps par un sillon longitudinal et formés de deux mamelons coniques, partagés par un sillon médian, et d'autant de cirres marginaux, aplatis, arrondis, attachés à leur côté intérieur, s'imbriquant l'un l'autre obliquement, à la face antérieure desquels sont des soies toujours sorties; un cirre très-court abdominal. L'appendice du premier anneau se terminant en dessus et en dessous par une papille conique plus grande que les tentacules, et celui de l'anneau caudal étant formé par une papille extrêmement courte et par un long cirre. Couleur blanc-nacré, avec tous les sillons longitudinaux et les soies subferrugineuses.

Cette espèce, qui habite les mers septentrionales, vit sous les pierres et se creuse des trous profonds, comme le lombric papillaire.

G. *Espèces qui n'ont aucune trace de tentacules céphaliques ni d'yeux; dix ou douze anneaux incomplets, en forme de corne antérieure.*

1. *Les appendices uniramés ou à rames réunies.* (Genre Glycère, Savigny.)

La N. douteuse, *N. dubia*. Corps linéaire, déprimé, convexe en dessus comme en dessous, formé d'un très-grand nombre d'anneaux très-serrés et comme doublés par un sillon transverse; trompe très-longue, claviforme, un peu tétra-

gone à son extrémité libre et pourvue d'un petit crochet noir à chaque angle; tête non distincte, formée par un demi-anneau deux fois plus long que les autres, sans traces de tentacules ni d'yeux, et précédé par une série de dix à douze anneaux incomplets, formant une espèce de corne frontale, prolongée au-dessus de la racine de la trompe; appendices locomoteurs à peu près similaires, si ce n'est qu'ils sont beaucoup plus petits aux premiers anneaux et formés d'une seule rame composée d'un cirre mamelonné supérieur, conique, assez gros; d'un faisceau de soies compris entre un cirre marginal en arrière et deux en avant, et, enfin, d'un cirre inférieur mamelonné plus court que le supérieur, ce qui forme deux rangs de cirres, deux au postérieur et trois à l'antérieur. Couleur uniforme, gris-bleuâtre satinée.

J'ai décrit cette espèce sur un individu de ma collection auquel il manque la partie postérieure du corps, et dont j'ignore la patrie. La longueur de ce qui reste, est de deux pouces deux lignes, sur deux lignes de large sans les appendices, et trois avec eux, et il y a cent quarante-huit anneaux. La trompe a onze lignes de longueur. Quoique je soupçonne fort que c'est peut-être la même espèce que la *nereis alba* de Muller, et la même que la N. unicorne de MM. Cuvier et Savigny, j'ai cru devoir la séparer, ce que j'ai vu différant trop de la description de ce dernier.

La N. BLANCHE; *N. alba*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, tom. II, tab. 62, fig. 6 et 7. Corps convexe, atténué en arrière, annelé, formé de soixante-dix-sept anneaux; une trompe membraneuse, très-pellucide, beaucoup plus large que le corps, quand elle est enflée; une corne sur le front; yeux nuls; appendices locomoteurs pédonculés, verruqueux et bifides, armés d'un seul pinceau de soies. Couleur toute blanche.

Des rivages de la Norwége.

La N. UNICORNE; *N. unicornis*, G. Cuvier, et Savigny, *loc. cit.* pag. 37. Corps cylindrique, un peu renflé en avant, composé, sur une longueur totale de près de deux pouces, de cent six anneaux très-serrés, divisés chacun par un trait annulaire qui les fait paroître doubles : le premier beaucoup plus grand que le suivant; tête élevée en un cône pointu,

portant quatre antennes excessivement petites et divergentes en croix à son sommet; trompe longue, cylindrique, un peu claviforme, sans plis ni papilles tentaculaires; appendices locomoteurs tous semblables, seulement plus petits aux quatre premiers anneaux, à deux rames réunies en une seule, et pourvues de deux faisceaux de soies très-simples, blanches, très-fines, divisés chacun en deux autres; de deux cirres, dont les supérieurs en mamelon conique et l'inférieur à peine saillant, et, enfin, de deux languettes charnues, oblongues, réunies par la base et attachées à la face antérieure des deux rames, que M. Savigny regarde comme des branchies. Couleur d'un fauve bronzé, les appendices roussâtres.

Patrie inconnue.

M. Savigny rapporte avec doute à cette espèce la *N. alba* de Muller, et je répète qu'il est très-probable que l'une et l'autre n'en forment qu'une avec ma *N. dubia;* mais M. Savigny parle d'une tête élevée en cône pointu, portant quatre tentacules, au lieu d'une série d'anneaux décroissans, formant une sorte de corne sans trace de tentacules : il ne parle pas de l'armature de la trompe, et sa description des appendices est également différente; en outre l'individu que j'ai observé étoit beaucoup plus grand.

2. *Les appendices locomoteurs biramés.* (Genre Proboscidea, Lesueur.)

La N. filigère; *N. filigera*, Lesueur, mscrt. Corps médiocrement alongé, prismatique, convexe en dessus, plane sur les côtés et en dessous, atténué, mais obtus aux deux extrémités, composé d'un grand nombre d'anneaux très-serrés; les antérieurs incomplets et formant une corne un peu déprimée au-dessus de l'orifice par où sort la trompe; appendices nuls aux dix ou douze premiers anneaux, et peut-être à autant des derniers, composés sur les autres de deux rames fort petites, très-distinctes; la supérieure formée d'un pinceau de soies et d'un très-long cirre filiforme supérieur; l'inférieure d'un pinceau de soies seul sans cirre.

Cette subdivision est proposée par M. Lesueur dans un dessin qu'il m'a envoyé sans autre note que celle qu'elle contient trois espèces, probablement des côtes de l'Amérique

septentrionale : j'y ai suppléé par la vue de la figure, qui est fort bonne, quoique incomplète.

Ne devra-t-on pas placer dans cette section le *lombricus armiger* de Muller, *Zool. Dan.*, 1, pag. 73, n.° 29, tab. 22, fig. 4 et 5, copié dans l'Enc. méth., pl. 57, fig. 13 et 14? En effet, ses appendices sont dissemblables; ceux des anneaux antérieurs étant nuls, et ceux des autres formés d'une soie, d'une papille bifide et d'une lamelle lancéolée; son corps est rouge, de vingt lignes de long et composé de cent anneaux.

Il vient des côtes de Norwége.

H. *Espèces cylindriques, atténuées aux extrémités, sans tête ou sans tentacules distincts; les appendices uniramés et constitués par un mamelon pédiculé, d'où sort un faisceau de soies roides entre deux cirres aplatis ou coniques; le supérieur toujours plus long.*

La N. FRAGILE; *N. fragilis*, Linn., Gmel., d'après Muller, *Zool. Dan.*, 1, pag. 73, t. 23, fig. 1 — 5, copié dans l'Enc. méth., pl. 57, fig. 15. Corps très-alongé, composé d'un très-grand nombre d'anneaux (cinq cents et au-delà), dont le premier et le dernier sont coniques et plus longs que les suivans; tous les autres, sauf les deux qui sont après la tête, pourvus d'une verrue latérale partagée en deux, et d'un faisceau de soies. Couleur rouge.

Dans les vases des baies de Norwége.

La N. SCOLOPENDRINE; *N. scolopendrina.* Corps alongé, subcylindrique en dessus comme en dessous, formé d'anneaux nombreux (cent quatre-vingt-deux sur une longueur de quatre pouces trois lignes, et deux lignes de large sans les appendices), renflés, bien distincts, s'atténuant sensiblement presque de l'extrémité antérieure à la postérieure; tête non distincte; anneau caudal plus grand que les trois à quatre précédens réunis, comme bulleux et bordé à l'orifice anal de deux paires de pointes; appendices similaires, composés d'une seule rame pédiculée et formée de deux cirres marginaux, dont l'un, plus court, est aplati, et l'autre, un peu plus long, est conique,

entre lesquels sort un faisceau de soies courtes et simples. Couleur gris-rougeâtre, du moins dans l'esprit de vin.

J'établis cette espèce sur un chétopode de ma collection, auquel manque très-probablement un premier anneau céphalique, mais du reste parfaitement conservé. J'en ignore la patrie, mais je le crois des pays chauds.

La N. LOMBRICALE, *N. lumbricalis*. Corps cylindrique, extrêmement alongé, composé d'un très-grand nombre d'anneaux bien distincts, presque égaux (deux cent trente-cinq en tout, sur une longueur de dix pouces une ligne, et une largeur d'une ligne et demie sans les appendices); l'antérieur à peine plus long que les autres; le postérieur de forme olivaire et dépassant beaucoup l'anus; bouche terminale? anus large, transverse à l'origine de l'anneau caudal; appendices similaires, quoique plus petits en avant et en arrière, verruqueux et formés par une petite rame de soies simples entre deux cirres marginaux très-courts, surtout l'antérieur. Couleur uniforme rougeâtre, richement irisée.

J'établis encore cette espèce, qui passe évidemment aux lombrics, sur un individu de ma collection, dont j'ignore au juste la patrie. (DE B.)

NEREIDEA. (*Bot.*) Genre de la famille des algues, établi par Stackhouse pour placer le *fucus corneus* des auteurs (*gelidium corneum*, Lmx.; *sphærococcus corneus*, Agardh). Ce genre n'est pas suffisamment caractérisé par sa fronde cartilagineuse, très-rameuse, comprimée, ayant les dernières divisions capillacées. (LEM.)

NEREIS. (*Entomoz.*) Nom latin des NÉRÉIDES. Voyez ce mot. (DESM.)

NEREMIS. (*Bot.*) Nom arabe de la pivoine, selon Mentzel. (J.)

NÉRENGI. (*Bot.*) Voyez NÉRINCHI. (J.)

NEREUM. (*Bot.*) Gesner donnoit ce nom à un rosage, *rhododendrum ferrugineum*. (J.)

NERFS. (*Anat. et Phys.*) Parties du SYSTÈME-NERVEUX (Voyez ce mot), disposées en cordons blanchâtres, lesquels se divisent et se subdivisent dans leur trajet, se composent de filamens ou petits filets très-fins, tiennent, par l'une de leurs extrémités, aux moelles épinière et alongée, et se distribuent ou se ramifient, par l'autre, dans les organes.

Les anciens nommoient *nerfs*, toutes les parties blanches du corps animal, les *nerfs*, les *tendons* et les *ligamens*. Mais, depuis Galien, peut-être dès avant Galien même, le nom de *nerf* est uniquement réservé aux parties qui ont une connexion effective, soit directe, soit indirecte, avec le centre nerveux cérébro-spinal.

Tous les nerfs proprement dits tiennent, par leurs racines, à la moelle épinière ou à la moelle alongée; et, par la moelle alongée, aux hémisphères cérébraux et au cervelet. Les nerfs dits du GRAND-SYMPATHIQUE ne tiennent aux centres nerveux que par l'intermède des autres nerfs.

Nous renvoyons tout ce qui concerne les nerfs du GRAND-SYMPATHIQUE au mot SYMPATHIQUE; il n'est ici question que des autres.

Ceux-ci se détachent des moelles épinière et alongée en faisceaux symétriquement distribués par paires. Dans l'homme, on compte quarante-deux de ces paires : douze *craniennes* ou *encéphaliques*, et trente *spinales* ou *rachidiennes*.

Willis ne comptoit que dix paires encéphaliques. M. Soëmmering, par la subdivision de deux d'entre elles et par le rejet d'une autre, en a porté le nombre à douze.

Ainsi, la septième paire de Willis, subdivisée en deux, forme la *faciale* et l'*auditive*; sa huitième, subdivisée en trois, donne la *glosso-pharyngienne*, la *vague* et l'*accessoire*; et sa dixième, ou le nerf *sous-occipital*, passe parmi les nerfs spinaux.

Voici les deux classifications de Willis et de Soëmmering, placées l'une à côté de l'autre; mais, dans le cours de cet article, nous emploîrons toujours celle de M. Soëmmering, comme plus complète et plus exacte.

Classification des paires encéphaliques.

Selon Willis.	Selon Soëmmering.
1.re Olfactive.	1.re Olfactive.
2.e Optique.	2.e Optique.
3.e Oculo-motrice.	3.e Oculo-motrice.
4.e Pathétique.	4.e Pathétique.
5.e	5.e Nerfs du goût.
6.e	6.e Abductrice des yeux.
7.e Composée de deux portions, la dure et la molle.	7.e Faciale.
	8.e Auditive.

8.ᵉ Paire vague, avec son nerf spinal ou accessoire.	9.ᵉ Glosso-pharyngienne.
9.ᵉ Motrice de la langue, ou hypoglosse.	10.ᵉ Vague.
10.ᵉ Nerf sous-occipital.	11.ᵉ Accessoire.
	12.ᵉ Linguale.
	Le nerf sous-occipital est rejeté parmi les nerfs spinaux.

Chacune de ces paires a une origine distincte. Les dix dernières (nous comptons avec Soemmering) se détachent immédiatement de la moelle alongée; la seconde dérive des tubercules optiques ou quadrijumeaux, qui ne sont que la terminaison de cette moelle; et il y a deux bulbes particuliers pour l'origine de la première : aucun nerf ne vient donc directement ni des hémisphères cérébraux, ni du cervelet.

Les paires spinales n'ont pas reçu de nom particulier : on les distingue simplement par l'expression numérique de *première, seconde, troisième*, etc.; et, d'après la région qu'elles occupent, on les divise en *cervicales*, *dorsales*, *lombaires* et *sacrées*.

Le nombre de ces paires varie chez les divers animaux, selon que varient, chez eux, le nombre des vertèbres, et l'étendue de la moelle épinière.

On appelle *racines*, le point ou les points par lesquels le nerf se détache des centres nerveux. Le nombre de ces racines n'est pas le même pour tous les nerfs; quelques-uns en ont deux, quelques autres n'en ont qu'une. Presque toujours ces racines tiennent à la substance grise de la moelle, et quand il y en a deux, l'une s'insère à la région antérieure, et l'autre à la région postérieure de cette moelle.

Parmi les nerfs à double racine on compte presque tous les nerfs spinaux, le sous-occipital y compris, et la cinquième paire des nerfs craniens. Les nerfs à une seule racine sont ceux des première, deuxième, troisième, quatrième, sixième, huitième et douzième paires. La septième, la neuvième, la dixième, l'onzième, le nerf diaphragmatique et le thoracique externe n'ont aussi qu'une seule racine; et, de plus, cette racine s'insère au faisceau latéral de la partie supérieure de la moelle.

A ces différences remarquables d'origine correspondent des différences non moins remarquables dans les propriétés et

dans les fonctions. Tous les nerfs à double racine sont tout à la fois susceptibles d'exciter la sensation et le mouvement. Parmi ceux à une seule racine, les uns servent exclusivement à la sensation, et les autres au mouvement; et tous ceux dont la racine unique s'insère au faisceau latéral de la moelle, concourent plus spécialement aux mouvemens de la *respiration* et de l'*expression de la face*, d'où M. Bell les a nommés *respiratoires* et *expressifs*. (Voyez les expériences de ce physiologiste.)

Les nerfs se composent de cordons ou petits filets composés de filets plus petits encore; et chacun de ces filets, comme chacun de ces cordons, comme chacun de ces nerfs, est revêtu d'une membrane propre : cette membrane est le *névrilème*. Il y a donc un névrilème général ou pour le nerf entier; et tout autant de névrilèmes particuliers que de filets qui constituent le nerf.

C'est dans le névrilème que se ramifient les vaisseaux nourriciers du nerf. Ce névrilème se continue avec la *pie-mère* ou membrane propre des moelles épinière et alongée. Il n'existe pas dans toute l'étendue des nerfs; car leurs *racines* en sont dépourvues, et leurs *terminaisons* ou *dernières subdivisions*, avant de se perdre dans les parties, s'en dépouillent.

Les nerfs communiquent entre eux de mille manières dans leur trajet. Quelquefois un simple filet s'unit à un autre; c'est ce qu'on appelle une *anastomose*. D'autres fois, une infinité de filets se réunissent et s'enlacent en forme de réseau, c'est ce qu'on nomme un *plexus*; et quand ce plexus, plus dense et plus serré, au lieu d'un réseau, n'offre plus qu'une seule masse, on le nomme *ganglion*.[1] De pareils ganglions marquent le point d'union des deux racines des nerfs spinaux; le nerf vague en offre un à son issue du crâne, etc.

Quoique chacun des petits filets qui composent le nerf soit enveloppé d'une membrane propre, ces filets ne laissent pourtant pas de communiquer entre eux, de se mêler, de s'enlacer de mille façons, et de constituer ainsi, dans le tissu

1 Nous verrons au mot Grand-Sympathique que les ganglions de ce nerf diffèrent de ceux-ci, en ce qu'au simple enlacement des filets s'ajoute une substance étrangère.

même du nerf, autant de petits plexus pareils à ceux qui existent dans son trajet.

On a beaucoup agité la question de savoir si les nerfs naissent de la moelle épinière et la moelle épinière du cerveau; ou si c'est, au contraire, le cerveau qui vient de la moelle épinière et la moelle épinière des nerfs.

Mais aucune partie ne *naît* ou ne *vient* d'une autre; aucune n'est *formée* par une autre, ni n'en *forme* une autre; et soit que ces parties se *forment* simultanément ou successivement, chacune se *forme* par elle-même. Toutes ces expressions de *naître*, *aller*, *venir*, etc., dont on se sert en anatomie, ne sont donc que des expressions figurées; prises à la lettre, elles ne donneroient que des idées fausses.

Toute la question se réduit donc à déterminer:

1.° Quelles parties naissent ou apparoissent avant les autres;

2.° Quel rapport de développement unit ces parties entre elles;

Et 3.° quel est le rapport de leurs fonctions.

1.° Les nerfs sont toujours formés avant la moelle épinière, et la moelle épinière avant le cerveau.

2.° Il y a un rapport direct constant entre le développement des nerfs et celui des moelles épinière et alongée. Ce rapport est souvent inverse entre les nerfs et les deux moelles, d'une part, et le cerveau proprement dit et le cervelet, de l'autre.

3.° Les nerfs, la moelle épinière, la moelle alongée et les tubercules quadrijumeaux, qui ne sont que le couronnement de cette moelle, sont susceptibles d'exciter des contractions musculaires; le cerveau proprement dit et le cervelet n'en sont pas susceptibles. (Voyez mes expériences à ce sujet.[1])

De plus, on peut ôter tout le cerveau proprement dit et tout le cervelet, sans éteindre l'action des nerfs; au contraire, à mesure qu'on détruit la moelle alongée ou la moelle épinière, l'action des nerfs correspondans aux points de moelle détruits, diminue et se perd bientôt. Enfin, on a déjà vu que tous les nerfs naissent des moelles épinière ou alongée,

---

1 Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés. Paris 1824.

et qu'il n'en vient aucun ni du cerveau ni du cervelet. Le rapport de *naissance*, de *développement*, de *fonction* et de *connexion* est donc plus intime entre les nerfs et les deux moelles, qu'entre les nerfs et le cerveau ou le cervelet.

Les nerfs ne sont point contractiles ou irritables. Cette propriété singulière de se contracter appartient exclusivement au Muscle, comme nous l'avons dit à ce mot. Haller a eu la gloire de démêler, avec précision, les parties qui se meuvent ou se contractent, des parties destinées à recevoir ou à transmettre les sensations : et de là sa division célèbre des parties du corps animal en parties *irritables* et en parties *sensibles*.

Le nerf est tout à la fois l'organe par lequel l'animal *reçoit* ses sensations, et l'organe par lequel il *détermine* ses mouvemens. Mais il ne fait que *transmettre* ou conduire le principe de ces deux phénomènes; et ce n'est pas plus lui qui exécute le mouvement, que ce n'est en lui que s'effectue la sensation.

Le mouvement ne s'exécute que par le muscle; pour qu'il y ait mouvement, il faut donc que le principe, émané des centres nerveux et conduit par le nerf, arrive au muscle. D'autre part, la sensation ne s'effectue que dans les hémisphères cérébraux; pour que l'impression reçue par le nerf soit transformée en sensation, il faut donc qu'elle arrive à ces hémisphères.

Aussi, quand on lie un nerf, la portion du nerf située au-dessous de la ligature perd-elle sur-le-champ la faculté d'exciter la sensation et la volition; comme la portion située au-dessus, la faculté d'exciter la contraction des muscles.

Si on place deux ligatures, les points du nerf supérieurs à ces ligatures n'excitent plus que la sensation; les inférieurs, que le mouvement: les points interceptés n'excitent plus rien. (Voyez mes expériences, livre cité.)

Le nerf n'effectue donc ni la sensation ni la contraction; il se borne à conduire le principe qui excite l'une et l'autre, et pour que l'une et l'autre s'opèrent, il faut une continuité complète entre le nerf qui les *excite* et les parties où elles *s'effectuent*.

Quand un nerf est coupé ou lié, il ne perd son action que

dans la portion séparée des centres nerveux. Cette portion même ne la perd pas sur-le-champ; mais son action diminue d'abord, et finit bientôt par s'éteindre totalement.

Plus le volume de la portion coupée ou détachée du reste du système est considérable, et plus son action survit. C'est là un fait important et qui tient à une loi générale du système nerveux, celle de son Unité. Ainsi, la perte du cerveau diminue l'action du cervelet; celle du cervelet, l'action de la moelle épinière; celle de la moelle épinière, l'action des nerfs; et plus le fragment de nerf coupé est petit, moins son action persiste. (Voyez mes expériences, livre cité.)

Nous l'avons déjà dit : certains nerfs sont exclusivement réservés à la sensation; d'autres au mouvement; d'autres, au contraire, sont également affectés à la sensation et au mouvement. Ceux-ci ont seuls deux racines; et de ces deux racines, l'une, l'antérieure, sert uniquement au mouvement; l'autre, la postérieure, au sentiment.

Bien que la composition des nerfs, quant au fond, soit partout la même, la forme, la couleur, la densité, toutes les qualités accessoires varient cependant à l'infini d'un nerf à l'autre, et c'est ce qui explique les modifications infinies de la sensibilité dans les diverses parties. En effet, plus la fonction d'un nerf donné est spéciale, et plus sa structure est particulière ou différente de la structure commune des autres nerfs. (Voyez les nerfs olfactifs, auditifs, visuels, etc.)

Il est constant, du moins pour certains nerfs, qu'ils peuvent être coupés, se réunir par les bouts coupés, et leur fonction renaître.

Une condition essentielle au maintien de l'action nerveuse est le concours du sang. On peut bien lier l'artère d'une partie, sans que les nerfs de cette partie meurent; mais c'est qu'alors le point de la moelle épinière d'où ces nerfs naissent, jouit d'une circulation libre; car, dès qu'on interrompt la circulation de ce point, tous les nerfs qui en naissent meurent.

Le galvanisme est l'un des plus puissans excitans du système nerveux. La manière dont se conduit cet agent offre même des traits d'analogie si frappans avec la manière dont se conduit l'agent nerveux, que quelques physiologistes ont cru

Les moules intérieurs sont quelquefois parfaitement conservés et libres, et représentent la forme singulière du corps de l'animal.

Ces coquilles étoient tellement abondantes dans les couches où on les trouve, qu'à elles seules elles constituent la presque-totalité de la pierre du coteau gauche de la vallée de la Touque. On remarque seulement avec elles des moules extérieurs de coquilles bivalves qu'on pourroit rapporter à des térébratules.

L'étude des fossiles ne permet pas toujours, comme celle des objets à l'état vivant, de rassembler tous les caractères qui peuvent appartenir à un genre. Ces deux espèces de coquilles en sont un exemple. Cependant on voit par les très-singuliers plis de leur columelle et de leur intérieur, qu'elles diffèrent de toutes les cérites connues, et que les couches dans lesquelles on les trouve, sont d'une époque plus ancienne que celles dans lesquelles on a le plus ordinairement rencontré ces dernières.

Le genre des cérites étant déjà beaucoup trop embarrassant par le nombre et par la forme des espèces qu'il renferme, puisqu'on en connoît plus de deux cents à l'état fossile, et qu'on en découvre souvent de nouvelles, je propose d'établir, pour ces deux espèces, sous le nom de *nériné*, un genre voisin des cérites ou des pyramidelles, et dans lequel on devra faire entrer probablement des coquilles très-remarquables d'un assez gros volume et de plusieurs espèces, qui ont été trouvées par M. Deshayes à Saint-Mihiel, département de la Meuse, dans des couches qui paroissent très-anciennes. Il en sera probablement encore de même des coquilles turriculées et portant plusieurs plis intérieurement, qu'on trouve près de Neustadt, et dont on voit des figures dans l'ouvrage de Knorr, sur la pétrification, pl. 56.

Voyez la figure des coquilles ci-dessus décrites dans l'atlas de ce Dictionnaire. (D. F.)

NÉRION. (*Bot.*) Voyez Nerium. (Lem.)

NÉRITOSTOME, *Neritostoma*. (*Conchyl.*) Klein, dans sa Méthode d'ostracologie, p. 55, propose sous ce nom un petit genre de coquilles formé avec la limnée auriculaire, type du genre Radis de Denys de Montfort. Voyez ce mot et Limnée. (De B.)

NÉRITE, *Nerita.* (*Malacoz.*) Genre de mollusques établi par Linné pour un assez grand nombre de coquilles marines et fluviatiles, constamment operculées, ombiliquées ou non, de forme globuleuse, dont l'ouverture semi-lunaire est formée d'un côté par une columelle transverse; genre dans lequel il comprenoit, mais dans autant de subdivisions, les espèces qu'Adanson a désignées, le premier, sous le nom de Natice, ainsi que celles dont M. de Lamarck a fait son genre Néritine. Plusieurs zoologistes modernes suivent encore rigoureusement Linné; mais un plus grand nombre ont admis les genres Natice, Néritine, et même quelques-uns ont subdivisé celui-ci en plusieurs petites coupes. M. de Blainville, dans son Système de malacologie, adopte comme genre distinct, la division des natices, mais il regarde toutes les autres comme devant former de simples sections du genre Nérite, qu'il caractérise ainsi : Animal subglobuleux, enveloppé dans un manteau à bords simples, sans prolongement respiratoire; pied circulaire, épais, sans sillon en avant, ni lobe pour l'opercule en arrière, mais avec un muscle columellaire bipartite; tentacules coniques; yeux subpédonculés à leur côté externe; bouche sans dent labiale, pourvue d'une langue denticulée et prolongée dans la cavité viscérale; une seule et unique grande branchie pectiniforme; l'organe excitateur mâle en forme d'oreille au côté droit, en avant du tentacule de ce côté; coquille ordinairement épaisse, ovale ou arrondie, semi-globuleuse, à spire peu ou point saillante, non ombiliquée; ouverture semi-lunaire; le bord droit entier, denté ou non à l'intérieur; le gauche tranchant, oblique, septiforme, denté ou non; impression musculaire plus ou moins visible, double et en fer à cheval incomplet; opercule constamment calcaire, subspiral; le sommet tout-à-fait marginal à son extrémité gauche; une ou deux apophyses d'adhérence musculaire à son bord postérieur.

Les animaux de ce genre n'offrent dans leur organisation rien de bien remarquable et qui diffère beaucoup de ce qui existe dans les toupies et les sabots; aussi appartiennent-ils à la même division, ayant la tête assez distincte, les sexes séparés sur des individus différens et le manteau sans prolongement tubuleux pour l'entrée de l'eau dans la cavité respira-

trice ; en effet, la coquille a son ouverture constamment entière. Ce qu'ils présentent de plus caractéristique, c'est non pas la forme générale de l'opercule, mais sa disposition, telle qu'attaché au muscle de la columelle par des apophyses ou dents assez fortes, il clôt exactement et solidement l'ouverture de la coquille, et qu'il semble être articulé avec son bord septiforme ou columellaire, au point qu'Adanson, le premier zoologiste qui ait attaché à la considération de cet opercule l'importance qu'il mérite, a cru voir dans cette disposition une sorte de passage vers les bivalves, mais bien réellement à tort. Cette pièce calcaire, dont la face externe offre un travail de guillochis constamment différent dans chaque espèce, est ainsi tenue en contact constant avec la columelle par la brièveté du pied dont elle occupe presque toute la face supérieure, mais il ne faut pas croire qu'il y ait engrenage des dents de l'opercule avec celles du bord de l'ouverture.

La coquille des nérites, toujours plus ou moins épaisse et solide, a une forme si particulière, qu'on la reconnoît au premier aspect. La spire est toujours très-courte et latérale; le dernier tour formant presque la coquille entière; il en résulte qu'il n'y a pas de columelle proprement dite; l'ouverture constamment semi-lunaire ou en gueule de four, a son bord droit arqué, mince ou épais et plus ou moins plissé à l'endroit où l'opercule s'y joint; on y remarque en outre souvent une dent à son extrémité gauche et une ou deux plus marquées à l'autre avec une sorte d'échancrure au point de jonction des deux bords, qui se prolonge en un sillon postérieur; dans la division des néritines de M. de Lamarck et même dans quelques espèces de véritables nérites, le bord droit n'offre aucune trace de ces plis, ni de ces dents. Quant au bord gauche, il est toujours tranchant, septiforme et plus ou moins denté, surtout dans son milieu. Sa jonction avec le corps de la coquille forme un espace calleux plus ou moins considérable, auquel on donne quelquefois le nom de palais (*palatum*). La forme et le nombre des dents de ce bord peuvent offrir des moyens de subdivision des espèces. L'opercule, malheureusement inconnu dans le plus grand nombre, qu'il serviroit très-bien à caractériser, est toujours calcaire, du

moins dans les espèces où je l'ai vu ; dans les nérites proprement dites, il s'enfonce moins dans l'ouverture, et reste horizontal ; dans les néritines il est évidemment plus oblique et tendant davantage à la verticalité.

On connoît assez peu les mœurs des nérites, et même celles des néritines, dont une espèce se trouve communément dans nos rivières. On sait seulement que les premières vivent sur les rochers au milieu des fucus et des plantes qui les recouvrent.

Les nérites proprement dites n'ont encore été observées que dans les mers des pays chauds. Nous n'en connoissons pas même encore dans la Méditerranée ; car celles qui se trouvent décrites dans les auteurs, comme en provenant, sont des natices.

Les néritines sont aussi beaucoup plus communes et plus grosses dans les pays chauds : on admet généralement que toutes sont d'eau douce ; M. Defrance paroît cependant en douter : nous n'en possédons qu'une seule ou peut-être deux.

La distinction des espèces dans ce genre est beaucoup plus difficile qu'on ne pense, parce que, jusqu'ici, on s'est plutôt servi des couleurs que de tout autre caractère, et que la couleur et même le système de coloration varient considérablement dans la même espèce ; aussi suis-je loin de reconnoître que toutes les espèces caractérisées par Linné et Gmelin, soient distinctes. Peut-être même plusieurs de celles indiquées par M. de Lamarck, ne le sont-elles pas davantage.

* *Des dents plus ou moins marquées au bord droit.*
(Genre Nérite, de Lamck.)

Toutes les espèces de cette section paroissent être marines.

A. *Espèces avec une seule dent médiane au bord gauche.*

La N. saignante ; *N. peloronta*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 454, fig. 2, *a*, *b*, vulgairement Quenotte saignante. Coquille assez peu épaisse, semi-globuleuse, à spire un peu saillante, assez foiblement sillonnée dans sa décurrence ou longitudinalement ; une et rarement deux fortes dents au milieu du bord columellaire ; les terminales du bord droit plus sensibles que les médianes ; couleur cendrée ou fauve, ornée de bandes noires, roses ou violettes en zigzag ; une tache orangée ou jaune au milieu de la columelle ; opercule rougeâ-

tre avec une grosse côte antérieure et une seule longue apophyse d'attache musculaire. Commune dans l'océan des Antilles et de l'Amérique méridionale.

B. *Espèces avec deux très-petites dents au milieu du bord gauche,*

1. La spire courte.

La N. GRIVE; *N. exuvia*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 444, fig. 1, *a*, *b*, vulgairement la GRIVE A VIVES-ARÊTES. Coquille épaisse, hémisphérique, garnie dans toute sa face dorsale de côtes décurrentes, carénées, croisées par des stries d'accroissemens bien marquées; la cloison columellaire enfoncée, rugueuse; couleur blanche, avec des taches carrées noires; opercule noir garni de tubercules bien espacés dans toute sa surface; une seule apophyse d'attache musculaire. De l'océan des grandes Indes.

La N. NATTÉE; *N. textilis*, Linn., Gmel., Rumph., *Mus.*, t. 22, fig. 3, vulgairement la GRIVE. Coquille un peu moins épaisse que la précédente, avec laquelle elle a beaucoup de rapports de formes et de couleurs, mais qui s'en distingue par moins de dilatation dans l'ouverture, et parce que les côtes dont son dos est sillonné, sont tout-à fait rondes. Elle vient des mêmes mers; ce qui fait présumer que ce n'est qu'une simple variété de la N. grive.

La N. GROSSE; *N. grossa*, Linn., Gmel., Rumph., *Mus.*, t. 22, fig. N. Coquille semi-globuleuse, traversée dans sa longueur par treize à quatorze grosses côtes, larges et carrées; couleur blanche variée de taches noires ou cendrées; trois ou quatre dents et une tache jaune au bord columellaire. De la mer des Moluques.

M. de Lamarck n'a pas parlé de cette espèce, qui paroît en effet être fort voisine de la précédente, du moins d'après la figure citée.

La N. RATISSOIRE; *N. radula*, Linn., Gmel., Rumph., *Mus.*, t. 22, fig. M. Coquille semi-globuleuse, mince, pellucide, à spire aiguë, proéminente, traversée dans sa longueur par un assez grand nombre de côtes à tubercules égaux; couleur blanche ou cendrée. Des mers de l'Archipel indien.

M. de Lamarck, qui n'admet pas cette espèce, rapporte la figure citée à sa N. grive, et peut-être avec raison. C'est

certainement à tort que Gmelin cite comme lui appartenant, la fig. A de la pl. 64 de Gualtieri, car elle représente la N. POLIE.

La N. CORNÉE; *N. cornea*, Linn., Gmel., d'Argenv., *Conch.*, pl. 7, fig. M? Coquille fragile, à peine striée, brune, blanche ou subviolacée, ornée de bandes longitudinales blanches, ou violette ponctuée de blanc et quelquefois avec une bande longitudinale blanche. Des mers de l'Inde ou de la mer Rouge?

Cette espèce est très-mal connue : peut-être est-ce une néritine?

La N. POLIE; *N. polita*, Linn., Gmel. Coquille épaisse, solide, très-polie et cependant très-finement striée; la spire très-plate; le bord droit presque sans sillon; couleur très-variable, bariolée de brun, de violet et quelquefois de rose; opercule avec une bande marginale striée et un peu saillante; le reste très-luisant.

Cette espèce, très-commune dans les collections, vient de l'océan Indien.

La N. PIE; *N. pica*, Linn., Gmel., Rumph., *Mus.*, t. 22, fig. 4. Coquille subcôtelée; les côtes arrondies, lisses et inégales; couleur blanche avec des taches noires formant des lignes transversales flexueuses. Mers de l'Inde.

C'est encore une espèce fort rapprochée, si même elle en est distincte, de la nérite grive.

La N. ALBICILLE; *N. albicilla*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 193, fig. 2000, *a*, *b*. Coquille épaisse, solide, oblongue ou un peu comprimée sur les côtés; la spire recourbée obliquement, latéralement, à sillons larges et un peu aplatis; couleur blanche, ornée de bandes longitudinales flexueuses ou de taches d'un brun roussâtre, quelquefois noires. Des mers du cap de Bonne-Espérance et de l'Inde.

La N. CÔTELÉE; *N. costata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 191, fig. 1966, 1967. Coquille subglobuleuse, entourée de côtes épaisses, rendant le bord droit denté, le gauche un peu convexe et rugueux; couleur de poix ou tannée, avec les interstices des stries blancs en dehors, jaunâtres en dedans. Des îles de Nicobar.

La N. NOIRATRE; *N. atrata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, tab. 190, fig. 1954, 1955. Coquille épaisse, glabre avec

des sillons décurrens, subdéprimés; la spire très-courte; couleur toute noire en dehors, blanche en dedans, bordée de noir; opercule d'un brun noirâtre, également chagriné ou tuberculeux. Océans Atlantique, Austral et Américain.

Les individus rapportés par MM. Quoy et Gaimard avoient tous le sommet carié : c'est sur eux que j'ai vu l'opercule.

La N. DUNAR; *N. senegalensis*, Adans., Sénég., p. 188, t. 13, fig. 1. Coquille solide, ovoïde, finement sillonnée, suivant la décurrence de la spire; le sommet rond et fort obtus; deux petites dents au milieu du bord columellaire; couleur noire très-foncée et tirant sur celle de la poix en dehors, blanche en dedans; opercule chagriné en dehors. Côtes occidentales de l'Afrique.

Cette espèce diffère-t-elle de la précédente?

La N. BIDENTÉE; *N. bidens*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 10, t. 165, fig. 1594, 1595. Coquille de la grosseur d'un pois, lisse ou très-obscurément striée, de couleur noire ou rougeâtre et quelquefois jaune, nuée de blanc avec trois bandes noires. Patrie inconnue.

La N. HISTRION; *N. histrio*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 190, fig. 1948, 1949, et t. 191, fig. 1960, 1961. Coquille marquée de trente côtes inégales, striées transversalement; le sommet très-obtus; couleur d'un cendré pâle avec trois lignes longitudinales brunes ou rougeâtres, ou jaunâtres. Patrie inconnue.

C'est encore une espèce incomplétement caractérisée et qui n'a pas été reprise par M. de Lamarck.

2. La spire saillante.

La N. BOUCHE JAUNE; *N. chlorostoma*, de Lam., Enc. méth., pl. 454; fig. 4, *a*, *b*. Coquille assez peu épaisse, sillonnée dans sa longueur, finement striée en travers, à spire saillante; couleur noire, cendrée en dehors; l'ouverture jaunâtre. Patrie inconnue.

La N. TRÈS-GRANDE; *N. maxima*, Chemn., *Conch.*, 5, t. 190, fig. 1942, 1943. Coquille solide, épaisse, très-glabre, peinte de rayons ondulés; de couleur jaunâtre en dehors et blanche à l'intérieur; le bord droit sans dents, le gauche un peu concave et quadridenté. Patrie inconnue.

C'est une des plus grandes espèces de nérite.

C. *Espèces avec trois ou plusieurs dents à la columelle.*

1. La spire courte.

La N. CAMÉLÉON : *N. chamæleon*, Linn., Gmel.; *N. bizonalis*, Enc. méth., pl. 454, fig. 3, *a*, *b*. Coquille épaisse, subglobuleuse, sillonnée dans sa longueur, et finement striée en travers, à spire courte, un peu proéminente; la lèvre interne rugueuse et tuberculeuse; couleur variée de flammes longitudinales blanches, rouges et brunes en dehors, blanches en dedans. Mers de l'Inde et des Moluques.

La N. FINES-CÔTES; *N. lineata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 191, fig. 1958, 1959. Coquille solide, à côtes longitudinales très-fines, de couleur rouge violette dans leur intervalle; le bord columellaire presque sans dents; l'externe strié intérieurement. Du détroit de Malacca.

La N. CÔTES RUDES; *N. scabricosta*, de Lamck. Coquille solide, garnie de côtes longitudinales, élevées, étroites, hérissées; la spire très-courte; l'ouverture fortement dentée sur ses deux bords, et rugueuse en arrière du bord columellaire; couleur extérieure noire avec les interstices blancs. Patrie inconnue.

La N. PARQUETÉE; *N. tessellata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 192, fig. 1998, 1999. Coquille solide, couverte de sillons longitudinaux très-serrés, convexes; la spire un peu saillante; les dents des bords le plus souvent peu marquées; couleur cendrée, marquetée de blanc et de noir sur les sillons. Océan Atlantique équinoxial.

C'est très-probablement le tadin d'Adanson, Sénég., p. 190, t. 13, fig. 2.

La N. AUSTRALE; *N. signata*, de Lamck. Petite coquille un peu scabre, côtelée dans sa longueur et striée; les côtes un peu squameuses; la spire tombante, sublatérale; les bords de l'ouverture peu dentés; couleur blanc-jaunâtre, variée de taches fauves; une tache sanguinolente sur le bord columellaire. Mers de la Nouvelle-Hollande.

La N. ONDULÉE; *N. undulata*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, tab. 191, fig. 1970; 1971. Coquille mince, lisse, ondulée; à sommet obtus; le bord droit substrié, sans dents; l'interne subdenticulé. Des mers de l'Inde.

La N. TRÈS-NOIRE ; *N. aterrima*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 192, fig. 1985, 1986. Coquille épaisse, opaque, globuleuse, très-finement striée ; le bord externe glabre, l'interne tuberculé, rugueux ; couleur très-noire en dehors, blanche en dedans. Patrie ?

La N. LARVE ; *N. larva*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 193, fig. 2017. Coquille lisse, subglobuleuse, à sommet obtus, striée dans sa longueur, de couleur blanche variée de bandes d'un brun jaunâtre. Mers d'Amboine.

La N. QUADRICOLORE ; *N. quadricolor*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.* 5, t. 191, fig. 1974, 1975. Coquille striée dans la longueur de la spire et dont les bords sont dentés l'un et l'autre ; le droit sillonné intérieurement ; le gauche rugueux ; couleur violacée, les stries noires, le sommet jaunâtre, blanche et quelquefois jaunâtre en dedans. De la mer rouge.

La N. DES ANTILLES ; *N. antillarum*, Linn., Gmel., Chemn. Coquille subglobuleuse, sillonnée et striée ; à sommet obtus ; les deux bords rugueux et denticulés ; couleur noire en dehors, blanche en dedans. De la mer des Antilles.

2. La spire saillante.

La N. VERSICOLORE ; *N. versicolor*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 454 ; fig. 7, *a*, *b*. Coquille épaisse, sillonnée suivant la décurrence de la spire qui est subproéminente ; ouverture rétrécie, subringente avec les bords fortement dentés ; le bord columellaire très-rugueux en dessus et quadridenté ; couleur submarquetée et variée de blanc, de rouge et de noir ; opercule uniformément granuleux. Mers des Antilles.

La N. ONDÉE ; *N. undata*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 454, fig. 6, *a*, *b*. Coquille épaisse, striée suivant la décurrence de la spire proéminente et aiguë ; le bord columellaire quadridenté, rugueux en dessus ; couleur cendrée jaunâtre, ornée de flammes brunes et blanches longitudinales et ondulées ; opercule noirâtre et uniformément granuleux. Mers des Antilles.

La N. DE L'ASCENSION ; *N. ascensionis*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 191, fig. 1956, 1957. Coquille assez grande, solide, côtelée et sillonnée dans sa longueur ; à sommet souvent rongé ; le bord columellaire subconcave, denté, ru-

gueux en dessus; couleur gris-verdâtre, tachetée de brun et de blanc; l'ouverture blanche avec une tache jaune sur la columelle; opercule mince et transparent. Des mers de l'île de l'Ascension.

La N. ESPACÉE; *N. malaccensis*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 192, fig. 1976. Coquille médiocrement épaisse, côtelée; à côtes élevées, distantes; le sommet un peu saillant; les bords à peine denticulés; couleur blanche ou ferrugineuse avec des taches noires comme articulées sur les côtés. Détroit de Malacca.

La N. LAGAR; *N. promontorii*, Linn., Gmel., Adanson, Sénég., p. 191, t. 13, fig. 3. Coquille deux fois plus longue que large, ovale, finement sillonnée; le bord columellaire ridé de plusieurs plis et avec quatre grosses dents; couleur d'un brun noir, quelquefois sans taches et quelquefois marbrée d'un blanc sàle. Des rivages occidentaux de l'Afrique.

La N. SELOT; *N. tricolor*, Linn., Gmel., Adans., Sénég., p. 191, 192, t. 13, fig. 4. Coquille de neuf lignes de longueur, assez peu épaisse, relevée de quinze grosses cannelures tournant avec la spire; dix dents au bord droit; trois grosses et bifurquées au bord columellaire; couleur variée de rouge, de noir et de blanc. Côtes occidentales de l'Afrique.

La N. FLAMBÉE; *N. flammea*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 192, fig. 1992, 1993. Coquille subglobuleuse, finement striée, suivant la décurrence de la spire; les deux bords dentés; le columellaire rugueux en arrière; couleur blanche, ornée de rayons ondulés pourpres et noirâtres. Des îles de l'Archipel américain.

La N. FOUDRE; *N. fulgurans*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 192, fig. 1996, 1997. Coquille subglobuleuse, finement striée comme la précédente; le bord droit créuelé en dehors; le gauche un peu concave, tuberculeux au milieu; couleur très-noire avec des rayons rouges. De la mer de l'Archipel américain.

** *Point de dents au bord droit.* (Genre NÉRITINE, *Neritina*, de Lamck.)

Toutes les espèces de cette section et des suivantes, sont d'eau douce, suivant M. de Lamarck, et en général plus

minces. Leur opercule, plus ou moins corné sur le bord convexe, est souvent traversé du sommet à la base par une côte large et basse, sur laquelle tombent les stries d'accroissement concaves du reste de la surface.

A. *Espèces semi-globuleuses.*

La N. PARÉE; *N. fluviatilis*, Linn., Gmel., Draparn., *Moll.*, pl. 1, fig. 3, 4. Petite coquille ovale, subdéprimée, rugueuse, à spire inclinée et latérale; les dents du bord columellaire peu marquées; couleur blanche, variée à l'infini de taches ou de linéoles violacées. Très-commune dans beaucoup de rivières d'Europe.

La N. LACUSTRE; *N. lacustris*, Linn., Gmel., Gualt., *Test.*, t. 4, fig. MM. Petite coquille fort rapprochée de la précédente, mais plus lisse; de couleur de corne ou noirâtre, quelquefois ponctuée de blanc. Des eaux stagnantes et des fontaines chaudes d'Europe.

La N. PULLIGÈRE; *N. pulligera*, Linn., Gmel., Enc. méth., pl. 455, fig. 1, *a*, *b*, et *N. punctulata*, fig. 2, *a*, *b*. Coquille de quatorze lignes de longueur, ovale, finement striée; le bord droit tranchant, dilaté; le gauche denticulé; couleur d'un beau brun noirâtre en dehors, blanche en dedans. Des fleuves de l'Inde.

Cette espèce, dont les Indiens mangent l'animal, porte ses petits ovales, convexes, sur son dos, quelquefois au nombre de deux cent cinquante.

La N. KISET; *N. magdalenæ*, Gmel., Adans., Sénég., p. 190, t. 13, fig. 5. Coquille largement sillonnée, noire, blanche en dedans; le bord columellaire jaunâtre; l'opercule lisse, à deux dents rapprochées. Des environs de l'île Sainte-Magdelaine. Est-elle de ce groupe?

La N. CHAMARRÉE; *N. dubia*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 5, t. 193, fig. 2019, 2020. Coquille mince, pellucide, ovale, luisante; le bord droit tranchant; le gauche très-glabre; couleur jaunâtre obscure, variée de petites taches et de trois zones noires. Patrie inconnue.

La N. MARGINÉE; *N. marginata*, Linn., Gmel., Schrœt., *Einl. in Conch.*, 2, p. 371, t. 4, fig. 16. Coquille subglobuleuse, mince, striée dans les deux sens, tuberculée sur la

columelle? l'ouverture rebordée en dehors; couleur noire marquée de taches ochracées. Patrie inconnue.

La N. ZÈBRE; *N. zebra*, Brug., Enc. méth., pl. 455, fig. 3, *a, b*. Coquille globuleuse, oblongue, glabre, d'un fauve roussâtre, variée de lignes longitudinales, flexueuses, très-obliques, noires. Des rivières de l'Amérique méridionale.

La N. ZIGZAG, *N. zigzag*, de Lamck. Coquille globuleuse, oblongue, glabre; d'une couleur rosé-violâtre, ornée d'un très-grand nombre de lignes longitudinales, anguleusement flexueuses, noires. Rivières des Antilles?

La N. JAYET, *N. gagates*, de Lamck. Coquille globuleuse, oblongue; à spire subproéminente; de couleur noire. Patrie inconnue.

La N. DEMI-DEUIL, *N. lugubris*, de Lamck. Coquille globuleuse, oblongue, lisse, de couleur noirâtre avec des lignes obliques, angulairement flexueuses, jaunes. Patrie inconnue.

La N. RAYÉE, *N. lineolata*, de Lamck., Enc. méth., pl. 455, fig. 4, *a, b*. Coquille semi-globuleuse, lisse, à spire obtuse, le bord columellaire, épais, subcalleux, denticulé; couleur blanche ou roussâtre avec des lignes noires longitudinales, obliques, très-serrées et très-nombreuses. Patrie inconnue.

La N. MÉLÉAGRIDE; *N. meleagris*, de Lamck., Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. D, L. Coquille globuleuse, ovale, un peu épaisse, lisse, luisante, à spire courte, aiguë; couleur variable, souvent ornée de taches en forme d'écailles imbriquées. Rivières de Saint-Domingue.

La N. VIERGE; *N. virginea*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. H, L. Coquille ovale-globuleuse, lisse, luisante, à spire assez courte; couleur variée, ponctuée et souvent zonée. Rivières de Saint-Domingue.

Il me paroît probable que les six espèces précédentes ne sont que de simples variétés de celle-ci.

La N. DE SAINT-DOMINGUE, *N. domingensis*, de Lamck. Coquille semi-globuleuse, rude, à spire un peu saillante, le dernier tour subanguleux; couleur verdâtre en dehors, blanche en dedans avec une tache orangée en arrière. Rivières de Saint-Domingue.

La N. FASCIÉE; *N. fasciata*, de Lamck., Enc. méth., pl. 455, fig. 5, *a, b*. Coquille semi-globuleuse, mince, lisse, à spire

très-courte; couleur d'un blanc rosé ou citrine, fasciée longitudinalement de noir. Patrie inconnue.

La N. VERTE; *N. viridis*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. 1089, 1, 2. Coquille très-petite, ovale, convexe en dessus, lisse, pellucide; la spire tombante, latérale; couleur verte. Rivières des Antilles.

La N. D'ANDALOUSIE, *N. boetica*, de Lamck. Très-petite coquille (deux lignes) semi-globuleuse, mince, à spire tombante, cariée au sommet; de couleur brun noirâtre. Eaux douces de l'Andalousie.

La N. AURICULÉE; *N. auriculata*, de Lamck., List., *Conch.*, t. 601, fig. 19? Coquille ovale, convexe, aplatie en dessous; la spire obliquement recourbée vers le bord; couleur roussâtre en dehors, avec de petits fascies jaunes dans l'ouverture. Patrie inconnue.

B. *Espèces de forme subturriculée.*

La N. DEMI-CONIQUE; *N. semi-conica*, Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. 1087. Coquille ventrue, oblongue, lisse, à spire conique, aiguë, de trois tours complets, sans compter le sommet qui est un peu saillant; le bord columellaire denticulé; couleur d'un blanc sale, nuagée de roussâtre avec trois séries décurrentes de points noirs sur le dernier tour. Des rivières d'Amérique. Diffère-t-elle beaucoup de la suivante?

La N. STRIGILLÉE; *N. strigillata*: *N. turrita*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. 1085. Coquille ventrue, oblongue, lisse, luisante, à spire aiguë, de trois tours sans la pointe; couleur variée de cannelures alternativement noires et blanches. Des rivières des Antilles.

C. *Espèces semi-globuleuses hérissées d'épines* (genre CLITHON, Denys de Montfort) *et avec des dents au bord columellaire.*

La N. LONGUE ÉPINE; *N. corona*, Linn., Gmel., Chemn., *Conch.*, 9, t. 124, fig. 1083, 1084. Coquille globuleuse, oblongue, finement striée, avec une rangée de longues épines le long du bord supérieur du dernier tour de spire; couleur noire. Des rivières de l'Inde et de l'Isle-de-France.

C'est probablement la même espèce que le Clithon couronné de M. le docteur Leach, *Zool. miscell.*, t. 1.

La N. COURTE-ÉPINE; *N. brevispina*, de Lamck. Coquille semi-

globuleuse, à spire subdéprimée, couronnée d'une rangée d'épines courtes sur un angle peu marqué du dernier tour; couleur zonée de brun sous un épiderme verdâtre; opercule presque vertical, corné sur le bord et avec une légère saillie dans le milieu de la partie calcaire. Rivières de l'île de Timor.

D. *Espèces semi-globuleuses, à bord columellaire denté; les deux extrémités du bord droit se prolongeant plus ou moins au-delà de l'ouverture et formant avec la callosité du bord columellaire des espèces d'auricules.*

La N. AURICULÉE; *N. auriculata*, de Lam., Enc. méth., pl. 465, fig. 6, *a*, *b*. Petite coquille ovale, fort plane en dessous, d'un brun noirâtre; l'ouverture d'un blanc sale; opercule blanc et brun, tout plat, strié par les lignes d'accroissement. Eaux douces de la Nouvelle-Hollande, d'où elle a été rapportée par MM. Péron et Lesueur.

La N. CRÉPIDULAIRE; *N. crepidularia*, de Lamck., Lister, *Conch.*, t. 601, fig. 19? Petite coquille ovale, un peu rude en dessus, plane en dessous, à spire latérale; la callosité sans auricule bien marquée; couleur brunâtre en dessus, jaune ou orangée en dedans. Patrie inconnue.

E. *Espèces calyptroïdes, à sommet supérieur vertical, subspiré, le dernier tour formant toute la base de la coquille, occupée par une large callosité qui cache quelquefois toute la spire.* (Genre VELATE, Denys de Montfort.)

La N. PERVERSE; *N. perversa*, Chemn., *Conch.*, 9, t. 114, fig. 975, 976. Coquille épaisse, solide, conoïdale, grossièrement sillonnée en travers avec huit dents au bord gauche; couleur d'un blanc roussâtre à l'état fossile, où elle est seulement connue. M. Deshayes en a trouvé un individu pourvu de son opercule. Il est comme dans les autres espèces de ce genre.

F. *Espèces patelloïdes, ovales, alongées, à sommet dorsal et sans spire.* (Genre PILÉOLE, Sowerby.)

La N. DE HAUTEVILLE; *N. altavillensis*, Sowerb., pl. du Dict. fossil. Très-petite coquille ovale-alongée, d'un jaune blanchâtre, que l'on ne connoît qu'à l'état fossile.

Ces dernières espèces conduisent insensiblement au genre NAVICELLE. (DE B.)

NÉRITE. (*Foss.*) Les coquilles de ce genre qu'on ne rencontre à l'état frais que dans les climats chauds, sont assez rares à l'état fossile, et, à ma connoissance, elles ne se sont trouvées que dans les couches plus nouvelles que la craie.

Voici les espèces que je connois:

Nérite tricarinée : *Nerita tricarinata*, Lamck., Annales du Mus., tom. 8, pl. 14, fig. 4. Petite coquille semi-globuleuse, à spire émoussée et à ouverture dentée des deux côtés. Cette espèce est bien distincte de toutes celles connues, même de celles à l'état frais, par les trois côtes aiguës qu'elle offre à l'extérieur, depuis son sommet jusqu'au bord de l'ouverture. On retrouve encore sur certains individus les couleurs disposées comme elles l'étoient pendant la vie des animaux qui les ont formées. Aujourd'hui ces couleurs sont violettes et divisées en petites lignes qui traversent sur les carènes. On aperçoit sur certains individus quelques légères stries entre ces dernières et disposées dans leur sens. Largeur, trois lignes. Des environs de Houdan, département de Seine-et-Oise.

On trouve à Gilocourt et à Cuise-la-Mothe, département de l'Oise, avec des huîtres, des cyrènes et des mélanopsides, une variété de cette espèce, qui est un peu plus grande et dont les couleurs sont disposées en zigzag.

Nérite striée : *Nerita striata* (Def.). Coquille semi-globuleuse, à spire peu apparente, striée, à columelle un peu dentée, à bord droit strié intérieurement, et à ouverture très-évasée. Quelques individus sont couverts de stries qui partent du sommet et qui sont à peu près de grosseur égale entre elles ; mais sur un grand nombre on en voit trois plus grosses que les autres et disposées comme dans la nérite tricarénée, en sorte qu'on pourroit croire que ces coquilles dépendroient d'une même espèce, modifiée par la localité. Celles-ci, qui ne portent aucune couleur, se trouvent à Hauteville et à Orglandes, département de la Manche, dans une couche analogue à celle de Grignon, et bien évidemment marine, tandis que les autres sont accompagnées de quelques coquilles qui vivent aujourd'hui dans les eaux douces.

Voyez au mot Néritine (*Foss.*).

Nérite mammaire : *Nerita mammaria*, Lamck., *loc. cit.*; Vélins du Mus., n.° 20, fig. 1. Coquille ovale, chargée de

stries obliques très-nombreuses, régulières, fines et un peu aiguës; des stries transverses, plus fines encore, se croisent sur les premières. La columelle est dentée et a un petit sinus vers son milieu. Diamètre, deux à trois lignes. De Grignon. Cette coquille mince a paru à M. de Lamarck être fluviatile, et par conséquent auroit pu être placée parmi les néritines; mais dans l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres (1822), il l'a rangée dans les nérites, quoiqu'elle n'en porte pas tous les caractères, puisque l'intérieur du bord droit n'est ni strié ni denté.

Je possède une coquille trouvée dans les falunières de Hauteville, et qui ne diffère de celle ci-dessus décrite que parce que son extérieur est lisse.

Nérite évasée : *Nerita aperta* (Def.). Coquille fort épaisse, semi-globuleuse, à ouverture évasée, et à columelle un peu dentée. Je ne possède qu'un individu de cette espèce, et il est tellement fruste, que l'on ne peut voir si le bord droit a été sillonné intérieurement. Diamètre, cinq lignes. Des falunières de la Touraine.

Nérite? sillonnée : *Nerita? sulcata* (Def.). Une coquille unique dans ma collection, et à laquelle j'ai donné ce nom, a la forme extérieure d'une nérite. Elle est couverte de stries rugueuses dans le sens des accroissemens de la coquille. Ces stries sont coupées par d'autres, qui partent du sommet et viennent aboutir sur le bord droit de l'ouverture; mais, comme elle est remplie de pâte pétrifiée, je ne puis être certain si cette dernière porte les caractères des nérites. Diamètre, sept lignes. J'ignore où elle a été trouvée; mais elle paroît provenir des couches anciennes.

Nerita Acherontes, Brongn., Terrains du Vicentin, pl. 11, fig. 13. Coquille semi-globuleuse, striée longitudinalement; portant de petits tubercules vers le haut de la spire, et sans dents à l'ouverture. Diamètre, neuf lignes. Trouvé dans les volcans éteints de Ronca, en Italie.

Nerita Caronis, Brongn., *loc. cit.*, même pl., fig. 14. Coquille semi-globuleuse, couverte longitudinalement de stries fines: elle est moins grande que l'espèce qui précède, avec laquelle elle a quelques rapports; mais, selon M. Brongniart, elle en diffère essentiellement. Trouvé à Castel-Gomberto, en Italie.

Nerita globosa, Sow., *Min. conch.*, pl. 424, fig. 1. Coquille sub-globuleuse, couverte, comme toutes les espèces ci-dessus, de stries qui partent du sommet; à spire apparente, portant une dent sur la columelle. Diamètre, six lignes. Du Hampshire, en Angleterre. Pour prouver son origine marine, M. Sowerby annonce qu'elle contenoit des valves de corbules.

Nerita aperta, Sow., même pl., fig. 2, 3 et 4. Coquille hémisphérique, lisse, à spire apparente, déprimée; à ouverture orbiculaire et étendue; à lèvre intérieure obscurément striée, et portant une large dent sur le bord gauche. Diamètre, trois à quatre lignes. Trouvé dans l'île de Wight et Barton, en Angleterre.

Nous ne sommes pas certain si ces quatre dernières espèces doivent entrer plutôt dans le genre des Nérites que dans celui des Néritines, qui en est très-voisin; mais, comme elles sont striées longitudinalement et que nous n'avons jamais vu ce caractère à aucune des néritines que nous connoissons, nous avons préféré de les porter ici. (D. F.)

NÉRITIER, *Neritarius*. (*Malacoz.*) Plusieurs zoologistes donnent ce nom à l'animal qui habite les coquilles du genre Nérite. Voyez ce mot. (De B.)

NÉRITINE, *Neritina*. (*Malacoz.*) Voyez Nérite. (De B.)

NÉRITINE. (*Foss.*) On est assuré que quelques espèces de ce genre vivent dans nos fleuves et dans nos rivières; mais on n'est pas aussi certain que quelques espèces étrangères ne vivent pas dans la mer : car il est attesté qu'on y en trouve. Un jeune médecin de la Martinique (M. Boullion) m'en a données, qu'il m'a assuré y avoir été trouvées. En outre, je possède une coquille de ce genre, et qui dépend de l'espèce à laquelle M. de Lamarck a donné le nom de pulligère, qui pourroit prouver qu'elles ont la faculté d'y vivre; car elle est dans un état de conservation parfaite, étant encore munie de son opercule calcaire, qui n'a pas permis à l'animal d'en sortir, et elle porte une balane vers le sommet de la spire. Comme jusqu'à présent on n'a point trouvé de balanes dans les eaux douces, l'on peut penser que cette néritine provient de la mer.

Puisque nous avons beaucoup de raisons pour croire que

des coquilles de ce genre peuvent y vivre de nos jours, nous devons moins nous étonner pour elles que pour les ampullaires, les mélanies et autres, qui ne vivent que dans les eaux douces, de les rencontrer à l'état fossile dans des dépôts qui sont évidemment marins.

L'espèce qui se trouve dans ce cas est la Néritine perverse, *Neritina perversa*, Lamck., Anim. sans vert., tom. 6, 2.e part., pag. 183; *Nerita perversa*, Gmel.; *Nerita conoidea*, Brongn., Terrains du Vicentin, pl. 11, fig. 22; et Lamck., Ann. du Mus., tom. 5, p. 32; Park., *Org. rem.*, vol. 3, pl. 6, fig. 4—6. Coquille conoïde, à spire peu apparente, luisante; ayant conservé des couleurs fauves mêlées de taches moins foncées et portant huit dents au côté gauche de l'ouverture. De ce même côté il se trouve une énorme callosité, que nous n'avons jamais vue dans aucune autre coquille. Diamètre, quelquefois plus de trois pouces; hauteur, quinze à seize lignes. On trouve cette espèce dans les environs de Soissons, à Rethel, et à Ronca en Italie, avec des turritelles, des ancillaires et d'autres coquilles marines.

La spire de cette coquille ne tournant pas à gauche, comme l'ont avancé Gmelin et M. de Lamarck, nous pensons qu'on doit lui rétablir, pour celui d'espèce, le mot de *conoidea*, que lui avoit précédemment donné ce dernier auteur.

Neritina globulus, De Ferussac; *Nerita uniplicata*, Sow., *Min. conch.*, pl. 385, fig. 9 et 10. Coquille globuleuse, lisse, ou quelquefois couverte de stries dans le sens de ses accroissemens; à spire peu apparente: le bord gauche porte une callosité et un pli vers le haut; on voit encore sur la surface des individus de cette espèce des taches irrégulièrement placées, qui indiquent les endroits où se trouvoient ses couleurs. Diamètre, quatre à cinq lignes. On la trouve à Épernay, avec des cyrènes, des mélanopsides, au-dessous d'un banc d'huîtres (De Férussac); à Charlton et Woolwich, en Angleterre, avec des cyclades, des mélanopsides et d'autres coquilles d'eau douce et des coquilles marines, et dans l'argile de Londres (Sowerby).

Neritina concava, Sow., *loc. cit.*, même pl., fig. 1 — 8. Coquille ovale; à spire obtuse, concave en dessous; à ouverture semi-circulaire, et sans dents apparentes à la colu-

melle. On trouve cette espèce dans le Piémont, aux environs de Bordeaux, dans l'île de Wight, au-dessus des couches marines; à Muddiford et à Charlton, en Angleterre. Elle a presque toujours conservé des couleurs qui varient sur chaque individu, comme sur les néritines pulligères, avec lesquelles elle paroît avoir beaucoup de rapport.

Il est très-remarquable que les coquilles de ce genre, ainsi que les nérites, ont presque toujours conservé des couleurs. (D. F.)

NÉRITITES. (*Foss.*) On a donné ce nom aux nérites fossiles. (D. F.)

NERIUM. (*Bot.*) Voyez Laurose, tom. XXV, p. 349. (L. D.)

NÉRIUM DES ALPES. (*Bot.*) Nom vulgaire du rosage velu. (L. D.)

NÉRIUS. (*Entom.*) Fabricius a établi sous ce nom un genre d'insectes à deux ailes, qui comprend trois espèces d'Amérique, voisines des calobates ou des ceyx. Il les a inscrit sous le n.° 60, pag. 264, de son Système des antliates. (C. D.)

NERKES, NERKISI. (*Bot.*) Voyez Nergies. (J.)

NÉROCILE, *Nerocila*. (*Crust.*) Genre de crustacés isopodes, formé par M. Leach pour placer quelques espèces du genre *Cymothoa* de Fabricius. Il est décrit par son auteur à l'article Cymothoadées de cet ouvrage, tom. XII, pag. 351. (Desm.)

NEROLI. (*Bot.*) On donne ce nom à l'huile essentielle retirée de l'écorce des fruits du citronnier limonier. (L. D.)

NERPA. (*Mamm.*) Nom sibérien d'un phoque qu'Erxleben rapporte sans trop de raisons à l'espèce du phoque ordinaire ou veau marin. (Desm.)

NERPISKI. (*Ichthyol.*) Nom d'un poisson assez peu connu pour qu'on puisse lui assigner une place dans les cadres ichthyologiques, et qui habite les rivières de la Sibérie. (H. C.)

NERPRUN; *Rhamnus*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, qui, dans la Méthode naturelle de M. de Jussieu, a donné son nom à la famille des *rhamnées*, et qui, dans le Système sexuel, appartient à la *pentandrie monogynie*. Ses principaux caractères sont les suivans : Calice monophylle, à cinq découpures; corolle de cinq pétales très-petits, insérés entre les divisions du calice; cinq étamines

opposées aux pétales, et à filamens plus courts que ces derniers; un ovaire supère, surmonté d'un style terminé par un stigmate bifide ou quadrifide ; une baie à deux, trois ou quatre loges, contenant chacune une graine. Dans plusieurs espèces il n'y a que quatre étamines, que quatre pétales, et les découpures du calice ne sont de même qu'au nombre de quatre.

Les nerpruns sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, dont les fleurs sont axillaires, de peu d'apparence. On en connoît soixante et quelques espèces, dont plus des trois quarts sont exotiques à l'Europe. Quelques-unes sont employées en médecine ou dans les arts; ce sera principalement de celles-là dont nous ferons mention.

* *Rameaux armés d'épines.*

Nerprun purgatif, vulgairement Noirprun, Bourguépine : *Rhamnus catharticus*, Linn., *Spec.*, 279; Duham., nouv. éd., 3, p. 30, t. 10. Arbrisseau dont la tige, divisée en rameaux piquans et irréguliers, s'élève à la hauteur de huit à dix pieds. Ses feuilles sont ovales-arrondies, pétiolées, finement dentées en leurs bords, glabres, d'un vert assez foncé. Ses fleurs sont jaunâtres, petites, ramassées par bouquets dans les aisselles des feuilles, et souvent dioïques; elles n'ont que quatre divisions à leur calice; quatre pétales et un pareil nombre d'étamines. Les fruits sont de petites baies arrondies, noirâtres, contenant quatre graines. Cette espèce croît naturellement en France et en Europe, dans les bois, les haies et les buissons : elle fleurit en Mai et ses fruits sont mûrs en automne.

Toutes les parties du nerprun sont fortement purgatives; mais ce sont principalement les baies qui sont en usage. Dans plusieurs cantons les gens de la campagne se purgent souvent avec vingt-cinq ou trente de ces fruits, qu'ils mêlent frais ou desséchés dans leur soupe ; quelquefois aussi ils en prennent le suc exprimé quand ils sont récens ou ils en préparent une décoction dans l'eau lorsqu'ils sont secs. Mais dans les villes c'est plutôt l'extrait et surtout le sirop de nerprun qui se fait dans les pharmacies avec les baies fraîches, dont les médecins font usage. Ce sirop s'emploie avec succès, comme

purgatif hydragogue, dans la leucophlegmasie et les différentes hydropisies : on s'en sert aussi avec avantage dans l'apoplexie, comme pouvant ranimer les forces vitales par la forte excitation qu'il produit sur le canal intestinal. Il se donne depuis une once jusqu'à trois, ou seul ou délayé dans une certaine quantité de liquide. Ce sirop et les différentes préparations de nerprun conviennent aux personnes robustes, aux paysans, chez lesquels les purgatifs doux ne produisent que peu d'effet; mais il a l'inconvénient d'occasioner, au moins dans les individus susceptibles, une sécheresse brûlante de la bouche, du gosier, et de causer des coliques. Le meilleur moyen de prévenir ces effets désagréables, est de faire boire aux malades qui ont pris des préparations de nerprun, une certaine quantité de liquide doux et mucilagineux.

Garidel assure avoir vu aux environs d'Aix un prunier greffé sur un nerprun, qui donnoit des prunes purgatives. Ne seroit-ce pas un moyen d'obtenir des fruits qui, joignant à une saveur agréable l'avantage de purger, pourroient offrir à la médecine tous les avantages des purgatifs sans en avoir les désagrémens. Garidel ajoute que le propriétaire de ce prunier le fit couper à cause des accidens auxquels il donna lieu. En ayant la précaution d'avoir un tel arbre dans un jardin enclos, il eût été très-curieux de le conserver, et il eût pu devenir très-utile.

L'écorce de nerprun peut servir à teindre en jaune; mais elle ne donne qu'une mauvaise couleur. On prépare avec le suc épaissi des fruits mûrs et une certaine quantité d'alun dissoute dans de l'eau, une couleur verte, connue vulgairement sous le nom de vert de vessie, parce que cette matière, rapprochée par l'évaporation en forme d'extrait, se met dans des vessies, que l'on suspend dans un lieu chaud pour qu'elle achève d'y prendre la consistance nécessaire. Cette couleur verte est d'un usage fréquent dans la peinture en détrempe et dans le lavis.

Les chèvres et les moutons mangent les feuilles du nerprun purgatif; les vaches n'y touchent pas.

On plante cet arbrisseau dans les jardins paysagers; son feuillage, d'un vert foncé, contraste agréablement avec celui plus clair de la plupart des autres arbustes. Il peut servir à

faire des haies assez solides. On le multiplie de graines, qu'il faut semer aussitôt leur maturité. On peut aussi le propager de marcottes.

Nerprun des teinturiers, vulgairement Graine d'Avignon; *Rhamnus infectorius*, Linn., *Mant.*, 49. La tige de cet arbrisseau s'élève rarement au-dessus de trois pieds, et elle se divise presque dès sa base en rameaux diffus, un peu tortueux, garnis de feuilles ovales, légèrement dentées, glabres en dessus, un peu velues en dessous sur leurs nervures. Les fleurs sont d'un jaune verdâtre, ramassées par petits bouquets axillaires, à quatre pétales, à quatre étamines et dioïques. Le fruit est une petite baie arrondie, noirâtre dans sa maturité. Ce nerprun croît dans les lieux montueux et les terrains incultes dans le Midi de la France et de l'Europe.

Ses fruits, recueillis verts, sont connus sous le nom de *graine d'Avignon* et fournissent une assez belle couleur jaune qu'on emploie dans la teinture, mais qui se soutient peu, surtout au soleil. On prépare aussi, par la décoction de ces mêmes fruits avec du blanc de céruse, une couleur jaune verdâtre, à laquelle on donne dans le commerce le nom de *stil de grain*, et dont les peintres à l'huile ou en détrempe font usage. Les baies du nerprun des teinturiers, parvenues à leur maturité, sont purgatives comme celles de la première espèce. L'arbrisseau peut aussi de même être employé à faire des haies.

Nerprun des rochers: *Rhamnus saxatilis*, Linn., *Spec.*, 1671; Jacq., *Fl. Austr.*, t. 53. Ce nerprun n'est peut-être qu'une variété du précédent, dont il ne diffère essentiellement que par ses fleurs hermaphrodites. Il croît dans les montagnes du Midi de la France, en Suisse, en Italie. Ses fruits donnent une couleur jaune comme ceux du nerprun des teinturiers, et peuvent être employés aux mêmes usages.

Nerprun de la Chine; *Rhamnus Theezans*, Linn., *Mant.*, 207. Cette espèce forme un arbrisseau sarmenteux, dont la tige se divise en rameaux écartés, divariqués, terminés dans leur vieillesse par une pointe dure et épineuse. Ses feuilles sont ovales, obtuses, très-légèrement dentées en scie, souvent opposées à la base des rameaux, alternes dans le reste de leur étendue. Ses fleurs, ramassées en épi à l'extrémité des rameaux, ont un calice à cinq divisions, cinq pétales et cinq

étamines. Cet arbrisseau est très-commun à la Chine, où, suivant le rapport des voyageurs, les pauvres préparent avec ses feuilles, en infusion dans l'eau bouillante, une boisson qui, pour eux, remplace le thé.

NERPRUN A BOIS ROUGE; *Rhamnus Erythroxilum*, Pall., *Flor. Ross.*, vol. 1, part. 2, p. 26, t. 62. C'est un arbrisseau dont la tige est tortueuse, haute de cinq à six pieds, et divisée en rameaux étalés, munis d'épines terminales, garnis de feuilles lancéolées-linéaires, finement dentées en scie, brièvement pétiolées, glabres des deux côtés. Les fleurs dioïques et axillaires ont un calice à quatre divisions aiguës, quatre pétales et quatre étamines. Cette espèce croît dans le Nord de l'Asie; on la cultive au Jardin du Roi. Son bois est très-dur et de couleur rouge. Les habitans du Mogol le recherchent, dit-on, pour en faire de petites idoles.

** *Rameaux dépourvus d'épines.*

NERPRUN BOURGÈNE, vulgairement BOURGÈNE, BOURDAINE, AUNE NOIR: *Rhamnus Frangula*, Linn., *Spec.*, 280; Duham., nouv. édit., vol. 3, p. 44, t. 15. Sa tige est ligneuse, droite, rameuse, haute de douze à quinze pieds et même plus. Ses feuilles sont ovales, pétiolées, glabres, un peu pointues. Ses fleurs sont petites, d'un vert blanchâtre, pédonculées, axillaires, ramassées plusieurs ensemble. Leur calice est à cinq divisions; la corolle est à cinq pétales et il y a cinq étamines. Ses fruits sont de petites baies globuleuses, noirâtres, contenant deux à quatre graines. Cet arbrisseau est commun dans les bois, principalement dans les endroits humides. Il fleurit en Mai et Juin. Ses fruits sont mûrs en Septembre.

La bourgène a les mêmes propriétés que le nerprun purgatif; mais on n'est pas dans l'usage de l'employer en médecine: il n'y a que dans les campagnes où l'on se sert pour se purger, soit de ses fruits, soit de la décoction de son écorce. Les paysans, qui sont généralement persuadés que les purgatifs sont dans presque toutes les maladies le plus puissant des médicamens, se procurent avec la bourgène de fortes évacuations, sans lesquelles ils ne croient pas qu'il puisse y avoir de bonne guérison.

L'écorce de bourgène teint en jaune. Ses baies peuvent

être employées pour faire du vert de vessie, de même que celles du nerprun purgatif. Le bois de bourgène est blanc, tendre et cassant; on en fait dans quelques endroits, en le fendant en lanières, des paniers légers; on en fabrique aussi des allumettes. En brûlant, il dure peu au feu et donne peu de chaleur; mais il fournit un charbon très-léger et le meilleur qu'on ait trouvé jusqu'à présent, dans les bois indigènes, pour la fabrication de la poudre à canon. L'administration des poudres a, par cette raison, dans les bois particuliers, le droit de le mettre en réquisition pour le service du Gouvernement.

Nerprun des Alpes; *Rhamnus alpinus*, Linn., *Spec.*, 280. Arbrisseau de sept à huit pieds, très-rameux, dont les feuilles sont ovales-arrondies, glabres, très-ridées, finement denticulées en leurs bords. Ses fleurs sont petites, d'un vert jaunâtre, ramassées par petits paquets dans les aisselles des feuilles. Le calice est à quatre petites dents; la corolle à quatre pétales, et les étamines sont dans la même proportion. Cette espèce croît dans les bois des montagnes de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie, du Piémont, etc. On la plante quelquefois dans les jardins paysagers.

Nerprun alaterne, vulgairement Alaterne : *Rhamnus Alaternus*, Linn., *Spec.*, 281; Duham., nouv. édit. 3, p. 41, t. 14. La tige de cette espèce s'élève, dans son pays natal, à quinze ou vingt pieds de hauteur, en se divisant dès sa base en rameaux diffus, nombreux, garnis de feuilles ovales, luisantes, persistantes, dentées en scie. Ses fleurs sont verdâtres, presque sessiles, ramassées par petits paquets axillaires, tantôt unisexuelles, mâles sur un pied et femelles sur un autre; d'autres fois le même individu donne des fleurs mâles, des femelles et des hermaphrodites. Toutes ces fleurs ont un calice à cinq divisions et une corolle de cinq pétales extrêmement petits; dans les mâles ou les hermaphrodites, il y a cinq étamines. Les fruits sont de petites baies globuleuses, noires à l'époque de leur maturité. Ce nerprun croît naturellement dans le Midi de la France et en Italie, en Espagne, en Barbarie. Cultivé depuis long-temps dans les jardins, il offre plusieurs variétés, dont les principales sont l'alaterne à grandes feuilles ovales, l'alaterne à feuilles rondes et presque

épineuses, l'alaterne à feuilles lancéolées, l'alaterne à feuilles en cœur : on distingue aussi plusieurs variétés dont les feuilles sont dans les unes panachées de jaune, dans les autres panachées de blanc, ou bordées de l'une ou l'autre de ces couleurs.

Dans les pays méridionaux où l'alaterne croît naturellement, il est négligé; aux environs de Paris et dans les pays du Nord, on le plante fréquemment dans les jardins paysagers, où par son feuillage, d'un beau vert luisant et perpétuel, il fait un effet très-agréable, surtout pendant l'hiver : c'est alors que ses variétés panachées de jaune ou de blanc produisent, par leur mélange avec les autres arbres verts, une diversité très-pittoresque.

On peut multiplier l'alaterne de marcottes; mais on préfère les individus nés de graines, qui deviennent toujours plus beaux et plus robustes. Comme ses fruits atteignent rarement une maturité parfaite dans le Nord, c'est des pays du Midi qu'on tire ceux dont on veut faire des semis. La graine doit être semée peu après sa maturité, ou stratifiée dans du sable un peu humide, si on veut la voir lever la première année, autrement sa germination est le plus souvent retardée jusqu'au printemps de l'année suivante. On ne sème point l'alaterne en pleine terre, parce que le jeune plant ne pourroit résister aux gelées; mais on répand sa graine dans des caisses remplies de terre de bruyère, de terre franche et de terreau de couche mélangés par parties égales, et on rentre ces caisses dans l'orangerie pour les mettre à l'abri du froid pendant le premier hiver. A la fin de celui-ci, le jeune plant peut être repiqué en pleine terre, ou mieux dans des pots et séparément, parce que les alaternes que l'on transplante à quatre ou cinq ans pour les placer à demeure, sont très-sujets à périr lorsqu'ils ont été élevés en pleine terre. La culture en pot pendant leur jeune âge, assure, au contraire, leur reprise, quand plus tard on a besoin de les mettre en place. Lorsque l'hiver est rigoureux, on voit souvent geler les alaternes qui n'ont pas été couverts de paille ou de litière, mais il est rare que leurs racines soient atteintes, et elles ne tardent pas à pousser de nouveaux rejets assez vigoureux pour qu'au bout de deux ou trois ans la perte des premières tiges soit réparée.

Dans les pays méridionaux on fait des haies avec l'alaterne; mais, comme cet arbrisseau pousse beaucoup de rameaux souples et assez effilés, ces haies ont peu de solidité, à moins qu'on n'ait le soin de les tondre deux à trois fois par an. Dans ces mêmes contrées on en fait des fagots, qui servent le plus ordinairement à chauffer les fours. Les troncs qui ont une certaine grosseur, sont employés pour les ouvrages de tour et d'ébénisterie. Le bois est dur, serré, pesant, rougeâtre, susceptible de recevoir un beau poli et de prendre bien la teinture en noir. Les baies sont purgatives, et on peut, comme avec celles du nerprun commun, en fabriquer du vert de vessie. (L. D.)

NERTE. (*Bot.*) Dans quelques provinces méridionales de la France on donne ce nom au myrte ordinaire : c'est le nerto des Provençaux. (J.)

NERTERIA, (*Bot.*) Voyez Gomosia. (Poir.)

NERVEUX. (*Anat. et Phys.*) Voyez Système nerveux. (F.)

NERVULES. (*Bot.*) Les vaisseaux de la plante-mère, en pénétrant dans le pistil, suivent des routes diverses. Les uns forment comme le squelette des parois de l'ovaire; ce sont les vaisseaux pariétaux : les autres se rendent dans le placentaire; ce sont les vaisseaux nourriciers et conducteurs : les nourriciers portent les sucs nutritifs aux ovules; les conducteurs montent jusqu'au stigmate, et servent, selon toute apparence, à l'acte de la fécondation. Les vaisseaux conducteurs et nourriciers, réunis dans l'intérieur des placentaires, y composent les *nervules*, faisceaux vasculaires qui donnent naissance aux funicules ou cordons ombilicaux.

Le placentaire a une, deux, trois ou plusieurs nervules. Tantôt ces nervules sont liées en un seul corps par du tissu cellulaire (*rhododendrum*, *anagallis*, etc.), tantôt elles forment des cordons séparés (*portulacca*, etc.). Mirb., *Élém.* (Mass.)

NERVURE. (*Bot.*) On qualifie de côtes, de nervures, de veines et de veinules, les lignes plus ou moins prononcées que forme à la superficie de la lame des feuilles l'épanouissement des filets vasculaires du pétiole.

Ces ramifications vasculaires marquent les sinuosités, les découpures, les dents de la feuille. Quelquefois elles se prolongent en épines au-delà du tissu cellulaire (houx, etc.);

mais plus ordinairement celui-ci semble céder à la force d'expansion des ramifications vasculaires et s'étend avec elles.

La culture, la nature du sol, et sans doute aussi des causes organiques qui nous échappent, empêchent ou favorisent le développement du tissu cellulaire, et modifient le contour des feuilles; mais la disposition des nervures est toujours la même. Le mûrier à papier du Japon, le chêne noir d'Amérique, l'*embothrium tinctorium*, et beaucoup d'autres espèces confirment cette remarque.

Dans la plupart des plantes monocotylédones (graminées, cypéracées, liliacées, palmiers, etc.) les nervures marchent isolées et ne communiquent guère par des veines anastomosées.

La disposition des nervures caractérise quelquefois très-nettement des espèces et même des genres tout entiers. Les mélastomes, par exemple, ont une côte moyenne et de fortes nervures curvilignes qui partent, au nombre de deux, quatre, six, huit, de la base de la côte moyenne. Voyez Feuilles. (Mass.)

NESANGCHALLE. (*Ichthyol.*) Voyez Omul. (H. C.)

NESARNAK. (*Mamm.*) Espèce de cétacé qui appartient au genre Dauphin et qui est décrite à l'article Cachalot de ce Dictionnaire, tom. VI, pag. 77. (Desm.)

NESCHAM. (*Bot.*) Nom arabe, suivant Forskal, de son *chadara velutina*, qui est le *grewia velutina* de Vahl. (J.)

NESCHUSCH. (*Bot.*) Voyez Chaa. (J.)

NÉSÉE, *Nesæa.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des *lithraires*, de la *dodécandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, hémisphérique, campanulé, à dix ou douze dents; les cinq ou six extérieures subulées, les intérieures plus grandes : cinq ou six pétales insérés entre les dents intérieures du calice; dix ou douze étamines; un ovaire supérieur à trois ou quatre loges; un style; un stigmate en tête; une capsule recouverte par le calice, à trois ou quatre loges et autant de valves; les semences nombreuses, sans aile membraneuse.

Ce genre, établi d'abord par Commerson, a été adopté par M. Kunth pour plusieurs espèces de *salicaire* (*lythrum*),

distinguées particulièrement par leur port, par la forme de leur calice, par leur ovaire à trois ou quatre loges. Il renferme des herbes ou des arbrisseaux qui ont les rameaux anguleux, les feuilles opposées, quelquefois ternées, entières, souvent les supérieures alternes; les pédoncules axillaires, à plusieurs fleurs.

Nésée a feuilles de saule; *Nesæa salicifolia*, Kunth *in* Humb., *Nov. gen.*, vol. 6, pag. 192. Arbrisseau de six pieds et plus, très-rameux; à rameaux glabres, alongés, opposés ou ternés; ayant les feuilles ternées et opposées, les supérieures alternes, médiocrement pétiolées, linéaires-lancéolées, aiguës, longues d'environ deux pouces; les fleurs axillaires, solitaires, opposées ou alternes, munies de bractées opposées; le calice glabre, à douze nervures, à douze dents; la corolle jaune, à six pétales; douze, quelquefois treize ou quinze étamines, insérées vers la base du calice; saillantes, inégales; l'ovaire sessile, globuleux, un peu ovale, à quatre loges; autant de *placentas* situés sur un axe central; les semences nombreuses, très-petites. Cette plante croît dans la Nouvelle-Espagne. On la cultive dans les jardins du Mexique.

Nésée a trois fleurs: *Nesæa triflora*, Kunth *in* Humb., *l. c.*; *Lithrum triflorum*, Linn. fils, *Suppl.*, 449. Plante glabre, herbacée, dont les tiges sont longues, flexibles, presque simples; les feuilles à peine pétiolées, oblongues, lancéolées, aiguës ou un peu obtuses, longues au moins d'un pouce; les pédoncules axillaires, alongés, chargés de trois fleurs presque en tête, petites, de couleur bleuâtre, accompagnées de deux bractées lancéolées; ayant le calice campanulé, un peu globuleux; cinq à six pétales ovales, onguiculés; dix à douze étamines inégales, plus courtes que la corolle. Cette plante croît dans l'Amérique.

Nésée a fleurs verticillées: *Nesæa verticillata*, Kunth, *l. c.*; *Lythrum verticillatum*, Linn., *Spec.* Cette plante est pubescente, herbacée; ses tiges sont tétragones, tomenteuses et pulvérulentes; ses feuilles pétiolées, opposées ou ternées, oblongues-lancéolées; ses fleurs disposées en corymbes, agrégées presque en verticilles, d'un pourpre pâle; à dix étamines; le calice est divisé en dix dents à son orifice; la corolle grande, à pétales onguiculés; les anthères sont globu-

leuses; la capsule est globuleuse, à trois loges, s'ouvrant en trois valves. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale.

M. Kunth ajoute une nouvelle espèce à celles-ci, sous le nom de *nesæa speciosa*, dont les tiges sont ligneuses, glabres, ainsi que toute la plante; les feuilles sessiles, un peu ovales, en cœur, arrondies, aiguës; les pédoncules courts, uniflores: les fleurs renferment douze étamines. Cette plante croît dans l'Amérique. (Poir.)

NÉSÉE, *Nesea*. (*Corallin.*) M. Lamouroux emploie ce nom dans son Système des polypiers flexibles, p. 265, pour désigner une petite coupe générique qu'il a cru devoir former dans le genre Coralline de Gmelin, et qui paroît correspondre exactement au genre Pinceau, *Penicillus*, établi depuis par M. de Lamarck. Les caractères de ce genre sont : Tige simple, encroûtée à l'extérieur, composée à l'intérieur d'un grand nombre de fibres cornées, et terminée au sommet par un faisceau de rameaux simples, cylindriques, articulés, dichotomes, formant une sorte de pinceau. D'après cela il est aisé de voir combien peu ce genre diffère des corallines, puisque les rameaux sont également formés à l'intérieur de fibres nombreuses, cornées, libres; le tout enveloppé d'un encroûtement calcaire, comme farineux. Quant à ce que dit M. Lamouroux, que les polypes sont à l'extrémité des rameaux, il est permis d'en douter, d'après la structure même de ces rameaux, et parce qu'il convient lui-même n'avoir observé ces êtres que dans un état complet de dessiccation. Peut-être faut-il également douter que la tige des corallines en pinceau soit plus animée en totalité que celle des corallines ordinaires, qui ne l'est certainement pas. Au reste, ces questions ne pourront être résolues que par les naturalistes qui seront à même d'observer ces êtres pleins de vie et encore dans les mers qu'ils habitent, c'est-à-dire dans la mer des Antilles. M. Lamouroux décrit six espèces dans son genre Nésée, tandis que M. de Lamarck ne caractérise que trois espèces de Pinceaux. Il se pourroit réellement que tout cela n'en fît qu'une.

La N. flabellée; *N. phœnix*, *Cor. phœnix*, Linn., Gmel., d'après Ell. et Soland., tab. 25, fig. 2, 3. Les rameaux fasciculés, composés d'articulations unies, un peu comprimées, et formant un pinceau oblong. Des côtes des îles Barbades.

M. Lamouroux paroît douter lui-même que cette espèce appartienne à ce genre.

La N. ANNELÉE; *N. annulata, Corall. penicillum,* Linn., Gmel., d'après Ellis et Soland., tab. 7, fig. 5—8, et tab. 25, fig. 1. La tige comme membraneuse, annelée ou fortement ridée transversalement; les rameaux fasciculés, très-fins, très-nombreux et très-longs, ou plus gros et plus courts dans les deux figures citées, portent M. Lamouroux à croire qu'il pourroit bien y avoir ici deux espèces confondues en une. Elles viennent du reste de la mer des Antilles.

La N. ÉRIOPHORE; *N. eriophora,* Lamx. Tige cylindrique ou légèrement comprimée, courte et unie, portant des rameaux déliés comme des brins de laine. Des Antilles.

La N. PINCEAU: *N. penicillus; Corall. penicillus,* Linn., Gmel., Soland. et Ellis, tab. 25, fig. 4. Tige cylindrique; les rameaux fasciculés, dichotomes, nombreux, composés d'articulations filiformes. Des mêmes mers.

M. de Lamarck, sans doute sur l'observation de Solander que cette espèce varie par la grandeur et le diamètre des rameaux, y rapporte aussi les fig. 5 et 6 de la même planche 25 de cet auteur; mais M. Lamouroux en fait une espèce distincte, la suivante, quoiqu'il convienne ne pas l'avoir vue.

La N. PYRAMIDALE; *N. pyramidalis, Cor. penicillus, var.,* Linn., Gmel., Soland. et Ellis, tab. 25, fig. 5, 6. Tige conique ou très-large à sa base, et diminuant peu à peu de diamètre, terminée par des rameaux plus gros et moins nombreux que dans l'espèce précédente. Des mêmes mers.

La N. EN BUISSON; *N. dumetosa,* Lam., Polyp. flex., p. 258, pl. 8, fig. 3, *a*, *B*. Tige courte, cylindrique, irrégulière, terminée par des rameaux longs et flasques. Des Antilles. (DE B.)

NESI, N'GIL. (*Bot.*) Noms arabes, suivant Forskal, d'un panis, commun sur les rives du Nil, voisines de Rosette, qui est son *panicum grossarium.* (J.)

NESIR. (*Ornith.*) Nom du grand aigle, *falco chrysaëtos*, Linn., en hébreu. (CH. D.)

NÉSIRIS. (*Bot.*) Un des noms grecs anciens de la berce, *heracleum.* (J.)

NESLIA. (*Bot.*) Ce genre, fondé sur le *myagrum panicula-*

tum, Linn., par Desvaux, est le même que le *Vogelia* de Medicus, établi plus anciennement. Voyez Vogelier. (Lem.)

NESNAKI. (*Ichthyol.*) Poisson voisin des saumons et qui fréquente les rivières de la Sibérie. (H. C.)

NESPER et NEUSPER. (*Min.*) M. Leonhard cite ces deux noms comme synonymes de Baryte sulfatée spathique. (B.)

NESPLIER. (*Bot.*) C'est le néflier. (L. D.)

NESPOULIÉ. (*Bot.*) C'est en Languedoc le nom qu'on donne au néflier. (L. D.)

NESPRA. (*Bot.*) Nom portugais du néflier, selon Vandelli. (J.)

NESR. (*Ornith.*) Ce nom générique chez les Arabes a toujours été traduit par *aquila*; mais M. Savigny, Oiseaux d'Égypte et de Syrie, pag. 13, dit qu'à présent le peuple et les naturalistes arabes l'emploient pour désigner les grands vautours. (Ch. D.)

NESRIM. (*Bot.*) Sérapion désignoit sous ce nom la rose de Damas, suivant Chomel. (J.)

NESU-SAGI-SUGI, SUGI-BJA-KUSI. (*Bot.*) Noms japonois du genevrier ordinaire qui croît aux environs de Nangasaki. (J.)

NÉTÉ. (*Bot.*) Voyez Farobes. (J.)

NÉTECH, NÉTÆSI. (*Bot.*) Voyez Forreich. (J.)

NÉTÉCHETTI. (*Bot.*) Dans un herbier de la côte de Coromandel, donné à Commerson, ce nom est celui du *conyza marilandica* de M. de Lamarck. (J.)

NETJK. (*Bot.*) Nom de l'*asplenium trichomanes* en Bohème. (Lem.)

NET-NET. (*Ornith.*) L'oiseau que les Nègres appellent ainsi est le vanneau armé du Sénégal, *parra senegala*, Linn., et *tringa senegala*, Lath. (Ch. D.)

NETOPYR et LETUCZAJA. (*Mamm.*) Ces noms, qui sont employés par les Russes pour désigner des chauve-souris, ont été rapportés, nous ignorons sur quels motifs, par Erxleben à l'espèce du vespertilion ordinaire ou murin. (Desm.)

NETTA. (*Ornith.*) Nom grec du canard, *anas*, Linn. (Ch. D.)

NETTASTOME, *Nettastoma*. (*Ichthyol.*) M. Rafinesque-Schmaltz a donné ce nom à un genre de poissons malacopté-

rygiens apodes, très-voisin de celui des anguilles, et offrant les caractères suivans :

Corps alongé, presque cylindrique; ouvertures des branchies placées sous le cou, transversales, alongées, garnies d'une membrane sans rayons et sans opercule; mâchoires alongées, déprimées, la supérieure plus longue que l'inférieure; anus plus voisin de la tête que de la queue; nageoires dorsale, anale et caudale réunies; point de nageoires pectorales, ni de catopes.

Ce genre ne renferme encore qu'une espèce; c'est le

Nettastome mélanure, *Nettastoma melanura.* Poisson long de deux pieds, à dents petites et aiguës, sur trois rangs à chaque mâchoire; à corps d'une teinte fauve, olivâtre; à nageoires dorsale et anale noires en arrière; à nageoire caudale alongée, obtuse et noire. (H. C.)

NETZFARN. (*Bot.*) Nom allemand des Hémionitis (voyez ce nom), genre de la famille des fougères, selon Willdenow. (Lem.)

NEUDORFIA. (*Bot.*) Genre fondé par Adanson sur le *Nolana procumbens* : il a été reproduit ensuite sous les dénominations de *Walkeria*, Ehret., *Zwingera* et *Teganium*, Schmidel; mais le nom de *Nolana*, donné par Linnæus a été seul conservé. (Lem.)

NEUNAUGE. (*Ichthyol.*) Un des noms allemands du *misgurne fossile.* Voyez Misgurne. (H. C.)

NEURACHNÉ. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *triandrie digynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs en épi; un calice bivalve, à deux fleurs, l'extérieure stérile, l'intérieure hermaphrodite; trois étamines; deux styles; une semence libre.

Neurachne faux-vulpin : *Neurachne alopecuroides*, Rob. Brown, *Nov. Holl.*, 196; Pal. Beauv., *Agrost.*, pag. 51. Sa racine produit plusieurs tiges droites, soyeuses et barbues à leurs nœuds, garnies de feuilles planes et courtes. Les fleurs sont réunies à l'extrémité des tiges en un épi ovale, très-simple, nu, sans bractées; les calices composés de deux valves nerveuses, coriaces, hispides, aiguës, renfermant deux fleurs; l'extérieure un peu plus petite, stérile et bivalve; l'intérieure hermaphrodite, à deux valves membra-

neuses, transparentes; l'ovaire accompagné à sa base de deux petites écailles; une semence libre, sortant d'une valve membraneuse. Cette plante croît sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. (Poir.)

NEURACTIDE, *Neuractis*. (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes, que nous proposons, appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Hélianthées, et à la section des Hélianthées-Coréopsidées, dans laquelle il est voisin du *Chrysanthellum* de M. Richard et de notre *Glossocardia*. Voici ses caractères:

Calathide radiée: disque submultiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, interrompue, subtriflore, liguliflore, féminiflore. Péricline subcylindracé, très-inférieur aux fleurs du disque; formé d'environ dix squames subbisériées, appliquées, oblongues, foliacées, membraneuses sur les bords, inégales, les extérieures plus courtes. Clinanthe plan, nu dans le milieu, muni près de ses bords de squamelles inférieures aux fleurs, oblongues-linéaires, planes, analogues aux squames du péricline. Ovaires probablement obcomprimés, oblongs, glabres, un peu amincis au-dessous du sommet en forme de col court et gros; aigrette nulle, ou presque nulle, réduite à un très-petit rebord membraneux, à peine manifeste, irrégulier, incomplet, inégal, interrompu, denté. Corolles de la couronne glabres, à tube long et grêle, à limbe très-grand, radiant, divisé jusqu'à plus de moitié de sa longueur en trois lanières divergentes, elliptiques-oblongues, la médiaire plus étroite, uninervée, les deux latérales plus larges, bi-trinervées. Corolles du disque glabres, à tube cylindrique, à limbe obconique, plus long que le tube, divisé jusqu'à moitié de sa longueur en cinq lanières oblongues-lancéolées, munies de nervures intrà-marginales. Étamines à filet glabre, ayant l'article anthérifère court; tube anthéral exsert; appendices apicilaires très-courts, ovales; appendices basilaires nuls, ou presque nuls, arrondis, pollinifères. Style portant deux stigmatophores courts, divergens, arqués en dehors, surmontés chacun d'un appendice collectifère extrêmement long, très-grêle, subfiliforme, hérissé de collecteurs submembraneux. Nectaire large, épais.

Nous ne connoissons qu'une seule espèce de ce genre.

NEURACTIDE DE LESCHENAULT; *Neuractis Leschenaultii*, H. Cass. C'est une petite plante herbacée, toute glabre, dont le port est très-diversifié; sa tige est ordinairement étalée, rameuse, grêle, cylindrique, striée; les feuilles sont pour la plupart alternes, plus ou moins distantes, inégales; leur pétiole est très-long, linéaire, à base très-élargie, amplexicaule; le limbe est linéaire, bipinné, à divisions primaires et secondaires opposées, distantes, très-divergentes, oblongues, très-entières, terminées par une petite pointe, munies d'une nervure médiaire, et paroissant bordées de deux nervures marginales; les calathides sont solitaires au sommet de pédoncules longs d'environ dix lignes, très-grêles, cylindriques, striés, absolument nus, et qui paroissent être axillaires; chaque pédoncule naît ordinairement entre deux feuilles opposées, et est accompagné d'un rameau qui semble continuer la tige; chacune des calathides est haute de trois lignes; son disque est composé de dix à douze fleurs, et sa couronne offre ordinairement trois fleurs; les corolles paroissent être jaunâtres, et sont munies de nervures brun-rouges; le tube anthéral est aussi brun-rouge. Quelques individus, moins développés sans doute, ont la tige très-courte, garnie de feuilles très-rapprochées, et un seul pédoncule monocalathide, scapiforme, qui paroît terminer la tige.

Cette plante habite l'île de Java, où M. Leschenault en a recueilli plusieurs échantillons, déposés dans l'herbier du Muséum, et que M. Desfontaines nous a permis d'étudier.

Le genre *Neuractis* diffère du *Chrysanthellum*, par le petit nombre, les grandes dimensions et la forme remarquable des corolles de sa couronne, par la brièveté relative de son péricline, par son clinanthe nu dans le milieu, par la forme de ses fruits, enfin, par la longueur démesurée de l'appendice qui surmonte chaque stigmatophore des fleurs du disque. Il se distingue encore mieux du *Glossocardia*, qui en diffère surtout par la structure des fruits.

Le nom de *Neuractis*, composé de deux mots grecs, fait allusion aux nervures qui se font remarquer par leur couleur foncée sur la couleur pâle des corolles radiantes. (H. CASS.)

NEURADE; *Neurada*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylé-

dones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *rosacées*, de la *décandrie décagynie* de Linnæus : ce genre est pourvu d'un calice petit, à cinq divisions; de cinq pétales insérés sur le limbe du calice, ainsi que les dix étamines; d'un ovaire inférieur; de dix styles courts; d'une capsule orbiculaire, déprimée, convexe en dessous, munie partout d'aiguillons, à dix loges monospermes.

Neurade couchée: *Neurada procumbens*, Linn., *Spec.*; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 393; Gærtn., *De fruct.*, tab. 32. Plante très-remarquable par le mode de sa germination; elle est blanche et tomenteuse. Ses tiges sont couchées, diffuses, étalées, un peu ligneuses à leur base; les feuilles sont simples, alternes, pétiolées, ovales, rongées et sinuées à leurs bords, inégales et géminées à chaque insertion; la plus grande est munie d'un pétiole de la longueur de la feuille; la plus petite est presque sessile; les fleurs, solitaires, portées sur des pédoncules tomenteux, ont le calice presque hémisphérique; les pétales égaux, beaucoup plus grands que le calice, élargis à leur base, aigus au sommet; les étamines de la longueur du calice; les anthères simples; l'ovaire inférieur, un peu en bosse. Le fruit est une capsule déprimée, orbiculaire, convexe en dessous, plane en dessus, hérissée d'aiguillons droits, roides, ascendans, à dix loges monospermes, à semences ovales, un peu globuleuses, presque osseuses, d'un brun noirâtre. Cette plante croît dans l'Arabie, l'Égypte, la Numidie. Au moment de la germination, la radicule perce la capsule dans son milieu, et, à mesure que la jeune plante sort de terre, elle emporte avec elle cette même capsule qui entoure la tige comme un collier : il paroît qu'il n'existe qu'une seule semence fertile. Les cotylédons sont sagittés. (Poir.)

NEURITE. (*Min.*) Hoffmann et Breithaupt, dans leur Traité de minéralogie, publié à Freyberg en 1816, pensent que c'est le véritable nom du jade, qu'on appelle actuellement néphrite, qu'il vient du mot grec *νευρον*, qui veut dire *nerf*, à cause de la propriété qu'on suppose à cette pierre de fortifier les nerfs. C'est ainsi qu'on la trouve désignée dans les lydiques attribuées à Orphée. Il est donc probable que c'est par une faute de copiste qu'on a changé ce nom en celui de néphrite. Voyez Jade. (B.)

NEURMELLE. (*Ornith.*) Voyez NORMELLE. (CH. D.)

NEUROCARPE, *Neurocarpum.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papillonacées, de la famille des *légumineuses*, offrant pour caractère essentiel : Un calice campanulé, à cinq divisions presque en lèvres, muni à sa base de deux bractées fort petites; la découpure inférieure plus alongée; la corolle papillonacée; l'étendard elliptique, orbiculaire, échancré en deux lobes, plié en capuchon, surpassant les ailes et la carène qu'il embrasse; dix étamines diadelphes; un ovaire pédicellé, entouré à sa base d'un disque urcéolé; le style barbu en dedans à son sommet; le stigmate presque en tête; une gousse linéaire, comprimée, tétragone, à deux valves, à plusieurs semences arrondies.

NEUROCARPE A FEUILLES SIMPLES : *Neurocarpum simplicifolium*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, vol. 6, pag. 407; Plant. légum., pag. 213, tab. 59. Arbrisseau dont les rameaux sont presque triangulaires, chargés de quelques poils rares; les feuilles alternes, à peine pétiolées, simples, ovales, elliptiques, arrondies à leurs deux extrémités, entières, échancrées ou mucronées au sommet, glabres à leurs deux faces, longues de trois pouces et plus; les stipules géminées, oblongues, aiguës, ciliées, persistantes; les pédoncules solitaires, axillaires, de la longueur des feuilles, à deux fleurs, avec des bractées ovales, oblongues, un peu hérissées, persistantes; les fleurs sont très-belles, distantes, pédicellées, munies de deux bractées à la base du pédicelle inférieur et de quatre au supérieur; le calice est glabre, long d'un pouce; la corolle insérée un peu au-dessus de la base du calice, glabre, point glanduleuse; la gousse linéaire, comprimée, un peu courbée en faucille.

NEUROCARPE A FEUILLES ÉTROITES : *Neurocarpum angustifolium*, Kunth, *l. c.*; Plant. légum., pag. 218, tab. 60. Arbrisseau dont la tige droite se divise en rameaux anguleux, hérissés et parsemés de poils mous. Les feuilles sont alternes, ternées, médiocrement pétiolées; à folioles linéaires, lancéolées, roides, glabres et ciliées, très-entières, obtuses, mucronées, glauques en dessous, pileuses sur la nervure du milieu; des stipules sont à la base des pétioles et des pédicelles; les pédoncules axillaires, uniflores, sont munis de bractées ovales, aiguës; la fleur est longue de deux pouces; le calice cam-

panulé, à cinq divisions de profondeur inégale, garni de quelques poils mous, long d'un pouce; la corolle blanchâtre; l'ovaire linéaire, pédicellé, comprimé, un peu hérissé. Cette plante croît dans la Nouvelle-Andalousie et proche Maypure, dans les sables, le long de l'Orénoque.

Neurocarpe de Javita; *Neurocarpum javitense*, Kunth, *l. c.* Plante rampante, à tige ligneuse; ses feuilles sont ternées, pétiolées, à folioles pédicellées, la terminale distante, toutes oblongues, elliptiques, acuminées, un peu mucronées, entières, arrondies à la base, couvertes en dessous de poils mous; les stipules glabres, linéaires, subulées; les fleurs pédicellées, presque longues de deux pouces, munies vers leur sommet de deux bractées lancéolées, pubescentes, appliquées contre le calice, ont le calice pubescent, long de dix lignes; l'étendard orbiculaire, échancré, long d'environ deux pouces; les ailes plus courtes; les onglets fort longs; l'ovaire linéaire, comprimé. Cette plante croît sur les bords du fleuve Tuamini, proche Javita.

Neurocarpe a grandes feuilles; *Neurocarpum macrophyllum*, Kunth, *l. c.*, vulgairement Savaneta. Grand arbre de la Nouvelle-Grenade, des environs de Turbacu. Ses rameaux sont cylindriques, hérissés et pubescens; les feuilles à trois folioles pédicellées, elliptiques, arrondies, acuminées, très-entières, hérissées, d'un vert gai en dessus, plus pâles et pubescentes en dessous, la terminale éloignée des latérales, longues de huit à neuf pouces, larges de six; les pétioles très-longs; les fleurs disposées en grappes presque longues d'environ un demi-pied, très-souvent géminées, axillaires; ayant le calice campanulé, à cinq lobes, avec deux bractées orbiculaires, pubescentes; la corolle rougeâtre; les étamines diadelphes, alternativement plus courtes; l'ovaire pédicellé, rougeâtre, soyeux; les gousses comprimées, hérissées, longues de six à huit pouces, à deux valves renfermant plusieurs semences arrondies. (Poir.)

NEUROCARPUS. (*Bot.*) Weber et Mohr ont donné ce nom au genre de la famille des algues que Lamouroux a décrit sous celui de *Dictyopteris*, et Agardh sous celui d'*Haliseris* (qui signifie en grec *chicorée de mer*), que Tozetti avoit assigné à ce genre bien avant tous les botanistes ci-dessus. V. Dictyopteris. (Lem.)

NEUROLÈNE, *Neurolæna.* (*Bot.*) Ce genre de plantes, établi en 1817 par M. R. Brown, dans ses Observations sur les Composées (Journ. de Phys., tom. 87, pag. 14), appartient à l'ordre des Synanthérées, et probablement à notre tribu naturelle des Inulées, section des Inulées-Prototypes, dans laquelle nous l'avons placé avec doute auprès du *Molpadia.* (Voyez notre tableau des Inulées, t. XXIII. p. 565.)

Le genre *Neurolæna* nous a offert les caractères suivans, observés sur des échantillons secs de *Neurolæna lobata* et de *Neurolæna integrifolia.*

Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline égal aux fleurs, cylindracé; formé de squames plurisériées, inégales, imbriquées, ovales-oblongues, obtuses, trinervées, membraneuses sur les bords. Clinanthe garni de squamelles égales aux fleurs, analogues aux squames du péricline, uninervées, parsemées de glandes. Fruits un peu arqués, épaissis de bas en haut, tétragones ou subpentagones, garnis de poils ou de glandes, quelquefois pourvus d'un pied articulé, cartilagineux; aigrette longue comme la corolle, composée de squamellules plurisériées, inégales, filiformes, amincies de bas en haut, flexueuses, très-foiblement barbellulées. Corolles à tube grêle, à limbe bien distinct, plus court que le tube, alongé, étroit, subpyriforme, à divisions alongées, étroites, aiguës, portant quelques glandes; point de nervures surnuméraires. Étamines à filet flexueux, libéré au sommet du tube de la corolle; article anthérifère long; appendice apicilaire libre, étroit, linéaire, obtus, arqué; appendices basilaires nuls ou presque nuls. Styles à deux stigmatophores, pourvus chacun de deux bourrelets stigmatiques prolongés jusqu'au sommet, où ils deviennent confluens.

M. Brown n'attribuoit qu'une seule espèce au genre *Neurolæna*: nous en admettons une seconde, qui nous paroît suffisamment distincte, et que nous décrirons en premier lieu, parce que nous l'avons observée plus en détail.

NEUROLÈNE A FEUILLES ENTIÈRES : *Neurolæna integrifolia*, H. Cass., Dict. (*hic*); *Neurolæna Suriani*, H. Cass., Journ. de Phys., Juillet 1818, pag. 29; *Calea Suriani*, H. Cass., Dict., tom. VI, Suppl., pag. 33. C'est une plante herbacée,

qui doit avoir au moins deux à trois pieds de haut, et qui en a probablement bien davantage, autant qu'on en peut juger par l'échantillon sec que nous décrivons; la tige, épaisse, droite, cylindrique, striée, se ramifie seulement à son extrémité; elle porte des feuilles alternes, qui atteignent quelquefois un pied de long et trois à quatre pouces de large; elles sont presque sessiles, ovales-oblongues, étrécies à la base en court pétiole, acuminées au sommet, entières, vertes, glabriuscules, scabres, munies sur les bords de très-petites dents très-écartées, presque spinuliformes; les calathides, composées de fleurs jaunâtres, sont rassemblées en grand nombre à l'extrémité de la tige et des rameaux, de manière à former un très-grand corymbe irrégulier, résultant de l'ensemble des ramifications et de la réunion de plusieurs corymbes partiels; les pédoncules sont nus; les fruits, très-analogues à ceux des Eupatoires, sont noirâtres, hérissés de poils, nullement glanduleux, subpentagones, munis à la base d'un pied articulé, cartilagineux, roussâtre. Nous avons fait cette description sur un échantillon rapporté des Antilles par Surian, et que nous avons trouvé dans l'herbier de M. de Jussieu.

Neurolène a feuilles lobées : *Neurolæna lobata*, H. Cass., Dict. (*hic*); *Calea lobata*, Swartz; Gærtn.; H. Cass., Dict., tom. VI, Suppl., pag. 33; *Conyza lobata*, Linn., *Sp. pl.*, édit. 3, pag. 1207. Cette espèce, qui habite l'Amérique équinoxiale, diffère de la précédente, par sa tige, qui est ligneuse; par ses feuilles, dont la partie inférieure offre deux lobes opposés, un peu divergens, plus ou moins prononcés; enfin, par ses fruits entièrement dépourvus de poils, mais couverts de glandes, et dont la base n'offre pas, comme dans l'autre espèce, un pied cartilagineux, articulé. Le péricline est jaunâtre, pubescent; les corolles, jaunâtres, ont les nervures noires, et sont parsemées de glandes.

La *Neurolæna lobata* étoit attribuée par Linné au genre *Conyza*, qui a trop long-temps servi d'asile à la plupart des Synanthérées qu'on ne savoit où placer. Swartz, dans son *Prodromus* publié en 1788, est le premier qui, reconnoissant la très-grave erreur commise par Linné à l'égard de cette plante, l'ait plus convenablement rapportée au genre *Calea*.

Gærtner, qui n'avoit point vu les vraies *Calea*, fut induit, en observant celle-ci, à la considérer comme le type du genre, et il remarqua que le caractère générique assigné par Linné aux *Calea*, n'étoit applicable qu'à elle et à l'espèce nommée *jamaicensis*.

De toutes les espèces admises par les botanistes dans le genre *Calea*, quelques-unes, qui se rapportent au *Melanthera*, au *Sergilus* ou *Baccharis*, au *Neurolæna* et au *Cassinia*, sont les seules que nous ayons pu observer. C'est pourquoi, dans notre article Calea de ce Dictionnaire (tom. VI, Suppl., pag. 32), publié en Avril ou Mai 1817, nous disions qu'après avoir éliminé le *Melanthera* et le *Sergilus*, le genre *Calea* nous sembloit encore être composé d'espèces hétérogènes, et qu'il faudroit les examiner toutes avec soin pour le renfermer dans ses véritables limites, et le diviser peut-être en deux genres, ou en deux sous-genres, bien différens, au moins par le port, dont l'un auroit pour type la *Calea lobata* de Swartz, et l'autre la *Calea aculeata* de Labillardière; mais nous ajoutions que, pour opérer avec succès une pareille réforme, il faudroit avoir toutes les espèces en nature sous les yeux. En indiquant ainsi la formation de deux genres ou sous-genres, ayant pour types la *Calea lobata* et la *Calea aculeata*, nous ne pouvions pas savoir que M. Brown proposoit, presque au même instant, ces deux genres, sous les noms de *Neurolæna* et de *Cassinia*, puisqu'ils n'ont été publiés que vers le milieu de 1817, à Londres, dans le tom. XII des Transactions de la société Linnéenne. Nous devons donc nous féliciter d'avoir eu, en même temps que ce grand botaniste, des idées analogues aux siennes sur l'ancien genre *Calea*.

Plus heureux que nous, M. Brown a vu toutes les espèces bien ou mal rapportées avant lui au *Calea*, et il les a toutes analysées avec la sagacité qui lui est propre. Ce n'est point ici le lieu de faire connoître tous les résultats de son travail; remarquons seulement, 1.° que les *Calea jamaicensis* de Linné et *cordifolia* de Swartz, qui nous sont inconnues l'une et l'autre, forment le vrai genre *Calea*, convenablement rectifié, dans ses caractères et dans sa composition, par le célèbre botaniste anglois; 2.° que la *Calea lobata* de Swartz constitue son genre *Neurolæna*; 3.° que la *Calea aculeata* de

Labillardière et plusieurs autres plantes analogues, composent le genre auquel M. Brown applique le nom de *Cassinia*, depuis qu'il a reconnu que le genre auquel il avoit d'abord donné ce nom, étoit précédemment publié par Wendland, sous le nom d'*Angianthus*, qui doit être préféré comme plus ancien.

Nous regrettons beaucoup qu'en instituant le genre *Neurolæna*, M. Brown se soit dispensé d'indiquer ses affinités naturelles. Il nous auroit infailliblement éclairé sur ce point difficile, et qui, malgré nos recherches, est encore fort obscur à nos yeux. Ce n'est qu'avec beaucoup d'hésitation que nous nous sommes décidé à comprendre ce genre dans notre tribu naturelle des Inulées, dont il s'éloigne sous plusieurs rapports, et surtout parce que le point de libération des filets des étamines se trouve précisément au sommet du tube de la corolle, tandis qu'il est beaucoup plus bas chez les autres Inulées. Ajoutons que les appendices basilaires des anthères sont nuls ou presque nuls; que le fruit et son aigrette sont très-analogues à ceux des Eupatoriées; que les stigmatophores, quoique privés de glandes, ressemblent à ceux des Adénostylées. Le *Neurolæna* semble avoir aussi quelques points de contact avec les Tagétinées et avec les Astérées. Le principal motif qui nous a déterminé à ranger le *Neurolæna* parmi les Inulées, c'est que les deux espèces de *Cassinia* que nous avons observées, nous ont offert quelques-unes des anomalies du *Neurolæna*, qu'il y a des rapports notables entre ces deux genres, et que l'un d'eux, le *Cassinia*, étant évidemment attiré par ses affinités naturelles dans la tribu des Inulées, semble devoir y entraîner l'autre. Pour établir ce point important, il convient de décrire les caractères génériques observés par nous sur deux *Cassinia*, ce qui suppléera d'ailleurs à l'omission faite dans ce Dictionnaire; car le genre *Cassinia*, décrit tom. VII, pag. 229, n'est point celui dont il s'agit ici.

Cassinia. Calathide incouronnée, équaliflore, pauciflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline oblong, cylindracé, égal ou à peu près égal aux fleurs; formé de squames imbriquées, appliquées, très-petites, coriaces, pourvues d'une bordure membraneuse, et d'un très-grand appendice dressé, oblong, obtus, scarieux, coloré, sans nervures. Clinanthe

petit, plan, garni de squamelles caduques, analogues aux squames du péricline et parsemées de glandes à la base. Fruits pédicellulés, oblongs, un peu arqués, cylindriques, ou un peu pentagones, glabres, ou hérissés de papilles piliformes couchées; un petit bourrelet basilaire; aigrette longue, caduque, composée de squamellules égales, unisériées, entregreffées à la base, filiformes, régulièrement barbellulées; les barbellules inférieures libres, les supérieures entregreffées. Corolles d'Inulée, à divisions munies de glandes. Étamines à filet libéré au sommet du tube de la corolle; article anthérifère très-long; appendices basilaires courts, entregreffés, membraneux, larges ou subulés. Styles d'Inulée-Gnaphaliée, à stigmatophores très-longs.

Nous avons décrit ces caractères sur des échantillons secs, appartenant au *Cassinia aculeata* et à une autre espèce voisine de l'*aculeata*. En comparant cette description avec celle du *Neurolæna*, on reconnoîtra facilement les analogies et les différences des deux genres. On remarquera surtout que le *Cassinia* doit nécessairement être placé parmi les Inulées-Gnaphaliées, et que pourtant les filets de ses étamines sont greffés à la corolle jusqu'au sommet du tube, comme dans le *Neurolæna*. La forme du fruit, celle de la corolle, celle des étamines, offrent aussi quelques analogies avec le *Neurolæna*.

Quoique M. Brown n'ait point indiqué l'étymologie du nom de *Neurolæna*, nous pouvons supposer avec vraisemblance que ce nom, composé de deux mots grecs, qui signifient enveloppe nerveuse, fait allusion aux nervures du péricline. (H. Cass.)

NEUROPLATYCEROS. (*Bot.*) Pluckenet (*Amalth.*, 151, tab. 429, fig. 2) a fait connoître le premier cette singulière fougère, qu'il indique au cap de Bonne-Espérance. Palisot de Beauvois l'a retrouvée en Afrique, et il l'a décrite et figurée dans sa Flore d'Oware, tab. 2, sous le nom d'*acrostichum stemaria*. C'est l'*acrostichum bifurcatum*, Cav.; l'*acrostichum alcicorne*, Sw., Willd., et le *neuroplatyceros* de Schkuhr, *Crypt.*, 1, tab. 2, qui en a formé un genre particulier, que les botanistes n'ont pas cru suffisamment distingué de l'*acrostichum*, bien que la plante soit très-différente par

son port des espèces de ce genre. Ses frondes découpées en lobes ou découpures nerveuses, ont suggéré le nom que lui a imposé Pluckenet.

Cette fougère est l'acrostique écussoné, décrit à l'article Acrostique. On l'a retrouvée à Java et à la Nouvelle-Hollande. (Lem.)

NEUROPTÈRES. (*Entom.*) Voyez Névroptères. (Desm.)

NEUSTRIEN. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Labre, décrit dans ce Dictionnaire, tome XXV, pag. 32. (H. C.)

NEUTRALISATION. (*Chim.*) Voyez Sels. (Ch.)

NEUTRE [Fleur]. (*Bot.*) Fleur dont les organes sexuels ont disparu par suite d'avortement ou de monstruosité : telles sont celles de la boule de neige, de l'hortensia. (Mass.)

NEUTRE. (*Entom.*) Chez les insectes, ce sont des femelles qui sont naturellement impropres à la reproduction. Voyez Mulets. (C. D.)

NEUTRES [Sels]. (*Chim.*) Voyez Sels. (Ch.)

NEUVOGEL. (*Ornith.*) Nom allemand de l'ortolan de neige, *emberiza nivalis*, Linn. (Ch. D.)

NÉVRAMPHIPÉTALES, *Nevramphipetalæ*. (*Bot.*) Dans notre troisième Mémoire sur les Synanthérées, lu à l'Institut le 19 Décembre 1814, et publié d'abord par extrait dans le Bulletin des sciences d'Octobre 1815, puis en totalité dans le Journal de Physique de Février 1816, nous avons proposé de donner aux Synanthérées le nom de Névramphipétales, composé de trois mots grecs (*νεῦρων*, *nervure; ἄμφι*, *autour*, *des deux côtés; πέταλον*, *pétale*), qui nous semblent exprimer assez bien le caractère le plus remarquable de cet ordre de plantes. Ce caractère consiste en ce que chacun des cinq pétales entregreffés inférieurement, dont se compose la corolle, est muni de deux nervures très-simples, qui le bordent d'un bout à l'autre des deux côtés, et confluent par conséquent au sommet. La découverte de ce caractère nous a été vivement contestée par M. R. Brown, qui a paru vouloir la revendiquer pour lui seul. La difficulté vient de ce que les *General Remarks*, où M. Brown a exposé le caractère dont il s'agit, sont un peu postérieurs à notre second Mémoire, où nous avions seulement indiqué ce caractère en termes indirects, mais non équivoques; et qu'ils sont

un peu antérieurs à notre troisième Mémoire, où nous avons reproduit la même observation avec tous les développemens qu'elle peut comporter. En effet, M. Brown déclare lui-même (Journ. de Phys., tom. 86, pag. 323) que ses *General Remarks* ont paru à Londres six mois avant l'époque où nous avons lu à l'Institut de Paris notre troisième Mémoire, ce qui fixe à Juillet 1814 la date de la publication de son ouvrage : or, notre second Mémoire avoit été lu à l'Institut le 12 Juillet 1813, et imprimé dans le Journal de Physique d'Avril 1814, qui, à la vérité, ne fut livré au public qu'en Juin ou Juillet. Ceux qui pourroient être curieux de juger cette controverse en parfaite connoissance de cause, trouveront dans le Journal de Physique de Mai 1818 (pag. 319 et 332) le long plaidoyer de M. Brown et la réponse que nous y avons faite. Après les avoir lus, on reconnoîtra probablement, 1.° que la découverte en question appartient également, en réalité, aux deux botanistes qui se la disputent; chacun d'eux ayant fait lui-même l'observation dont il s'agit, sans savoir que l'autre faisait dans le même temps, mais à cent lieues de distance, la même observation; 2.° que le hasard seul est cause que cette découverte s'est trouvée consignée d'une manière indirecte dans notre second Mémoire, lu et publié avant les *General Remarks* de M. Brown; 3.° qu'un autre hasard est aussi la cause que notre troisième Mémoire, où la même découverte étoit fort amplement développée, n'a été lu à l'Institut que quelques mois après la publication des *General Remarks*, et n'a été publié qu'un an plus tard. Il est assurément très-juste et très-convenable, en thèse générale, de prendre pour règle la date de la publication, dans le jugement de ces sortes de controverses : mais il faut avouer qu'en certains cas l'application rigoureuse de cette règle devient tout à la fois injuste et puérile. Le cas particulier dont il s'agit en offre un exemple évident; car il est bien certain que, lorsque M. Brown a décrit, dans ses *General Remarks*, la singulière disposition des nervures de la corolle des Synanthérées, il ignoroit que nous l'avions déjà indiquée dans notre second Mémoire; et il n'est pas moins constant que, lorsque nous l'avons plus amplement développée dans notre troisième Mémoire, nous ignorions

aussi que M. Brown avoit précédemment exposé cette structure. Le droit de M. Brown et le nôtre sont donc parfaitement égaux sur ce point. (H. Cass.)

NEVRAS. (*Bot.*) Un des noms donnés par Dioscoride à la panarine, *paronychia* : il le donne également, ainsi que Pline, au *poterium spinosum*, genre de la famille des rosacées. Linnæus, pour désigner un autre genre de la même section, l'a nommé *nevrada*, et Adanson, en le conservant, lui a donné le nom de *nevras*. (J.)

NEVRIDIUM. (*Bot.*) Genre fondé sur une plante cryptogame exotique, observée par Sprengel sur une espèce de mélastome, et que l'on rapporte maintenant au genre *Erineum* : c'est l'*erineum melastomatis*, Kunze. (Lem.)

NEVROIDES. (*Bot.*) Voyez Limonium. (J.)

NÉVROLOGIE. (*Anat. et Phys.*) Partie de l'anatomie qui traite des Nerfs ou du Système nerveux. Voyez ces mots. (F.)

NEVROPORA. (*Bot.*) Genre de Commerson qui appartient aux *antidesma* de Linné. Voyez Antidesme. (Poir.)

NÉVROPTÈRES, *Nevroptera insecta*. (*Entom.*) C'est ainsi qu'on désigne, depuis Linnæus, une sous-classe ou l'ordre des insectes à mâchoires à quatre ailes nues, d'égale consistance entre elles, et dont les nervures ou lignes saillantes sont disposées en réseau ou en mailles, dont les filets sont anastomosés d'une manière plus ou moins régulière.

Ce nom, tiré de deux mots grecs, Νευρὸν, *nerfs*, et de πτερὰ, *ailes*, n'exprime pas d'une manière très-heureuse la disposition des ailes membraneuses ; car les nervures, disposées en réseau, se retrouvent également dans les cellules de quelques hyménoptères.

L'ordre des névroptères n'est pas très-naturel, quoiqu'il soit établi sur la disposition des parties de la bouche, qui permettent, le plus souvent, à l'insecte de retirer sa nourriture des parties solides qu'il divise, et que la structure des ailes soit à peu près la même dans tous les genres, parce que les mœurs et les métamorphoses offrent souvent de très-grandes différences, comme nous l'indiquerons plus bas.

Fabricius en a fait deux ordres, ou, comme il les appelle, deux classes, d'après la conformation des parties de la bouche, dont les parties sont tantôt à nu, tantôt masquées par des pièces

d'une forme toute particulière ; tels sont les odonates ou nos libelles, et les synistates, qui comprennent la plupart des autres névroptères. M. Clairville les a désignés sous le nom de dictyoptères, de Δὶκτυον, *réseau*, et de πτερὰ, *ailes*. La plupart des autres auteurs, tout en critiquant ce nom de névroptères, ont cependant cru devoir le conserver.

Il est facile de distingner au premier aspect les insectes névroptères de tous les autres insectes à mâchoires ; d'abord par l'apparence des ailes, dont les supérieures ne sont point cornées et en forme d'élytres, comme dans les coléoptères et les orthoptères ; les seuls hyménoptères, ayant en même temps des mâchoires cornées et des ailes nues, se rapprocheroient des névroptères, mais dans les premiers, les nervures des ailes sont principalement en longueur, surtout sur les supérieures, qui sont étroites ; en outre les larves des hyménoptères, et particulièrement leurs nymphes, sont tout-à-fait différentes, celles-ci étant immobiles, tandis que la plupart de celles des névroptères sont agiles sous cette forme intermédiaire entre celles de la larve et de l'insecte parfait.

Pour bien connoître cet ordre, il faut avoir une idée des trois principales familles qui le composent, et dont nous allons présenter ici l'indication dans un tableau synoptique.

Bouche	très-visible,	couverte par les lèvres.	1. Odonates ou Libelles.
		à nu..................	2. Stégoptères ou Tectipennes.
	à peine distincte, les palpes exceptés.		3. Agnathes ou Buccellés.

Nous avons fait représenter une espèce de chacun des genres qui composent ces familles, sur les planches 26, 27 et 28 de l'atlas de ce Dictionnaire.

La disposition singulière des parties de la bouche qui se trouvent comme couvertes par un véritable masque que forment les lèvres supérieures et inférieures, distingue parfaitement les insectes de la famille des odonates ou des demoiselles. Leurs larves se développent dans l'eau ; leurs nymphes sont agiles, se nourrissent et grossissent encore sous cette forme avec des moignons d'ailes. Les mâles saisissent, au moment de l'accouplement, les femelles de manière à les obliger de venir elles-mêmes porter l'extrémité libre de leur abdomen contre la base de cette partie de leur corps où se trouvent placés les organes extérieurs mâles de la géné-

ration. C'est un groupe des plus naturels. (Voyez LIBELLULE et AGRION.)

Dans les stégoptères, dont les ailes sont, comme leur nom l'indique, portées en toit et recouvrent le ventre dans l'état de repos, les parties de la bouche sont aussi à nu et très-distinctes : mais les mœurs varient dans les différens genres. La plupart proviennent de larves carnassières, qui attaquent les insectes dont ils se nourrissent ou qui leur dressent des embuches. Elles se filent un cocon de soie pour s'y métamorphoser. Leur nymphe y reste quelque temps dans un grand état de mollesse et de repos absolu; tels sont les *fourmilions*, les *hémérobes*; d'autres se développent et vivent en familles dans l'intérieur du bois, et leur république se compose, comme celle des fourmis, de neutres ou de femelles dont les organes générateurs sont incomplets; ce sont de véritables mulets : une ou plusieurs femelles et un très-grand nombre de mâles sont uniquement destinés à protéger la race; tels sont les *psoques*, les *termites*. Enfin on trouve parmi les tectipennes des genres qui, comme les *perles*, subissent leur métamorphose sous l'eau, dont elles ne sortent que pour perpétuer leur espèce. (Voyez l'article STÉGOPTÈRES.)

On distingue, au premier aperçu, la famille des agnathes, parce que leur bouche n'offre d'autres parties distinctes que les palpes. Cette bouche est tellement incomplète que l'insecte, sous l'état parfait, ne prend aucune nourriture, et qu'il ne peut vivre sous cette forme que pendant quelques jours, souvent même pendant quelques heures; telles sont les *éphémères*. Les larves de ces insectes se développent sous l'eau, où elles respirent à l'aide de branchies; telles sont encore les *friganes*.

On voit, d'après ce court exposé, qu'il est difficile de faire connoître d'une manière générale l'histoire des névroptères. Nous engageons le lecteur à recourir à l'article INSECTE et aux noms de chacune des trois familles que nous venons d'indiquer, pour connoître les détails qui les concernent, afin de ne pas nous répéter ici. (C. D.)

NÉVROTROPIS. (*Bot.*) Nom d'une des cinq sections établies par M. De Candolle dans son genre *Thlaspi*. (J.)

NEWALGANG. (*Ornith.*) Les naturels de la Nouvelle-Hollande appellent ainsi une oie de leur pays. (CH. D.)

NEXHOITZILLIN. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé au Mexique, selon Fernandez, chap. 82, et celui dont le même auteur parle au chap. 164, sous le nom de *hoitzitzillin de tepuz cullula*, sont des espèces de colibris. (Ch. D.)

NEXIQUEN. (*Bot.*) Selon Nicolson, la pomme de merveille, *momordica*, porte ce nom à Saint-Domingue. (J.)

NEXTON. (*Ornith.*) Fernandez désigne sous ce nom, au chap. 83, un oiseau de la taille du pigeon, dont le plumage est en grande partie cendré, et qui a le ventre et le dessous du cou blancs, les pieds noirs, ainsi que le bec, qui est très-courbé. Cet oiseau, dont le chant est agréable, fait son nid sur les arbres, se nourrit de graines et de vermisseaux, et sa chair est bonne à manger. L'auteur ajoute qu'on le nomme aussi *nextototl*, et au chap. 84 il dit que celui-ci est plus petit que le pigeon commun, et de la même couleur que le précédent. (Ch. D.)

NEYA. (*Bot.*) Nom brame de l'igname cultivé, *dioscorea sativa*, suivant Rhéede. (J.)

NEZ. (*Anat. et Phys.*) Organe de l'Odorat (Voyez ce mot), situé à la partie supérieure et médiane de la face dont il forme le trait saillant, composé de deux cavités séparées par une colonne intermédiaire, et servant de passage, au moyen de ces cavités, à l'air, durant la respiration.

On désigne par différens noms les diverses parties du nez: sa *racine* est la partie par laquelle il s'unit au front; son *dos* est sa partie supérieure; les deux cavités s'appellent *narines*; la colonne qui sépare ces deux narines, *cloison* ou *septum;* les bords des narines s'appellent *ailes du nez.*

Le nez se compose d'os, de muscles, de cartilages, d'une peau qui revêt toutes ces parties à l'extérieur, d'une membrane muqueuse qui les tapisse à l'intérieur, et de nerfs qui se ramifient dans cette membrane.

Deux os, nommés *os propres du nez* ou *nasaux*, forment la partie supérieure de sa voûte; la partie inférieure est formée par des cartilages ou fibro-cartilages; à ceux-ci s'attachent des muscles, et par l'action de ces muscles s'opèrent les divers mouvemens du nez.

Les os du nez s'unissent, d'une part, aux frontaux; de l'autre ils reposent sur les maxillaires et sur la lame osseuse

de l'ethmoïde. Un fibro-cartilage continue les os du nez, et forme avec eux les parois latérales des narines.

Pareillement, les parois médianes ou la cloison résultent de deux os, la lame perpendiculaire de l'ethmoïde et le vomer, et des fibro-cartilages qui s'unissent à ces os et les continuent.

Plusieurs muscles (le *pyramidal*, le *transverse*, le *releveur du nez et de la lèvre supérieure*, l'*abaisseur de l'aile du nez* et le *nasal*) agissent sur ces cartilages et les meuvent en sens divers.

La peau qui revêt toutes ces parties à l'extérieur offre, dans l'homme, un assez grand nombre de follicules qui sécrètent une humeur sébacée; elle est aussi plus ou moins modifiée dans les animaux, et, par son renflement et sa nudité, constitue, chez quelques-uns d'entre eux, cette partie du museau qu'on appelle *mufle*.

La membrane qui les tapisse à l'intérieur se nomme *olfactive* ou *pituitaire*. Cette membrane se continue, d'une part, avec la peau des bords des narines; et, de l'autre, avec la muqueuse de l'arrière-bouche et de l'œsophage. Plus ou moins fine, plus ou moins épaisse, dans les divers points de son étendue; pulpeuse, fongueuse, d'un tissu spongieux; d'une belle couleur rouge, cette membrane est parsemée de petits pores, orifices de petits follicules, desquels suinte une humeur muqueuse. Cette humeur est la *morve* ou *mucus nasal*.

Indépendamment de la cavité propre des narines, il y a plusieurs cavités voisines qui communiquent avec elle; ces cavités sont les *sinus* des os frontaux, sphénoïdaux et maxillaires.

Outre ces *sinus*, des lames osseuses, saillantes et recourbées en forme de *cornets*, sont placées dans l'intérieur de la cavité nasale même. Ces cornets sont de trois sortes : les inférieurs, formés par des os particuliers; les supérieurs, formés par l'os ethmoïde, et les *anfractuosités* de cet os.

Une membrane muqueuse, prolongation et continuation de la pituitaire, revêt toutes ces cavités : celle des *sinus* est plus mince, et son humeur plus limpide; celle des *cornets* est la pituitaire même.

Enfin, les nerfs olfactifs, première paire des nerfs craniens ou encéphaliques, et quelques rameaux de la cinquième, se

distribuent dans cette membrane pituitaire et la constituent ainsi siége de l'*olfaction*.

L'olfaction ou la fonction d'*odorer* a long-temps été attribuée aux nerfs olfactifs. Des expériences récentes de M. Magendie semblent indiquer que cette fonction appartient, au contraire, aux rameaux nasaux de la cinquième paire. J'ai fait moi-même, depuis long-temps déjà, plusieurs expériences qui me paroissent propres à jeter quelque jour sur cette intéressante question. On en trouvera le résultat au mot ODORAT.

Le nez ne sert pas seulement à l'olfaction : il sert encore, comme nous l'avons déjà dit, à la respiration; il sert de plus au développement des sons et à l'écoulement de l'humeur des larmes par le canal nasal.

Sa forme extérieure varie beaucoup dans les divers âges, les divers individus, et surtout chez les divers peuples. Dans ce dernier cas même il constitue l'un des caractères les plus distinctifs des différentes races. Les Nègres, les Hottentots, etc., l'ont écrasé et camus; il est petit chez les Mongoles; plus ou moins proéminent dans la race caucasique, etc.

L'homme est à-peu-près le seul de tous les animaux qui ait un véritable nez élevé et proéminent. Deux singes (la *guenon hocheur* et la *guenon nasique*) se font pourtant remarquer encore par une espèce de nez d'une forme très-singulière; et tout le monde connoît le prolongement nasal qui constitue la *trompe* de l'éléphant, du desman (ou musaraigne musqué de Sibérie), du tapir d'Amérique, etc. Mais, en général, les mammifères n'ont plus que des narines ou des *naseaux*, et même les mammifères seuls en ont. Les oiseaux, les reptiles, etc., n'ont à leur place que de simples trous.

Chez l'homme, le nez contribue, par quelques-uns de ses mouvemens, à l'expression de la figure. Il concourt, en se fronçant, à peindre l'horreur, la répugnance, le dédain, etc. On sait que quelques peuples sauvages percent leurs narines pour y suspendre divers ornemens, à peu près comme en Europe on se perce le bout des oreilles pour le même usage. (F.)

NEZ. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un poisson du genre LAMIE. (Voyez ce mot.)

On a également appelé *nez* une espèce de Corégone. (Voyez ce mot.) Voyez aussi Notacanthe. (H. C.)

NEZ-COUPÉ. (*Bot.*) Nom vulgaire du staphylier, *staphylea*, tiré de l'espèce de cicatrice que présente l'ombilic de sa graine. (J.)

NEZ-DE-CHAT. (*Bot.*) Un des noms vulgaires de la grande coulemelle, *agaricus procerus*. Voyez à l'article Fonge. (Lem.)

NGANDU. (*Bot.*) Voyez Condondoug. (J.)

NGASSI, HASSI. (*Bot.*) A Ternate, on nomme ainsi le *dracæna terminalis*, qui est le *collis* des Chinois, déjà mentionné précédemment. *Ngassi* signifie feuille menteuse, parce qu'elle affecte différentes couleurs. Rumph, qui en parle, ajoute que ceux qui se frottent les mains et les pieds avec son suc, peuvent se promener dans la mer sans craindre les attaques de certains poissons vénéneux. (J.)

N'GIL. (*Bot.*) Voyez Nési. (J.)

NHAMBI. (*Bot.*) Herbe du Brésil ayant le feuillage et les fleurs d'une jacobée, mais dont les feuilles sont opposées. Elle est un peu aromatique, et on la mêle dans les salades à la laitue et aux autres herbes rafraîchissantes pour en relever le goût : elle passe aussi pour hydragogue, bonne pour évacuer les eaux des hydropiques. (J.)

NHAMBU-GUACU. (*Bot.*) L'arbrisseau de ce nom, qui croît dans le Brésil, est regardé, par Marcgrave, comme une espèce de ricin. Il a, suivant la description, les feuilles découpées en plusieurs lobes, les fleurs disposées en grappes, et les fruits de la grosseur d'une noisette, se partageant en trois coques monospermes, dont la graine est blanche et donne une huile par expression. (J.)

NHAMDU. (*Bot.*) Nom brésilien d'un poivre que Marcgrave décrit et figure sous le nom de *piper caudatum*, *bebre* des Portugais. Pison la nomme *nhandi*. (J.)

NHAMDIU. (*Ins.*) Plusieurs araignées sont figurées sous ce nom brésilien dans l'ouvrage de Pison. M. Latreille rapporte la première à une grande espèce de son genre Mygale, la seconde à son Thomise chasseur, et la troisième à son Épeïre argentée. (Desm.)

NHANDU APOA. (*Ornith.*) Les Topinamboux donnent ce nom au jabiru, *mycteria americana*, Gmel. et Lath., qui est

figuré dans Marcgrave, au livre 5, chap. 6, pag. 201, et non pag. 200, où la planche représente une cigogne. (Ch. D.)

NHANDU GUACU. (*Ornith.*) L'autruche d'Amérique, *rhea americana*, Lath., est ainsi nommée au Brésil. Voyez Nandu. (Ch. D.)

NHAQUANDA. (*Ichthyol.*) Voyez Nhoquunda. (H. C.)

NHEEMGATU. (*Ornith.*) On appelle ainsi, au Brésil, le bruant de cette contrée, *emberiza brasiliensis*, Briss., dont le chant, dit cet ornithologiste, est aussi agréable que celui du pinson. (Ch. D.)

NHEMGETA. (*Ornith.*) Cet oiseau, que, suivant Marcgrave, pag. 202, on nomme aussi, dans le Brésil, *guira nhemgeta*, *guiraudi*, *teitei*, est rapporté au tangara noir et jaune du Brésil, de Brisson; au tangara de Cayenne, de Buffon, pl. 114, fig. 1; au tangara chlorotique, ou euphone chlorotique de M. Desmarest, *tanagra chlorotica*, Linn. (Ch. D.)

NHIBABATIHUE. (*Bot.*) Surian, dans son Herbier des Antilles, inscrit sous ce nom caraïbe le *columnea* de Plumier. (J.)

NHOLA. (*Bot.*) Voyez Nehoemeka. (J.)

NHOQUUNDA. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Spare. Voyez ce mot. (H. C.)

NIA. (*Bot.*) Nom donné dans l'île de Taheiti, suivant Forster, aux jeunes fruits du cocotier. A Mallicolla, dans les mêmes parages, l'*artocarpus* du même auteur est nommé *nias*. On mange l'amande du fruit comme une châtaigne; mais il a un peu d'astringence et un goût moins agréable. (J.)

NIAAMEL. (*Mamm.*) Nom lapon du lièvre, ou peut-être d'une autre espèce du même genre. (Desm.)

NIAIS. (*Fauc.*) Ce terme est appliqué, en langage de fauconnerie, au faucon pris dans son nid. (Ch. D.)

NIAL. (*Mamm.*) Les Lapons nomment ainsi l'isatis ou renard bleu. Voyez l'article Chien. (Desm.)

NIALEL. (*Bot.*) Voyez Lansa. (J.)

NIAMA-POMNÉ. (*Bot.*) Nom galibi d'une espèce de jambosier de la Guiane, *eugenia undulata* d'Aublet. (J.)

NIAR-PLUYMEN. (*Bot.*) Voyez Couradi. (J.)

NIAS. (*Bot.*) Voyez Nia. (J.)

NIBBIO. (*Ornith.*) Nom italien du milan, *falco milvus*, Linn. (Ch. D.)

NIBORA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des *acanthacées*, de la *diandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, à quatre divisions profondes; une corolle tubulée ; le tube court, pileux en dedans ; le limbe à quatre lobes ; les deux supérieurs plus larges ; deux étamines situées à la base de la corolle ; les anthères presque sessiles ; un ovaire supérieur ; un style; un stigmate simple. Le fruit est une capsule globuleuse, sillonnée, uniloculaire, à quatre valves ; les semences grêles, nombreuses, oblongues, attachées à un axe central et globuleux.

Nibora aquatique : *Nibora aquatica;* Rafin., *in* Rob., *Flor. Ludov.*, pag. 37 ; Acanthe des marais, Rob., *Itin.*, 381. Toute la plante est glabre. Ses tiges sont épaisses, charnues, médiocrement rameuses, hautes d'environ un pied, garnies de feuilles sessiles, opposées, ovales, un peu aiguës, légèrement dentées; les fleurs blanches, solitaires, axillaires, pédonculées, munies de bractées; les divisions du calice linéaires. Cette plante, découverte par Robin, dans la Louisiane, croît dans les marais et autres lieux aquatiques. (Poir.)

NICANDRA. (*Bot.*) Adanson avoit distingué sous ce nom générique l'*Atropa physalodes*, différent par son fruit à cinq loges des autres *atropa*, qui n'en ont que deux, et nous avons adopté ce genre. Plus récemment Schreber et Willdenow ont, sans nécessité, voulu substituer ce nom à celui de *Potalia*, un des genres d'Aublet. (J.)

NICARAGUA. (*Bot.*) Voyez Bois de nicaragua. (J.)

NICAWITZ. (*Ornith.*) C'est ainsi qu'on appelle en Autriche le pinson d'Ardennes, *fringilla montifringilla*, Linn. (Ch. D.)

NICCOLANE. (*Min.*) Richter avoit cru reconnoître un métal nouveau dans un minérai composé; mais on lui a prouvé que ce minérai ne renfermoit que du nickel et du cobalt, avec quelques parcelles de fer et d'arsenic. (B.)

NICCOLO. (*Min.*) M. Léman nous dit que c'est le nom qu'on donne, en Italie, à des agathes onix à deux couches,

l'une blanche et l'autre d'un brun-rouge foncé, du nom des frères Niccolo, célèbres graveurs en pierres fines. (B.)

NICHÉE. (*Ornith.*) Ce terme désigne une couvée de petits oiseaux encore dans leur nid. (Ch. D.)

NIC-KACK. (*Ornith.*) Les Algonquins, suivant Mackenzie, tome 1.er de ses Voyages, pag. 264, appellent ainsi l'outarde, *otis tarda*, Linn. (Ch. D.)

NICKEL. (*Min.*) Pendant long-temps les minérais de nickel n'ont été considérés que comme de faux minérais de cuivre, ce qui leur avoit attiré le surnom de *Kupfer-Nickel*, qu'on leur donna, en Allemagne, par dérision[1], et qu'ils ont conservé. Ce fut Cronstedt, le premier, qui, en 1751, ayant fait un travail sur ce minéral, y reconnut la présence d'un métal nouveau et en consigna la découverte dans les actes de l'académie de Stockholm. Bergmann acheva le beau travail de Cronstedt, en affinant le nouveau métal et en lui reconnoissant la propriété magnétique, faculté qui l'étonna d'autant plus qu'elle sembloit augmenter d'intensité, à mesure qu'il lui arrachoit les dernières parcelles de fer, auquel il est naturellement allié. L'on étoit si persuadé à cette époque que le magnétisme appartenoit exclusivement au fer, que le savant chimiste en vint à soupçonner que le nickel n'étoit peut-être, par cela même, qu'une simple modification du fer.

Le nickel tient fortement au fer et surtout au cobalt, avec lesquels il se trouve naturellement combiné : il s'allie à presque tous les métaux connus ; il leur communique différentes propriétés, inutiles jusqu'à ce jour, mais qui pourront fort bien trouver leur application : l'on a déjà remarqué, par exemple, qu'il rend le fer et la fonte plus ductiles et moins oxidables que le fer et la fonte ordinaire ; aussi les fers météoriques, qui contiennent tous une petite proportion de nickel, sont-ils plus doux et moins faciles à se rouiller que les fers de fabrique, tandis que l'acier nickelé, au contraire, s'oxide beaucoup plus rapidement que l'acier commun ; telle est au moins la remarque de MM. Stodart et Faraday.[2]

---

1 Cuivre de Nicolas, comme argent de chat pour le mica.

2 Héricart de Thury, Rapport sur les aciers damassés, Bull. de la soc. d'encourag., n.° 210.

Il nous reste beaucoup à apprendre encore sur la nature de plusieurs alliages métalliques dont les Chinois font un usage habituel; leur *toutenague*, leur *paksong* ou cuivre blanc ne nous sont qu'imparfaitement connus : l'on croit cependant que ce dernier, dont on fait le plus grand cas dans le pays, et qui est prohibé à la sortie de l'empire, seroit un alliage naturel de cuivre et de nickel presque en parties égales, auquel on ajouteroit du zinc en différentes proportions, et un peu de cobalt.

Ce métal est peu répandu dans la nature; nous allons décrire successivement les différens minérais qui le renferment.

1.re Espèce. Nickel capillaire (*Haarkies* d'abord, et *Gediegen-Nickel*, Wern., ensuite).

Il est aisé de reconnoître ce nickel : sa couleur de laiton, son brillant métallique, ses filamens flexibles, contournés ou croisés en tous sens, le font remarquer et le distinguent facilement d'avec tous les autres minérais : chacune de ses aiguilles capillaires paroît être un cristal prismatique à base rhombe très-alongée.

Ce nickel se dissout complétement dans l'acide sulfurique, ce qui suffit seul pour le distinguer d'avec le fer sulfuré, parmi lequel on l'avoit cependant rangé, ou d'avec l'antimoine sulfuré capillaire : quand sa couleur jaune passe au gris, en s'affoiblissant, l'acide nitrique ne l'attaque nullement. Exposé au feu du chalumeau, sur le charbon, il s'y fond, quoique assez difficilement, et colore légèrement le verre de borax en bleu.

Le nickel capillaire a été méconnu pendant long-temps : on l'a pris successivement pour du fer sulfuré, pour du nickel natif, et c'est Klaproth qui est cause d'une erreur de ce genre, ce qui doit rendre indulgent sur les erreurs qui ne viennent ni d'ignorance, ni de légèreté; enfin, il paroît qu'il est bien reconnu maintenant, que c'est un sulfure de nickel en proportion définie, composé

de nickel. 65
de soufre. 35

et dont le signe de composition est $Ni\ S^2$.

Cette espèce se trouve dans plusieurs exploitations et en particulier à Annaberg, à Schnéeberg, dans l'atelier d'Adolphe,

à Johanngeorgenstadt en Saxe, ainsi qu'à Andreasberg au Hartz, et à Joachimsthal en Bohème. Sa gangue ordinaire est le quarz hyalin grisâtre, mêlé de quarz agate commun, dont il tapisse les cavités.

2.e Espèce. Nickel arsenical (*Kupfer-Nickel*, Wern.).

Ce minérai est d'un jaune rougeâtre particulier, très-pâle, qui tient à la fois du rouge de cuivre et du jaune de laiton: sa cassure est finement raboteuse et très-brillante quand elle est fraîche; il se brise facilement, en répandant une odeur d'ail pareille à celle qu'il produit aussi quand on l'expose au feu du chalumeau. Il forme presque subitement un dépôt vert dans les acides nitrique et nitro-muriatique: sa pesanteur spécifique varie de 6,64 à 7,56.

Le nickel arsenical ne s'est encore offert qu'en petites masses informes. On ne l'a jamais vu cristallisé, quoiqu'il partage les gisemens divers des minérais de cuivre, de plomb, d'argent et de cobalt, qui se présentent souvent en cristaux réguliers. C'est ainsi qu'on le trouve dans des filons qui traversent les terrains primitifs de la Saxe, comme à Schnéeberg, Annaberg, Freyberg, etc.; à Joachimsthal en Bohème; dans le Bannat; dans les terrains houillers plombifères d'Écosse; dans les terrains schisto-bitumineux cuprifères du pays de Mansfeld; dans les mines des environs de Wolfach, dans la principauté de Bade, particulièrement à Wittichen; enfin, dans une foule d'autres lieux plus ou moins intéressans, parmi lesquels on remarque l'ancienne mine d'argent d'Allemont près Grenoble, département de l'Isère; celles de Sainte-Marie dans les Vosges, de Gistan dans les Pyrénées, etc. Patrin a observé dans une fonderie de cuivre de la Daourie, où l'on traitoit un minérai qui se trouvoit mêlé d'une assez grande quantité de nickel arsenical, qu'au moment où la matte commençoit à se figer après la coulée, on voyoit surgir çà et là à sa surface des végétations de la plus belle couleur verte, qu'il comparoit, pour la forme, la grosseur et la disposition, aux branches du corail.

3.e Espèce. Nickel arseniaté (Haüy); *Nickelocker* (Wern.).

Cette espèce se présente toujours sous la forme de croûtes farineuses, pulvérulentes, d'un vert tendre, qui passe, en se dégradant, au blanc de farine. Il recouvre presque tou-

jours le nickel arsenical que nous venons de décrire, et dont la couleur et l'éclat particulier aident à faire reconnoître celui-ci, qui, sans cette association constante, pourroit se confondre assez facilement avec certains cuivres carbonatés verts.

Le nickel arseniaté est réductible au chalumeau avec une addition de borax en un grain de nickel magnétique, et en répandant une odeur arsenicale; il est insoluble dans l'acide nitrique; mais, lorsqu'il est blanc, il y redevient vert en peu d'instans.

Voici le résultat d'une analyse faite par M. Berthier; elle diffère très-peu de celle de M. Stromeyer.

Nickel oxidé	36,20
Acide arsenique	36,80
Eau	25,50

Le nickel arseniaté accompagne presque toujours, avons-nous dit, le nickel arsenical, et, à la manière dont il le recouvre, on seroit tenté de le considérer comme un produit de l'altération ou de la décomposition de ce minéral brillant et métalloïde. Outre cette association, on le rencontre aussi mélangé avec le cobalt et formant les parties verdâtres de ce minérai argentifère connu dans l'ancienne minéralogie sous la dénomination bizarre d'*argent merdoie.* C'est ainsi qu'il se trouvoit dans l'ancienne exploitation d'Allemont en Dauphiné. Ce nickel, accompagnant la précédente espèce, en partage nécessairement les gisemens variés et les nombreuses localités.

4.e Espèce. Nickel noir (*Nickelschwarze*, Hausmann).

Ce nickel oxidé natif est terreux, gris, noir, ou brun; sa raclure est luisante; il est léger et fort tendre; il colore l'acide nitrique en vert pomme, en laissant précipiter de l'oxide blanc d'arsenic, avec lequel il est au moins mélangé; il forme de petites croûtes ou de petits nids dans les cavités d'un schiste bitumineux qui contient aussi du nickel arsenical et arseniaté, et qui provient de la mine de Friedrich Wilhelm, près Riegelsdorf en Hesse. M. Hausmann, à qui l'on doit la connoissance de cette espèce, pense qu'elle n'est autre chose qu'une décomposition du nickel arsenical, et M. Léman croit qu'il est plus naturel de le considérer comme

étant le produit du nickel arseniaté ou hydraté vert qui auroit perdu son eau, ainsi que cela arrive lorsque l'on fait dessécher de l'hydrate de nickel artificiel.

Alliages naturels de nickel et d'antimoine.

On connoît deux alliages de nickel et d'antimoine. Le premier a été trouvé à Treusbourg, dans le comté de Sayn-Altenkirchen, dans le pays de Nassau; l'autre vient d'être découvert dans les Pyrénées : nous allons les décrire et les comparer successivement.

Celui de Treusbourg est composé en partie de larges lames parallèles d'un bleu métallique éclatant, à peu près pareilles à celles de l'antimoine natif, et en partie d'une autre matière compacte légèrement luisante, dont la couleur tire sur le gris de plomb : sa surface est couverte d'une couche jaunâtre qui ressemble à de l'oxyde de fer; il se fond au chalumeau, en répandant des vapeurs blanches qui ont l'odeur de l'arsenic, et dont une portion s'attache sur le charbon et le colore en jaune. A mesure qu'il exhale ainsi des vapeurs, sa fusibilité diminue, et il arrive même un moment où la chaleur produite n'est plus assez forte pour le tenir à l'état de fusion: il se convertit alors en un petit bouton blanc et fragile; ce qui indique, d'une manière assez claire, que le métal qui s'est volatilisé servoit de fondant à celui qui s'est consolidé quand il a été abandonné à lui-même.

Cet alliage se dissout en partie dans l'acide nitrique, qu'il colore en vert et en laissant précipiter une poudre blanche au fond de la liqueur.

M. Ullman est le premier qui ait analysé ce minéral, et son résultat a été confirmé depuis par MM. Vauquelin et Klaproth; ce dernier a retiré de ce minérai :

Antimoine.	47,75
Nickel	25,25
Arsenic.	11,75
Soufre	15,25
	100,00

Si les proportions ci-dessus sont exactes, comme nous avons

lieu de le croire, on a eu bien raison de décrire ce minéral sous la dénomination d'*antimoine sulfuré nickélifère*. Mais nous le décrivons ici pour compléter l'histoire du nickel et pour suppléer au silence que l'on a été forcé de garder au sujet de cette sous-variété d'antimoine, dans ce Dictionnaire, faute de l'avoir connue à l'époque où cet article fut rédigé.

Le second alliage d'antimoine et de nickel, que MM. Abel et Gourgon viennent de découvrir dans les Pyrénées, se présente en petites masses disséminées dans un quarz blanc calcarifère, où il est associé à du zinc et à du plomb sulfuré. Ce minéral, essayé au chalumeau avec le tartrite de potasse, se réduit en un grain métallique qui a tous les caractères de l'antimoine pur : il produit, pendant la fusion, des vapeurs d'acide sulfureux qui n'ont rien d'arsenical.

M. Vauquelin, qui a fait l'analyse de cet alliage, l'a trouvé composé de

Soufre	0,175
Antimoine	0,140
Nickel	0,143

Cobalt, une très-petite dose avec du zinc et du quarz, provenant probablement l'un et l'autre de la gangue.

Le nickel sert de principe colorant à deux substances pierreuses, à la prase, qui est une variété de quarz agate, et à la pimelite, qui est une substance sur laquelle les minéralogistes ne sont point encore suffisamment éclairés, mais que M. Berzelius regarde comme un talc nickélifère. (Brard.)

NICKEL. (*Chim.*) Corps simple, compris dans la quatrième section des métaux.

Propriétés physiques.

Le nickel est solide, ductile. Richter l'a réduit en feuilles et en fils minces. Ce chimiste lui assigne une densité de 8,27, tandis que Tourte estime qu'elle est de 8,402. Il est un peu plus fusible que le manganèse.

Sa couleur est le blanc tirant légèrement sur le gris jaunâtre.

Il conduit l'électricité.

Il est magnétique, mais moins que le fer.

Comme ce métal, il ne peut conserver la propriété magnétique, s'il n'a pas été préalablement combiné avec quelque corps.

Propriétés chimiques.

A la température ordinaire il n'éprouve aucune altération de la part de l'oxigène et de l'air sec.

Si le nickel est chauffé comme l'acier qu'on veut colorer par l'action du feu et de l'air, il passe successivement du jaune clair au jaune foncé, au bleu violet clair, et, enfin, au bleu violet foncé.

Un fil de nickel, auquel on a fixé un petit morceau d'amadou embrasé, ne brûle pas quand on le plonge dans un flacon d'oxigène.

Suivant M. Tupputi, 100 p. de nickel, exposées sous la moufle d'un fourneau de coupelle, augmentent de 4 à 6 parties.

L'eau n'a pas d'action sur le nickel.

L'air humide ne paroît pas avoir sur le nickel plus d'action que l'air sec.

Le nickel chaud s'unit au chlore : il se forme un chlorure jaune d'or.

Le nickel et l'iode, chauffés ensemble, forment un iodure brun.

Le nickel n'a pas d'action sur l'azote.

Il se combine facilement au soufre. En opérant dans une cornue sur 100 parties de nickel et 60 de soufre, on obtient de 146 à 147 p. de sulfure, suivant M. Proust. Pendant l'acte de la combinaison, il se dégage beaucoup de lumière rouge.

Le phosphore qu'on fait passer en vapeur sur le nickel chauffé au rouge dans un tube de verre, s'y combine très-bien.

Le nickel est susceptible de se combiner au carbone, car toutes les fois que ce métal provient d'un oxide réduit par le charbon, il retient du carbone, qui devient sensible lorsqu'on le dissout dans l'acide sulfurique étendu.

Le nickel s'allie à la plupart des métaux par la fusion. Nous citerons particulièrement l'arsenic, l'antimoine, l'or, l'étain, le bismuth, le cobalt, le fer.

Il ne s'amalgame pas avec le mercure.

L'acide hydrochlorique aqueux et chaud dissout le nickel; il y a dégagement d'hydrogène.

L'acide nitrique le dissout. Il se dégage du gaz nitreux.

A froid, l'acide sulfurique concentré n'a pas d'action sur le nickel; à chaud, il n'en dissout presque pas. L'acide sulfurique, étendu d'eau, le dissout bien. Il se dégage du gaz hydrogène.

Les alcalis n'ont pas d'action sur le nickel.

Propriétés du nickel sur l'économie animale.

Le nickel n'a ni odeur ni saveur bien sensibles.

Préparation.

On retire ordinairement le nickel du *speiss*, substance qui est, en général, composée de soufre, d'arsenic, de nickel, de cobalt, de cuivre et de fer. Le speiss est un des produits des mines de cobalt que l'on a grillées, puis fondues avec du sable siliceux et de la potasse, pour obtenir le verre de cobalt bleu qui sert à la fabrication de l'azur. Le speiss diffère principalement des mines de cobalt, d'où il provient, par une proportion plus forte de nickel et de cuivre. Dans la calcination de ces mines, une portion des métaux s'oxigène, tandis que l'autre conserve l'état métallique. Lorsqu'on vient à fondre la matière grillée, non-seulement l'oxide de cobalt de la première portion se dissout dans le silicate de potasse qui se forme, mais il arrive encore que la plus grande partie du cobalt de la seconde portion s'y dissout après avoir absorbé l'oxigène d'une quantité correspondante de cuivre et de nickel qui s'étoient oxidés pendant le grillage.

(*a*) Pour extraire le nickel du speiss, on pulvérise ce dernier, puis on le grille à une chaleur insuffisante pour le fondre, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs arsenicales.

(*b*) On traite le speiss grillé par l'eau régale. L'arsenic s'acidifie, et les autres métaux s'oxident. S'il y a une suffisante quantité de fer dans la solution, on précipite la plus grande partie de l'acide arsenique à l'état d'arseniate de peroxide de fer, en faisant évaporer la dissolution à siccité et en reprenant par l'eau.

(c) En ajoutant du sous-carbonate de soude à la liqueur (b) filtrée jusqu'à ce que le précipité cesse d'être d'un blanc jaunâtre, on sépare encore de l'arseniate de fer; après cela on filtre et on soumet la liqueur à un courant d'acide hydrosulfurique : on sépare ainsi le cuivre et les dernières portions d'arsenic qui pourroient rester. On filtre.

(d) On fait bouillir la liqueur filtrée pour chasser tout l'acide hydrosulfurique. On ajoute ensuite un peu d'acide nitrique; on continue de faire bouillir, puis on précipite par un excès de sous-carbonate de soude, du peroxide de fer, des sous-carbonates de nickel et de cobalt.

(e) On lave le précipité et on le traite par l'acide oxalique, qui dissout le fer et forme des oxalates de cobalt et de nickel insolubles. On filtre et on lave les oxalates.

(f) On pulvérise les oxalates; on les agite dans un matras avec de l'ammoniaque liquide étendu de 1 $\frac{1}{2}$ fois son volume d'eau. Quand la dissolution est opérée, on l'expose à l'air; peu à peu il se dépose de l'oxalate ammoniaco-de-nickel, qui est d'un bleu verdâtre, et la liqueur retient de l'oxalate ammoniaco-de-cobalt, qui est d'un beau rouge brun. On juge que la liqueur ne retient plus de nickel, lorsqu'après l'avoir séparée du dépôt, elle ne précipite pas, au bout de quelques heures, de l'oxalate ammoniaco-de-nickel.

(g) Pour purifier le dépôt d'oxalate ammoniaco-de-nickel du cobalt qu'il pourroit retenir, on le traite trois ou quatre fois par l'ammoniaque, et dès qu'il est déposé, on le lave à l'eau bouillante. Le dépôt ainsi traité, donne de l'oxide de nickel par la calcination.

(h) On obtient le nickel à l'état métallique, en chauffant l'oxide dans un creuset brasqué.

Le procédé que nous venons de donner pour isoler le nickel du cobalt au moyen de l'acide oxalique et de l'ammoniaque, est dû à M. Laugier; mais, comme ce procédé est assez coûteux, nous indiquerons celui de M. Berthier, qui est plus économique.

M. Berthier calcine le speiss avant de le dissoudre dans l'eau régale; il ajoute assez de fer pour que celui-ci forme une quantité de peroxide suffisante pour neutraliser tout l'acide arsenique qui provient de l'arsenic que le grillage n'a

pas séparé du speiss; il fait évaporer la liqueur à siccité, reprend le résidu par l'eau, et tout ou presque tout l'arseniate de fer est séparé. Il ajoute à la liqueur filtrée du sous-carbonate de soude à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le précipité soit verdâtre. Il filtre, soumet la liqueur, qui ne contient plus que du nickel, du cobalt et un peu de cuivre, à un courant d'acide hydrosulfurique, qui précipite ce dernier. Il filtre; fait bouillir la liqueur filtrée avec du sous-carbonate de soude en excès qui précipite le nickel et le cobalt à l'état de sous-carbonates. Il lave le précipité, le délaie dans l'eau, tandis qu'il est encore humide, et le soumet à un courant de chlore. Il laisse la liqueur exposée à l'air, et quand elle a perdu son excès de chlore, il la filtre : la liqueur filtrée ne contient plus que du nickel. L'hydrate de peroxide de cobalt qui reste sur le filtre, retient un peu d'hydrate de peroxide de nickel.

Histoire.

Huerne fit mention le premier, en 1694, d'un minéral que les mineurs allemands connoissoient sous le nom de *kupfernickel*. Cronstedt, en 1751 et 1754, publia des expériences pour démontrer que le kupfernickel contenoit un métal particulier, qu'il désigna par le nom de *nickel*. Monnet et Sage soutinrent, au contraire, que le kupfernickel, ainsi que Henckel l'avoit avancé, étoit une mine de cobalt impure. Bergmann prouva, en 1775, que Cronstedt avoit raison.

Combinaisons du nickel.

Oxides de nickel.

Protoxide de nickel.

	Proust	Richter	Tupputi	Rothoff	Berzelius.
Oxigène...	26...	28,2...	27...	27,255...	27,05
Nickel....	100...	100....	100..	100,000..	100.

M. Lassaigne a cru devoir fixer la proportion d'oxigène à 20 pour 100 de métal; mais M. Berthier a prouvé, par un grand nombre d'expériences, l'exactitude de la proportion que M. Berzelius a adoptée d'après les expériences de Rothoff.

Préparation.

Le procédé le plus simple pour obtenir le protoxide de nickel, est de chauffer le nitrate en vaisseaux clos jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz.

Propriétés.

Il est d'un vert gris ou olivâtre quand il a été chauffé au rouge-blanc.

Il est soluble dans les acides sulfurique, nitrique, hydrochlorique. Ces dissolutions sont remarquables par leur belle couleur verte ; par la couleur bleue qu'elles développent quand on les mêle avec un excès d'ammoniaque ; par le précipité vert qu'elles donnent avec la potasse et le prussiate de potasse ferruré.

Les dissolutions salines de nickel ne sont pas des poisons énergiques. Elles ont une saveur acide, astringente, douceâtre.

Le protoxide de nickel est insoluble dans la potasse et dans la soude.

Il est insoluble dans l'ammoniaque, au moins quand il a été fortement calciné.

Il colore les oxides vitrifiables en rouge d'hyacinthe.

Quand on le chauffe fortement avec le contact de l'air, il n'en absorbe pas l'oxigène.

Le chlore n'en sépare pas l'oxigène.

Il est réduit par le carbone et par l'hydrogène. Il l'est également par le phosphore et le soufre ; mais le métal réduit s'unit à la portion de phosphore et de soufre qui n'a pas été convertie en acide.

HYDRATE DE PROTOXIDE DE NICKEL.

On prépare cet hydrate en versant dans de l'eau de potasse bouillante du sulfate, du nitrate ou de l'hydrochlorate de nickel. Si l'on opéroit à froid, au lieu d'obtenir de l'hydrate pur, on auroit un précipité composé d'oxide de nickel et de potasse, dans lequel l'oxide de nickel fait fonction d'acide.

L'hydrate de nickel est d'une belle couleur vert-pomme. Il est soluble dans tous les acides qui dissolvent l'oxide pur et le métal.

Il est soluble dans l'ammoniaque, qu'il colore en bleu; mais cette solution n'est point aussi chargée de nickel que celle qu'on obtient en prenant un sous-sel de ce métal. La solution ammoniacale de nickel, exposée à l'air, en absorbe le gaz carbonique et laisse précipiter des cristaux de sous-carbonate ammoniaco-de-nickel.

L'hydrate de nickel humide, exposé à l'air, en absorbe également le gaz acide carbonique.

Combinaisons du protoxide de nickel avec plusieurs oxides.

Lorsqu'on verse de l'ammoniaque dans des solutions de nickel mêlées de sels magnésiens, calcaires, barytiques, strontianins, de sels de protoxide de fer, de manganèse, de plomb, etc., on obtient, 1.° des précipités que M. Berzelius appelle des *niccolates*, parce qu'en effet l'oxide de nickel y fait fonction d'acide; 2.° du niccolate d'ammoniaque soluble.

Lorsque les solutions de nickel sont mêlées à des sels de peroxide de fer et d'alumine, les précipités qu'on obtient par l'ammoniaque peuvent être considérés comme des sels dans lesquels le protoxide de nickel fait fonction de base salifiable, relativement au peroxide de fer et à l'alumine.

Deutoxide de nickel.

	Rothoff.
Oxigène........	44,445
Nickel.........	100.

Préparation.

Le deutoxide de nickel s'obtient à l'état d'hydrate, en faisant passer du chlore dans de l'eau où l'on a mis du protoxide de nickel. L'eau est décomposée, son oxigène suroxide une portion de l'oxide de nickel, tandis que son hydrogène forme, avec du chlore et l'autre portion du protoxide de nickel, un hydrochlorate soluble. Le deutoxide de nickel, à l'état naissant, s'unit avec de l'eau. C'est à M. Thénard que nous devons la découverte du deutoxide de nickel, ainsi que la connoissance de ce procédé.

Propriétés.

Il est noir.

Il est dissous par les acides sulfurique et nitrique. Le tiers de son oxigène s'en dégage alors avec effervescence.

Il se dissout dans l'acide hydrochlorique en donnant lieu à un dégagement du chlore.

Il est dissous à la longue par l'ammoniaque. Dans ce cas, il paroît qu'un tiers de son oxigène forme de l'eau avec l'hydrogène d'une portion d'ammoniaque, et qu'il y a un dégagement d'azote.

Une forte chaleur le réduit en protoxide.

Chlorure de nickel.

	Lassaigne.
Chlore............	200
Nickel.............	100.

Préparation.

On prend de l'hydrochlorate de nickel; on le fait évaporer à siccité, en ajoutant à la fin de l'évaporation un peu d'acide hydrochlorique concentré; puis on chauffe la matière dans une cornue de verre : l'on obtient le chlorure sublimé en lames brillantes d'une couleur jaune d'or.

Propriétés.

Le chlorure de nickel est d'une belle couleur jaune d'or quand il est cristallisé; quand il ne l'est pas, qu'il provient, par exemple, de l'hydrochlorate de nickel qui a été chauffé assez fortement pour perdre son oxigène et son hydrogène, mais qui ne l'a pas été assez pour se sublimer, il est d'un jaune d'ocre.

Quand on met le chlorure cristallisé dans l'eau, il ne paroît d'abord en éprouver aucune action; mais peu à peu ce liquide se teint en vert, et enfin le chlorure finit par s'y dissoudre complétement en passant à l'état d'hydrochlorate.

Le chlorure qui n'a pas été sublimé, résiste moins à l'action de l'eau; il est même déliquescent.

Il est indécomposable par la chaleur.

Iodure de nickel.

	Lassaigne.
Iode..............	320
Nickel............	100.

Suivant M. Lassaigne, il suffit de chauffer dans un tube de verre le nickel avec l'iode, pour obtenir un iodure brun fusible, qui se dissout dans l'eau et la colore en vert léger.

Sulfure de nickel.

Composition.

	Berzelius.
Soufre............	54,4
Nickel............	100.

Il paroît qu'il est assez difficile de préparer un sulfure qui ait cette composition ; car, en chauffant du nickel avec du soufre, 100 p. de métal ne fixent que de 46 à 47 p. de soufre, suivant M. Proust, et seulement 41,3 suivant M. Lassaigne : ajoutez que, lorsqu'on expose le sulfate de nickel dans un creuset brasqué, à une température de 150[d] du pyromètre, on obtient, suivant M. Berthier, pour 100 p. de sulfate, 52 de sulfure : or il faudroit encore 6,72 de soufre pour avoir le rapport de 54,4 de soufre à 100 de métal.

Propriétés.

Le sulfure de nickel est brillant, d'un gris tirant sur le blanc ou sur le jaune rougeâtre.

Il présente une cassure qui est en partie grenue et en partie lamelleuse.

Il ne peut se réduire en poudre.

Il est insoluble dans les acides sulfurique et hydrochlorique.

Il est converti en acide sulfurique et en protoxide par l'eau régale. L'acide sulfurique et le protoxide sont dans le rapport qui constitue le sulfate neutre.

Suivant la remarque de M. Berthier, le sulfure de nickel est en partie décomposé par le charbon à une haute température, ainsi que cela arrive à plusieurs autres sulfures.

Arséniure de nickel.

Il existe dans la nature ; c'est le *kupfernickel*, le *nickel arsenical* des minéralogistes. On peut le préparer en chauffant les deux métaux en vases clos.

Il est d'un gris tirant sur le jaune rougeâtre.

Il n'est pas magnétique.

Chauffé avec le contact de l'air, il se produit de l'acide arsenieux qui se volatilise, et un sous-arseniate de protoxide de nickel, qui est fixe.

Phosphure de nickel.

Les propriétés de ce composé n'ont point été déterminées d'une manière satisfaisante, par la raison que les auteurs qui en ont parlé, n'ont pas opéré sur du nickel pur.

Suivant Pelletier, 100 p. de nickel s'uniroient à 20 p. de phosphore, et suivant Lampadius, à 15 p. seulement.

Carbure de nickel.

On sait qu'à une haute température le nickel s'unit à une petite quantité de carbone ; mais jusqu'ici on n'a pas uni une proportion de carbone assez forte au nickel, pour qu'on soit en droit de prononcer sur les propriétés du carbure de ce métal.

Antimoine et Nickel.

Il existe dans la nature un alliage de ces deux métaux à parties égales, qui contient en outre une médiocre proportion de cobalt sans arsenic : nous en devons l'analyse à M. Vauquelin.

Nickel et Fer.

On trouve dans la nature du fer qui est allié au nickel. Cet alliage a été reconnu en premier lieu par M. Proust.

Le fer allié de nickel est moins oxidable par le contact de l'air humide que le fer pur. (Ch.)

NICOTIANA. (*Bot.*) On a donné au tabac ce nom latin, parce que Nicot, ambassadeur de France en Portugal, à l'époque de la régence de Catherine de Médicis, introduisit le premier cette plante dans ce royaume. (J.)

NICOTIANE, *Nicotiana.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des

solanées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice tubulé, campanulé, à cinq divisions ; une corolle infundibuliforme ou en soucoupe ; le limbe à cinq lobes ; cinq étamines ; un ovaire supérieur ; un style ; un stigmate en tête ; une capsule à deux loges, recouverte par le calice persistant, à deux valves partagées, chacune, par une cloison ; les semences nombreuses.

L'usage de la nicotiane, bien plus connue sous le nom de *tabac*, est aujourd'hui tellement répandu, qu'il exige des détails particuliers : je les exposerai à la suite des principales espèces, qu'il est d'abord important de faire connoître.

Nicotiane-Tabac : *Nicotiana tabacum*, Linn. ; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 113 ; Gærtn., *De fruct.*, tab. 55 ; Camer, *Epit.*, 810. Cette plante est glutineuse, couverte, sur toutes ses parties, d'un duvet très-court, lanugineux. Ses tiges sont droites, hautes de quatre à cinq pieds, rameuses, chargées de grandes feuilles alternes, à demi amplexicaules, ovales-oblongues, entières ; les supérieures lancéolées. Les fleurs sont disposées en une ample panicule terminale ; elles ont le calice visqueux ; les divisions droites, ovales ; le tube de la corolle enflé vers son sommet ; le limbe étalé, couleur de rose, à cinq découpures aiguës, anguleuses ; les filamens velus à leur base. Les capsules sont ovales, à quatre sillons externes, à deux loges ; une cloison parallèle aux valves, adhérente aux sutures, chargée à chaque face d'un réceptacle fongueux, occupant toute la cavité de la capsule, marqué de fossettes, et couvert de semences brunes, ridées, très-petites. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale, cultivée aujourd'hui dans toute l'Europe.

Nicotiane rustique : *Nicotiana rustica*, Linn. ; Bulliard, *Herb.*, tab. 289, Dodoëns, *Pempt.*, 450 ; Lob., *Icon.*, 269. Cette espèce est velue et glutineuse ; ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, entières, obtuses, un peu en cœur ; ses fleurs paniculées ; la corolle est d'un vert jaunâtre ; le tube enflé et velu, à peine plus long que le calice, resserré par un étranglement au-dessous du limbe ; celui-ci court, orbiculaire, en soucoupe ; à lobes arrondis et obtus ; les divisions du calice sont ovales ; les capsules arrondies, à deux loges ; les semences noirâtres. Cette plante, aujourd'hui si com-

mune par toute l'Europe, passe pour la première espèce qui ait été apportée de l'Amérique.

NICOTIANE PANICULÉE : *Nicotiana paniculata*, Linn. ; Feuill., *Peruv.*, 1, tab. 10. Ses tiges sont dures, hautes de trois à quatre pieds, couvertes d'un duvet blanchâtre ; les feuilles larges, alternes, pétiolées, un peu pubescentes et blanchâtres, en cœur, aiguës ; les pétioles longs et tomenteux ; les fleurs disposées en une panicule lâche, médiocrement ramifiée ; ayant le calice glutineux, à cinq segmens aigus, presque lancéolés ; le tube de la corolle long, étroit ; le limbe très-court, obtus. La capsule est aiguë. Cette plante croît au Pérou. On la cultive au Jardin des plantes.

NICOTIANE GLUTINEUSE : *Nicotiana glutinosa*, Linn., *Spec.*; *Act. Holm.*, 1753, pag. 41, tab. 2. Cette plante, très-glutineuse, a le port de la précédente, et lui ressemble beaucoup ; mais elle s'en distingue facilement par ses fleurs disposées en une grappe unilatérale. Les feuilles sont pétiolées, en cœur, ondulées à leurs bords, un peu velues, ainsi que la corolle ; le calice a cinq divisions inégales ; celle du milieu beaucoup plus large et plus longue ; la corolle d'un pourpre pâle offre un tube court, courbé, s'ouvrant presque en deux lèvres ; les étamines sont inclinées vers la lèvre supérieure. Cette plante, originaire du Pérou, est cultivée au Jardin du Roi.

NICOTIANE ONDULÉE : *Nicotiana undulata*, Vent., Jard. Malm., tab. 10 ; Jacq., *Fragm.*, tab. 56. Sa tige est droite, rameuse, peu épaisse, à rameaux pubescens, garnis d'amples feuilles alternes, les radicales presque en spatule, les caulinaires pétiolées, courantes sur les pétioles, ovales-lancéolées, aiguës, ondulées à leurs bords, un peu pileuses ou pubescentes sur les nervures. Les fleurs sont disposées en une panicule lâche, terminale ; les pédicelles munis de bractées étroites, lancéolées ; le calice est presque glabre, à découpures droites, lancéolées, aiguës, un peu subulées et ciliées ; la corolle d'un blanc de lait a son tube légèrement pileux, long d'environ un pouce et demi ; le limbe plan, à cinq lobes élargis, obtus ; les étamines sont inégales, non saillantes ; le stigmate est épais, à deux lobes. Cette plante croît au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande ; elle est cultivée au Jardin du Roi.

Nicotiane crépue : *Nicotiana crispa*, Desf., *Cat. H. Par.*; Jacq., *Fragm.*, tab. 84; Poir., Encycl., Suppl.; *Nicotiana plumbaginifolia*, Willd., *Enum.* Cette plante a une tige parsemée de petites aspérités et de poils, qui la rendent rude au toucher; elle se divise en rameaux grêles, élancés; les feuilles sont alternes, presque sessiles, lancéolées, oblongues, très-aiguës, glabres, ondulées et crêpues à leurs bords, à peine dentées et ciliées; les fleurs disposées en panicule à l'extrémité des rameaux; les pédoncules longs d'un pouce, un peu tuberculés, presque uniflores; le calice a cinq découpures subulées; la corolle est blanchâtre; le tube presque glabre, très-grêle, cylindrique, long d'environ deux pouces; le limbe en soucoupe, à cinq lobes courts, aigus et plissés. Les capsules sont ovales, obtuses, de la longueur du calice. Cette plante croît au Pérou. On la cultive au Jardin du Roi.

Nicotiane a quatre valves; *Nicotiana quadrivalvis*, Pursh, *Amer.*, 1, pag. 141. Ses tiges sont herbacées, rameuses, glabres, verdâtres, hautes de deux ou trois pieds, garnies de feuilles alternes, pétiolées, glabres, oblongues, ovales, entières, aiguës, rétrécies à leur base, un peu courantes sur les pétioles, les supérieures presque sessiles; les rameaux sont comprimés, anguleux; les fleurs éparses, solitaires, axillaires, pédonculées; les pédoncules pileux, un peu visqueux; le calice est hérissé de poils glanduleux, à cinq divisions aiguës; la corolle, infundibuliforme, blanche, avec une teinte bleue, a le tube glabre, presque une fois plus long que le calice; les lobes du limbe un peu alongés, aigus. Les capsules sont globuleuses, un peu saillantes hors du calice qui les entoure, s'ouvrant en quatre valves. Cette plante croît dans le Missouri, où elle est aussi cultivée; elle fournit un tabac d'une excellente qualité. On la cultive au Jardin du Roi.

On trouve plusieurs autres espèces de nicotiane dans la Flore du Pérou, telles que le *Nicotiana tomentosa*, *undulata*, *seu brevifolia* (Poir., Encycl., Suppl.), *angustifolia*, etc., accompagnées de bonnes figures, et dans les Plantes de MM. de Humboldt et Bonpland, *Nova genera*, etc., rédigés par M. Kunth, telles que le *Nicotiana andicola*, *pulmonarioides*, *loxensis*, *ybarrensis*, *lyrata*; le *Nicotiana macrophylla* (Willd.

Enum., etc.); le *Nicotiana latissima*, Decand., *Hort. Monsp.*, ou le Tabac camus de Dumont-Courset, etc.

Qui auroit jamais pu soupçonner que la découverte, dans le Nouveau-Monde, d'une plante vireuse, nauséabonde, d'une saveur âcre et brûlante, d'une odeur repoussante, ne s'annonçant que par des propriétés délétères, auroit eu une si grande influence sur l'état social de toutes les nations, tant de l'ancien que du nouveau continent; qu'elle seroit devenue l'objet d'un commerce très-étendu; que sa culture se seroit répandue avec plus de rapidité que celle des plantes les plus utiles, et qu'elle auroit fourni aux plus grandes puissances de l'Europe la base d'un impôt très-productif? Quels sont donc les grands avantages que le tabac a pu offrir à l'homme, pour qu'il soit devenu d'un usage aussi général que celui où nous le voyons aujourd'hui? Rien autre que celui d'irriter les membranes de l'odorat et du goût, dans lesquelles il détermine une augmentation de vitalité, agréable à ceux dont les sensations sont rendues inertes par la vie inactive, par l'oisiveté ou par le besoin de distractions.

Le tabac n'a été long-temps qu'une plante sauvage, qui croissoit ignorée, dans quelques cantons de l'Amérique. Cependant, à l'époque où les Européens la découvrirent dans l'Amérique, les Indiens en faisoient un grand usage pour une foule de maladies, qu'ils prétendoient guérir avec cette plante, et qui, très-probablement, étoit plutôt un obstacle qu'un remède à leur guérison. Les prêtres, les devins, en recevoient la fumée dans la bouche, dans les narines, à l'aide d'un long tube, lorsqu'ils vouloient prédire les résultats d'une guerre ou le succès de quelque affaire importante; d'autres en faisoient le même usage pour réveiller leur esprit, et se trouver dans une sorte d'ivresse qui les sortoit de l'état d'assoupissement. Il paroît que l'usage de l'introduire en poudre dans le nez, étoit alors inconnu, et qu'il le fut même encore quelque temps après son introduction en Europe, jusqu'au règne de Louis XIII. Olivier de Serre, qui vivoit sous Henri IV, n'en parle, dans son *Théâtre d'agriculture*, que comme d'une plante employée à des usages médicinaux. Ceux qui, les premiers, firent usage du tabac, furent tournés en ridicule ou persécutés. Le roi d'An-

gleterre, Jacques I.er, déclara, en 1604, que le tabac devoit être extirpé comme une mauvaise herbe, et, en 1619, voyant l'usage du tabac se répandre, il fit, contre les fumeurs, son livre *Misocapnos.* Le pape Urbain VIII excommunia, en 1624, les personnes qui, dans les églises, prenoient du tabac. L'impératrice Élisabeth défendit également d'en user dans les églises, et autorisa les bédeaux à confisquer les tabatières a leur profit. Dans la Transylvanie, une ordonnance de 1689 menaça de la perte de leurs biens ceux qui planteroient du tabac, et des amendes de 3 florins jusqu'à 200, ceux qui en consommeroient. Les négocians qui voulurent, les premiers, en établir l'usage en Perse, en Turquie et dans la Moscovie, ne furent pas plus heureux. Amurat IV, le roi de Perse, et le grand-duc de Moscovie, le défendirent sous la peine d'avoir le nez coupé, et même de perdre la vie. Nos rois de France, moins cruels et plus adroits, en firent l'objet d'un commerce important. Le tabac a aussi trouvé des défenseurs. Les jésuites polonois firent une réponse très-sérieuse aux satires royales de Jacques I.er, sous le titre d'*Anti-Misocapnos.* Un nommé Raphaël Thorius fit paroître, en 1628, un poëme en l'honneur de la plante persécutée, intitulé : *Hymnus tabaci.*

Le tabac a été d'abord connu, par les Espagnols, à *Tabaco*, sur la mer du Mexique; ils lui donnèrent le nom de *Tabac*, du lieu où ils l'avoient trouvé, et qui a prévalu. On l'a aussi appelé *Nicotiane*, du nom de *Nicot*, ambassadeur de France à la cour de Portugal, en 1560, dont la connoissance lui vint d'un marchand flamand. Il présenta cette plante au grand-prieur, à son arrivée à Lisbonne, et puis, à son retour en France, à la reine Catherine de Médicis; de sorte qu'elle fut nommée *Nicotiane*, *Herbe du grand-prieur*, *Herbe de la reine.* Le cardinal de Sainte-Croix, nonce en Portugal, et Nicolas Ternabon, légat en France, ayant, les premiers, introduits cette plante en Italie, donnèrent aussi leur nom au tabac, d'où vient *Herbe de Sainte-Croix*, *Herbe de Ternabon;* d'autres la nommèrent *Herbe sainte* ou *sacrée*, à cause des grandes propriétés qu'on lui attribuoit au Brésil et dans la Floride. Les Indiens le nomment *Petum.* Le tabac fut introduit en France vers l'an 1626, quelque temps après l'em-

barquement de *Dyval de Nambuc*, pour la conquête des Antilles, sous le ministère du cardinal de Richelieu; il valoit alors dix francs la livre, somme considérable dans ce temps.

Chacun connoît les divers usages du tabac : pris en poudre par le nez, il excite l'éternument, et procure une abondante évacuation de sérosités, surtout quand on n'en a pas contracté l'habitude. L'excès ou l'abus du tabac en poudre ou en feuilles est autant dangereux que l'usage réglé en peut quelquefois être utile. Le mouvement convulsif qu'il excite dans les nerfs, quoique irrégulier, peut être bon à quelque chose, ne seroit-ce qu'à nous délivrer d'une humeur superflue : alors il est un remède; mais est-il à croire que, pour être en santé, il faille toujours user du même remède, et qu'on puisse regarder comme un régime utile, celui d'être à tous momens en convulsion. L'habitude du tabac amaigrit, affoiblit la mémoire, et détruit en partie la finesse de l'odorat. On a des exemples de vertiges, de cécité et même de paralysie, occasionés par l'usage immodéré du tabac. Ce redoutable végétal, pris intérieurement, purge avec violence, par haut et par bas : il peut être utile dans l'apoplexie et la léthargie; mais on ne peut trop en redouter les effets : il faut une main habile et prudente pour diriger un tel remède. S'il est mal administré, il occasionne souvent la mort, à la suite d'accidens formidables. On prétend que le poëte Santeuil éprouva de violens vomissemens et des douleurs atroces, au milieu desquels il expira, après avoir bu un verre de vin dans lequel on avoit mis du tabac d'Espagne. D'après beaucoup d'expériences faites sur des chiens, des chats et des lapins, ces mêmes accidens ont été produits par le tabac en substance, par sa décoction, par son extrait aqueux et par sa fumée : ils ont également lieu, soit qu'on l'introduise dans l'estomac ou dans le rectum, appliqué sur des surfaces nues, inséré dans le tissu cellulaire, ou injecté dans les veines, soit qu'il ait été simplement appliqué sur la peau à la suite d'excoriations. Quelquefois même ses effets délétères se manifestent par la seule application de la poudre ou de la fumée de tabac en trop grande quantité, sur la membrane muqueuse de la bouche ou des fosses nasales : ainsi on a vu des hommes tomber dans la somnolence,

et mourir apoplectiques, après avoir pris par le nez une trop grande quantité de cette poudre. Murray rapporte l'histoire de trois enfans qui furent pris de vomissemens, de vertiges, de sueurs abondantes, et moururent en vingt-quatre heures, au milieu des tremblemens et des convulsions, pour avoir eu la tête frottée avec un liniment composé de tabac, dans l'espoir de les délivrer de la teigne.

Mais rien n'égale la virulence extrême, la redoutable énergie de l'huile empyreumatique qu'on retire du tabac par la distillation. Appliquée sur la langue d'un chien de moyenne taille, à la dose d'une seule goutte, elle a produit de violentes convulsions et une mort prompte. Le même effet a lieu, lorsqu'elle est introduite dans l'estomac, dans le rectum, dans le tissu cellulaire. Les seules émanations du tabac ne sont pas elles-mêmes sans dangers : on a vu le narcotisme, et tous les accidens indiqués plus haut, produits instantanément chez des sujets qui y avoient été subitement exposés. On peut juger, d'ailleurs, par la maigreur, le teint have et la décoloration générale des ouvriers qui sont employés dans les manufactures de tabac, de la pernicieuse influence de ses émanations : elles donnent lieu à des maladies particulières, telles que des vomissemens, des coliques, la céphalalgie, les vertiges, le flux de sang, le tremblement musculaire, et des affections aiguës et chroniques de la poitrine.

Comment, d'après des qualités et des accidens aussi effrayans, a-t-on pu employer, dans le traitement de diverses maladies, une substance aussi vénéneuse? On en fait cependant usage dans l'asthme, la paralysie, et les affections soporeuses. Le tabac a été recommandé en lavemens, comme anthelmintique, contre les ascarides vermiculaires qui s'accumulent quelquefois en si grande quantité dans le rectum; mais c'est surtout contre l'asphyxie qu'il a été plus spécialement administré, soit pour solliciter les évacuations alvines, soit pour déterminer une vive irritation, qui puisse se transmettre de l'intestin au reste de l'économie, quoique la vie y paroisse déjà éteinte, ainsi que cela a lieu à la suite de la submersion, de la strangulation, ou de l'asphyxie par défaut d'air respirable. Dans ce cas on peut l'introduire dans le rectum, soit en décoction, soit en fumée, au moyen de

divers appareils, plus ou moins ingénieux, inventés pour cet objet.

En Europe, en Turquie, en Perse et même en Chine, et chez presque tous les peuples où existe l'usage du tabac, on se sert de la pipe pour fumer ; mais les Caraïbes des Antilles ont une autre habitude très-singulière, et qui nuit beaucoup à la force de l'odorat et de la vue : ils enveloppent des brins de tabac dans certaines écorces d'arbre très-unies, flexibles et minces comme du papier ; ils en forment un rouleau, l'allument, en attirant la fumée dans leur bouche, serrent les lèvres, et d'un mouvement de langue contre le palais, font passer la fumée par les narines. Dans les deux presqu'îles de l'Inde, et dans les îles de l'Océan oriental, presque tous les habitans fument des *chiroutes* ou petits rouleaux de feuilles de tabac, appelés *cigares* en Amérique. Les Mahométans du Mogol et de l'Inde fument avec un gargoulis double ; l'un sert à recevoir la fumée à travers de l'eau, et l'autre à contenir le tabac et le charbon allumé. Cette fumée de tabac est très-douce et beaucoup plus agréable. N'oublions pas que la décoction et la fumée de tabac sont très-utiles pour faire périr les insectes, et surtout les pucerons et les cochenilles, qui nuisent aux arbustes et aux plantes cultivées. La décoction se lance avec une pompe, ou se verse avec un arrosoir ; la fumée se dirige avec un soufflet.

On cultive dans les différentes contrées de l'Amérique un grand nombre d'espèces de tabac ; la plupart ont été transportées en Europe, mais toutes ne réussissent pas également bien. M. Sarrazin, dans son Traité de la culture du tabac, en indique cinq espèces et quelques variétés, comme propres à être cultivées en France et autres royaumes de l'Europe. 1.° Le Tabac male, grand Tabac, vrai Tabac (*Nicotiana tabacum*, Linn.) : c'est l'espèce la plus avantageuse à cultiver, sous le rapport de la largeur des feuilles et de la finesse du goût ; mais elle craint le froid, les brouillards et les ouragans. 2.° Le Tabac de Virginie, ou Tabac a feuilles aigues, moins délicate que la précédente ; elle mûrit mieux, n'exige pas un sol aussi fertile, diminue moins par la dessiccation. 3.° Le Tabac de Caroline. Ses feuilles étant plus courtes et plus étroites que celles de la précédente, elle

souffre moins des coups de vent : sa culture convient dans les champs qu'on ne peut abriter. Ces deux dernières plantes ne sont que des variétés de la première, qui en offre encore bien d'autres, connues seulement dans les pays où elles se cultivent : telles sont celles de *latakie*, qui est préférée dans le Levant, et qu'on estime beaucoup à Marseille. 4.° Le Tabac femelle, le Tabac du Mexique a feuilles rondes (*Nicotiana rustica*, Linn.) : on le cultive avec succès dans les départemens du sud-ouest; c'est l'espèce la moins délicate. 5.° Le Tabac de Vérine ou Tabac d'Asie, Tabac du Brésil (*Nicotiana paniculata*, Linn.) : espèce fort douce, que l'on préfère en Turquie pour la pipe; c'est la plus petite et la plus délicate : elle exige un climat très-chaud, et peut se passer d'arrosement.

Le tabac étant cultivé pour ses feuilles, c'est à rendre ces feuilles les plus grandes et les plus nombreuses possible que doit tendre sa culture : ainsi les terres fraîches, très-fertiles, sont celles où il faut le placer de préférence : de plus, comme il est sensible à la gelée, et qu'il lui faut un certain degré de chaleur pour arriver au point convenable de maturité, ce n'est que dans les climats dont la température se rapproche de celle de son pays natal, qu'il peut parvenir à toute sa perfection ; aussi les tabacs du Maryland, de la Virginie, de la Caroline, sont-ils les plus estimés de ceux qui entrent dans le commerce, et qu'on consomme en France.

La culture du tabac est fort étendue en Alsace, en Flandre et encore plus en Hollande, les terres de ces contrées y étant très-propres; mais le manque de chaleur empêche les feuilles d'y prendre de la qualité, et fait souvent manquer en partie les récoltes, quelquefois même complétement. On sème le tabac, dès le mois de Mars, sur les bords du Rhin, principalement aux environs de Sélestat, sur des couches contre un mur exposé au Midi, avec du bon fumier de cheval. Dans le courant du mois de Juin, on transporte le plant en pleine terre; elle doit être consistante et fraîche; lorsqu'elle est plus légère, le tabac est plus doux, plus propre pour la pipe. On est dans l'usage de ne laisser que neuf à dix feuilles sur chaque pied de tabac, quand on veut récolter du *tabac fort*, onze ou douze pour le *tabac*

ordinaire, enfin, quinze à seize pour du *tabac foible*. Vers le milieu de Juillet on commence la récolte aux environs de Sélestat : on laisse les tiges sur pied, et on enlève les feuilles les unes après les autres. Les premières récoltées sont celles dites *de terre*, au nombre de quatre à cinq : leur qualité est très-inférieure ; elles sont presque toujours salies par la terre que la pluie a fait jaillir sur elles. Au commencement d'Août on coupe la tête et on enlève tous les bourgeons axillaires, dont les feuilles, qu'on appelle *gitzen*, se conservent pour la vente. Cette dernière opération se renouvelle tous les huit jours, et chaque fois on cueille les bonnes feuilles inférieures, qui, par leur changement de couleur et leur abaissement, annoncent être arrivées à ce point. On continue cette opération, pour les bonnes feuilles, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus, et pour les *gitzen*, jusqu'aux gelées blanches. Les plus foibles gelées frappent le tabac, et il n'est plus propre à entrer dans le commerce. Le lendemain de chaque jour de récolte on épluche les feuilles ; on met de côté celles qui sont mauvaises ; on sépare des autres les parties altérées ; on les enfile par le milieu ; on les suspend dans une chambre ou un grenier bien aéré : chaque liasse est ordinairement de cinquante à cent feuilles.

La moisissure du tabac est extrêmement à craindre. La plus petite feuille qui en est attaquée, communique, à la longue, son odeur à toute la récolte, et nuit à la vente. La dessiccation doit se faire le plus tôt possible : comme elle est retardée par la grosse côte du milieu, quelques cultivateurs la fendent ou l'écrasent. Il est à remarquer que les feuilles trop sèches perdent de leur onctuosité et de leur arome ; d'où vient que, pour les retirer de la sécherie, on choisit un temps humide ; on les entasse, toujours en liasse, dans un lieu sec et aéré, jusqu'à deux et trois pieds de hauteur ; de temps en temps elles sont visitées, et, si elles s'échauffent, on les retourne, afin d'exposer à l'air froid celles qui étoient au centre.

L'expérience a prouvé, en Europe, que, lorsque le tabac succédoit à une récolte de froment, d'orge, de navette, de chanvre, il donnoit des produits moindres : ce sont des prairies artificielles, des pommes de terre, de la garance, etc.

qu'il doit remplacer ; d'un autre côté les céréales, les plantes à graines huileuses qu'on lui substitue, prospèrent beaucoup, parce qu'ils profitent des engrais qu'il a reçus. Les feuilles de tabac, sortant des mains des cultivateurs, sont transportées dans des magasins, où elles sont gardées aussi long-temps qu'il est possible : plus elles sont vieilles, meilleures elles sont.

Les opérations que l'on fait subir au tabac avant de lui donner cours dans le commerce et de le rendre propre aux divers usages auxquels il est destiné, sont les suivantes, d'après M. Bosc, telles qu'il les a exposées dans le Dictionnaire d'agriculture de l'Encyclopédie.

1.° L'*époulardage* : il consiste à prendre les feuilles de tabac une à une, à les secouer pour en faire tomber la poussière, à les frotter avec la main pour enlever les ordures qui y restent adhérentes, à mettre de côté toutes celles qui sont tachées, moisies, pourries, et à séparer celles qui sont parfaitement bonnes, en qualités propres à telle ou telle destination.

2.° La *mouillade*. C'est l'action de jeter, par aspersion, de l'eau salée sur les feuilles; chaque qualité de feuilles demande une quantité d'eau différente et une eau d'une salure plus ou moins forte. Ordinairement on met dix livres de sel dans cent livres d'eau. Cette eau s'appelle la sauce, soit qu'elle ne contienne que du sel, soit qu'on y ajoute de la mélasse, de l'eau-de-vie ou autres ingrédiens.

3.° L'*écôtage*. C'est l'opération d'enlever la côte ou principale nervure de la feuille. Ce soin est ordinairement confié à des femmes ou à des enfans.

4.° Le *mélange*. Le but est de corriger les tabacs foibles par leur mélange avec des tabacs forts, de faire servir les feuilles de qualité inférieure, de juger le tabac qu'il faut préparer pour la pipe ou pour prendre en poudre. Celui destiné pour fumer est de nouveau légèrement mouillé avec de l'eau sans sel, l'autre avec de l'eau salée ; tous deux sont mis à fermenter pendant quelque temps.

5.° Le *frisage*. Après que le tabac a suffisamment fermenté, on le hache avec un couteau, et ses parcelles sont exposées sur une platine à un feu doux qui le fait crisper, ce qu'on favorise en le roulant avec la main.

6.° Le *filage*. Le tabac frisé, après avoir été enveloppé d'une demi-feuille de tabac entier, est roulé à la main, disposition qu'on appelle soupe; ensuite présenté à un rouet, qui le tord; on ajoute par le bout une seconde soupe, puis une troisième, etc. Ce filage est fort difficile; à mesure qu'il s'exécute, la corde de tabac est roulée autour d'elle-même, et forme un role.

7.° Le *carottage*. Cette opération n'a lieu que pour les tabacs destinés à être pris en poudre; elle consiste à couper les rôles en morceaux d'égale longueur, à les mettre dans des moules de bois cerclés en fer, qui représentent deux moitiés de cônes tronqués, opposés par la base, et de les y presser le plus possible.

8.° Le *ficelage*. Il consiste à entourer la carotte de ficelle pour empêcher ses parties de se désunir.

9.° Le *râpage*. Lorsque le tabac en carottes s'est perfectionné par un séjour de quelques mois dans le magasin, on le réduit en poudre, soit au moyen d'une râpe, soit au moyen d'un moulin, puis on le met dans des boîtes de plomb ou dans des sacs de papier, pour être livré au commerce. (Poir.)

NICOU. (*Bot.*) Nom galibi, cité par Aublet, d'un robinier, *robinia nicou*. (J)

NICTAGE, *Mirabilis*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétalées, de la famille des *nictaginées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un involucre à cinq divisions; un calice arrondi, persistant, très-entier; une corolle attachée au sommet du calice, infundibuliforme, ventrue à sa base, resserrée au-dessus de l'ovaire; le limbe entier ou à cinq petites dents; cinq étamines; les filamens écailleux à leur base; attachées sur le réceptacle; un ovaire supérieur; un style; un stigmate en tête; une semence globuleuse, recouverte par le calice. (*Caract. ex Desfont.*)

Nictage du Pérou : *Mirabilis jalapa*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 105; Tabern., *Icon.*, 315; Rumph., *Amb.*, 5, tab. 89 : vulgairement Belle-de-nuit, Merveille du Pérou. Cette plante, par le nombre, la beauté et la variété de ses fleurs, est devenue un des plus beaux ornemens de nos par-

terres. Sa racine est pivotante, grosse et charnue; sa tige, haute de deux pieds, noueuse, très-branchue, divisée par dichotomies, garnie de feuilles distantes, opposées, pétiolées, ovales, un peu en cœur, aiguës, vertes et glabres à leurs deux faces, légèrement ciliées à leurs bords, un peu glutineuses. Les fleurs naissent au sommet des rameaux, presque réunies en tête ou en un corymbe serré; la corolle est pourvue d'un tube un peu grêle, alongé; et d'un limbe plissé, à cinq échancrures; le fruit est une semence ovale, brune, raboteuse et ridée, un peu pentagone.

Cette plante croît au Pérou. Elle est aujourd'hui cultivée dans tous les jardins, où elle forme de belles touffes d'un beau vert, qui fait ressortir avec éclat des fleurs nombreuses, assez grandes, très-variées en couleurs, rouges ou jaunes, ou d'un blanc pur, tantôt panachées de ces différentes couleurs, fermées dès que le soleil brille, bien ouvertes pendant la nuit ou lorsque le temps est nébuleux. Linné explique ce phénomène, en observant que le moment où cette fleur s'épanouit dans son pays natal, est le moment où le soleil éclaire cette contrée, tandis que la nuit règne dans notre hémisphère. Transportée dans nos jardins, cette plante n'y conserve pas moins la faculté de s'ouvrir à la même heure que dans son pays natal. Cette remarque est importante et mérite d'être vérifiée sur un grand nombre de plantes exotiques qui offrent le même phénomène, ou que nous voyons fleurir dans nos serres au milieu de notre hiver, qui répond à l'été de leur pays natal.

Pendant long-temps on a regardé la belle-de-nuit comme étant le vrai jalap; mais il est aujourd'hui bien reconnu que le jalap des boutiques est un liseron (*convolvulus jalapa*, Linn.). La racine de la belle-de-nuit passe aussi pour purgative et pour émétique; mais elle est plus active, et ne doit être employée qu'à petites doses; sa saveur âcre, nauséabonde, y a fait renoncer : il vaut beaucoup mieux faire usage du vrai jalap, qui nous vient de l'Amérique par la voie de Marseille et de Bordeaux. Ses semences renferment une substance amilacée, dont on peut tirer parti pour la nourriture des hommes et des animaux. Il paroît que les racines contiennent la même substance.

On sème les graines des nictages dans des pots sur couche nue, et lorsque le plant a poussé trois ou quatre feuilles, on le repique en place : une terre chaude et légère est celle qui leur convient le mieux; celles qui sont exposées au Midi contre un mur, prospèrent le mieux et donnent les meilleures graines. Comme les nictages ne sont annuelles que parce que leurs racines meurent par les grands froids, en les abritant pendant l'hiver, on peut les conserver, avoir de plus belles touffes et des fleurs plus précoces.

Nictage dichotome : *Mirabilis dichotoma*, Linn., *Aman.*; Martin, *Centur.*, tab. 1; Clus., *Hist.*, 2, pag. 90, *Icon.* Quoique très-rapprochée de l'espèce précédente, celle-ci néanmoins s'en distingue par ses feuilles beaucoup plus petites, par ses fleurs d'un pourpre rouge, bien moins grandes, sessiles, axillaires, presque solitaires et non réunies en une sorte de corymbe; il en existe quelquefois deux, tout au plus trois, dans la même aisselle : elles s'épanouissent bien plus tôt que les autres; de là leur vient le nom de *fleurs de quatre heures*, parce qu'en effet c'est à peu près l'heure où elles commencent à s'ouvrir : elles répandent, pendant la nuit, une odeur suave. Cette plante croît au Mexique. On la cultive dans quelques jardins; mais elle est bien moins recherchée.

Nictage a longues fleurs; *Mirabilis longiflora*, Linn., *Spec.* et *Act. Holm.*, 1755, tab. 6, fig. 1. Cette espèce intéresse principalement par l'odeur douce et musquée que ses fleurs répandent pendant la nuit; mais elles sont moins recherchées à cause de leur peu d'éclat et de leur petit nombre. Ses tiges sont longues d'environ trois pieds, très-foibles; elles ont besoin d'appui pour ne pas tomber sur la terre : elles se divisent en rameaux grêles, herbacés, pubescens, garnis de feuilles pétiolées, en cœur, opposées, visqueuses, un peu velues, d'un beau vert, molles et ciliées; les supérieures sessiles. Les fleurs naissent aux extrémités des rameaux; elles sont sessiles ou presque sessiles, réunies en une tête épaisse et glutineuse; elles ont la corolle blanche, velue; le tube mince, très-long, étroit, incliné; le limbe plissé, à cinq petites dents, fermé pendant le jour, ne s'ouvrant qu'au coucher du soleil. Les semences sont noires,

grosses, raboteuses. Cette plante croît au Mexique sur les montagnes froides.

NICTAGE HYBRIDE : *Mirabilis hybrida*, Willd., *Enum.*, pl. 1, pag. 222; Lepelletier? Ann. du Mus. de Paris, vol. 8, pag. 480. Il me paroît qu'on ne peut guère douter de l'identité de cette espèce, mentionnée par Willdenow avec celle décrite par M. Lepelletier dans les Annales du Muséum. Cette plante, rapprochée par son port du *mirabilis jalapa*, et par ses fleurs du *mirabilis longiflora*, est une hybride intermédiaire entre ces deux plantes : elle diffère de la dernière par ses feuilles glabres ; par ses fleurs médiocrement pédonculées, odorantes, réunies en tête, de couleur rouge ; le tube de la corolle quatre fois plus long que le limbe ; ce dernier pourvu de cinq lobes courts, obtus. Cette plante a été observée dans les jardins.

Le *mirabilis viscosa* de Cavanilles et plusieurs autres espèces forment aujourd'hui le genre *Oxybaphus* de l'Héritier, ou le *calyxhymenia* de la Flore du Pérou, le *calymenia* de Persoon. Voyez OXIBAPHE. (POIR.)

NICTAGINÉES. (*Bot.*) Cette famille de plantes tire son nom de la belle-de-nuit, *nyctago*, son genre le plus apparent, remarquable, ainsi que les autres de la même série, par une organisation très-particulière, qui constitue son caractère général.

On y observe d'abord un involucre d'une seule pièce ou de plusieurs, entourant une ou plusieurs fleurs. Elles sont composées d'un calice monosépale, souvent coloré, renflé à sa base, rétréci ou étranglé au-dessus du renflement, prolongé audelà en un tube plus ou moins évasé, dont le limbe est entier ou divisé en plusieurs lobes. Il n'y a point de corolle. Les étamines, en nombre défini, ont leurs filets réunis à la base en un godet glanduleux sous forme de disque placé autour de l'ovaire sans lui adhérer, et caché sous la partie renflée du calice. Ces filets libres, séparés au-dessus du godet, contractent une adhérence avec le calice en traversant son étranglement, et se prolongent séparément au-dessus jusqu'à la hauteur de son limbe, où ils sont terminés chacun par une anthère biloculaire, s'ouvrant dans sa longueur : ils présentent ainsi une double insertion, qui n'existe dans aucune

autre famille ; mais la première est la seule véritable, et la seconde n'est qu'une adhérence accidentelle, occasionée par le rétrécissement du tube du calice. L'ovaire, simple, entouré du disque précité et de la base renflée du calice, sans leur adhérer, est surmonté d'un seul style, qui traverse l'étranglement, s'élève au-delà à la hauteur des filets d'étamines, et est terminé par un stigmate simple. Cet ovaire devient une graine ou capsule monosperme, indéhiscente, insérée sur le milieu du disque, recouverte par la base subsistante et durcie du calice, et dont la partie supérieure tombe avec le style et les étamines. La graine ainsi entourée renferme un corps farineux central, autour duquel se replient d'une part les deux lobes de l'embryon dicotylédone, et de l'autre sa radicule dirigée inférieurement vers l'ombilic de la graine.

Les tiges sont ligneuses ou herbacées; les feuilles sont rarement alternes, très-souvent opposées, et alors l'une des deux est ordinairement plus petite; les fleurs sont axillaires ou terminales.

Le *nyctago*, qui donne son nom à la famille, avoit été caractérisé différemment par beaucoup d'auteurs. Ils nommoient calice, cet involucre qui ne renferme qu'une fleur dans ce genre, mais qui en entoure trois à quinze dans plusieurs de la même série. Ils regardoient conséquemment le calice coloré comme une corolle monopétale, sans avoir égard à la persistance de sa partie inférieure autour de la graine; ou quelques-uns, laissant à celle-ci le nom et les attributions du calice, vouloient que la partie prolongée au-dessus de l'étranglement fût une corolle, quoiqu'il y eût entre les deux une continuité manifeste et sans nulle trace d'interruption ou d'articulation. Nous sommes donc forcés d'adopter l'involucre et le calice décrits dans le caractère général, et surtout après avoir comparé au *nyctago* les autres genres de la famille, laquelle doit dès-lors être rapportée à la classe des hypo-staminées ou plantes dicotylédones apétales à étamines insérées sous le pistil.

On peut former dans cette famille deux sections. La première comprendra les genres herbacés, tels que notre *Nyctago*, l'*Oxybaphus* de L'héritier ou *Calyxhymenia* d'Ortega, l'*Allionia* et le *Boerhaavia* de Linnæus, et notre *Abronia*, qui est le *Tricratus* de L'héritier.

A la section des genres à tige ligneuse se rattachent le *pisonia* de Plumier et Linnæus, dont le *Muruwalia* de Rottler est peut-être congénère, le *Salpianthus* de M. Kunth, avec lequel se confond le *Boldoa* de M. Lagasca, le *Neea* de la Flore du Pérou, l'*Axia* de Loureiro, le *Buginvillea* de Commerson, dont le *Tricycla* de Cavanilles diffère peu. Enfin, sur le témoignage de M. Sprengel on réunira son *Torreya* à cette famille. (J.)

NICTERIS. (*Mamm.*) Voyez Nyctère et Nycteris. (Desm.)

NICTITARIUS. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé par Commerson est le clignot ou traquet à lunettes, *motacilla perspicillata*, Linn. (Ch. D.)

NID. (*Ornith.*) Voyez le mot Oiseau, et pour le Nid d'alcyon, l'article *Salangane*, au mot Hirondelle. (Ch. D.)

NID D'OISEAU. (*Bot.*) C'est le nom vulgaire de l'*epipactis nidus avis*. (L. D.)

NIDIKUDDA, NIDIKUMBA. (*Bot.*) Noms de l'*oxalis sensitiva* dans l'île de Ceilan. (J.)

NIDULANTES [Graines], (*Bot.*) : disposées dans le fruit sans aucun ordre, placées comme des œufs dans un nid. Telles sont, par exemple, celles du *nymphæa*. (Mass.)

NIDULARIA, *Nidulaire*. (*Bot.*) Bulliard a nommé ainsi un genre de la famille des champignons établi bien avant lui par Michéli sous le nom de *cyathoïdes;* par Hill et P. Browne, *Jam.*, qui le désignent par *cyathia;* par Adanson, qui le nomme *cyatha;* enfin, par Haller et Persoon, sous la dénomination de *cyathus*. Il a pour type le *peziza lentifera*, Linn.

Ces champignons, qu'on place dans les lycoperdacées, se font remarquer par leur péridium coriace, communément velu ou tomenteux, en forme d'outre et fermé d'abord, rempli dans la jeunesse d'une pulpe gélatineuse, mélangée de petits corpuscules, puis s'ouvrant en forme de vase, dont l'ouverture est nue ou fermée par un voile qui, en se déchirant, laisse voir des parois comme vernies par la matière gélatineuse, et au fond de petits corps lenticulaires, ou capsules, assez nombreux, charnus, entourés d'une membrane ou péridiole floconneux, fugace, quelquefois fixé par un filet ou cordon ombilical : ces corpuscules contiennent des grains qu'on pense être les séminules ou sporidies; cepen-

dant l'on observe qu'ils prennent un certain accroissement, et que, rejetés ensuite du péridium par suite de sa destruction, ils se développent en de nouveaux individus.

Ces champignons petits, n'ayant que quelques lignes de hauteur, se rencontrent sur le terreau et sur le bois pourri; ils y forment des touffes ou de petites plaques, particulièrement en été et en automne. Ils ont été observés presque partout. Leur forme en coupe explique les noms de *cyathus*, *cyatha*, etc., qu'on leur a d'abord donnés; celui de *nidularia* s'explique par les capsules lenticulaires qui sont nichées au fond du péridium. Fries est l'auteur qui a fait connoître le plus grand nombre d'espèces de ce genre; il les porte à douze. Cet auteur annonce que le genre *Granularia* de Willdenow (*Ann. bot.*, 1, tab. 1, fig. 1) est fondé sur une espèce de *nidularia* très-jeune. Il les divise en deux tribus, que nous caractérisons ainsi:

I.re Tribu. Péridium voilé par une membrane, entier, persistant, coriace, en forme de coupe; corpuscules enveloppés d'un péridiole fixé par un filet ombilical. Ce sont les vraies *nidularia* ou *cyathus* de tous les botanistes, et les *fongoïdes* ou *coccigrues à corps lenticulaires* de Paulet.

1. Nidularia strié : *Nidularia striata*, Bull., Ch., tab. 40, fig. *A*; *Cyathus striatus*, Hoffm., *Veg. crypt.*, 2, tab. 33; t. 8, fig. 3; *Cyathoides*, Mich., tab. 102, fig. 2; Vaill., *Par.*, tab. 11, fig. 4; *Peziza striata*, Rott., tab. 102, fig. 2. Il est en forme de cône renversé, d'un brun de bistre, laineux en dehors, strié, plombé et luisant en dedans; le voile est membraneux et blanchâtre. Les bords du péridium sont infléchis dans la jeunesse. Les capsules sont lisses en dessus et cotonneuses en dessous. Il se rencontre à terre parmi les feuilles pourries, au pied des troncs d'arbres, depuis Août jusqu'en Novembre, en Europe et en Amérique.

2. Nidularia campanulé : *Nidularia campanulata*, Sibth., Sowerb., tab. 28; *Nidularia verrucosa*, Bull., tab. 488, fig. 1; tab. 40, fig. *B*; *Peziza lentifera*, *Fl. Dan.*, tab. 780, fig. 1; *Peziza sericea*, Schæff., tab. 180; *Cyathus lævis*, Hoffm., *l. c.*, tab. 8, fig. 2; *Cyathoides*, Mich., tab. 102, fig. 1. Il a la forme d'une clochette renversée, velue, peluchée et de

couleur brune en dehors ; la surface interne est très-lisse, luisante en dedans, blanchâtre ou plombée. Les capsules sont glabres en dessus comme en dessous. Il vit sur le bois pourri dans les champs, les jardins, etc., et se rencontre partout en Europe et aussi en Asie et en Amérique.

3. Nidularia a pied velu : *Nidularia (cyathus) dasypus*, Nées, *Hor. phys. Berol.*, p. 41, pl. 5, fig. 1. En forme d'entonnoir renversé, fort large, lisse, d'un brun jaunâtre ; lisse et d'un brun livide en dedans. Sa base tient à la terre par une multitude de petites radicules très-enlacées. Ce champignon, qui a deux à trois lignes de hauteur sur cinq à six lignes de largeur, a été observé en touffe sur la terre humide et fangeuse au cap de Bonne-Espérance et à la Guadeloupe.

4. Nidularia lisse : *Nidularia lævis*, Bull., tab. 488, fig. 2, et tab. 40, fig. 1 ; Sow., tab. 30 ; *Cyathoides*, Mich., tab. 102, fig. 3 ; *Peziza cruciburiformis*, Schæff., tab. 179 ; *Cyathus crucibulum*, Hoffm., *l. c.*, tab. 8, fig. 1. Il est en forme de clochette renversée, un peu alongée et comme tronquée aux deux extrémités ; la surface externe est un peu tomenteuse, de couleur de rouille ou jaune ; la surface interne est unie, point luisante, d'un jaune pâle ; les capsules sont glabres, noires, enveloppées d'une membrane blanchâtre. Cette petite espèce se rencontre partout sur le bois et l'écorce des arbres cultivés ou sauvages. On l'a retrouvée en Amérique. Elle se fixe par le côté sur les parois verticales des arbres.

5. Nidularia en scutelle : *Nidularia scutellaris*, Fries, *Myc. syst.*, 2, p. 300 ; *Cyathoides*, Mich., tab. 102, fig. 4 ; *Cyathus scutellaris*, *Fl. Dan.*, tab. 780, fig. 2. D'abord globuleux, puis hémisphérique, tomenteux et cendré ; l'intérieur est lisse et blanc. On le trouve sur les branches tombées, etc.

6. Nidularia aplati ; *Cyathus complanata*, Decand., Fl. fr., n.° 726. Il est d'abord globuleux, un peu grenu et ridé en dessous ; puis, après la destruction de la membrane, il est hémisphérique, à bord entier, brun ou cendré, un peu peluché en dehors, uni et blanc en dedans ; les capsules, au nombre de sept à quinze, remplissent la cavité dans la vieillesse : leur couleur passe du blanc au gris.

IIe Tribu. Péridium globuleux ou difforme, coriace, membraneux, s'ouvrant irrégulièrement ; voile ou épiphrame nul ; capsules privées d'ombilic et de filet ombilical, fixées par leurs bords. Ces capsules ne sont pas toujours enveloppées de membrane ou péridiole ; alors on voit à la place une autre membrane mince, floconneuse, qui naît de la pulpe et tapisse la paroi intérieure du péridium. Ces champignons, par l'absence du voile et du cordon ombilical, pourroient faire un genre très-distinct. Aussi Fries en fit-il, en suivant Nées, son genre *Nidularia*, avant qu'il n'y réunît le *cyathus*, Pers. Il paroît assez présumable que le genre *Guyardia* de M. Clarion rentre dans ce genre ou en est très-proche. Fries indique cinq espèces dans cette tribu ; elles sont toutes peu communes. Voici les plus intéressantes à connoître.

7. Nidularia granulifère : *Nidularia granulifera*, Holmsk., t. 2, p. 11 ; *Icon.;* Nées, *Syst.*, tab. 133, fig. *C.* Il a la forme d'une petite coupe, tomenteuse et cendrée en dehors, blanche en dedans, et à bord droit, lacéré. Il croît en automne, sur le bois pourri, en Danemarck. Les capsules, d'un rouge de sang, sont fort petites, infiniment nombreuses et attachées de toute part à la membrane interne.

8. Nidularia difforme : *Nidularia deformis*, Fries, *Syst. myc.*, 2, p. 302 ; *Cyathus deformis*, Willd., *Obs. bot. in Bot. Mag.*, v. 2, fasc. 4, p. 14, t. 3, fig. 8 ; Pers., *Syn.*, p. 246. Il est hémisphérique dans sa jeunesse, puis il devient irrégulier, rugueux, pubescent, blanc ; ses capsules sont oblongues, brunes, très-petites, attachées à un filet très-fin. Il croît aux environs de Berlin, dans les forêts épaisses, sur les rameaux tombés.

9. Nidularia confluente : *Nidularia farcta*, Fries, *Syst. myc.*, 2, p. 301 ; *Fungus*, Rai, *Syn.*, p. 20, n.° 21, t. 1, fig. 2. Il est presque rond, velu, d'un blanc sale ; s'ouvre irrégulièrement ; les capsules sont orbiculaires, blanches d'abord, puis brunes, froncées. Il croît sur l'écorce des pins et des chênes. Le *cyathus farctus*, Roth, *Catal.*, 1, tab. 7, fig. 2, en est une variété, à longues radicules (ce dont manque l'espèce de Fries), tuberculeuse, tomenteuse et grise. (Lem.)

NIDUS AVIS. (*Bot.*) Nom d'une orchidée du genre *Ophrys*, qui est désignée dans les ouvrages de Lobel, Dodoëns, Daléchamps, etc. Tournefort avoit fait de cette plante un genre propre sous la même dénomination. (Lem.)

NIEBUHRIA. (*Bot.*) Ce genre de Necker paroît devoir être rapporté à l'*Helenium*, ou, peut-être, au *Wedelia*, dans la famille des corymbifères.

M. De Candolle a fait plus recemment, dans son *Prod. syst. nat.*, un autre *niebuhria* qui subsistera probablement mieux que le précédent; il le rapporte à la famille des capparidées et lui donne pour caractère distinctif un caliee à quatre sépales, dont la préfloraison est valvaire, des pétales nuls ou très-petits, des étamines nombreuses, un pistil porté sur un pivot court, un fruit probablement charnu, ovoïde ou cylindrique, une tige ligneuse. Il y rapporte sept espèces, ou nouvelles ou extraites d'autres genres de la même famille. Il y a un *niebuhria* de Scopoli qui n'est autre que le *baltimora*, Linn. (J.)

NIELLA-WAREI. (*Bot.*) Nom indien du *cassia diphylla* de Linnæus, suivant Burmann. (J.)

NIELLE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la nigelle des champs. (L. D.)

NIELLE et CHARBON, ou CARIE DES BLÉS. (*Bot.*) Ce champignon destructeur de nos moissons appartient au genre Uredo (voyez ce mot). Cependant quelques cultivateurs étendent mal à propos le nom de nielle à la *rouille*, à l'*ergot*, au *blanc*, qui sont produits par d'autres espèces de champignons épiphytes. Voyez Uredo et Puccinia. (Lem.)

NIELLE DES BLÉS. (*Bot.*) On donne ce nom vulgaire à l'*agrostemma githago*, qui est le *nialo* ou *aniello* des Provençaux. On désigne aussi sous le même nom une maladie des blés dans laquelle le grain est détruit et remplacé par une poussière noirâtre. Le *nigella*, maintenant nigelle, a été aussi nommée nielle des jardins. (J.)

NIELLE DE VIRGINIE. (*Bot.*) C'est le *melanthium virginicum*, Linn. (L. D.)

NIENGHALA. (*Bot.*) Voyez Najajala. (J.)

NIEPOUE. (*Ornith.*) Les perdrix sont ainsi appelées par les Kourils. (Ch. D.)

NIÉREMBERGIE, *Nierembergia.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *solanées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice tubulé; le limbe à cinq divisions; une corolle presque en soucoupe; le tube grêle, très-long; le limbe plissé, à cinq lobes égaux; cinq étamines saillantes; les filamens soudés à leur base; un style; un stigmate en entonnoir, à deux lobes; une capsule à deux loges, à deux valves; une cloison parallèle aux valves; les semences petites, attachées sur la cloison.

Niérembergie spatulée : *Nierembergia spathulata*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., vol. 3, pag. 8; *Nierembergia repens*, Ruiz et Pav., *Flor. Per.*, 2, pag. 13, tab. 123, *C.?* Cette plante a des tiges ligneuses; filiformes, couchées et rampantes; les rameaux courts; les feuilles éparses, solitaires ou géminées, longuement pétiolées, elliptiques, un peu spatulées, entières, obtuses, peu pubescentes dans leur jeunesse, longues de cinq à neuf lignes; les fleurs solitaires, axillaires, à peine pédonculées; le calice un peu pileux à sa base; la corolle blanche; le tube grêle, quatre fois plus long que le calice; la capsule renfermée au fond du calice ventru et persistant, ovale, un peu arrondie, de la grosseur d'un grain de chenevis. Cette plante croît à Santa Fé de Bogota et à Loxa dans la Nouvelle-Grenade.

Niérembergie a feuilles étroites; *Nierembergia angustifolia*, Kunth, *l. c.*, tab. 198. Plante du Mexique, dont les tiges sont diffuses, herbacées, tombantes, filiformes, presque simples; les feuilles éparses, sessiles, linéaires-lancéolées, aiguës, glabres, entières; les fleurs solitaires, opposées aux feuilles, médiocrement pédonculées; le calice glabre, tubulé, à dix nervures; ses découpures linéaires, aiguës, étalées; la corolle blanche; le tube filiforme; le limbe à cinq lobes arrondis, non plissés; les étamines un peu inégales, attachées au sommet du tube; l'ovaire en massue, un peu pubescent à son sommet; le stigmate entier; une capsule ovale, oblongue; les semences nombreuses. (Poir.)

NIERPOULA. (*Bot.*) Le *rhamnus myrtinus* de Burmann est ainsi nommé, suivant lui, sur la côte de Coromandel. (J.)

NIETOPERSZ. (*Mamm.*) Nom polonois d'une chauve-souris. (Desm.)

NIFAT. (*Conchyl.*) Adanson (Sénég., pag. 52, pl. 4) nomme ainsi une coquille de son genre Vis, *Terebra*, dont Gmelin a fait une espèce de rocher, *murex pusio*, mais à tort; car ce seroit plutôt un buccin. (De B.)

NIGA-DACKE, ROTSIKKU. (*Bot.*) Noms japonois du bambou, cités par Kæmpfer. (J.)

NIGA-GORI. (*Bot.*) Un des noms japonois, cités par Thunberg, du *cucurbita verrucosa* de Linnæus. (J.)

NIGANNA. (*Bot.*) Une plante chicoracée, *prenanthes dentata* de M. Thunberg, est ainsi nommée dans le Japon. (J.)

NIGAUD. (*Ornith.*) Cette espèce de cormoran est le *pelecanus graculus*, Linn., et le *phalacrocorax graculus* de ce Dictionnaire, tom. X, pag. 450. (Ch. D.)

NIGELLA. (*Bot.*) Ce nom, qui appartient à la nigelle dans la famille des renonculacées, avoit été aussi donné par Brunfels à l'*agrostemma githago*, de la famille des caryophyllées, qui étoit aussi le *nigellastrum* de Dodoëns, et c'est probablement de là que vient le nom de *nielle des blés*, donné vulgairement à cette plante; nom qui signifie d'une autre part une maladie des plantes graminées, et surtout des céréales. (J.)

NIGELLA. (*Conchyl.*) C'est le nom du *conus aulicus* dans Dargenville, Conch., t. 13, fig. D, G. (De B.)

NIGELLASTRE, *Nigellastrum*. (*Polyp.*) M. Oken, t. 1 de son Syst. de zoologie, p. 92, établit sous cette dénomination une subdivision générique parmi les sertulaires, à laquelle il donne pour caractères d'avoir les cellules polypifères opposées et sur deux ou plusieurs rangs. Les espèces qu'il y range, divisées en deux sections, d'après la considération du nombre des séries, sont les *S. abietina*, *nigra*, *pinnata*, *articulata*, *lichenastrum*, *echinata*, *speciosa*, *operculata*, *cuscuta*, *tamarisca*, *nigellastrum*, dont il change le nom en *rosacea*, *pumila*, *cupressina*, *thuia*, *antennina*, *cedrina* et *purpurea*. Voyez Sertulaire. (De B.)

NIGELLASTRUM. (*Polyp.*) Pallas (*Elench. zoophyt.*, p. 129, n.° 78) donne ce nom à la *sertularia rosacea* d'Ellis et Solander, type du genre Dynamène de M. Lamouroux. Voyez Sertulaire. (De B.)

NIGELLASTRUM. (*Bot.*) Magnol avoit donné ce nom au

genre que Tournefort et Linnæus ont nommé *Garidella*. Le même nom a été appliqué plus récemment par Mœnch aux espèces de nielle, *nigella*, dont les capsules restent distinctes; mais on n'a pas adopté ce nouveau genre. (J.)

NIGELLE; *Nigella*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, de la famille des *renonculacées*, Juss., et de la *polyandrie pentagynie*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice de cinq grandes folioles colorées, pétaliformes; corolle de cinq à huit pétales, plus courts que le calice, ouverts à leur partie supérieure en deux lèvres; étamines nombreuses; ovaires supères, au nombre de cinq à dix; capsules polyspermes, oblongues, pointues, comprimées sur les côtés, au nombre de cinq à dix, et soudées ensemble de manière à n'en former qu'une seule à plusieurs loges.

Les nigelles sont des plantes herbacées, à feuilles ailées-linéaires; à fleurs terminales, en général d'un aspect agréable. On en connoît onze espèces, qui croissent dans le Midi de l'Europe ou dans le Levant. Elles sont toutes annuelles. Les plus répandues sont les suivantes :

Nigelle cultivée, vulgairement Cumin noir; *Nigella sativa*, Linn., *Spec.*, 753. Sa racine est grêle, pivotante; elle produit une tige droite, légèrement pubescente, haute d'un pied ou environ, divisée en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont alternes, sessiles, deux fois pinnatifides, à folioles linéaires, aiguës. Ses fleurs sont bleues ou quelquefois blanches, solitaires à l'extrémité de la tige et des rameaux, dépourvues de collerette. Les pistils et les capsules sont au nombre de trois à cinq, et ces dernières sont chargées de petits points tuberculeux. Cette plante fleurit en Juin et Juillet; on la trouve dans le Midi de la France et en Barbarie.

Nigelle des champs, vulgairement Nielle : *Nigella arvensis*, Linn., *Spec.*, 753; Bull., Herb., t. 126. Sa tige est droite, glabre comme toute la plante, haute de huit à douze pouces, simple ou divisée en rameaux étalés et ouverts. Ses feuilles sont alternes, deux fois pinnatifides, à divisions linéaires. Ses fleurs sont solitaires à l'extrémité de la tige ou des rameaux, dépourvues de collerette; leur calice est ouvert en étoile, d'un bleu clair, quelquefois tout-à-fait blanc, ayant

les onglets de ses folioles alongés, très-étroits; les pétales, à peu près de la longueur de ces onglets, sont au nombre de huit, d'un bleu plus foncé, rayés de brun en travers. Les ovaires, au nombre de cinq, deviennent autant de capsules rétrécies inférieurement, réunies seulement par leur base et renfermant des graines noirâtres. Cette espèce croît dans les moissons et fleurit en Juillet et Août.

Nigelle de Damas, vulgairement Barbiche, Barbe de capucin, Cheveux de Vénus: *Nigella damascena*, Linn., *Spec.*, 753; Blackw., *Herb.*, t. 558. Cette espèce diffère de la précédente parce qu'elle s'élève un peu plus; parce que ses feuilles sont plus alongées et que les divisions des supérieures sont plus fines, tout-à-fait capillaires; parce que ses fleurs sont environnées d'une collerette de cinq feuilles semblables à celles de la partie supérieure des tiges, et beaucoup plus grandes que les calices; parce que les onglets des folioles du calice sont seulement rétrécies à leur base; enfin, parce que les capsules, par leur réunion dans la totalité de leur étendue, ne forment qu'une seule capsule ovale-arrondie. Cette plante croît dans le Midi de l'Europe et les contrées qui avoisinent la Méditerranée. Elle fleurit en Juin et Juillet.

Nigelle d'Espagne; *Nigella hispanica*, Linn., *Spec.*, 753. Cette plante diffère des trois espèces précédentes par ses pistils au nombre de dix; elle se distingue en outre des deux premières par ses feuilles à découpures plus larges, et par l'onglet des folioles de son calice, qui est fort court. Ses fleurs, dépourvues de collerette, la font reconnoître au premier aspect d'avec la nigelle de Damas. Ses fleurs, qui paroissent en Juin et Juillet, sont d'un beau bleu, avec des étamines d'un rouge brun. Cette espèce croît en Espagne, en Portugal; on l'indique aux environs de Montpellier.

Les graines noires des nigelles ont fait donner à ce genre le nom qu'il porte. On croit y reconnoître le *melanthium*, μελανθιον, Diosc., appelé aussi quelquefois *melanospermon* des anciens, noms qui ressemblent par leur signification à celui de *nigella*.

Les nigelles sont de jolies plantes, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins, comme les *nigella sativa* et *damascena*. Ces deux espèces présentent dans la fécondation de leurs

fleurs un phénomène remarquable. Dans un grand nombre de plantes, lors de l'accomplissement de leur hymen, les étamines se rapprochent des pistils par un mouvement souvent très-remarquable. Il semble que, parmi les plantes comme parmi les animaux, la recherche, l'empressement, soient le partage ordinaire des mâles; la réserve et la pudeur celui de l'autre sexe. Les nigelles font une exception. Les styles, beaucoup plus longs que les étamines, quoique la fleur soit droite, se recourbent vers celles-ci, pour en recevoir la poussière fécondante, et reprennent ensuite leur première situation. Il est probable, vu la grande analogie, que la même chose a lieu dans la nigelle des champs, mais qu'elle n'y a pas été remarquée comme dans celle des jardins (*nigella damascena*), placée plus habituellement sous les yeux de l'observateur.

Cette nigelle de Damas, à laquelle les découpures capillaires de son ample collerette ont fait donner les noms de *cheveux de Vénus*, de *barbe de capucin*, de *patte d'araignée*, se voit souvent dans les parterres. Ses fleurs, simples ou doubles, d'un bleu tendre ou blanches, dont on jouit pendant plusieurs mois, sont d'un effet agréable, surtout mêlées avec d'autres fleurs en massifs. On sème la nigelle de Damas en place, en automne ou à la fin de l'hiver. Elle ne demande aucun soin particulier, et souvent même ses graines qui tombent à terre la multiplient naturellement.

Les graines des nigelles, et surtout de l'espèce cultivée (*nigella sativa*), connue aussi sous le nom de *toute-épice*, sont aromatiques et forment un assaisonnement usité dans l'Orient et ailleurs depuis bien des siècles, puisqu'il paroît désigné dans l'Écriture sainte (Esdr., 28, 25). Ces semences excitantes passent pour diurétiques, emménagogues. On les regarde comme ayant fait partie de la matière médicale d'Hippocrate. (*Steril.*, 675.)

La nigelle de Damas est cultivée en grand en Égypte, dans le Saïd. Les Égyptiens font une grande consommation de la graine de cette plante sous le nom d'*abésodé*. Ils en saupoudrent le pain et les gâteaux pour les rendre plus agréables et plus appétissans. Torréfiée, mise en pâte, et mélangée avec les hermodattes, l'ambre gris, le musc, le bézoard, la cannelle, le gingembre et le sucre, elle sert à faire une conserve à la-

quelle les femmes attachent le plus grand prix. Elles la regardent comme propre à donner de l'appétit, à faire naître les désirs et à augmenter l'embonpoint, qui fait aux yeux de la plupart des Orientaux la beauté suprême. Cette conserve est plus estimée, plus recherchée que celle de roses, et on la présente moins communément dans les visites. (Oliv., Voyag., vol. 2, pag. 168.)

Les semences de la nigelle des champs participent aux qualités de celles des autres espèces. On les a quelquefois employées aussi pour provoquer l'éternument.

On ne se sert plus aujourd'hui des nigelles en médecine, leurs rapports naturels doivent même les faire considérer comme un peu suspectes. (L. D.)

NIGHTINGALE. (*Ornith.*) Nom anglois du rossignol, *motacilla luscinia*, Linn. (Ch. D.)

NIGHT-HAWK. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé par Edwards est l'engoulevent, *caprimulgus europæus*, Linn., qui est aussi appelé night-jarr. (Ch. D.)

NIGHT-JARR. (*Ornith.*) L'un des noms anglois des engoulevents. (Desm.)

NIGHT-RAVEN. (*Ornith.*) Les Anglois donnent ce nom au bihoreau, *ardea nycticorax*, Linn. (Ch. D.)

NIGREDO. (*Bot.*) On peut donner ce nom, comme il a été en effet donné, à la première section du genre *Uredo*, à celle qui renferme les espèces dont la poussière est noire ou brune. (Lem.)

NIGRETTE. (*Ornith.*) Un des noms vulgaires du merle commun, *turdus merula*, Linn., qu'on appelle aussi *nigretum* en latin. (Ch. D.)

NIGRICA. (*Min.*) C'est le nom trivial que Wallerius donne au schiste noir, tendre, propre à dessiner et que nous avons cru devoir regarder comme un ampélite et décrire ailleurs sous le nom d'Ampélite graphique. (B.)

NIGRINA. (*Bot.*) Le genre que M. Thunberg avoit fait sous ce nom, est plus connu sous celui de *Chloranthus*, et il fait partie de la famille des loranthées. (J.)

NIGRINE. (*Min.*) Il y a peu de minérais qui aient une synonymie plus étendue et plus embrouillée que celui auquel Werner a d'abord donné le nom de *nigrin*, que nous avons rendu

en françois par celui de *nigrine*: nous ne pouvons connoître ses opinions que par les écrits de ses élèves. D'abord M. Brochant, qui fait à cet égard autorité, surtout pour nous, donne le *nigrin* de Reuss, élève de Werner, pour le titanite d'Emmerling et pour le titane silicéo-calcaire d'Haüy. J'ai adopté cette détermination dans mes Élémens de minéralogie, et j'ai donné d'abord le nom univoque de titane nigrine au titane silicéo-calcaire et au sphène d'Haüy, en considérant ces deux minérais comme appartenant à la même espèce.

Depuis lors, MM. Hoffmann et Breithaupt en 1817, M. Berzelius en 1819 et 1822, M. Leonhard en 1821, M. Philips en 1823, M. Beudant en 1824, ont rapporté le nigrine au fer titaniaté ou titane oxidé ferrifère; mais comme dans le dernier Système de Werner, publié à Freyberg en 1817 par M. Freiesleben, avec des annotations de MM. Köhler et Breithaupt, le nigrine paroît avoir été placé par l'illustre professeur à côté du ruthile, qui est un oxide de titane, ce dernier, M. Breithaupt, l'a regardé comme appartenant à cette espèce, dans son Traité des caractères des minéraux, publié à Dresde en 1823.

C'est un nouvel exemple de l'insuffisance des caractères extérieurs; car, si on peut confondre, par une description, ces trois minérais, le sphène, le ruthile et le fer titané, cette confusion n'est plus possible du moment où on les spécifie par leur composition.

Le nom de *nigrine*, d'ailleurs très-nouveau par lui-même, doit être abandonné et oublié entièrement, si cela se peut. (B.)

NIGROIL. (*Ichthyol.*) Voyez Oblade. (H. C.)

NIGUAS ou NIGUE. (*Entom.*) Voyez Ninguas. (C. D.)

NIHIL-ALBUM. (*Mamm.*) Excrémens du rat, autrefois en usage dans les pharmacies. (Desm.)

NIHOR. (*Bot.*) Voyez Maro. (J.)

NIIRVALA. (*Bot.*) Nom malabare du *cratæva tapia* de Linnæus, *cratæva religiosa* de Forster. (J.)

NIJAGHALA, NYAGHALA. (*Bot.*) Voyez Najajala. (J.)

NIKA. (*Bot.*) Le *vitex negundo*, espèce de gattilier, est ainsi nommé à Ceilan, suivant Hermann. (J.)

NIKA. (*Crust.*) Nom d'un genre de crustacés décapodes

